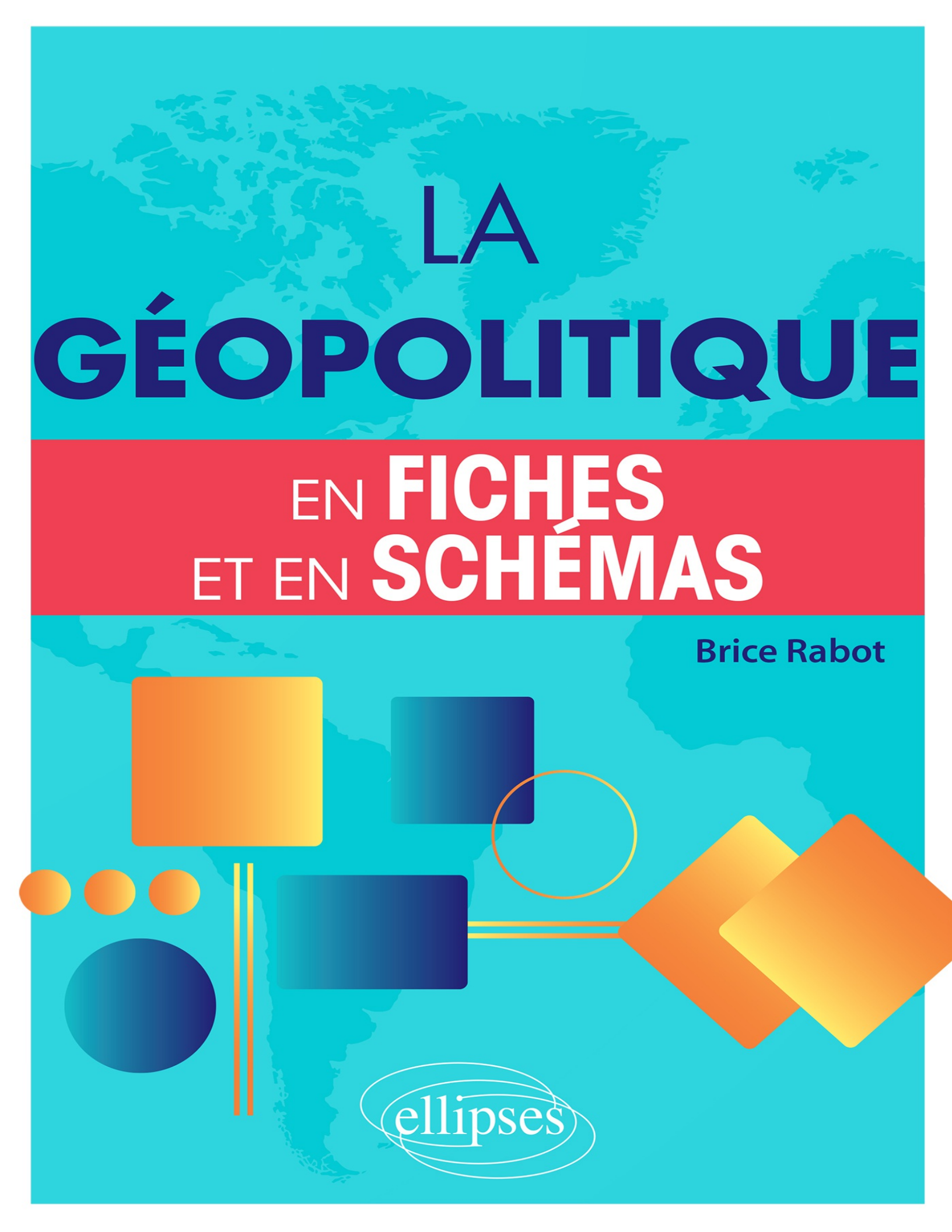
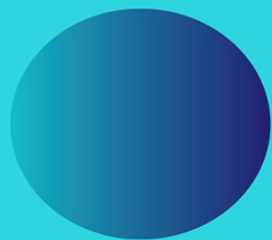




LA GÉOPOLITIQUE

EN **FICHES**
ET EN **SCHÉMAS**

Brice Rabot



LA
GÉOPOLITIQUE
EN FICHES
ET EN SCHÉMAS

LA **GÉOPOLITIQUE**

EN **FICHES**
ET EN **SCHÉMAS**

Brice Rabot

Agrégé et docteur en histoire



ISBN 9782340-064805

©Ellipses Édition Marketing S.A., 2022

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Introduction générale

La géopolitique a fait son entrée dans les enseignements de spécialité dans les programmes de la classe de première générale à la rentrée scolaire 2019, avec un volume horaire de quatre heures hebdomadaires : « Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ».

La géopolitique est étudiée dans l'enseignement supérieur à l'université ou en classes préparatoires aux grandes écoles, plus connues sous le nom de « classes prépas », avec des démarches et des outils spécifiques. La géopolitique a pu être instrumentalisée par les régimes autoritaires dans l'entre-deux-guerres, avant de connaître de profondes inflexions dans ses objets d'étude, mais aussi dans ses approches.

Notre but n'est pas de présenter une liste des enjeux de la géopolitique. Notre but est de proposer un panel le plus large possible des approches et des méthodes, en conjuguant présentation analytique et mises au point. Branche à part entière de la géographie, la géopolitique comporte de multiples facettes, au croisement de différents champs d'étude et de différents territoires. La géopolitique se décline ainsi du niveau local au niveau mondial, dans une démarche multiscalaire, qui est l'une des principales caractéristiques de la géographie. La géopolitique rejoint également les sciences humaines au sens large en cherchant à comprendre les interactions entre les acteurs, les rivalités et les tensions qui peuvent en résulter. La géopolitique ne saurait toutefois se réduire à cette seule dimension conflictuelle. La réalité est multiple et demande, comme souvent en histoire ou en géographie, à être nuancée suivant les cas, suivant les contextes géographiques et chronologiques.

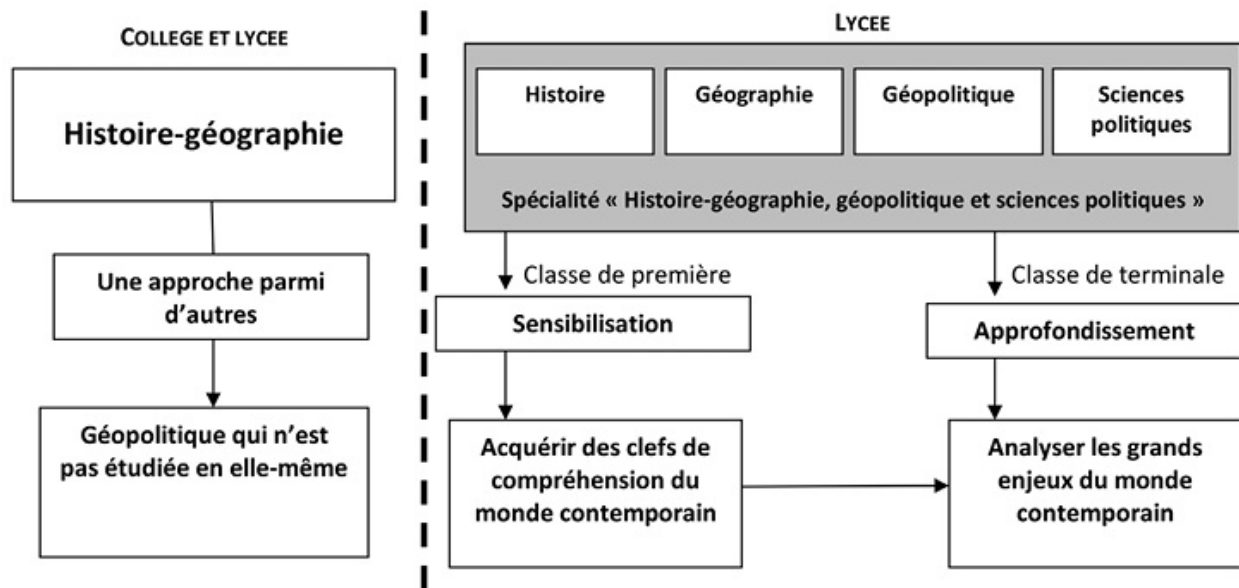
Pour ces différentes raisons, les schémas (ou cartes mentales) insérées dans les chapitres et les fiches qui vont suivre sont autant d'outils pour éclairer d'une autre manière les enjeux. Ils permettent de présenter de manière différente les enjeux, tout en dégagant quelques lignes de force ou, à l'inverse, quelques lignes de fracture entre les situations étudiées.

Ce livre a été conçu comme un guide pour accompagner le lecteur dans la découverte ou l'approfondissement de la connaissance de la géopolitique, notamment pour celles et ceux qui auraient suivi l'enseignement de spécialité au lycée. Une distance raisonnable par rapport aux derniers faits, qui font l'actualité, est nécessaire. Il faut prendre le recul suffisant pour bien analyser les événements, en remettant les situations dans leur contexte et en s'intéressant aux motivations, aux stratégies des acteurs. L'idée n'est pas de tout expliquer, mais bien de comprendre ce qui fait le ressort des sociétés et des rapports de force que le géographe, avec ses outils, ses concepts, est amené à étudier.

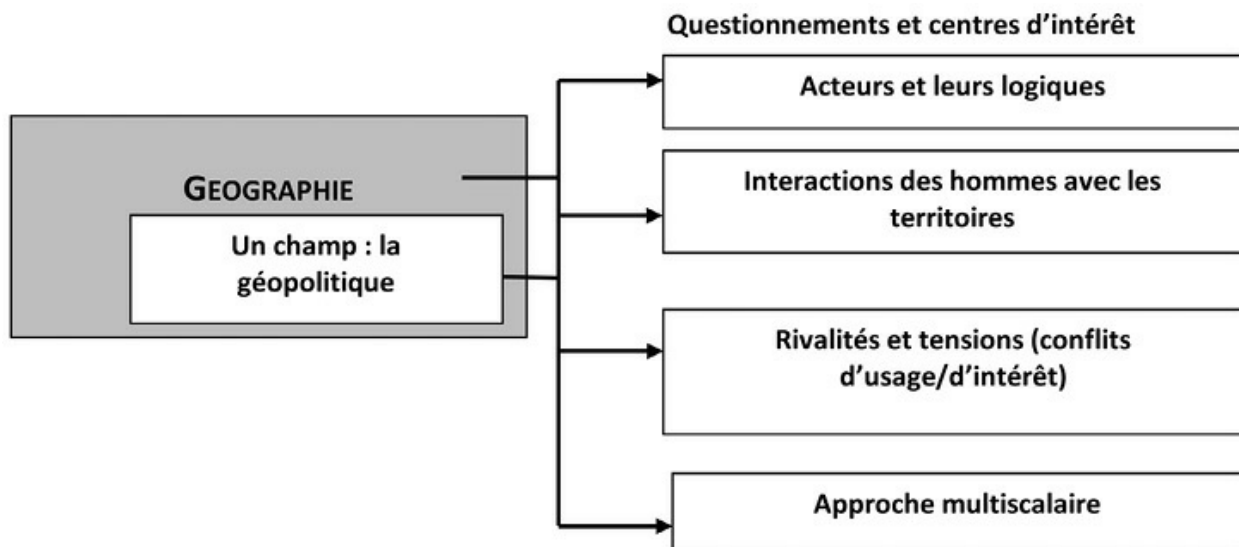
Cet ouvrage se veut volontairement large, des classes prépas aux cursus universitaires classiques de Licence en passant par le grand public, qui souhaiterait mieux connaître l'approche géopolitique ou découvrir tout simplement quelques éléments liés aux rivalités et aux territoires.

Pour faciliter la lecture et mieux synthétiser les informations, trois grandes rubriques ont été retenues : une remise en perspective des objets de la géopolitique (1^{re} partie), pour bien comprendre les enjeux ; une présentation des principaux concepts et objets (2^e partie) ; une approche par les territoires et les échelles pour éclairer quelques réalités (3^e partie). Chaque fiche est conçue sur le même modèle, ce qui permet une circulation et un croisement entre les fiches tout au long du livre.

La géopolitique dans l'enseignement secondaire



La géopolitique dans l'enseignement supérieur



Première partie

REMISES EN PERSPECTIVE

Qu'est-ce que la géopolitique ?

✓ Problématique

Comment définir la géopolitique ?

≡ Concepts-clés

- **Acteurs spatiaux** : ensemble des agents (individu, groupe de personnes, organisation) susceptibles d'avoir, directement ou indirectement, une action sur les territoires. La notion d'acteurs est quasiment toujours employée au pluriel en géographie, pour insister sur la dimension du groupe.
- **Conflit d'intérêt(s)** : en langage juridique, désigne toutes les situations d'interférence entre un intérêt public, parfois présenté comme supérieur, et d'autres intérêts, qu'ils soient privés ou publics (mais de niveau inférieur en ce cas).
- **Conflit d'usage(s)** : désigne en géographie les tensions (qui varient de la simple querelle au conflit armé pour les conflits les plus graves) liées à l'exploitation et à l'utilisation d'une ou de plusieurs ressources. On parle alors de conflits d'usages (au pluriel donc) pour souligner cette multiplicité. Il ne faut pas oublier que le territoire est une ressource à part entière.
- **Influence** : capacité qu'a un territoire ou une société de peser dans la prise de décision (ou dans l'orientation de ces décisions).
- **Puissance** : ce concept est assez difficile, paradoxalement, à définir. Il recouvre aussi bien la capacité qu'a un État à intervenir dans les relations internationales et à orienter les décisions prises

à ce niveau, que la capacité financière avec les bourses notamment, ou encore la capacité à intervenir militairement en n'importe quel point, ou presque, du globe.

- **Territoire** : portion d'un espace approprié et exploité par une société humaine.

Pour commencer

La géopolitique est aujourd'hui largement mobilisée dans les médias, les écrits à destination du grand public car elle expliquerait les grands enjeux du monde contemporain. Cette lecture/vision n'est bien sûr pas totalement erronée. Elle est néanmoins beaucoup trop réductrice car elle instrumentalise la géopolitique au service des relations entre les acteurs politiques et les autres. La géopolitique ne se limite pas seulement à la question du politique, à tous les niveaux, du local au mondial. Elle renvoie également à la question des rivalités dont certaines peuvent déboucher sur des conflits, pas nécessairement armés, des rapports entre les puissances, le plus souvent à l'échelle mondiale, ou encore au jeu des acteurs. Tous ces éléments sont au cœur des pratiques de la géographie en tant que science humaine.

Si l'on retient cette approche, force est de constater que la géopolitique n'est pas un phénomène récent. L'histoire ne manque en effet pas d'exemples où les sociétés, et leurs dirigeants à leur tête, ont cherché à peser sur les équilibres territoriaux pour servir leurs intérêts ainsi que ceux de la société qu'ils contrôlaient. Les Grecs, par exemple, avec Hérodote (VI^e-V^e siècles avant J.-C.) ou Thucydide (V^e-IV^e siècles avant J.-C.) ont adopté une démarche qui les rapproche, d'un certain point de vue, de la démarche géopolitique, en cherchant à comprendre et à expliquer les rivalités entre les hommes et les territoires (Mèdes et Grecs pour le premier, Athéniens et Spartiates pour le second). Ils ne se présentaient bien entendu pas en tant que géopolitologues, ce nom et ce concept étant complètement anachroniques.

Nous ne reviendrons pas dans cette première approche sur les autres exemples à travers les siècles. Retenons pour l'instant que la géopolitique attire particulièrement l'attention des individus aujourd'hui car elle offre certains outils et certaines visions qui parlent au plus grand nombre et qui permettent d'expliquer certaines tensions, en partant du prisme des puissances.

Cette dernière notion est polémique et difficile à définir avec précision tant elle recoupe des dimensions variées. La notion de puissance est aussi polémique car elle renvoie à des discours politiques qui, pour certains, touchent aux extrêmes avec le nationalisme. Comme nous le verrons un peu plus loin (fiche 4), la géopolitique a été détournée par certains régimes, par certaines idéologies, ce qui a longtemps jeté un opprobre sur elle. Le renouveau de la géopolitique comme approche géographique remonte aux années 1970. Les travaux d'Yves Lacoste (1929-...) constituent, de ce point de vue, un tournant majeur en affirmant la géopolitique comme méthode d'analyse.

L'étude de l'espace politique et de ses enjeux

Grands axes

La géopolitique est un champ de la géographie. Comme elle, ses pratiques et ses objets d'étude nécessitent des méthodologies précises et éprouvées par des chercheurs qui étudient l'espace politique et ses enjeux. Ce point est capital car il conditionne les résultats.

L'essentiel à connaître

La géopolitique se penche sur :

- les **acteurs** ;
- les **statuts** en distinguant les combattants des non-combattants, les agresseurs des victimes, les neutres des médiateurs ;
- les **échelles** en adoptant une approche multiscalaire, du niveau local au niveau mondial (ou inversement) pour comprendre les enjeux et les problèmes qui peuvent varier d'un niveau à l'autre ;
- les **territoires**.

Deux catégories d'acteurs doivent être distinguées :

- les **acteurs publics** avec l'État, les organisations administratives ou les organisations (ou institutions) internationales ;
- les **acteurs privés** regroupent quant à eux les médias, les entreprises, les individus, les associations ou les groupes, notamment les groupes de pression (lobbies).

Tous ont une incidence sur les rivalités et les tensions, en les exacerbant ou en les apaisant pour servir au mieux leurs intérêts. Les acteurs nouent également des partenariats entre eux pour parvenir à leurs fins, ce qui rapproche la géopolitique de la géographie. Ces deux matières visent en effet à comprendre les interactions entre les hommes et les territoires, pour comprendre les équilibres actuels et orienter d'une certaine manière les prises de décision.

Les territoires doivent être distingués à plusieurs niveaux :

- les territoires politiques posent la question de la maîtrise des frontières, de l'exercice de la puissance à l'intérieur ou à l'extérieur du pays étudié ;
- les territoires économiques et/ou socio-économiques renvoient de leur côté à la lutte pour les ressources ou aux conflits d'usage ;
- les territoires socioculturels et/ou « identitaires » soulèvent les débats symboliques, liés aux rapports aux monuments, au patrimoine matériel.

Pour conduire une telle recherche, la géopolitique peut emprunter des concepts et des outils aux sciences humaines, en travaillant sur le même objet : l'homme et ses interrelations. Cet aspect est tout à fait central et régulier. L'histoire, par exemple, peut éclairer l'approche géopolitique en partant des ressources archivistiques (diplomatiques), qui ne constituent pas le matériau de base de la géographie, qui s'intéresse aux auteurs et aux territoires.

Les recoupements entre les sciences humaines sont de plus en plus encouragés par les chercheurs eux-mêmes afin de comprendre et de saisir des objets par nature complexes et fluctuants : les relations humaines.

La géopolitique rejoint la géographie en se penchant sur :

- les stratégies individuelles et collectives par rapport à l'espace pour exploiter au mieux les ressources, la géopolitique s'intéresse aux représentations des acteurs, ce qu'Armand Frémont a théorisé dans « l'espace vécu » des géographes ;

- les interactions entre acteurs, territoires et pouvoirs conduisent à la mise en place de constructions d'ordre social et politique : le territoire ;
- les recompositions, permanentes, sans cesse en mouvement et des rapports entre les acteurs.

La question des recompositions territoriales rapproche la géopolitique de la géographie. Les recompositions sont liées aux choix des sociétés, qui évoluent au gré des élections dans le cadre des démocraties, avec l'alternance politique. Les équilibres évoluent en outre au gré des personnalités des dirigeants. Le président états-unien Donald J. Trump a ainsi privilégié l'unilatéralisme entre 2017 et 2021, plaçant au cœur de ses préoccupations les intérêts états-unis (« *Make America Great Again* »). Il a noué des relations particulières avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un (voir la partie « Zoom » de la fiche 16), alors que ses prédécesseurs avaient toujours refusé de discuter directement avec les dirigeants nord-coréens.

Zoom sur un auteur

Yves Lacoste (1929-...)

Yves Lacoste résume parfaitement cette situation en définissant la géopolitique comme « l'étude des rivalités de pouvoir sur des territoires et les populations qui y vivent ».

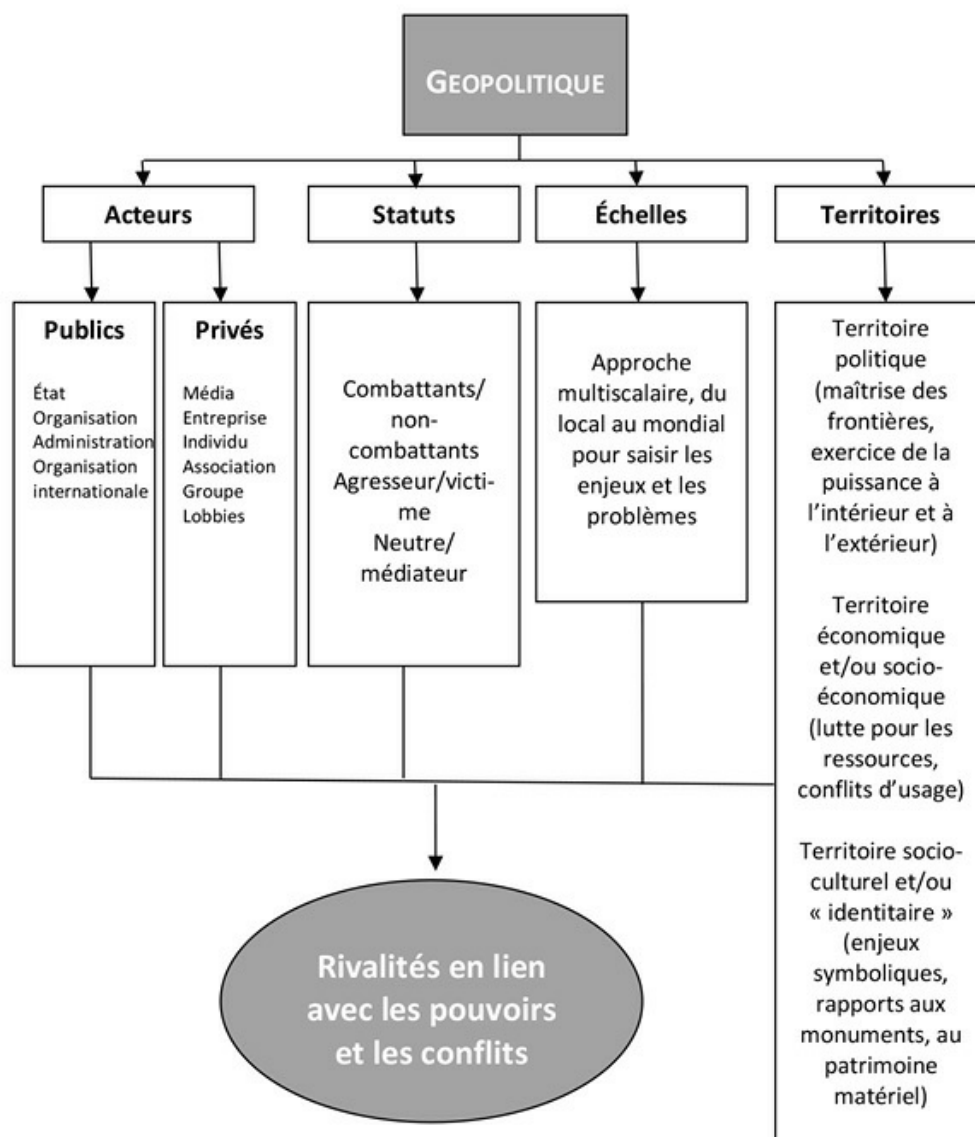
Pour y parvenir, il faut adopter une **méthode rigoureuse**, précise pour permettre aux autres chercheurs d'infirmer ou de confirmer les résultats obtenus, comme dans n'importe quelle autre science.

Les **sciences humaines** ne peuvent à proprement parler conduire des expériences, **leur objet d'étude étant l'homme et les sociétés**. Elles peuvent en revanche adopter des grilles d'analyse et proposer des hypothèses pour expliquer les phénomènes décrits.

Bien que rigides avec des catégories préétablies, **ces grilles sont indispensables** en offrant un cadre d'étude pouvant être réutilisé et adapté, suivant les besoins, aux autres échelles.

La géopolitique ne doit pas être étudiée à la seule échelle mondiale. **Tous les niveaux comptent** et permettent, par leurs spécificités, de remettre les faits en perspective, en les éclairant sous des angles différents et avec des approches complémentaires.

Grille d'analyse géopolitique



Les liens avec les sciences humaines et le public

✚ Grands axes

Comme toutes les sciences, des publications à comité de lecture sont chargées de promouvoir et de diffuser les résultats obtenus par les chercheurs, après avoir été validées par des experts (les relecteurs).

📎 L'essentiel à connaître

Comme les sciences humaines, les revues à comité de lecture permettent de diffuser les savoirs scientifiques tout en fixant des normes et des grilles de lecture, qui donnent leur valeur aux articles et aux propos. Ce principe est fondamental pour permettre à chaque chercheur de réutiliser par la suite les travaux antérieurs pour nourrir sa propre réflexion et élaborer de nouvelles théories ou fonder de nouvelles approches.

Parmi les plus célèbres publications figure la revue ***Hérodote***¹, consacrée à la géographie et à la géopolitique, avec la parution trimestrielle de numéros thématiques consacrés à :

- des questions larges, comme les n° 177/178 tournés vers la datasphère (2^e et 3^e trimestres 2020) ;
- ou à des problématiques spécifiques, comme le n° 174 (3^e trimestre 2019) intitulé « Migrations et nations » ;

- associées parfois à des territoires à différentes échelles, comme les « Regards géopolitiques sur l'Iran », dans le n° 169 (2^e trimestre 2018).

La revue **Cultures et Conflits**² octroie une grande place aux approches pluridisciplinaires en se tournant vers les autres domaines (sciences politiques, sociologie politique, histoire, etc.).

La revue en ligne **L'Espace politique**³ se consacre à la géographie politique et à la géopolitique avec des dossiers là encore généraux et thématiques qui se veulent le reflet le plus précis possible de la recherche telle qu'elle se pratique aujourd'hui.

D'autres publications, grand public cette fois-ci, peuvent être mentionnées :

- la revue **Le Monde diplomatique**, mensuelle, offre aux lecteurs des synthèses détaillées et parfaitement bien illustrées avec des schémas, des cartes ou des infographies pour comprendre les interactions entre pouvoirs, rivalités et territoires. Elle offre le grand avantage de traiter de sujets internationaux parfois méconnus du grand public, n'étant pas couverts nécessairement par les journaux d'information traditionnels du fait de leur format ;
- la revue **Questions internationales**, bimensuelle, éditée par La Documentation française, privilégie de son côté les analyses sous forme de textes et d'illustrations en lien avec l'actualité. Elle donne des clés de lecture et de compréhension des événements qui ont frappé les opinions publiques en offrant des points de vue extérieurs ;
- cette volonté se retrouve dans **Le Courrier international**, qui reprend et traduit des articles en langue étrangère parus dans les grands quotidiens ou hebdomadaires internationaux avec d'autres points de vue. Très riches, ces numéros illustrent très bien le nécessaire recul par rapport aux faits, avec des lectures parfois biaisées par les stratégies politiques, en particulier dans les dictatures.

Zoom sur une émission

Le Dessous des cartes

Créée en 1990 par Jean-Christophe Victor, cette émission télévisée cherche à **éclairer des enjeux géopolitiques actuels en partant de l'examen de cartes, à différentes échelles**. Les infographies utilisées au cours des émissions sont très explicites, ce qui permet de visualiser facilement les enjeux, même pour un public non averti au préalable. Les cartes et les infographies, inédites, rendent accessibles à tous les informations.

Diffusée à la télévision française, sur la Sept puis sur Arte (après 1992), le *Dessous des cartes* a profondément marqué le paysage audiovisuel. **Le format de l'émission est en effet unique : en une dizaine de minutes**, chaque émission propose d'aborder des thématiques sociales, économiques, politiques et environnementales uniquement par l'approche multiscalaire. Le but est d'expliquer les rivalités en lien avec les pouvoirs et les conflits partout dans le monde, avec un recul scientifique et une bibliographie resserrée (quelques références données en toute fin d'émission).

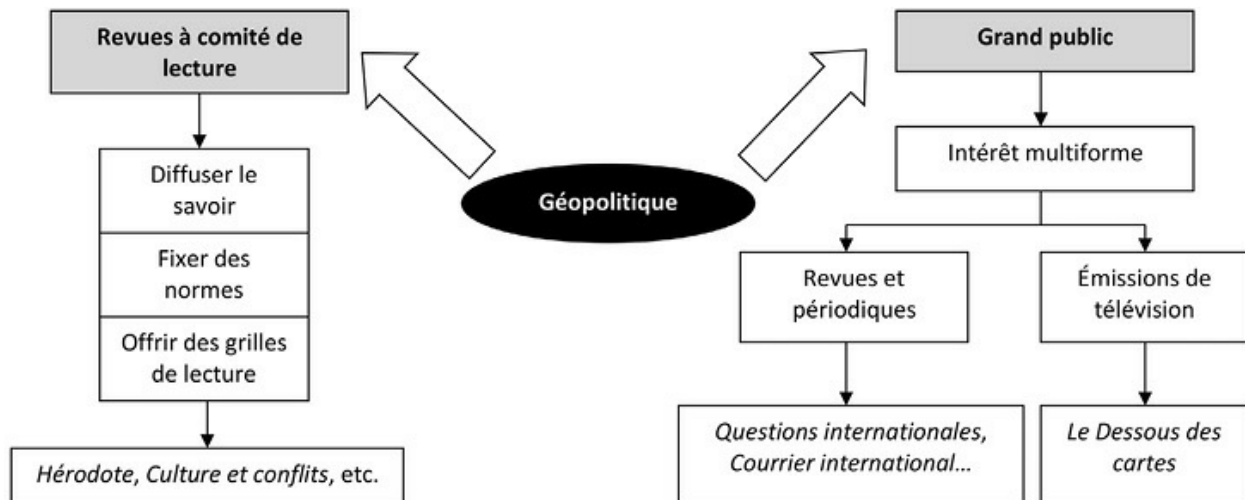
Les émissions sont préparées avec **l'aide scientifique du Laboratoire d'études prospectives et d'analyses cartographiques (LEPAC), fondé en 1992** par Virginie Raison et Jean-Christophe Victor. Des universitaires sont ponctuellement associés aux émissions, suivant les besoins, pour approfondir les présentations.

Jean-Christophe Victor disparaît en 2016. **L'émission est depuis 2017 présentée par Émilie Aubry, avec la même approche et la même volonté** de décrypter l'actualité géopolitique en partant de l'examen des cartes.

L'émission se décline aujourd'hui en atlas et en collections, sous la forme de DVD par exemple, qui reprennent par thématiques ou par aires régionales les angles abordés à la télévision. L'intérêt du public ne se dément pas pour ces questions qui sont en prise directe avec l'actualité. *Le Dessous des cartes* permet de comprendre les conflits

et les rapports de force qui fondent les équilibres du monde actuel, tout en fournissant pour chaque émission une bibliographie avec quelques références (consultables sur le site Internet).

Les liens avec les sciences humaines et le public



1. Disponible en ligne : <https://www.herodote.org/>
2. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/conflits/>
3. Disponible en ligne : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/>

Un moment charnière pour la fondation de la discipline : la fin du XIX^e siècle

Grands axes

La géopolitique à la fin du XIX^e siècle s'inscrit dans le mouvement des nationalismes.

Elle s'inscrit également dans le mouvement qui conduit à structurer les sciences humaines autour de grands concepts et de méthodes scientifiques (élaboration de théories et observations sur le terrain pour les confirmer ou les infirmer).

L'essentiel à connaître

Le terme géopolitique apparaît à la fin du XIX^e siècle, dans les travaux de Rudolf Kjellen (1864-1922), juriste et politiste suédois. Ce dernier parle de *Geopolitik* en prenant appui sur les écrits de l'intellectuel allemand Friedrich Ratzel (1844-1904).

R. Kjellen est fasciné par l'héritage allemand et par la grandeur de la Prusse. Il prête donc tout naturellement attention aux travaux de ses érudits, comme Fr. Ratzel, pour forger son opinion.

La fin du XIX^e siècle voit l'affrontement des grandes puissances européennes. En Europe, les tensions liées aux nationalismes s'accroissent très nettement dans les années 1880-1890. La France prépare par exemple peu à peu ses citoyens à l'idée de revanche à l'encontre de l'Allemagne, suite à l'annexion de l'Alsace et de la Moselle en 1871. Dans l'empire austro-hongrois, les minorités

nationales cherchent à faire valoir leurs droits en mettant en place des structures nouvelles : les États-nations. La géopolitique est dans ces conditions un outil parmi d'autres pour revendiquer.

Passionné de géographie, Fr. Ratzel est également un nationaliste fervent. Il insiste à cette occasion sur le lien étroit qui doit unir l'État à son territoire. Il écrit en 1897 « *[qu'un] peuple doit vivre sur le sol qu'il a reçu du sort, et doit y mourir, en subir la loi* ».

Cette position rapproche Fr. Ratzel de la géographie politique, c'est-à-dire la description de lois de développement spatial des États, qui peuvent entrer en conflit pour conquérir un espace indispensable, vital. Cette idéologie est ensuite reprise par les nationalistes, en particulier par les nazis dans les années 1930, pour justifier la mise en place du *Lebensraum*.

Dans la vision de Fr. Ratzel, l'État est assimilé à un organisme, autrement dit à une structure organisée, avec deux fondements majeurs :

- les frontières qui sont perçues comme les organes périphériques, et le pouvoir, qui constitue le centre ;
- dans la droite ligne des théories darwiniennes qui touchent les sciences humaines au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, cette définition justifie la remise en cause des frontières, qui doivent évoluer au gré des rapports de force entre les États.

La géopolitique marque durablement les esprits et inspire d'autres théories aux géographes de la première moitié du XX^e siècle. La géopolitique invite en effet à réfléchir aux rapports entre les hommes et leur environnement avec l'idée de contrôler les ressources, tout en tenant compte des rivalités entre les puissances.

Les premières années du XX^e siècle, qui précèdent immédiatement la Première Guerre mondiale (1914-1918), voient en effet un raidissement des tensions internationales, en particulier dans les colonies ou les territoires aux portes de l'Europe. Les tensions s'exacerbent et attirent les regards des intellectuels, qui essayent de comprendre quels sont les mécanismes des rivalités. Les tensions ouvertes entre la France et l'Allemagne en particulier (Fès-Tanger en

1905, Agadir en 1911) rappellent aux opinions publiques l'imminence des conflits.

Les Français entretiennent également des rivalités avec l'Allemagne sur le plan universitaire. Les universitaires français cherchent à mettre en œuvre des sciences humaines avec des méthodes solides, bien qu'ils se défendent officiellement de prendre appui sur ce qui se fait outre-Rhin.

Zoom sur un auteur

Friedrich Ratzel (1844-1904)

Après des études dans le domaine de la zoologie, Friedrich Ratzel s'intéresse peu à peu aux migrations humaines. Il s'intéresse en particulier aux emprunts culturels et aux relations entre les hommes et leur environnement physique. Ces éléments le rapprochent de la géographie, qui se structure au même moment en tant que discipline scientifique en Allemagne.

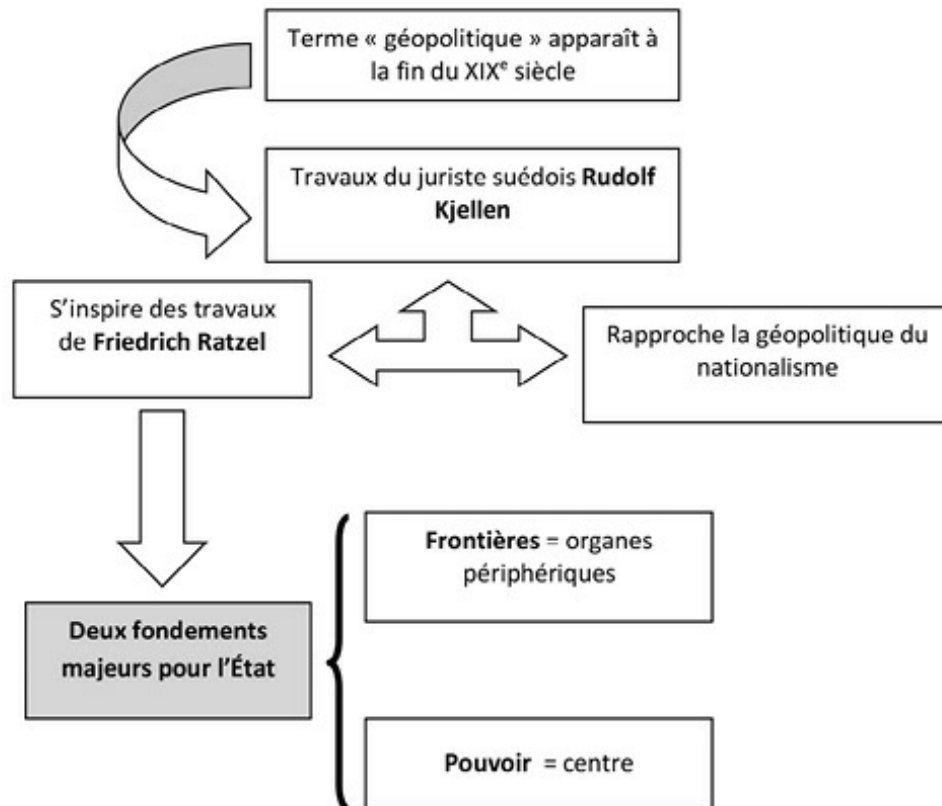
Friedrich Ratzel relie les questions de la nature et de la société dans le concept d'anthropogéographie, qu'il forge dans les années 1880. Il se focalise sur les manières dont se répartissent les populations, sur leurs liens avec la nature qui entoure les hommes. Il s'interroge également sur les influences des milieux sur la répartition des hommes.

Cette approche naturaliste conduit Friedrich Ratzel à élargir ses réflexions. En 1901, il publie un essai, *Der Lebensraum*, qui est d'abord une étude biogéographique avant d'être un écrit géopolitique comme on le présente souvent. Il y développe l'idée qu'un État doit être capable d'étendre son influence et donc ses frontières pour contrôler les ressources indispensables à ses besoins et ses intérêts.

Les régimes totalitaires comme les nazis reprennent à leur compte ces théories pour justifier leurs ambitions et politiques belliqueuses. Hitler défend avec force l'idée d'espace vital pour les

Aryens, dans sa logique de discrimination raciale, qui se traduit par l'annexion de provinces comme les Sudètes (à la frontière avec la République tchèque) ou de territoires entiers comme la Pologne.

La géopolitique à la fin du XIX^e siècle



La géopolitique dans la première moitié du XX^e siècle

➤ Grands axes

Dès le début du XX^e siècle, les auteurs anglo-saxons s'intéressent aux relations entre les puissances continentales et les puissances maritimes, dans la droite ligne de leur histoire. Ils se penchent sur la Grande-Bretagne, qui domine les mers et les océans depuis le XVIII^e siècle.

Les auteurs puisent dans la géostratégie pour expliquer les manœuvres de contrôle territorial, qui entraînent des rivalités entre les pouvoirs. Ils étudient par extension le jeu des acteurs.

📎 L'essentiel à connaître

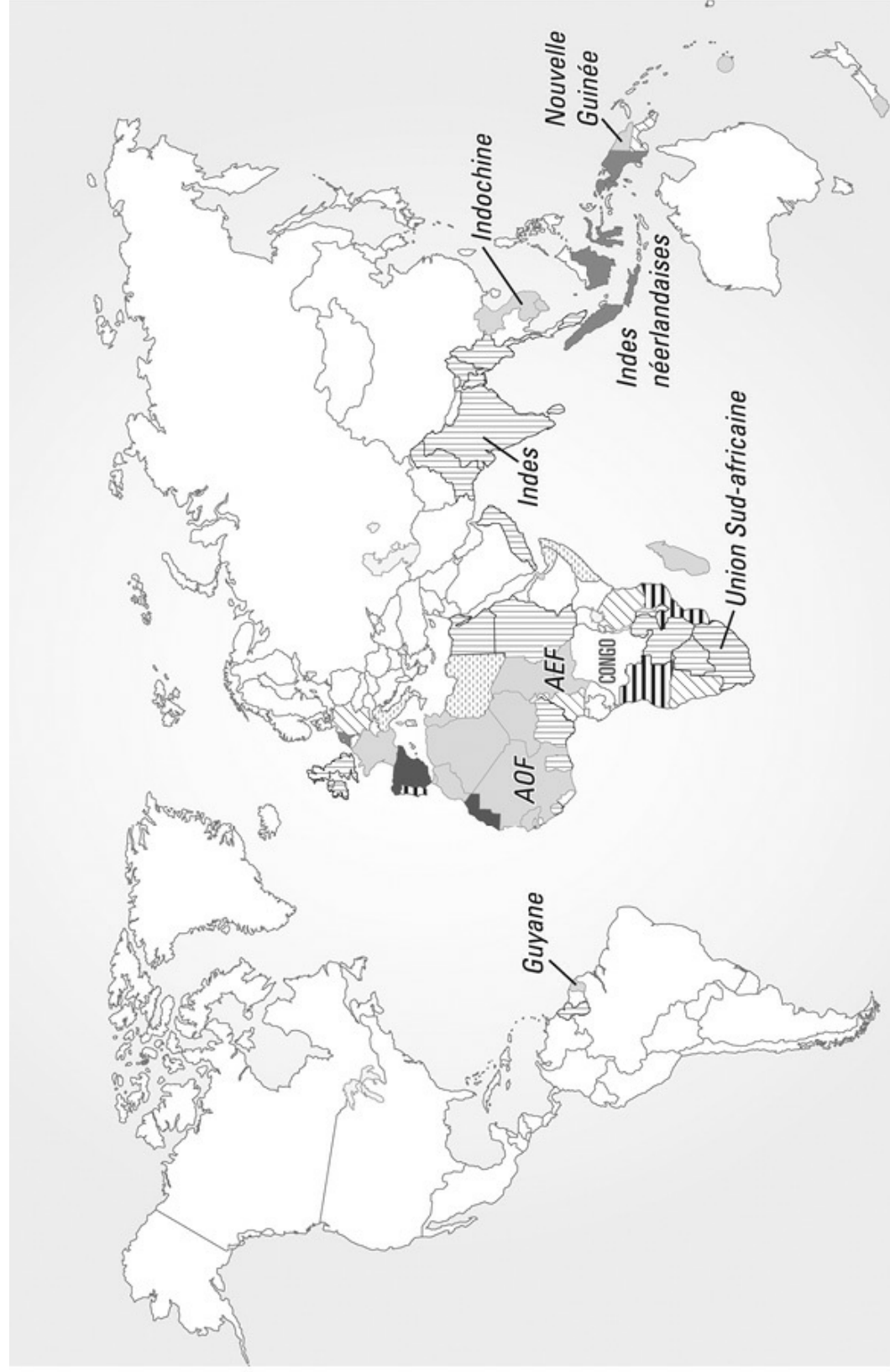
Dans les années 1890, l'amiral états-unien Alfred Thayer Mahan (1840-1914) théorise le concept de *Sea power*. Souvent considéré comme le fondateur de la géopolitique américaine, Mahan a cherché à comprendre l'influence des puissances maritimes dans l'histoire, en prenant particulièrement appui sur le modèle britannique.

Dans les années 1890, les États-Unis achèvent leur vaste mouvement d'expansion vers l'Ouest, qui les conduit à se rapprocher du Pacifique (mouvement de conquête du *Far West*). Dans le sillage des conquêtes coloniales, Mahan interpelle les décideurs états-uniens pour les inciter à se doter d'une véritable marine de guerre, capable de porter à l'extérieur les intérêts et, surtout, de défendre les positions

conquises dans les années 1890 : Hawaï, Guam, les Philippines, Porto Rico ou encore Cuba.

A. T. Mahan s'inscrit pleinement dans le vaste mouvement impérialiste qui a conduit les Européens à dominer de très larges étendues dans le monde.

Les empires coloniaux européens en 1914



Les principaux empires coloniaux en 1914

Après des études en histoire naturelle, le Britannique Halford John Mackinder (1861-1947) se tourne vers la géographie, qu'il enseigne à Oxford et à la London School of Economics. Il s'intéresse particulièrement au rôle de l'Eurasie qu'il considère comme le « pivot de l'histoire », le *heartland*. H. J. Mackinder est très influencé par l'affirmation des puissances continentales au XIX^e siècle (Allemagne unifiée après 1870 ; Russie tsariste à la fin du siècle), qui menacent indirectement les positions britanniques dans le contexte des luttes de puissance impérialistes.

L'influence d'H. J. Mackinder sur les autres scientifiques anglo-saxons est décisive. Il introduit en effet la notion de domination du cœur, le *heartland*, qui doit ensuite rayonner et exercer une influence sur toutes les autres échelles. Pour contrôler le vaste espace mondial, il faut dominer et administrer l'île mondiale, ce qu'H. J. Mackinder appelle la *world island*. Cette pensée est fortement marquée par l'essor des moyens de transport, qu'ils soient terrestres (chemin de fer en particulier) ou maritimes au début du XX^e siècle. Sans eux, aucune domination du monde à long terme ne serait en effet possible.

Karl Haushofer (1869-1946) prend le relais dans l'entre-deux-guerres. En 1924, il crée la *Zeitschrift für Geopolitik* (*Revue de Géopolitique*), dans laquelle il publie ses travaux et réflexions. Cette revue dépasse le strict cadre géographique en mêlant à ces considérations d'autres éléments idéologiques et politiques.

Il distingue la géographie politique et la géopolitique :

- il définit la géopolitique comme une science au service de l'action politique, afin de servir l'Allemagne et lui permettre de renouer avec le statut de grande puissance ;
- il réutilise, en se les appropriant, d'anciens concepts de la fin du XIX^e siècle, comme celui de *Lebensraum*. L'idée est de justifier une zone d'expansion en Europe centrale et orientale pour l'Allemagne, avec les minorités germanophones en lien avec les ressources naturelles.

Privée de ses colonies après la Première Guerre mondiale (1914-1918), l'Allemagne n'a pour lui pas d'autre choix que de se tourner

vers l'Europe. K. Haushofer défend également le rapprochement idéologique et diplomatique avec l'Italie fasciste et le Japon impérialiste, qui revendiquent eux aussi la création d'une « aire de prospérité commune ». Ces positions remettent en cause les fragiles équilibres des années 1920, avec de nombreuses inquiétudes.

Dès 1932, les géographes français prennent conscience des menaces et du retard pris par rapport à leurs homologues d'outre-Rhin. Albert Demangeon en 1932, Jacques Ancel en 1936 dénoncent cette idéologie qu'ils n'hésitent pas à qualifier de mortifère, entrevoyant les drames qu'elle serait amenée à justifier. Le choc de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) discrédite pour longtemps la géopolitique allemande et jette une suspicion sur tous ceux qui s'intéresseraient à une approche aussi chargée d'un point de vue idéologique.

Zoom sur un auteur

Nicholas Spykman (1893-1943)

Nicholas Spykman (1893-1943) a une formation de sociologue. Il **s'inscrit dans l'héritage d'H. J. Mackinder** en revenant sur le concept d'espace stratégique.

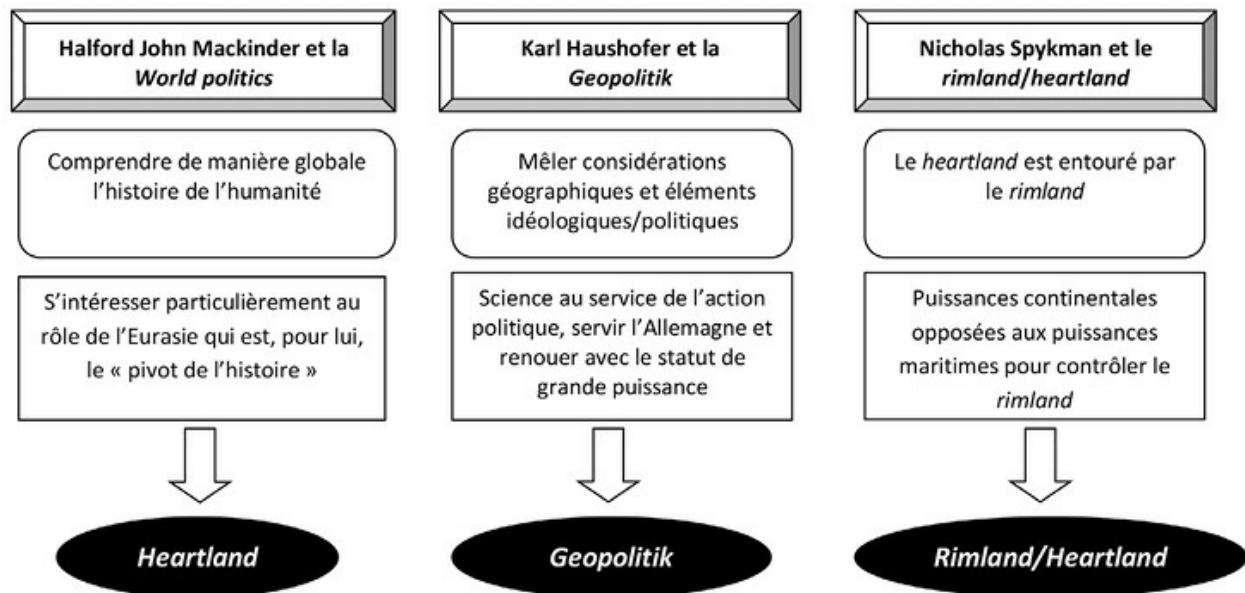
Pour lui, **le *heartland* est entouré d'un espace tout aussi essentiel**, qu'il nomme **le *rimland***, qui s'étend des pays scandinaves et de l'Europe tout entière à l'espace chinois, insulaire et maritime.

Le *rimland* concentre les appétits et les convoitises des puissances continentales opposées aux puissances maritimes pour justement en prendre le contrôle. Les affrontements sont dans ces conditions considérés comme inévitables et entraînent de perpétuelles recompositions.

Pour N. Spykman, **les États doivent établir et préserver des alliances suffisamment solides avec ceux du *rimland*** pour contourner la menace des grandes puissances préétablies sur mer ou

sur le continent eurasiatique. Cette vision est décriée alors que les équilibres évoluent avec la marche à la guerre (années 1930) et les nouvelles puissances : URSS stalinienne à partir des années 1920, qui résiste à l'offensive allemande en 1941-1943.

La géopolitique dans la première moitié du XX^e siècle



La géopolitique au début de la Guerre froide (années 1950-1970)

Grands axes

Les traumatismes de l'après-guerre, la volonté d'oublier les crimes et les horreurs commis au nom des idéologies durant le second conflit mondial éloignent les esprits et les intellectuels des questions géopolitiques.

Décrédibilisée par ses liens avec le nazisme, la géopolitique entre dans une phase de repli.

L'essentiel à connaître

Alors que le monde et les relations internationales voient l'avènement inédit des deux Grands (États-Unis et URSS), deux superpuissances au pouvoir inégalé, rehaussé par le prestige de la victoire militaire, les géographes tournent le dos à la géopolitique. Les historiens leur emboîtent le pas, inventant au passage une nouvelle approche : la géohistoire.

La géohistoire conduit à s'intéresser aux jeux d'alliance, aux rivalités politiques appliquées aux territoires pour en comprendre les ressorts et les structures. L'histoire a pour principal objet l'étude du temps et de la durée. Elle se pense en outre sur des temporalités multiples (temps court des événements, temps long des structures) pour saisir les enjeux des puissances et des conflits.

Les études consacrées aux relations internationales ne sont pas abandonnées pour autant. Entre 1945 et le milieu des années 1970, le terme *geopolitics* disparaît des titres publiés aux États-Unis. Les auteurs étudient toujours les rivalités, les jeux de puissance, mais ne prennent plus pour points de départ ou pour angles d'étude les dimensions spatiales, de manière à éviter tout amalgame avec la géopolitique tant décriée.

Les décisions des deux Grands pèsent sur les équilibres. En 1947, la doctrine du *containment*, présentée par le président démocrate Harry S. Truman, s'appuie sur les territoires pour empêcher toute extension de l'influence communiste dans le monde, quelle que soit l'échelle considérée. Les États-Unis combattent par tous les moyens l'influence de l'URSS, y compris là où elle n'est pas encore implantée. L'URSS contre-attaque avec la doctrine Jdanov, qui renverse les arguments américains en dénonçant l'hégémonie et l'impérialisme des États-Unis sur le monde dit « libre », autrement dit sur les territoires et pays qui ne font pas partie du camp soviétique, avec la démocratie libérale et la liberté d'expression comme fondements absolus.

Les débats agitent les esprits après 1947. L'année suivante, Hans Joachim Morgenthau (1904-1980) nie à la géopolitique son caractère de science, car elle repose sur des éléments contestables rédhibitoires :

- c'est ce qu'il affirme dans *Politics among Nations* ;
- il distingue ici géopolitique et géographie, reconnaissant que l'espace est le « facteur le plus stable de la puissance », ce qui justifie de s'y intéresser ;
- mais l'espace est bien différent du territoire et n'est pas l'objet premier d'étude de la géographie.

Au début des années 1970, les esprits s'apaisent, ce qui permet de porter un regard plus neutre sur la géopolitique. La succession de phases de stabilité et de tensions, avec des crises d'intensité variable, aboutit à « l'équilibre de la terreur » avec la menace nucléaire au milieu de la décennie. Tous ces éléments conduisent à reconsidérer la

question de la géopolitique pour tenter d'expliquer les nouveaux ressorts des puissances.

En 1977, Colin S. Gray publie *The Geopolitics of the Nuclear Era*, où il renoue en partie avec la géopolitique antérieure à 1945. Il accorde une place centrale aux rivalités entre puissances maritimes et continentales.

Mini-focus

Les territoires sont replacés au cœur des enjeux avec la succession de conflits périphériques entre les États-Unis et l'URSS : première crise de Berlin en 1948-1949 ; guerre de Corée entre 1950 et 1953 ; construction du mur de Berlin à l'été 1961 ; crise des fusées de Cuba en octobre 1962 ; guerre du Vietnam, où interviennent les deux Grands entre 1964 et 1973, pour ne citer que quelques exemples.

Les théâtres sont stratégiques à leur échelle : du résultat de l'affrontement dépend le rayonnement de la puissance continentale à laquelle ils sont rattachés.

Les tensions ne sont pas seulement à resituer au niveau mondial, entre les deux Grands. Elles se retrouvent également à l'intérieur des deux camps, justifiant une autre approche géographique pour les comprendre et les remettre en perspective. Comment, dans ce cas, expliquer le schisme maoïste de 1960, lorsque la Chine déclare ouvertement s'éloigner du voisin soviétique pour polariser l'attention dans le camp soviétique ?

Les rivalités entre les puissances réapparaissent cette fois sous le prisme des idéologies, avec la volonté d'incarner pour la Chine une autre voie que celle suivie par Moscou depuis 1945.

Zoom sur un auteur

Fernand Braudel et la géohistoire

Fernand Braudel s'intéresse dans ses premiers articles aux relations entre l'histoire et la géographie, dans la perspective des sciences humaines qui connaissent un succès croissant auprès des opinions publiques dans l'entre-deux-guerres. La géographie tient une place incontournable dans les écrits de Fernand Braudel pour comprendre les potentialités des territoires ou expliquer les influences stratégiques.

Fernand Braudel tente dans sa thèse consacrée à la Méditerranée au temps de Philippe II d'Espagne (règne de 1556 à 1598) **d'en faire un acteur à part entière en l'étudiant sur le temps long**. Il utilise le terme de **géohistoire pour qualifier sa démarche**. Fernand Braudel se lance dans la géohistoire avant la rédaction de sa thèse, contrairement à ce que l'historiographie a précédemment avancé.

La Méditerranée de Fernand Braudel est un **personnage historique à proprement parler**, où s'expriment les rivalités et les jeux de puissance à travers les siècles, au gré des alliances, des intérêts commerciaux...

Dans les années 1990-2000, la géohistoire connaît un regain d'intérêt en France. Les chercheurs s'emparent de ses thématiques en jouant sur certaines frontières floues entre l'histoire et la géographie : l'histoire des spatialités, l'étude des territorialités ou des échelles sont autant d'axes et de points d'entrée revisités.

**Les approches au lendemain de la Seconde Guerre mondiale
(1939-1945)**

GEOGRAPHIE

HISTOIRE

Prise de distance

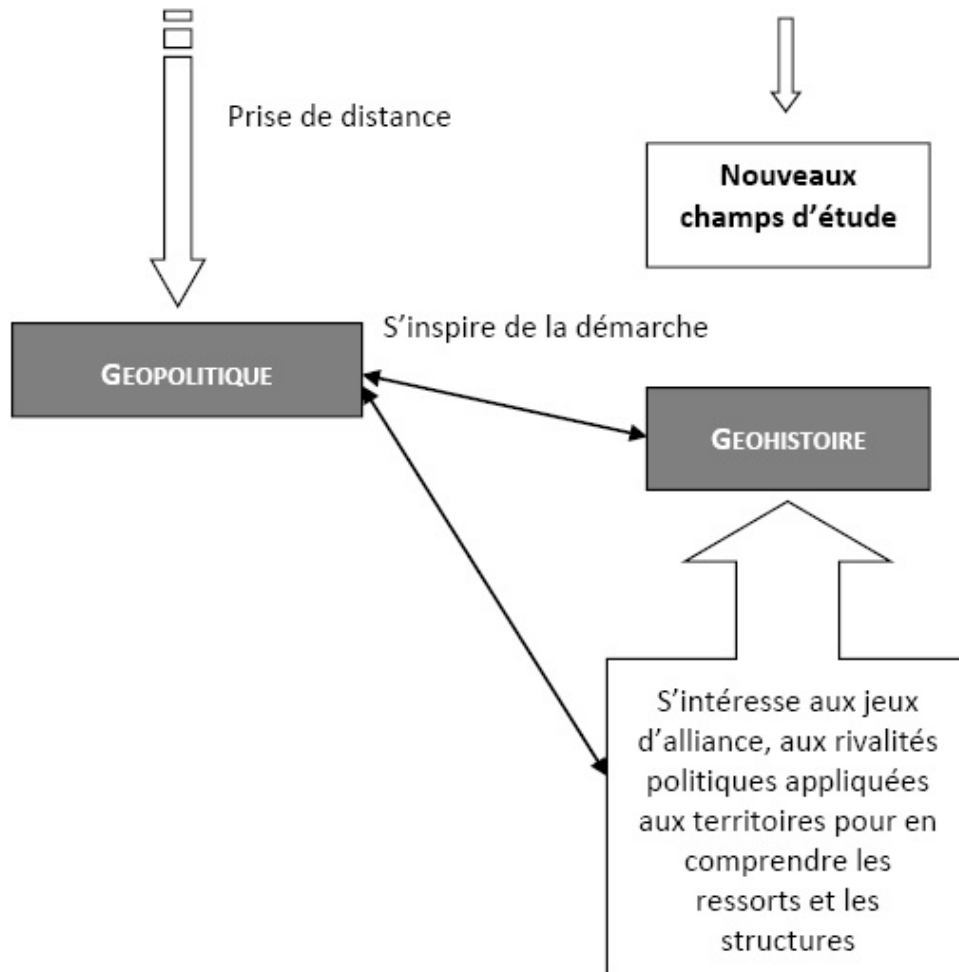
**Nouveaux
champs d'étude**

GEOPOLITIQUE

S'inspire de la démarche

GEOHISTOIRE

S'intéresse aux jeux
d'alliance, aux rivalités
politiques appliquées
aux territoires pour en
comprendre les
ressorts et les
structures



De nouveaux objets d'étude aujourd'hui : les représentations

Grands axes

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les sciences humaines se sont peu à peu penchées sur les projections et les représentations des individus pour tenter de comprendre leurs actions.

Les champs se sont peu à peu élargis pour rejoindre la géographie et la géopolitique, en prenant en particulier appui sur les cartes, qui servent de supports privilégiés pour les représentations.

L'essentiel à connaître

Le *Dictionnaire de géopolitique*, publié en 1995, définit les « représentations géopolitiques » comme « *une construction, un ensemble d'idées plus ou moins logiques et cohérentes* » qui décrit une partie de la réalité. Le territoire occupe une place toute particulière.

Il renvoie à des représentations spécifiques, où les individus se projettent et vivent, avec les aspects culturels et religieux (patrimoine), idéologiques (aire de puissance ou aire d'influence/rayonnement, qui est aujourd'hui préférée comme approche) et politiques (partenariats, accords multilatéraux ou bilatéraux dans l'objectif est de resserrer les liens avec un acteur en particulier).

Dans les années 1950, le géographe Jean Gottmann esquisse quelques pistes en se penchant sur la dimension subjective de

l'espace :

- pour lui, trois catégories de symboles font l'unité d'une nation : la religion, le passé politique ainsi que l'organisation sociale ;
- tous se traduisent dans l'espace. Ils unissent les individus entre eux et le sol/territoire ;
- notion même de territoire évolue avec le temps, ce qui oblige à ne pas adopter de posture figée pour l'étudier correctement.

Dans les années 1970, en France, les travaux sur la géographie des représentations se développent :

- Armand Frémont diffuse largement cette approche avec ce qu'il appelle « l'espace vécu », c'est-à-dire un espace façonné, approprié par les hommes qui en retour transmettent des représentations ;
- ces représentations peuvent conduire à la guerre lorsque l'espace approprié par une société est jugé insuffisant ou inadapté aux représentations véhiculées comme en ex-Yougoslavie, touchée par les guerres d'indépendance entre 1992 et 1995, avec des relents nationalistes qui persistent aujourd'hui, en constitue un exemple flagrant.

Yves Lacoste se penche sur la question des représentations et marque l'approche géopolitique. Le développement sans précédent des transports et des moyens d'échange, qu'ils soient matériels ou immatériels (télécommunications), depuis les années 1950, entraîne dans son sillage un foisonnement des représentations spatiales.

Les cartes justifient certaines positions et sensibilisent les autres. La carte est un discours, une représentation imparfaite de la réalité en ne reprenant que deux dimensions, alors que le monde est triple (hauteur, largeur et profondeur).

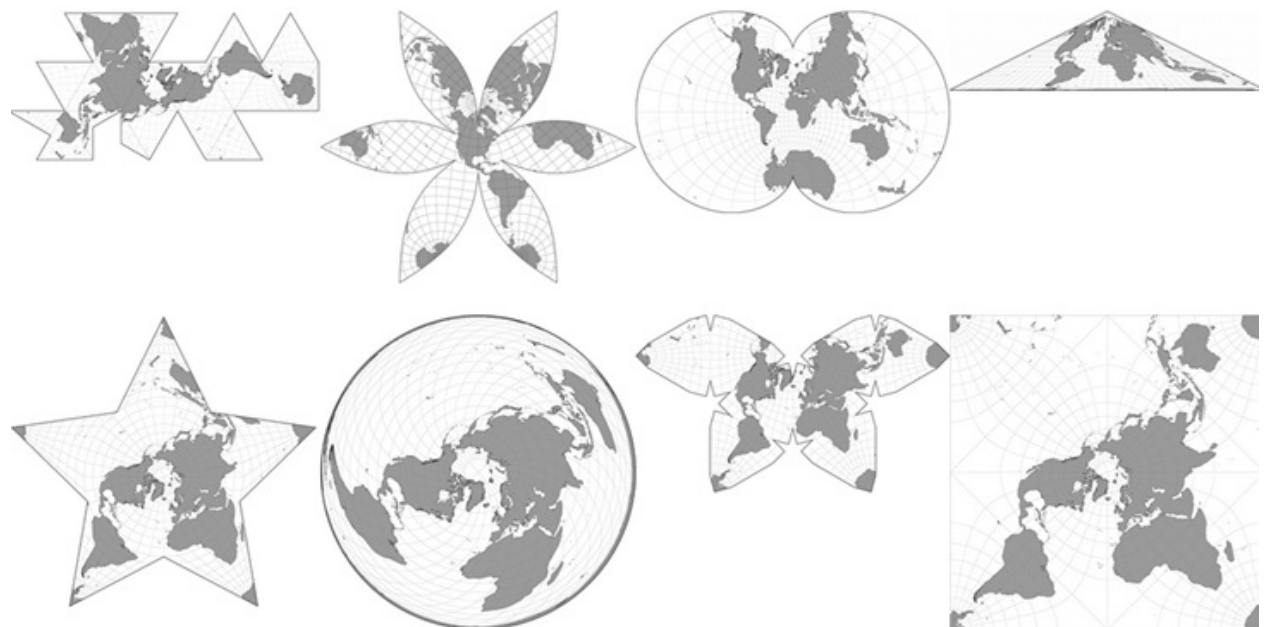
La projection induit un rapport à l'espace qui n'est pas celui de la réalité au sens strict. Un planisphère ne correspond pas à la vision du globe terrestre, qui est une sphère aplatie aux pôles alors que le planisphère est un espace-plan.

Pour Yves Lacoste, la représentation n'est pas seulement une image, mais aussi un théâtre. Il défend cette idée dans le *Dictionnaire de géopolitique*, en insistant sur la mise en récit par le groupe qui produit les représentations. Dans ces conditions, la géopolitique ne doit pas prendre parti entre les groupes en présence. Elle doit plutôt s'efforcer d'éclairer les raisons qui poussent les acteurs à agir de telle ou telle manière. Elle rejoint une fois encore la géographie avec l'étude des logiques spatiales des acteurs et l'histoire en remettant en perspective les faits, les enjeux ou encore les rivalités.

Cette approche a suscité de vives controverses. Elle sous-entend de s'intéresser à des domaines à la frontière d'autres champs des sciences humaines, comme la psychologie, la sociologie, etc. D'autres ont voulu prendre leurs distances avec des éléments très subjectifs, reposant sur des choses instables (les discours).

Zoom sur un concept

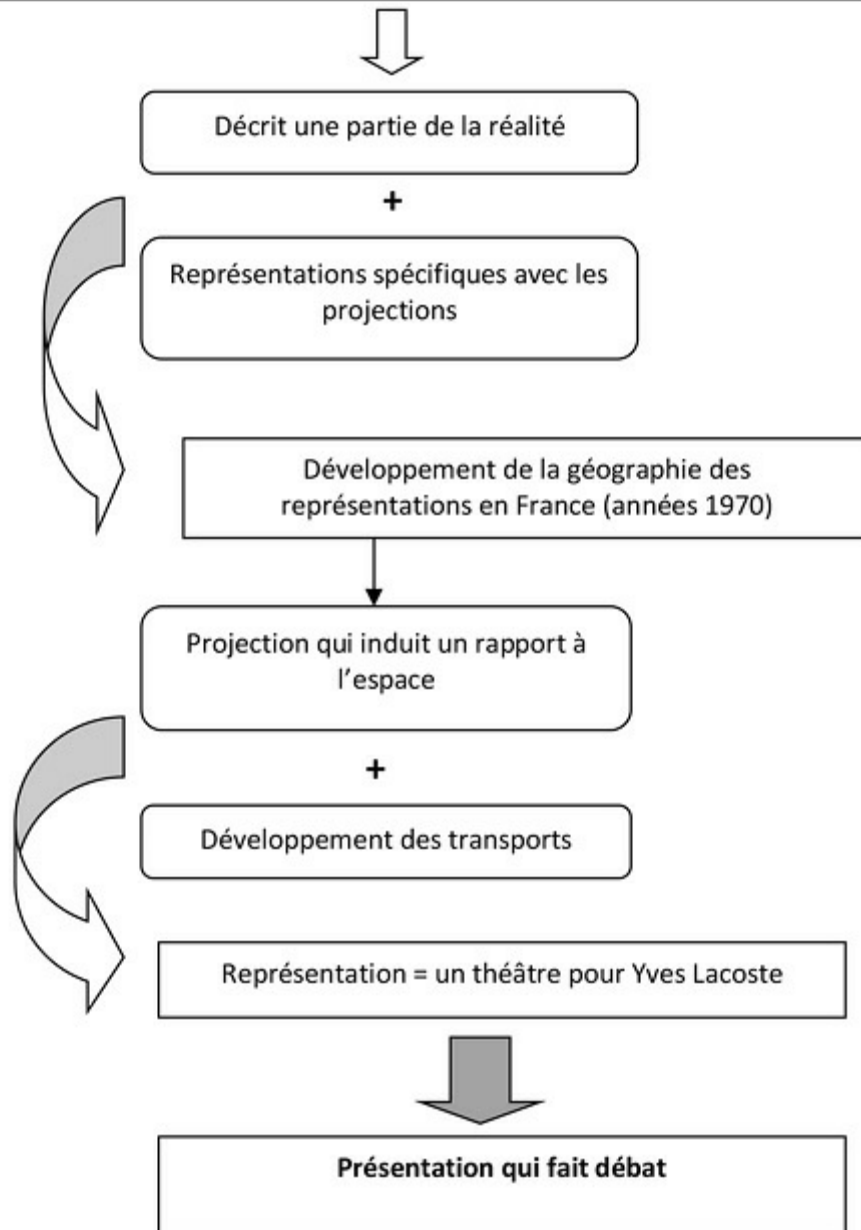
Les projections en cartographie



Source : <https://www.pacha-cartographe.fr/fonds-de-carte/>

Les représentations et la géopolitique

Dictionnaire de géopolitique (1995) définit les « représentations géopolitiques » comme « une construction, un ensemble d'idées plus ou moins logiques et cohérentes »



Les grands équilibres dans le monde

✓ Problématique

Quels sont les champs d'étude de la géopolitique aujourd'hui et les enjeux ?

Concepts-clés

- **Acculturation** : processus qui conduit une personne ou un groupe de personnes à assimiler à sa propre culture une culture qui lui (leur) est à l'origine étrangère.
- **Compétitivité territoriale** : processus qui conduit à mettre en concurrence les territoires les uns avec les autres à différentes échelles (du niveau local au niveau mondial).
- **Délocalisation** : transfert des unités de production vers l'étranger, essentiellement et le plus souvent pour bénéficier de coûts inférieurs, en jouant sur la compétitivité territoriale.
- **Développement durable** : mode de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il a été défini pour la première fois en 1987, dans le rapport Brundtland.
- **Fonds souverains** : fonds d'investissement détenu par un État, qui concerne particulièrement les pays émergents. Les fonds souverains permettent de diversifier les sources de richesses en investissant à l'extérieur et dans d'autres branches que celles de l'État investisseur (par exemple dans des domaines éloignés des

hydrocarbures, qui procurent au départ des liquidités importantes pour alimenter les investissements).

- **Guerre froide** : période de 1947 à 1991 marquée par des phases de tensions plus ou moins fortes entre les États-Unis et l'URSS, par alliés interposés.
- **Investissements directs à l'étranger (IDE)** : capitaux placés à l'étranger dans les unités de production pour exercer une influence significative à l'avenir, conquérir de nouveaux marchés ou acquérir des positions dominantes.
- **Organisations non gouvernementales (ONG)** : organismes financés essentiellement par des dons et des mécènes privés, qui se veulent indépendantes de tout gouvernement ou de toute organisation politique pour préserver leur liberté d'action et de discours. Les ONG interviennent particulièrement dans les domaines de l'humanitaire et de l'environnement.
- **Pays émergents** : pays qui ont connu, au tournant des années 1990 et 2000, une forte croissance économique et un développement accéléré, en tirant profit de l'insertion dans la mondialisation. Par extension, désigne aujourd'hui les pays qui dominent leur aire régionale et qui gagnent, de plus en plus, une influence sur la scène internationale.
- **Transition démographique** : passage d'un régime traditionnel où la fécondité et la mortalité sont élevées et s'équilibrent de manière régulière en dehors des périodes de crises, à un régime où la natalité et la mortalité sont faibles et s'équilibrent sur la longue durée elles aussi, à des taux proches de 10 ‰.

Pour commencer

Depuis la fin de la Guerre froide, en décembre 1991, les approches ont été renouvelées pour tenter de comprendre et d'expliquer les soubresauts internationaux.

La multiplication des conflits dans la décennie 1990, la multiplication et la diversification croissante des puissances, avec les pays émergents au seuil des années 2000, ont alimenté ces relectures et incité à adopter de nouvelles grilles d'analyse.

La géopolitique n'échappe pas à ce mouvement, bien au contraire. Elle fait l'objet de nouveaux travaux qui mêlent approche géographique et emprunts aux autres sciences humaines. Il en résulte un foisonnement qui peut conduire à des confusions lorsque les termes sont mal ou en partie définis et appropriés. Nous proposons donc de revenir dans ce chapitre sur ces questions pour voir où en est la géopolitique aujourd'hui, mais aussi pour saisir les apports des autres champs disciplinaires, tant en France qu'à l'étranger.

Les nouveaux équilibres mondiaux

Grands axes

Les équilibres entre les puissances évoluent en permanence, sous l'effet des alliances ou des tensions.

La chute de l'URSS (25 décembre 1991) a précipité la fin de la Guerre froide (1947-1991). Le monde est progressivement devenu multipolaire, avec une multiplication des puissances.

De nouvelles frontières et de nouveaux pays apparaissent après 1991.

L'essentiel à connaître

Une quinzaine d'États indépendants apparaissent après la chute de l'URSS :

- cet événement a été « *la plus grande catastrophe géopolitique du siècle dernier* » (Vladimir Poutine, discours à la nation prononcé en avril 2005). Les répercussions se traduisent à plusieurs échelles ;
- l'exemple le plus emblématique est sans conteste la Russie.

La Russie est en effet confrontée à de nombreux défis :

- le premier renvoie au recentrage sur le seul espace russe ;
- après 1991, elle perd certains éléments de la puissance de l'URSS, comme les bases militaires extérieures, les bases de lancement, les arsenaux militaires ;

- elle devient une puissance secondaire, ce qui est un vrai choc pour les Russes.

La chute brutale du modèle communiste et l'ouverture brutale des marchés entraînent une grave crise économique :

- les structures doivent se réorienter très rapidement, avec l'émergence d'une nouvelle catégorie de dirigeants : les oligarques ;
- les oligarques tirent profit des privatisations et des rapports étroits avec les nouveaux dirigeants pour prendre le contrôle de vastes parties de l'économie, en particulier dans le domaine de l'énergie ;
- la Russie perd également des bases stratégiques, comme celle de Baïkonour, d'où étaient lancés les engins spatiaux :

Q Mini-focus

Baïkonour se retrouve après 1991 au cœur du territoire du Kazakhstan. Le pays entretient certes des liens privilégiés avec le grand voisin russe, tout en étant pleinement souverain et indépendant. Les Russes sont donc obligés de nouer de nouvelles relations pour poursuivre les lancements spatiaux, dans une base qu'ils ne contrôlent plus directement.

- les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) accèdent de fait à l'indépendance en août 1991, privant la Russie d'un accès stratégique à la mer Baltique ;
- la marine militaire doit être redéployée vers Saint-Pétersbourg et la péninsule de Mourmansk, notamment pour les sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins (force de dissuasion) ;
- plus largement, la chute de l'URSS entraîne l'effacement de la Russie de la scène internationale, laissant les États-Unis seuls comme superpuissance.

S'ouvre alors un moment unipolaire, où les États-Unis pèsent de tout leur poids dans les relations ainsi que dans les organisations internationales :

- ils font figure de seuls acteurs capables d'intervenir rapidement et de régler les conflits, avec des coalitions, comme l'illustre parfaitement l'opération « Tempête du désert » en janvier-février 1991 ;
- les équilibres internationaux sont profondément modifiés, la logique des camps de la Guerre froide (1947-1991) s'efface, ce qui accentue les problèmes de transition ;
- les frontières sont redécoupées et entraînent de nouveaux conflits. Le modèle économique libéral (libre-échange) s'affirme un peu partout ;
- de nouvelles grilles d'analyse sont nécessaires pour comprendre les rivalités et l'organisation de l'espace mondial devenu multipolaire.

Zoom sur un acteur-clé

La Communauté des États indépendants (CEI)

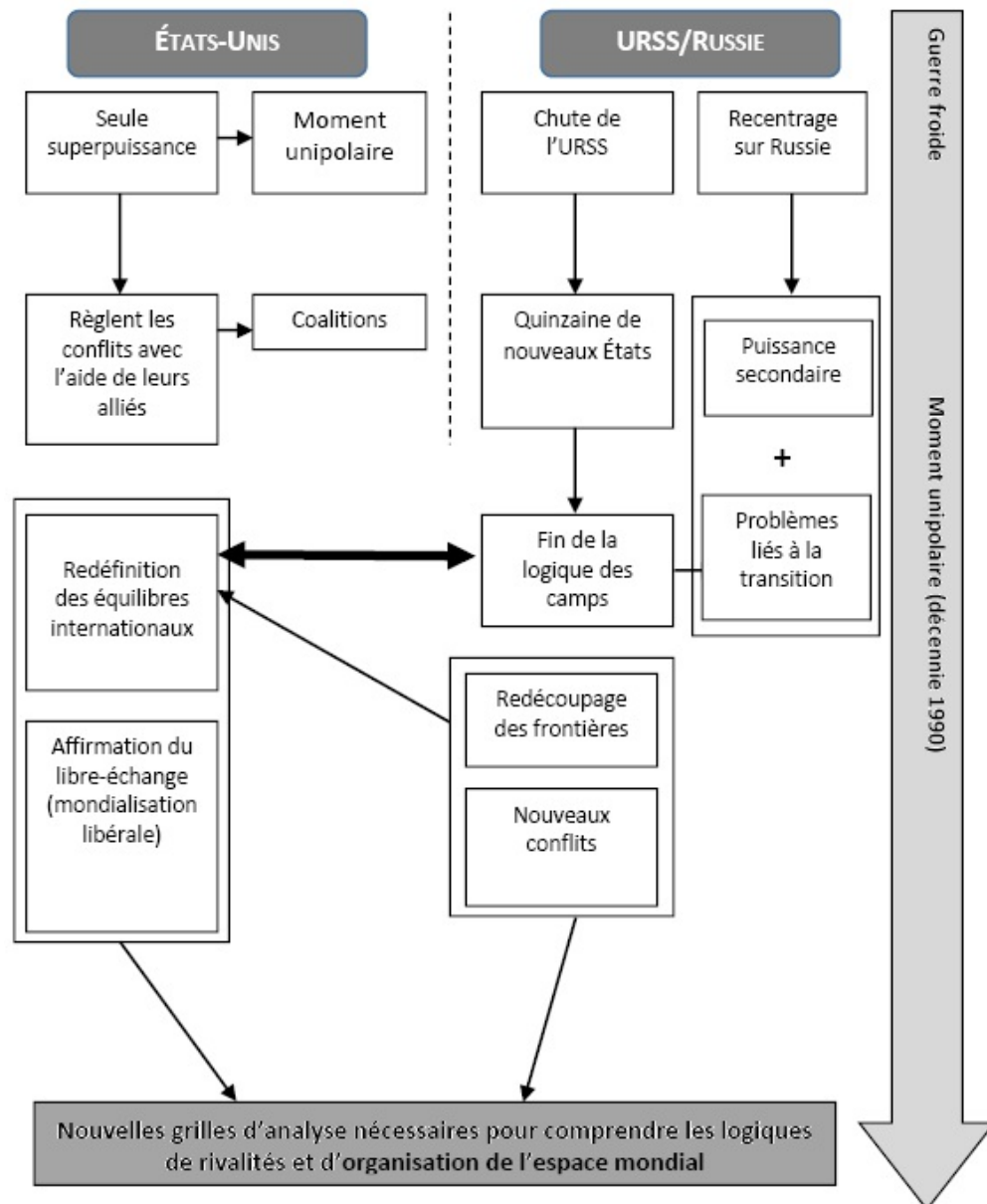
Parfois appelée Confédération des États indépendants, la CEI est une organisation intergouvernementale. Mise en place le 8 décembre 1991, elle comprend 9 États membres (Biélorussie, Russie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan et Tadjikistan) en 2021, un État associé (Turkménistan), un observateur (Mongolie). La Géorgie s'est retirée en 2009, après la guerre avec la Russie. L'Ukraine a suivi le même chemin en 2014.

Le président russe Boris Eltsine est à l'origine de la création de la CEI. La CEI regroupe la plupart des anciens pays membres de l'URSS. Elle vise à développer la coopération multilatérale entre ses membres, même si les relations sont marquées par une grande indépendance. Certains États, comme la Géorgie et l'Ukraine, en opposition directe avec la Russie, ont choisi de se retirer de cette organisation.

La CEI constitue donc un exemple unique d'organisation, qui n'est pas une fédération ni une confédération. La CEI n'est pas une organisation internationale au sens strict, car elle ne possède pas de personnalité juridique. Une assemblée interparlementaire, assisté de comités et d'un secrétariat pour tenter de coordonner les projets et les actions.

La CEI est dominée par la Russie, qui a pris après la chute de l'URSS survenue quelques semaines après la mise en place de la CEI une position dominante, pour défendre et servir au mieux ses intérêts géopolitiques.

La fin de la Guerre froide (1991) et les nouveaux équilibres géopolitiques



Les autres formes de mondialisation

Grands axes

La mondialisation actuelle est en grande partie fondée sur le libre-échange, ce qui concerne surtout les marchandises et les hommes.

De nouvelles approches, comme la géoculture ou la *Critical Geopolitics* invitent à construire de nouvelles démarches et à étudier d'autres objets comme les pouvoirs et les savoirs.

Ces nouvelles approches permettent de questionner la géopolitique ainsi que les rapports de force entre les différents acteurs.

L'essentiel à connaître

L'économie n'explique pas tout :

- la mondialisation interroge les rapports à la culture, ce qui a poussé le sociologue états-unien Immanuel Wallerstein (1930-2019) à se pencher sur la « géoculture » ;
- le principal objet de cette approche consiste à étudier les effets et les enjeux de la mondialisation sur la culture pour voir s'il y a diffusion de modèles, de manières de vivre et de penser ;
- l'idée est de dépasser les rapports fondés sur les métissages ou les acculturations.

Cette approche s'inscrit dans la mondialisation libérale, avec des débats très vifs sur le rôle des États-Unis. Joseph Nye a parlé de *soft power* pour désigner la capacité d'influence des États-Unis, en

utilisant leur culture, leur cinéma (Hollywood), leur manière de vivre et de penser, etc., en diffusant en somme un modèle qualifié d'occidental. La défense de valeurs jugées fondamentales comme les libertés individuelles et collectives ou le débat est au cœur de ce modèle.

Cette diffusion de modèles conduit à raviver certaines tensions en réveillant ou en réaffirmant des contre-modèles :

- les cultures locales qui font l'objet de nouvelles attentions : l'enseignement des langues régionales, par exemple, en France, connaît depuis les années 1980 des succès contrastés suivant les régions ;
- dans les territoires où la langue est considérée comme un fondement essentiel de l'identité et de la culture régionale ;
- des écoles spécifiques sont même créées, comme les écoles Diwan en Bretagne, en 1977, qui regroupent en 2019 plus de 4 000 élèves au total, de la maternelle au baccalauréat dans les cinq départements de la Bretagne historique (Loire-Atlantique comprise). Ces identités restent avant tout locales, sinon régionales, et ont du mal à s'exporter ou à rayonner à des échelles plus larges, à quelques exceptions près.

La géoculture se rapproche de la géopolitique avec des approches complémentaires :

- la question du rayonnement renvoie aux rapports de force ainsi qu'aux enjeux de rivalités entre les différents acteurs (locaux, régionaux, nationaux ou mondiaux avec la défense de certains modèles) ;
- elle renvoie à la question des représentations, centrale pour la géopolitique. La presse, les médias, en particulier les mass media avec le développement d'Internet et des télécommunications depuis les années 1990, sont des instruments privilégiés pour diffuser la culture. Ils peuvent en outre être instrumentalisés pour diffuser une idéologie et un message politique comme ce fut le cas avec le mouvement terroriste islamiste Daech au tournant des

années 2000-2010 en Irak et en Syrie, qui a très largement diffusé son idéologie par les réseaux sociaux et les outils numériques.

Derrière le terme « altermondialisme », se cache une multitude de courants et de mouvements (en particulier des ONG) qui contestent et remettent en cause les excès de la mondialisation libérale mise en œuvre depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et accélérée après la chute de l'URSS (25 décembre 1991). Certains auteurs ou journalistes parlent même de « galaxie » pour désigner la diversité des courants et des approches altermondialistes.

Les altermondialistes dénoncent aussi les excès des grandes institutions internationales, mises en place après 1945, pour promouvoir le libre-échange et réduire au maximum les interventions des États sur l'économie (comme avec la baisse, puis la suppression, des tarifs douaniers pour favoriser les exportations).

Les altermondialistes agissent dans deux directions :

- les plus déterminés mènent des opérations « coup-de-poing », dans le but d'attirer la presse. Greenpeace s'illustre ainsi régulièrement en accrochant des banderoles sur les centrales nucléaires françaises ou sur le porte-avions Charles de Gaulle par exemple ;
- les plus modérés organisent des rassemblements en même temps que les grandes réunions portant sur la mondialisation, comme à Porto Alegre, au Brésil, en 2001, 2002, 2003 et 2005.

Les altermondialistes cherchent aussi à mettre en place d'autres formes d'échange, comme le commerce équitable, même si ce dernier reste très marginal (moins de 1 % du commerce mondial total). Faites bien attention toutefois à ne pas réduire l'altermondialisme au commerce équitable.

Zoom sur un courant

La Critical Geopolitics

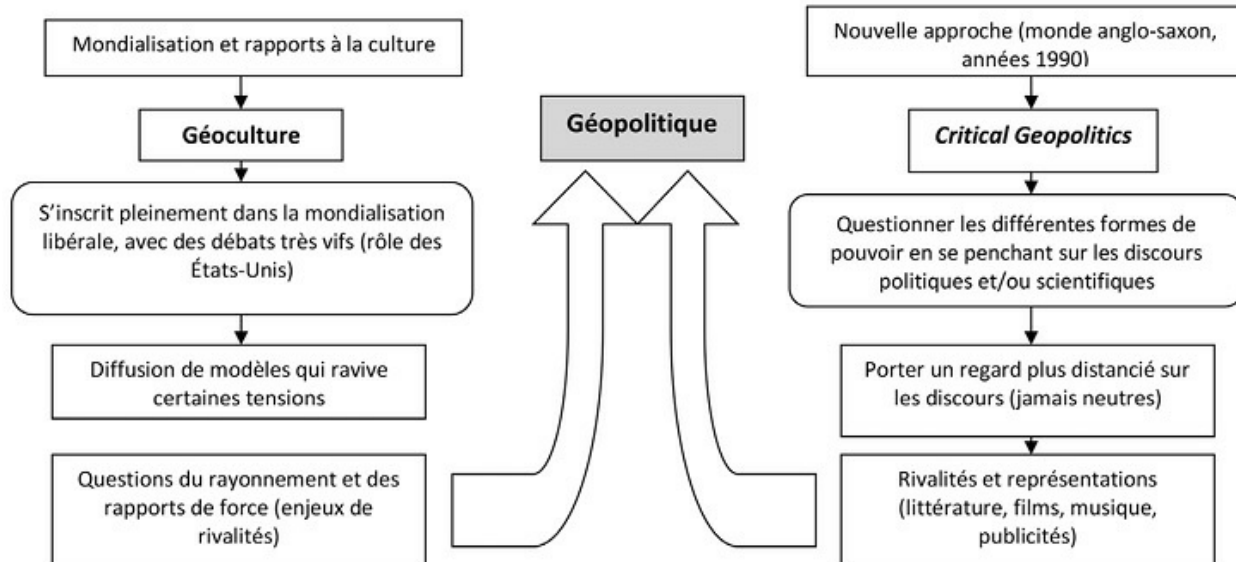
Défini dans le monde anglo-saxon dans les années 1990, la *Critical Geopolitics* a réinterrogé la géopolitique en remettant en perspective les questions de pouvoir et de savoir préexistants selon Gearoid O'Tuathail (ou Gerard Toal), l'un de ses promoteurs. L'idée principale est de questionner les différentes formes de pouvoir en se penchant sur les discours politiques et/ou scientifiques, qui sont l'une des bases en conférant une autorité.

La *Critical Geopolitics* invite à porter un regard plus distancié, plus critique sur les discours car ils ne sont absolument pas neutres. Les discours véhiculent des manières de penser, de concevoir les rapports de force et c'est ce qui intéresse les défenseurs de la *Critical Geopolitics*. Les scientifiques sont considérés comme parties prenantes en cherchant à éclairer les logiques, mais aussi en étant parfois associés aux prises de décision. C'est le cas dans le domaine environnemental ou sanitaire, où les spécialistes sont convoqués régulièrement par les dirigeants politiques.

Différentes dimensions peuvent être établies suivant les acteurs. Gearoid O'Tuathail propose de distinguer ce qu'il appelle la « géopolitique formelle », qui s'intéresse spécifiquement aux théoriciens et aux idéologues de la « géopolitique pratique », davantage centrée sur les politiciens et les décideurs, de la « géopolitique populaire », qui renvoie à la question des représentations du monde dans de larges parties de la population.

Ces approches rejoignent une nouvelle fois la géopolitique avec la **prise en compte des rivalités et des représentations en partant de la littérature, des films, de la musique, voire même des publicités**, qui sont des vecteurs majeurs de communication dans les sociétés occidentales, avec leurs propres codes et symboles.

La géopolitique et les autres formes de mondialisation



Quelques exemples de préoccupations sociétales

Grands axes

L'augmentation de la population mondiale entraîne une prise de conscience de la vulnérabilité des ressources naturelles.

Le développement durable, qui a émergé à la fin des années 1980, constitue un problème géopolitique majeur.

La question du réchauffement climatique et des moyens à mettre en œuvre pour la limiter au maximum est au cœur de nombreux débats.

L'essentiel à connaître

Les rivalités et les rapports de force à toutes les échelles sont au cœur des attentions avec la pression croissante exercée sur les ressources naturelles. L'augmentation continue du nombre d'êtres humains sur Terre depuis le XVIII^e siècle, avec la transition démographique, conduit à interroger la notion de développement durable. Elle entraîne :

- une pression croissante sur les ressources ;
- de la pollution qui influe sur le réchauffement climatique avec les émissions de gaz à effet de serre ;
- de nouveaux rapports de force entre les États pour asseoir leur puissance à toutes les échelles, du niveau mondial au niveau local.

Les questions écologiques pèsent de plus en plus sur les relations internationales ainsi que sur les rapports de force interétatiques. En 1992, Gilbert Rist a souhaité interpeller les opinions publiques et les décideurs en se penchant sur la notion de développement, au cœur du modèle occidental selon lui. Il a dénoncé à cette occasion la volonté de certains de maintenir un système de base fondé sur l'exploitation continue et croissante des ressources naturelles, en introduisant quelques mesures qui permettraient d'atténuer les effets les plus visibles de la pollution, sans apporter de solution efficace aux problèmes sur le long terme.

À compter des années 1990, les institutions internationales se sont emparées de ces problématiques. Les résultats sont aujourd'hui très contrastés :

- les sommets de la Terre, qui remontent à 1972 (sommet de Stockholm) ou les conférences multipartites (COP) sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) ont permis de signer des accords internationaux, généralement ambitieux et très médiatisés, comme à Kyoto (1997) ou à Paris (2015) ;
- ces accords sont régulièrement dénoncés par les organisations non gouvernementales (ONG). Ils laissent de côté de larges pans de la diplomatie, se bornant à fixer des objectifs sans établir de sanctions contraignantes ou dissuasives en cas de non-respect.

Le développement durable a été au centre des attentions des sommets du G7, comme à Biarritz (août 2019) :

- les actions demeurent très limitées, sans impact réel sur le long terme pour lutter contre le réchauffement climatique. Les intérêts nationaux les en empêchent ;
- les principaux émetteurs de gaz à effet de serre, les États-Unis ou la Chine, n'ont pas placé les questions environnementales au cœur de leurs préoccupations ;
- les équilibres évoluent malgré tout. Sous la pression de l'opinion publique et en raison du coût annuel de la pollution, de l'ordre de 3 000 milliards de dollars annuels pour la seule Chine selon l'ONG Greenpeace¹.

Le président Xi Jinping (au pouvoir depuis 2013) lance au printemps 2018 un vaste programme de modernisation et de réorientation du modèle économique national. Son objectif est double : permettre le développement de nouvelles filières avec un haut potentiel de croissance attendu (panneaux photovoltaïques, éoliennes et équipements par exemple), mais aussi acquérir une avance technologique qui permette de mieux faire face à la concurrence internationale, comme dans le domaine des constructions de batteries qui servent ensuite à équiper les automobiles électriques.

D'autres équilibres paraissent plus précaires et fragiles comme le montrent les États-Unis avec les discours climatosceptiques qui remettent en cause la validité des schémas scientifiques consacrés au réchauffement climatique et aux conséquences négatives sur l'environnement des activités humaines depuis les révolutions industrielles entamées à la fin du XVIII^e siècle. La décision du président républicain Donald J. Trump de sortir des accords sur le climat signés à Paris par son prédécesseur, Barack Obama, en 2017 a été un coup de tonnerre à l'échelle internationale. Cette décision a paru d'autant plus brutale que Donald J. Trump (2017-2021) n'a pas consulté, au préalable, ses partenaires, arguant du fait que les accords de Paris nuisent à la croissance économique de son pays.

Les opinions publiques peuvent être des acteurs en faisant pression sur les gouvernements et les organisations internationales pour faire évoluer les équilibres (prise de conscience des enjeux environnementaux). Les organisations internationales peuvent intervenir entre les opinions publiques et les États pour mettre en œuvre des remédiations.

Zoom sur des événements

Les sommets de la Terre

Il s'agit de conférences internationales consacrées aux questions climatiques, du réchauffement notamment, et environnementales. Organisées sous l'égide de l'ONU, ces sommets se tiennent tous les 10 ans. L'objectif est de promouvoir les actions et les projets entre les gouvernements.

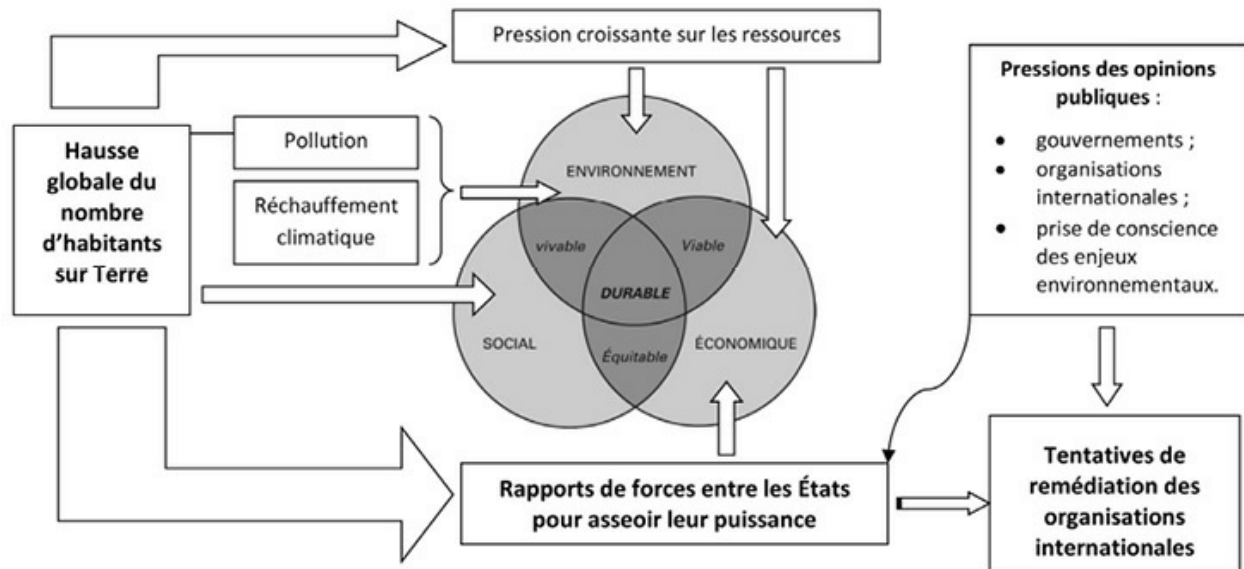
Le premier sommet de la Terre s'est tenu en 1972 à Stockholm avec comme thème l'environnement humain. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a été défini dans le cadre de ce sommet. Le deuxième sommet s'est tenu en 1982 à Nairobi (Kenya).

En 1992, le sommet de Rio de Janeiro a marqué une prise de conscience internationale. Reprenant la définition du développement durable, ce sommet a donné une audience large aux actions des ONG (organisations non gouvernementales) ainsi qu'aux mouvements écologistes. Un plan d'action a été élaboré pour le nouveau siècle qui approchait : l'Agenda 21. Aucun accord ou projet contraignant n'a toutefois été scellé lors de ce sommet, certains pays craignant que de tels outils ne pénalisent leur croissance économique.

Le protocole de Kyoto, signé en 1997, s'inscrit dans la continuité du sommet de la Terre de 1992. Il ne présente néanmoins pas de mesures contraignantes en cas de non-respect des dispositions antérieures. Cette situation est régulièrement dénoncée par les ONG et les autres mouvements écologistes, qui parlent d'immobilisme des politiques.

En 2012, le sommet de Johannesburg a renouvelé les engagements pris à Kyoto. Les discussions ont particulièrement porté sur la lutte contre la pauvreté, la réduction des disparités entre les pays du Nord et ceux du Sud, l'eau ou encore les énergies renouvelables.

Géopolitique et développement durable



1. GREENPEACE, *Toxic Air : the Price of Fossils Fuel*, février 2020, rapport de 44 pages.

Deuxième partie

LES CONCEPTS ET OBJETS D'ÉTUDE

Les frontières

✓ Problématique

En quoi les frontières s'inscrivent-elles au cœur de la géopolitique ?

Concepts-clés

- **Discontinuité territoriale** : rupture dans l'organisation des territoires, qui est le résultat de processus et de phénomènes variés. La discontinuité territoriale peut être liée au relief (île) ou à l'histoire (enclave). Les discontinuités territoriales peuvent se traduire dans l'espace par des phénomènes de gradients, qui accentuent ou non leurs effets.
- **Dyade** : portion de frontière commune à deux pays.
- **Eurométropole** : sur le modèle des eurorégions, les eurométropoles désignent des métropoles regroupant plusieurs communes de part et d'autre d'une frontière, avec une dimension européenne très affirmée. L'idée est de mettre en commun des outils, des services et des projets au service des populations de part et d'autre d'une frontière.
- **Eurorégion** : structure d'ordre administratif qui vise à mettre en place des stratégies de coopération transfrontalière entre plusieurs (deux au minimum) territoires d'États européens différents.
- **Firme transnationale (FTN)** : selon l'ONU, société dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions de dollars par an, effectuant

au moins 25 % de son activité de production et d'échange dans au moins six pays étrangers

- **Frontière** : limite théorique qui délimite un territoire soumis à l'autorité d'un État.
- **Hinterland** : terme qui désigne en géographie comme en logistique l'arrière-pays continental.
- **Interface** : espace qui met en relation des territoires de nature différente (par exemple l'espace maritime et l'espace continental), tout en étant source de richesses et d'échanges.
- **Mégalopole européenne** : une mégalopole désigne une grande région urbaine qui forme un tissu urbain continu de plusieurs métropoles qui se rejoignent les unes les autres, qui compte plus de 10 millions d'habitants. À ne pas confondre avec mégapole. La mégalopole européenne s'étend du bassin de Londres (au nord-ouest) jusqu'à la Lombardie (au sud), en passant par la vallée du Rhin.
- **Principe de subsidiarité** : principe selon lequel les pouvoirs sont délégués à l'institution la plus compétente pour pouvoir mettre en œuvre les grandes décisions. Il contribue à ce que les décisions soient prises le plus près possible des citoyens, pour répondre à leurs attentes.
- **Souveraineté** : pouvoir suprême reconnu à un État pour mener la politique sur son sol, en toute indépendance par rapport à l'extérieur.
- **Territoire transfrontalier** : espace soumis aux influences extérieures et qui entretient des liens étroits de part et d'autre de la frontière.
- **Zone grise** : expression qui désigne les régions où les États ne réussissent pas à contrôler l'ensemble de leur territoire.

Pour commencer

L'analyse des territoires et la démarche multiscale qui la sous-tend sont au cœur des pratiques de la géographie. La multiplication des frontières après la fin de la Guerre froide (1991) les met au cœur des rivalités, à toutes les échelles. Depuis 1991, plus de 26 000 km de nouvelles frontières internationales ont été mises en place, 24 000 autres ont fait l'objet d'accords de délimitation et de démarcation. Les programmes annoncés de murs, clôtures et barrières métalliques ou électroniques représentent une longueur supplémentaire de 18 000 km. Les acteurs politiques, l'opinion publique ou encore les médias accordent une attention toute particulière aux frontières avec la multiplication des flux : selon l'ONU, 258 millions de personnes résident officiellement hors de leur pays en 2018, soit 2 fois plus qu'au début des années 1980.

Les frontières se retrouvent au cœur des politiques de contrôle et de souveraineté, avec l'idée agitée par certains d'un rétablissement de frontières-barrières pour préserver les équilibres nationaux contre une mondialisation jugée trop incertaine et trop rude avec la compétitivité territoriale. Les équilibres ne cessent d'évoluer, de manière plus ou moins forte suivant les continents. Les frontières en Europe sont depuis les années 1990 stables car l'Union européenne a bâti son projet sur leur reconnaissance. Mais aux portes de l'Union, des contre-exemples attestent de rivalités toujours en cours : Crimée en 2014, Haut-Karabagh en 2020. Ces rivalités peuvent à l'occasion dégénérer en conflits ouverts et interétatiques. Les frontières font aujourd'hui l'objet de nouvelles approches, comme nous allons le voir dans ce chapitre.

Les frontières sont au cœur de la géopolitique

Grands axes

Les frontières sont les premières marques de la souveraineté et de l'autorité d'un État, vu qu'elles en symbolisent les contours géographiques.

La chute de l'URSS (25 décembre 1991) a multiplié les frontières internationales avec l'indépendance de régions auparavant intégrées.

De nouvelles frontières et de nouveaux pays continuent d'apparaître aujourd'hui, au gré des conflits et des arbitrages internationaux.

L'essentiel à connaître

Les frontières servent à délimiter l'espace ou la portion de la surface terrestre soumise à l'autorité d'un État, qui y exerce sa souveraineté :

- il peut mettre en œuvre toutes les formes de contrôle qu'il estime nécessaires pour assurer la sécurité et la préservation de l'intégrité de ses frontières ;
- les frontières sont fixées par des arbitrages entre les États, qui les reconnaissent le plus souvent sous la forme de traités ou d'accords bilatéraux lorsque deux partenaires sont uniquement concernés. Michel Foucher parle à ce sujet de dyade, qu'il définit comme une portion de limite commune à deux États.

Si l'on suit ce raisonnement, les frontières sont en réalité une succession de dyades. La France, pour prendre cet exemple, en compte onze : sept pour la partie métropolitaine avec la Grande-Bretagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne – voire neuf si l'on ajoute les principautés d'Andorre et de Monaco. Saint-Martin de Saint-Barthélemy (partie néerlandaise), Canada (Saint-Pierre-et-Miquelon), Surinam et Brésil (Guyane) concernent l'Outre-mer.

La notion de dyade est légitime car elle renvoie à l'idée de coopération entre les États :

- les échanges sont importants : ils impliquent que les États se tournent vers leurs voisins pour développer des synergies dans la droite ligne des échanges transfrontaliers ;
- les frontières ne sont pas toutes des éléments de discontinuité territoriale. Elles restent des lignes de partage de la souveraineté dans la majeure partie des cas, qui ne se traduisent pas nécessairement dans les paysages ;
- les lignes de crête, autrement dit les montagnes avec les liaisons entre les points les plus élevés d'un massif, les fleuves ou encore les talwegs – ligne imaginaire reliant les points de plus faible altitude dans une vallée ou dans un cours d'eau – sont des éléments parmi d'autres pour fixer les frontières.

Les frontières dans le monde renvoient au modèle fixé par les Européens au XIX^e siècle, au moment où émergeait et se structurait le concept d'État-nation. Dans la droite ligne de la Révolution française (1789-1799) et de l'idéal d'unité du peuple autour d'un patrimoine et d'un héritage commun – l'État et le territoire –, s'est répandue l'idée qu'un État devait s'identifier à une nation. Pour cela, il devait contrôler un territoire défini et uni. Les frontières étaient indispensables pour assurer la souveraineté et pour fixer des limites à l'expansion territoriale. Cela explique pourquoi les frontières sont restées cantonnées, dans un premier temps, à l'espace terrestre.

Trois catégories peuvent être distinguées.

Les premières concernent les frontières anciennement établies, parfaitement reconnues par la communauté internationale. Elles ne suscitent pas de rivalités ni de tensions.

Certaines frontières ont été héritées et/ou créées à la fin de la Guerre froide (1991). L'apparition de nouveaux États sur la scène internationale a entraîné la création de nouvelles frontières internationales, avec de nouveaux acteurs et de nouvelles stratégies. Ces derniers ont entraîné une redéfinition des équilibres à différentes échelles pour nouer des partenariats ou des accords commerciaux par exemple. Ces nouvelles relations peuvent conduire à une situation stable, nouvelle sur le plan diplomatique, ou attiser de nouveau les différends frontaliers.

Les différends frontaliers forment la dernière grande catégorie. Les tensions sont plus ou moins fortes suivant les cas avec là encore deux possibilités :

- le différend est réglé de manière pacifique, par la négociation ou le compromis. Le litige se clôt dans ce cas ;
- il peut aussi être relancé avec de nouveaux conflits, qui doivent être arbitrés par des commissions *ad hoc*, dans lesquelles les puissances extérieures interviennent régulièrement ne serait-ce que pour leur donner suffisamment de poids pour que les mesures soient appliquées par la suite. Les frontières sont, à l'issue de ce processus, redéfinies.

Les champs d'étude de la géopolitique recoupent les deuxième et troisième catégories en mêlant l'analyse des logiques spatiales, des acteurs et des territoires.

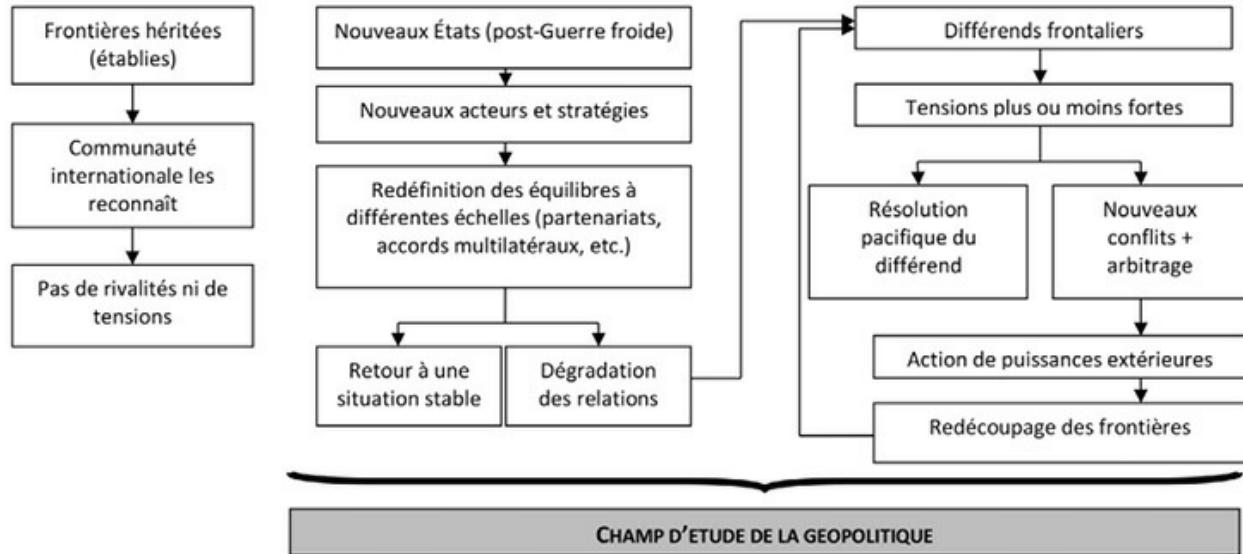
Zoom sur des territoires

Quelques exemples de conflits frontaliers

Type de conflit frontalier	Acteurs	Exemples

Délimitation ou démarcation de frontières	• États • Cour internationale de justice • ONU	El Salvador/Honduras, Burkina Faso/Mali, Burkina Faso/Niger, Éthiopie/Érythrée, etc.
Accessibilité, droit de passage	• États • Acteurs économiques • Migrants	Litiges Iran/Irak sur le Chatt Al-Arab, slovéno-croate sur la baie de Piran, etc.
Revendications identitaires, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	• Groupes nationaux • Minorités transfrontalières • États	Haut Karabakh, Ossétie du Sud, Abkhazie, Sahara occidental, Kosovo, etc.
Revendications historiques, symboliques	• États • Groupes nationaux • Partis nationalistes	Kosovo, dispute frontalière Cambodge-Thaïlande
Disparités socio-économiques	• États • Populations frontalières • Migrants	Frontière États-Unis/Mexique, etc.
Accès aux ressources naturelles	• États • Acteurs économiques • Populations frontalières	Frontière Irak/Koweït pendant la guerre du Golfe, etc.
Contournement du contrôle de l'État, zones grises	• Groupes mafieux • Acteurs de l'économie grise • Groupes transfrontaliers	Zones tribales afghano-pakistanaïses, Triangle d'or (Thaïlande, Myanmar, Chine), etc.

Les frontières et la géopolitique



Les frontières et les interfaces

Grands axes

Les frontières sont les premières marques de l'autorité politique, en matérialisant la souveraineté des États.

La plupart des frontières n'empêchent aucunement les flux de part et d'autre. On parle à ce sujet de frontières interfaces.

De nouvelles frontières et de nouveaux pays sont apparus après 1991, reconfigurant les relations entre les territoires.

L'essentiel à connaître

Première ligne de contact entre les territoires, les frontières jouent un rôle d'interface. Elles mettent en relation des espaces de nature différente (terre et mer, deux économies qui n'ont pas nécessairement le même dynamisme) avec la mise en place de réseaux ouverts pour diffuser les richesses et les activités vers les arrière-pays ou *hinterlands*.

Ce schéma, classique, est néanmoins difficile à observer à l'échelle mondiale car il implique de se concentrer sur les relations étatiques, qui peuvent varier brutalement avec le jeu des élections dans les démocraties.

L'histoire récente des États-Unis regorge d'exemples de politiques mouvantes en matière d'ouverture internationale, comme après 2016, où le président républicain Donald J. Trump a choisi de rétablir unilatéralement des droits de douane élevés sur l'acier et les céréales,

par exemple, pour protéger l'industrie et l'agriculture du Nord et du *Midwest* de la concurrence étrangère, chinoise en premier lieu. Il s'en est suivie une « guerre commerciale » comme l'ont qualifiée les médias, qui a été accentuée par les soubresauts économiques liés à d'autres crises, comme celle du coronavirus et de la pandémie qui l'a suivie, à partir du printemps 2020 à travers le monde. Il vaut donc mieux porter les regards sur les échelles régionales et surtout locales pour bien appréhender les logiques d'interface.

Les frontières ne doivent en effet pas être perçues comme des lignes continues, parfaitement hermétiques :

- les villes situées en périphérie du territoire national tournent régulièrement leurs regards vers l'étranger, surtout lorsque les communications sont difficiles avec le reste du territoire et/ou pratiquer leurs loisirs avec un centre aquatique moderne ;
- les riverains belges contribuent par exemple à soutenir l'activité économique dans les Ardennes françaises, une zone durement frappée, depuis les années 1980, par les délocalisations des usines textiles et de métallurgie.

D'autres initiatives voient le jour pour dépasser le cadre de la frontière. Des coopérations transnationales avec les communes voisines sont ainsi mises en œuvre, comme avec le centre de production nucléaire d'électricité de Chooz à proximité immédiate de Givet, qui accueille des chercheurs internationaux et qui produit de l'électricité à destination (partielle) du marché belge.

De nouveaux espaces frontaliers sont apparus, en lien avec le développement des technologies, qui posent parfois de redoutables questions. Les progrès accomplis en matière de transport soulèvent aujourd'hui des interrogations :

- l'espace aérien a été divisé en deux avec la question de la souveraineté nationale : surveiller les appareils qui traversent l'espace national pour éviter qu'ils ne survolent des zones sensibles et stratégiques comme les sites militaires ou de production nucléaire d'électricité ; les zones qui ne sont pas directement contrôlées ;

- la direction générale de l'aviation civile (DGAC) en France est chargée d'assurer la sécurité des transports de passagers et de marchandises à travers les contrôleurs aériens, en liaison directe avec les pilotes et les stations radar au sol ;
- des seuils d'altitude stricts ont été définis pour permettre aux flux aériens de se croiser en toute sécurité et, ainsi, de limiter le risque d'accident.

Les frontières de l'espace font aujourd'hui figures de nouvelles interfaces et attirent les convoitises. Elles ne sont plus réservées aux seuls États :

- des compagnies privées, comme SpaceX, de l'entrepreneur californien Elon Musk, fondée en 2002, sont capables d'envoyer des hommes dans l'espace ;
- un cap a été franchi par SpaceX en 2020 avec l'envoi pour le compte de la Nasa de deux astronautes, les États-Unis n'ayant plus de navettes spatiales pour relier la station spatiale internationale (ISS) depuis juillet 2011 ;
- à partir de 2015, les États-Unis ont laissé la possibilité aux acteurs privés de prendre en charge ces investissements lourds en offrant ensuite leurs services aux agences spatiales comme la Nasa, qui peut se concentrer sur d'autres projets, comme les vols habités vers la planète Mars, annoncés pour la fin de la décennie 2020.

Zoom sur un territoire

Les Ardennes et la frontière franco-belge : Givet

La ville de Givet, dans la Pointe des Ardennes, rassemble 6 749 habitants en 2018 selon l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques).

Dernière ville française, elle se situe à près de 60 km de la préfecture départementale, Charleville-Mézières. Elle est mal reliée en

train (une heure 15 minutes en moyenne par trajet, avec une ligne non électrifiée), mais aussi par la route, avec deux itinéraires possibles, un longeant la Meuse, l'autre passant par les hauteurs et les espaces forestiers.

Les collectivités investissent dans la rénovation de la ligne ferroviaire pour améliorer la qualité de la desserte et réduire la dégradation matérielle des voies dans un département aux conditions climatiques difficiles. Les efforts se heurtent toutefois à d'autres problèmes : la partie vers la Belgique a été démantelée, ce qui entrave les liaisons vers ce pays.

La ville de Givet entretient des relations rivales avec sa voisine belge de Beauraing (9 425 habitants en 2019), en particulier en matière d'éducation. Certaines familles françaises font en effet le choix de scolariser leurs enfants dans un système différent, avec un enseignement et des techniques d'apprentissage qu'elles jugent plus appropriées.

La ville de Givet profite néanmoins de cette situation territoriale en développant, aux portes de la ville, **un ensemble commercial baptisé Rives d'Europe**, où les familles belges peuvent venir faire leurs achats alimentaires (eau, fromages et autres courses).

Les relations transfrontalières : l'exemple de Givet

Situation de départ	Dernière ville française, à la Pointe des Ardennes, à 60 km de la préfecture départementale		
Problèmes rencontrés	Transports longs et parfois difficiles (2 voies d'accès)	Isolement relatif de la ville, environnement peu dynamique	Concurrence avec la ville belge de Beauraing
Solutions mises en œuvre	Appui des collectivités à la rénovation de la ligne ferroviaire (partie vers la Belgique démantelée)	Développement d'une zone d'activité commerciale à la frontière belge	
Bénéfices attendus	Améliorer la qualité de la desserte ferroviaire en réduisant la dégradation matérielle des voies	Attirer de nouvelles activités et de nouvelles enseignes pour dynamiser l'entrée de la ville	
Rôles de la frontière	Dépasser la situation d'enclavement (Pointe française des Ardennes) en se tournant vers la Belgique	Attirer les consommateurs belges en jouant sur les différences de prix et en leur proposant certains produits recherchés	
	Mettre en place des coopérations transfrontalières avec les communes voisines (centre de production nucléaire d'électricité de Chooz à proximité immédiate de Givet)		

Les frontières et les barrières

Grands axes

Les tensions entre les États et les débats politiques conduisent à accorder une attention croissante aux frontières.

Depuis la fin de la Guerre froide (1991), les frontières se sont multipliées à travers le monde pour tenter de séparer les communautés qui s'opposaient jusqu'alors ou pour justement éviter de nouvelles rivalités.

De nouvelles barrières sont mises en place pour tenter de contrôler les flux et/ou pour rassurer l'opinion publique. Elles sont parfois sources de tensions et de conflits en étant instrumentalisées.

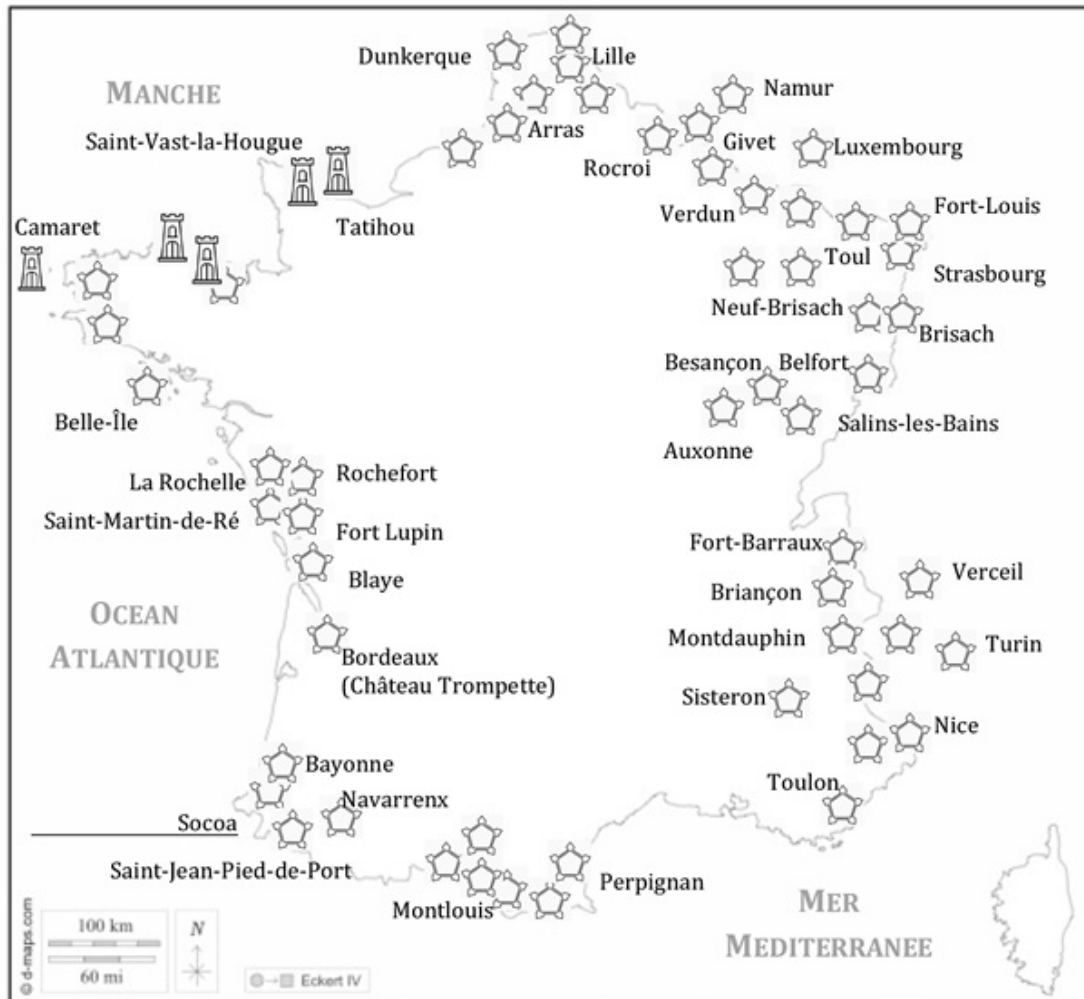
L'essentiel à connaître

Les frontières barrières tirent directement leurs origines des questions militaires. Les lignes de front, autrement dit les positions qui fixaient les armées ennemies lors des siècles passés, ont donné naissance aux frontières, à de rares exceptions.

Les frontières actuelles de la France sont en très grande partie héritées des XVII^e-XVIII^e siècles, au moment où la puissance territoriale française s'affirme comme première en Europe. La « ceinture de fer » construite par Vauban (1633-1707) pour Louis XIV (1638-1715 ; roi de France de 1643 à 1715), en atteste aujourd'hui encore. Répartie sur tout le pourtour continental et océanique – les frontières n'étant pas seulement terrestres –, elle reprend quasiment

trait pour trait les limites de la souveraineté nationale. L'objectif était, à l'époque, d'empêcher toute intrusion de troupes ennemies qui menaceraient ensuite les villes de garnison et feraient pression sur les provinces frontalières.

Fortifications construites et/ou remaniées par Vauban



Cette idée de frontière barrière se retrouve plus récemment. Face au choc de la Première Guerre mondiale (1914-1918), le gouvernement de Raymond Poincaré (1860-1934) décide de construire une ligne de fortifications entre les Vosges et les Ardennes, ainsi que le long de la Suisse et de l'Italie. Confiée au ministre de la Guerre André Maginot (1877-1932), ce projet conduit à l'édification d'une véritable frontière barrière avec l'Allemagne, à laquelle Hitler

répond par la ligne Siegfried, construite entre 1936 et 1938 sur plus de 630 km.

La ligne Maginot représente matériellement un verrou stratégique, que les nazis choisissent d'ailleurs de contourner lors de l'invasion du printemps 1940.

Même si les États veulent contrôler leurs frontières, toutes ne sont pas inviolables :

- des points de passage sont aménagés et font office de seuils, à l'échelle locale, qui peuvent d'ailleurs participer aux dynamiques d'aménagement ;
- les anciens postes douaniers avec les principautés ont par exemple été démantelés après les années 1990 entre la France et l'Andorre. Les magasins vendant du tabac, de l'alcool ou des bijoux, avec des taxes moins élevées côté andorran, étaient implantés aux postes frontaliers pour attirer les flux transfrontaliers, comme au Pas-de-la-Case, au débouché de la route française rejoignant Ax-les-Thermes (Ariège) par L'Hospitalet ou Bourg-Madame par le Puymorens.

Les frontières barrières retrouvent depuis les années 2000 un regain d'intérêt avec la multiplication des obstacles dans les zones de tension.

Zoom sur un territoire

Le conflit entre Israël et les Palestiniens : l'exemple de la « barrière de sécurité »

Israël a édifié une « **barrière de sécurité** » à partir de juin 2002, sur une longueur initiale de 708 km, pour isoler les colonies juives des territoires palestiniens.

Le principal objectif était de **réduire les incursions terroristes qui frappaient l'opinion publique**, avec des bilans humains

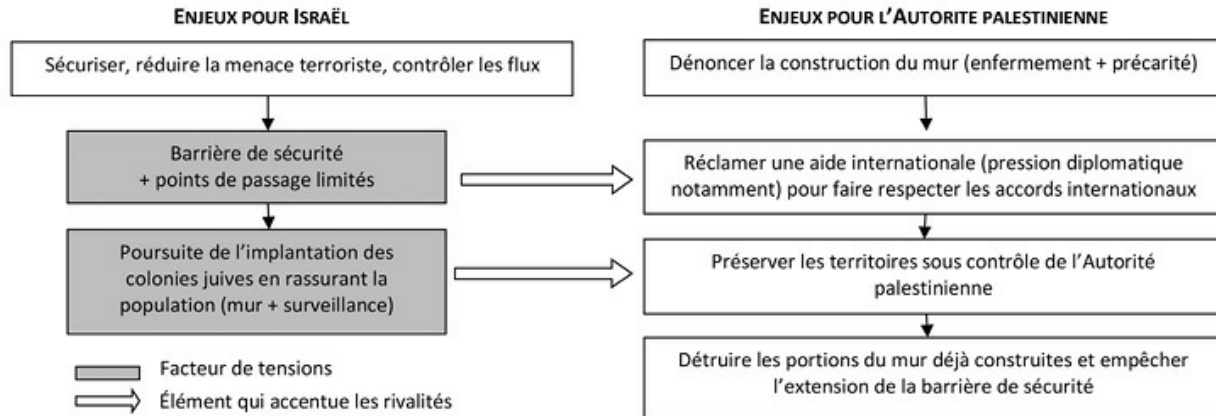
dramatiques, et contrôler les flux de manière plus stricte. La construction de la barrière de sécurité et la mise en place de points de passage limités, avec des postes militaires et douaniers, ont attisé les tensions. De même, le mouvement d'implantation des colonies juives a accentué les rivalités avec la volonté de rassurer la population en édifiant des murs de plusieurs mètres de haut avec des dispositifs électroniques sur certaines portions.

De son côté, **l'Autorité palestinienne a dénoncé la construction du mur qui enferme les Palestiniens** et accentue leur précarité avec la perturbation des flux. Elle réclame une aide internationale pour faire pression et faire respecter les accords internationaux. L'autre objectif est de préserver les territoires sous son contrôle en empêchant la multiplication des incursions israéliennes en territoire cisjordanien.

Dans de larges portions, le mur empiète sur le territoire reconnu et attribué aux Palestiniens lors du partage de l'ONU du 29 novembre 1947, annexant de fait des terrains (10 % de la Cisjordanie) pour y implanter de nouvelles colonies ou activités pourtant dénoncées par la communauté internationale. Enfin, l'Autorité palestinienne réclame la destruction des portions du mur déjà construites et l'impossibilité d'étendre la barrière de sécurité.

La situation est aujourd'hui bloquée et le dialogue quasiment à l'arrêt. Les tirs de mortier sur les habitations, les roquettes ou encore le creusement de tunnels pour contourner cette barrière se sont multipliés. Le mur israélien renvoie également à d'autres problématiques. Les frontières barrières, loin d'apaiser toutes les tensions, les ravivent dans certains cas.

Les frontières barrières : l'exemple de la barrière de sécurité israélienne



Situation actuelle : Barrière de sécurité construite et absence de dialogue entre Israéliens et Palestiniens

Les tensions et les coopérations liées aux frontières

Grands axes

Les frontières créent des interrelations, à des niveaux différents, qui mêlent toutes sortes d'acteurs comme nous venons de le voir.

Ces acteurs ont des logiques elles-mêmes variées, qui peuvent aller de la coopération aux tensions, sans que celles-ci ne dégénèrent toujours en conflits armés.

L'essentiel à connaître

L'histoire regorge d'exemples de tensions entre États ou entre entités souveraines pour pouvoir exploiter et délimiter précisément leur aire de souveraineté. Ces conflits s'inscrivent dans des logiques d'appropriation des territoires et des ressources, réelles et supposées, qu'ils abritent. Tous ne se traduisent pas par des tensions armées et des guerres interétatiques, qui sont le résultat d'un échec dans le règlement des contentieux.

Les conflits frontaliers se trouvent aujourd'hui intégrés au champ de compétences de la Cour internationale de justice (CIJ), fondée en juin 1945 et installée à La Haye (Pays-Bas). Cette cour a pour objectif d'appliquer le droit international en toute indépendance, comme les cours nationales dans les démocraties.

Le poids de cette cour est toutefois restreint et se heurte à l'acceptation des États, qui doivent au préalable reconnaître son

existence en ratifiant dans leur droit les traités internationaux qui portent les statuts de la CIJ. Elle intervient le plus souvent pour régler des tensions opposant des États intermédiaires, qui n'occupent pas une place prépondérante sur la scène internationale, ce qui facilite la résolution des conflits. Elle a ainsi rendu des arbitrages en matière frontalière : entre le Burkina Faso et le Niger en 2013 ou encore le Costa Rica et le Nicaragua en 2018.

D'autres acteurs internationaux peuvent le cas échéant faire pression en matière de différends frontaliers :

- l'Union européenne a par exemple conditionné l'entrée de la Slovénie et de la Croatie dans la communauté, respectivement en 2004 et 2013, à la résolution du conflit frontalier dans la baie de Piran, qui les opposait jusqu'alors ;
- la reconnaissance de l'intangibilité des frontières des membres de l'UE est un principe de base, préalable à toute adhésion. Il peut bloquer le processus d'adhésion ou, du moins, le ralentir : c'est le cas aujourd'hui avec la Serbie (avec le Kosovo) ainsi que le Monténégro et la République de Macédoine (Grèce).

La construction européenne a pris non seulement appui sur les États dans la décennie 1990, mais aussi sur les régions pour mener à bien la politique de cohésion communautaire. Le principe de subsidiarité est ici essentiel pour comprendre ces évolutions : les régions, que l'on retrouve dans tous les pays de l'Union, connaissent très bien les équilibres territoriaux et peuvent orienter les investissements en faveur des initiatives locales. Les 27 États membres de l'Union ont tous, dans leur hiérarchie administrative, des régions avec des compétences plus ou moins larges.

En lien avec ces dernières, les États adoptent plusieurs stratégies pour adapter les actions en fonction des échelons :

- interagir avec les autres échelons pour développer de nouveaux partenariats et de nouveaux projets ;
- soutenir et développer les compétences en matière économique pour lutter contre le chômage. L'objectif est d'améliorer le niveau de vie des populations tout en favorisant le rattrapage

communautaire pour les régions à l'écart par rapport à la moyenne communautaire ;

- bénéficier des compétences en matière d'aménagement du territoire pour tenter de réduire les disparités socio-économiques.

Les conflits peuvent également prendre appui sur les espaces proches des frontières. Donald J. Trump, en 2016, avait promis lors de sa campagne électorale de bâtir un mur-barrière à la frontière avec le Mexique pour assurer une fermeture complète aux réseaux clandestins.

Outre les questions techniques et de financement, ce projet s'est heurté à la vive résistance de certaines entreprises états-uniennes, qui ont besoin du maintien des relations transfrontalières pour leur modèle économique : production au Mexique, pour bénéficier d'une main-d'œuvre spécialisée à faible coût, destinée à alimenter le marché états-unien en produits de consommation avec des droits de douane très réduits ou inexistants.

Ce système a entraîné le développement des villes partenaires de chaque côté de la frontière, les *twin cities*, qui tirent leurs dynamiques de cette intégration transfrontalière. Non achevé, ce projet de mur a ravivé les tensions préexistantes entre les deux pays, Donald J. Trump assurant ses concitoyens que le mur serait financé par les Mexicains eux-mêmes, ce qui n'a pas été le cas.

Zoom sur un territoire

Le contentieux frontalier de la baie de Piran

En 2004, la Croatie a obtenu le statut de candidat officiel à l'adhésion à l'Union européenne. Les négociations ouvertes en octobre 2005 ont rapidement buté sur l'obstacle frontalier avec la Slovénie, qui a intégré l'Union européenne en 2004.

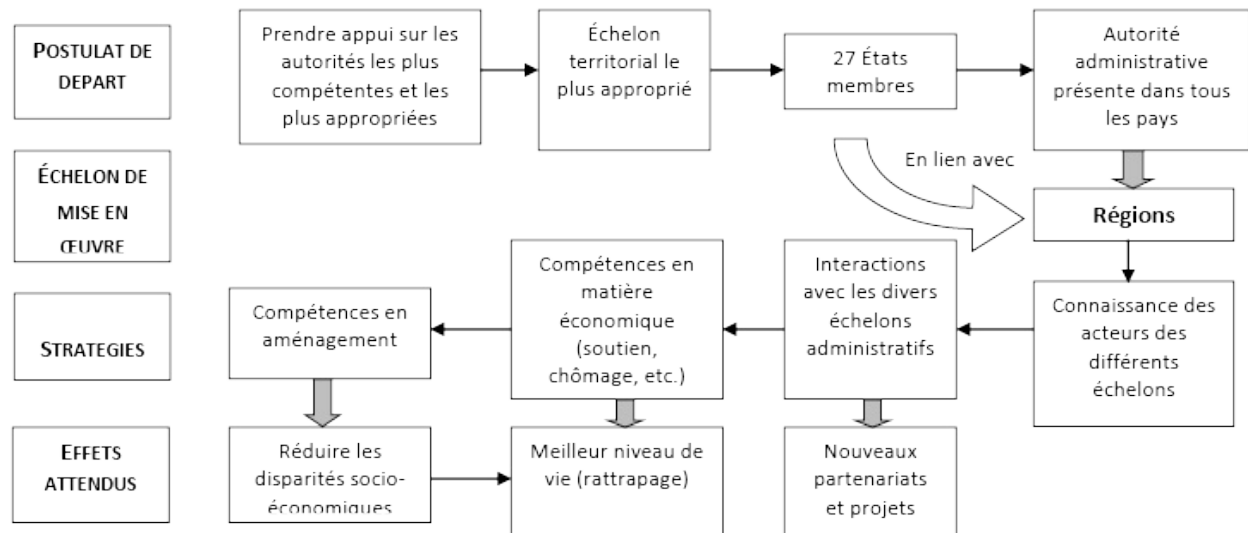
Le 17 décembre 2008, la Slovénie oppose son veto aux négociations avec la Croatie, empêchant de fait les Croates de

conclure les pourparlers techniques avec les autres Européens. L'objet du contentieux porte sur un conflit frontalier non résolu depuis l'accès à l'indépendance, en 1991, à l'issue de la Guerre froide (1947-1991).

Les frontières maritimes du golfe de Piran font l'objet d'âpres revendications des uns et des autres. La Slovénie dispose, au fond de la mer Adriatique, d'une bande littorale étroite, de 37 km, coincée entre les eaux territoriales italiennes et celles de la Croatie. Le calcul d'angles est au cœur des rivalités : la Slovénie demande un léger déplacement de la frontière terrestre pour pouvoir accéder, comme le permettait la convention de Montego Bay, d'accéder directement aux eaux internationales. Ce différend frontalier avait trouvé un début de résolution en 1996 : un accord avait été conclu, validé par le Parlement slovène en 2001, avant que la Croatie ne le repousse.

La situation était donc complètement bloquée. La Première ministre croate, Jadranka Kosor, en lien avec son homologue slovène, Borut Pahor, a choisi de relancer le processus de négociation en amorçant un dialogue direct. Celui-ci a permis de trouver un compromis acceptable, qui a permis de relancer les négociations avec la Croatie et, finalement, d'intégrer l'Union européenne en juillet 2013. Toutes les tensions et les divisions politiques ne sont pas toutes résolues aujourd'hui, mais les conditions du dialogue sont plus sereines.

Le principe de subsidiarité : l'exemple de l'Union européenne



Dépasser les frontières : l'exemple des eurométropoles

Grands axes

Les métropoles sont essentielles dans les dynamiques d'aménagement des territoires, en polarisant les hommes et les activités.

Le développement des métropoles implique de prendre en compte des aires de plus en plus larges pour soutenir leur rayonnement.

Les frontières ne sont dans ces conditions plus forcément pertinentes et doivent être dépassées pour soutenir le rayonnement : c'est le but recherché par les eurométropoles.

L'essentiel à connaître

Les mouvements de recomposition conduisent certains territoires à effacer ou du moins à lever un grand nombre de contraintes, qui matérialisaient auparavant leurs limites avec leurs voisins.

C'est le cas de l'Union européenne qui, depuis les années 1980, constitue un cas unique au monde d'espace d'intégration à la fois économique et politique, où le processus communautaire tend à supprimer les barrières intérieures pour faciliter les échanges humains et matériels au sein du marché commun.

L'autre objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance à un ensemble, commun, l'Union européenne, dans lequel chaque citoyen

peut s'épanouir et exprimer ses opinions de manière libre lors des élections des eurodéputés au Parlement européen depuis 1979.

Les frontières sont réinterrogées mais ne disparaissent pas :

- les gouvernements restent pleinement maîtres des contrôles et de la souveraineté sur leur territoire national ;
- ils peuvent, si les circonstances l'exigent, rétablir des opérations douanières à leurs frontières, comme à la fin de l'année 2015 en France, après les attaques terroristes islamistes au Bataclan à Paris et à proximité du Stade de France à Saint-Denis ;
- de même, des patrouilles communes composées de fonctionnaires des deux pays frontaliers peuvent établir des contrôles sur l'un ou sur l'autre territoire pourvu que des conventions soient signées entre les autorités compétentes ;
- de telles patrouilles existent à la frontière franco-italienne, pour lutter contre les réseaux de migrants clandestins entre Vintimille et Menton ;
- d'autres sont mises en place sur le même principe aux portes de l'Union européenne, comme à Calais, avec les fonctionnaires britanniques.

Les frontières sont revisitées avec l'émergence des eurorégions et des eurométropoles depuis les années 1980-1990. Dans la perspective de l'approfondissement communautaire, ces dispositifs visent à dépasser les logiques nationales en mettant en commun des projets, des services, des équipes de techniciens et de décideurs confrontés à des problématiques similaires, qui ont déjà une tradition de coopération transfrontalière :

- deux eurométropoles sont par exemple aujourd'hui en œuvre en France (Lille et Strasbourg), toutes deux situées dans la mégapole européenne, ce qui n'est pas un hasard ;
- la logique d'intégration communautaire conduit à dépasser les regards nationaux pour prendre en compte les équilibres des territoires et donc effacer, en quelque sorte, les frontières dans certains territoires, comme entre Kehl et Strasbourg, où une ligne

de tramway relie directement les deux rives du Rhin permettant des échanges très fluides.

Zoom sur des territoires

Les eurométropoles de Lille-Courtrai-Tournai et Strasbourg-Kehl

Cette eurométropole, créée le 28 janvier 2008, est **un exemple révélateur des dynamiques transfrontalières** en Europe. Elle dépasse le 1,2 million d'habitants en 2018.

L'eurométropole a pour but de favoriser **le partage d'informations de part et d'autre de la frontière, mais aussi de mettre en place des services transfrontaliers** en mettant en commun des services, des outils de gestion ou encore des équipements.

Lille occupe une position stratégique, en situation de carrefour avec la Grande-Bretagne, la Belgique et l'espace rhénan via les lignes ferroviaires à grande vitesse (on parle à ce sujet de « TGV en Y » avec l'interconnexion des branches vers Paris, Londres ou encore Bruxelles et Amsterdam), mais aussi via un important réseau routier (l'autoroute A1 qui relie Lille à Paris est la plus fréquentée de France en termes de trafic avec 100 000 véhicules quotidiennement).

L'eurométropole lilloise a été fondée sur **deux principes essentiels**, qui garantissent le bon fonctionnement des structures communes : **une stricte parité entre Belges et Français, ainsi qu'entre francophones et néerlandophones** (avec la Flandre).

L'agglomération de Strasbourg a également constitué une eurométropole en janvier 2015 qui inclut l'ancienne communauté urbaine de Strasbourg, fondée en 1967, et la ville allemande de Kehl. L'eurométropole de Strasbourg-Kehl dépasse les 500 000 habitants en 2018. Elle a pris le relais de la communauté urbaine de

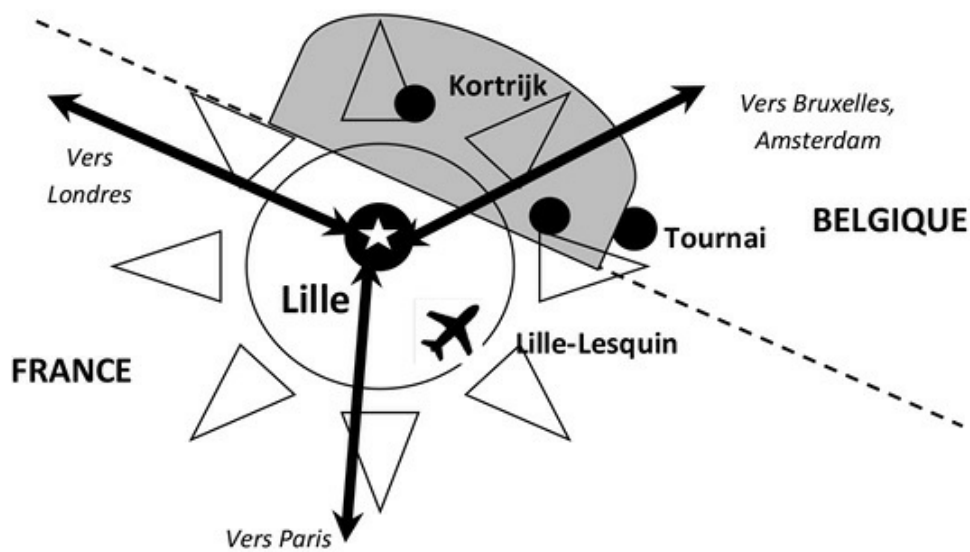
Strasbourg, créée en 1967. Elle approche les 500 000 habitants en 2018, englobant 33 communes.

Strasbourg accueille le Parlement européen (qu'elle partage avec Bruxelles), **ainsi que de nombreuses représentations diplomatiques**. L'eurométropole vise à coordonner et à donner un cadre plus large aux politiques menées par les seules communes auparavant (comme coordonner les plans d'aménagement du territoire, les outils à mettre en place pour la politique de la ville, etc.).

L'eurométropole de Strasbourg tire enfin profit de la position transfrontalière, avec des liaisons directes vers l'Allemagne (pont de l'Europe avec Kehl), qui sont autant de symboles du rapprochement européen. Elle se situe également au beau milieu de la dorsale européenne, ce qui est très important pour promouvoir les initiatives et les partenariats à l'extérieur.

Strasbourg et Lille sont donc les deux seuls exemples, pour le territoire français, d'eurométropoles.

L'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, un carrefour entre France et Belgique



Légende :

1 – Une métropole rayonnante à différentes échelles :

- Noyau principal de l'eurométropole : l'agglomération lilloise (rayonnement transfrontalier)
- Noyaux secondaires (qui sont des relais aux échelles locales)
- ★ Aire d'extension de l'eurométropole qui dépasse le cadre strict des frontières
- ◐ Dynamiques d'intégration transfrontalière avec incorporation dans la structure de l'eurométropole

2 – Un carrefour européen stratégique :

- ↔ « TGV en Y » : liaisons vers les grandes capitales européennes
- ★ Grand quartier d'affaires et commercial implanté à proximité du nœud ferroviaire à grande vitesse : Euralille
- - - Frontière internationale dépassée par l'eurométropole
- ✈ Aéroport qui complète les infrastructures avec des dessertes internationales

Les puissances

✓ Problématique

Quelle est la place de la notion de puissance dans les questionnements de la géopolitique ?

Concepts-clés

- **Antimondialistes** : personnes et groupes qui rejettent la mondialisation libérale, telle qu'elle s'est développée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et en particulier au tournant de la décennie 1990, à la sortie de la Guerre froide (1947-1991).
- **Altermondialistes** : personnes et groupes qui contestent et luttent contre ce qu'ils appellent les excès de la mondialisation libérale et les politiques des grandes institutions internationales (Banque mondiale, FMI, etc.) qui ont promu ce modèle depuis 1945. Les altermondialistes regroupent en réalité des groupes et des idéologies très différentes, avec des modérés, favorables à des aménagements, et d'autres plus radicaux qui veulent changer tout le système.
- **Coalition** : union pour un temps déterminé de peuples, d'États ou d'armées pour mener une action politique ou militaire contre un adversaire commun.
- **General Agreement on Tariff and Trade (GATT)** : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce signé en 1947. Le premier objectif de cet accord est de promouvoir partout dans le monde le libre-échange, en abaissant pour cela les droits de douane et en

interdisant les pratiques commerciales discriminatoires, comme le *dumping*, qui faussent la concurrence et l'organisation des marchés.

- **Gouvernance** : terme qui sert à désigner le mode collectif de prise de décision réalisée par des acteurs de natures différentes (États, institutions internationales, firmes, ONG) pour préserver les intérêts généraux.
- **Triade** : expression de l'économiste japonais Kenichi Ohmae pour désigner la domination exercée sur l'espace économique mondial par l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord (Mexique exclu) et l'Asie orientale (Japon et Corée du Sud), qui concentrent les principaux flux de marchandises, d'hommes, de capitaux et d'informations.

Pour commencer

Définir la notion de puissance s'avère en réalité très complexe car les critères varient d'une situation à l'autre, tant du point de vue historique que géographique. Cette notion reste floue et évolue au gré du temps. Elle est aussi très débattue car elle renvoie au rayonnement du pays (ou d'un groupe de pays dans le cas d'une union) d'un point de vue économique, militaire, diplomatique ou même culturel, avec la diffusion d'un modèle.

Le politologue Joseph Nye (1937-...) distingue à ce sujet deux volets complémentaires : le *hard power*, qui désigne la capacité à contraindre par la force ou en utilisant des outils de coercition les autres partenaires à suivre la voie voulue par la puissance, et le *soft power*, qui renvoie à une autre capacité, plus apaisée, de conduire les partenaires de la puissance à suivre sa politique et servir ses intérêts. Ce modèle, présenté en pleine Guerre froide (1947-1991), est toujours régulièrement cité dans les travaux consacrés aux relations internationales pour appréhender et caractériser les jeux des acteurs. Les choses ne sont, il faut le préciser d'emblée, pas toujours aussi

tranchées, ce qui oblige une nouvelle fois à nuancer les propos, sous peine de tomber dans des présentations simplistes.

La notion de puissance est enfin délicate car elle est liée très étroitement aux discours politiques, aux idéologies, qui visent à affirmer la grandeur d'un État sur les autres. Nous avons rappelé dans la première partie les travers dans lesquels la géopolitique a pu être jetée dans la première moitié du XX^e siècle en se penchant justement sur la question de la puissance. Car géopolitique et puissance restent étroitement liées, comme le soulignent Pierre-Marie Gallois en 1990 et, plus récemment, Philippe Moreau-Defarges en 2009 : « *Toute géopolitique est une réflexion sur la puissance*¹ ».

Les débats ne sont pas tranchés et conduisent à des rapprochements avec les sciences politiques pour appréhender la question de la puissance. D'autres incitent à s'orienter vers les relations internationales pour aborder ce débat. La géopolitique permet de recentrer les regards sur les rivalités et les enjeux qui leur sont liés, comme nous allons le voir dans ce chapitre.

1. MOREAU-DEFARGES Philippe, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2009, p. 40.

L'approche réaliste « classique » des relations internationales

Grands axes

Les équilibres entre les puissances évoluent en permanence, sous l'effet des alliances ou des tensions.

La chute de l'URSS (25 décembre 1991) a précipité la fin de la Guerre froide (1947-1991). Le monde est progressivement devenu multipolaire, avec une multiplication des puissances.

De nouvelles frontières et de nouveaux pays sont apparues après 1991, ce qui a remis en cause les approches.

L'essentiel à connaître

Hans Morgenthau, que nous avons eu l'occasion de présenter dans la première partie de cet ouvrage, a posé les bases de l'école réaliste « classique » :

- cette dernière se fixe pour objectif de comprendre et d'analyser les rapports de puissance en se focalisant pour cela sur les acteurs étatiques ;
- pour Hans Morgenthau, les rapports de domination sont consubstantiels à la nature humaine ;
- les États, qui ne sont autres que l'organisation sociale et politique des hommes, répondent aux mêmes logiques pour faire valoir leurs intérêts ;

- pour être défendus avec suffisamment de force et d'efficacité, les États ne doivent pas hésiter à peser dans les relations internationales en mettant en œuvre différentes stratégies, qui doivent toutes permettre d'assurer la sauvegarde de la puissance chèrement acquise.

Pour l'approche réaliste « classique », la puissance renvoie donc à une lutte continuelle des États pour conserver leur rôle prééminent dans les relations internationales (*keep power*), voire l'accroître si le contexte le permet (*increase power*). Hans Morgenthau parle également de démonstration de force (*demonstrate power*) pour convaincre les éventuels récalcitrants ou, plus simplement, pour prévenir les ennemis potentiels des menaces qui les guetteraient en ce cas.

La question des menaces extérieures et de son corollaire, la sécurité, est donc placée au cœur de la stratégie de puissance pour cette approche. Cette question est lourde d'enjeux. Elle entraîne en effet directement une prolifération des armes ainsi que des capacités économiques et militaires pour soutenir cet effort : la Guerre froide (1947-1991) a parfaitement illustré cette problématique avec la recherche par l'URSS et les États-Unis de stocks d'armes dits stratégiques, pour faire face à un péril que l'un et l'autre jugeaient éminent.

Cette course aux armements a conduit à une surenchère avec un épuisement de l'URSS, qui n'avait pas les moyens économiques suffisants pour s'y consacrer, ce qui a précipité la chute de son modèle avec la faillite du régime dans la décennie 1980.

L'autre danger est la prolifération incontrôlée des armes et de leur circulation, qui rendrait encore plus instable les relations internationales :

- prenons l'exemple des armes nucléaires, qui nécessitent des capacités technologiques et financières pour développer les arsenaux et les exploiter ;
- ces armes suscitent dans le même temps bien des craintes par leur capacité inégalée de destruction massive comparé aux autres

armes, dites conventionnelles ;

- les grandes puissances en ont parfaitement conscience, ce qui les a poussées, dans les années 1980, à nouer des partenariats stratégiques ou du moins à mettre en place des traités de non-prolifération pour tenter de limiter de tels risques.

L'objectif de l'approche réaliste classique est donc de comprendre et d'analyser les rapports de puissance en distinguant deux entrées : les États et les sociétés humaines d'un côté ; les relations internationales de l'autre :

- les États et les sociétés humaines cherchent à garder leur pouvoir existant, mais aussi à l'accroître en utilisant pour cela leur force et en la montrant de manière visible ;
- les relations internationales quant à elles renvoient à la question des menaces extérieures et de la sécurité ;
- les deux combinées mènent à la puissance qui conduit à deux dernières voies : l'augmentation des capacités économiques pour soutenir, entre autres, la course aux armements (stratégiques notamment).

Zoom sur un événement

La non-prolifération des armes nucléaires

Adopté en 1968, le traité sur la non-prolifération des armes atomiques (TNP) est entré en vigueur en 1970. Sous l'autorité de l'ONU, les signataires ont décidé de réduire au maximum les risques de propagation des armes atomiques en dehors de cinq puissances reconnues comme seules détentrices légitimes (États-Unis, URSS [Russie depuis 1991], Chine, France et Grande-Bretagne). Les autres États ont été réputés ne pas détenir de capacités techniques ni militaires pour se doter de l'arme atomique, même si les réalités sont plus complexes. Des États comme le Pakistan ou l'Inde, par exemple, ne font pas partie des pays reconnus disposant de l'arme atomique,

alors qu'ils la détiennent bel et bien. Ils n'ont d'ailleurs pas ratifié le traité de non-prolifération de 1968.

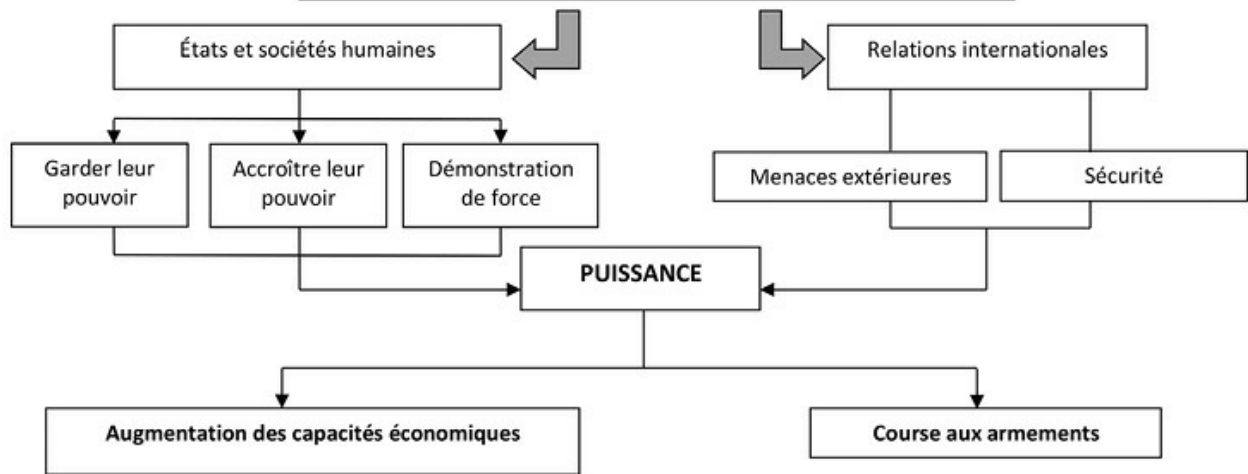
Le traité de 1968 vise également à établir un équilibre entre trois piliers : empêcher la prolifération, désarmer et encourager l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée en 1957, est chargée de veiller au bon respect des engagements en procédant à des enquêtes sur le terrain, en toute indépendance. Ses attributions et son rôle restent toutefois limités par un obstacle majeur : l'AIEA ne peut dépêcher ses inspecteurs qu'après avoir obtenu l'autorisation de l'État faisant l'objet de l'enquête.

Le traité de 1968 a été complété par d'autres traités visant à limiter les stocks d'armes stratégiques. Les négociations entre l'URSS et les États-Unis pour limiter les arsenaux dits stratégiques ont conduit à la signature des accords SALT-I en 1972 et SALT-II en 1979. Tout en conservant des capacités stratégiques, les deux Grands s'engageaient à détruire une partie des ogives nucléaires pour contribuer à apaiser les tensions internationales, mais aussi pour limiter les dépenses militaires dans un contexte économique tendu par les chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Le traité de non-prolifération a été prorogé pour une durée infinie en 1995. Initialement conclu pour une durée de 25 ans, les progrès techniques accomplis en matière d'armement, mais aussi la fin de la Guerre froide (1991) ont poussé les États signataires à tout mettre en œuvre pour maintenir les fragiles équilibres, en renouvelant *ad vitam aeternam* les dispositions antérieures.

L'approche réaliste « classique » des relations internationales

Objectif : comprendre et analyser les rapports de puissance



Des relectures nécessaires : les relations entre la Corée du Nord et les États-Unis

✚ Grands axes

Les ennemis d'hier ne sont pas nécessairement ceux de demain.

Des rapprochements peuvent être engagés qui, malgré des résultats incertains, orientent les nouveaux équilibres internationaux.

Le rapprochement spectaculaire effectué entre la Corée du Nord de Kim Jong-un et les États-Unis de Donald J. Trump apparaît comme le plus emblématique.

📎 L'essentiel à connaître

Les relations internationales fluctuent très rapidement, ce qui conduit les analystes à réorienter leurs regards et leurs approches :

- la multiplication des sources d'information, l'accès de plus en plus facile à ces mêmes sources ou encore la multiplication des canaux et des outils de désinformation, dont le volet le plus visible aujourd'hui est celui des *fake news* (que l'on peut traduire par « désinformations ») et son corollaire, le complotisme, bouleversent les équilibres ;
- ces différents éléments renvoient une nouvelle fois aux logiques des acteurs qui les forgent, les diffusent et les réutilisent. L'Américain Alexander Wendt (1958-...) a été l'un des premiers promoteurs, après la Guerre froide (1947-1991), de cette approche critique ;

- le positionnement et la posture de puissance sont des objets construits par les États, qui interviennent en fonction de représentations collectives, de leur place et de leur rôle dans les relations internationales.

Cette approche, qualifiée de constructiviste, est au cœur des grilles d'analyse aujourd'hui. Elle permet de comprendre et d'aborder des processus qui sont sans cesse en mouvement, comme l'alternance des phases d'interventionnisme et de repli suivies par les grandes puissances.

Les États-Unis interviennent ainsi régulièrement, partout dans le monde, dans la décennie 1990, avant de recentrer leurs actions extérieures dans la décennie 2000 contre les États « voyous » (*rogue states*), que George W. Bush désigne comme l'Axe du Mal dans sa doctrine du *Global War on Terror*, de l'automne 2001.

Son successeur, Barack H. Obama a infléchi cet interventionnisme en laissant sur le terrain les positions et les forces engagées militairement, enclenchant un retrait, très progressif et variable suivant les théâtres d'opération. Plus rapide au Moyen-Orient qu'en Afghanistan, ce désengagement a conduit partiellement à l'émergence de nouvelles menaces, comme Daech, qui se sont emparées des interstices et des vides laissés par les grandes puissances extérieures au début des années 2010.

Donald J. Trump a régulièrement martelé sa volonté d'achever le retrait complet des troupes, ne laissant plus sur le terrain que les forces spéciales ou des éléments instructeurs à charge de former les nouvelles recrues, nationales. Ces dernières doivent prendre le relais de la mise en œuvre et du maintien de la sécurité intérieure de l'Irak et de l'Afghanistan par exemple. Mais les défis restent nombreux, à commencer par la lutte contre la corruption et le clientélisme, qui fragilisent de l'intérieur ces structures de sécurité, sans parler de la persistance des attaques terroristes et des attentats qui limitent les engagements.

La guerre de Corée entre 1950 et 1953 a conduit à la bipartition du pays en deux entités distinctes, qui entretiennent des rapports

compliqués. Les États-Unis, au nom de l'ONU, ont signé l'armistice avec la Corée du Nord en 1953. La Corée du Sud a toujours refusé. Des tentatives de rapprochement ont été conduites dans les années 2000-2010 entre le Sud et le Nord, sans réel succès.

La Corée du Nord cherche à mettre en œuvre trois objectifs principaux en se lançant dans la recherche fondamentale pour se doter de l'arme atomique :

- dans le domaine nucléaire pour se doter d'arsenaux pour peser dans les relations internationales et assurer la protection du régime ;
- se faire reconnaître comme une puissance sur la scène extérieure avec la menace militaire (arme atomique) ;
- créer un nouveau rapport avec les États-Unis en les obligeant à discuter pour suspendre (temporairement ou de manière pérenne ?) le programme d'armement nucléaire.

Alors que les États-Unis menaçaient ouvertement d'employer la force militaire contre la Corée du Nord qui poursuivait ses programmes et ses essais balistiques pour se doter de l'arme atomique, une inflexion très nette s'est opérée : entre 2018 et 2020, les deux présidents se sont rencontrés trois fois, sans pour autant que ces sommets ne débouchent sur des engagements concrets.

En discutant d'égal à égal avec les États-Unis, la Corée du Nord intègre le premier cercle des puissances, alors que le pays est en proie à une situation économique très dégradée et soumet son peuple à une dictature parmi les plus oppressives au monde (dernier régime de type stalinien).

L'arme atomique est non seulement un outil de souveraineté, mais aussi un levier pour peser dans les relations internationales. Les experts estiment régulièrement que la Corée du Nord a désormais les capacités techniques de se doter d'ogives nucléaires. Cette menace oblige les États-Unis à discuter avec la Corée du Nord pour limiter, voire annuler, la course aux armes nucléaires.

Zoom sur une situation de conflit

Les sommets entre Kim Jong-un et Donald J. Trump

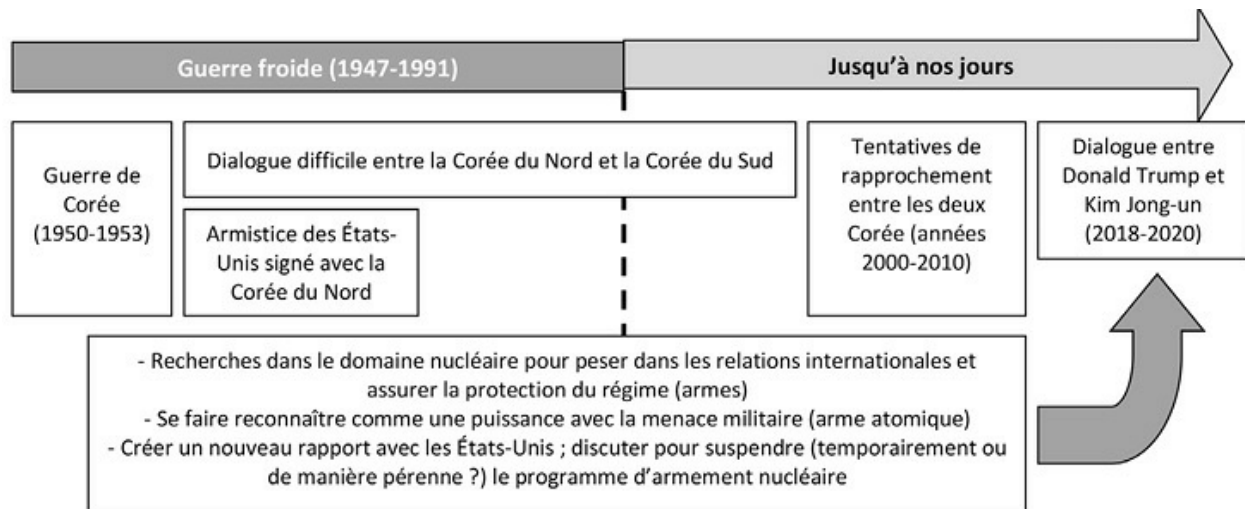
Depuis les années 1950, la Corée du Nord cherche à faire reconnaître par les États-Unis son statut d'acteur international. Elle souhaite dans ces conditions se doter de l'arme nucléaire pour, d'une part, assurer le maintien du régime dictatorial en dissuadant toute intervention militaire extérieure et, d'autre part, bénéficier d'une arme de destruction massive, comme la Chine qui est aussi son allié.

Dans les années 1990, les tensions avec le Japon et la Corée du Sud ont été croissantes avec les tirs de missiles balistiques. Le Japon et la Corée du Sud perçoivent la Corée du Nord comme une menace pour la démocratie et le respect des équilibres hérités de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945).

Le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un et le président des États-Unis Donald J. Trump se sont pour la première fois rencontrés à Singapour en juin 2018. Ce sommet a marqué une très nette inflexion dans les relations entre les deux pays, après les vives tensions diplomatiques et l'escalade verbale entre les deux dirigeants entre 2017 et 2018.

En février 2019, un nouveau sommet s'est tenu à Hanoï. Contrairement au précédent, Kim Jong-un et Donald J. Trump ne sont pas parvenus à s'entendre et se sont quittés sans signer d'accord commun. Les observateurs extérieurs ont vu dans ce sommet un échec de la diplomatie des États-Unis.

**Des relectures nécessaires :
les relations entre la Corée du Nord et les États-Unis**



Les formes de la puissance : la puissance coercitive

Grands axes

Les puissances s'opposent les unes aux autres d'abord par la guerre.

Les puissances disposent également de capacités de projection à l'extérieur, qui leur permettent de faire valoir leurs intérêts et/ou de défendre des alliés.

Les puissances exercent une forme coercitive, avec les conflits armés, pour exprimer leur hégémonie à différentes échelles.

L'essentiel à connaître

Carl von Clausewitz (1780-1831) définissait au XIX^e siècle la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens. Il poursuit sa réflexion dans son ouvrage *De la guerre* : le territoire est à la fois un fondement mais aussi un outil indispensable pour conduire la guerre. Il implique en effet de maîtriser l'espace, la population, les ressources pour servir ce que les historiens ont appelé, plus tard, l'effort de guerre, après les deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945.

Clausewitz n'est toutefois pas le premier à se pencher sur les rapports entre la guerre et les États. Dès l'Antiquité grecque, les érudits s'étaient tournés vers ce que nous appellerions les

dynamiques de puissance pour décrire et comprendre les relations entre les sociétés et les hommes :

- Hérodote, par exemple, choisit de se déplacer lui-même, de parcourir l'est du bassin méditerranéen, de l'Égypte au Pont-Euxin (aujourd'hui la mer Noire) pour appréhender les ressorts du monde grec face aux barbares, autrement dit aux peuples étrangers à la culture et à la langue grecques, qui n'en partageaient pas les valeurs ;
- les guerres médiques étaient considérées comme l'apogée de cet affrontement de puissances avec deux aires d'influence qui luttait pour leur expansion et pour conserver les bases territoriales indispensables à leur puissance avec la mer Égée et ses trafics commerciaux entre Orient et Occident, ou inversement ;
- Thucydide, au V^e siècle avant notre ère, emboîte le pas d'Hérodote en étant considéré comme le père de l'Histoire avec sa démarche d'enquête pour saisir les rivalités et les enjeux de pouvoir qui ont opposé Sparte à Athènes entre 431 et 404. Là encore, la question de la puissance était au cœur des préoccupations avec deux modèles opposés : la puissance de Sparte reposait sur la maîtrise militaire et l'extrême discipline de ses forces militaires terrestres, tandis qu'Athènes avait fait le choix de bâtir une thalassocratie fondée sur la ligue de Délos, qu'elle contrôlait étroitement avec son trésor.

Les chroniqueurs des siècles suivants retracent volontiers l'épopée des grands empires et royaumes en insistant sur le désir de dominer de larges portions de territoires avec des armées dédiées et des capacités de projection, pour reprendre un concept en usage aujourd'hui, permettant de faire respecter l'ordre et de servir les ambitions politiques.

Les penseurs de l'époque moderne poursuivent les réflexions :

- le philosophe anglais Thomas Hobbes (1588-1679), avec son modèle du Léviathan, souligne à quel point la violence légitime, celle de l'État avec l'armée et la police, est au cœur du projet politique des royaumes européens dits absolus ;

- l'autorité politique et la puissance sont ici concentrées entre les mains d'un seul homme, le roi, qui se présente comme le lieutenant de Dieu sur Terre. ;
- il montre également que la volonté de puissance se heurte aux intérêts et à l'affirmation de l'autorité des autres souverains, ce qui multiplie le risque d'affrontements et de guerres pour asseoir les nouveaux équilibres et pour résoudre ces rivalités.

Les périodes plus récentes sont encore marquées par cette vision de la puissance, comme nous l'avons vu pour le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle avec la question de l'impérialisme :

- au XIX^e siècle, la puissance coercitive implique de posséder des armées et des capacités de projection pour pouvoir conquérir des terres en Asie ou en Afrique, éloignées de plusieurs milliers de kilomètres des bases logistiques traditionnelles ;
- l'impérialisme a soutenu ces ambitions en conduisant à construire des empires coloniaux inégalés en termes de superficie et de populations contrôlées.

Du XX^e siècle à nos jours, les armées et les capacités de projection se traduisent par la signature d'accords multilatéraux, régulièrement dénoncés par leurs opposants comme étant de nouvelles formes, déguisées, de l'impérialisme. Ces accords multilatéraux conduisent à de nouveaux rapports de force.

La géopolitique a pris peu à peu ses distances pour se centrer sur les rivalités proprement dites et sur les discours, les représentations des acteurs. C'est ce que Joseph Nye appelle le *hard power* avec l'ensemble des outils à la disposition des principaux États, qui influent sur les relations internationales, afin de faire valoir leurs intérêts.

La dissuasion nucléaire est représentative et permet de nuancer les discours trop prononcés. Elle concerne en effet des pays avec des statuts différents en termes de puissance : les États-Unis et la Russie disposent des plus importantes capacités militaires, héritées de la Guerre froide (1947-1991), mais avec des moyens bien distincts :

- les États-Unis sont aujourd'hui capables de combiner forces aéronavales et sous-marines avec l'usage complémentaire des

porte-avions à propulsion nucléaire (11 officiellement) et des sous-marins ;

- tandis que la Russie a fait le choix après la Guerre froide de se recentrer sur les sous-marins ;
- ce sont, toutes deux, des puissances d'envergure mondiale, bien que les Russes se soient davantage focalisés sur le Moyen-Orient et sur les territoires de l'étranger proche pour leurs interventions extérieures.

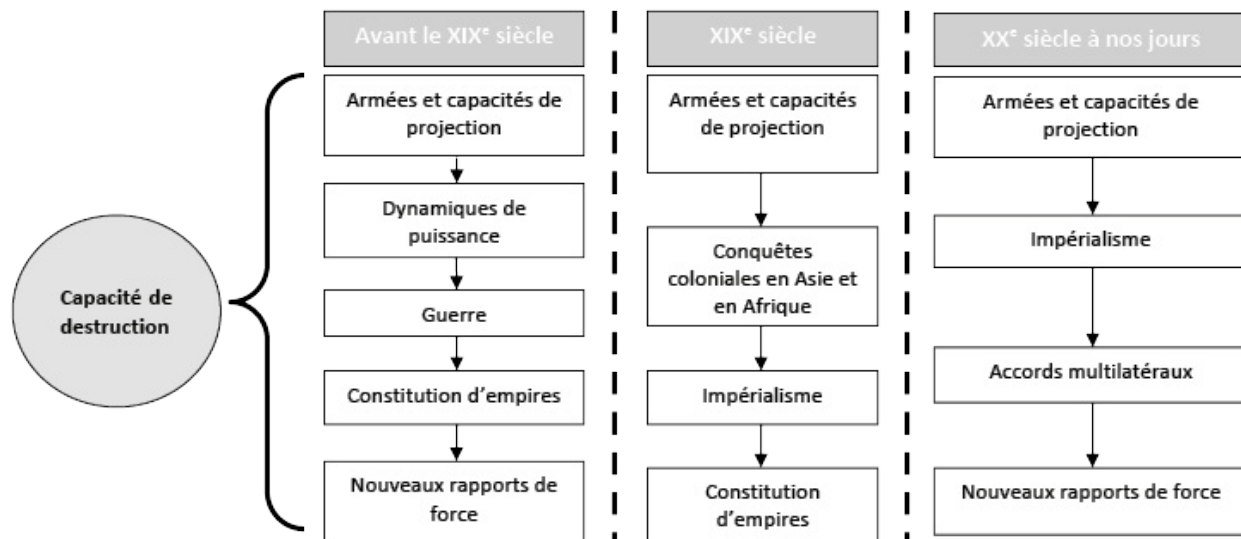
Zoom sur une situation

Budgets militaires des principales puissances et aires (2019)

	Rang mondial	Montants des crédits alloués (en milliards de dollars US)	Évolution par rapport au budget précédent
États-Unis	1 ^{er}	732	+ 5,3 %
Chine	2 ^e	261	+ 5,1 %
Inde	3 ^e	71,1	+ 6,8 %
Russie	4 ^e	65,1	+ 4,5 %
Allemagne	5 ^e	49,3	+ 10 %
Japon	6 ^e	47,6	-
Corée du Sud	7 ^e	43,9	-
OTAN (29 États)	-	1 035	-
<i>Répartition par région</i>			
Amérique du Sud	-	52,8	Stable
Afrique	-	41,2	+ 1,5 %
Asie du Sud-Est	-	40,5	+ 4,2 %
Moyen-Orient	-	147	- 7,5 %

Source : SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute), 2021.

La puissance coercitive



Les formes de la puissance : le monde multipolaire

Grands axes

Dans les années 1990, les États-Unis retrouvent un rôle majeur dans les relations internationales en se posant en chef de la gouvernance économique mondiale.

La fin de la Guerre froide (1991) entraîne une recomposition des équilibres internationaux, en faveur du libre-échange.

Avec la diffusion de la croissance économique, les pays émergents entrent sur la scène internationale et cherchent à faire entendre leur voix.

L'essentiel à connaître

Les accords de Marrakech de 1994 marquent la victoire du libre-échange : 124 pays s'entendent à cette occasion sur la réduction des tarifs douaniers, sur la libéralisation des services et sur la concurrence dans le domaine agricole. En 1995, le GATT (*General Agreement on Tariff and Trade*) cède la place à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour gérer les relations économiques et les rivalités au niveau mondial.

Dotée d'une personnalité juridique, l'OMC peut à ce titre enclencher des procédures contre les États qui ne respecteraient pas les accords internationaux signés. En 1997, le G7 devient le G8 avec l'intégration de la Russie à cet organe de discussion.

Le FMI intervient pour tenter de limiter les crises qui frappent les pays du Sud dans les années 1990. En 1994, le Mexique sombre dans une crise financière qui ébranle toute l'Amérique latine. En 1997, la panique s'empare des marchés asiatiques. En 1998, la Russie voit de grandes banques faire faillite à cause d'investissements douteux en Asie.

En crise depuis 1999, l'Argentine se déclare en faillite pour tenter de surmonter ces difficultés et pour mieux tenir compte des nouveaux équilibres géoéconomiques, le nouveau G8 s'ouvre à 12 pays émergents et crée le G20 (depuis 2008).

En 1999, la mobilisation antimondialiste se développe : 40 000 personnes manifestent lors d'un sommet de l'OMC à Seattle (États-Unis) contre « la dictature des marchés financiers ». Ils s'opposent aussi au FMI, au G8 et au pouvoir des firmes transnationales qui ont pris dans les années 1990 une place énorme dans les équilibres géopolitiques, à la faveur des grandes vagues de libéralisation et d'ouverture des frontières avec le libre-échange.

La même année, les institutions internationales réagissent. Au forum économique mondial de Davos en Suisse, le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan (1938-2018) propose un pacte mondial entre l'ONU et les milieux d'affaires. Reconnus acteurs majeurs de la gouvernance économique mondiale, certains dirigeants des firmes transnationales s'engagent à respecter les droits de l'homme, les normes internationales du travail et de l'environnement. Ils sont en effet très attachés à l'image que renvoient les entreprises qu'ils dirigent, pour toucher le maximum de consommateurs. Ce pacte repose malgré tout sur l'adhésion volontaire et ne pose guère d'éléments contraignants, ce qui déçoit les altermondialistes.

En 2001, contre Davos, le premier Forum social mondial se réunit à Porto Alegre au Brésil. Rassemblés sous le slogan « Un autre monde est possible », des dizaines de milliers d'antimondialistes deviennent altermondialistes. Leur objectif est de proposer des règles pour mettre en œuvre un commerce mondial solidaire, éthique et écologique, alors que les antimondialistes rejettent la mondialisation

libérale. La mondialisation libérale n'est donc pas rejetée définitivement.

Une nouvelle page s'ouvre dans les années 2000 avec les crises de gouvernance. Dès 2001, de nouvelles crises transforment la gouvernance mondiale. Après le 11 septembre 2001, le forum de Davos, le G8 et le G20 ont pour priorité la lutte contre le terrorisme, qui menace non seulement la sécurité mais aussi les marchés en minant la confiance de la population et des investisseurs.

Le coût des interventions en Afghanistan et en Irak, menées depuis le début de la décennie, déstabilise à son tour les finances américaines : l'engagement américain en Afghanistan et en Irak s'élèverait à plus de 3 700 milliards de dollars en 2011 selon une étude publiée par l'Université Brown, sans que la situation au Moyen-Orient ne soit pour autant stabilisée.

En 2007, une crise financière sans précédent depuis 1929 éclate aux États-Unis :

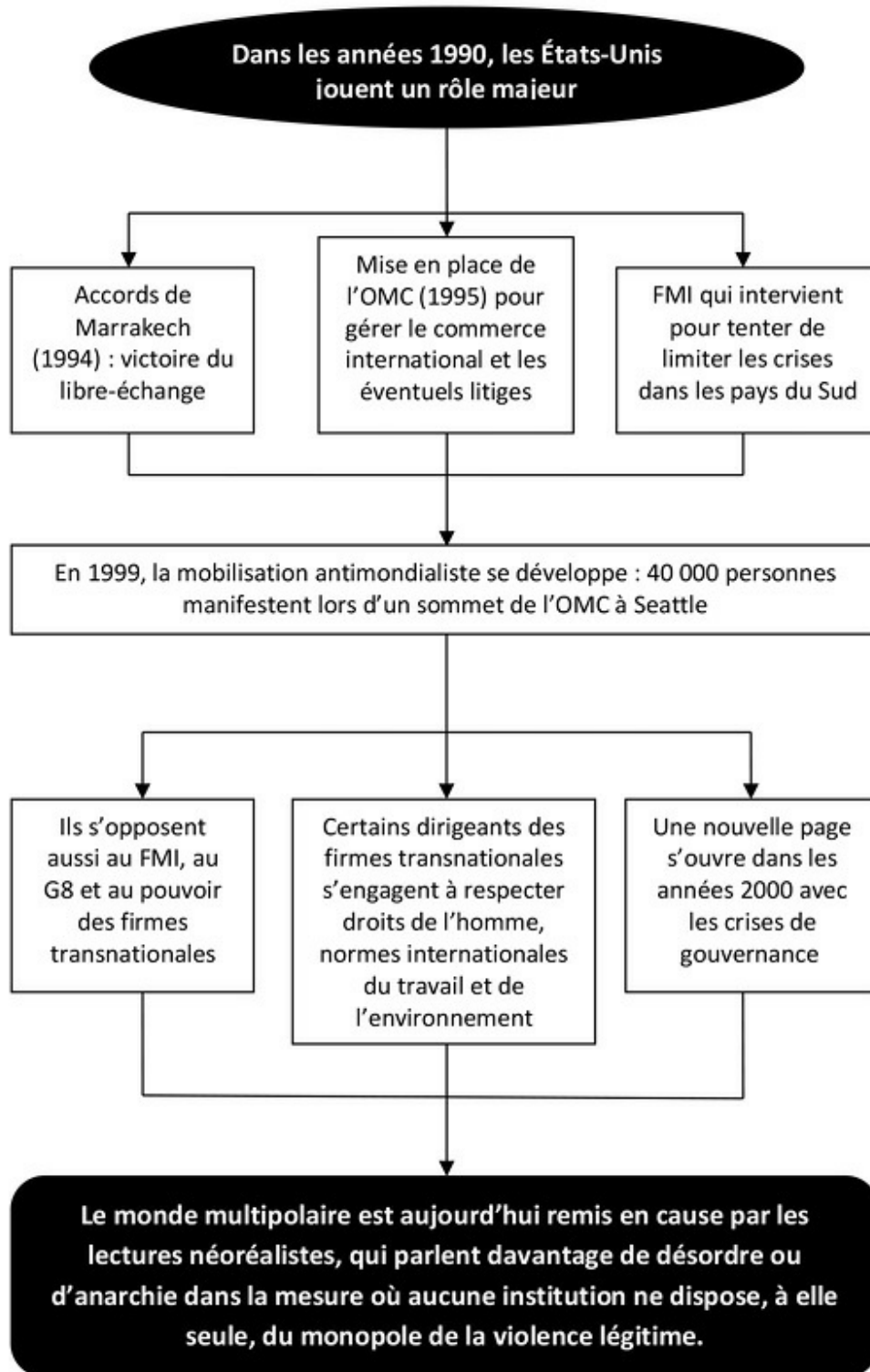
- par le jeu des capitalisations boursières, elle s'étend et déstabilise les grandes places financières. L'interdépendance croissante liée à la mondialisation des flux financiers diffuse ensuite cette crise aux autres échelles ;
- les États du G8 et l'Union européenne doivent venir en aide voire renflouer les banques privées pour éviter la ruine des petits épargnants et une crise encore plus grave ;
- des politiques de rigueur budgétaire sont dans le même temps mises en place, ce qui aggrave parfois la situation comme en Grèce ou en Espagne, où les difficultés sont chroniques et les systèmes économiques pas assez adaptés pour faire face aux réorientations brutales de l'économie ;
- depuis 2008, certaines propositions altermondialistes, comme la taxation des profits spéculatifs ou la lutte contre les paradis fiscaux, sont mises en avant.

Zoom sur un acteur-clé

Le G20 (les vingt premières puissances économiques dans le monde aujourd'hui)

Pays membres du G20	
Afrique	Afrique du Sud
Amérique du Nord	Canada Mexique États-Unis
Amérique du Sud	Argentine Brésil
Asie	Chine Japon Corée du Sud Inde Indonésie Arabie saoudite Russie Turquie
Europe	Union européenne France Allemagne Italie Royaume-Uni
Océanie	Australie

Les puissances dans le monde multipolaire



Les puissances aujourd'hui : les États- Unis, une puissance incontestée ?

Grands axes

L'effondrement de l'URSS en décembre 1991 hisse les États-Unis au rang d'unique superpuissance. Il ouvre par la même occasion une période d'optimisme.

Les rapports des États-Unis avec leurs partenaires évoluent au gré des présidents, les démocrates privilégiant davantage le multilatéralisme que les républicains.

La puissance des États-Unis a été amoindrie après les attentats de 2001 et la crise de 2007-2008.

L'essentiel à connaître

En 1989, le politologue américain Francis Fukuyama annonce la fin de l'Histoire, c'est-à-dire la victoire finale du libéralisme sur toute autre idéologie et la fin des conflits ouverts opposant des visions du monde diamétralement opposées. Le président républicain George H. Bush présente, en janvier 1992, sa vision d'un « nouvel ordre mondial », pacifié, où les conflits doivent désormais être gérés et résolus par les instances internationales, avec l'appui des États-Unis s'il y a lieu.

Avec moins de 5 % de la population de la planète (328,2 millions d'habitants en 2020), les États-Unis restent la première puissance économique mondiale. Hubert Védrine, ancien ministre français des

Affaires étrangères, a même qualifié les États-Unis « d'hyperpuissance ».

Sous la présidence du démocrate Bill Clinton (1993-2001), les États-Unis pratiquent l'*enlargement*, que l'on peut traduire par l'extension de la démocratie libérale à travers le monde :

- les États-Unis multiplient les accords de libre-échange et soutiennent l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans le camp occidental en élargissant l'OTAN à la Pologne, la République tchèque et la Hongrie en 1999 ;
- ils s'impliquent dans le conflit yougoslave avec les accords de Dayton (1995) qui mettent fin à la guerre en Bosnie ;
- ils appuient les négociations entre Israéliens et OLP (Organisation de libération de la Palestine) avec la signature des accords d'Oslo (septembre 1993).

Le 11 septembre 2001, les États-Unis sont touchés en leur cœur par des attentats perpétrés par l'organisation terroriste islamiste Al-Qaïda. Avec plus de 3 000 victimes, ces attentats mettent un terme aux espoirs d'un nouvel ordre mondial pacifié. Les États-Unis les interprètent comme une déclaration de guerre de nouveaux ennemis « totalitaires » unis dans « l'axe du mal ».

Les États-Unis de George W. Bush (président de 2001 à 2009) privilégient l'unilatéralisme. Le Congrès (Chambre des représentants et Sénat) refuse ainsi de ratifier des traités qu'il juge menaçant pour la souveraineté du pays : le TICE (Traité d'interdiction des essais nucléaires), les statuts de la Cour pénale internationale et le protocole de Kyoto, mis en place pour réguler les émissions de dioxyde de carbone, ne sont pas ratifiés par les États-Unis. Ces décisions nourrissent l'antiaméricanisme, y compris en Occident, où les positions états-uniennes interpellent leurs partenaires.

Les États-Unis sont affaiblis par la crise économique à partir de 2007. Elle renforce le poids de la dette, déjà très élevée et met en évidence la fragilité financière du pays à l'égard de l'étranger. Si le dollar demeure la monnaie internationale, il voit sa part dans les réserves de change tomber de 71,5 % à 61,4 % entre 2001 et 2010.

Les États-Unis n'ont donc plus exactement la place qu'ils occupaient au temps de la Guerre froide (1947-1991). En Asie, ils doivent composer avec la Chine ou, dans une moindre mesure, l'Inde. La puissance des États-Unis est contestée jusque dans leur sphère d'influence traditionnelle, l'Amérique latine, où l'impérialisme est dénoncé sans relâche par les dirigeants cubains ou ceux du Venezuela.

Les États-Unis entretiennent avec le reste du monde des rapports moins déséquilibrés que par le passé :

- leur suprématie et leur rôle de premier plan s'exerce davantage à l'intérieur des institutions du monde multipolaire, comme en atteste le G20 (depuis 2008) ;
- la suprématie militaire et la situation géostratégique privilégiée des États-Unis continuent de leur assurer un rôle de premier plan ;
- ils laissent volontiers opérer leurs alliés : en Libye en 2011, la Grande-Bretagne et la France interviennent seules (officiellement).

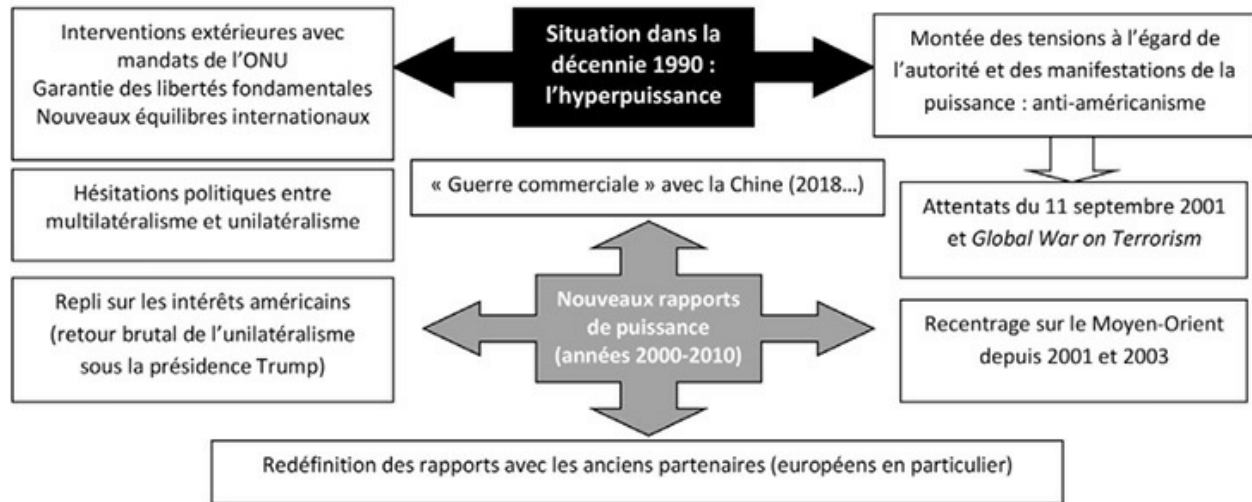
Zoom sur une carte

Les États-Unis et l'exercice de la puissance

Les États-Unis sont régulièrement désignés comme « **gendarmes du monde** » dans les relations internationales. Ce trait est constant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et a été ravivé après la Guerre froide (1947-1991), lorsque l'URSS s'est effondrée.

Les États-Unis disposent de **800 bases implantées à l'étranger en 2017, dans 177 pays différents**, ce qui en fait la première puissance militaire au monde. Près de 200 000 hommes, soit 10 % des effectifs totaux de l'*US Army*, sont ainsi répartis dans ces bases, qui sont l'un des éléments majeurs du *hard power*. Aucune autre puissance ne rivalise avec les États-Unis.

Les États-Unis : une puissance incontestée ?



Les États-Unis et l'exercice de la puissance

Les puissances aujourd'hui : la Russie

Grands axes

La chute de l'URSS (25 décembre 1991) a entraîné un bouleversement de la puissance russe : la Russie est passée de grande puissance à puissance secondaire avec le repli sur le seul espace russe (l'URSS étant plus étendu).

De nouvelles frontières et de nouveaux pays apparaissent après 1991, qui obligent Moscou à négocier de nouveaux partenariats et liens avec les anciens pays membres de l'URSS.

L'essentiel à connaître

La Russie a connu depuis 1991 des bouleversements sans précédent liés à l'effondrement de l'URSS. 30 ans après, au début des années 2020, la Russie garde encore des traces de ce traumatisme et vit une série de crises liées au post-soviétisme : crise des structures politiques ainsi qu'une crise économique et démographique avec un vieillissement de sa population et un recul de l'espérance de vie.

Avec l'éclatement de l'URSS en 1991, les Russes ont dû intégrer de nouvelles frontières, ce qui a entraîné une nécessité de redéfinir l'identité nationale russe. Sur les 144,5 millions d'habitants (2018 ; source : Banque mondiale) qui constituent la population de la Russie, 81,5 % sont des Russes. Le pays se définit comme un État multinational où cohabitent 128 nationalités distinctes par l'appartenance ethnique, la langue, la religion.

L'éclatement de l'URSS a privé le pays de 24 % du territoire soviétique et écarté de l'Europe médiane et du monde proche- et moyen-oriental vers lesquels elle avait toujours tendu : les spécialistes appellent cette quête la « course vers les mers chaudes », autrement dit des accès maritimes ouverts toute l'année, y compris l'hiver, sans banquise. La Russie a perdu le contrôle de nombreux ports et accès maritimes, ce qui explique le renouveau d'intérêt accordé à la mer Noire et, en partie, l'annexion de la péninsule de Crimée en 2014.

L'abandon rapide du système soviétique a conduit à un affaiblissement des fonctions de l'État et du contrôle politique qui n'ont pas été remplacés par des institutions fiables dans les années 1990 :

- la justice est très souvent aux mains des pouvoirs locaux et de puissants oligarques ou des groupes de pression pèsent lourd dans les décisions de l'État ;
- l'apprentissage de la démocratie est donc difficile et les espoirs nés en 1991 de l'abandon du système communiste ont parfois été déçus, ce qui a alimenté les rivalités et les tensions à l'égard du pouvoir central.

Avec l'indépendance des ex-républiques de l'URSS, la Russie s'est vue amputée de ses marges les plus militarisées :

- sa défense a également été affaiblie par la disparition du « glacis de protection des pays frères » de l'Europe de l'Est à mesure que ceux-ci se détachaient de l'influence soviétique et se rapprochaient des puissances européennes ;
- la Russie réclame aujourd'hui un « espace vital » correspondant à l'ex-URSS, comme les États-Unis l'ont fait pour l'Amérique latine ;
- elle souhaite se présenter comme le « gendarme de l'Eurasie » et a demandé un mandat de l'ONU pour les troupes russes stationnées dans la CEI.

D'un point de vue international, la Russie a perdu son statut de « second Grand » :

- elle n'est plus qu'une puissance ordinaire, sur le repli dans la décennie 1990-2000 ;

- elle conserve néanmoins des atouts indéniables qui peuvent lui permettre de s'affirmer de nouveau sur la scène mondiale. Son territoire est immense avec 17 095 000 km². Il est aussi doté d'importantes ressources énergétiques et de façades maritimes qui sont aujourd'hui en plein renouveau, avec le réchauffement climatique et l'ouverture de nouvelles routes commerciales.

La Russie s'affirme comme la seule héritière de l'URSS :

- les accords fondateurs de la CEI (1991) prévoyaient la coordination des politiques économiques et de la politique extérieure ;
- très vite, les États signataires s'en sont éloignés pour défendre leurs propres intérêts, au gré des circonstances et des fluctuations économiques internationales ;
- les événements de l'été 2008 en Géorgie, de l'élection présidentielle en Ukraine en 2004 sont autant de signes de cet éloignement et d'un rapprochement vers le monde occidental, qui a régulièrement été dénoncé par le pouvoir moscovite.

Depuis sa première élection à la présidence de la Fédération de Russie en mars 2012, Vladimir Poutine (1952-...) n'a de cesse de rétablir le statut de puissance de la Russie. Il multiplie pour cette raison les interventions extérieures, quitte à raviver certains modèles comme l'opposition entre l'Occident (hostile à la Russie) et le rapprochement avec la Chine.

Zoom sur un événement

La route du Nord-Est

Avec le réchauffement climatique, l'épaisseur et la superficie de la banquise en hiver se réduisent de plus en plus chaque année. Dans ces conditions, de nouvelles routes maritimes peuvent être ouvertes, sans avoir nécessairement besoin de navires brise-glace pour ouvrir la voie aux navires commerçants. La Russie

apparaît dans ce domaine comme un territoire privilégié, puisqu'elle permet de relier directement l'Asie Pacifique à l'Europe, sans passer par les points de passage stratégiques de la mondialisation que sont le détroit de Malacca et le canal de Suez.

En juillet 2009, le groupe allemand Béluga a fait transiter intégralement pour la première fois deux navires chargés de matériaux de construction entre la Corée du Sud et le port de Rotterdam. Au lieu des 12 500 milles nautiques à parcourir en passant par le canal de Suez, les navires ont parcouru 3 500 milles nautiques en 10 jours, ce qui représente une économie de 300 000 dollars par navire.

Cette route est ouverte au trafic maritime russe depuis au moins 70 ans, mais elle était destinée au développement du nord sibérien et non au développement des relations avec l'Europe et l'Asie. Les autorités russes cherchent donc à développer cette route pour desservir leurs territoires d'Extrême-Orient, mais aussi pour retirer des revenus commerciaux avec la création, potentielle, de nouvelles dessertes.

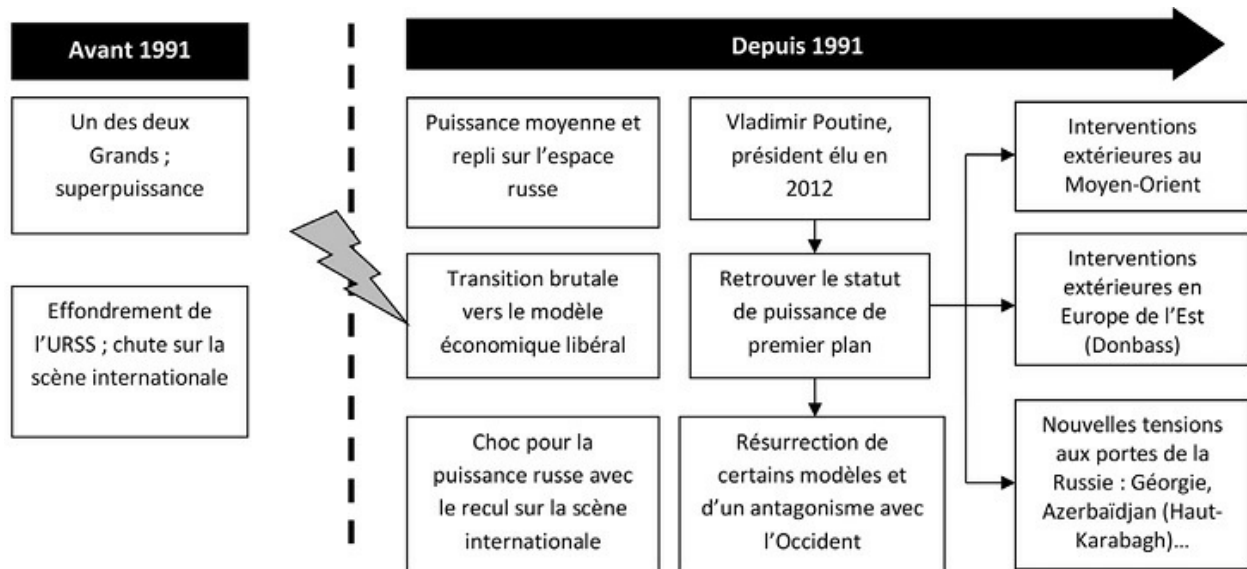
Cette route est ouverte au trafic maritime russe depuis au moins 70 ans, mais elle était destinée au développement du nord sibérien et non au développement des relations avec l'Europe et l'Asie. Les autorités russes cherchent donc à développer cette route pour desservir leurs territoires d'Extrême-Orient, mais aussi pour retirer des revenus commerciaux avec la création, potentielle, de nouvelles dessertes.

D'ici à 2035, l'objectif des autorités russes est d'ouvrir toute l'année ce passage maritime. Une quarantaine de navires l'emprunte actuellement, pour des trafics régionaux essentiellement. Le trafic total de marchandises passerait ainsi de 10,05 millions de tonnes à 80 millions selon les prévisions du ministère russe des transports.

Pour sécuriser cette nouvelle route, le gouvernement a entrepris la construction ou le développement de bases militaires le long des côtes. Cette politique peut conduire à une montée des

rivalités et des tensions dans des espaces jusqu'alors isolés et exclus de la mondialisation, du fait des conditions climatiques rigoureuses.

La Russie et la puissance



Les puissances aujourd'hui : l'Union européenne

Grands axes

Dans le cadre de la mondialisation, l'Union européenne est un exemple unique de construction régionale à la fois économique et politique.

L'UE présente un premier paradoxe : elle correspond bien à une aire de puissance, mais ce n'est pas une puissance en tant que telle, puisqu'elle détient sa puissance de l'union de 27 États.

Les débats ne sont pas tous tranchés, comme celui de la construction politique. Ils nuancent la puissance de l'Union européenne à l'échelle internationale.

L'essentiel à connaître

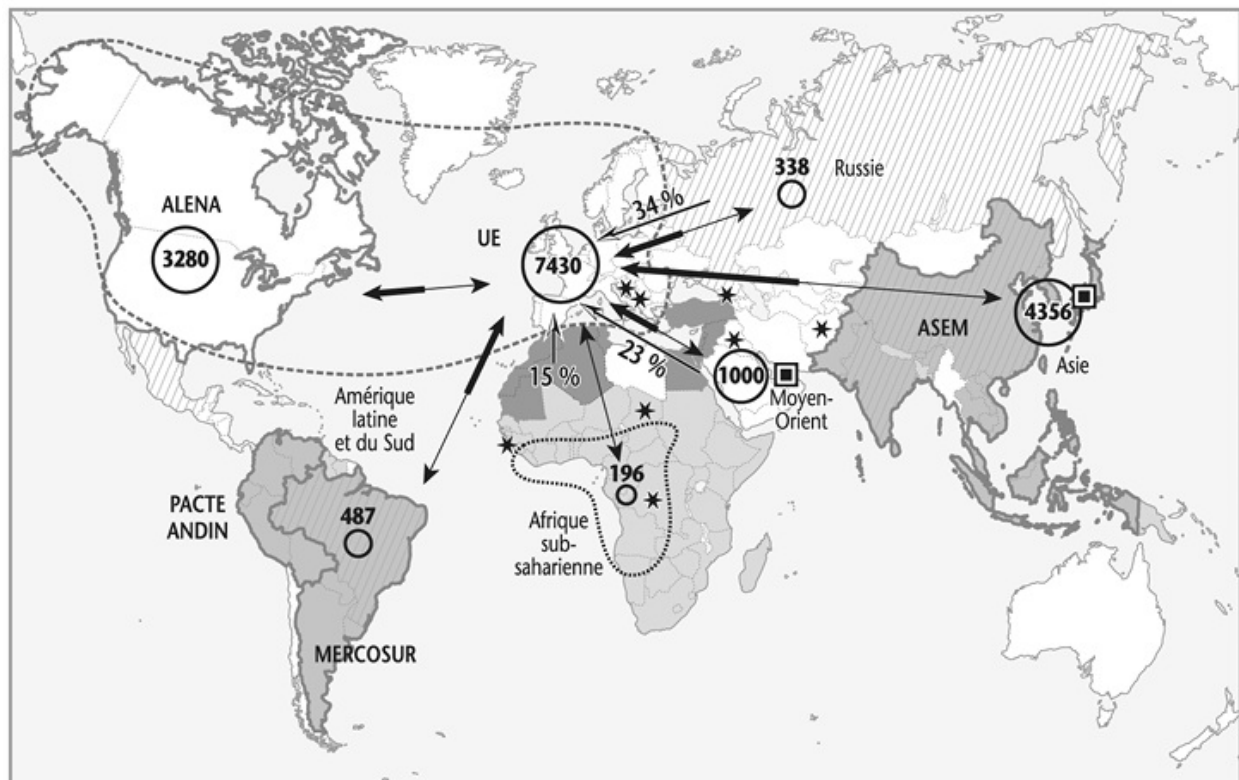
Encore inachevée, cette union est toujours en devenir, en particulier sur le plan politique. Elle tend à évoluer vers une construction politique, avec la mise en œuvre d'une politique de défense, l'adoption d'un traité constitutionnel nécessaire face à l'élargissement, mais le Brexit a porté un coup d'arrêt brutal au processus européen, avec de nombreuses questions qui restent aujourd'hui en suspens.

L'Union européenne est un grand foyer de peuplement avec 447,8 millions d'habitants en 2020 (source : Eurostat), soit 6,13 % de la population mondiale. Par comparaison, les États-Unis comptent

331,8 millions d'habitants et le Japon 125,8 millions. La population du continent peut être évaluée à plus de 740 millions d'habitants, soit 10,13 % de la population du globe, estimée en octobre 2020 à 7,3 milliards par l'ONU.

Considérée dans son ensemble, l'Europe constitue donc le troisième « foyer » de population, assez loin derrière ceux de l'Asie orientale et du sous-continent indien, qui pèse chacun à peu près le double. Elle se trouve aussi très loin devant les autres, comme le foyer du golfe de Guinée avec 211 millions d'habitants estimés, qui n'atteint pas le tiers de l'effectif européen.

L'Union européenne et le monde



1. UNE PRÉSENCE MONDIALE AFFIRMÉE



Valeur du commerce mondial par région en 2006 (en milliards d'euros)



Flux commerciaux (proportionnels à l'excédent)



Accords ACP

Accords euroméditerranéens (vers l'UPM)

2. UNE PRÉSENCE NÉANMOINS CONTESTÉE



Dépendance énergétique (en %)



Interventions américaines et chinoises dans les zones d'influence européennes



OTAN sous emprise américaine

3. UNE PRÉSENCE EN PLEIN RENOUVEAU



Accords de dialogue, de coopération (multiplication des sommets)



Partenariats ou souhaits de partenariats bilatéraux



Interventions militaires/diplomatiques européennes dans le cadre de l'ONU



Puissance civile (symbole) Kyoto-Doha

Forte de sa population, l'Union européenne englobe désormais une part très significative (69,2 %) de la population du continent, une fois ôté le million de Chypre qui, bien qu'État membre, est entièrement située en Asie sur le plan géographique. Avec l'entrée de la Croatie (4,058 millions d'habitants) en 2013, et depuis le départ de la Grande-Bretagne le 31 janvier 2020 à minuit, la population européenne de l'Union européenne (sans Chypre) atteint presque un demi-milliard.

L'Union européenne dispose de nombreux points d'appui :

- sa politique agricole commune (PAC), mise en place dès 1962, prône un modèle productiviste ;
- elle a entraîné de profondes transformations, y compris dans les pays en retard comme l'Irlande, l'Espagne, le Portugal ou la Grèce, avec de nouveaux défis suite aux élargissements des années 2000 pour permettre aux pays de l'Europe de l'Est de rattraper leur retard ;
- les contraintes du développement durable (protection de l'environnement conditionnant les aides) sont aussi plus élevées qu'ailleurs, ce qui constitue un autre fondement de la puissance de l'Union européenne ;
- l'UE est le deuxième exportateur mondial, derrière les États-Unis.

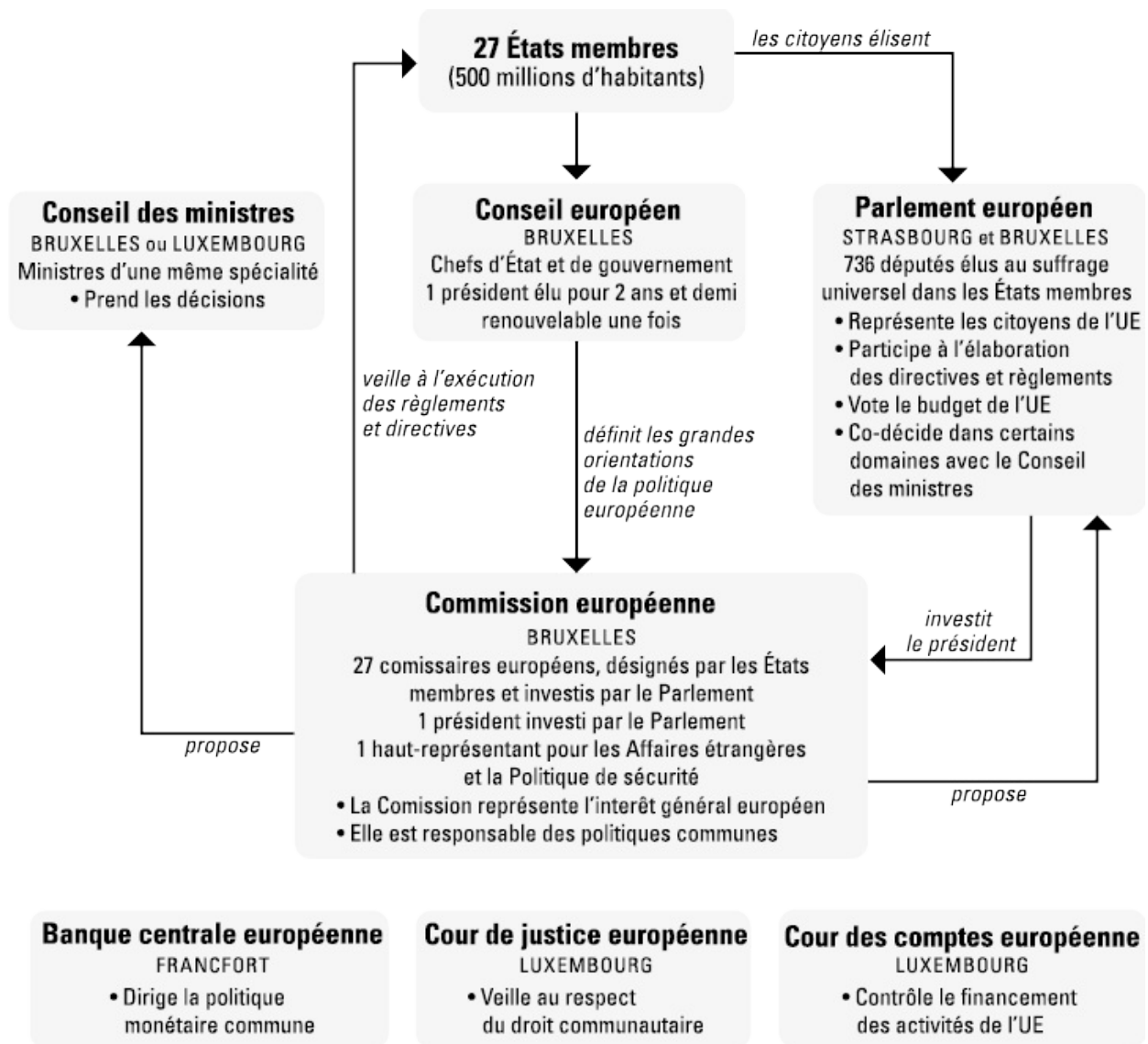
Dans le domaine industriel, les points forts de l'UE se retrouvent dans la chimie (première), l'automobile, la sidérurgie avec 20 % de la production d'acier mondial grâce à la constitution de groupes puissants par fusion comme Arcelor et Mittal.

Le Traité de Lisbonne, entré en application en décembre 2009, reprend les grands traits du projet de Traité constitutionnel élaboré en 2003 et rejeté par les électeurs français et néerlandais en 2005 :

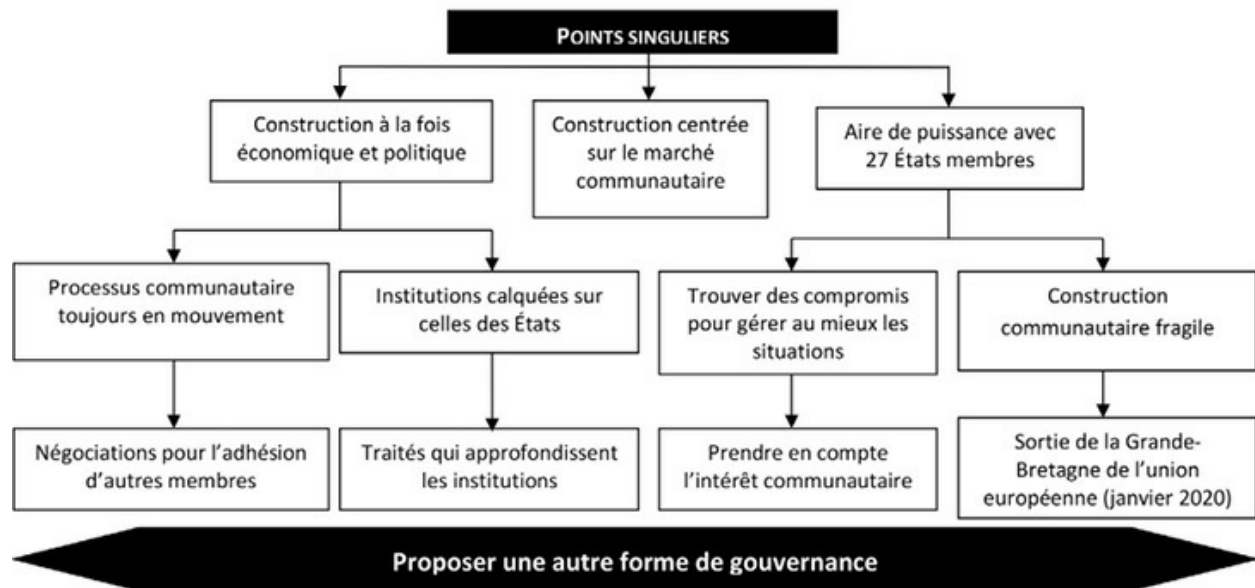
- le Traité de Lisbonne crée notamment un poste de président du Conseil européen et un poste de Haut représentant de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité ;
- le but est de mieux représenter l'UE sur la scène internationale et de jouer un rôle plus important dans la diplomatie ; avoir une « ligne claire et audible » pour les autres pays ;
- mais toutes les dissensions ne sont pas tues, loin de là, comme le montrent régulièrement les crises internationales où tous les partenaires européens ne s'accordent pas sur une même position diplomatique.

🔍 Zoom sur une situation politique

Le fonctionnement des institutions européennes



L'Union européenne et la puissance



Les puissances aujourd'hui : les pays émergents, des puissances d'abord régionales

Grands axes

Les pays émergents regroupent une variété de situations : la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil ou encore le Mexique sont régulièrement présentés comme des pays émergents.

Les pays émergents cherchent à promouvoir et défendre de nouveaux équilibres pour peser dans les relations internationales.

Les pays émergents ont des ambitions parfois contradictoires, qui alimentent les tensions.

L'essentiel à connaître

La Russie est une puissance en recomposition depuis la décennie 1990, qui a retrouvé une place de premier ordre dans les relations internationales avec les interventions extérieures de son armée. D'un point de vue économique, en dehors des hydrocarbures et de la sidérurgie, l'économie russe peine à s'imposer face à la concurrence extérieure, chinoise en particulier.

La Chine est depuis 2010, la deuxième puissance économique mondiale. Elle dispose d'un statut de puissance économique indéniable, avec une main-d'œuvre bon marché et de plus en plus qualifiée. Mais elle pèse encore timidement dans les enjeux diplomatiques en dehors de la sphère asiatique. Elle est un acteur

incontournable en Asie orientale, notamment avec la Corée du Nord, qu'elle soutient. Les rivalités avec le Japon freinent toutefois son affirmation en tant que puissance. Les relations demeurent toujours tendues avec Hong Kong et Taiwan, qui font figure de territoires dissidents pour le gouvernement de Pékin. Depuis 2010, la Chine installe des troupes à l'extérieur de ses frontières, dans des bases stratégiques à Djibouti.

Le Brésil occupe une place grandissante dans l'économie de l'Amérique latine. Il se heurte toutefois à des adversaires économiques avec l'Argentine, malmenée par les crises financières depuis les années 1990, et le Chili, qui cherche à s'insérer dans la mondialisation grâce à l'exportation de ses ressources naturelles (lithium, cuivre par exemple), indispensables dans les nouvelles technologies.

L'Inde pâtit de ses rivalités territoriales et économiques avec le Pakistan à l'ouest et, de plus en plus, avec la Chine à ses frontières. Elle fait figure de nouvelle puissance en Asie du Sud, mais a du mal à faire rayonner sa puissance dans le monde. Elle a choisi de s'insérer dans les réseaux mondialisés par la culture (avec Bollywood) et, surtout, par l'intermédiaire de ses ingénieurs spécialisés en informatique. La ville de Bangalore, au sud du pays, fait figure de véritable vitrine de ce que le gouvernement souhaite développer à l'avenir.

La mondialisation renforce les inégalités sociales même si, à long terme, elle permet l'apparition d'une classe moyenne. Les sociétés des pays émergents se sont globalement enrichies, de façon très inégalitaire. Les révoltes des plus pauvres comme les ouvriers chinois, des paysans sans terre au Brésil dans les années 2010 en témoignent.

Dans les pays du Sud, une part de la société reste en marge de la mondialisation. Le nombre de personnes vivant de l'économie informelle a augmenté : 776 millions de personnes étaient dans cette situation en 2000, contre 827 millions en 2010. Dans le même temps, les plus riches se sont enrichis très rapidement. La Chine compte ainsi 31 % de millionnaires de plus aujourd'hui qu'en 2009 et se situe

au troisième rang mondial de ce classement, derrière les États-Unis et le Japon.

Au total, les pays émergents peuvent être définis comme des pays qui ont profité, au tournant des années 1990 et plus encore 2000, de la recomposition des équilibres économiques internationaux en s'insérant dans les réseaux mondialisés pour rattraper leur retard en matière de développement :

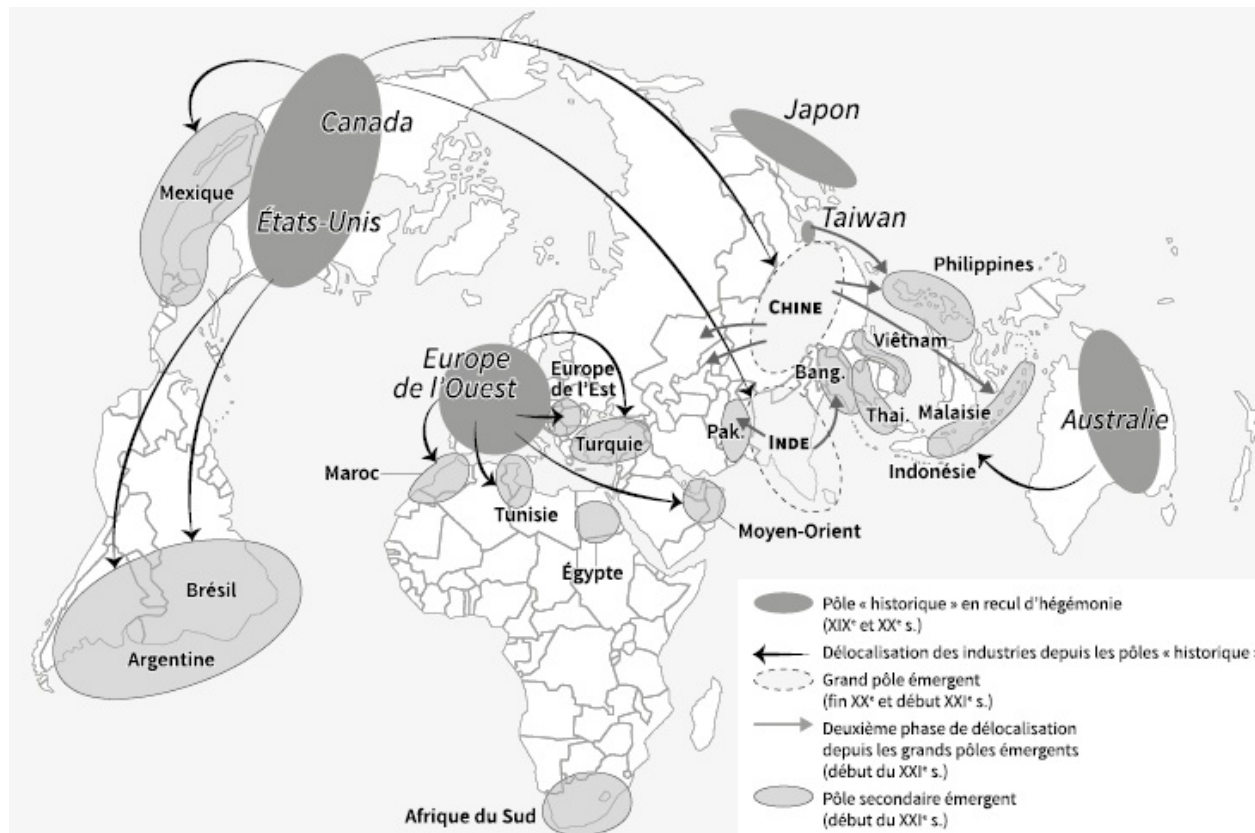
- ces pays ont connu une croissance économique soutenue (de l'ordre de + 4 % minimum chaque année), qui leur a permis d'attirer les investissements extérieurs et de favoriser l'implantation de nouvelles activités ;
- l'émergence d'une classe moyenne a traduit, sur le plan social, cette élévation générale du niveau de vie. Mais tous les problèmes et toutes les disparités n'ont pas été résolus ou réduits ;
- les écarts entre les plus fragiles et les plus riches ont eu tendance à s'accroître encore plus vite et plus fortement que dans les autres sociétés, celles des pays du Nord ou anciennement industrialisés (les anciennes puissances en somme).

La plupart des pays émergents s'inscrivent d'abord dans des logiques régionales avant de se lancer sur la scène internationale. Cette première étape est considérée comme indispensable pour consolider les bases de la puissance et renforcer les partenariats extérieurs.

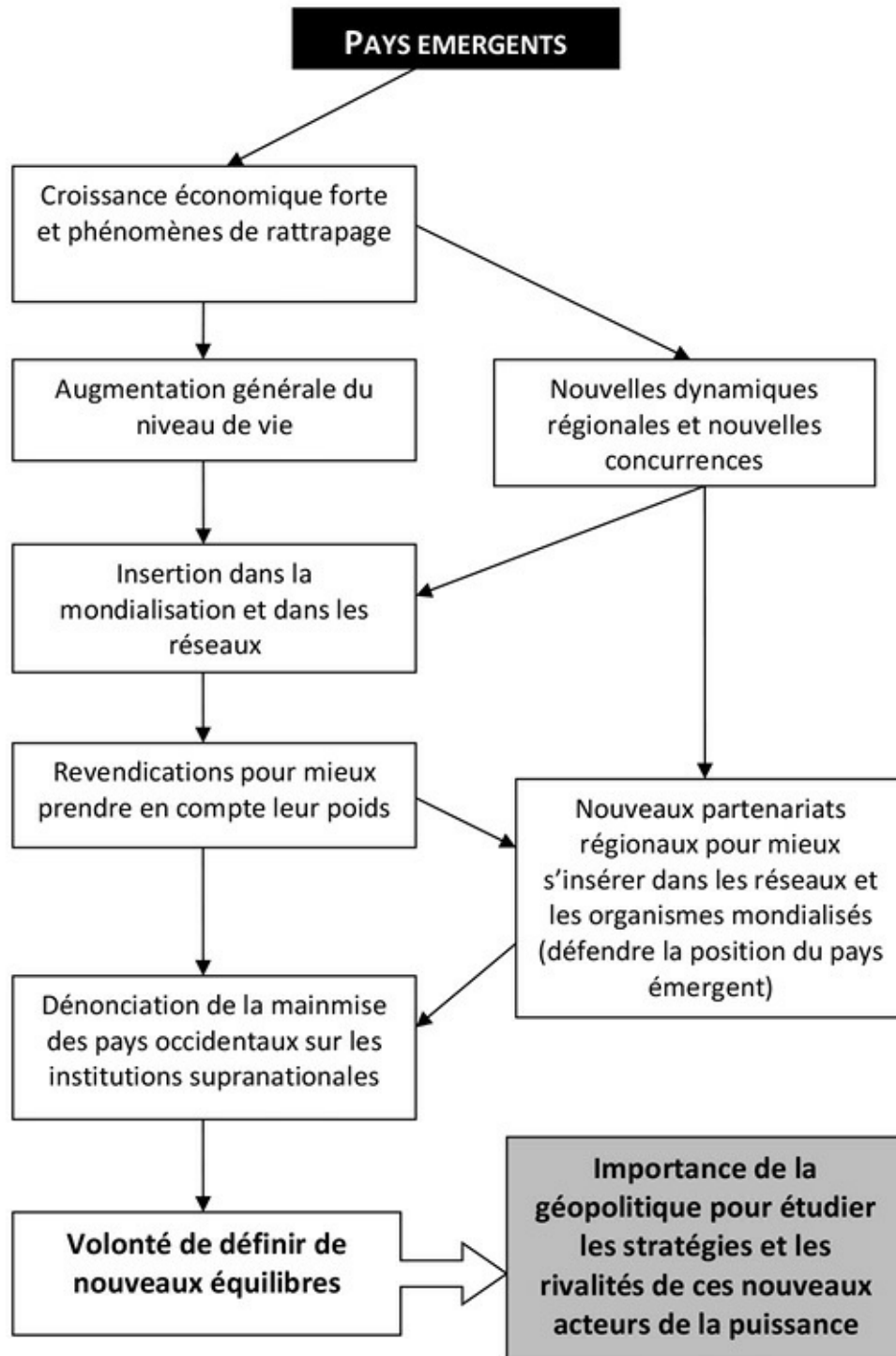
Les gouvernements et les autorités publiques doivent mettre en œuvre des programmes d'aménagement pour redistribuer les activités et les richesses dans de larges parties du territoire, afin de réduire les tensions et les rivalités. L'exemple de la Chine est emblématique, avec une politique d'expansion intérieure vers l'ouest pour mieux relier à la façade littorale dynamique des marges parfois sécessionnistes. Nous reviendrons sur ces points précis dans la dernière partie de cet ouvrage, lorsque nous évoquerons la situation de la Chine.

🔍 Zoom sur une situation

Les principaux équilibres mondiaux au début du XXI^e siècle



Les pays émergents, des puissances d'abord régionales



Les acteurs de la puissance

✓ Problématique

Quels sont les acteurs de la puissance aujourd'hui et quelles sont leurs logiques ?

Concepts-clés

- **Compétitivité** : rapport entre les moyens de production mis en œuvre et le nombre d'unités (ou de services) produit(e)s dans un temps donné.
- **État** : un État est en principe une organisation souveraine qui administre une communauté établie sur un territoire défini, limité par des frontières. Les mouvements de capitaux et de biens se font de plus en plus librement, les frontières sont de moins en moins fermées avec la mondialisation libérale.
- **Gouvernance** : terme qui sert à désigner le mode collectif de prise de décision réalisée par des acteurs de natures différentes (États, institutions internationales, firmes, ONG) pour préserver les intérêts généraux.
- **Lanceur d'alerte** : « [...] personne qui, dans le contexte de leur relation de travail, signale un fait illégal, illicite et dangereux, touchant à l'intérêt général, aux personnes ou aux instances ayant le pouvoir d'y mettre fin » (définition de l'ONG Transparency International).
- **Libéralisme** : doctrine économique qui vise à limiter au maximum l'intervention de l'État pour laisser le marché s'organiser par lui-même.

même. Par extension, doctrine politique qui vise à limiter au maximum l'intervention de l'État dans la société.

Pour commencer

La puissance est d'abord et surtout incarnée par les États, qui n'hésitent pas à manifester ostensiblement sur la scène internationale leurs volontés pour faire reconnaître leur statut et/ou leurs intérêts lorsque ces derniers sont menacés. La puissance renvoie aussi à d'autres acteurs, comme les institutions internationales (ou supranationales), qui ont été mises en place par les États au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) pour la plupart, en vue d'organiser de nouveaux modes de relation entre eux. Ces institutions sont essentielles car elles complètent l'action des États dans des domaines précis, avec des périmètres qui ne doivent pas empiéter sur la souveraineté.

La puissance s'exprime également par les acteurs privés : les firmes transnationales (ou multinationales) sont des outils majeurs de la puissance. Elles développent leurs propres réseaux, mettent en relation les acteurs économiques les uns avec les autres à travers les filiales et les sous-traitants. Elles contribuent plus largement à diffuser certaines valeurs des États avec leur modèle économique, comme les *fast food* avec Mc Donald's, qui sont désormais implantés dans de larges portions du monde, très loin des États-Unis.

Les États : place et rôle dans la mondialisation

Grands axes

La conception dominante de la mondialisation assimile cette dernière à une interdépendance croissante des échanges et des économies dans le monde, grâce notamment à la chute des barrières douanières, à la libéralisation et à la déréglementation.

Les États ont un rôle particulier à jouer face à ces nouveaux enjeux.

Les États négocient par exemple les grands traités internationaux qui organisent la mondialisation.

L'essentiel à connaître

Par leurs réglementations, les États favorisent ou non l'ouverture de leur territoire sur le monde :

- ils peuvent jouer aussi sur ce que l'on appelle les avantages comparatifs comme la présence sur leur territoire d'une main-d'œuvre bon marché, la présence de ressources minières ou fossiles :
- les États du golfe Arabo-persique ont par exemple choisi de développer une économie rentière, avec l'exploitation des hydrocarbures présents dans leur sous-sol. Le risque est de figer les structures économiques et industrielles en étant tourné vers une seule ressource ;

- l'Arabie saoudite l'a parfaitement compris et a diversifié, au tournant des années 2000 son portefeuille économique en investissant dans des secteurs très différents comme le sport (rachat du Paris Saint-Germain en 2011).

Les États sont aussi essentiels lorsqu'ils intègrent des organisations internationales qui promeuvent le libre-échange :

- la Chine a ainsi intégré l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2001 pour mieux bénéficier de l'ouverture sur l'extérieur ;
- les pays qui adhèrent à l'Union européenne savent que cette organisation régionale promeut un progrès économique et social dans le cadre d'une économie de marché ouverte en priorité à ses États-membres avec le marché commun (sans barrières douanières intérieures).

Le rôle de l'OMC est de fixer les règles du commerce international. Dans la pratique, sa philosophie économique est celle du libre-échange. 141 membres la composent aujourd'hui.

Les négociations de tarifs douaniers dans le cadre de l'OMC sont emblématiques de ces remises en cause :

- les pays du Sud les dénoncent souvent (Seattle en 1998, Doha en 2001) car la mise en place de tarifs leur est bien souvent défavorable ;
- cette politique est parfois remise en cause par les entreprises transnationales elles-mêmes, qui dénoncent les subventions indirectes accordées par les États pour soutenir certains secteurs de leur économie en difficulté ou pour leur permettre de gagner des parts de marché à l'étranger en jouant sur les prix et sur la compétitivité.

Les politiques de délocalisation s'accordent mal avec les politiques économiques et sociales des États :

- par certaines de leurs décisions, les firmes transnationales remettent ainsi en cause la souveraineté des États : par exemple,

un directeur de Colgate-Palmolive en 1989 disait : « *Il n'y a pas de raison de donner la première place aux intérêts de notre pays* » ;

- les délocalisations et les investissements directs à l'étranger (IDE) tiennent une place essentielle dans la mondialisation. Ils ne tiennent pas compte des États vu qu'ils se font à l'échelle mondiale : ils passent par-dessus les frontières, encouragés par les flux boursiers continus ;
- les économistes parlent à ce sujet d'anneau boursier pour désigner les flux de capitaux en mouvement continu entre les différents pôles de la planète, en jouant sur les fuseaux horaires pour assurer cette continuité.

Le principe de libre circulation des marchandises et des capitaux dans des zones de libre-échange rend les frontières plus perméables :

- l'exemple de l'ALENA (Association de libre-échange en Amérique du Nord devenu ACEUM en juillet 2020) est ici révélateur ;
- les délocalisations sont des investissements directs à l'étranger destinés à fabriquer en réduisant les coûts de production et dans le cadre de l'ALENA/ACEUM, ces investissements se dirigent vers les *maquiladoras* du Mexique, à proximité immédiate de la frontière états-unienne ;
- certaines délocalisations sont destinées à utiliser une main-d'œuvre bon marché. Mais d'autres s'expliquent par la nécessité de pénétrer des marchés qui se sont fermés. L'implantation de Toyota en France s'explique pour cette raison, afin de se faire admettre en Europe. Par exemple, la transnationale Danone a décidé de délocaliser certaines productions dans les pays de l'Est. Peugeot a également des unités de production au Brésil : cela permet aux entreprises de mieux pénétrer les marchés et ainsi de gagner des parts de marché.

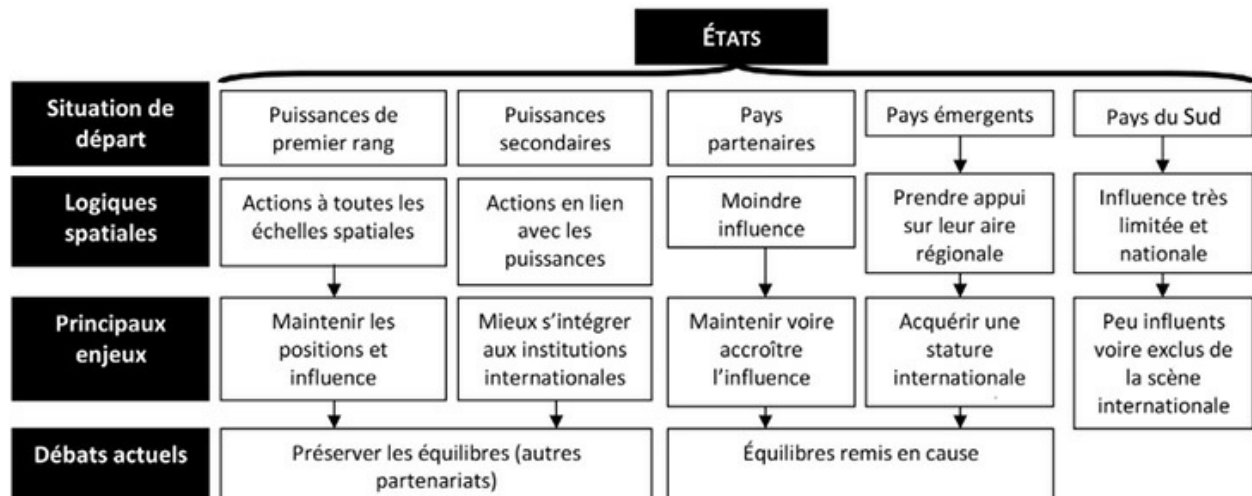
Zoom sur un acteur-clé

Les États et la mondialisation

Les États peuvent être classés en **cinq grandes catégories** concernant les relations qu'ils entretiennent avec la mondialisation en croisant la situation de départ, les logiques spatiales, les principaux enjeux et les débats actuels :

- les puissances de premier rang peuvent entreprendre des actions à toutes les échelles pour maintenir leur position et leur influence ;
- les puissances secondaires mènent des actions en lien avec les puissances de premier rang. Leur but est de mieux s'intégrer aux institutions internationales. Elles partagent avec les premières puissances la volonté de préserver les équilibres tout en s'ouvrant aux autres partenaires ;
- les pays partenaires ont une moindre influence sur la scène internationale. Ils cherchent à maintenir leurs positions, voire à accroître leur influence ;
- les pays émergents prennent appui sur leur aire régionale avant l'international. Ils souhaitent acquérir une stature internationale en pesant dans les instances supranationales et rejoignent les pays de la catégorie précédente dans la volonté de remettre en cause les équilibres géopolitiques ;
- les pays du Sud ont une influence limitée et nationale. Ils sont par conséquent peu influents sur la scène internationale.

Les États et la mondialisation



L'emboîtement des pays dans les institutions internationales

Grands axes

Les pays participent à plusieurs institutions internationales en même temps, ce qui favorise les échanges multilatéraux ainsi que les dialogues, aussi bien au niveau économique, diplomatique ou encore politique.

Les pays connaissent parfaitement leurs autres partenaires, ce qui favorise le règlement des tensions et des différends éventuels.

Des commissions, de dialogue, d'arbitrage ou de conciliation, peuvent accompagner ces relations dans le cadre des institutions.

L'essentiel à connaître

La première institution internationale aujourd'hui, par ordre d'importance, est l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :

- basée à Genève (Suisse), elle a pris le relais le 1^{er} janvier 1995 du système du GATT (*General Agreement on Tariff and Trade*), directement hérité de l'après-guerre avec la redéfinition des enjeux économiques internationaux ;
- l'OMC compte 164 États membres en 2021 ;
- elle a pour but de négocier des accords commerciaux entre les pays pour favoriser le libre-échange et, en même temps, de leur offrir une enceinte pour leurs négociations ;

- l'OMC peut arbitrer des conflits opposant les États en matière économique, avec des sanctions à la clé ;
- les attributions de l'OMC restent toutefois limitées par ses statuts, que tous les pays partenaires se sont engagés à reconnaître et à appliquer en adhérant à l'organisation.

D'autres organismes prennent appui sur des échelles plus réduites que le monde pour exercer d'autres formes de gouvernance :

- l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a ainsi son siège à Paris ;
- créée en 1960, elle réunit aujourd'hui 35 pays ;
- elle aide les pays partenaires à comparer les résultats de leurs politiques, à trouver des solutions aux problèmes communs, à identifier les bonnes pratiques et à coordonner les politiques nationales et internationales.

Les puissances ne sont pas en reste et, depuis les années 1970, ont mis en œuvre d'autres rendez-vous annuels pour coordonner leurs politiques ou, du moins, fixer quelques grands cadres dans lesquels exercer leur souveraineté :

- le G8 (1998), devenu G20 en décembre 1999, regroupe désormais les 20 premières économies mondiales qui représentent 85 % de l'économie mondiale et les deux tiers de la population mondiale (source : Diplomatie française) : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie, Union européenne, Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie ;
- le G20 a été créé en réponse aux crises financières qui ont frappé les pays émergents à la fin des années 1990 ;
- il s'agissait à l'origine de réunir une fois par an les ministres des Finances et gouverneurs de banques centrales des pays industrialisés et des pays émergents pour faciliter la concertation internationale en matière économique.

Le Fonds monétaire international (FMI) siège à Washington (États-Unis) :

- créé en juillet 1944, dans le cadre de la conférence de Bretton Woods, le FMI regroupe, en 2021, 188 pays ;
- l'objectif premier est de veiller à la stabilité du système monétaire international en promouvant une croissance économique durable, par des échanges entre les pays pour améliorer les niveaux de vie et réduire la pauvreté ;
- il peut le cas échéant prêter de l'argent aux États.

La Banque mondiale, qui siège elle aussi à Washington (États-Unis), a été créée en 1944 :

- elle regroupe 188 États en 2021. Initialement chargée de soutenir le processus de reconstruction et de développement d'après-guerre (d'où son nom) ;
- la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a désormais pour mandat de réduire la pauvreté dans le monde au côté de son institution affiliée, l'Association internationale de développement (IDA), et les autres membres du Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (IFC), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) ainsi que le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

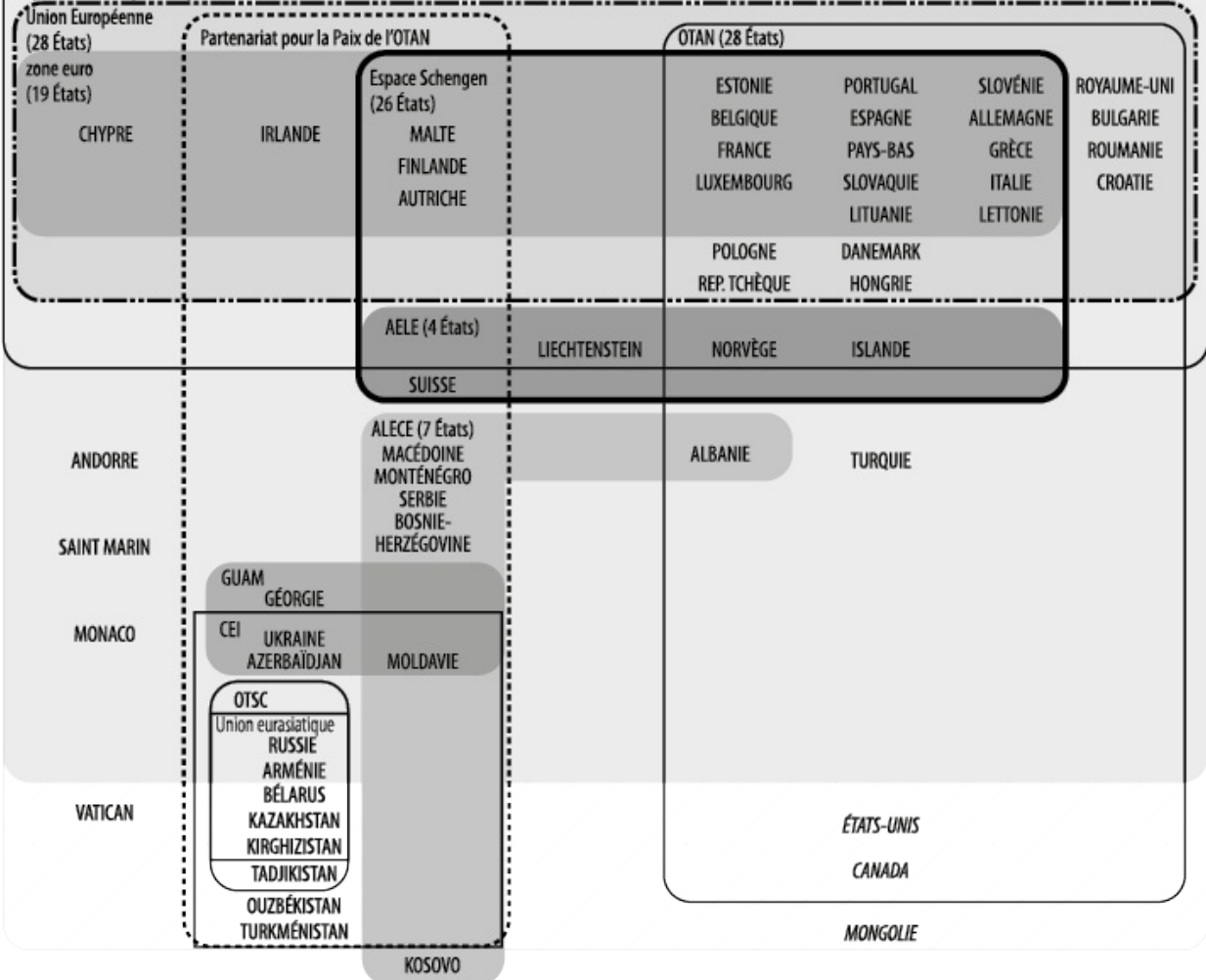
Zoom sur un acteur-clé

L'emboîtement des pays dans les institutions internationales : l'exemple de l'Europe

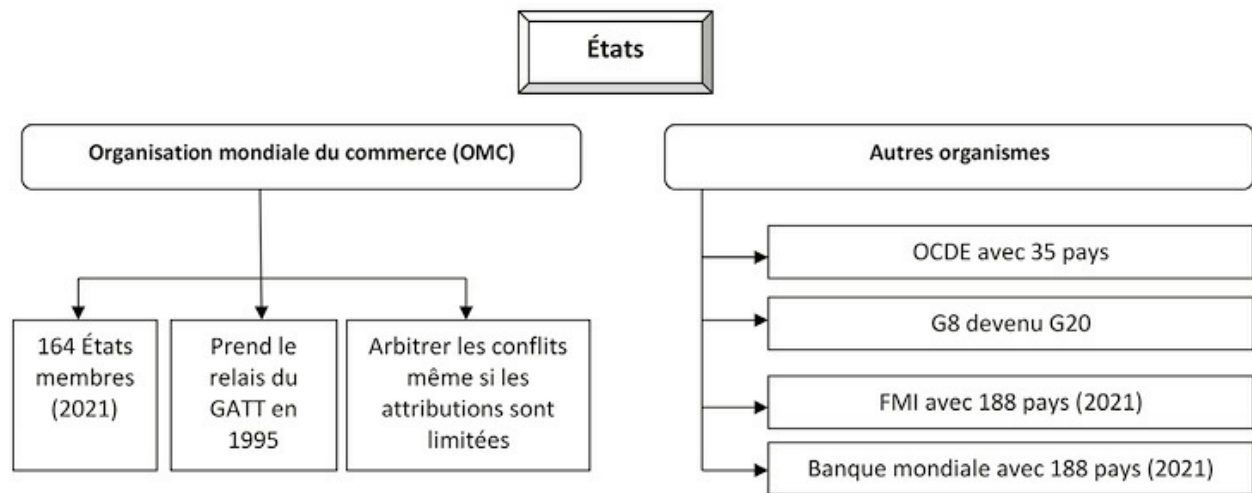
Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) : 57 États

Conseil de l'Europe (47 États)

Espace Économique Européen (31 États)



L'emboîtement des pays dans les institutions internationales



Une organisation de premier plan : l'Organisation des Nations unies (ONU)

Grands axes

Fondée à l'occasion de la conférence de San Francisco le 26 juin 1945, l'Organisation des Nations unies (ONU) est l'un des principaux acteurs de la puissance, en dehors des États.

Initialement fondée pour garantir l'ordre et la stabilité partout où ils se trouveraient menacés dans le monde, suite au choc et aux désastres de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les missions de l'ONU ont bien évolué depuis.

L'essentiel à connaître

Le siège de l'institution, basé à New York, participe au rayonnement diplomatique des États-Unis, au *soft power* que nous avons déjà pu présenter. New York ne fut choisie par hasard :

- elle est en premier lieu le symbole de la liberté avec la statue du même nom offerte par la France à la fin du XIX^e siècle pour célébrer l'amitié franco-américaine et les liens étroits qui unissent les deux pays depuis l'indépendance états-unienne du 4 juillet 1776 à l'égard de la puissance coloniale britannique ;
- elle représente également le nouveau départ et les nouvelles opportunités qui s'offrent aux plus entreprenants, avec le modèle des migrants venus d'Europe à la fin du XIX^e et durant une grande partie du XX^e siècle, qui arrivaient aux États-Unis par l'île d'Ellis

Island. Le centre d'accueil des migrants a ainsi fonctionné entre 1892 et 1954.

L'ONU regroupe, en 2021, 193 États ainsi que deux États observateurs (le Vatican et l'Autorité palestinienne) ; elle ne comptait que 50 membres au moment de sa fondation (1945) :

- quasiment tous les États reconnus aujourd'hui dans le monde ont fait le choix d'intégrer cette institution qui promeut la coopération et l'entente entre les peuples ;
- le fonctionnement de cette institution se veut un gage de stabilité et de dialogue. L'Assemblée générale permet à chaque membre, via son représentant, de prendre part aux débats et au vote des résolutions. Seuls cinq pays disposent du droit de veto, qui leur confère une puissance inégalée comparée aux autres membres ;
- les États-Unis, la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne, en tant que vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) peuvent exercer ce droit de veto et ainsi bloquer le vote d'une résolution au Conseil de sécurité de l'ONU. Tous les cinq disposent d'un siège permanent dans ce Conseil, ce qui fait d'eux des acteurs incontournables de la diplomatie internationale.

Le Conseil de sécurité de l'ONU regroupe au total 15 membres, dont 5 permanents. Les dix autres sont élus pour une période de 2 ans. Le Conseil de sécurité :

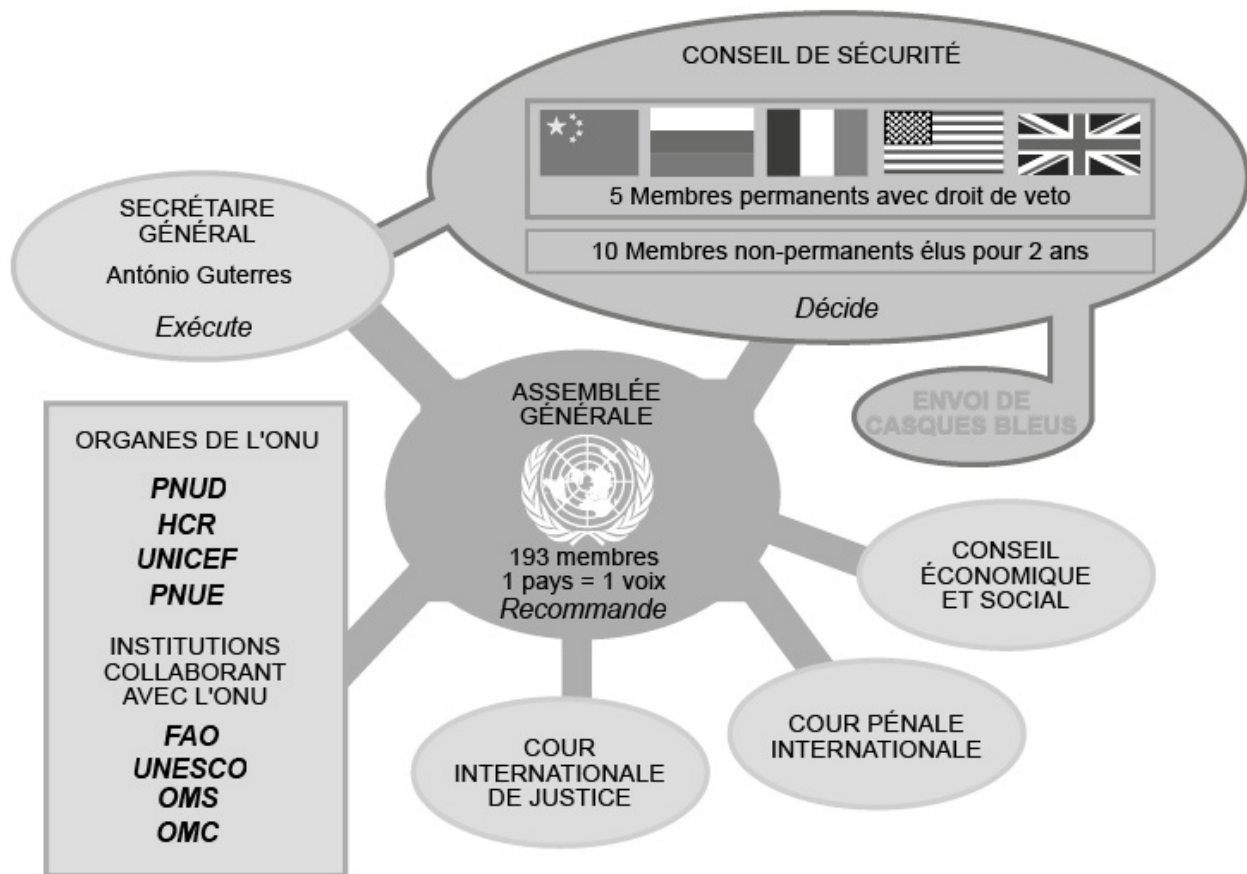
- dispose de pouvoirs spécifiques, notamment pour tout ce qui concerne les sanctions à imposer aux États qui contreviendraient aux règles du droit international, mais aussi pour décider des interventions militaires ;
- prend des décisions après un vote, ouvrant la voie à l'établissement de résolutions, qui encadrent de manière stricte les interventions extérieures (pour éviter les ingérences et leur donner un cadre réglementaire) ;
- peut être réuni à tout moment, ce qui nécessite une représentation diplomatique à New York en permanence. Des ambassadeurs occupent cette fonction, y compris pour les États-Unis, qui accueillent sur leur sol l'institution.

L'ONU dispose enfin de nombreux organes (ou agences) spécialisé(e)s :

- dans le domaine économique, par exemple, la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le développement, en place depuis 1964), vise à aider les pays du Sud (en développement) à mieux s'intégrer dans les équilibres et les réseaux mondialisés en rééquilibrant les échanges commerciaux en faveur des pays du Sud ;
- tous les États membres de l'ONU adhèrent à cette structure (la CNUCED) pour promouvoir la coopération et soutenir la lutte contre la pauvreté, qui était l'un des objectifs principaux du millénaire pour le développement, lancé à la veille du XXI^e siècle ;
- dans le domaine de la culture, l'ONU appuie les initiatives par l'intermédiaire de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, fondée en novembre 1945), dont le siège mondial se situe à Paris ;
- dans le domaine de la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS, créée en 1948, siège à Genève) établit des préconisations et met en garde les gouvernements lors des risques de pandémie ou de circulation de virus.

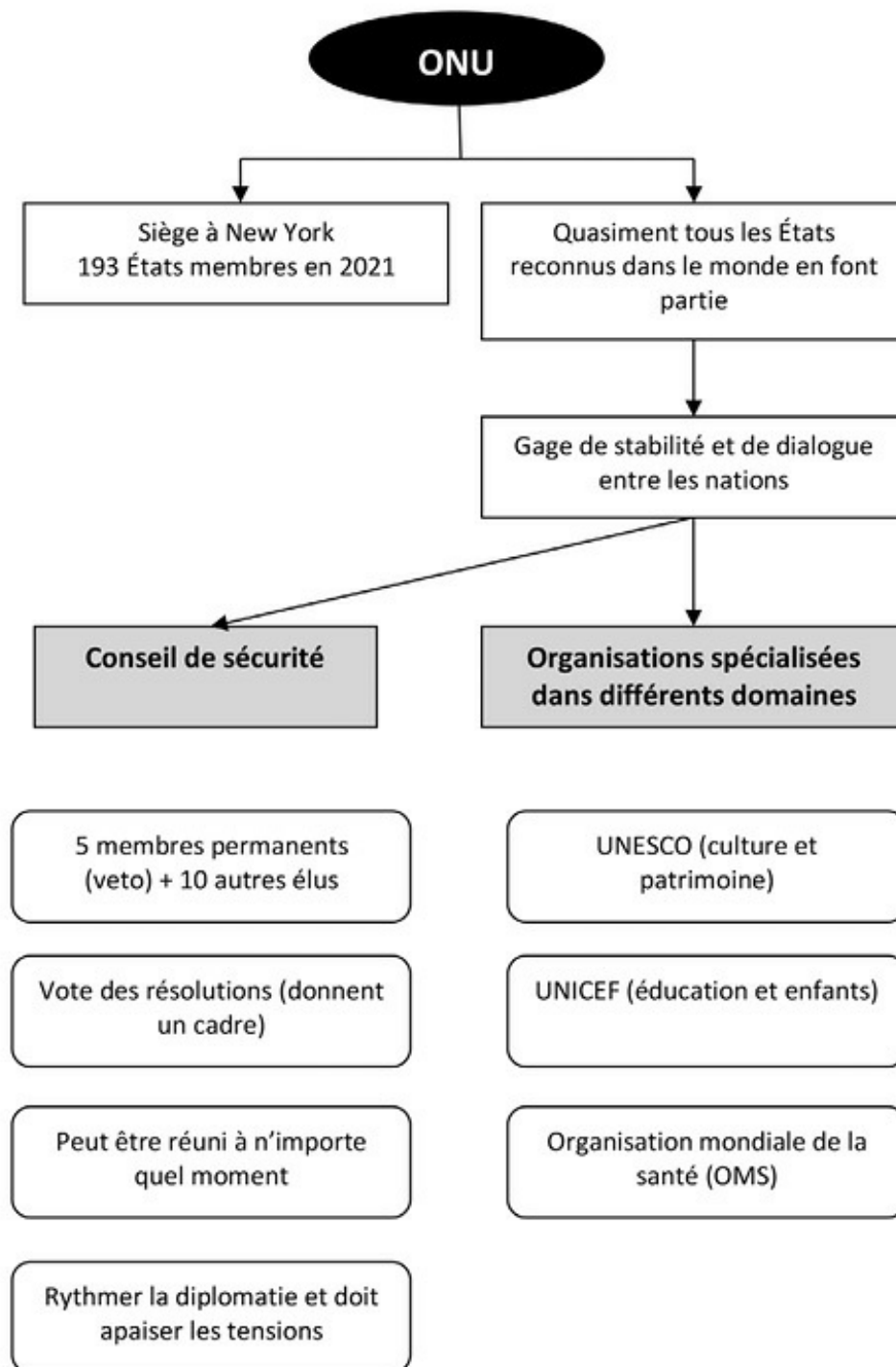
Zoom sur un acteur-clé

Les institutions de l'ONU



Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Institutions_de_l%27ONU.svg
 © historicaire, Wikimedia Commons, CC BY-SA 3.0

Une organisation de premier plan : l'ONU



Les organisations non gouvernementales (ONG)

Grands axes

Les organisations non gouvernementales (ONG) agissent à différentes échelles.

La plupart se tournent vers les actions internationales pour suppléer et/ou aider les États lors des épisodes de crises.

Les ONG prennent également appui sur l'opinion publique pour défendre leurs causes. Elles contribuent à faire bouger les lignes, en s'emparant de problématiques sociétales comme l'environnement, le développement, la lutte contre l'exclusion, l'humanitaire, etc.

L'essentiel à connaître

Les organisations non-gouvernementales sont des associations qui n'entretiennent, normalement, aucun lien politique pour leur permettre justement d'agir en toute indépendance et en toute transparence :

- pour cette même raison, elles ne cherchent pas à faire de profit (on dit qu'elles sont « à but non lucratif ») et interviennent partout dans le monde, à toutes les échelles, pour tenter de corriger les déséquilibres et les disparités de la mondialisation ;
- elles peuvent prendre le relais des États dans le cadre des graves crises humanitaires, comme après les catastrophes, en appui des services officiels ;

- elles se concentrent en particulier sur les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation.

Elles répondent à différents objectifs :

- venir en aide aux populations les plus fragiles ;
- proposer un soutien matériel aux plus fragiles ;
- dénoncer les inégalités et les disparités ;
- faire prendre conscience des grands enjeux.

Les ONG visent à répondre d'abord aux besoins des populations, des civils, qui forment d'ailleurs l'essentiel de leurs effectifs et de leurs soutiens avec des dons et des legs. Ce modèle est très important pour garantir la solidité et la pérennité des structures. Elles peuvent toutefois se heurter aux États qui peuvent faire pression sur elles en leur refusant l'accès à leur territoire par exemple (conflit, rétorsion, etc.).

Les ONG mettent en œuvre différents moyens pour faire bouger les équilibres avec :

- des campagnes de sensibilisation ;
- des opérations ponctuelles ou sur le long terme (centres sur le terrain, bases logistiques, etc.) ;
- des spots publicitaires ;
- l'utilisation des médias comme les journaux ;
- des actions coup de poing pour frapper et interpeller l'opinion publique.

Les ONG sont des acteurs à part entière de la puissance car elles contribuent à forger les opinions publiques, à les influencer :

- les organismes comme Greenpeace ou Action contre la faim, Médecins sans frontières, Médecins du monde, sensibilisent régulièrement les citoyens aux enjeux de la santé, de l'accès à la nourriture, de la préservation des ressources naturelles partout à travers le monde avec des actions ciblées ;
- les militants de Greenpeace, par exemple, n'hésitent pas à dénoncer le danger des centrales nucléaires en s'introduisant dans

l'enceinte même des installations pour déployer des banderoles ou des slogans qui interpellent les civils.

Les ONG sont donc spécialisées dans des domaines précis et participent au rayonnement de leur État d'origine, même si elles demeurent officiellement apolitiques :

- l'expertise médicale de Médecins sans frontières ou de Médecins du monde (fondées respectivement en 1971 et en 1980 par des médecins français) participe au rayonnement et à l'influence extérieure de la France dans le domaine humanitaire ;
- ils ont acquis une expérience dans le domaine de la gestion post-catastrophe, que ce soit les guerres, les catastrophes naturelles ou climatiques, qui est reconnue partout dans le monde ;
- les ONG font donc figure de consultants.

Zoom sur un acteur-clé

Greenpeace

Fondée en 1971 aux États-Unis par Jim Bohlen et Irving Stowe, Greenpeace s'oppose dans un premier temps aux essais nucléaires dans le Pacifique (au large de l'Alaska). Les militants choisissent le nom de « Greenpeace » pour sensibiliser l'opinion publique aux questions environnementales, à un moment où celles-ci n'étaient pas mises en avant dans les médias traditionnels.

En 1977, Greenpeace fonde un bureau en France. Les premières actions de l'ONG visent là aussi à combattre les essais nucléaires et à protéger les océans par le biais de campagnes d'information et de missions.

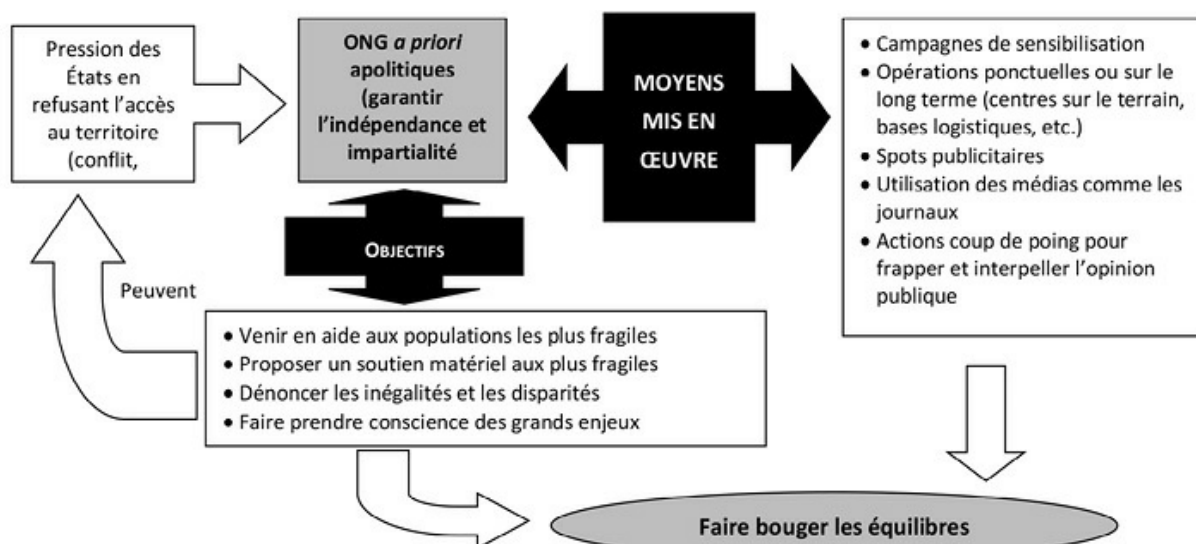
Les militants choisissent de mettre en scène leurs actions pour leur donner la plus grande couverture médiatique possible. Les champs d'action se sont nettement diversifiés depuis les débuts de l'ONG. Greenpeace se bat par exemple dans le domaine de la lutte

contre le réchauffement climatique, la lutte contre les pollutions issues des industries toxiques. Les militants se mobilisent pour protéger les forêts ou pour promouvoir l'agriculture biologique, les énergies renouvelables ou encore supprimer les pesticides.

L'ONG est aujourd'hui présente dans 55 pays à travers le monde et revendique 3 millions d'adhérents en 2021. Greenpeace lie les luttes contre les changements climatiques, la réduction des disparités et les grands défis du monde contemporain, les uns et les autres étroitement interdépendants pour elle.

Greenpeace s'illustre régulièrement dans les médias par des campagnes ou des actions coups de poing, comme en investissant des enceintes de centrales nucléaires pour dénoncer les problèmes de sécurité et les menaces qu'elles représentent pour les populations ainsi que pour l'environnement avec la question des déchets.

Géopolitique et organisations non gouvernementales



Les lanceurs d'alerte et l'opinion publique

Grands axes

Les acteurs individuels comme les lanceurs d'alerte sont essentiels.

Par leur influence, par l'utilisation des outils de télécommunication et des nouveaux moyens numériques, les individus peuvent peser dans les rivalités, voire créer de nouvelles sources de tensions lorsque les informations sont déformées, tirées hors de leur contexte pour servir un discours.

Les lanceurs d'alerte sont toutefois inégalement protégés suivant les pays, ce qui fait débat.

L'essentiel à connaître

Les lanceurs d'alerte sont au cœur des attentions aujourd'hui :

- le concept de lanceur d'alerte apparaît à la fin des années 1990, en lien avec des affaires médiatiques comme les scandales alimentaires :
- les affaires du poulet à la dioxine et de la « vache folle » ont secoué les agricultures française et britannique.

Les lanceurs d'alerte cherchent essentiellement à :

- attirer l'attention de l'opinion publique en dénonçant des excès ;
- défendre les droits des consommateurs et/ou des citoyens en soulevant des problèmes tus ou dissimulés au départ ;

- dénoncer des faits dont ils pourraient avoir connaissance dans le cadre de leurs activités professionnelles et qui touchent un grand nombre (potentiel ou réel) d'individus.

Les lanceurs d'alerte ont surtout dénoncé des scandales dans les domaines sanitaires et environnementaux. Les lanceurs d'alerte ne doivent pas être confondus avec les témoignages, qui ne visent pas nécessairement à dénoncer des abus (mais qui retracent plutôt l'histoire d'un individu, sa perception de faits qu'il juge importants à partager avec les autres).

Les lanceurs d'alerte prennent plus de poids dans les sociétés occidentales avec le développement des outils d'information et l'importance accordée aux questions de bien-être, d'environnement et de préservation des ressources :

- les lanceurs d'alerte utilisent clairement les réseaux sociaux et les outils numériques pour diffuser leurs idées et sensibiliser le grand public ;
- l'ancien agent de la NSA (*National Security Agency*) Edward Snowden a ainsi dénoncé, en 2013, les excès des écoutes secrètes américaines (qui sont contraires aux droits fondamentaux de liberté) ;
- il a obtenu l'asile politique en Russie, qui a réutilisé cette décision pour relancer les oppositions avec les États-Unis en obtenant des informations confidentielles sur les systèmes d'écoute américains.

Les lanceurs d'alerte peuvent donc être définis comme : « *des personnes qui, dans le contexte de leur relation de travail, signalent un fait illégal, illicite et dangereux, touchant à l'intérêt général, aux personnes ou aux instances ayant le pouvoir d'y mettre fin* » (définition de l'ONG Transparency International). Cette définition a depuis été largement reprise par les pouvoirs publics pour caractériser et protéger les individus qui dénonceraient des scandales.

Avec le développement des réseaux sociaux, il est de plus en plus facile de poster et de partager des témoignages avec le plus grand nombre. Cette volonté de présenter le fruit de ses expériences, de ses ressentis pose toutefois question avec la conservation des données

sur Internet. Les témoignages et les lanceurs d'alerte se concentrent aujourd'hui sur des thématiques sociales et environnementales.

La préservation et la défense des ressources naturelles conduit à adopter de nouveaux outils, de nouvelles démarches pour sensibiliser les opinions publiques habituées aux images. Les altermondialistes ou les défenseurs de la cause animale (que l'on appelle spécistes pour ceux qui refusent toute utilisation de produits de provenance animale) n'hésitent pas à mettre en ligne des vidéos et des messages volontairement choquants pour toucher les opinions publiques.

Les lanceurs d'alerte contribuent aussi à faire accuser et à traduire en justice les responsables de scandales sanitaires, comme dans l'affaire du Mediator en France, médicament dont certains usages ont été dénoncés par le docteur Irène Frachon.

Les lanceurs d'alerte contribuent à :

- faire avancer la société en promouvant de nouveaux droits ou en dénonçant les excès. Ils sont à l'origine d'enquêtes journalistiques et judiciaires pour établir les responsabilités et mettre fin à la situation d'abus en réprimant pénalement s'il y a lieu ;
- ces enquêtes peuvent être réutilisées par les puissances extérieures pour jeter le discrédit sur des acteurs ou des secteurs d'une économie, d'un pays ;
- cette situation rejoint alors la géopolitique en entraînant des rivalités et des tensions qui peuvent créer une nouvelle situation avec les instrumentalisation.

Les lanceurs d'alerte restent malgré tout vulnérables. Les gouvernements ont parfois choisi de les défendre, en mettant en place une législation spécifique pour les protéger

- c'est le cas, par exemple, en France depuis 2011 ;
- les États-Unis ont adopté, eux aussi, en 2012 une législation visant à protéger les lanceurs d'alerte en adoptant le *Whistleblower Protection Enhancement Act* ;
- depuis octobre 2017, l'Union européenne a adopté un rapport pour protéger les lanceurs d'alerte (avec un projet de directive, toujours

en discussion).

Zoom sur un acteur-clé

Edward Snowden (1983-...)

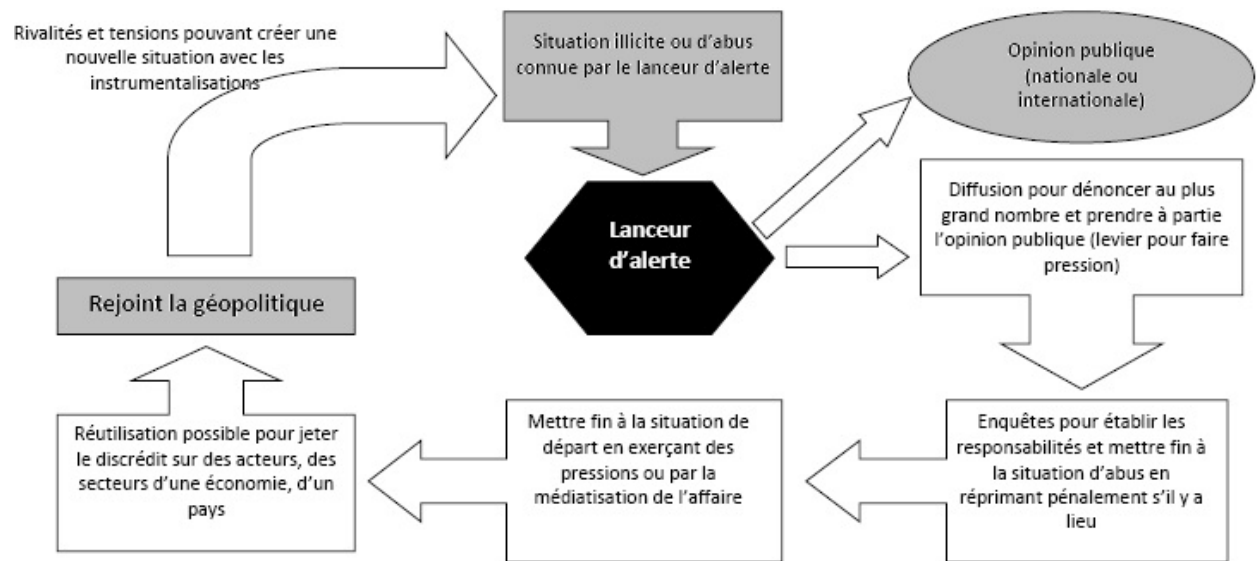
Engagé à 21 ans dans l'armée américaine, en 2004, après des études d'informatique, **Edward Snowden rejoint les rangs de la CIA** pour « *mettre en réseau les systèmes informatiques clandestins de la CIA en Europe* » (*Le Monde*), à Genève, en Suisse.

Edward Snowden travaille par la suite pour des entreprises sous-traitantes de la NSA (*National Security Agency*), toujours dans le domaine de l'espionnage. Il découvre à cette occasion l'envergure des programmes de surveillance conduits par les États-Unis, alliés compris, qui l'interpelle. Les États-Unis auraient ainsi espionné les communications échangées à travers 46 câbles sous-marins en Europe, en lien avec le GCHQ (*Government Communications Headquarters*), chargé du renseignement et de la sécurité des systèmes d'information.

Edward Snowden enregistre sur des clés USB des documents attestant de ces programmes d'espionnage, afin de mieux les dénoncer auprès de l'opinion publique. En juin 2013, les journaux *The Guardian* (Grande-Bretagne) et *The Washington Post* divulguent ces informations, provoquant un véritable scandale.

Menacé, Edward Snowden trouve refuge en Russie en juin 2013. Ce dernier milite depuis pour protéger les lanceurs d'alerte.

Les lanceurs d'alerte et l'opinion publique



Des rivalités aux tensions ouvertes : les conflits

✓ Problématique

Quelles sont les principales formes de rivalités dans le monde et comment éviter qu'elles ne dégénèrent en tensions ouvertes ?

Concepts-clés

- **Arc de crise** : concept apparu dans les années 2000 pour qualifier les zones où les forces militaires d'une puissance ou d'une coalition sont engagées pour stabiliser une situation politique ou pour lutter contre des menaces contre les démocraties (terrorisme par exemple).
- **Conflit asymétrique** : désigne un conflit qui oppose une armée régulière (celle d'un État) à des groupes terroristes ou des groupes armés clandestins.
- **Dumping** : pratique commerciale qui consiste à proposer et à vendre un produit à un coût le plus bas possible, voire inférieur aux coûts de production pour emporter le marché. Le dumping entraîne une concurrence non-libre et faussée. Il est généralement soutenu par les États pour gagner des parts de marché extérieures.
- **Guérilla** : littéralement « petite guerre ». Consiste en des opérations de harcèlement, généralement menées par des forces non-régulières, pour affaiblir l'ennemi ou désorganiser ces communications, en créant et en entretenant un sentiment d'insécurité permanent.

- **Ingérence** : désigne l'intervention directe d'un État ou d'un gouvernement extérieur dans les affaires intérieures d'un État qui lui est étranger.
- **Interdépendance** : relation de dépendance réciproque, entre deux États (ou davantage), liés par des intérêts communs et des accords de réciprocité.
- **NIMBY, *not in my backyard* (« surtout pas chez moi »)** : attitude qui consiste à refuser qu'un grand équipement ou qu'une infrastructure ne soit construit(e) à proximité de son lieu d'habitat, par peur des nuisances négatives (dépréciation de la valeur du bien, pollution sonore, visuelle ou atmosphérique, etc.).
- **Périurbanisation** : mouvement de croissance de la ville qui incorpore ses espaces périphériques en favorisant l'installation des populations et des activités venues du centre urbain.
- **Sécurité collective** : désigne les rapports de force internationaux qui sont garantis par le respect des accords multilatéraux et par l'intervention, le cas échéant, des grandes puissances à l'extérieur pour rétablir les équilibres.

Pour commencer

Derrière le terme de conflits se cache en réalité une diversité de tensions et de rivalités, qui ne mènent d'ailleurs pas toutes au conflit ouvert, la guerre, telle que nous la pensons et que nous la percevons. La guerre renvoie en effet à des codes, à des règles et à des pratiques institutionnalisées qui ont évolué au cours du temps, variant selon les époques et les territoires d'affrontement considérés. Ces points sont essentiels pour la géopolitique. Les enjeux des conflits sont par contrecoup eux aussi très divers, de l'appropriation des territoires pour exploiter les ressources naturelles qui s'y trouvent à l'affirmation de la domination extérieure en prenant le contrôle de points de passage stratégiques, pour la navigation commerciale par exemple, ou pour lutter contre les trafics clandestins. Les guerres sont presque toutes conduites par des États, ce que Max Weber appelait le

« monopole de la violence légitime », autrement dit l'usage de la force pour exercer l'autorité et régler les rivalités, que ce soit au niveau intérieur ou extérieur du pays.

Yves Lacoste disait, en 1976, sur le ton de la boutade : « *la géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre* ». Or, force est de constater que les logiques, les acteurs et les formes de conflits ont profondément évolué jusqu'à nos jours, au point que les spécialistes parlent de nouvelles formes de guerre avec les conflits non-conventionnels. Il s'agira donc de revenir, dans ce chapitre, sur quelques grands principes, quelques grands équilibres et leurs évolutions, afin de mieux saisir aujourd'hui les rivalités et les enjeux dans le monde multipolaire, où les risques de conflits se multiplient et deviennent plus prégnants avec les canaux d'information en continu.

Les rivalités et tensions liées aux équipements : l'exemple de Notre- Dame-des-Landes (Loire-Atlantique, France)

Grands axes

Les politiques d'aménagement du territoire peuvent conduire à des tensions fortes, qui débouchent sur des conflits d'usage avec les riverains.

La construction de grandes infrastructures de transport, comme les autoroutes ou les aéroports, est particulièrement sujette à ce genre de tensions.

Elle modifie en profondeur les équilibres territoriaux avec des nuisances et des conflits d'usage qui interpellent les riverains/citoyens, directement concernés ou non par l'équipement.

L'essentiel à connaître

Lancé dans les années 1960, ce projet d'aménagement différé visait à mieux desservir le Grand-Ouest en construisant une infrastructure capable d'accueillir les flux aériens en croissance constante. Il devait prendre le relais de l'aéroport de Nantes-Atlantique, au sud de l'agglomération, dont les capacités d'accueil devaient arriver à saturation à l'horizon 2030. Le nouvel aéroport devait également offrir au Grand-Ouest un *hub* en lien avec les activités aéronautiques, très bien implantées à Nantes (Bouguenais)

et Saint-Nazaire (aéroport de Gron et usine de Montoir-de-Bretagne), avec les ateliers du constructeur européen Airbus.

L'État français crée, avec les acteurs locaux, une zone de plus de 1 650 hectares pour implanter l'infrastructure aéroportuaire proprement dite à Notre-Dame-des-Landes, avec des zones de compensation environnementale. La législation a fortement évolué en ce sens depuis les années 1960 et la découverte d'espèces vulnérables a relancé les débats auprès de la population.

Les chocs pétroliers de 1973 et de 1979, avec le renchérissement du coût des hydrocarbures, ont porté un rude coup au projet, le mettant en sommeil jusqu'au début des années 2000. Les terres gelées par l'emprise du projet ont été confiées, temporairement, aux exploitants agricoles avec la signature de baux spécifiques. Les terres restaient en effet la propriété de l'État et du département de Loire-Atlantique, qui avait investi dans les études.

Déclaré d'utilité publique en 2008, le projet est relancé. L'ouverture de l'aéroport était fixée en 2017. Le projet s'est alors heurté à une vive résistance citoyenne, dans la droite ligne des mouvements des années 1970. La découverte d'espèces protégées et vulnérables sur le site d'implantation a relancé les polémiques, accentuées par la paralysie des décideurs publics, qui refusaient de se prononcer. Depuis les années 1960, la périurbanisation a également largement gagné ce territoire, avec l'implantation de nouveaux habitants sensibles aux nuisances.

Des militants et des activistes ont pendant ce temps décidé d'occuper illégalement le terrain, prenant possession des bâtiments laissés à l'abandon ou construisant des cabanes avec des matériaux de récupération ou qu'ils firent venir exprès sur place. La zone d'aménagement différé (ZAD) est devenue « zone à défendre », avec une visibilité médiatique forte auprès des médias locaux et nationaux. Les journalistes ont en effet été régulièrement invités à se rendre sur place pour suivre l'évolution des actions.

La médiatisation de ce mouvement conduit les pouvoirs publics à temporiser et à rouvrir les débats dans les années 2010. Un

référendum d'initiative local fut organisé en juin 2016 pour consulter uniquement les habitants de Loire-Atlantique sur la poursuite, ou non, du projet. Les électeurs votèrent favorablement à hauteur de 55,17 % pour la poursuite des travaux.

Les tensions se ravivant après les interventions des forces de l'ordre pour déloger les occupants illégaux, le projet fut une nouvelle fois remis au cœur des débats lors de l'élection présidentielle de 2017. Emmanuel Macron, alors candidat, se prononça pour l'arrêt définitif du projet. Après son élection, le projet fut définitivement arrêté et abandonné par le gouvernement, qui présenta le 17 janvier 2018 la décision officielle.

Loin du phénomène NIMBY (*Not in my backyard*), qui défendait les intérêts privés en s'opposant à la construction d'infrastructures perçues comme ayant un impact négatif sur les propriétés privées (dépréciation de la valeur des biens, pollution visuelle ou sonore, etc.), les ZAD (zones à défendre) renvoient à la lutte pour l'environnement, pour empêcher la périurbanisation galopante en France.

Zoom sur un concept

Le phénomène NIMBY

Cet acronyme anglo-saxon est utilisé pour désigner les **personnes ou les groupes qui refusent l'installation d'équipements ou d'activités dans leur environnement proche**. Il faut toutefois prendre du recul par rapport à cela : les géographes distinguent en effet le rejet de l'infrastructure, en lien avec ses impacts négatifs, de l'infrastructure elle-même. Les populations ou groupes ne sont en effet pas nécessairement hostiles à l'équipement.

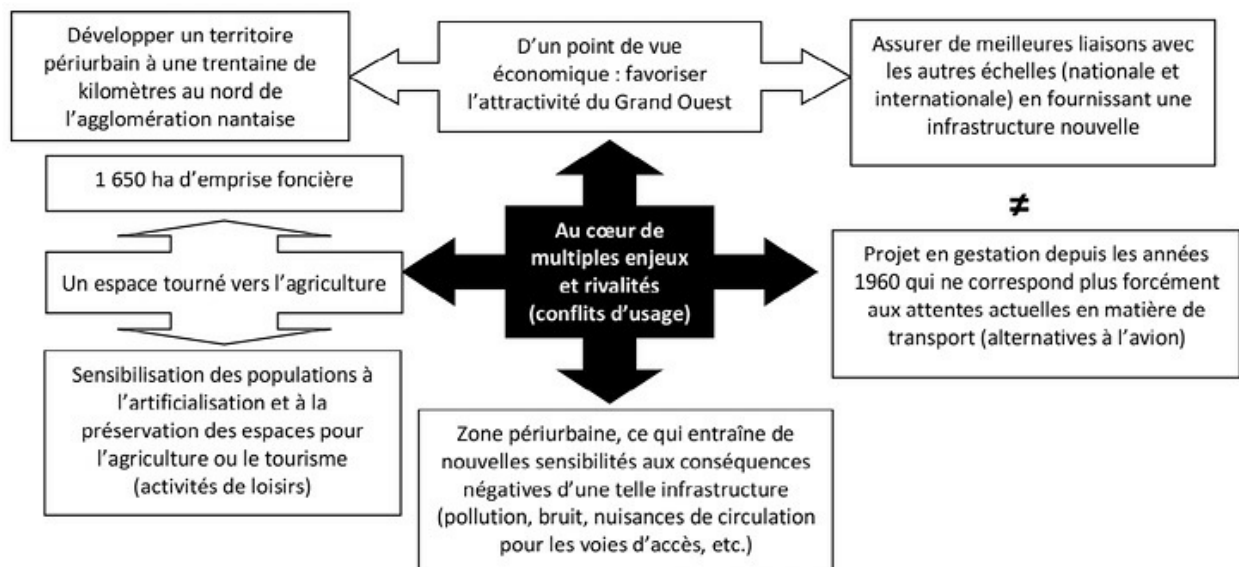
Le phénomène NIMBY met en évidence la **montée en puissance des intérêts individuels sur les intérêts collectifs**. L'intérêt général ne doit pas nuire aux particuliers déjà installés, qui ont acheté un bien immobilier et qui craignent de voir sa valeur dévaluée par

l'implantation d'une nouvelle infrastructure ou d'un nouvel équipement.

Le phénomène NIMBY touche une grande palette de situations. Il concerne aussi bien les infrastructures de transport, comme les autoroutes ou les lignes ferroviaires à grande vitesse, que les équipements industriels, les énergies (construction de lignes de transport à haute tension, éoliennes, etc.) ou encore le mitage des paysages, avec les zones d'activités commerciales, artisanales ou économiques ou encore les lotissements dans les territoires périurbains.

Le phénomène NIMBY témoigne enfin de la prise de conscience des intérêts et des enjeux environnementaux par les populations. L'accès aux informations, à l'éducation au développement durable sont autant d'éléments qui peuvent expliquer, au tournant des années 1980-1990, le développement de ces mouvements de contestation dans les pays développés.

Les rivalités et tensions liées aux équipements : l'exemple de Notre-Dame-des-Landes



Les codes et les usages de la guerre (conventionnelle)

Grands axes

Au fil des siècles, les intellectuels et les dirigeants ont peu à peu établi un certain nombre de règles pour encadrer les conflits interétatiques et la guerre.

À partir du XVII^e siècle, le droit de la guerre a été reconnu et codifié au niveau international.

Les évolutions techniques et la mobilisation de plus en plus grande des ressources et des hommes pour conduire la guerre ont conduit à définir de nouveaux cadres, pour tenter de limiter les abus.

L'essentiel à connaître

Avant de pouvoir lancer ses troupes sur le terrain, un État doit respecter un certain nombre d'usages et de codes, que l'on qualifie parfois de conventions :

- ceux-ci sont le résultat de l'histoire et ont connu un encadrement strict au fur et à mesure que les moyens mis en œuvre étaient destructeurs ;
- la polémologie, discipline entièrement tournée vers l'étude de la guerre par une démarche scientifique rigoureuse et codifiée, en témoigne. Fondée par Gaston Bouthoul (1896-1980), la polémologie définit la guerre comme : « [...] *un affrontement à grande échelle, organisé et sanglant, de groupes politiques*

(souverains dans le cas de la guerre entre États, internes dans le cas de la guerre civile)¹ » ;

- dès le XVII^e siècle, les philosophes ont cherché à poser des bases aux conflits qui se multipliaient et éprouvaient de plus en plus les populations locales avec l'usage des mousquets, des canons et des autres armes à feu, capables de provoquer des dommages et des destructions jusqu'alors inégalées.

L'Anglais Thomas Hobbes, le Néerlandais Grotius (1583-1645) ont mis en place les jalons de ce qu'ils ont appelé le *jus in bello* et le *jus ad bellum* :

- le premier renvoie aux codes et aux pratiques que les soldats doivent mettre en œuvre lors des affrontements armés ;
- devant le déchaînement de violences en tous genres, les philosophes ont cherché à offrir aux gouvernants un cadre de réflexion, mais aussi législatif, pour réprimer les abus les plus notoires ;
- dans la même veine, ils ont défini ce que devaient être les relations internationales avec les motifs légitimes et les voies pour déclarer la guerre : le *jus ad bellum*.

Leurs réflexions ne sont pas suivies immédiatement d'effets, la loi du plus fort l'emportant sur le champ de bataille :

- il ne faut toutefois pas exagérer le poids de la guerre aux XVII^e et XVIII^e siècles ;
- l'objectif principal est de prendre des positions territoriales suffisamment solides pour pousser l'adversaire à négocier, tout en garantissant à l'État en position de force le meilleur rapport possible ;
- les équilibres demeurent néanmoins fragiles et peuvent brutalement être renversés ;
- les troupes de soldats, qui se professionnalisent de plus en plus au tournant du XVIII^e siècle, sont chargées d'exécuter ces volontés ;
- il n'y a donc pas, à cette époque, de volonté d'anéantir l'adversaire ;

- l'idée n'est pas d'épuiser les ressources, qui mettent beaucoup de temps à se renouveler, bien au contraire ;
- les équilibres sont bouleversés par les progrès du XIX^e siècle, qui changent le rapport au temps et à la puissance.

Les innovations techniques sans précédents et l'avènement des industries réorientent en profondeur les codes et les usages de la guerre. Les massacres deviennent de plus en plus durs à supporter pour l'opinion publique qui pousse les dirigeants à agir : Henri Dunant (1828-1910) fonde en 1863 la Croix rouge après le choc de la bataille de Solferino (Italie), où les blessés sont livrés à eux-mêmes sur le champ de bataille.

D'autres conférences suivent à la fin du siècle : en 1899 à La Haye (Pays-Bas), puis de nouveau en 1907 et en 1929. L'idée est d'imposer des règles claires, strictes, qui engagent les combattants à respecter des droits fondamentaux en distinguant les soldats des civils, qui doivent être préservés des destructions car n'ayant pas les moyens de se défendre par eux-mêmes.

La guerre devient un outil de défense et ne doit pas être considérée comme un outil d'agression, aux mains des expansionnistes. Ces principes sont appliqués en Europe mais ne se concrétisent pas dans les espaces extérieurs, comme les colonies, où la loi du plus fort demeure la seule et unique voie de règlement des conflits.

Les deux guerres mondiales entraînent de nouvelles adaptations pour faire face au degré inégalé de violences :

- avec 11 et 60 millions de morts², ces conflits n'ont pas distingué les civils, qui ont subi des drames et des déchaînements de violence, en particulier entre 1939 et 1945 ;
- les exécutions, les déportations, et les autres crimes de guerre ont frappé de larges parties du monde, que ce soit en Europe ou en Asie :
- les massacres de Nankin (Chine) ont ainsi eu lieu dès 1937 et auraient fait plusieurs dizaines (centaines ?) de milliers de morts. Les autorités chinoises parlent à ce sujet de 300 000 victimes.

Zoom sur des notions

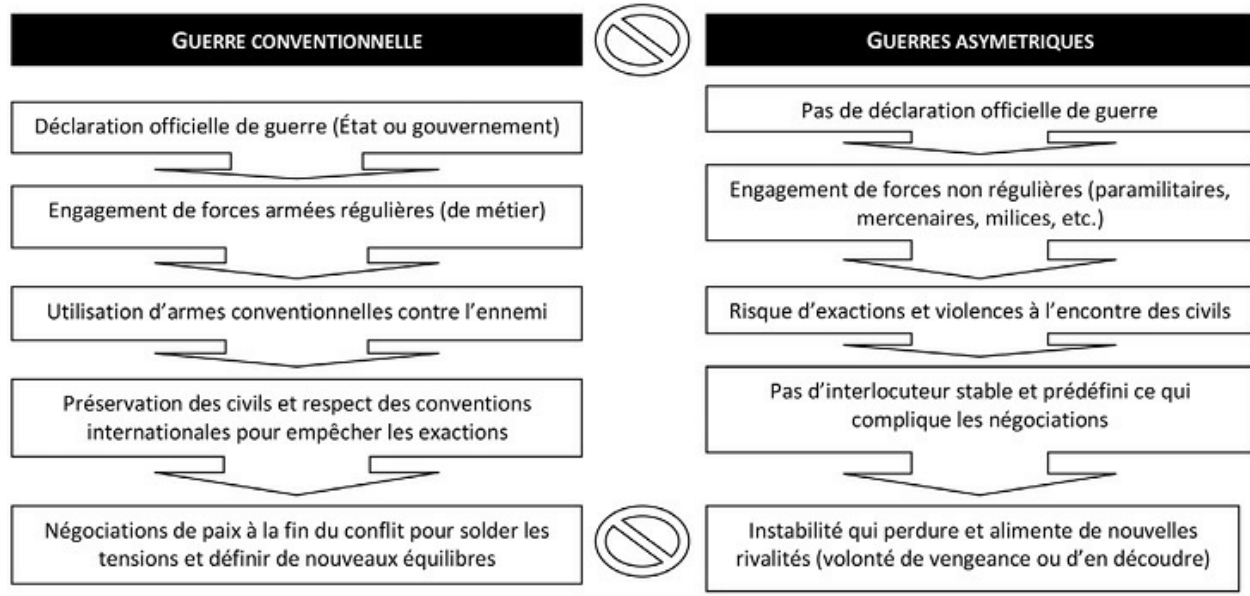
Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Les crimes de guerre désignent l'ensemble des atrocités commises contre les civils par les nazis et les personnes qui les soutenaient. Cette notion a été définie pour la première fois d'un point de vue juridique lors du procès de Nuremberg (novembre 1945-octobre 1946).

Les crimes de guerre désignent aujourd'hui les atrocités commises à l'encontre des civils, quels que soient le cadre du conflit armé et le théâtre d'opérations. Par extension, les crimes de guerre recouvrent tous les mauvais traitements, les privations ou encore les exécutions et arrestations sommaires commises par des forces armées, au nom d'un État, à l'encontre de populations civiles. Les crimes de guerre relèvent juridiquement du Tribunal pénal international de La Haye (Pays-Bas).

Les crimes contre l'humanité recoupent en réalité différents types de crimes : le génocide ; la déportation et la réduction en esclavage ; l'entente pour commettre de tels crimes ou encore les massacres de certaines catégories de population à l'occasion d'un conflit armé. Les crimes contre l'humanité répondent à une planification de la part d'autorités officielles, avec des moyens et des logistiques mis en œuvre par les États ou leurs représentants (officiers sur le terrain, par exemple).

Les codes et les usages de la guerre



1. BOUTHOU Gaston, *Glossaire polémologique des termes de violence*, Paris, Institut français de polémologie, 1975.
2. Les chiffres sont parfois débattus. Nous donnons ici ceux qui sont les plus communément admis.

Les conflits asymétriques et leurs enjeux

Grands axes

Les pratiques guerrières sont de mieux en mieux encadrées, mais ne sont pas forcément respectées sur tous les terrains. Il faut en effet que les États les reconnaissent et les appliquent.

Or, depuis la fin de la Guerre froide (1991), de nouveaux conflits émergent sur la scène internationale avec des acteurs non étatiques qui déclenchent de nouveaux conflits : les organisations terroristes occupent un grand rôle ici.

Pour désigner ces nouvelles formes de conflits, les géopolitologues et les géographes parlent de « guerres irrégulières » ou de conflits asymétriques, avec des acteurs qui ont des logiques différentes et qui n'hésitent pas à recourir à des armes pourtant prohibées par les conventions internationales (armes bactériologiques, gaz, « bombes sales », etc.).

L'essentiel à connaître

De plus en plus de conflits dans le monde peuvent être rangés dans cette catégorie des « guerres irrégulières », ce qui interpelle les chercheurs et remet en cause les équilibres à différentes échelles. La géopolitique est donc tout à fait appropriée pour porter de nouveaux regards sur ce sujet.

Les « guerres irrégulières » posent un premier problème majeur : comment les définir exactement alors qu'elles renvoient à des acteurs

très multiples, avec des logiques tout aussi variées ? Le géographe Stéphane Rosière propose de retenir trois critères pour les distinguer des autres formes de conflits : les acteurs, les moyens mobilisés et les cibles envisagées ou touchées.

Les acteurs ne sont pas des États :

- ils n'agissent donc pas avec une armée étatique, régulière, mais recourent à des volontaires qui peuvent être d'anciens militaires ou des civils organisés dans des formations paramilitaires ;
- ils n'obéissent pas non plus aux conventions internationales puisqu'ils ne sont pas des militaires conventionnels. Cela ouvre la porte à toutes sortes d'exactions, comme dans le contexte des guerres civiles ;
- il faut aussi prendre garde aux sociétés privées, de sécurité (SMP ; sociétés militaires privées), qui peuvent appuyer les opérations menées par des armées régulières : Afghanistan en 2001, Irak après 2003. Le général français Vincent Desportes estimait qu'à la mi-2007, le Pentagone recourait à 185 000 membres des SMP, alors que dans le même temps 160 000 soldats réguliers américains étaient engagés en Irak.

Les moyens mobilisés évoluent dans le même temps :

- les armes conventionnelles, telles que définies dans les accords internationaux, sont exploitées et réservées aux seuls États : aviation et marine militaire, obus, missiles, chars et blindés, etc. sont des armes classiques, partagées par les grandes puissances ;
- la Guerre froide (1947-1991) a entraîné une prolifération des armes nucléaires avec des accords multilatéraux pour empêcher que de nouveaux acteurs ne puissent, après les années 1980, se les procurer et/ou chercher à le faire en théorie ;
- les autres armes ont fait l'objet de contrôles plus stricts pour maintenir une forme de stabilité à toutes les échelles ;
- mais les progrès technologiques ont rendue en partie ces mesures inopérantes. Les armes artisanales (*IED ; Improvised explosive device*), comme les bombes clandestines, provoquent des dégâts

plus limités mais qui choquent l'opinion publique en touchant les convois, les civils, etc.

L'usage des armes non-conventionnelles, bien qu'interdit, n'est malheureusement pas impossible :

- les dictatures n'hésitent pas à utiliser ces armes en certaines circonstances ;
- du fait de leur volatilité, ces armes touchent les populations civiles, alors que les conventions internationales les protègent ;
- mais il est très difficile pour les acteurs extérieurs d'établir les preuves de l'usage de ces armes qui, généralement, se dissipent très rapidement en étant utilisées à l'air libre.

Les conflits asymétriques présentent des revendications multiples :

- une meilleure prise en compte dans les équilibres politiques ;
- faire sécession pour mettre en place ses propres structures de gouvernement ;
- créer un nouvel espace approprié (un État-nation) ou qui repose sur un projet religieux (Daech et le califat).

Ils regroupent enfin des acteurs multiples qui peuvent être des :

- groupes clandestins (rebelles, terroristes, mafieux ou réseaux criminels) ;
- forces paramilitaires ;
- troupes démobilisées d'une armée régulière ;
- groupes soutenus par une puissance étrangère.

Cette multiplication des acteurs en lutte risque de déstabiliser encore plus les situations politiques et territoriales déjà dégradées avec :

- l'intervention de puissances extérieures sous la forme de coalition ;
- l'appel à de nouveaux acteurs comme les sociétés militaires privées pour tenter de limiter les pertes humaines parmi les troupes régulières ;

- des risques de bavures et d'extension de la violence à d'autres territoires ;
- la remise en cause des équilibres géopolitiques antérieurs et la prise en compte de nouveaux acteurs.

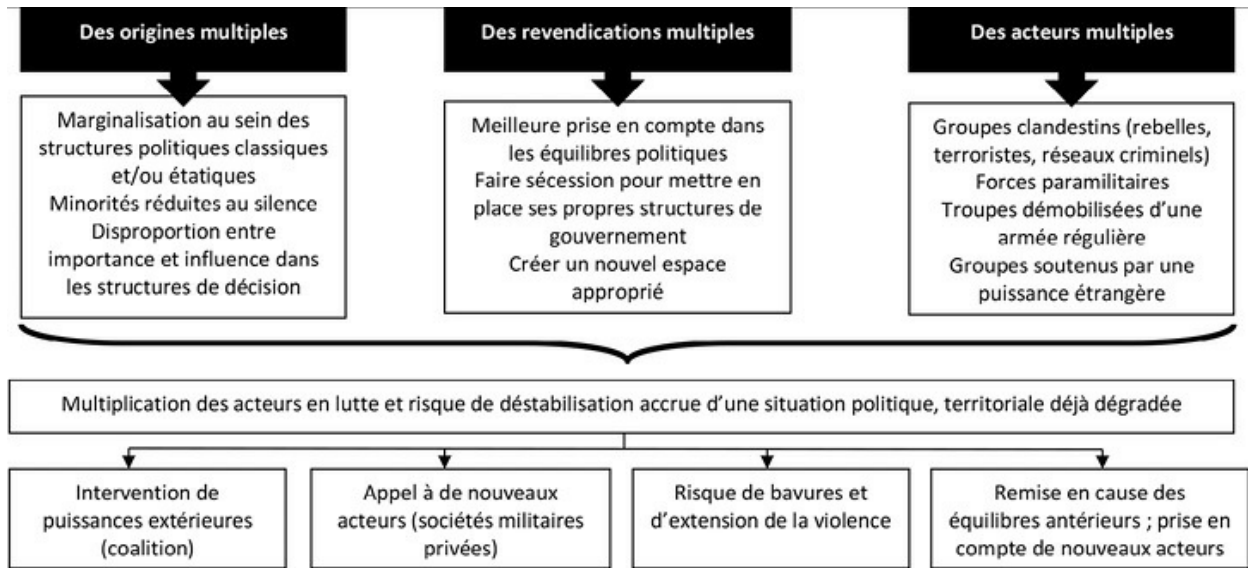
Zoom sur un type d'armes

Les armes non-conventionnelles

Quatre catégories d'armes dites non-conventionnelles peuvent être distinguées :

- les armes chimiques, avec l'utilisation de gaz : chlore, arsine, gaz sarin, neuromusculaires, etc. Ces armes sont relativement faciles à produire et peuvent être utilisées par les groupes terroristes comme dans les transports, pour toucher rapidement et plus facilement le plus grand nombre. C'est l'une des craintes des autorités qui font tout pour l'éviter et mettent en œuvre des plans de prévention ou de secours au cas où un tel risque viendrait à se concrétiser ;
- les armes bactériologiques avec des agents neurotoxiques ou infectieux : anthrax, ricin, toxine botulique, etc. peu coûteuses elles aussi, ces armes sont plus difficiles à mettre en œuvre à grande échelle. Elles sont aussi utilisées par les groupes terroristes ;
- les armes radiologiques avec l'utilisation du cobalt 60 ou du césium 137 pour infliger des pertes ;
- les armes nucléaires constituent un dernier type. Les investissements et le niveau de technicité les rendent inaccessibles pour les groupes non étatiques. Elles sont aussi les plus destructrices et demeurent inégalées, ce qui explique qu'elles soient une arme de dissuasion aux mains des puissances, qui n'hésitent pas à leur consacrer des budgets colossaux : 4,04 milliards d'euro en 2018 pour la France par exemple.

Les conflits asymétriques et leurs enjeux



Les conflits hybrides

Grands axes

La complexification croissante des conflits qui mêlent acteurs étatiques et d'autres éléments invite tout d'abord à poser la question des angles d'approche.

Comment qualifier les nouveaux affrontements, depuis les années 2000, où les États n'interviennent pas toujours directement mais appuient plutôt des réseaux, plus ou moins clandestins, plus ou moins organisés, en leur fournissant des armes, des conseillers militaires ou des ressources ?

L'essentiel à connaître

Les exemples ne manquent pas depuis la lutte contre les mouvements islamistes au Proche-Orient, depuis le « printemps arabe » de 2011, où les États-Unis, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et la Turquie soutiennent des groupes en lutte (parfois le régime, parfois des rebelles). Tous ces acteurs internationaux ne soutiennent pas les mêmes groupes :

- les Français, par exemple, apportent leur aide aux Kurdes avec des conseillers militaires et des forces spéciales, tandis que les Turcs combattent ces mêmes Kurdes, qu'ils considèrent comme des éléments terroristes et sécessionnistes ;
- les Kurdes sont en effet dispersés sur les territoires turc, syrien et irakien. Ils aspirent à former un État autonome, ce qui obligerait à

redéfinir les frontières actuelles.

De même, les États extérieurs apportent une aide indirecte avec la fourniture d'armes et d'équipements :

- c'est le cas, par exemple, dans la région du Donbass en Ukraine depuis 2014, où des témoins affirment avoir vu le franchissement de la frontière par des colonnes de blindés, de chars et de camions de transport de troupes ou de soutien matériel russes, avec des uniformes sans écusson, pour ne reconnaître ni les unités d'origine, ni les nationalités ;
- Vladimir Poutine a toujours nié farouchement envoyer des troupes régulières russes sur le terrain ukrainien, pour soutenir les combattants sécessionnistes ;
- la confusion est donc toujours possible entre troupes régulières et pratiques que l'on pourrait qualifier d'irrégulières, avec un brouillage des codes qui invite à reconsidérer les nouvelles formes de conflits ;
- les États sont, à l'occasion, des acteurs indirects, en soutien à des groupes d'abord informels.

Pour désigner ces nouvelles formes de conflits, les géographes et les géopolitologues n'hésitent pas à parler de conflits « hybrides » :

- l'usage de forces régulières, conjugué à des acteurs qui ne sont pas reconnus sur la scène internationale (groupes d'auto-défense, de rebelles en lutte contre la dictature, groupes sécessionnistes ou indépendantistes, etc.), du moins dans un premier temps ;
- et les luttes d'influence pour exercer une forme d'autorité sont autant d'éléments à prendre en compte pour analyser les « conflits hybrides ».

Les guerres hybrides entraînent une complexification croissante des conflits avec deux grandes orientations :

- les conflits qui peuvent être menés par des États sans intervention officielle directe. Ils font appel à des mercenaires ou aux milices (armes, conseillers militaires, logistique, etc.). L'objectif est de faire pression sur les autres acteurs pour les amener à composer ou à

négozier. Les résultats sont très incertains, avec un risque d'extension de la situation de rivalité en déstabilisant les équilibres régionaux ;

- les conflits menés par des États (armée régulière) en lien avec d'autres appuis (rebelles, milices, etc.). Ces conflits impliquent l'envoi de troupes régulières et de moyens logistiques pour soutenir les différents éléments engagés. Les prises de décision sont plus difficiles avec des acteurs aux logiques parfois différentes. Les rebelles, par exemple, souhaitent conserver leur pouvoir alors que les puissances extérieures cherchent plutôt à faire pression sur le gouvernement ou sur les autorités officielles.

L'un comme l'autre conduisent à des stratégies diplomatiques plus floues à tous les niveaux.

Zoom sur une situation

Les nouvelles technologies et les conflits hybrides

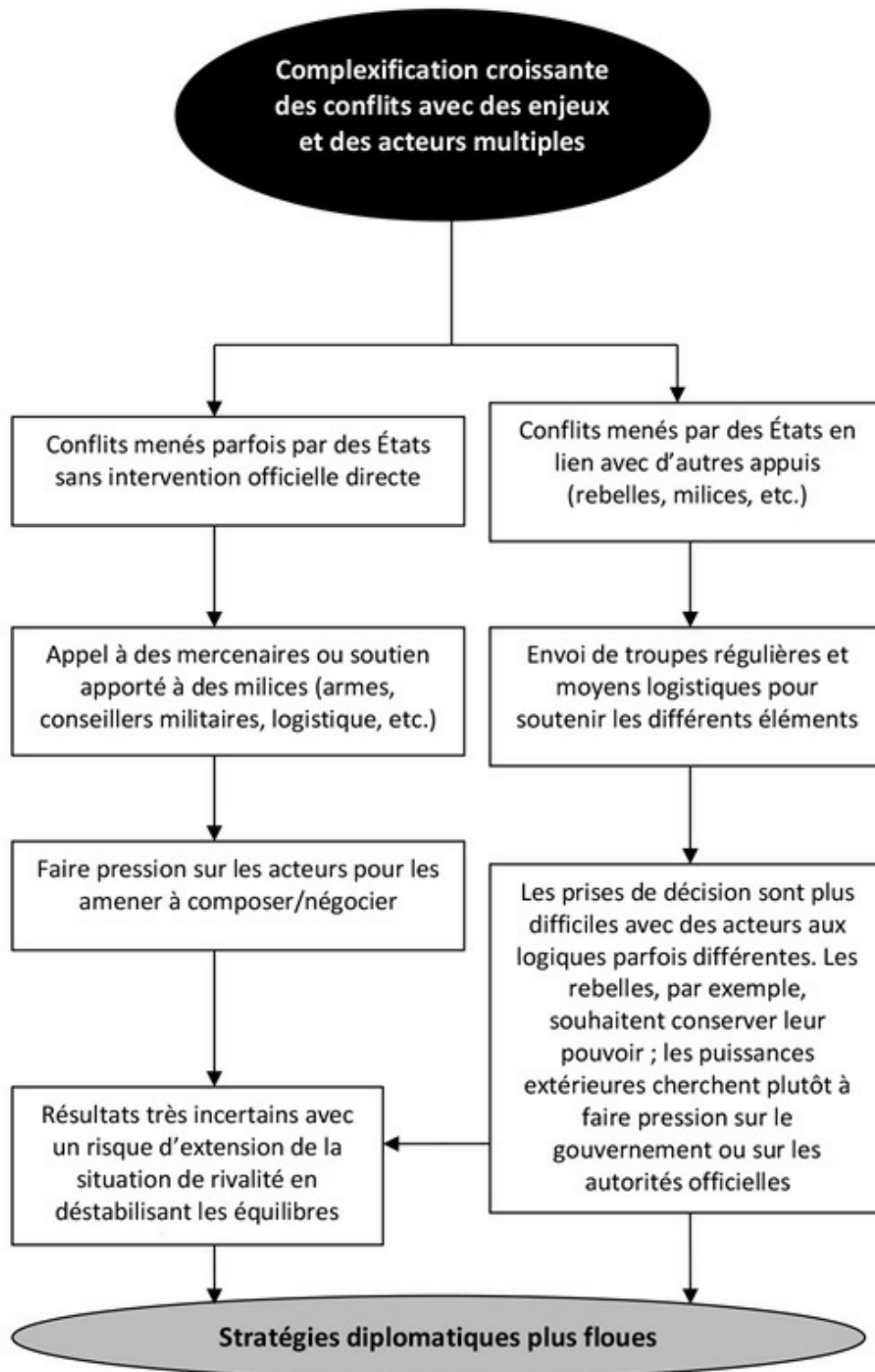
Les progrès technologiques pourraient, à l'avenir, favoriser de plus en plus ce type de guerre. La guerre ne se fait plus forcément directement avec l'envoi de troupes sur le terrain.

Les services de renseignement avec les satellites, les drones ou les autres équipements de traque et de surveillance (les « mouchards » sous les véhicules par exemple), peuvent diriger des opérations depuis leurs bases logistiques, à plusieurs milliers de kilomètres, engageant les troupes au sol au dernier moment, lorsqu'ils le jugent le plus opportun.

L'opération qui conduisit à l'élimination d'Oussama Ben Laden dans la nuit du 2 au 3 mai 2011, au nord-est du Pakistan, à Abbottābād, a été pilotée par le président Barack H. Obama depuis la Maison blanche à Washington. Il suivit en direct l'avancée des deux équipages de *Navy SEAL* engagés sur place, entouré de son état-major et de personnalités du gouvernement comme Joe Biden et Hillary Clinton.

Les attaques informatiques ou cybernétiques peuvent être rangées dans cette catégorie de « guerres hybrides » avec des enjeux potentiellement dévastateurs vu notre dépendance à l'égard du numérique pour organiser la vie économique (banques), les réseaux de transport ou encore les services de santé. Les équilibres ne sont donc absolument pas figés et évoluent en permanence, comme dans de nombreux domaines.

Les conflits hybrides et la géopolitique



Les débats liés aux conflits

Grands axes

Les conflits soulèvent de nombreux débats, à commencer par leur poids dans l'économie d'un pays. Quelle est l'incidence d'un conflit sur le taux de croissance ?

Le nombre de victimes et l'intensité d'un conflit donne lieu à un deuxième sujet de débat.

Des chercheurs, comme l'université d'Uppsala (Suède) tentent d'établir des grilles pour saisir les intensités des conflits et mieux comprendre leur portée.

L'essentiel à connaître

Selon la Banque mondiale, une guerre civile s'étale en moyenne sur sept années, ce qui réduit le taux de croissance de l'économie des pays concernés de 2,2 % :

- le coût moyen d'un conflit est quant à lui estimé à 54 milliards de dollars par an pour un pays à faible revenu ;
- ces coûts directs ne sont pas les seuls. Ils entraînent une succession de coûts annexes, qui perturbent en profondeur les économies et contribuent à accentuer les instabilités ;
- les investisseurs étrangers ne sont en effet guère encouragés à placer leurs capitaux dans les pays jugés trop fragiles (les « zones grises » ou les « arcs de crise »). Ainsi, en Afrique, selon les Nations unies, les pertes nettes de la production agricole liée à la

guerre entre 1970 et 1997 peuvent être évaluées à 25 milliards de dollars, ce qui représente les trois quarts de l'aide internationale pour la même période ;

- après la guerre de 1996-2002, en République démocratique du Congo, 35 millions de personnes ont souffert de sous-alimentation en raison de la désorganisation des circuits de production agricole, mais aussi des réseaux de distribution des denrées alimentaires.

Pour financer les dépenses militaires, l'État doit par ailleurs réduire ses investissements dans d'autres domaines stratégiques, comme le développement des niveaux de vie :

- en moyenne, les experts estiment que les pays à faible indice de développement humain consacrent 3,7 % de leur PIB aux dépenses militaires ;
- dans le même temps, les dépenses pour la santé sont estimées à 2,4 % environ. Les conséquences peuvent être dramatiques : au Sierra Leone, sur 1 000 enfants, la moitié n'était pas en mesure de s'acquitter des frais d'inscription scolaire et a donc dû quitter le système scolaire entre 1991 et 2002 ; en République démocratique du Congo, le taux de fréquentation scolaire a chuté de son côté de 94 % (1978) à 60 % (2001) suite aux désordres intérieurs. Les enfants ainsi désœuvrés sont la proie facile des réseaux armés, qui les recrutent dans les milices, les transformant en enfants soldats. 250 000 enfants sont, d'après les estimations, devenus soldats dans les décennies 1990-2000, dont la grande majorité en Afrique.

Les sommes engagées par les grandes puissances pour leurs opérations extérieures dépassent plusieurs centaines de milliards de dollars :

- les États-Unis ont ainsi dépensé au moins 2 000 milliards de dollars entre 2001 et 2017 selon les estimations des journalistes du *Monde* ;
- ces sommes recouvrent non seulement les frais de mise à disposition des troupes, mais aussi tout l'acheminement des

matériels, de la logistique ou encore le rapatriement des soldats blessés ou tués au combat ;

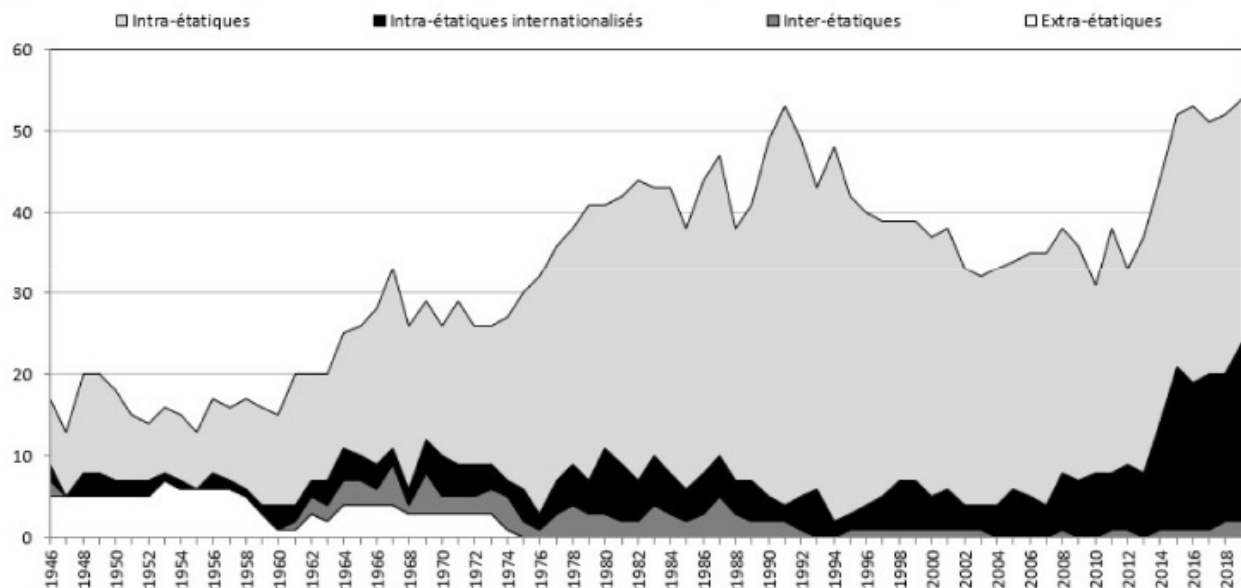
- d'autres enjeux sont liés à la reconstruction, avec des contrats tout aussi colossaux : l'Irak a ainsi obtenu, en février 2018, des engagements de l'ordre de 30 milliards de dollars de la part de ses alliés pour l'aider à reconstruire l'économie et les grandes infrastructures après la lutte contre Daech.

Zoom sur une situation

Dénombrer les conflits dans le monde

L'Université d'Uppsala (Suède) recense chaque année le **nombre de conflits dans le monde** en établissant un classement en quatre grandes catégories : les conflits intra-étatiques, intra-étatiques internationalisés, inter-étatiques et extra-étatiques. Les chercheurs recensent tous les conflits armés ayant provoqué au moins mille morts directes durant l'année écoulée (ils parlent alors de « conflits directs »), ainsi que ceux ayant entraîné des pertes de vingt-cinq à mille morts par an (ils parlent en ce cas de « conflits de basse intensité »). Cette grille de lecture est communément admise et reprise en géopolitique.

Répartition par type et par année des conflits armés dans le monde (1946-2019)



Source : The Uppsala Conflict Data Program (UCDP), 2021.

Les conflits intra-étatiques renvoient à ce que nous avons décrit juste auparavant : les tensions et les rivalités qui opposent des

acteurs non étatiques, autrement dit des groupes pour des raisons politiques, territoriales, économiques ou religieuses. Les conflits interétatiques internationalisés impliquent la participation de coalitions, qui regroupent des États. Les conflits interétatiques désignent tout simplement les guerres ou les affrontements qui opposent deux États minimum entre eux, sans qu'il y ait nécessairement d'appuis extérieurs. La dernière catégorie concerne uniquement les puissances coloniales. Les conflits de cette sorte ne sont plus aujourd'hui d'actualité et se sont éteints dans les années 1970, en lien avec la décolonisation guerrière.

Les conflits et leurs débats

Depuis 1945, les conflits interétatiques ont très fortement chuté pour ne représenter qu'une infime part des conflits recensés dans le monde :

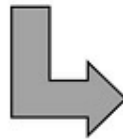
- deux pics, consécutifs au remaniement des équilibres internationaux, peuvent être observés ;
- en 1991 et en 2016, avec la fin de la Guerre froide et les changements opérés à la tête des grandes puissances (aux États-Unis en particulier).

XX^e siècle : période charnière avec deux conflits mondiaux (1914-1918 et 1939-1945) + usage inégalé de la violence pour anéantir l'adversaire et imposer sa vision du monde



Résolution des conflits ou apaisement qui renvoie aussi au domaine politique, avec le dialogue et les compositions

Selon la Banque mondiale, une guerre civile s'étale en moyenne sur sept années, ce qui réduit le taux de croissance de l'économie des pays concernés de 2,2 %



Pour financer les dépenses militaires, l'État doit réduire ses investissements dans des domaines stratégiques, comme le développement des niveaux de vie

Les sommes engagées par les grandes puissances pour leurs opérations extérieures dépassent plusieurs centaines de milliards de dollars

Débats et enjeux des conflits restent nombreux et varient suivant que l'on étudie les pays en développement ou les grandes puissances, qui disposent d'atouts anciens et bien établis

Les nouveaux enjeux de la sécurité

Grands axes

La résolution des tensions apparaît aujourd'hui de plus en plus essentielle pour garantir les équilibres, à mesure que les conflits intra-étatiques prennent de l'importance.

Cette résolution passe par la mobilisation de tous les acteurs, privés et publics, internes et externes, pour que les nouveaux équilibres soient suffisamment stables et puissent être acceptés par le plus grand nombre.

De nouvelles approches géopolitiques éclairent ces points cruciaux car ils participent aux dynamiques du monde multipolaire.

L'essentiel à connaître

Les géopolitologues parlent de situation post-conflit pour désigner les nouveaux équilibres :

- les interventions de l'ONU, pour être acceptées par les belligérants et les populations qu'elles sont chargées de protéger, doivent être établies en étroite concertation avec les acteurs du conflit. Toutes ne sont d'ailleurs pas à visée uniquement militaires ;
- elles peuvent consister à apporter une aide logistique et humanitaire en se tournant en particulier vers les réfugiés, comme à Chypre ou en Syrie ;
- les « casques bleus », qui sont la force d'intervention de l'ONU, n'ont alors pas vocation à intervenir militairement. Ils le peuvent

dans des conditions très strictes et encadrées : si leur sécurité ou celle de ceux qu'ils doivent protéger et soutenir est compromise ou remise en cause par des actes hostiles ;

- il faut enfin rappeler que ces missions sont toutes accomplies après le vote d'une résolution en assemblée générale de l'ONU, qui encadre les moyens et les objectifs via des mandats ;
- cette procédure offre un cadre démocratique qui doit justement dépasser les clivages et les rivalités pour pouvoir s'appliquer le plus sereinement possible sur le terrain.

La sécurité collective, c'est-à-dire la stabilité des relations internationales avec la signature d'accords multilatéraux pour garantir le respect de principes considérés comme essentiels (dialogue multilatéral, diplomatie et coopération pour promouvoir les échanges libres et non faussés, respect des frontières, etc.), ne repose plus uniquement sur les États au début du XXI^e siècle :

- elle se fonde en parallèle sur les institutions internationales qui prennent, comme l'ONU, un nouveau rôle sur le plan humanitaire ou diplomatique. La sécurité collective ne dépend donc plus seulement de l'échelle internationale ;
- elle doit aussi s'exercer aux échelles inférieures, pour garantir le respect des droits et des libertés fondamentales, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Un nouveau concept est apparu dans les années 1990 pour qualifier ce changement de paradigme : la sécurité humaine :

- suivant cette approche, ce ne sont plus les États et leur territoire qui doivent être le référent principal mais bien l'homme, l'individu, qui est à la base de ces mêmes États. La sécurité humaine ne renvoie pas seulement à la question de la guerre et de la paix ;
- elle inclut plus largement des questions tout aussi essentielles que l'accès à la nourriture, aux équipements de santé et aux soins, à l'éducation ou, par extension, à la liberté d'expression pour dénoncer les abus s'ils existent ;

- les situations de pénuries alimentaires (en distinguant les disettes¹ des famines²), de violences disproportionnées à l'encontre des populations civiles par les outils de l'État (police et armée) ou encore l'absence de droits fondamentaux du fait d'une dictature ou d'un régime autoritaire portent atteinte à la sécurité humaine.

En poursuivant dans cette logique, si rien n'est fait pour rétablir une situation d'équilibre, les populations ou des acteurs extérieurs peuvent être amenés à intervenir pour rétablir justement les équilibres. C'est ce qui a présidé aux interventions occidentales en 2001 en Afghanistan, en 2003 en Irak ou en 2011 en Libye. Les objectifs initiaux de rétablissement de la sécurité humaine n'ont pas été atteints avec la multiplication des attentats, des attaques ou l'émergence de nouvelles menaces, comme avec Daech à partir de juin 2014. Les équilibres sont en effet très fragiles et tous les conflits ne peuvent être résolus par l'emploi de la force armée. Se pose alors la question des autres modes d'intervention, à commencer par l'ingérence dans les affaires publiques.

La sécurité humaine renvoie à de nombreux enjeux lorsque l'on se penche plus précisément sur les détails :

- la sécurité collective avec la préservation des équilibres, notamment des frontières, qui n'est plus la seule préoccupation aujourd'hui. Il faut non seulement préserver les droits de l'homme et laisser à chacun le droit de s'exprimer, tout en respectant les droits fondamentaux, mais aussi assurer un meilleur équilibre politique en incluant les minorités dans les représentations et les débats ;
- vivre dans un cadre stable et serein avec la sécurité policière, garantie par l'État et la justice en cas d'abus ;
- avoir accès à toutes les ressources nécessaires à la vie (nourriture, eau, équipements de soin, etc.) ;
- avoir des acteurs publics stables et suffisamment solides pour garantir cette sécurité.

Ce concept est désormais au cœur des enjeux et des préoccupations. Elle entre en contradiction avec l'ingérence, qui remet

en cause la sécurité humaine en imposant un nouveau rapport de puissance, donc d'insécurité.

Zoom sur un concept

Le soft power

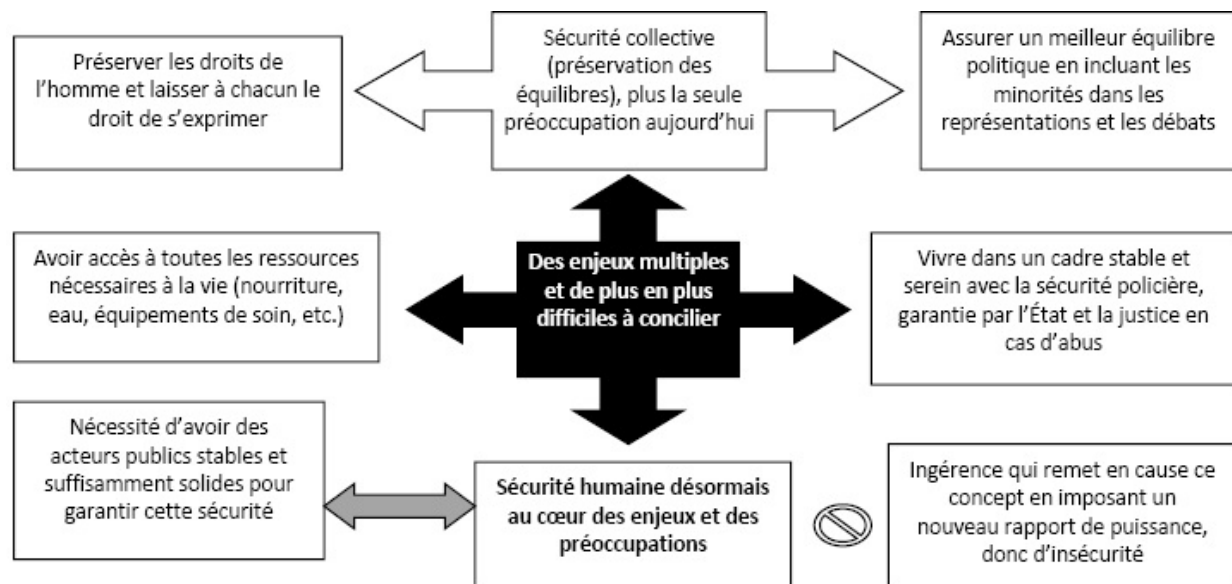
Défini par le politologue américain Joseph Nye, le *soft power* désigne aujourd'hui **toutes les formes de rayonnement d'une puissance qui passent par le volet culturel ou idéologique.**

Cette diffusion d'un modèle passe par le cinéma : importance d'Hollywood à l'échelle mondiale, avec les films à gros budget américains ; ce modèle a influencé d'autres initiatives, comme le cinéma indien, avec Bollywood (centré sur la ville de Bangalore, dans le sud du pays).

Les séries, les revues, les ouvrages ou encore les forums participent à la diffusion du *soft power*. Il ne doit pas être considéré comme l'apanage des seuls États-Unis, bien au contraire. Des pays comme la France réussissent à diffuser leur modèle dans le monde avec des franchises et des marques, créées de toutes pièces, comme « Sorbonne », « Le Louvre », qui sont implantées à Abu Dhabi (Émirats arabes unis). La France dispose ainsi de relais puissants au Moyen-Orient, qui appuient les initiatives diplomatiques en diffusant une image d'excellence en matière de culture.

Le *soft power* prend une part grandissante dans les échanges mondialisés. Il permet en effet de soutenir la politique des États en s'adressant aux catégories les plus jeunes, les plus connectées aussi, ce qui favorise l'émergence de nouveaux modèles. La Chine l'a parfaitement compris en investissant massivement dans les nouvelles technologies et dans les applications pour smartphones, comme TikTok, etc.

Les nouveaux enjeux de la sécurité



1. Période de privations alimentaires, qui n'entraîne pas la mort directe.
2. Période de graves pénuries alimentaires qui entraîne un affaiblissement des organismes et la mort des plus fragiles, de faim ou des suites (maladies, co-morbidités, etc.).

Les enjeux de la sécurité numérique

Grands axes

Depuis les années 1990 et l'utilisation des premiers PC (*personal computer*) par les ménages à grande échelle, les outils numériques n'ont cessé de prendre une place de plus en plus importante dans notre vie et dans nos relations.

Indispensables pour communiquer, ces outils sont de plus en plus essentiels pour le travail (télétravail) ou les services avec l'informatique (banque, assurances, informations, etc.), qui se glissent désormais dans les moindres petits objets du quotidien (montres connectées entre autres).

Les progrès en la matière ont été spectaculaires depuis une soixantaine d'années. Les téléphones portables, par exemple, sont dorénavant utilisés par les trois quarts des habitants sur Terre selon la Banque mondiale.

L'essentiel à connaître

La sécurité informatique est aujourd'hui un des fondements de la puissance militaire et civile :

- des données sensibles peuvent être piratées et entraîner la paralysie de secteurs tout entiers. Ce fut le cas de la firme Renault en mai 2017, qui dut arrêter plusieurs jours ses lignes de production en France (3 400 salariés par exemple à Sandouville)

pour éviter de propager le virus aux ordinateurs et aux outils de production ;

- d'autres pirates s'en prennent à des réseaux tout entiers, en utilisant des failles de sécurité des logiciels et des autres équipements de protection ou en utilisant des ruses ;
- ils adressent à leurs victimes un message leur intimant l'ordre de payer une rançon, souvent très élevée et à régler en monnaie virtuelle, en bitcoins, sous peine de bloquer l'accès à l'ordinateur et aux contenus qu'il abrite ;
- ces attaques, nommées *ransomwares* ou rançongiciels, peuvent peser très lourd dans les économies. Le rançongiciel Wannacry, en 2018, aurait fait le plus de victimes en touchant 300 000 ordinateurs répartis dans 150 pays différents.

Les particuliers, les entreprises ou les administrations sont invités à se doter de logiciels et de protections sans cesse plus évoluées, mais qui ne sont pas toujours en avance sur les cyberpirates :

- certaines attaques peuvent viser des pays tout entiers, pour paralyser l'administration comme en Estonie en 2007, ou pour désorganiser le pays avant une intervention militaire comme en Géorgie en 2008. Dans ce dernier pays, la cyberattaque a précédé une offensive militaire russe, bien qu'il soit impossible de dire si la Russie a commandité cette attaque ;
- les Russes ont longtemps été accusés de cela ou du moins d'avoir abrité sur leur sol les pirates et les équipements depuis lesquels ces derniers opéraient ;
- ces accusations n'ont pas pu être prouvées, comme très souvent, car les cyberpirates utilisent les méandres des réseaux pour passer inaperçus et pour brouiller les pistes, en multipliant les recours à des serveurs intermédiaires, les proxies ;
- d'autres pirates sont soupçonnés d'être hébergés en Corée du Nord ou en Chine ;
- les responsables sont de toute façon inaccessibles, en étant installés à l'étranger et en utilisant des équipements relais qui ne

permettent pas de remonter jusqu'à eux.

La question de la sécurité est également cruciale si l'on songe que l'Internet légal, que nous utilisons tous les jours, n'est qu'une partie des réseaux interconnectés :

- selon les spécialistes, la partie non référencée d'Internet, qu'ils désignent sous l'expression de *Deep Web*, serait 400 à 500 fois plus étendue que le web référencé ;
- certaines parties sont directement accessibles par les moteurs de recherche grand public.

D'autres nécessitent d'avoir téléchargé des logiciels pour ce faire, comme le *Dark Net* :

- ces espaces accueillent toutes sortes d'activités clandestines comme les réseaux criminels, terroristes ou encore des activités qui cherchent à échapper aux contrôles et aux représailles des autorités étatiques pour fuir la censure ou échapper aux poursuites contre les dissidents ;
- ces outils ont été en partie développés pour permettre aux opposants dans les dictatures d'échanger avec davantage de sécurité ;
- très vite, ces outils ont été dévoyés par les réseaux criminels et mafieux (l'antimonde), qui ont compris tous les intérêts qu'ils pouvaient en retirer.

Zoom sur une situation

La France et la cybersécurité

La France s'est tournée à la fin des années 2000 vers cette question. En 2009, l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été officiellement créée. Ses missions consistent à promouvoir la prévention et à réagir immédiatement aux incidents ou aux attaques informatiques visant des institutions, en

particulier dans des domaines sensibles comme ceux de la souveraineté ou de la sécurité.

Le gouvernement a défini en 2015 une stratégie nationale pour la sécurité du numérique pour faire face aux nouveaux enjeux et accompagner le développement du numérique dans de nombreux aspects de la vie quotidienne des citoyens.

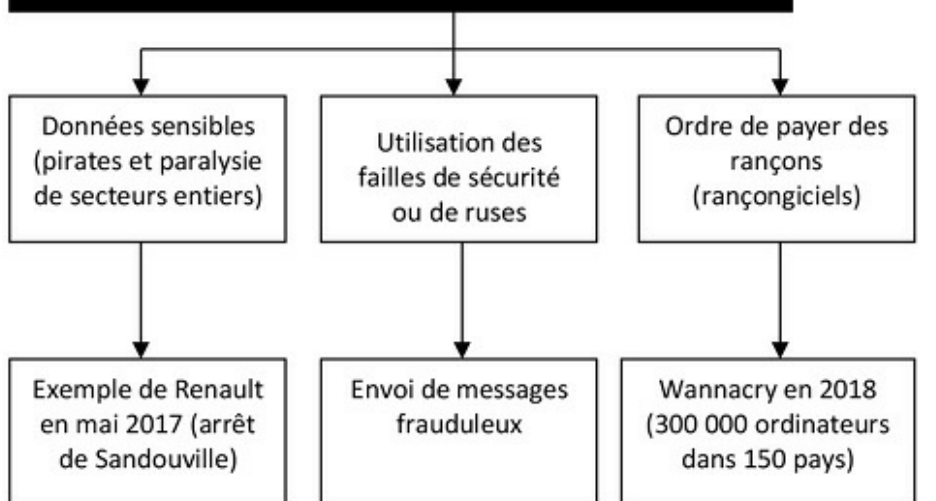
Cinq points stratégiques ont été définis à cette occasion pour le territoire national :

- garantir la souveraineté nationale ;
- apporter une réponse forte contre les actes malintentionnés ;
- informer et sensibiliser le grand public ;
- faire de la sécurité numérique un atout pour les entreprises françaises face à la concurrence extérieure ;
- renforcer la voix du pays sur la scène internationale.

La France cherche à peser dans les équilibres européens en défendant l'idée d'une « autonomie stratégie numérique de l'UE » en soutenant les capacités de recherche, en établissant des réglementations plus strictes pour encadrer les pratiques et limiter les abus et enfin en développant des capacités de cyberdéfense pour soutenir les acteurs publics et privés (défense des intérêts stratégiques à l'extérieur).

Une question omniprésente : la sécurité numérique

Un des fondements de la puissance civile et militaire



Certaines attaques peuvent viser des pays entiers :

- pour paralyser l'administration (Estonie en 2007) ;
- ou pour désorganiser le pays avant une intervention militaire (Géorgie en 2008).

Accusations lourdes et délicates : Russes longtemps accusés d'abriter sur leur sol les pirates et les équipements depuis lesquels ces derniers opéraient

Selon les spécialistes, la partie non référencée d'Internet (*Deep Web*) serait 400 à 500 fois plus étendue que le web référencé

**Nécessité de se doter d'outils et d'agences
spécialisés pour lutter contre ces menaces**

Les cyberattaques et leurs enjeux

Grands axes

Les nouvelles technologies et le numérique touchent enfin les conflits avec la sophistication sans cesse plus grande des armées et des soldats sur le terrain, pour limiter au maximum les pertes et les blessés.

Ces nouveaux enjeux attisent un peu plus les convoitises et la course aux armements avec l'idée que l'innovation est indispensable pour conserver une suprématie extérieure.

Elle conduit par extension à relancer l'espionnage et la surveillance pour tenter de se doter de technologies détenues par une poignée d'acteurs.

L'essentiel à connaître

Bien que limitées en nombre, n'ayant pas de statistiques officielles à ce sujet en dehors des cadres nationaux, les cyberattaques interpellent aujourd'hui car elles restent très souvent impunies et difficilement évitables :

- il est en effet très délicat de remonter la piste des responsables pour des raisons techniques et juridiques ;
- certains pays n'ont pas signé de conventions de partenariat pour les enquêtes judiciaires ou, plus encore, en matière d'extraditions pour expulser les responsables et les faire juger à l'extérieur, là où ils ont commis leurs infractions ;

- de même, il est très délicat, voire dangereux vu les risques de déstabilisation possibles et d'escalade, d'attribuer la responsabilité d'une cyberattaque à un gouvernement officiel. Sans preuve tangible, une telle assertion équivaldrait à une déclaration de guerre ;
- le gouvernement français refuse en la matière de communiquer sur cette question et de dénoncer publiquement de telles attaques en visant telle ou telle autorité extérieure.

Il faut aussi pouvoir prouver que des administrations ou des gouvernements étrangers soutiennent ouvertement les cyberpirates. Aucun ne se risque bien entendu à le faire, préférant prendre à partie l'opinion publique pour justifier la mise en place d'outils de contrôle et de répression adossés aux forces de l'ordre traditionnelles, qui doivent rester les plus discrètes possibles pour remplir leurs missions.

Toutes les cyberattaques ne se valent pas :

- les plus graves visent à détruire ou à mettre hors d'état de fonctionnement les serveurs ou les terminaux dans de larges parties d'un pays ;
- celles-ci demandent d'énormes moyens et une logistique qui ne peut être fournie par un groupe seul ou un petit réseau d'activistes chevronné ;
- elle a nécessairement besoin d'un appui extérieur pour prendre forme, au risque d'identifier cet acteur extérieur et de le décrédibiliser aux yeux de la communauté internationale, avec une attitude en totale contradiction avec la diplomatie et ses règles.

Les cyberpirateries les plus fréquentes touchent les particuliers et les entreprises :

- les logiciels malveillants (*malwares*) sous la forme de vers et de virus informatiques sont les plus courants avec les « chevaux de Troie », qui permettent de prendre à distance le contrôle d'un appareil pour le détourner à l'insu de son utilisateur, après que ce dernier ait ouvert un fichier contenant le programme ;

- la mise en réseau des ordinateurs ainsi piratés, appelé *botnets* ou « machines zombies », sert le plus fréquemment à saturer des services en masquant l'identité du pirate ;
- d'autres peuvent servir à opérer des arnaques avec le détournement des cartes bancaires et les achats en ligne sur des sites peu ou mal sécurisés, sans vérification de l'identité de l'acheteur avant de valider le paiement ou le prélèvement sur carte/compte bancaire : des listes de numéros de cartes avec leurs codes correspondants circulent et s'échangent ainsi sur le *Dark Net*, comme s'il s'agissait de n'importe quel bien marchand.

D'autres sont instrumentalisés par les États pour nuire à d'autres ou pour arrêter des programmes qu'ils estiment dangereux :

- le virus Stuxnet a été utilisé par les États-Unis et par Israël en 2009 contre l'Iran ;
- l'objectif était d'empêcher l'Iran de mener à bien un programme de recherche sur l'enrichissement de l'uranium, en vue de se doter de la bombe atomique (motif mis en avant pour justifier l'emploi de ce virus, mais formellement démenti par les autorités iraniennes).

Zoom sur un événement

Le virus Stuxnet

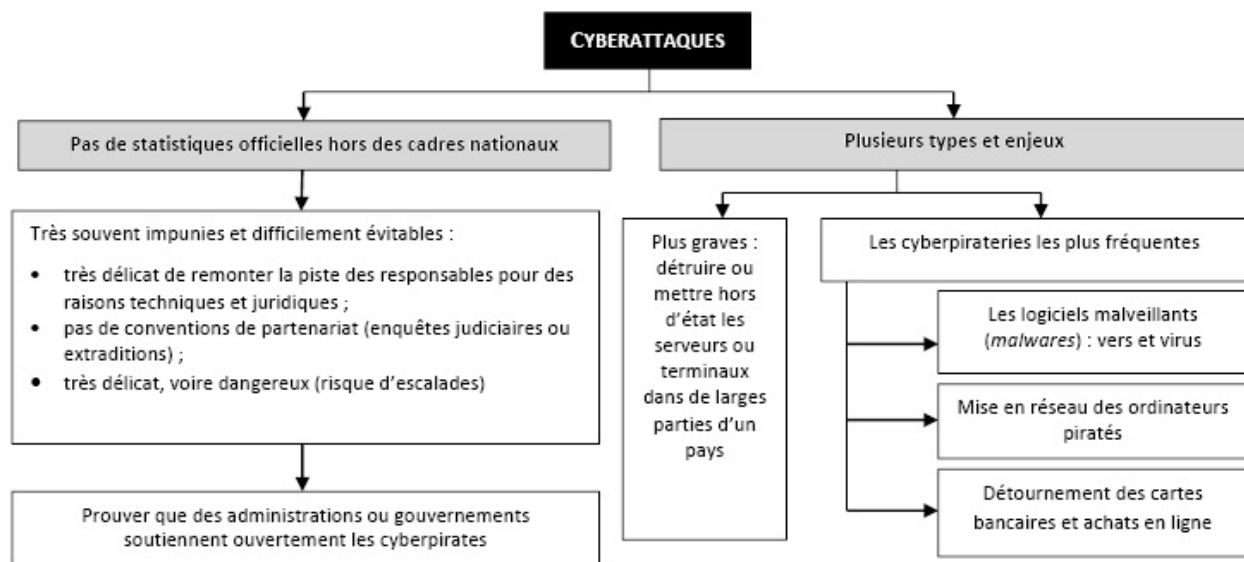
En 2009-2010, le virus Stuxnet apparaît sur la scène internationale après avoir touché des sites stratégiques en Iran. Stuxnet est classé dans la catégorie des vers informatiques, c'est-à-dire des logiciels malveillants qui s'étendent en utilisant le réseau Internet pour toucher d'autres postes informatiques.

Particulièrement complexe, ce virus a fait l'objet de nombreuses controverses, certains spécialistes déclarant ouvertement qu'il ne pouvait avoir été développé que par une puissance (ou des puissances) étrangère(s).

L'objectif initial des promoteurs de ce virus était de perturber le fonctionnement informatique des sites de recherche nucléaire de Natanz ou Bouchehr, en touchant au départ des entreprises extérieures qui auraient ensuite fourni des équipements aux sites iraniens. L'entreprise Foolad Technic engineer & Co. a depuis été considérée comme la première frappée par le virus Stuxnet. Selon les spécialistes informatiques, le virus a été élaboré par une équipe de cinq à dix personnes pendant plusieurs mois avant d'être mis en ligne. Le fonctionnement de Stuxnet laisse penser qu'il était destiné à bloquer les centrifugeuses des sites de recherche nucléaire, maillons indispensables dans l'enrichissement de l'uranium.

Le virus ne s'est pas cantonné à l'Iran. Après avoir infecté 30 000 ordinateurs dans ce pays, Stuxnet s'est étendu à la France, l'Allemagne, l'Inde ou encore l'Indonésie, frappant 15 000 appareils supplémentaires.

Les cyberattaques et leurs enjeux



Les opérations de maintien de la paix

Grands axes

Les équilibres entre les puissances évoluent en permanence, sous l'effet des alliances ou des tensions. Ils obligent donc à intervenir partout où c'est nécessaire pour prévenir les tensions ou ramener l'ordre en cas de conflits ouverts.

Ce rôle de maintien de la paix a été confié après 1945 à l'Organisation des Nations unies.

La multiplication des sources de tensions après la Guerre froide (1947-1991) et la montée de nouvelles menaces (terrorisme entre autres) obligent à mettre en œuvre de nouvelles stratégies.

L'essentiel à connaître

Derrière cette expression se cachent en réalité différents enjeux, territoriaux, politiques, économiques et, parfois, identitaires :

- au niveau mondial, depuis 1945, l'ONU est chargée par les grandes puissances et une majorité de pays aujourd'hui (193 États-membres et deux observateurs en 2021 [Vatican et Autorité palestinienne]) d'assurer ce principe ;
- les diplomates parlent de modèle de transition pour qualifier ce passage d'un état de conflit ouvert à un cadre plus apaisé, où le droit prime sur la force, le dialogue et le compromis sur les rivalités ;

- l'objectif est bien de dépasser les rivalités pour bâtir une paix pérenne et stable.

Pour y parvenir, les étapes sont souvent longues et le chemin parsemé d'embûches :

- les traités de paix sont une première étape, indispensable, pour formaliser les équilibres ;
- mais ils ne sauraient suffire à eux seuls ;
- il convient en effet de créer un climat propre à la solidarité, au partage des compétences entre les grands groupes, ce qui explique la multiplication et la diversité des formes d'information de l'ONU avec les opérations de maintien de la paix.

Les opérations de maintien de la paix rassemblent des coalitions et ne peuvent être mises en œuvre sans compromis entre les grandes puissances. Les membres permanents au Conseil de sécurité de l'ONU peuvent en effet bloquer le vote d'une résolution, condition indispensable pour pouvoir mobiliser les forces et déployer les troupes sur le terrain.

L'objectif premier des opérations de maintien de la paix est d'assurer le plus vite possible le retour à la paix. Les Nations unies disposent pour cela d'une force spéciale (les « Casques bleus »), qui agissent sur mandant de l'ONU. Les opérations de maintien de la paix sont négociées et décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU, en lien avec l'Assemblée générale, avant d'être mises en œuvre. Une douzaine d'opérations de maintien de la paix se déroulent dans le monde en 2021.

Des forces civiles sont adjointes aux forces militaires pour assurer ces missions. Créés en mai 1948, les « Casques bleus » ont été plus d'un million à s'engager dans les missions de l'ONU. 3 500 ont perdu la vie au cours de ces opérations. Les « Casques bleus » regroupent aussi bien des militaires, des policiers ou des civils qui choisissent de se mettre au service des Nations unies et de la diplomatie. Les fonctions et les missions de ces hommes et femmes ont connu de profondes transformations au cours des décennies, en lien avec les mutations des conflits. La protection des civils, le désarmement des

ex-combattants ou encore la promotion de l'état de droit, à travers des élections libres (sous le contrôle d'observateurs étrangers) sont autant de missions qui incombent aux « Casques bleus » aujourd'hui.

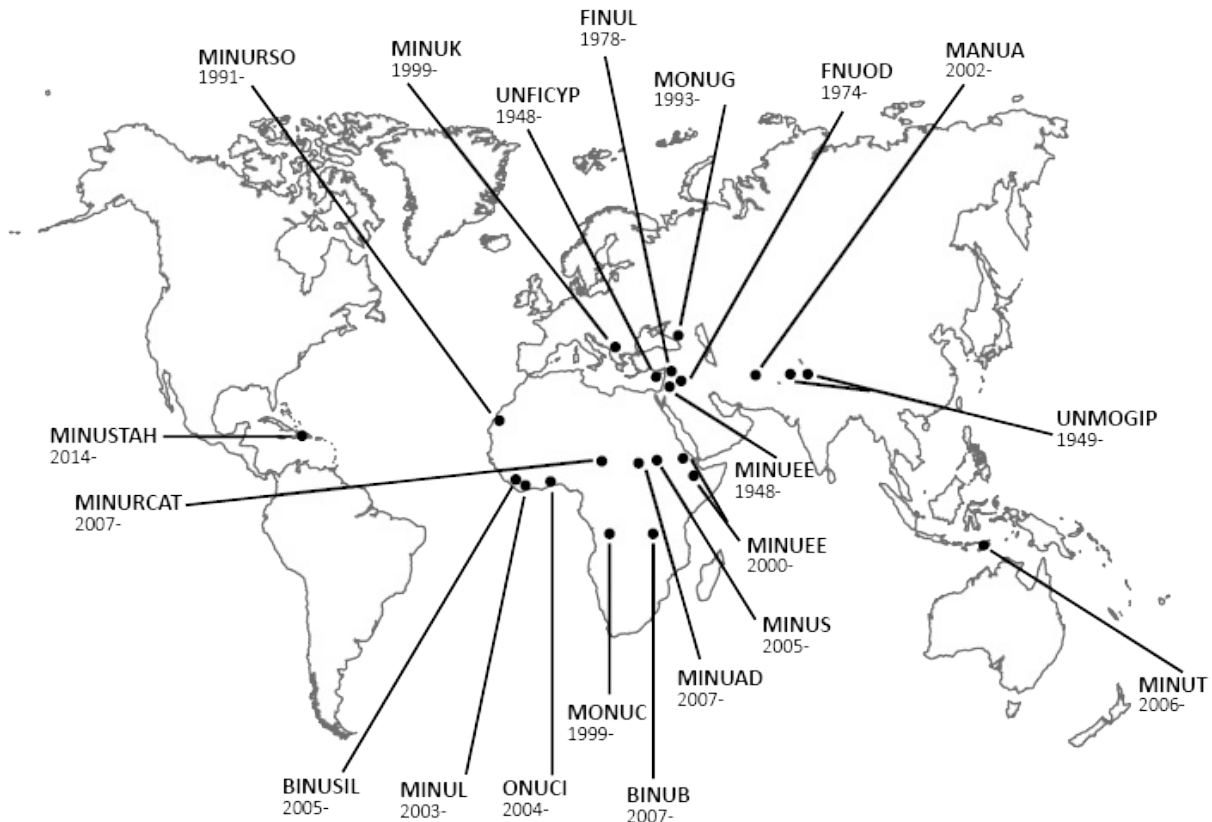
Les opérations de maintien de la paix peuvent avoir des effets inattendus et pernicioeux qui, si rien n'est fait pour les limiter, peuvent entraîner le rejet des populations locales :

- l'aide humanitaire vient en effet de l'extérieur. Elle entre en concurrence avec les circuits locaux d'approvisionnement qui, bien que déficients pour nourrir le plus grand nombre, existent malgré tout. Il peut donc y avoir des distorsions de prix entre l'aide humanitaire, gratuite et distribuée dans un premier temps sans condition, et les petits producteurs locaux, qui ne parviennent plus à vivre ni à écouler leurs productions qui sont vendues ;
- ce risque est parfaitement pris en compte par les agences spécialisées de l'ONU et par les logisticiens chargés d'acheminer l'aide internationale ;
- ils doivent alors négocier avec les acteurs locaux, publics et privés, pour ne pas perturber davantage les situations fragilisées ;
- tous ces éléments renvoient à de nouvelles approches de la géopolitique, où les territoires sont l'objet de convoitises avec l'aide humanitaire entre ceux qui en bénéficient près des villes et des infrastructures de transport et ceux qui en sont exclus (campagnes les plus reculées et les plus enclavées, très difficiles à relier en dehors des moyens aériens beaucoup plus onéreux à mettre en œuvre).

Zoom sur des événements

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU depuis 1945

Missions de l'ONU à travers le monde

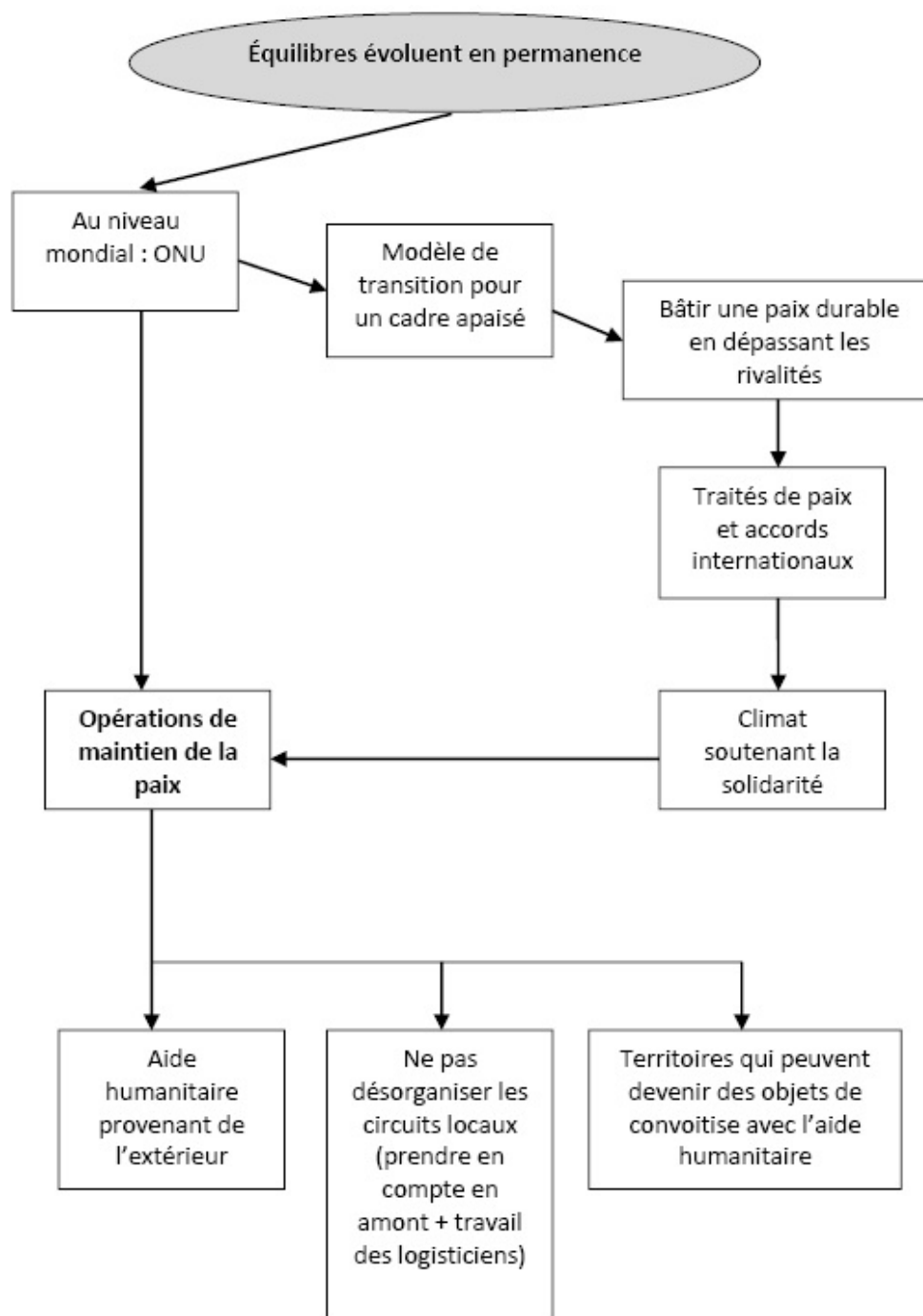


Seules sont représentées sur cette carte les principales missions envoyées par l'ONU avec des corps expéditionnaires, installés dans des pays depuis de nombreuses années. **71 opérations de maintien de la paix ont été mises en œuvre au total depuis 1948.** 13 sont toujours en cours aujourd'hui dans le monde.

Les missions de maintien de la paix visent à mettre en place et soutenir une diplomatie préventive et de médiation, consolider la paix et maintenir autant que possible les fragiles équilibres entre les communautés. S'y ajoutent aujourd'hui la lutte contre le terrorisme et le soutien au désarmement pour garantir au maximum la sécurité internationale et la coopération entre les peuples.

Ces dernières missions sont de plus en plus difficiles à réaliser, compte tenu de la multiplication des conflits intra-étatiques et de la montée de nouvelles menaces avec le terrorisme, la course aux armements, etc.

Les opérations de maintien de la paix et les équilibres internationaux



La question de l'ingérence

Grands axes

La question de l'ingérence est régulièrement soulevée en matière de relations internationales car elle touche au cœur des États avec la souveraineté.

Généralement mise en œuvre au nom de principes humanitaires (soutenir une partie d'une population après une catastrophe naturelle ou technologique), l'ingérence est de plus en plus décriée au niveau international.

Certains accusent les puissances d'utiliser l'ingérence pour manipuler l'opinion publique et mieux défendre leurs intérêts, sous couvert de principes humanitaires.

L'essentiel à connaître

L'ingérence désigne l'intervention directe d'un État ou d'un acteur extérieur (ce peut être une coalition ou une institution supranationale) dans les affaires intérieures d'un État pour des raisons multiples.

Il peut s'agir de prendre le relais de structures jugées défaillantes pour régler les problèmes d'ordre humanitaire, après une catastrophe naturelle ou technologique.

La communauté internationale a ainsi pris le relais du gouvernement haïtien, après le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 qui avait ravagé le pays et détruit un grand nombre de ses infrastructures, à commencer par le palais présidentiel lui-même,

incapable de coordonner les opérations de secours dans ces conditions.

Il peut s'agir aussi d'établir ou de rétablir une situation politique confuse avant que les tensions ne dégénèrent en conflit ouvert :

- les puissances extérieures proposent alors leur médiation, faisant plus ou moins pression pour que le pays visé accepte le principe ;
- ce fut le cas pour la Grèce au début de l'année 2015, au plus fort de la crise de l'euro, à un moment où l'économie grecque menaçait de s'effondrer et d'entraîner avec elle tout l'équilibre de la zone euro, qui aurait fragilisé les grandes puissances comme l'Allemagne ou la France.

Les interventions peuvent cacher des volontés beaucoup plus nationalistes :

- étendre à l'extérieur l'influence d'une puissance en prenant position dans des territoires jugés menacés par les politiques du gouvernement central, qui refuserait de reconnaître les particularités provinciales ou d'accéder à davantage d'autonomie pour les périphéries ;
- c'est ce qu'il s'est passé au printemps 2014 dans l'est de l'Ukraine, où Vladimir Poutine a justifié la diplomatie russe auprès des habitants du Donbass pour protéger les minorités russophones présentes dans cette région, qui étaient marginalisées selon lui par le gouvernement de Kiev.

Ces interventions s'appuient en général sur des bases idéologiques et/ou territoriales très anciennes, les régions contestées ayant fait partie d'autres ensembles politiques et/ou culturels au cours de l'histoire. Cette situation justifierait leurs revendications autonomistes. Les enjeux politiques rejoignent ici les enjeux territoriaux avec une instrumentalisation des populations.

Les organisations humanitaires peuvent enfin être prises à partie :

- elles peuvent être la cible d'attentats, en représentant les grandes puissances à l'extérieur ;

- ce fut le cas en août 2020, au Niger, où six humanitaires français ont été assassinés avec leur guide local, vraisemblablement parce qu'ils étaient de nationalité française et qu'ils représentaient les intérêts français, dans une région où notre pays est engagé dans la lutte sans merci contre l'islamisme radical et ses dérives terroristes.

Depuis les années 2000, les ONG ou les associations dénoncent régulièrement de nouvelles formes d'impérialisme avec le « droit d'ingérence ». Les pays du Sud, ou pays en développement, s'opposent également à ce droit, qu'ils qualifient volontiers de manœuvres politiques déguisées pour imposer de nouvelles formes de domination de la part des puissances.

En 1964 a été fondé le G77, réunissant 77 pays en développement qui ont cherché, par ce moyen, à faire entendre leur voix dans les relations internationales. Depuis les années 2000, le G77 dénonce régulièrement le « droit d'ingérence » comme une nouvelle atteinte aux droits des pays du Sud, alors même que ces pays peinent à s'insérer dans la mondialisation et à défendre leurs intérêts.

Zoom sur un concept

Le « droit d'ingérence »

Derrière cette expression, l'on entend la possibilité pour des acteurs extérieurs, le plus souvent publics, d'intervenir dans un autre État, étranger, pour **défendre les droits de l'homme en cas de violation grave et manifeste**. Seuls les acteurs publics disposent de la légitimité et de la force nécessaire (armée et corps expéditionnaires) pour le faire.

Le « droit d'ingérence » s'est construit au fur et à mesure de l'histoire et des crises. Au XIX^e siècle, les grandes puissances se sont heurtées aux confins orientaux de l'Europe pour tenter de renverser les anciens équilibres avec le délitement de l'Empire

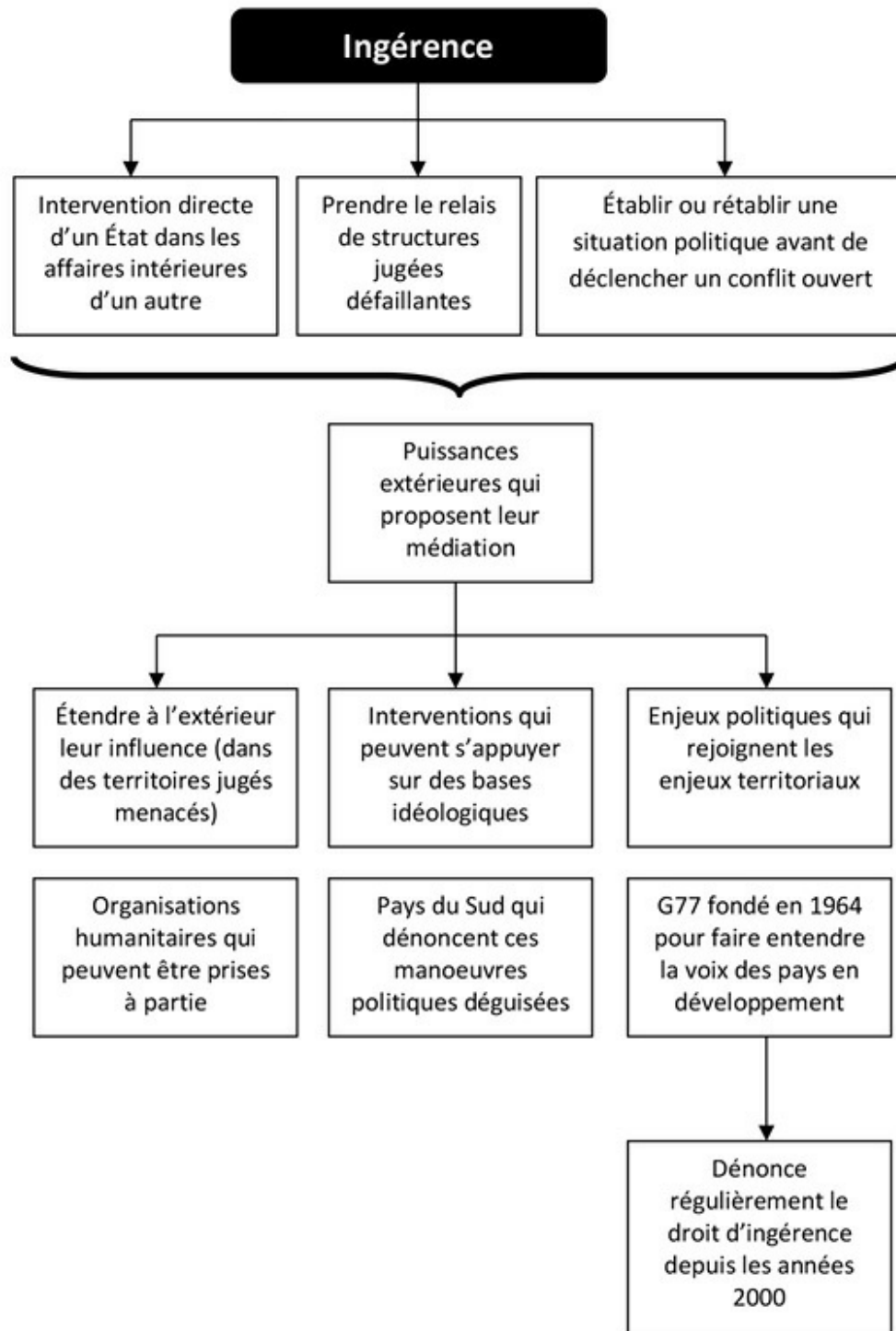
ottoman. Ce dernier était régulièrement qualifié « d'homme malade de l'Europe » pour justifier les interventions. Les minorités religieuses, comme les chrétiens, étaient persécutées et des puissances comme la France ou la Russie se sont posées en protectrices de ces populations. Pour cette raison, elles ont réclamé le droit de « s'ingérer » dans les affaires religieuses ottomanes, pour défendre les minorités au nom des droits de l'homme et de la tolérance religieuse.

La guerre du Biafra (1967-1970), suivie d'une très grave famine, a profondément heurté les mentalités et les opinions publiques. Elle a conduit à redéfinir le « droit d'ingérence » en partant cette fois-ci des principes humanitaires et d'assistance à des populations en situation de danger.

Le philosophe Jean-François Revel, en 1979, défend l'idée d'un « devoir d'ingérence ». Les hommes politiques occidentaux reprennent par la suite ce positionnement, comme Bernard Kouchner, cofondateur de Médecins sans frontières (MSF), ministre de la Santé du 6 février 2001 au 6 mars 2002, puis ministre des Affaires étrangères du 18 mai 2007 au 13 novembre 2010.

L'idée est alors d'intervenir au nom de principes humanitaires pour **protéger des populations qui sont victimes ou susceptibles d'être victimes de crimes et de violences graves.**

Droit et ingérence



Les identités et les discours

✓ Problématique

En quoi les questions des identités et des discours sont-elles pertinentes dans l'approche géopolitique ?

Concepts-clés

- **Communautarisme** : tendance à se replier et à mettre en avant les caractéristiques propres d'une catégorie de population, d'individus, en insistant sur ses singularités par rapport aux autres catégories, pour mieux se définir.
- **Conflits d'intérêt** : en langage juridique, désigne toutes les situations d'interférence entre un intérêt public, parfois présenté comme supérieur, et d'autres intérêts, qu'ils soient privés ou publics (mais de niveau inférieur en ce cas).
- **Entre-soi** : désigne en sciences humaines la situation dans laquelle des individus choisissent, volontairement, de vivre avec des personnes présentant les mêmes centres d'intérêt et les mêmes opinions politiques par exemple, tout en limitant au maximum les contacts avec les autres personnes, extérieures au groupe.
- **Génocide** : notion juridique qui sert à définir la mise en exécution d'un programme d'extermination d'un groupe humain par un État souverain.
- **Grands ensembles** : type d'habitat et d'urbanisme caractérisé par une concentration de plusieurs centaines de logements (l'on retient

souvent le seuil-plancher de 200 logements) en immeubles collectifs, construits dans les décennies 1960-1970 pour répondre aux besoins. Par extension, désigne les architectures de type barre et tour, qui sont plutôt caractéristiques des quartiers d'habitat populaire.

- **Identité** : élément fondamental pour définir et caractériser l'appartenance d'un individu à un groupe ou à une société. Par extension, la notion d'identité interroge ce qui est partagé avec les autres, mais aussi ce qui distingue l'individu des autres.
- **Nationalisme** : exaltation du sentiment national qui conduit, dans ses formes les plus virulentes, à une exacerbation des tensions et des rivalités avec les autres peuples, parfois considérés comme des menaces pour l'unité intérieure.
- **Réfugié** : « *une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner* » (convention de Genève de 1951).
- **Séparatisme** : volonté d'un groupe ou d'une société de se détacher de l'État dont il fait partie pour constituer sa propre unité et prendre les rênes des décisions le concernant. Par extension, le séparatisme conduit au sécessionnisme lorsqu'il remet en cause les frontières et les équilibres qui leur sont associés.

Pour commencer

Comme les autres questions abordées par la géographie, la géopolitique accorde une grande importance aux logiques des acteurs et, de manière croissante, aux identités. Comment les définir au juste ? Chaque acteur, qu'il soit individuel ou collectif, public ou privé, construit une identité qui le définit sur le plan linguistique, ethnique, religieux, professionnel, sexuel avec le genre, et ainsi de suite.

L'identité a donc un sens et renvoie plus largement à la définition d'un groupe ou d'un individu. Cette identité peut être construite par le (ou les) acteur(s) lui-même (eux-mêmes) ou, de manière plus ouverte, par la société ou par les autres. Elle s'impose alors au groupe ou aux individus, ce qui peut engendrer des tensions et des rivalités.

Les nations, pour ne prendre qu'un exemple parmi les plus visibles, se sont construites d'un point de vue culturel et politique en se fondant sur un territoire, qu'elles contrôlent le plus souvent et qu'elles exploitent. D'autres n'ont pas nécessairement un territoire souverain. Elles sont alors divisées et soumises à l'autorité de plusieurs entités étatiques qui refusent le plus souvent leurs revendications pour ne pas affaiblir la souveraineté et l'autorité centrale. Il en résulte des conflits qui peuvent être instrumentalisés en partant des territoires et des populations qui y vivent. Enfin, les rivalités renvoient aux minorités qui sont parfois persécutées pour cette raison, de manière à les chasser et à les remplacer par d'autres populations, jugées plus légitimes. On parle en ce cas de nettoyage ethnique.

Les identités : une construction d'abord sociale

Grands axes

La géopolitique focalise les attentions sur les territoires et les rivalités.

Les identités sont un outil pour appréhender les représentations avec deux angles d'approche principalement.

Le premier a trait à l'appropriation des territoires et aux mécanismes qui les sous-tendent.

Le deuxième renvoie aux récits, aux discours qui appuient cette appropriation et la rendent légitime.

L'essentiel à connaître

Les discours sur les identités ont servi aux XIX^e et XX^e siècles à justifier un expansionnisme des puissances, en particulier dans le domaine colonial. Les dérives de ces discours expansionnistes ont donné lieu à des nationalismes exacerbés où, pour être reconnu comme une puissance, un pays ou un État se devait d'étendre au maximum son influence extérieure en détenant et en exploitant de manière arbitraire un empire colonial.

Le mouvement a atteint son plein apogée dans les années 1920, avec le démantèlement des grands empires continentaux européens (Allemagne et Autriche-Hongrie) au profit essentiellement de la Grande-Bretagne et de la France, qui se sont partagé leurs colonies.

La géographie a appuyé ces discours en justifiant l'idée d'une prétendue supériorité des peuples européens sur les autres, qui autorisait de fait la colonisation.

La violence des combats entre Européens entre 1914 et 1918, les chocs psychologiques engendrés par la guerre mais aussi la redéfinition des équilibres internationaux à la faveur des traités de paix du début des années 1920 ont ébranlé certaines convictions. Ils ont contribué à faire émerger dans les colonies d'autres identités, jusqu'alors tues ou refoulées : les nationalismes. Ces derniers ont repris à leur compte les idéaux défendus par les Européens et qu'ils refusaient d'accorder aux colonisés, jugés « immatures » : liberté d'expression, de vote et surtout de détermination.

Les réalités sont plus complexes et les regards ont connu de très nettes inflexions eux aussi. Les approches scientifiques sont aujourd'hui beaucoup plus nuancées et privilégient deux manières de procéder, qu'il nous faut présenter dorénavant : la démarche subjectiviste et la démarche rationnelle.

La première (subjectiviste) considère les identités comme des sentiments d'appartenance construits et revendiqués par les individus et, par la suite, les groupes qui se les approprient.

La deuxième (relationnelle) part du postulat que l'identité collective est façonnée par les relations qu'elle noue avec les autres groupes.

L'approche relationnelle sous-entend que les identités sont fondées dans un contexte spatial et chronologique précis, qu'il faut considérer et bien définir pour comprendre les ressorts des identités :

- les identités peuvent à ce titre se superposer les unes aux autres pour définir un individu ou un groupe. Elles peuvent rassembler des éléments religieux, géographiques, linguistiques...
- il est donc essentiel ici de prendre en compte les évolutions, les recompositions, qui ont des conséquences sur les identités et sur la manière de voir et d'agir des individus ou des groupes ;
- les équilibres ne sont par conséquent absolument pas figés ;

- un dernier point doit être mis en exergue : les deux approches (subjectiviste et relationnelle) s'éclairent l'une et l'autre, d'où leur utilisation simultanée dans les derniers travaux consacrés à la question des identités.

Les identités renvoient aux individus et aux liens qu'ils entretiennent avec le groupe. Les identités ne sont donc pas tout à fait les mêmes d'un individu à l'autre dans une même société, en fonction de l'âge, du sexe, du parcours de chacun(e), de ses opinions politiques et religieuses, etc. Cette multi-dimensionnalité est essentielle en géopolitique pour aborder les tensions et les conflits, sous peine d'avoir une vision déterministe et réductrice autrement, qui fausserait complètement les analyses.

Les identités ne définissent pas seulement les hommes. Elles éclairent aussi les territoires qui sont l'objet premier de la géographie. Les sentiments d'attachement, les pratiques quotidiennes et les modes de vie (« l'espace vécu » d'Armand Frémont) définissent un lieu et le transforment en territoire. Là encore, il convient d'opérer quelques distinctions méthodologiques. Pour France Guérin-Pace et Yves Guermand, les identités individuelles ne recoupent pas toujours des espaces précis. Habiter un espace ne suffit pas à créer une identité. Il faut également prendre en compte le fait que l'on peut s'identifier, donc se rapprocher, d'un territoire sans y vivre de manière permanente :

- les expatriés, les apatrides ou encore les personnes déplacées peuvent être rangés dans cette catégorie. Ils habitent des lieux dans lesquels ils ne sont pas nés et pour lesquels ils n'expriment pas nécessairement d'attachement ;
- les aléas de la vie, les contraintes politiques (expulsions, fuite de régimes autoritaires et persécuteurs, guerres ou instabilités récurrentes, etc.), les parcours professionnels entraînent ces départs.

Ces éléments se retrouvent à différentes échelles et ne concernent pas seulement les États ou les continents. À l'intérieur des villes, les quartiers sont plus ou moins distincts les uns des autres en portant

des noms, en abritant des populations précises ou des activités avec la ségrégation socio-spatiale. Les identités ne sont pas ici voulues mais imposées avec les représentations qui leur sont associées. Les quartiers de grands ensembles, par exemple, sont assimilés à des espaces en difficulté, qui concentrent les problèmes de délinquance, de chômage, d'entre-soi avec des populations reléguées dans certains de ces quartiers.

Zoom sur un événement

Les banlieues

Étymologiquement, la banlieue désignait le territoire d'une lieue environ, qui entourait les villes dans l'Ancien Régime, en dehors des remparts. L'autorité du pôle urbain s'exerçait sur ces territoires proches, avec des routes et des chemins qui les reliaient directement.

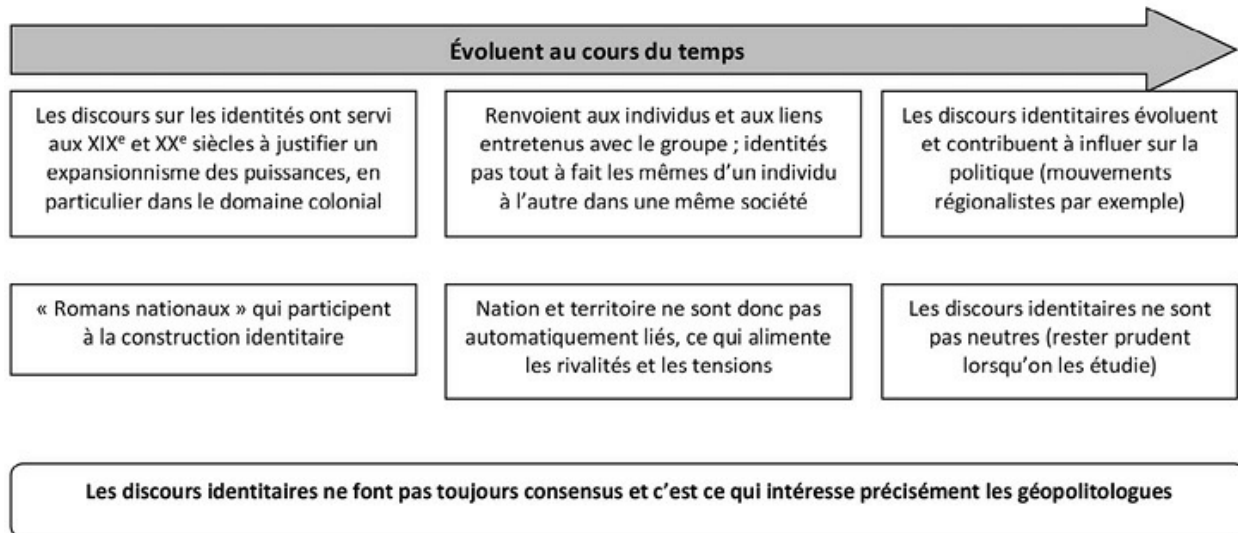
Au sens strict, en géographie, les banlieues désignent les territoires urbanisés, hors des limites d'une ville, en périphérie, avec moins de 200 m d'espace entre chaque bâtiment. Les banlieues ne sont donc pas spécifiquement des quartiers d'habitat collectif, comme on a tendance à se le représenter.

Les banlieues entretiennent des relations de dépendance à l'égard de la ville-centre, qui les commande et les intègre à son territoire avec l'extension urbaine ou étalement urbain. Les banlieues appartiennent bien au territoire urbain, ce qui les distingue du territoire périurbain, où se mêlent espaces ruraux et activités urbaines (comme les zones commerciales, les zones d'activité, de loisirs, etc.).

Dans le langage courant, les banlieues désignent les quartiers d'immeubles collectifs hérités des années 1960-1970, souvent mal entretenus et qui ont souffert du temps, avec des populations en prise à des difficultés multiples. Sans vouloir les minimiser, ces problèmes existent mais ne peuvent constituer, à eux

seuls, les critères qui distinguent les « banlieues » des autres quartiers d'une ville. Il faut mieux donc parler de « quartiers en difficulté », de ségrégation socio-spatiale pour aborder et décrire ces réalités.

Les identités : une construction d'abord sociale



Discours expansionnistes et identités

Grands axes

Nous venons de voir à quel point les discours consacrés aux identités peuvent conduire à des dérives, lorsqu'ils ne sont pas encadrés par des critères stricts et, surtout, lorsqu'ils sont mis au service d'idéologies.

La géopolitique est tout à fait appropriée pour en décortiquer les ressorts et prendre du recul.

L'essentiel à connaître

Les deux conceptions de la nation que nous venons de décrire ont été réutilisées par les nationalismes pour justifier leurs propos et leurs positions :

- d'aucuns soulignent même que ces conceptions ont donné naissance aux nationalismes, en exacerbant les différences avec les individus et les peuples extérieurs ;
- en exaltant de manière exagérée et volontiers belliqueuse le sentiment national, les nationalismes portent une lourde responsabilité dans les politiques qui visent à étendre, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, les intérêts nationaux ;
- poussés à leur paroxysme, ces nationalismes conduisent au rejet sans distinction de tout ce qui ne fait pas partie de la communauté nationale, jugée comme seul référent légitime. Ils ouvrent la voie à

toutes sortes de rivalités, du discours aux actes les plus violents avec la guerre ouverte.

Cette idéologie conduit à étendre le plus possible l'influence extérieure du pays en question avec l'ajout du préfixe pan- :

- l'on parle ainsi de pangermanisme pour l'Allemagne, de panarabisme pour le monde politique arabe ou encore de panslavisme pour la Russie ;
- ce préfixe n'est pas utilisé aujourd'hui pour désigner la politique extérieure chinoise, qui étend peu à peu ses revendications et ses aspirations en mer de Chine méridionale ;
- les rivalités et les tensions avec les pays voisins se multiplient pourtant depuis les années 2010. Nous expliquerons plus précisément ces enjeux dans la dernière partie de cet ouvrage.

Les nationalismes conduisent de manière quasi-systématique au racisme et/ou à la xénophobie. Les deux termes ne renvoient pas tout à fait aux mêmes réalités, d'où l'intérêt de les distinguer ici. Le racisme part du postulat que les hommes ne sont pas tous égaux et qu'ils sont organisés en « races », avec une hiérarchie entre elles. La xénophobie reprend partiellement à son compte les présupposés racistes. Elle met surtout en avant le rejet de l'autre, de l'étranger, qui est considéré comme quelqu'un d'hostile par principe.

Les nationalismes demeurent très liés à la situation du pays sur la scène internationale d'une part, aux rapports de force entre les puissances d'autre part.

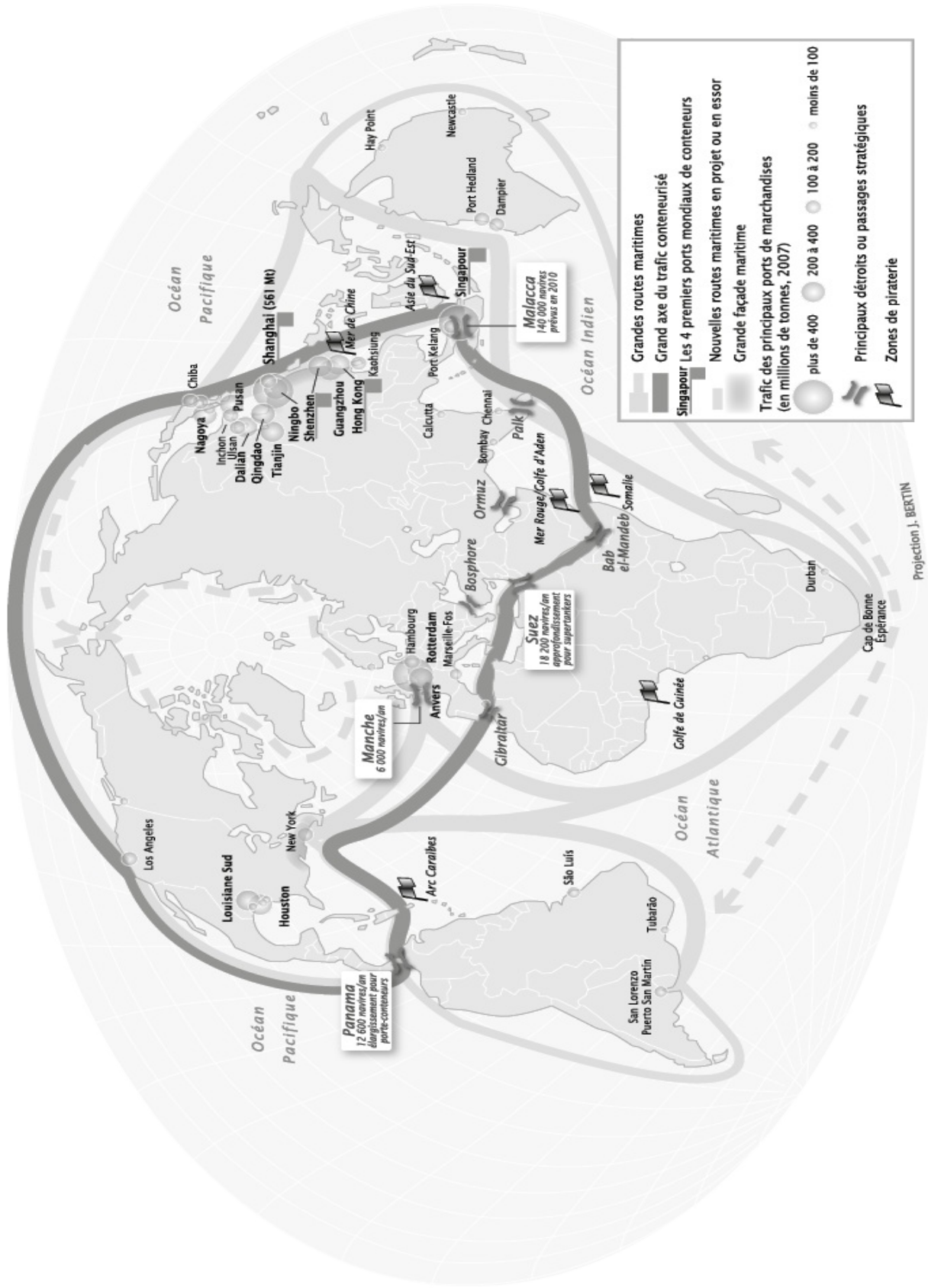
Depuis les années 1980, la Chine s'est par exemple ouverte sur le commerce extérieur avec l'implantation de zones franches sur son littoral Pacifique, pour attirer les investisseurs nécessaires à la modernisation économique du pays, ne disposant pas d'assez de capitaux au départ. Depuis les années 2000, la Chine s'affirme de plus en plus comme une puissance régionale, profitant de la réorientation de la politique extérieure des États-Unis, qui s'est recentrée sur le Moyen-Orient.

L'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2013 s'est traduite par un renouveau du discours de grandeur avec l'insertion de la Chine dans

les institutions internationales :

- l'objectif du président chinois est de mettre en œuvre une nouvelle forme de gouvernance, en utilisant des outils qui ont permis aux puissances occidentales de s'imposer ;
- dans le sillage de cette politique extérieure, de nouveaux réseaux ont été promus avec les « nouvelles routes de la soie », à la fois sur mer et sur terre, en lien avec le « collier de perles ».

Les grandes routes maritimes dans le monde



Zoom sur une politique

Le « collier de perles »

Le « collier de perles » désigne le réseau de ports qui relie la façade littorale chinoise à la Corne de l'Afrique, en suivant le littoral de l'océan Indien. Mentionné pour la première fois en 2005, il sert à désigner les relais et les facilités portuaires négociées par les autorités chinoises à l'extérieur de leurs frontières.

Ce réseau est stratégique pour la Chine car il permet de contrôler l'ensemble des routes d'approvisionnement (en particulier énergétiques avec les hydrocarbures du Moyen-Orient), **mais aussi les voies d'exportation.**

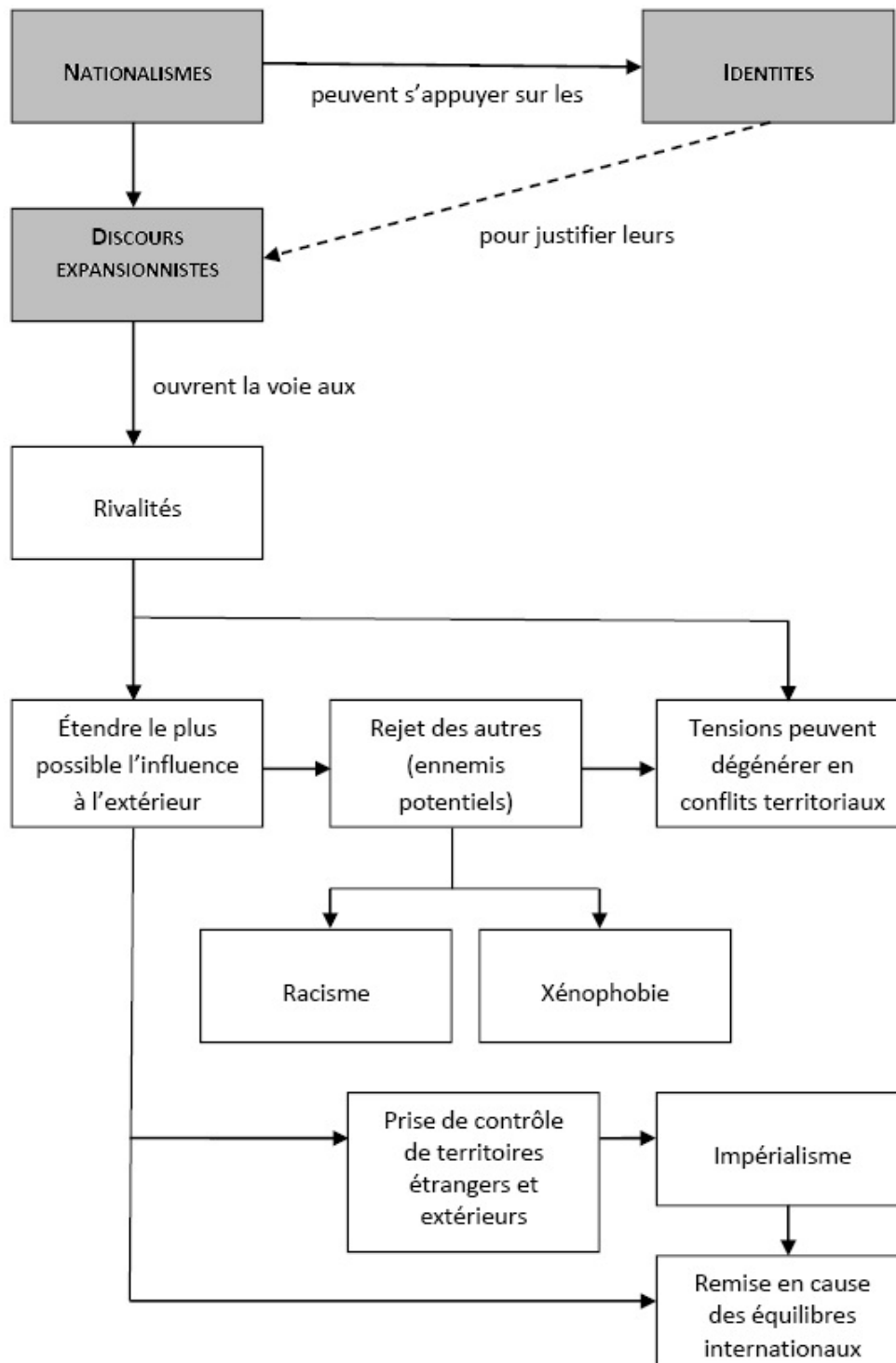
Le « collier de perles » est révélateur des intérêts géostratégiques de la Chine : contourner le problème des détroits sud-asiatiques en développant des réseaux (comme les gazoducs ou les oléoducs) qui relient directement les grands centres économiques de l'ouest chinois aux rivages de l'océan Indien.

- Pays sur lesquels la Chine s'appuie :
- Cambodge : port de Sihanoukville ;
- Myanmar (Birmanie) : ports de Sittwe ou Merguy ;
- Bangladesh : port de Chittagong ;
- Sri Lanka : port de Hambantota ;
- Pakistan : port de Gwadar.

Autres points d'appui :

- archipel des Paracels ;
- archipel des Spratley pour contrôler l'accès aux détroits du Sud-Est asiatique. Mais cela accentue les rivalités avec le Vietnam et les Philippines, qui réclament eux aussi des droits de souveraineté sur cet espace.

Discours expansionnistes et identités



Identités et discours nationalistes : l'exemple de la Catalogne

Grands axes

Le modèle de l'État-nation n'est pas le seul en vigueur aujourd'hui, surtout en Europe où l'histoire et l'empreinte des régions ont façonné les territoires.

Des systèmes que l'on pourrait qualifier d'hybrides peuvent être mis en place pour assurer la gouvernance et répondre aux aspirations des différentes communautés.

Comme pour d'autres systèmes, ces constructions sont le résultat de l'histoire et de la recherche du compromis. Il faut donc les replacer dans leur contexte, tant du point de vue historique que géographique.

L'essentiel à connaître

Depuis la fin du franquisme, en 1975, à la mort du dictateur Franco, l'Espagne est organisée en Communautés autonomes, qui disposent de larges prérogatives en matière de décision et de pouvoir avec des parlements régionaux élus par les citoyens. La Constitution espagnole garantit l'unité du territoire et de la Couronne autour de son monarque.

La fin de la dictature réveille les sentiments régionaux, qui avaient été combattus de manière très stricte par Franco pour asseoir son pouvoir et poser une domination sans partage. Les Basques, les Andalous et les Catalans cherchent avec des destins divers à faire

reconnaître leurs particularismes régionaux, en se fondant pour cela sur leur histoire et sur leurs spécificités au sein de la Péninsule ibérique.

La Catalogne est, avec le pays basque, la région d'Espagne où l'identité soulève le plus de questions quant à la gouvernance. Les nationalistes catalans réclament régulièrement l'auto-détermination, autrement dit l'indépendance. La Catalogne présente un certain nombre de traits spécifiques à leurs yeux :

- elle contribue à près de 20 % du PIB espagnol, alors qu'elle doit faire face à des handicaps comme sa situation périphérique ;
- la province a noué de très anciens liens avec la France ;
- le drapeau et la culture catalans sont régulièrement mis en avant dans les manifestations culturelles ou par les autorités elles-mêmes, comme le Parlement ;

Le dialogue avec les autorités centrales de Madrid est dans ces conditions de plus en plus difficile depuis les années 1990. Les nationalistes cherchent à être reconnus et gagnent peu à peu des soutiens parmi la population.

Au pouvoir en 2017, avec la *Generalitat de Catalunya* (ou gouvernement de Catalogne en catalan), ces décideurs ont organisé un référendum jugé illégal et interdit par Mariano Rajoy, chef du gouvernement à Madrid :

- fort du résultat (90,18 % de votes favorables parmi les suffrages exprimés), le président catalan Carles Puigdemont déclara officiellement l'accès à l'indépendance de la province le 10 octobre 2017, provoquant un vif émoi en Espagne et ailleurs en Europe ;
- le gouvernement conservateur de Madrid déclara aussitôt nuls et non avenue ce scrutin et cette déclaration, ouvrant la voie à une grave dispute entre l'État central et la province ;
- Carles Puigdemont, frappé d'un état d'arrestation, fuit précipitamment la Catalogne pour se réfugier à Bruxelles, avant d'être arrêté en Allemagne en mars 2018 puis extradé vers l'Espagne pour y être jugé ;

- condamné à treize ans d'incarcération pour « sédition et détournement de fonds publics », Carles Puigdemont dut céder sa place à Quim Torra en mai 2018.

Les tensions observées en Catalogne sont lourdes de conséquences :

- elles ont contribué à faire renaître l'extrême droite en Espagne avec le parti Vox, qui est entré au Parlement lors des élections législatives qui se sont déroulées en avril 2019 ;
- dénonçant l'absence de fermeté de la part des socialistes du PSOE (parti socialiste ouvrier espagnol) ou des conservateurs du PPE (parti populaire), le parti Vox se montre hostile aux autonomies régionales et prône un discours de fermeté, avec un gouvernement national plus fort et centralisé ;
- cette présentation ne répond qu'imparfaitement à la situation ;
- elle laisse de côté les problèmes économiques : la Catalogne représente près de 20 % du PIB de l'Espagne en 2016 ;
- plus encore, elle ne résout pas les problèmes liés à la gouvernance, avec un dialogue difficile entre le gouvernement de Madrid et certaines communautés autonomes. Les blocages sont réels et risquent de conduire à un raidissement des tensions parmi les extrêmes.

Zoom sur une situation

Les Communautés autonomes en Espagne

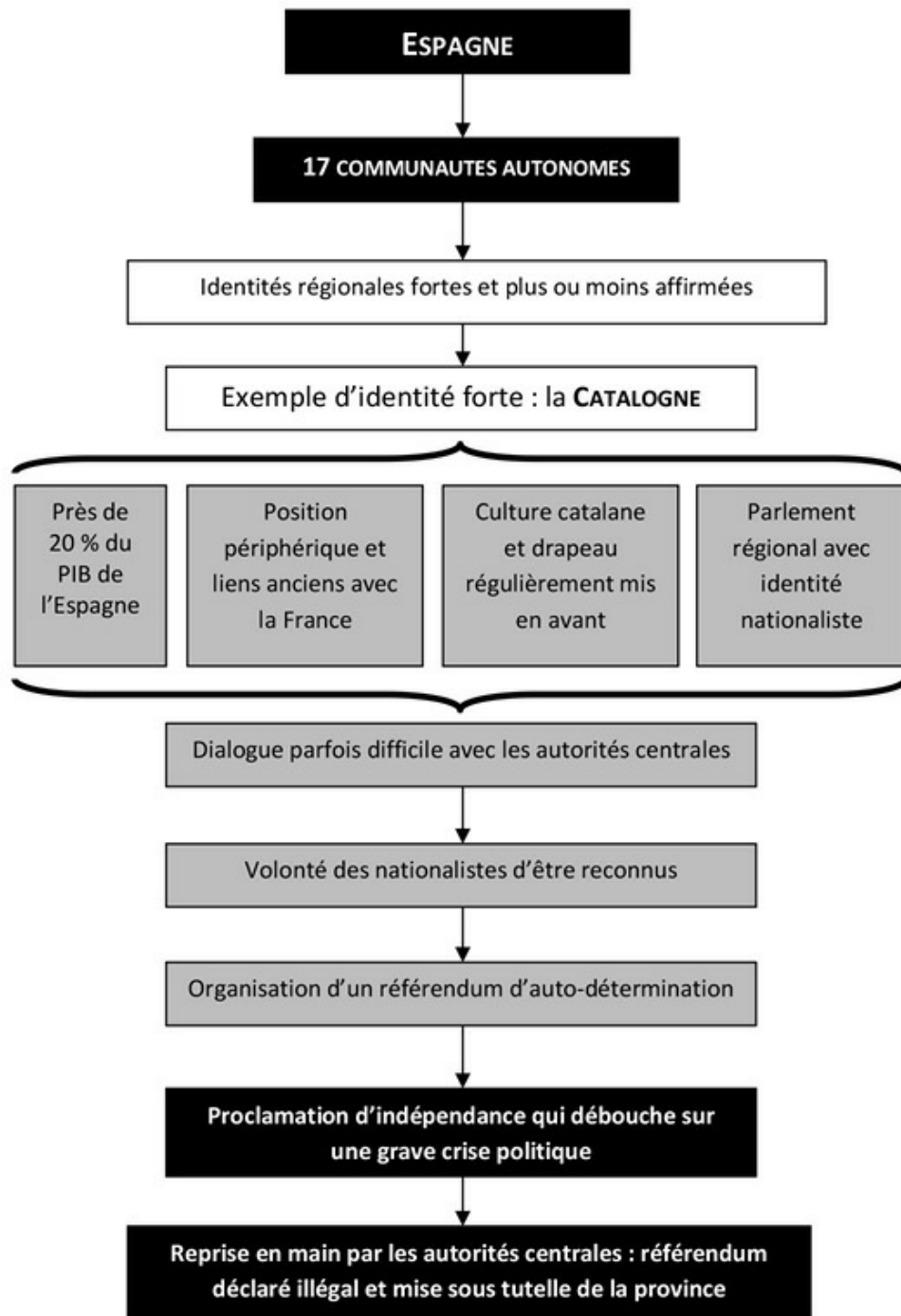
Depuis la fin des années 1970, au moment où la démocratie a été rétablie par le roi Juan Carlos, **l'Espagne compte 17 Communautés autonomes**. Chacune dispose d'un degré d'autonomie plus ou moins important suivant son histoire et les rapports entretenus avec le gouvernement central, implanté à Madrid.

Le fonctionnement et les pouvoirs des Communautés autonomes sont fixés par écrit, dans une loi organique, qui fixe les prérogatives de chaque institution. En ce sens, l'Espagne n'est pas une fédération, car les gouvernements et parlements provinciaux ne disposent pas de pouvoirs comparables aux *Länder* allemands ou aux États des États-Unis, qui forment eux une fédération.

Les Communautés autonomes espagnoles disposent d'une autonomie fiscale : la moitié de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée prélevés par l'État espagnol leur est ainsi reversée. La question des ressources est un élément essentiel dans le contexte de la crise qui oppose le Parlement catalan aux autorités de Madrid. Le premier accuse en effet les secondes de prélever de trop grandes parts de l'économie catalane au profit des régions d'Espagne méridionale, plus modestes.

Les équilibres ne sont absolument pas figés et continuent d'évoluer, au gré des besoins. En 2009, par exemple, une nouvelle loi organique a été promulguée pour financer les collectivités en répartissant les recettes des impôts (impôt sur le revenu) et taxes (TVA).

Identités et discours nationalistes : l'exemple de la Catalogne



Séparatismes, communautarismes et identités

Grands axes

Cette question a émergé récemment, au tournant des années 2000, sur la scène politique en lien avec la volonté de certains groupes de se faire reconnaître publiquement en occupant l'espace médiatique.

Les enjeux sont différents suivant que l'on se penche sur les séparatismes ou les communautarismes. Nous les distinguerons pour cette raison ci-après.

L'essentiel à connaître

Grâce aux progrès techniques et à la liberté d'expression, les minorités deviennent de plus en plus audibles lorsqu'elles souhaitent s'exprimer publiquement et véhiculer leurs discours ou leur manière de concevoir les débats :

- les sciences humaines leur prêtent, depuis les années 1980, une attention particulière avec ce qu'il est d'usage désormais d'appeler le « genre », autrement dit l'intérêt porté à des objets, des groupes qui n'ont pas ou peu été étudiés auparavant ;
- se pose toutefois une question cruciale qu'il convient d'éclaircir en premier : comment définir les minorités ?
- le sens commun conduit à les définir comme la proportion la plus faible, par opposition au plus grand nombre, la majorité. Cet

élément ne s'avère toutefois pas suffisant pour définir correctement les minorités ;

- la minorité désigne aussi un groupe distinct, qui se présente comme restreint et qui a sa propre vision des choses, ses propres codes, qui les distinguent des autres groupes ;
- l'on rejoint ici une approche des sciences humaines qui consiste à se concentrer sur les discours, sur les représentations, en un mot sur les identités ;
- l'on rejoint également par ce biais la géopolitique en décryptant justement les tensions, les rivalités entre un groupe dominé (les minorités) et un autre dominant (la majorité) ;
- mais, là encore, ce seul critère ne suffit pas pour étudier convenablement les minorités.

Le séparatisme revêt différentes dimensions, du volet politique avec les mouvements indépendantistes ou nationalistes que nous avons pu analyser avec les régions par exemple, un volet religieux et culturel avec les habitudes et les interdits alimentaires. Le séparatisme doit bien être distingué du communautarisme.

Contrairement à lui, qui ne va pas nécessairement jusqu'à la rupture, le séparatisme implique une mise à l'écart volontaire d'un groupe ou d'individus qui refuse(nt) de partager les valeurs des autres. Il alimente les discours de radicalisation, qui sont depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis régulièrement décriés et combattus.

Le communautarisme se traduit dans les paysages :

- le repli sur le groupe, que les sociologues puis les géographes ont appelé l'entre-soi, a entraîné par exemple le développement des enclaves résidentielles fermées à partir des années 1980 :
- du lotissement clôturé avec gardiens à l'entrée et vidéosurveillance pour garantir la tranquillité des habitants (hameau de Valbonne sur les hauteurs d'Antibes) aux petits collectifs avec grilles en fer forgé et accès sécurisé par digicode ;

- ces enclaves résidentielles se présentent davantage comme une volonté de se recentrer sur un espace intérieur, délimité et rassurant comme l'explique le géographe François Madoré qui s'est penché sur ces questions, avec des profils sociologiques tournés vers les classes moyennes et les jeunes actifs urbains ;
- dans d'autres territoires, comme en Grande-Bretagne, le communautarisme va encore plus loin, avec des solidarités qui se veulent centrées sur la religion, sur les origines ethniques des individus, et qui sont constituées en parallèle des structures officielles d'aide publique.

Le séparatisme est un autre enjeu majeur. Il remet en cause l'un des fondements des sociétés occidentales : la question du vivre ensemble, en s'attaquant directement à l'État et aux autorités centrales.

Le séparatisme rejoint ici le domaine de la géopolitique car il peut être instrumentalisé par des partis politiques, généralement d'extrême droite, par des courants religieux, comme les salafistes pour l'islam, les traditionalistes pour les catholiques ou les puritains pour les protestants. Par extension, il peut être repris à des fins d'expansionnisme par des États eux-mêmes.

L'appui des autorités russes aux minorités russophones en Europe de l'Est est régulièrement dénoncé par les pays baltes ou l'Ukraine, particulièrement dans le cadre du conflit dans le Donbass qui oppose les sécessionnistes au gouvernement central depuis 2014.

Le Donbass et l'Est de l'Ukraine font face à des enjeux territoriaux et des rivalités multiples :

- ce sont des régions excentrées, avec des infrastructures peu développées ;
- la minorité russophone forme une importante communauté, qui se sent marginalisée par le pouvoir central ;
- l'annexion de la Crimée au printemps 2014 a ravivé les tensions avec la Russie ;

- elle a suscité en réaction une volonté de reprendre en main ces territoires par le gouvernement central de Kiev ;
- les rivalités ont dégénéré dans le Donbass en conflit ouvert.

Les milices ont profité de cette instabilité pour prendre le pouvoir dans le Donbass. Elles ont fait appel et bénéficié du soutien de la Russie, qui a envoyé des troupes dans le plus grand secret selon toute vraisemblance. Depuis cette date, les conflits n'ont pas cessé et la communauté internationale, malgré les efforts, s'est révélée impuissante.

Zoom sur un concept

Le nettoyage et l'épuration ethniques

Ces concepts sont relativement récents et ont été formalisés dans la décennie 1990, à l'occasion de graves événements qui ont touché d'abord l'Europe avec les conflits d'indépendance en ex-Yougoslavie, avant de s'étendre à d'autres régions du monde, comme dans l'Afrique des Grands Lacs, au Moyen-Orient, etc.

Le nettoyage et l'épuration ethniques renvoient à **un discours et à un rapport très particulier aux territoires** avec le double jeu des nationalismes et des expansionnismes. Ils visent en effet à chasser des populations déjà établies, si besoin en les éliminant physiquement, pour les remplacer par d'autres, considérées comme légitimes et à qui le territoire convoité appartiendrait de plein droit.

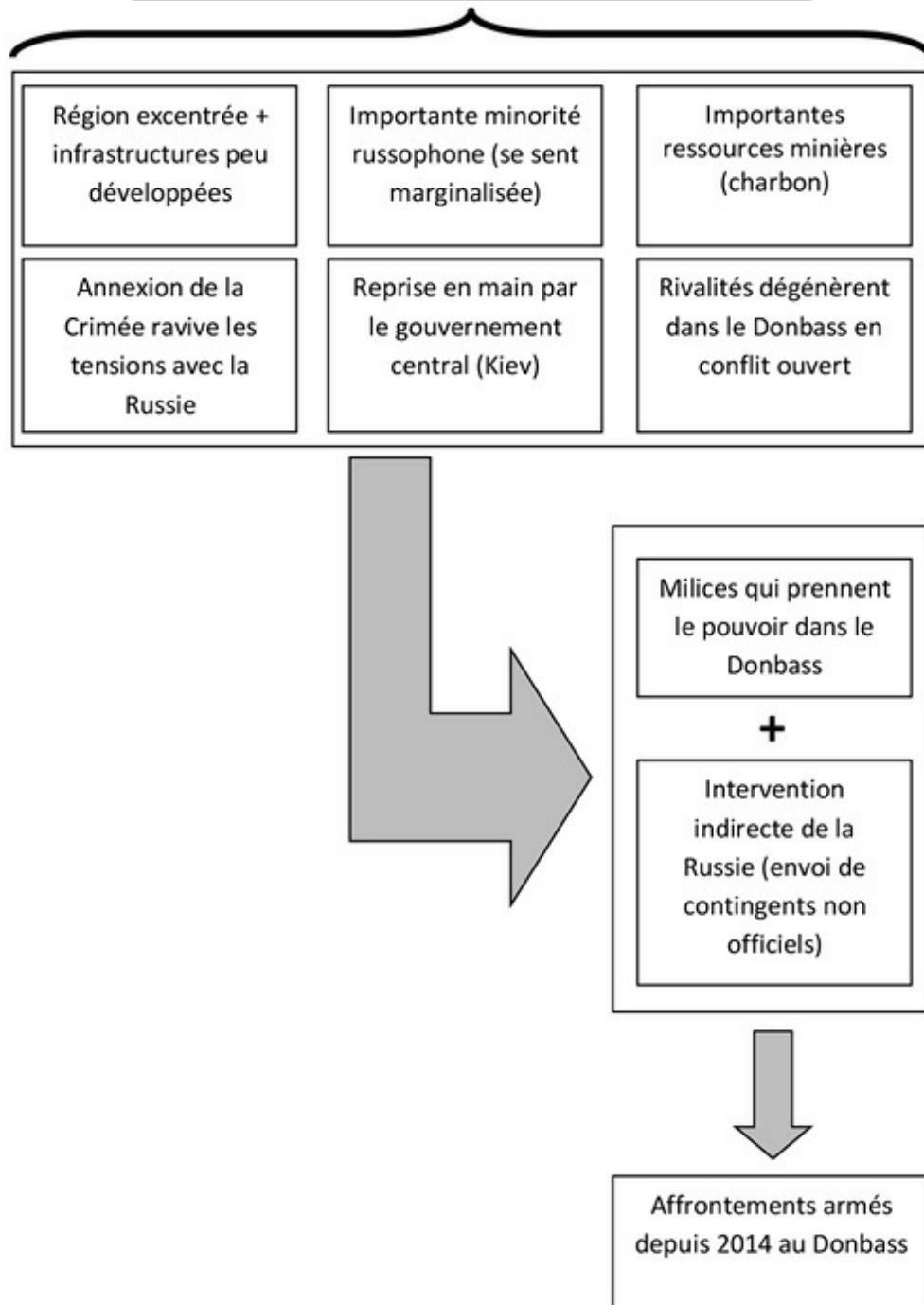
Ces pratiques ne peuvent être mises en œuvre par des groupes seuls. **Elles ont besoin de l'appui et du soutien du pouvoir administratif et militaire des États.** Ces derniers utilisent alors les arguments territorial et ethnique pour régler leurs différends, donnant leur dimension géopolitique à ces actes.

L'épuration ethnique sert d'abord les discours xénophobes et expansionnistes : en pleine guerre en ex-Yougoslavie, les troupes serbes et croates ont commis des atrocités en son nom en Bosnie-

Herzégovine en particulier. Chacune cherchait à instaurer une homogénéité territoriale et ethnique en excluant les minorités considérées comme étant des ennemis de l'intérieur, alors même que ces populations étaient implantées dans ces régions depuis plusieurs générations.

Séparatismes et identités : l'exemple de l'Ukraine

Des enjeux territoriaux et des rivalités multiples



L'environnement et ses enjeux

✓ Problématique

Comment valoriser et ménager les milieux dans un contexte d'amenuisement progressif des ressources et de hausse des contraintes ?

≡ Concepts-clés

- **Anthropisation** : transformation d'un milieu par les sociétés humaines qui l'occupent.
- **Biosphère** : désigne l'ensemble des organismes vivants, qu'ils soient animaux ou végétaux, vivant sur la planète et qui représentent la biodiversité.
- **Économie rentière** : système économique dans lequel l'État tire la majeure partie de ses ressources (voire la totalité dans les cas extrêmes) de l'exploitation d'une seule ressource échangée sur les marchés internationaux.
- **Écotourisme** : démarche volontaire des touristes engagés dans le développement durable, qui cherche à préserver autant que faire se peut les ressources naturelles et culturelles d'un territoire donné, en adoptant des pratiques beaucoup plus respectueuses de l'environnement et des sociétés qui s'y trouvent. À ne pas confondre avec le tourisme vert.
- **Empreinte carbone** : elle représente la quantité de gaz à effet de serre émise par les ménages, les entreprises et les administrations

d'un pays donné pour produire ou importer des biens ou des services.

- **Environnement** : en géographie, correspond au cadre de vie des sociétés résultant des interactions entre la nature (le milieu) et les sociétés.
- **Milieu** : en géographie, ensemble des conditions naturelles ou sociales, visibles ou non, qui influencent et qui organisent les relations entre les hommes et leur territoire.
- **Réchauffement climatique** : phénomène global de transformation du climat sur Terre, avec une élévation générale des températures, qui se traduit par des phénomènes différents suivant les territoires (risques naturels accrus comme les épisodes de canicule ou de sécheresse, ou risques liés aux hommes comme les incendies de forêts).
- **Ressources** : éléments naturels mis en valeur pour répondre aux besoins des sociétés humaines.
- **Stress hydrique** : période durant lesquelles la demande en eau dépasse les quantités disponibles, ce qui entraîne des tensions et des conflits d'usage.
- **Tourisme vert** : nouvelle forme de tourisme centrée sur la préservation de la nature, la découverte d'activités rurales et le bien-être. Il est parfois confondu avec l'écotourisme.
- **Vulnérabilité** : fragilité des biens, des personnes ou d'un territoire. Elle dépend de leur capacité de résistance à un risque.

Pour commencer

Depuis les années 1990, l'environnement et la protection des ressources naturelles prennent une place grandissante dans les débats politiques mais aussi dans l'opinion publique. Le développement durable, formellement défini en 1987 dans le rapport Brundtland, a posé les bases sur lesquelles prennent aujourd'hui appui les uns et les autres pour défendre leurs positions. Les

ressources entrent dans le champ d'étude de la géopolitique par les rivalités, les concurrences et les conflits ouverts pour s'en assurer le contrôle et donc la perception de revenus. Mais, comme nous allons le voir dans ce chapitre, cette préoccupation est relativement récente car la géopolitique s'était plutôt tournée vers les rapports de force entre les États. Comme dans d'autres domaines la multiplication des acteurs invite à reconsidérer les positions et à se pencher sur d'autres logiques, d'autres champs, pour analyser correctement les principaux débats.

L'augmentation continue du nombre d'êtres humains depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), en lien avec la transition démographique, pèse de plus en plus sur l'environnement. Les pressions deviennent multiples et paraissent d'autant plus sensibles que les modes de vie et de consommation évoluent eux aussi. La géopolitique intervient en étudiant, entre autres, les crises et les catastrophes car elles interrogent les relations entre les hommes et leur milieu.

La question des ressources naturelles

Grands axes

La question des ressources a depuis longtemps été abordée par la géographie pour comprendre la répartition des hommes et pour expliquer leurs relations avec les territoires.

Les conflits liés à la préservation des ressources et à l'exploitation économique, avec leurs corollaires, la pollution et l'épuisement, ont pris un tour plus accru après la révolution industrielle du XIX^e siècle.

Depuis, les progrès techniques n'ont cessé d'apporter de nouvelles opportunités de mise en valeur. Les obstacles ne sont plus vraiment techniques mais économiques : quand est-il rentable d'exploiter une ressource ?

L'essentiel à connaître

Comment définir les ressources ? Une première précision s'impose. L'on ajoute souvent à ce terme celui de « naturelles », autrement dit pour désigner que l'environnement lui-même est à l'origine des richesses. C'est vrai pour le secteur des énergies ou des minerais. Encore faut-il préciser que les ressources brutes n'ont généralement que peu de valeur sur les marchés internationaux. Elles n'en gagnent qu'une fois transformées en produits manufacturés (biens de consommation) ou transformées en produits semi-finis qui peuvent être utilisés par les industries pour confectionner leurs propres biens.

Ce paradoxe est essentiel à souligner car il permet de mieux comprendre certains déséquilibres :

- dans le cas du pétrole, par exemple, les principaux pays producteurs du Moyen-Orient exportent d'abord des produits bruts (on parle de *brent* ou de pétrole brut) qui sont ensuite transformés dans les raffineries des pays de destination, avant d'être redistribués et consommés sur le marché intérieur ou à l'extérieur ;
- le poids et le volume des investissements nécessaires pour développer les infrastructures pétrolières, avec une rentabilité sur le long terme, explique entre autres ce paradoxe ;
- les pays producteurs préfèrent également exporter des produits bruts qui leur rapportent des devises dans le cadre des marchés mondialisés et de l'économie rentière, plutôt que d'investir dans de coûteuses installations de transformation (les raffineries et les sites pétrochimiques), qui seraient surdimensionnées par rapport à leur marché national et feraient peser un risque d'effondrement des prix à la pompe en cas d'arrêt des exportations et de surproduction.

D'autres ressources créent beaucoup moins de richesses. Dans l'agriculture, par exemple, les prix très volatiles des marchés mondiaux, à la hausse ou à la baisse, fragilisent les plus petites structures. Ces logiques expliquent la spécialisation dans certains domaines lorsque les produits sont voués à l'exportation.

L'on peut définir les ressources (naturelles) comme l'ensemble des éléments d'ordre physique ou biologique nécessaires aux activités des hommes pour leur vie et/ou leur confort :

- cette définition dépasse le simple cadre des besoins essentiels, que l'on qualifie de besoins primaires (manger, se vêtir et se loger) ;
- les ressources ne doivent pas être séparées de leur milieu d'origine car l'un et l'autre sont indissociables : ils forment un écosystème qui est non seulement indispensable aux hommes, mais aussi aux autres espèces ;
- certaines ressources peuvent être stockées (certaines énergies, eau, nourriture, etc.), tandis que d'autres sont éphémères

(électricité), « noire » non renouvelables comme toutes les ressources fossiles issues du sous-sol (pétrole, gaz, voire eau dans les nappes phréatiques les plus profondes et les plus anciennes).

Les ressources sont enfin des objets qui renvoient aux constructions politiques et sociales, autrement dit aux sociétés humaines :

- elles dépendent à la fois d'un territoire et d'un contexte (technique et économique), qui les rendent exploitables et intéressantes sur le plan économique ;
- les ressources répondent à des besoins spécifiques ou généraux (s'alimenter, se déplacer, etc.) avec des incidences sur l'organisation des territoires ;
- le développement de l'automobile dans les années 1950-1960 en Europe a conduit à développer un réseau d'infrastructures spécifiques pour se déplacer rapidement et en sécurité avec les autoroutes, sans parler des stations-service ou des étapes-relais pour se ravitailler et/ou se reposer dans le cadre de longs trajets ;
- ces bouleversements ont introduit de nouvelles innovations comme le perfectionnement des moteurs en cherchant à réduire la consommation de carburant depuis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 ;
- ces innovations font aujourd'hui la fierté de certains pays qui se sont spécialisés. La Chine produit par exemple près des deux tiers des batteries électriques automobiles dans le monde (65 %), ce qui la place loin devant ses concurrents. L'Europe ne construit en 2020 qu'à peine 1 % des batteries de cellules lithium-ion.

Il n'y a donc pas, comme en géographie du reste, de déterminisme. Les ressources n'existent pas en elles-mêmes mais par les besoins et les attentes des hommes.

Zoom sur un territoire et une situation

Les agro-industries au Brésil

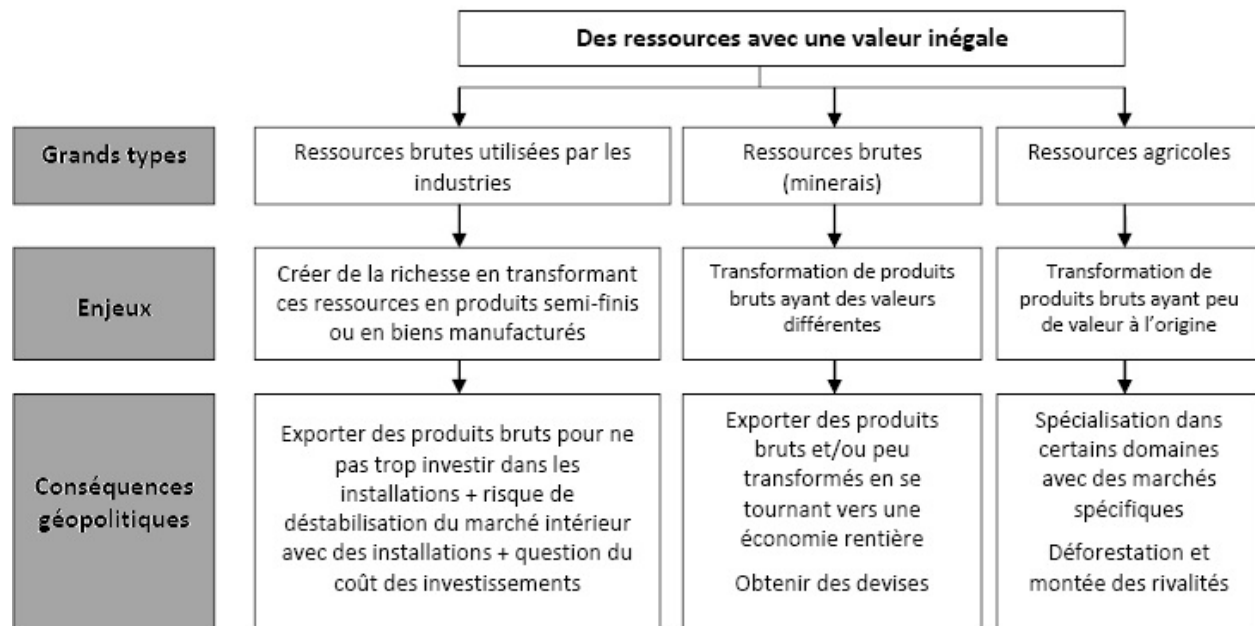
Le Brésil s'est spécialisé à partir des années 1980 dans la culture du soja à très grande échelle pour alimenter non pas les hommes mais les marchés agricoles européens et nord-américains avec des produits à destination des éleveurs (volailles, porcs et bovins).

Les choix sont lourds de conséquences sur l'environnement avec une intensification des techniques agricoles et l'usage de produits phytosanitaires pour lutter contre les maladies et les parasites qui touchent plus facilement des parcelles de monocultures de plusieurs centaines d'hectares.

De même, cette spécialisation à outrance a entraîné une **perte de biodiversité et a affaibli les milieux naturels** en voulant produire toujours plus et donc en gagnant de nouvelles terres. L'Amazonie a perdu, d'après l'ONG Greenpeace, 800 000 km² ces quarante dernières années, soit près de 9 % de sa superficie totale.

Les dégâts en la matière sont irréversibles, avec la destruction de forêts primaires, qui n'avaient pas été modifiées par les hommes depuis leur origine.

Les ressources et l'approche géopolitique



Des ressources plus rares et plus convoitées

Grands axes

Avec la hausse continue et accélérée depuis les années 1990 de la demande mondiale en matières premières et en produits transformés, la pression sur les ressources n'a cessé de croître.

Les ressources naturelles sont d'autant plus rares et convoitées que les besoins explosent avec le développement des industries, l'irrigation, les besoins domestiques, etc.

Les ressources disponibles sur terre s'amenuisent peu à peu et obligent à prospecter de nouveaux gisements.

L'essentiel à connaître

Pour être efficaces et durables, les mesures doivent être prises en concertation et engagées tous les acteurs de la planète. Les décennies 1990 et 2000 ont été en grande partie consacrées à la prise de conscience des dangers qui nous guettent si rien n'est entrepris à l'horizon 2030, mais aussi aux diagnostics avec les études scientifiques consacrées à la fonte des glaces, aux océans ou encore à l'atmosphère pour comprendre et tenter de prévoir les mécanismes du réchauffement climatique.

Dès 1972, des jalons avaient été posés :

- l'ONU avait à cette date institué un programme, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), chargé de mettre en garde les gouvernements en se penchant sur les rapports entre

conflits (tensions ouvertes et rivalités) et sécurité environnementale ;

- l'idée était de mieux gérer les soutiens humanitaires et le règlement des tensions après les conflits pour éviter au maximum leur réapparition une fois l'intervention extérieure close ;
- la sécurité environnementale englobe des enjeux individuels comme le droit à vivre dans un environnement sain et serein, politiques avec la sécurité qui doit être assurée par les forces de l'ordre d'un État et environnementaux avec la volonté de préserver les équilibres préexistants ou « naturels » ;
- le PNUE cherchait aussi à assurer une meilleure coordination entre les acteurs.

Les conventions ont été les premiers outils mis en place :

- dès 1992, à l'issue du sommet de la Terre de Rio de Janeiro, sous l'égide de l'ONU, la signature d'une Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fut signée ;
- cette dernière créa les conférences multipartites ;
- les conventions prennent appui dès cette date sur les travaux scientifiques les plus récents ;
- elles n'adoptent pas pour autant de mesures contraignantes ;
- les gouvernements ne sont pas obligés de les ratifier, ce qui limite leur portée d'action et finalement leur efficacité. Le protocole de Kyoto, signé en 1997, en a été l'un des plus amers exemples, avec quelques déclarations d'intentions sans objectifs ni calendrier précis.

Pour lutter contre les dérèglements observés, la coordination et l'interaction entre les différents protagonistes est essentielle :

- elle suppose de mettre en œuvre de nouvelles formes de gouvernance, comme dans les autres domaines qui attirent l'attention aujourd'hui : stabilité politique et économique ;
- pour y parvenir, les États ont choisi de régulièrement se réunir avec les conférences multipartites (*Conferences of Parties*, COP),

dont la plus médiatique ces dernières années fut celle de Paris, en 2015 (COP 21) ;

- consacrées spécifiquement au climat, ces conférences, très médiatisées, sont souvent accusées d'être des instances sans grandes décisions, se cantonnant à fixer de grands objectifs sans définir pour autant de mesures contraignantes et coercitives en cas de non-respect.

Ces conférences se heurtent en effet aux enjeux et aux intérêts des grandes puissances, qui sont souvent contradictoires. La Chine, par exemple, a fondé son modèle économique sur les exportations d'importantes quantités de biens de qualité moyenne, avec pour faire tourner ses industries des centrales électriques au charbon, bon marché, mais très polluantes avec les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les conventions et les accords internationaux sont difficiles à mettre en œuvre car ils se heurtent à des intérêts divergents :

- les États insulaires du Pacifique sont les premières victimes de la montée des eaux avec des réfugiés climatiques suite à l'érosion ou aux catastrophes naturelles qui reviennent de plus en plus régulièrement ;
- selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), 203,4 millions de personnes ont ainsi été contraintes de fuir leur habitat pour s'installer ailleurs ou à l'étranger entre 2000 et 2015 (source : rapport annuel de 2017) ;
- ces États sont particulièrement sensibles à la question environnementale, mais pèsent très souvent peu dans les relations internationales face aux grandes puissances.

Zoom sur une institution

Les conférences multipartites (COP)

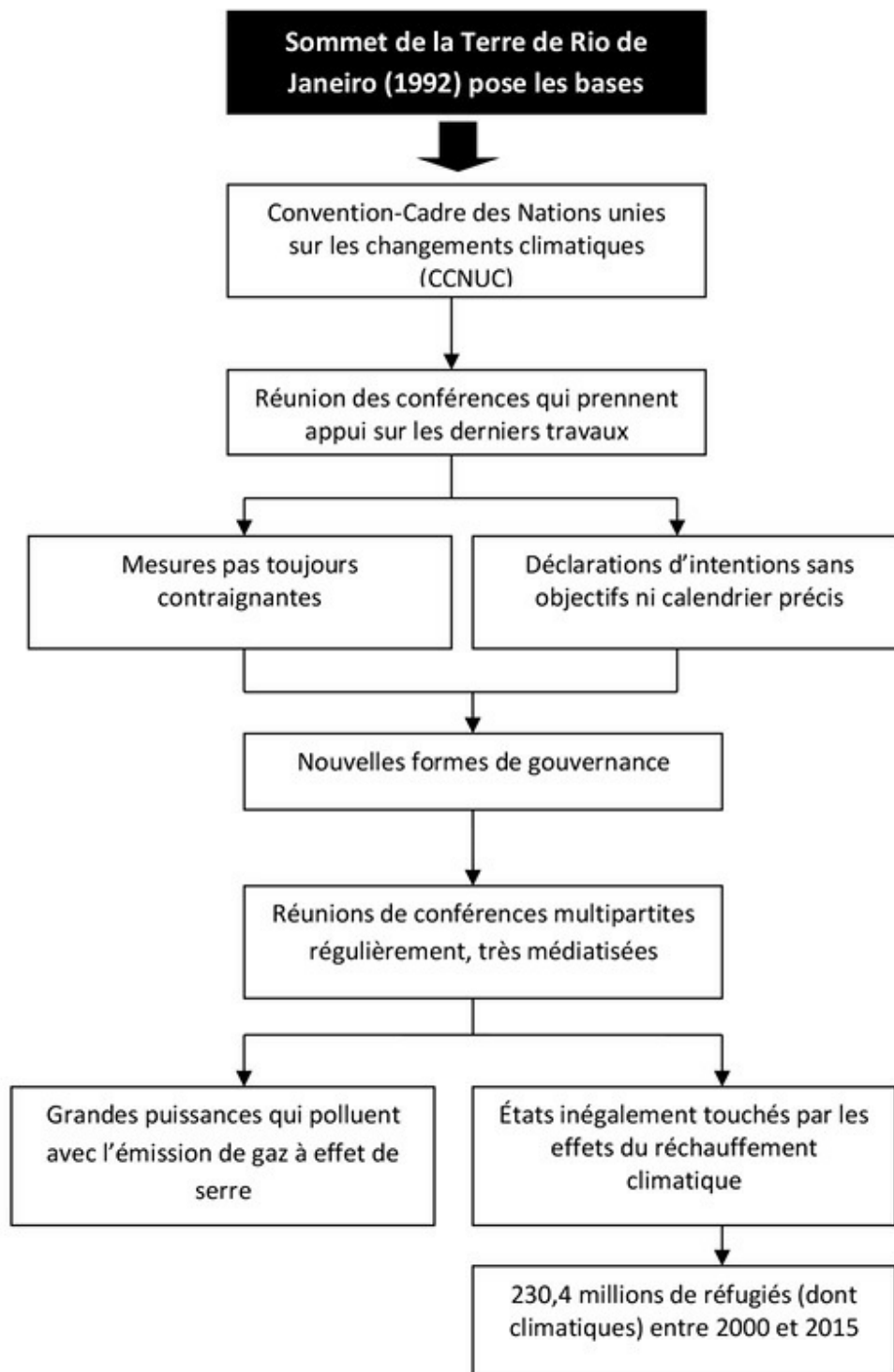
Ces conférences se sont développées progressivement à partir de 1992. Cette année-là, le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro a fait prendre conscience aux dirigeants et à l'opinion publique internationale que de nouvelles instances de discussion devaient être mises en place pour tenter de trouver des solutions à des problèmes globaux, comme le réchauffement climatique.

Depuis 1992, les conférences multipartites se réunissent régulièrement sous l'égide des grandes institutions internationales. L'ONU a par exemple en charge l'organisation des grandes conférences consacrées au climat et au réchauffement climatique, que l'on appelle plus communément les COP. Celle de décembre 2015, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre au Bourget (portes de Paris), a été entièrement tournée vers la question de la définition d'un nouvel accord pour limiter la hausse du climat à l'horizon 2100. Il s'agissait de la 21^e conférence multipartite, d'où le nom de COP 21 qui lui a été attribué.

Ces conférences réunissent des **parties prenantes issues des différents milieux** : publics (dirigeants des grandes puissances, ministres ou chefs d'État et de gouvernement) ; privés (présidents de firmes, d'ONG, experts issus du monde universitaire, représentants de la société civile).

Les COP sont régulièrement dénoncées par les ONG comme étant des outils de discussion inefficaces, sans pouvoir de contrainte réel. Les participants s'engagent uniquement à fixer des objectifs, qu'ils doivent ensuite s'efforcer d'atteindre sans préciser clairement par écrit quels seront les moyens employés pour cela.

La gouvernance multipartite : les COP



Ressources et rivalités : l'exemple de l'eau douce

Grands axes

L'eau rejoint les problématiques des autres ressources naturelles : exploiter au mieux les gisements, tout en limitant les gaspillages.

L'eau n'échappe pas à la raréfaction des ressources avec le réchauffement climatique. Les précipitations deviennent plus aléatoires suivant les territoires, ce qui augmente le risque de stress hydrique.

L'eau est un élément parmi d'autres pour expliquer les conflits. L'on ne peut toutefois pas parler de « guerres de l'eau », car de nombreux facteurs doivent être pris en compte pour comprendre les tensions et les rivalités.

L'essentiel à connaître

L'eau douce est très rare sur Terre :

- elle ne représente que 2,7 % du volume total de l'eau disponible et 0,7 % des ressources de surface avec les lacs, les fleuves, accessibles sans forage ;
- près de 70 % des ressources en eau sont utilisées par l'agriculture ;
- 80 % des eaux usées sont rejetées dans la nature sans traitement dans le monde en 2019 ;

- il faut donc changer les pratiques et les modes de développement économique afin de mieux prendre en compte les ressources, qui se raréfient d'autant plus vite avec l'augmentation continue de la population mondiale ;
- cela doit permettre également de lutter contre les risques de pénurie, qui sont réels et qui déstabilisent les sociétés avec les conflits d'usage.

17 % des terres cultivées dans le monde sont irriguées. Il faut donc mettre en œuvre des modes d'approvisionnement durable pour préserver la ressource en ne pompant pas, par exemple, dans les nappes phréatiques fossiles, c'est-à-dire dans les nappes profondes, enfouies à plusieurs centaines de mètres de profondeur, qui ne se renouvellent que très lentement voire pas du tout.

Il existe une forte relation entre la ressource en eau et la répartition de la population sur Terre :

- 65 % de la population mondiale vit dans les grands foyers de peuplement avec, pour une partie, des zones où les ressources en eau sont abondantes comme dans la zone intertropicale (ZIT) ;
- 15 % de l'humanité vit aussi dans des milieux arides, majoritairement localisés en Afrique et en Asie. Or, ces espaces recouvrent 40 % de la superficie terrestre ;
- neuf pays, enfin, rassemblent 60 % des réserves d'eau douce mondiale (dont le Brésil et la Russie), grâce aux précipitations, aux grands fleuves et aux grands lacs.

Les techniques traditionnelles de mobilisation sont de plus en plus remplacées par des aménagements plus sophistiqués et plus performants pour des questions de productivité :

- au Moyen-Orient, des pompes puissantes, alimentées par des moteurs électriques ou diesel, permettent ainsi de puiser l'eau dans les fleuves et les nappes phréatiques profondes, accentuant les risques de pénurie et les déséquilibres ;
- 2,2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable dans le monde en 2019 selon l'UNICEF et l'OMS (Organisation

mondiale de la santé).

Pour faire évoluer les pratiques, il convient d'impliquer les populations :

- la sensibilisation et l'éducation doivent contribuer à faire changer les comportements et à réduire la consommation finale ;
- les politiques de développement mises en place dans les pays en développement par les ONG, en lien avec les institutions mondiales comme l'ONU ou la Banque mondiale, qui a un volet consacré au développement, ou encore les agences de développement s'orientent dans ce sens ;
- elles privilégient aujourd'hui les approches locales pour sensibiliser à la fois les populations et les rendre actrices des changements ;
- les ONG prêtent par ailleurs une attention toute particulière aux minorités, qui sont traditionnellement délaissées dans les pays du Sud.

Les conflits d'usage peuvent être encadrés pour éviter qu'ils ne dégénèrent en tensions ouvertes. En Espagne, par exemple, des tribunaux de l'eau existent dans la partie centrale et méridionale du pays pour gérer les arbitrages entre les acteurs agricoles et industriels. Hérités de la période d'occupation arabo-berbère (711-1492), ces tribunaux sont essentiels car ils aplanissent les tensions liées à l'eau dans un contexte de stress hydrique très fort.

Le réchauffement climatique accentue un peu plus cette question avec la succession et l'allongement des épisodes de sécheresse et de canicules, qui affaiblissent l'économie tout entière. Les autorités tournent alors au ralenti. Le développement des zones touristiques sur le littoral pose lui aussi question avec les besoins quotidiens (alimentation, hygiène) et la mise en place de nouvelles infrastructures très consommatrices (piscines). Le tourisme fait de l'Espagne la deuxième destination au monde derrière la France avec respectivement 82 millions et 86,9 millions en 2018.

Il est donc crucial de mieux répartir les ressources en eau pour répondre aux besoins du plus grand nombre tout en faisant attention aux gaspillages. De grands projets de canaux et de dérivation des

eaux de la vallée de l'Èbre (nord) vers la plaine d'Almería (Andalousie) ont été arrêtés sous la pression des associations écologistes et de l'opinion publique, qui dénonçait le coût économique et environnemental sans commune mesure. Les modèles économiques n'étaient pas viables sur le long terme.

Zoom sur une situation

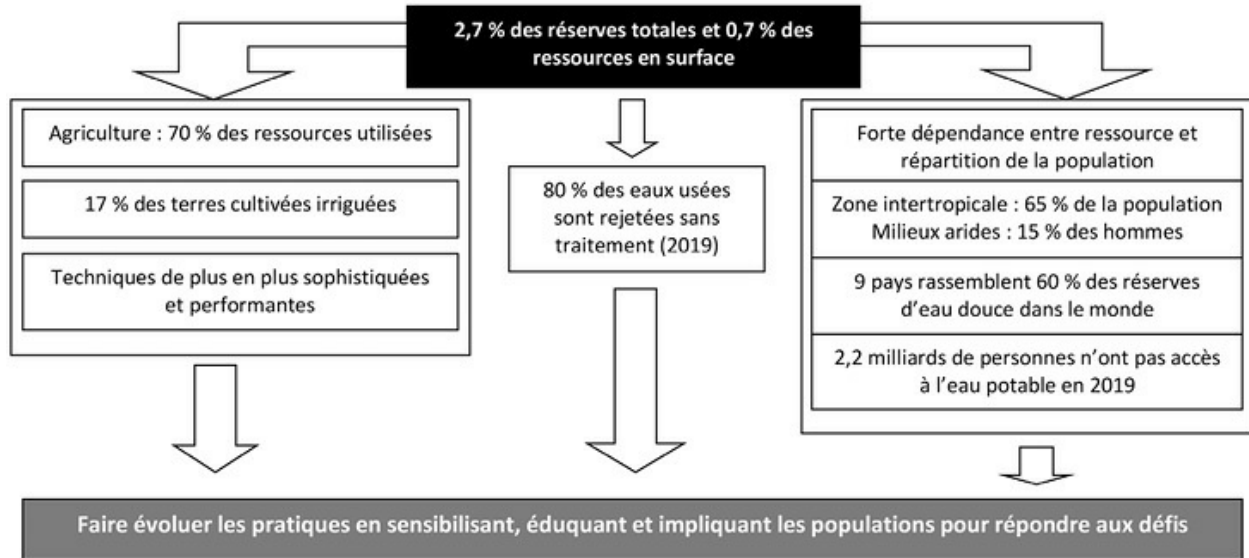
L'eau au Proche-Orient

La question de l'eau, cruciale dans cette partie du monde, **alimente les tensions et sert d'instrument politique**. En juin 1967, par exemple, l'armée israélienne se lança dans une vaste offensive qui prit de court ses voisins arabes et lui permit de s'emparer de territoires considérés comme stratégiques. Le plateau du Golan, en Syrie, qui surplombe la vallée du Jourdain, qui marque aussi la frontière avec Israël, a été très rapidement occupé par Israël avant d'être annexé en 1981. Les Israéliens contrôlent aujourd'hui 86 % des ressources disponibles en Palestine, alors qu'ils occupent 55 % du territoire de la région.

Les voisins arabes dénoncent régulièrement cette situation, d'autant que grâce aux aménagements entrepris depuis les années 1960 et grâce aux équipements de plus en plus perfectionnés (irrigation par goutte à goutte, usines de dessalement sur le littoral, canaux de dérivation et conduites forcées), les Israéliens prennent un ascendant technologique sur leurs concurrents en matière d'exploitation de l'eau.

Les Israéliens disposent également de capacités financières et technologiques sans égal comparé aux autres États de la région. La rareté de l'eau, qui entraîne une situation de stress hydrique, est donc tout aussi importante à prendre en compte que la question des frontières au Proche-Orient.

Une ressource rare et convoitée : l'eau



L'accaparement des terres : approche géopolitique

Grands axes

La croissance continue de la population dans le monde augmente les besoins en matière de nourriture. Or, tous les pays ne peuvent satisfaire leurs propres besoins. Ils sont donc obligés de se tourner vers l'extérieur pour s'approvisionner.

À la fin des années 1990, certains États ont voulu sécuriser leurs réseaux d'approvisionnement en achetant et/ou en louant directement à d'autres des terres.

L'essentiel à connaître

La sécurisation des réseaux d'approvisionnement conduit pour terminer à mettre en œuvre des nouvelles logiques pour les États. Ces derniers peuvent mettre en culture de nouvelles surfaces pour étendre les terres cultivables. D'autres ont fait le choix d'acheter ou de louer des surfaces agricoles à l'extérieur de leurs frontières pour satisfaire leur demande intérieure et ne plus dépendre (ou réduire celle-ci) des marchés internationaux.

Ce phénomène que les Anglo-Saxons appellent le *land-grabbing* (ou accaparement de terres) soulève de nombreuses interrogations tant sociétales que géopolitique :

- en achetant des parcelles à l'étranger, les États agissent indirectement sous le couvert de firmes qu'ils soutiennent en sous-

main ;

- le gouvernement chinois a ainsi promu dans les années 2000 ce type d'investissements en Afrique (Tanzanie, Kenya, Soudan, etc.), mais aussi en Europe (Ukraine, France) avec l'idée que les productions seront sécurisées en étant tournées vers son marché intérieur uniquement ;
- selon l'ONG Landmatrix, en 2018, 1 500 contrats de location ou de vente portant sur des terres de plus de 200 hectares auraient été signés dans le monde, ce qui représentait 50 millions d'hectares de terres arables.

À terme, dans certains pays où la population continue de croître, ces réorientations peuvent peser lourdement :

- les émeutes de la faim en 2008 qui ont éprouvé les territoires africains en particulier, l'ont bien démontré ;
- les populations se sont soulevées contre leurs régimes qui n'ont pas su empêcher la hausse brutale des prix des denrées de première nécessité, voire même les ont accentuées en détournant une partie des terres arabes des systèmes vivriers vers les cultures d'exportation, jugées plus rentables à court terme.

Les rivalités entre les agricultures vivrières, tournées vers les marchés locaux pour répondre à la demande intérieure, et les agricultures commerciales, destinées aux exportations, sont manifestes. Elles prennent appui sur l'environnement, mais sont d'abord liées aux choix politiques et économiques avec une préférence donnée aux marchés mondialisés, plus lucratifs.

Le *land-grabbing* pose question car il remet en cause la souveraineté des États :

- en transférant de vastes portions des terres agricoles vers des firmes ou des acteurs extérieurs, le risque est grand de ne plus avoir de contrôle sur les espèces mises en culture, sur les types de production ;
- ceux-ci ne visent pas à répondre aux enjeux locaux ou régionaux, mais à des besoins extérieurs. De même, les exploitations diffèrent

- avec l'utilisation de machines et d'équipements productivistes ;
- les agriculteurs les plus modestes, qui n'avaient pas les ressources pour se porter acquéreurs de la terre qu'ils exploitaient auparavant ou qui complétaient leurs revenus en louant leurs bras, perdent du même coup une ressource qui leur était vitale ;
 - cela alimente les ressentiments à l'égard des autorités publiques avec l'idée d'être dépossédé de terres qui appartenaient à la communauté depuis plusieurs générations.les mouvements nationalistes peuvent à l'occasion reprendre cet argument pour instrumentaliser les populations et les conduire à s'opposer au gouvernement central, comme en Afrique.

En 2009, à Madagascar, les manifestations de la population ont fait plier le gouvernement et annuler le projet de cession d'un million d'hectares à la firme sud-coréenne Daewoo, qui avait négocié un bail emphytéotique de 99 ans pour exploiter en propre un million d'hectares à travers le pays. Cette superficie représentait près de la moitié des terres malgaches arables.

Zoom sur une situation

La faim dans le monde

Deux catégories doivent être distinguées concernant cette thématique : la sous-nutrition et la malnutrition. Chacune présente en effet des enjeux spécifiques, qu'il convient de bien séparer.

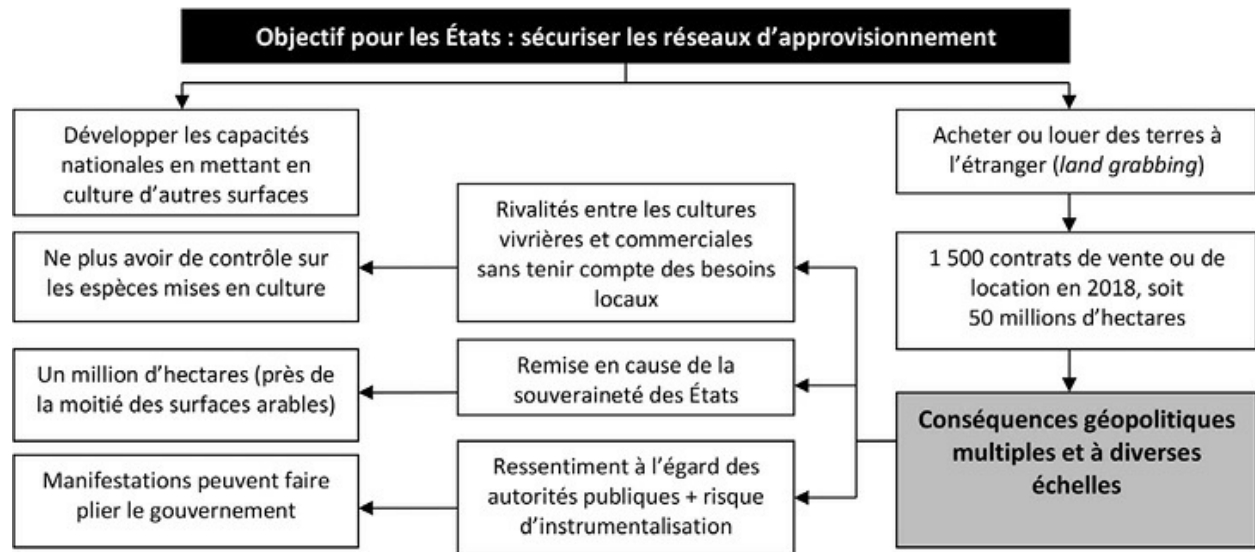
La sous-nutrition ou sous-alimentation désigne l'état chronique de manque de nourriture, qui entraîne de graves conséquences sur la santé avec l'absence d'apports quotidiens de toute l'énergie nécessaire aux organismes pour se maintenir en bonne santé. Les effets sont insidieux et peuvent se faire ressentir à long terme (rachitisme par exemple pour les enfants privés lors de leur croissance).

La malnutrition désigne quant à elle des carences, des excès ou des déséquilibres dans l'alimentation des personnes. Elle est souvent liée à la précarité et est tout aussi lourde de conséquences pour la santé. Elle peut conduire à l'obésité ou aux situations de surpoids.

Selon L'ONU, dans le courant des années 2010, près de la moitié de la population mondiale souffre à un degré ou à un autre de la faim : près de 3 milliards de personnes selon la FAO (*Food and Agriculture Organization*, établie à Rome, qui est une agence de l'ONU pour lutter contre ce fléau en aidant les États).

La faim est repartie à la hausse dans le monde depuis 2014, alors que les actions des ONG et des institutions internationales avaient permis de juguler ce problème. Plusieurs facteurs expliquent cette reprise : l'aggravation des conditions climatiques avec des vagues de sécheresse et de canicule qui ont décimé les récoltes et les troupeaux en Afrique subsaharienne, privant les populations les plus modestes de leur quasi-seule source de revenus ; reprise de conflits armés avec la guerre civile et l'instrumentalisation de la famine comme arme ; la spéculation boursière avec les hausses et les cours très volatiles des matières premières (céréales en particulier), qui pèsent là encore sur les plus fragiles, etc.

L'accaparement des terres : approche géopolitique



Les enjeux de la lutte climatique

Grands axes

Depuis la fin des années 1980, l'opinion publique internationale est de plus en plus sensibilisée à la question environnementale.

Les premiers effets du réchauffement climatique commencent à se faire sentir, selon les spécialistes, avec des épisodes météorologiques de plus en plus forts.

Les débats persistent, car les solutions à mettre en œuvre ne font pas l'objet de consensus.

L'essentiel à connaître

Dans les années 1980 et 1990, les divisions entre géographie physique et géographie humaine ont été de plus en plus ouvertement débattues et critiquées :

- la première s'intéresse aux milieux en tant que tels en étudiant leurs caractéristiques et leurs enjeux ;
- la deuxième renvoie à la compréhension de la répartition des populations et des activités, en se focalisant notamment sur les choix faits en matière de politique d'aménagement des territoires.

L'une et l'autre ont fait l'objet de nouveaux questionnements :

- existent-ils des milieux vraiment naturels du fait de l'anthropisation et de la pression croissante liée à cette dernière ?

- quelle place accordée aux catastrophes, aux risques ou aux autres formes de dérèglements dans l'organisation des sociétés ?

Les phénomènes sont complexes et nécessitent pour être bien compris de nouvelles démarches, de nouvelles approches. Les acteurs de l'environnement sont multiples, comme pour les autres domaines. Nous avons souligné dans la première partie le rôle des États et des firmes. Les acteurs individuels doivent également être pris en compte, avec les lanceurs d'alerte, les influenceurs ou encore les jeunes individus, comme Greta Thunberg (2003-...), qui ont choisi de faire de la lutte pour l'environnement leur principal combat :

- leur objectif est de toucher l'opinion publique pour faire prendre conscience du poids des choix de chacun. Leurs idées peuvent se résumer en quelques mots : plutôt que d'attendre des changements venant des gouvernements, par le haut, c'est aux individus de prendre en main leur destin, en adoptant de nouveaux gestes (recyclage, réduction du nombre de déchets, courses en vrac, etc.) pour faire évoluer les équilibres ;
- la multiplication par le plus grand nombre des petits gestes doit impulser des dynamiques qui pousseront les gouvernements et les institutions internationales à s'engager à leur tour et à signer des accords plus contraignants.

Les catastrophes et les aléas naturels peuvent peser lourdement sur les rivalités préexistantes :

- les chercheurs ont ainsi démontré que les violences qui ont touché le Darfour, à l'ouest du Soudan, au tournant des années 1990-2000, ont été indirectement provoquées par le réchauffement climatique¹ ;
- la succession et l'extension des périodes de sécheresse ont fragilisé les équilibres agropastoraux entre les éleveurs et les autres cultivateurs ;
- la crise économique qui a frappé le pays dans le même temps a accentué un peu plus ces tensions, qui ont dégénéré en conflit ouvert avec l'instrumentalisation par le gouvernement central. La famine a alors été utilisée comme arme de guerre, provoquant plus

de 100 000 morts depuis le début des années 1990, d'après les estimations de l'ONU ;

- la question environnementale a dans ce cas appuyé défavorablement les rivalités car elle remettait en cause le principe de sécurité, avec une incertitude climatique (précipitations attendues) de plus en plus forte.

Les géographes François Gemenne, Denis Chartier ou Estienne Rodary parlent quant à eux d'acteur à part entière concernant l'environnement :

- les changements climatiques à l'œuvre aujourd'hui montrent à quel point nous sommes dépendants des interactions avec notre milieu ;
- les changements naturels obligent les sociétés et les politiques à s'adapter plus ou moins brutalement pour réduire la vulnérabilité des sociétés ou, plus largement, pour faire face à de nouveaux défis ;
- en ce sens, pour ces chercheurs, l'environnement peut être considéré comme un nouvel acteur à étudier et à considérer ;
- la géopolitique rejoint ici l'environnement même si, il faut bien le reconnaître, les développements restent encore timides en France.

Simon Dalby ou Klaus Dodds ont entrepris une telle démarche, pour le monde anglophone, dès les années 1990.

Zoom sur un acteur-clé

Le GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

Créé en 1988 par deux organisations de l'ONU (Organisation météorologique mondiale et Programme des Nations unies pour l'environnement), le GIEC a pour principale mission d'**évaluer l'état**

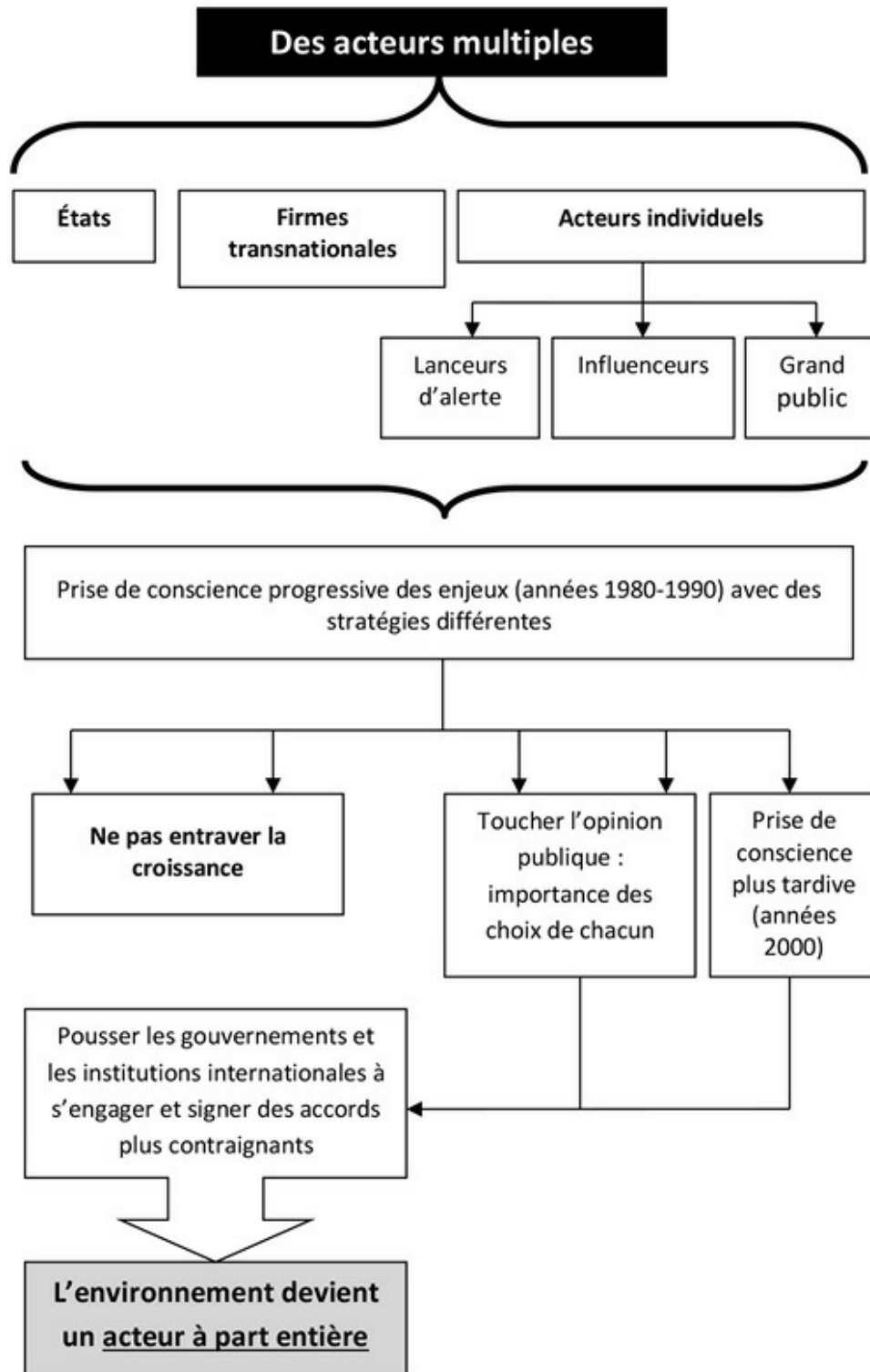
des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes ainsi que ses conséquences.

Les États membres de l'ONU assument la gouvernance du GIEC, avec **des liaisons permanentes avec les outils de gouvernements nationaux**. La France, par exemple, s'est dotée en 2001 d'un Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC).

Le GIEC attire régulièrement l'attention des opinions publiques et des dirigeants en **établissant des rapports**. Ces derniers permettent de suivre les progrès accomplis, tout en indiquant des pistes d'approfondissement avec des orientations. Les gouvernements sont libres de les suivre ou non, le GIEC n'ayant pas de moyens de contrainte.

Le GIEC se réunit en assemblée plénière une à deux fois par an. Chaque État membre dispose d'une voix, quelles que soient sa taille démographique et son importance économique, pour favoriser la discussion. Un bureau, réunissant 36 membres au total, est chargé quant à lui d'assurer les liaisons avec le monde scientifique, en représentant différentes disciplines universitaires et plusieurs régions du monde, pour avoir la représentativité la meilleure possible.

Les enjeux de la lutte climatique



1. Marchal Roland, « Le conflit au Darfour, point aveugle des négociations Nord-Sud au Soudan », *Politique africaine*, vol. 95, n° 3, 2004, p. 125-146 (en ligne). Disponible sur : <https://www.cairn-int.info/revue-politique-africaine-2004-3-page-125.htm>

Les enjeux des éoliennes off- shore : l'exemple de la France

Grands axes

La production d'énergies renouvelables (dites « vertes ») est au cœur des enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle implique en effet de développer de nouveaux outils, plus performants, pour répondre aux besoins sans cesse croissants en énergie, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES). On parle à ce sujet d'énergie décarbonée.

L'implantation des éoliennes se heurte aux oppositions des riverains sur terre. Les pouvoirs publics ont donc choisi, comme en France, de développer les sites en pleine mer, à l'écart des habitations.

L'essentiel à connaître

Au tournant des années 2000, la France a pris conscience de son retard en matière d'énergies vertes ou renouvelables. Elle a fait le choix de développer le secteur de l'éolien en tirant profit de ses quatre façades maritimes métropolitaines (mer du Nord, Manche, Atlantique et arc méditerranéen), qui en font un territoire particulièrement approprié pour cela.

La France dispose de sérieux atouts en matière d'énergie éolienne sur le littoral ou en mer. Avec 20 000 km de côtes (France métropolitaine et Outre-mer), la France dispose du deuxième linéaire

côtier derrière les États-Unis. Les côtes sont aussi plus propices à l'accueil des éoliennes avec un potentiel plus important que dans les terres. L'on estime que les éoliennes en mer produisent deux fois plus d'énergie que celles installées sur terre. La France dispose du deuxième potentiel européen d'exploitation derrière l'Allemagne, avec de larges façades maritimes ouvertes comme l'Atlantique à l'ouest, la Manche au nord ou l'arc méditerranéen au sud.

Mais les réorientations économiques et industrielles demandent beaucoup de temps et un soutien des pouvoirs publics pour financer les projets initiaux.

Les éoliennes en mer ne se heurtent pas non plus aux mêmes obstacles. Moins visibles que sur les terres, elles ne provoquent pas de nuisances sonores directes et ne perturbent pas les fréquences pour les téléphones portables notamment. Elles se heurtent toutefois à d'autres oppositions, comme les marins-pêcheurs, qui peuvent se voir exclus l'accès à d'anciens périmètres de pêche. Les plaisanciers peuvent aussi se voir interdit l'accès aux parcs éoliens, pour des raisons de sécurité.

Le gouvernement français souhaite atteindre une capacité d'éoliennes (flottantes ou posées) de 2,4 GW en 2023, et jusqu'à 5 GW en 2028. Pour comparaison, la puissance totale de la centrale nucléaire de Flamanville représente 2,6 GW. D'ici à 2030, l'Union européenne souhaite passer à 32 % d'énergies renouvelables dans la production électrique totale, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, comme l'y engagent les traités internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Après les appels d'offres du gouvernement français en 2011-2013, puis en 2017, sept grands parcs ont été officiellement lancés :

- Le Tréport ;
- Fécamp ;
- Courseulles-sur-Mer ;
- Saint-Brieuc ;
- Saint-Nazaire ;

- Noirmoutier ;
- Dunkerque.

Pour soutenir le déploiement des énergies renouvelables, il faut mettre en œuvre des stratégies à long terme :

- les États sont ici les principaux acteurs mais tous ne se chargent pas de ces actions, pour des raisons à la fois politiques et économiques ;
- ils sont les seuls capables de porter des investissements souvent lourds, avec des effets qui ne se font pas sentir immédiatement, le temps d'opérer une bonne couverture des territoires ou le temps de laisser aux secteurs économiques concernés le soin de s'organiser ;
- les États mettent en place des cadres incitatifs, en fixant des prix minimum de rachat de l'électricité produite par les éoliennes par exemple, de manière à rassurer les investisseurs et à leur offrir une visibilité pour les investissements.

Zoom sur un territoire

Le développement de l'éolien off-shore : l'exemple de l'estuaire de la Loire

Le bassin industriel de Saint-Nazaire, au débouché de l'estuaire de la Loire, offre toutes les opportunités nécessaires. La construction navale, implantée depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, et le réseau de sous-traitants implanté dans l'estuaire et la métropole Nantes-Saint-Nazaire sont deux assises fondamentales pour le développement de l'éolien. Les entreprises disposent en effet de savoir-faire techniques inédits, qui soutiennent l'innovation. Le constructeur Alstom a lancé dès 2013 le projet de construction d'éoliennes *off-shore*, avant d'être racheté en 2014 par l'Américain General Electric.

Le premier parc éolien *off-shore* d'ampleur devrait ouvrir à la fin de l'année 2022, au large du Croisic et de Saint-Nazaire, sur le plateau du Four.

Le projet des éoliennes *off-shore* fait appel à des technologies de pointe pour surmonter les défis techniques (avec des bouées capables de supporter la houle au large) et pour mettre en place tout une filière intégrée, de la conception à la pose en passant par la production des éoliennes sur le site de Saint-Nazaire. L'objectif est de diversifier les productions des Chantiers de l'Atlantique (construction navale) en créant un pôle d'excellence tournée vers les énergies marines grâce aux savoir-faire techniques et aux compétences éprouvées en matière de construction navale et métallique. Les éoliennes produites à Saint-Nazaire sont même exportées dans le monde, jusqu'aux États-Unis.

Les enjeux des éoliennes *off-shore* : l'exemple de l'estuaire de la Loire

Retard de la France en matière d'éolien *off-shore* au début des années 2000

Développer le secteur avec les façades littorales françaises +
utiliser les capacités des bassins industriels

Bassin nazairien avec de nombreux atouts (construction
navale et proximité d'un site favorable d'implantation :
plateau du Four au large du Croisic)

Capacités industrielles avec le rachat d'Alstom (branche
énergie) par General Electric en 2014

Synergies entre les entreprises du bassin nazairien +
compétences développées aux Chantiers de l'Atlantique et
leurs sous-traitants

Transformation du bassin nazairien en pôle d'excellence dans le
l'éolien *off-shore*

**Ouverture prévue du premier parc au large du Croisic
(plateau du Four) en 2022 après avoir construit et
implanté les éoliennes**

Parcs nationaux et préservation de l'environnement

Grands axes

Les premières initiatives pour protéger l'environnement remontent à la fin du XIX^e siècle aux États-Unis, avec la mise en place des premiers parcs naturels.

En France, il faut attendre les années 1960 pour que l'État prenne en main cette question avec les parcs nationaux. L'idée était alors de protéger les milieux, tout en promouvant de nouvelles activités respectueuses de l'environnement, comme le tourisme.

La France fait figure aujourd'hui d'exemple révélateur avec un très riche patrimoine, en métropole et en Outre-mer.

L'essentiel à connaître

Les initiatives en matière de préservation des milieux se multiplient depuis les années 1990. Certaines ont été mises en œuvre par les États dès les années 1960, comme les parcs nationaux en France avec l'exemple de la Vanoise, premier institué en Savoie en 1963. D'autres sont encore plus anciens, comme le parc naturel du Yellowstone aux États-Unis, mis en place en 1872 pour préserver ces espaces fragiles et uniques.

La préservation des milieux ne doit pas être considérée comme nécessairement pénalisante. Elle permet de limiter les conflits d'usage en définissant une charte, comme dans les parcs nationaux français

avec les activités autorisées dans un périmètre défini pour soutenir les populations qui y vivent et qui étaient installées avant la création du parc.

Environnement et société ne sont pas dans ce cas opposés : le cœur du parc intègre ainsi des règles strictes pour préserver les équilibres entre milieux, agriculture et tourisme, alors que les zones en périphérie (deuxième zone du parc national) autorisent davantage d'initiatives, tout en respectant au mieux l'environnement.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), fondée en octobre 1948, est chargée à l'échelle mondiale de garantir les équilibres entre nature et activités humaines avec des outils plus ou moins contraignants : réserves, parcs, zones de sauvegarde... Les politiques de sauvegarde des espèces, que ce soit pour la faune ou la flore, peuvent se heurter à des logiques contradictoires.

L'Union européenne défend aujourd'hui la réintroduction d'espèces de grands prédateurs :

- comme les ours dans les Pyrénées, qui avaient disparu au début du XX^e siècle en France suite aux vagues de chasse ;
- les éleveurs se sont opposés de manière vive à cette politique, arguant de l'absence de protections efficaces ou d'aides pour mettre à l'abri leurs troupeaux en estive ;
- ces oppositions ont même conduit à définir certains territoires comme hostiles aux ours, avec des pancartes pour alerter les personnes extérieures, comme dans la région du Béarn, alors que d'autres, dans d'autres vallées, se présentaient comme terres d'accueil (pays de l'Adet) ;
- l'objectif est de tirer profit de cette nouvelle source d'attractivité avec les touristes et les défenseurs de l'environnement pour en faire profiter le tissu économique local.

L'Union européenne a également encouragé le développement de politiques et de réseaux à l'échelle communautaire pour unifier et améliorer les dispositifs déjà existants :

- le réseau Natura 2000 regroupe plus de 27 500 sites en Europe à l'heure actuelle, avec une superficie totale de près de 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive de l'Union ;
- la gestion équilibrée et durable de ces territoires est au cœur des démarches, avec l'idée qu'il faut accompagner les acteurs locaux pour leur permettre de changer de comportements tout en maintenant un tissu économique viable.

Les logiques terrestres s'étendent aujourd'hui au domaine maritime avec la création d'aires marines protégées :

- la recherche biomarine se développe et la France peut tirer profit de cette situation avec de nombreuses aires marines protégées. Elle détient le parc de la mer de Corail de Nouvelle-Calédonie (1,3 million de km²) et la réserve des TAAF (Terres australes et antarctiques françaises, soit 0,6 million de km²), tous deux classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elles figurent parmi les plus vastes zones protégées au monde ;
- encore très limités, ces périmètres doivent non seulement défendre les ressources menacées, mais aussi promouvoir d'autres activités comme le tourisme ;
- ils peuvent aussi servir les activités comme la pêche, avec des espaces privilégiés pour la reproduction ou pour restaurer les écosystèmes dégradés par la surpêche et/ou la pollution ;
- d'autres sont enfin créés de toutes pièces, comme les récifs artificiels, afin d'accueillir les jeunes poissons, après avoir observé ce phénomène sur les épaves en mer.

Zoom sur une situation

Les parcs nationaux en France (métropole et Outre-mer)

Les parcs nationaux regroupent des espaces naturels exceptionnels, par leur diversité et/ou leur fragilité, que les

pouvoirs publics ont choisi de préserver en les inscrivant dans cette catégorie. Depuis les années 1960, les parcs nationaux permettent à la France de rayonner à différentes échelles en attirant les touristes et en soutenant l'économie locale.

Le territoire métropolitain et ultramarin compte aujourd'hui onze parcs terrestres et maritimes au total. Ils protègent plus de 5 millions d'hectares, soit 8 % du territoire français. La proportion des espaces protégés varie suivant la localisation : les cœurs des parcs nationaux représentent 0,8 % de la surface totale de la métropole, contre 24 % pour l'Outre-mer.

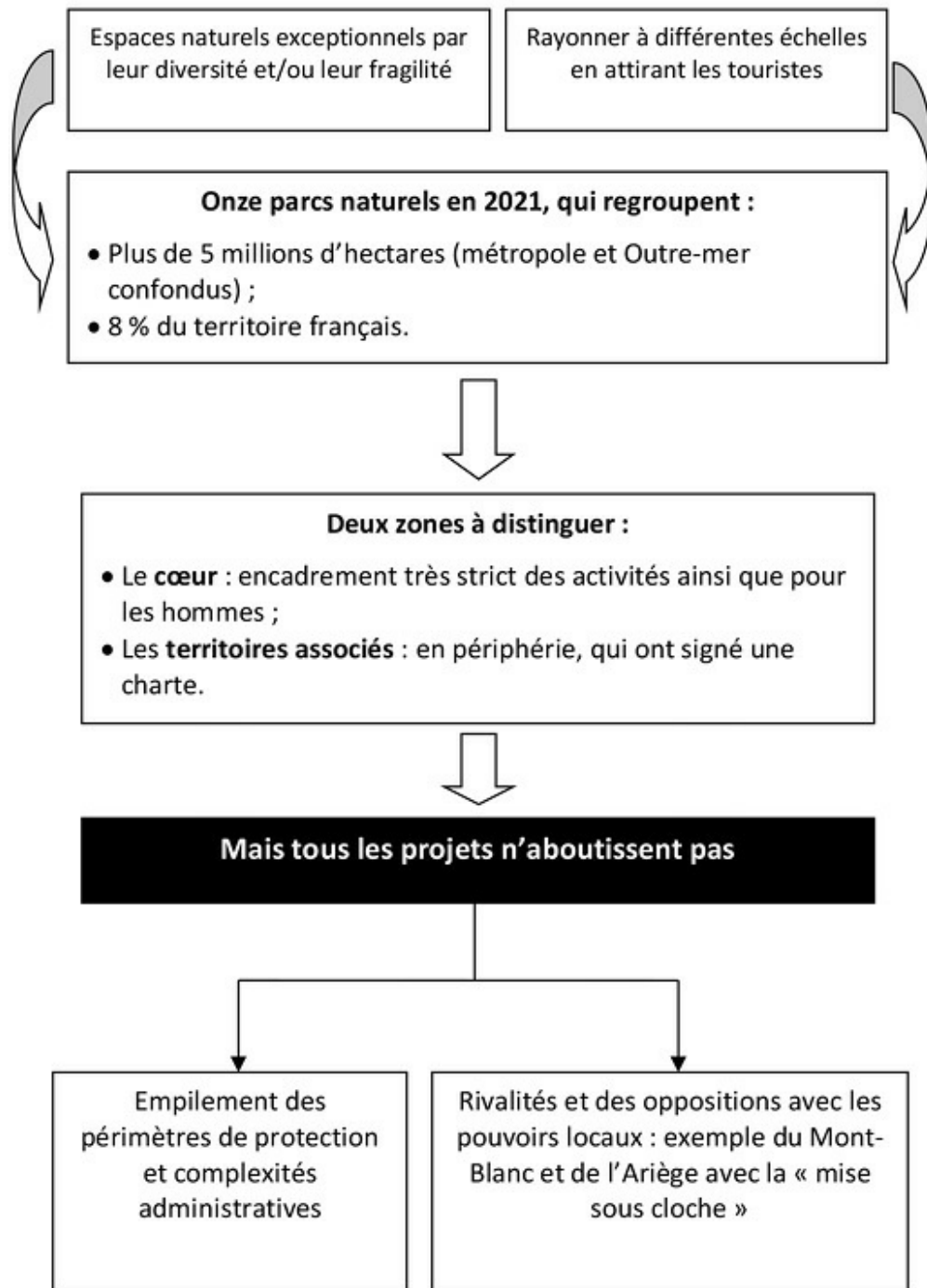
Deux catégories de territoires doivent être distinguées :

- le **cœur** où les activités économiques sont très étroitement encadrées et limitées à celles déjà existantes au moment de la création du parc pour permettre aux habitants qui s'y trouveraient de continuer à vivre ;
- **les territoires associés**, en périphérie, qui ont signé une charte avec les autorités nationales pour spécifier les rôles et les engagements de chacun en matière de préservation des ressources et des milieux. Les contraintes sont moins fortes que pour les espaces du cœur.

Nom du parc	Date de création	Superficie du cœur
Vanoise	Juillet 1963	528 km ²
Port-Cros	Décembre 1963	19 km ² terrestres et 18 km ² maritimes
Pyrénées Occidentales	Mars 1967	457 km ²
Cévennes	Septembre 1970	912 km ² (le seul habité dans la zone centrale)
Écrins	Mars 1973	918 km ²
Mercantour	Août 1979	685 km ²
Guadeloupe	Février 1989	173 km ²
Guyane	Février 2007	20 936 km ²

Réunion	Mars 2007	1 054 km ²
Calanques	Avril 2012	85 km ² terrestres et 435 km ² maritimes
Forêts	Novembre 2019	560 km ²

Parcs nationaux en France et préservation de la nature



Troisième partie

APPROCHES GÉOPOLITIQUES PAR LES TERRITOIRES ET LES ÉCHELLES

L'Afrique, un continent face à des défis multiples

✓ Problématique

À quels défis le continent africain doit-il faire face aujourd'hui pour surmonter les divisions et s'insérer pleinement dans les relations internationales ?

Concepts-clés

- **Arc de crise** : terme utilisé dans les années 2000 pour désigner de vastes étendues (en Afrique, entre l'océan Atlantique et l'océan Indien), marquées par de graves crises qui mettent en jeu la sécurité et qui seraient reliées les unes aux autres. Michel Foucher, comme d'autres géographes, est plus nuancé, en insistant sur le fait que chaque crise est différente et qu'il est donc difficile de les recouper sous un même vocable.
- **Insécurité alimentaire** : situation de pénurie qui entraîne la malnutrition et la sous-nutrition. L'insécurité alimentaire peut être chronique, en étant liée à une crise comme une sécheresse, une mauvaise récolte ou une catastrophe météorologique. Elle peut aussi être structurelle, en étant liée à la guerre ou à une incapacité des productions locales de répondre aux besoins des populations.
- **Mal-développement** : concept de plus en plus utilisé depuis les années 1990 pour qualifier un mode de croissance qui ne profite qu'à une minorité d'individus ainsi qu'à des territoires réduits.

- **Nappes phréatiques fossiles** : réserves d'eau situées à plusieurs centaines de mètres de profondeur, qui ne se renouvellent qu'à des rythmes très lents, voire pas du tout, ce qui signifie que leur pompage entraîne le tarissement de la ressource.
- **Pays les moins avancés (PMA)** : pays qui concentrent les difficultés économiques et sociales qui empêchent leur développement. Cette catégorie, définie par l'ONU, rassemble les États les plus fragiles, au nombre de 49 aujourd'hui.

Pour commencer

Le continent africain est très souvent associé aux crises et aux conflits. L'insécurité (politique, alimentaire, etc.) touche en effet une très grande partie de la population et sur des territoires très étendus. Certains parlent d'ailleurs d'arcs de crise pour désigner ces zones où les tensions se concentrent, bien que d'autres soulignent à la même occasion l'impossibilité de lier les conflits qui présentent des traits distincts les uns des autres. Les sources de rivalités et les tensions qui en résultent ne sont en effet pas forcément les mêmes d'un territoire à l'autre. Il convient donc d'opérer avec prudence et de prendre du recul en jouant sur les échelles pour tenter d'éclairer les enjeux.

L'Afrique est aussi le continent qui connaît les niveaux de développement les plus faibles du monde. Cette situation joue sur les rivalités, même si des signes d'amélioration commencent à se manifester. La réduction de la pauvreté dans les années 2000-2010 en fait partie, même si les équilibres demeurent fragiles. La crise liée au coronavirus au cours de l'année 2020 en témoigne.

De nouvelles perspectives s'offrent donc au continent africain, avec la proximité des routes commerciales maritimes (au large de la Corne de l'Afrique ou dans le golfe de Guinée) ou encore la présence de ressources naturelles convoitées par les puissances extérieures, comme le coltan pour les appareils électroniques.

Des ressources rares et convoitées au Sahara

Grands axes

Le Sahara est le plus grand désert du monde : 8 600 000 km² avec près de 5 000 km d'ouest en est et entre 1 300 et 1 900 km du nord au sud.

Il occupe près du tiers du continent et se trouve aujourd'hui placé au cœur d'enjeux multiscalaires, qui conduisent à multiplier les sources de tensions et de conflits.

L'essentiel à connaître

Le Sahara est une large bande de désert de part et d'autre du Tropique du Cancer. Il se définit aussi par des critères météorologiques :

- le puissant anticyclone, situé aux larges de l'archipel des Açores, à l'ouest, limite les précipitations à moins de 100 mm/an, ce qui en fait l'une des zones les plus arides du monde ;
- les limites sont toutefois variables. Les pluies, lors de la « saison froide » peuvent atteindre 100 mm par an au nord, tandis qu'au sud, les précipitations sont comprises entre 100 et 200 mm. Elles correspondent dans ce dernier cas à la période d'été ;
- l'agriculture est, dans ces conditions, très difficile et ne peut être menée en dehors des oasis, situées en plein cœur du désert.

Le Sahara a, de longue date, été inséré dans les courants d'échanges internationaux :

- dès le Moyen Âge, il est parcouru par des pistes et des caravanes qui donnent lieu à un commerce très actif. Ces routes s'appuient aussi sur les oasis, tout au long des parcours, organisés du sud (Afrique subsaharienne) vers le nord ;
- le commerce maritime atlantique à partir du XVI^e siècle avec les Grandes découvertes et la première vague de colonisation, suivi de l'expansion européenne au XIX^e siècle, ont mis à l'écart le Sahara par rapport aux flux mondiaux ;
- ce territoire aride était jugé sans intérêt pour les grandes puissances, qui cherchaient à cette époque des ressources mobilisables pour leurs industries naissantes et des débouchés commerciaux pour les biens manufacturés produits en métropole.

Depuis la fin des années 1950, le Sahara connaît un regain d'intérêt de la part des puissances extérieures. Ce mouvement se traduit par une forte croissance démographique, naturelle et migratoire, surtout dans la partie Nord, ainsi que d'une rapide urbanisation. 90 % des habitants vivent désormais en ville, en particulier dans les bandes périphériques, que ce soit au nord ou au sud du désert.

Les hydrocarbures, les minerais comme le fer de Mauritanie, l'uranium du Niger, les phosphates du Maroc et de Tunisie, ou encore les réserves d'eau fossile sont les principales ressources qui attirent aujourd'hui encore les intérêts extérieurs. La plupart de ces ressources sont contrôlées et exploitées par des firmes étrangères, ce qui pose la question de la répartition des revenus et des richesses avec les populations locales :

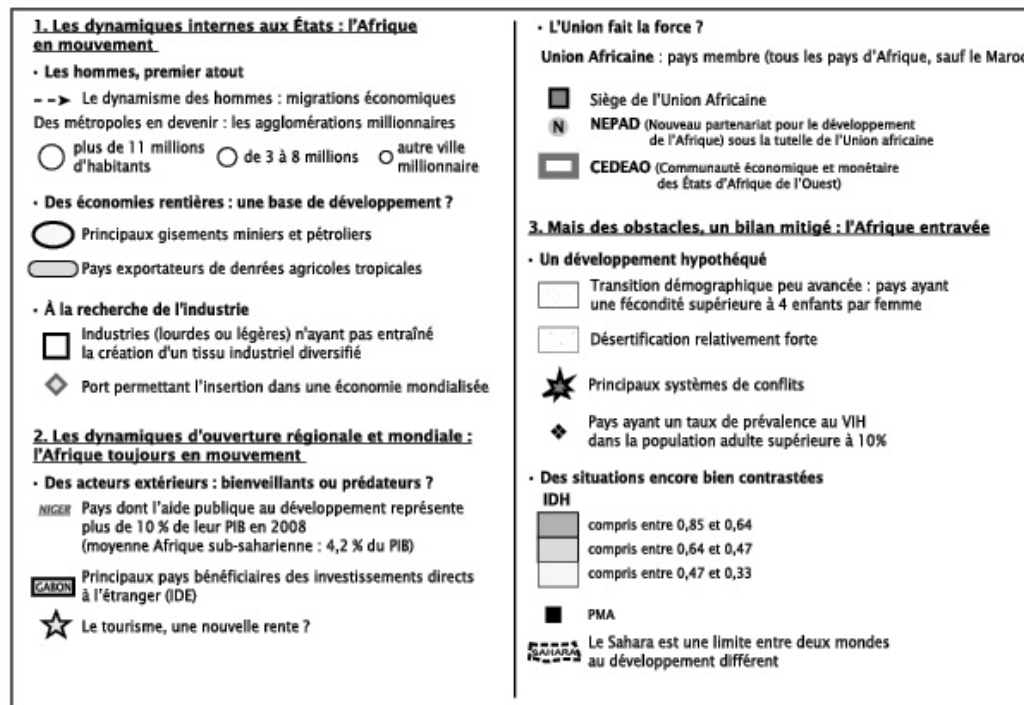
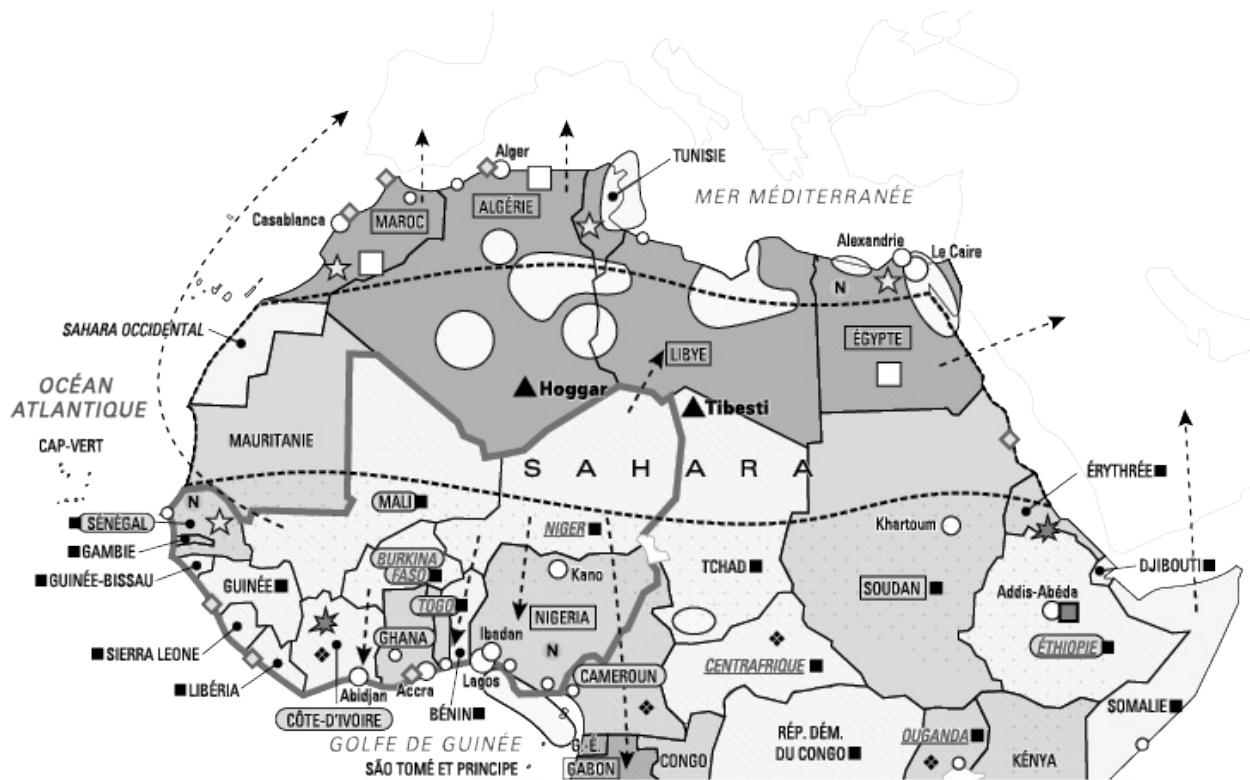
- certains gouvernements convoitent les ressources naturelles à l'extérieur de leur territoire national : le Maroc revendique par exemple la possession du Sahara occidental, en partie du fait des ressources en phosphates qui se trouvent dans le sous-sol de cette ancienne colonie espagnole ;
- l'ONU a toujours refusé d'accéder aux demandes marocaines, se retranchant derrière le statu quo ;

- le Front Polisario, créé en 1973, alimente de son côté la guérilla contre le gouvernement marocain et réclame la pleine souveraineté et indépendance pour le Sahara occidental ;
- le président des États-Unis Donald J. Trump a reconnu officiellement, en 2020, la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

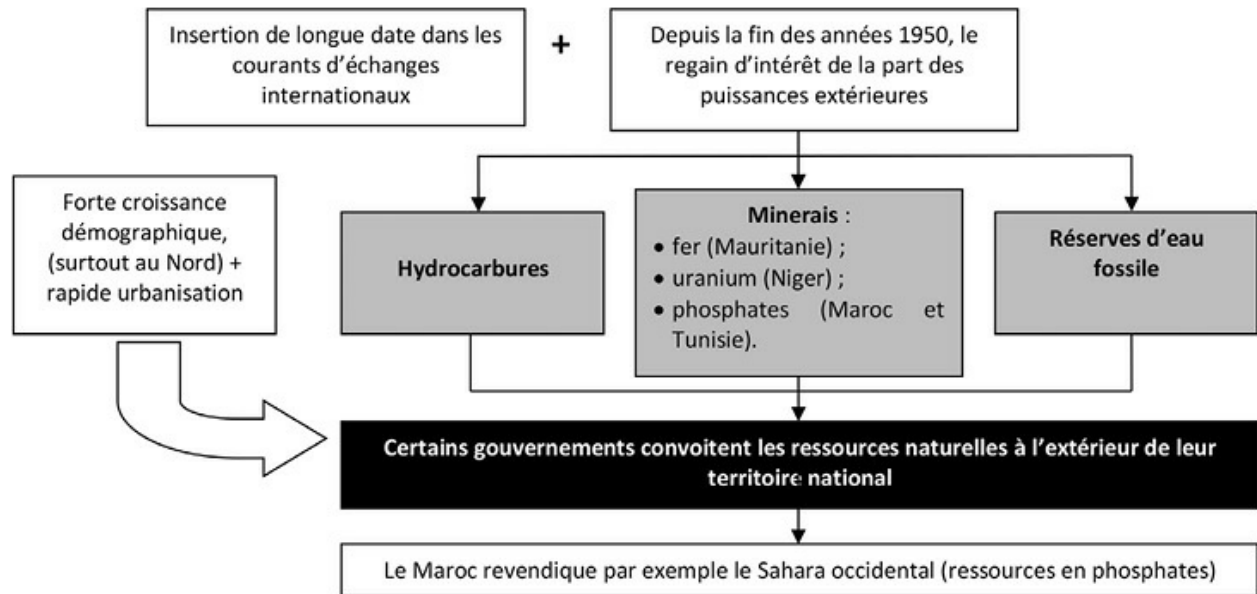
Le tourisme connaît enfin, depuis la fin des années 1990, un succès croissant avec les bivouacs et le tourisme « d'aventure » qui attire les Européens en quête de dépaysement. Mais les attaques terroristes et les enlèvements de ressortissants occidentaux pèsent lourdement sur le Sahara. Les autorités administratives françaises ont classé toute la bande du Sahara, allant de l'Atlantique au Tchad, en zone rouge, déconseillée pour les ressortissants européens, avec la menace du terrorisme islamiste.

Zoom sur un territoire

Les tensions et les rivalités au Sahara



Des ressources rares et convoitées au Sahara



Le Sahara, un territoire géopolitique de première importance

Grands axes

Le Sahara fait l'objet de tensions et de conflits armés croissants, qui l'insèrent paradoxalement dans les flux mondialisés.

Les grandes puissances extérieures, en particulier les États-Unis et l'Europe, tournent leurs regards vers le Sahara pour des raisons essentielles de sécurité.

Le développement du terrorisme islamiste remet en cause les équilibres hérités de la période post-coloniale et entretient un vaste arc de crise aux portes de la Méditerranée.

L'essentiel à connaître

Depuis 2007, les attentats et les enlèvements se multiplient en Mauritanie, au Mali, au Niger ou encore au Nigéria avec les groupes armés AQMI (Al-Qaïda au Maghreb Islamique) et *Boko Haram*. L'intervention des puissances extérieures, pour régler les conflits ou pour pacifier les zones de tensions avec la présence d'arcs de crise au nord du Mali par exemple ou, plus à l'est, entre le Niger et le Soudan, arc de crise qui contribue à insérer le Sahara dans des logiques mondialisées.

Les puissances occidentales considèrent le Sahara comme étant une zone stratégique pour leur propre sécurité, notamment avec les

« frontières avancées » pour tenter d'enrayer les flux de migrants clandestins avant qu'ils ne franchissent la mer Méditerranée :

- d'autres, comme la France, cherchent à préserver leurs intérêts et leur influence héritée de l'époque coloniale ;
- la France est intervenue pour cette raison au Mali en janvier 2013, avec l'opération Serval, pour protéger le gouvernement malien menacé par les incursions terroristes du nord du pays ;

Les stratégies des puissances ne sont pas toutes identiques, ce qui complique un peu plus les actions sur le terrain :

- la France intervient militairement avec la volonté de créer des forces-relais au sein des pays du Sahel (le G5 Sahel), tandis que les États-Unis se limitent à des aides indirectes, notamment en fournissant des renseignements aux militaires occidentaux ou aux gouvernements pour combattre ensuite les mouvements djihadistes ;
- des troupes de l'ONU sont déployées au Sahara occidental, au Liberia, en Côte-d'Ivoire ou encore au Darfour pour stabiliser les fragiles équilibres, loin des zones d'intervention des autres puissances.

Les conflits les plus nombreux sont intra-étatiques. La mobilisation des acteurs étrangers avec les puissances de la Triade, en particulier européennes, les États africains riverains (Maroc, Algérie) ou encore les firmes transnationales, fait du Sahara l'un des espaces les plus insérés d'Afrique dans la mondialisation, même si les signes ne sont pas forcément visibles au premier regard.

Les tensions sont aussi intérieures. Les populations touaregs ont été en partie instrumentalisées par les terroristes djihadistes au nord du Mali par exemple, au tournant des années 2010, pour tenter de renverser le gouvernement central malien, accusé de ne pas tenir compte de leurs intérêts et de les marginaliser volontairement.

L'espace saharien fait enfin l'objet de recompositions territoriales avec l'apparition de nouveaux États : le dernier en date est le Soudan du Sud, devenu indépendant le 9 juillet 2011.

Le Sahara présente de multiples contrastes à toutes les échelles :

- espace peuplé, de plus en plus urbanisé dans ses bandes périphériques, il est aussi de plus en plus convoité pour ses richesses avec les ressources en hydrocarbures ou en eau, vitale dans le contexte d'aridité ;
- le contrôle de cette région d'Afrique est d'autant plus nécessaire que le Sahara regroupe de nombreux foyers d'instabilité au niveau politique avec les menaces terroristes de groupes aux logiques transnationales comme AQMI, mais aussi au niveau démographique avec le transit de migrants clandestins vers l'Europe.

Zoom sur un événement

L'intervention française au Mali en 2013

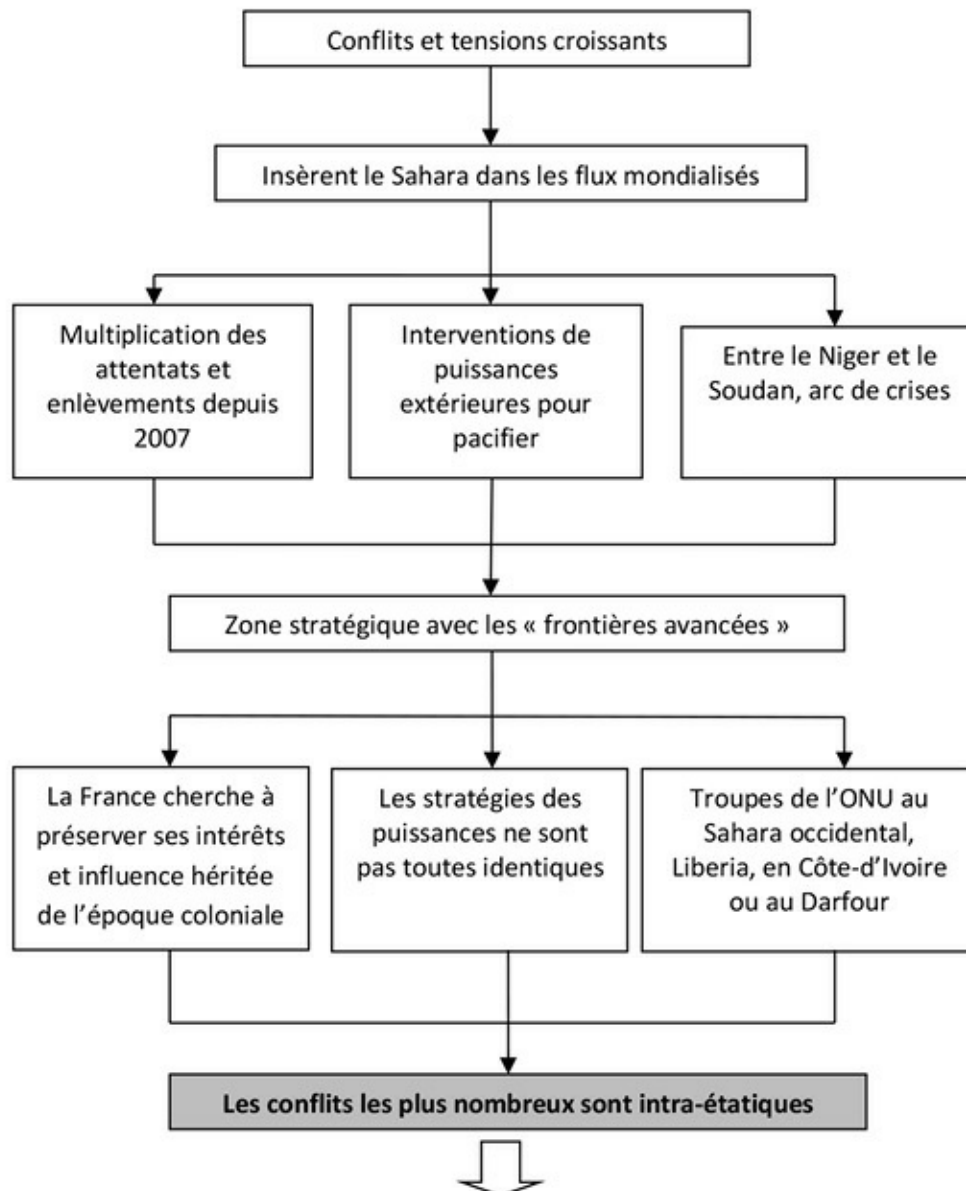
En janvier 2012, des groupes salafistes indépendantistes ont cherché à renverser le gouvernement malien en place à Bamako. Partis des régions du nord et de l'est, ces groupes ont instrumentalisé des populations marginalisées par le gouvernement central, comme les Touaregs, pour appuyer leurs offensives en direction de l'ouest.

Les menaces regagnent en intensité à la fin de l'année 2012. En janvier 2013, une nouvelle offensive djihadiste est lancée vers Bamako, qui pousse le gouvernement officiel à demander l'aide extérieure de la France. Ancienne puissance coloniale, la France entretient aujourd'hui des liens étroits avec le Mali.

Le président François Hollande (2012-2017) décide de lancer l'opération Serval pour écarter la menace terroriste. Fr. Hollande souhaite arrêter l'offensive islamiste, tout en garantissant l'unité du territoire malien en libérant les territoires conquis par les salafistes en 2012, tout en sécurisant la capitale Bamako.

Lancée en janvier 2013, l'opération Serval s'est officiellement terminée en juillet 2014 pour laisser la place à l'opération Barkhane, d'envergure plus ample. L'objectif est désormais de lutter contre les mouvements terroristes qui utilisent le Sahara comme base arrière pour leurs opérations, en impliquant le maximum d'acteurs régionaux. Les mouvements terroristes se jouent en effet des frontières, très délicates à contrôler dans le contexte désertique et d'instabilité politique chronique.

Le Sahara, un territoire de première importance géopolitique



Le Sahara présente de multiples contrastes à toutes les échelles :

- espace peuplé, de plus en plus urbanisé et convoité pour ses richesses avec les ressources en hydrocarbures ou en eau ;
- le Sahara regroupe de nombreux foyers d'instabilité au niveau politique ;
- zone de transit de migrants clandestins vers l'Europe.

La gestion de l'espace et des flux au Sahara

Grands axes

Par ses dimensions et du fait de ses conditions climatiques, le Sahara est un espace difficile à contrôler.

Il n'en demeure pas moins stratégique avec sa position de carrefour entre l'Afrique équatoriale et la Méditerranée.

Les questions de la lutte contre le terrorisme et contre les flux clandestins (armes, migrants, etc.) sont au cœur des enjeux géopolitiques.

L'essentiel à connaître

Les frontières sahariennes sont héritées de la période coloniale et ont été arbitrairement tracées par les puissances européennes lors de la conférence de Berlin (1884-1885) :

- les métropoles coloniales ont défini des aires d'influence sans tenir compte de la répartition des populations ou des minorités, ce qui alimente aujourd'hui les rivalités ;
- les frontières ont été reprises au moment de l'indépendance pour ne pas raviver les tensions ;
- depuis, l'Organisation de l'unité africaine a défini le principe de l'intangibilité, c'est-à-dire le principe selon lequel les frontières ne peuvent pas être modifiées, comme un élément de base des relations diplomatiques.

Les frontières sahariennes ne peuvent toutefois être hermétiques, compte tenu des distances à couvrir et des conditions du terrain. Il est en effet très facile aux groupes terroristes ou illégaux de franchir les frontières, ce qui explique en partie la virulence du phénomène djihadiste dans cette partie du monde. Cette maîtrise difficile des frontières a conduit les gouvernements à réfléchir à des initiatives ou à des projets plus ou moins originaux pour tenter d'enrayer les flux clandestins comme la construction de fossés, etc.

Le Sahara est aujourd'hui découpé en dix États indépendants. Tous ont des préoccupations différentes à l'égard de ce désert :

- les motivations peuvent être politiques et symboliques. Le Maroc cherche à contrôler la bande méridionale du Sahara, sur la façade Atlantique, désignée comme « Sahara occidental » et placée sous le contrôle de l'ONU depuis 1975 comme nous venons de le présenter dans le point précédent ;
- d'autres sont purement stratégiques. L'Algérie cherche par exemple à contrôler de plus en plus étroitement la bande méridionale de son territoire, constitué du Sahara, pour mieux lutter contre les incursions extérieures et les déstabilisations qu'elles entraînent avec les attaques terroristes, comme celle du complexe gazier d'In Amenas, à la frontière orientale, entre le 16 et le 19 janvier 2013, qui s'est traduite par la mort de 37 otages ;
- d'autres rejoignent l'économie. Le Niger cherche à contrôler plus étroitement la bande septentrionale du pays, où se situent les mines d'uranium par exemple, exploitées par le groupe français Areva ;
- ou encore démographiques. Le Tchad, le Mali ou encore le Niger cherchent à rééquilibrer le peuplement de leur territoire, pour mieux asseoir aussi l'autorité politique dans des territoires périphériques qui font l'objet d'instrumentalisations de la part des mouvements terroristes, comme avec les minorités touaregs.

Cette intégration du Sahara au territoire national oblige aussi les États à améliorer les cadres et structures administratives :

- des villes-centres et de nouveaux équipements ont été pour cela construits ou renforcés ;
- les villes de Tamanrasset (sud de l'Algérie) ou de Tombouctou (centre du Mali) sont devenues de véritables pivots pour l'encadrement administratif du territoire saharien de leur pays respectif. Les routes sont aussi indispensables pour ouvrir le Sahara sur l'extérieur ;
- de nouveaux réseaux ont été pour cela créés. La route transsaharienne qui relie le nord de l'Afrique (Alger) jusqu'au golfe de Guinée (Lagos) fait aujourd'hui l'objet de vastes travaux pour la transformer en autoroute (notamment en Algérie) et mieux relier les espaces sahariens (Tamanrasset) aux autres échelles.

Les échanges transsahariens ne sont pas tous légaux :

- les flux et les réseaux clandestins, sont organisés par les organisations terroristes notamment, à qui ils procurent d'importantes sources de richesses ;
- impossibles à évaluer dans le détail, ces ressources sont étroitement organisées et font du Sahara un espace de transit majeur, entre l'Afrique subsaharienne et l'Europe ;
- le Sahara se trouve donc intégré dans des logiques transcontinentales, avec l'apport de rivalités et de tensions extérieures, comme le terrorisme islamiste, qui n'ont pas de liens directs au départ avec les ressources de ces territoires ;
- le risque de l'instrumentalisation est d'autant plus grand que les territoires arides du Sahara ont, nous venons de le dire, fait l'objet d'appropriations différentes par les États avec des politiques d'aménagement plus ou moins anciennes et abouties.

Zoom sur une situation

L'opération Barkhane

Depuis le 1^{er} août 2014, la France à cherché avec l'opération Barkhane à lutter contre la menace terroriste islamiste et à sécuriser le Sahel. Ce territoire est en effet stratégique, aux portes de la Méditerranée et de l'Afrique équatoriale.

Les autorités françaises souhaitent **promouvoir la coopération régionale des États** de la bande sud du Sahara avec le G5 Sahel (créé en février 2014). Jusqu'à 5 000 hommes ont été envoyés sur zone pour lutter contre une menace diffuse, les réseaux terroristes jouant sur l'immensité de l'espace et sur les soutiens de populations locales pour contourner les forces occidentales.

Les ambitions françaises se heurtent néanmoins aux difficultés matérielles. Un premier obstacle tient à l'éloignement des principales bases logistiques prépositionnées en Afrique (Tchad et Mali essentiellement). Un deuxième tient aux difficultés politiques. Après les coups d'État d'août 2020 et mai 2021 au Mali, les militaires maliens ont souhaité se rapprocher des mouvements djihadistes pour entamer des négociations, en vue de la réconciliation nationale.

La France se heurte également à la difficulté à mobiliser d'autres acteurs extérieurs. Les États-Unis ne souhaitent pas intervenir militairement et fournissent une aide logistique, avec des moyens aériens de surveillance (drones) et des opérations de renseignement. La France se retrouve isolée au Sahel.

En juin 2021, face à l'instabilité politique persistante et devant les difficultés à rassembler, **Emmanuel Macron a annoncé publiquement la fin de l'opération Barkhane au Sahel,** remplacée par la force Takuba. Initiée en 2018, cette nouvelle force a été mise en œuvre à partir du début de l'année 2021, avec entre autres des forces françaises, estoniennes, suédoises ou tchèques.

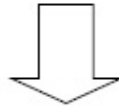
Une question essentielle : la gestion de l'espace et des flux au Sahara

Préoccupations différentes des États :

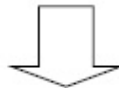
- politiques et symboliques (Maroc/Sahara occidental) ;
- stratégiques (Algérie et incursions extérieures) ;
- économiques (Niger avec l'uranium) ;
- démographiques (Tchad, Mali ou Niger pour rééquilibrer la répartition de la population).



Intégration du Sahara au territoire national oblige aussi les États à améliorer les cadres et structures administratives



Construction de villes et/ou d'équipements, en particulier dans les espaces périphériques où se concentre l'essentiel de l'urbanisation aujourd'hui



Les échanges transsahariens ne sont pas tous légaux. Impossibles à évaluer dans le détail, ces ressources sont étroitement organisées. Le Sahara se trouve intégré dans des logiques transcontinentales en tant qu'espace de transit.

Le risque de l'instrumentalisation est d'autant plus grand que les territoires arides du Sahara ont fait l'objet d'appropriations différentes par les États avec des politiques d'aménagement plus ou moins anciennes et abouties

L'Afrique dans les relations internationales

Grands axes

L'Afrique dispose d'un premier atout dans le contexte de la mondialisation : sa superficie, avec plus de 30 millions de km².

Elle est également bordée par les grandes routes de la mondialisation, avec les voies circumterrestres qui relient les différents pôles de la Triade et, de plus en plus, les pays émergents.

L'essentiel à connaître

Depuis les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis et l'Union européenne surveillent à nouveau de près l'Afrique :

- certaines régions comme le Sahara ou la Corne de l'Afrique (Somalie) servent en effet de bases arrière aux groupes terroristes ainsi qu'à la piraterie ;
- contrôler ces territoires est d'autant plus important, comme le montre l'opération maritime Atalante, que les grandes routes maritimes stratégiques pour les économies des pays du Nord passent près ou traversent ce continent ;
- depuis les années 2000, la présence des pays émergents (Chine, Inde, Brésil, Turquie) se renforce et se diversifie, elle aussi ;
- les États africains côtiers utilisent leur position entre Amérique, Europe et Asie pour tenter de s'insérer dans la mondialisation et peser dans les échanges internationaux ;
- mais les résultats demeurent encore incertains et fragiles.

L'Afrique est convoitée pour ses ressources énergétiques, minières et végétales. Elle détient environ 12 % des réserves mondiales de pétrole, 60 % des réserves de terres cultivables, le deuxième massif forestier du monde et un potentiel immense en énergies renouvelables avec le soleil, l'eau, le vent ou encore la biomasse. L'envolée des prix des matières premières met le continent africain au cœur de la compétition internationale pour leur contrôle.

Le désenclavement numérique est spectaculaire grâce à l'explosion de l'usage du téléphone mobile et à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) :

- selon le cabinet Deloitte, 660 millions d'Africains disposeraient d'un abonnement ou d'un portable en 2020, soit le double d'utilisateurs comparé à la situation en 2016 ;
- les câbles sous-marins haut débit améliorent de leur côté l'accès des villes côtières à Internet. Le Maghreb et l'Afrique du Sud concentrent la moitié des internautes ;
- mais les réseaux demeurent mal répartis et le déploiement des câbles sous-marins se fait encore trop souvent au large, sans relier les territoires africains nécessairement, dans des logiques de transit.

Les disparités demeurent néanmoins et caractérisent toujours les territoires africains. L'Afrique du Sud est la seule puissance complète du continent, intégrée à la finance mondiale par la Bourse de Johannesburg. Le Nigeria, l'Égypte et les États du Maghreb s'affirment comme puissances régionales. Pour peser davantage dans l'économie et la diplomatie mondiale, les États se regroupent dans des organisations régionales :

- SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe, née en 1980 ;
- l'Afrique du Sud y entre en 1994 ;
- Union africaine (UA) qui remplace, en 2002, l'Organisation de l'unité africaine, née en 1963, après les grandes phases de décolonisation) ;

La mondialisation ne bénéficie qu'aux classes moyennes urbaines et aux diasporas (indienne, libanaise, chinoise...). Les laissés-pour-compte de la croissance sont les habitants des bidonvilles, les ruraux sans débouchés économiques et les minorités ethniques et politiques qui constituent les flux migratoires. Cela accroît les risques de ségrégation.

L'Afrique subsaharienne concentre 34 PMA (sur 48 dans le monde). Leurs économies sont fondées sur la rente agricole (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali...), minière (République démocratique du Congo, Sierra Leone, Guinée...) ou pétrolière (Soudan et Soudan du Sud, Angola...). Ils sont affaiblis par la dépendance alimentaire, les variations des cours des matières premières et les conflits nationaux, interethniques ou interétatiques. Les régions sahéliennes sont pénalisées par leur enclavement.

Zoom sur une situation

Les pays les moins avancés (PMA)

49 pays au total sont classés par l'ONU dans cette catégorie. L'inscription demeure néanmoins volontaire et repose sur quatre critères principaux :

- leur population ne peut dépasser 75 millions de personnes au total ;
- le revenu moyen par habitant est nécessairement inférieur à 900 dollars par an ;
- l'indice de développement humain est faible (en dessous de 0,5) ;
- le pays concerné est très vulnérable aux événements extérieurs, tant au niveau régional qu'international.

Créée en 1971, cette catégorie a accueilli de plus en plus d'États. Leur nombre est passé de 25 à 49 aujourd'hui. 34 de ces États sont aujourd'hui situés en Afrique, ce qui en fait le continent le plus fragile et le plus frappé au monde. Mais des signes encourageants se manifestent de plus en plus, notamment au niveau du recul de la pauvreté. Ils doivent être désormais confortés par les États, qui doivent accompagner les initiatives.

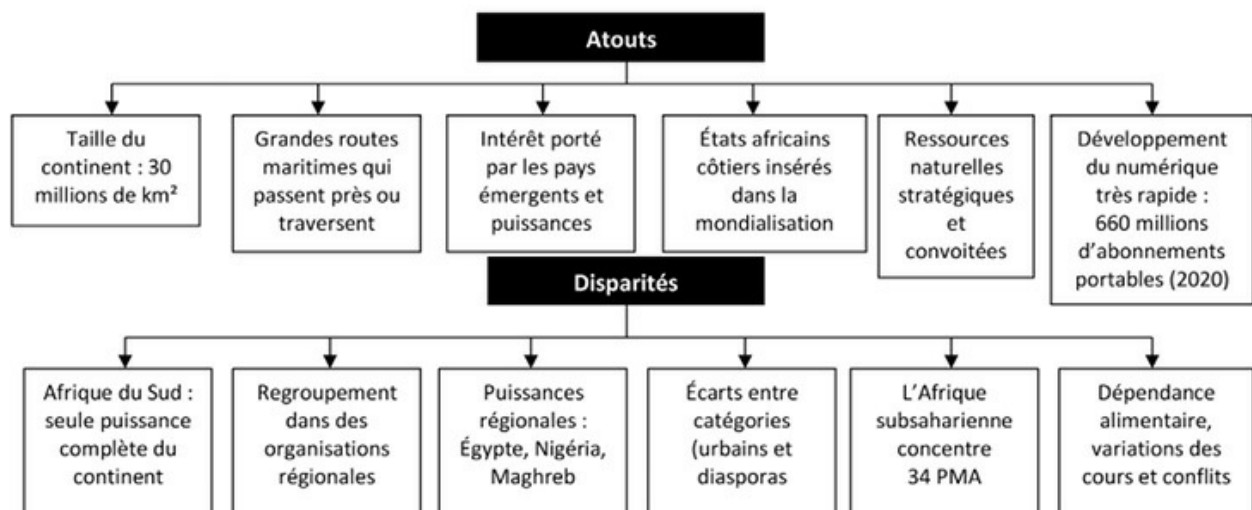
Les PMA rassemblent aujourd'hui environ 10 % de la population mondiale et se répartissent 1 % des richesses totales produites chaque année. Les disparités demeurent donc criantes et pèsent sur le développement.

Liste des PMA en Afrique en 2017

Angola	Lesotho	Rwanda
Bénin	Liberia	São-Tomé-et-Principe
Burkina Faso	Madagascar	Sénégal

Burundi	Malawi	Sierra Leone
Comores	Mali	Somalie
Djibouti	Mauritanie	Soudan
Érythrée	Mozambique	Soudan du Sud
Éthiopie	Niger	Tanzanie
Gambie	Ouganda	Tchad
Guinée	République centrafricaine	Togo
Guinée-Bissau	République démocratique du Congo	Zambie

L'Afrique dans les relations internationales



La modernisation et le développement du continent africain

Grands axes

Le continent africain est riche en ressources naturelles, mais la plupart sont mal exploitées et mal reliées aux flux mondialisés.

Le développement reste dans ces conditions limité, sans compter les problèmes de corruption et de partage des richesses.

De nouveaux acteurs portent leurs regards vers l'Afrique, pour exploiter les ressources naturelles et/ou sécuriser leurs approvisionnements. C'est le cas de la Chine, certains évoquant la « Chinafrique » pour désigner ces déséquilibres.

L'essentiel à connaître

Lorsque l'on se penche sur les volumes de marchandises échangés, l'Afrique apparaît très en marge des échanges internationaux :

- les échanges internes au continent ne représentaient que 77 milliards de dollars en 2013, contre 4 667 milliards de dollars pour l'Europe, premier pôle commercial de planète, à titre de comparaison à la même date ;
- cette situation s'explique par la fragilité économique de la plupart des États africains, qui n'ont pour la plupart pas les moyens de produire en assez grande quantité pour pouvoir ensuite exporter leurs biens et/ou leurs services ;

- d'autre part, de nombreux PMA africains ne parviennent pas à importer ce dont ils ont besoin, ce qui accroît les déséquilibres par rapport à l'étranger.

Dans le domaine des échanges internationaux, le continent africain importait en moyenne dans les années 2010 450 milliards de dollars de marchandises et exportait en retour pour 500 milliards de dollars. La situation est donc *a priori* positive avec une balance commerciale excédentaire. Mais cette situation est paradoxale :

- l'essentiel des produits africains concerne des produits bruts, des matières premières agricoles (produits tropicaux) ou des minerais bruts, qui sont transformés ailleurs ;
- cette transformation produit des richesses qui justement ne sont pas localisées en Afrique ;
- les cours des matières premières sont également très volatiles sur les marchés mondiaux, ce qui pénalise les investissements et oblige à mutualiser les investissements pour pouvoir faire face au retournement des marchés ;
- la plupart des pays africains ne disposent pas de ces capacités, ce qui explique le retard pris en matière de développement.

L'Afrique du Sud fait figure de pays le plus ouvert et le plus dynamique en matière de modernisation et de développement :

- elle est une puissance industrielle complète, qui repose sur l'exploitation des mines et sur une main-d'œuvre bon marché venant de toute l'Afrique australe ;
- les mines d'or et de diamants ont assuré la prospérité du secteur financier ;
- le tourisme haut de gamme avec les safaris ou le tourisme médical, ainsi que les services sont en plein essor. Les provinces du Kwazulu-Natal et du Cap concentrent ainsi 70 % du PIB sud-africain. Elles sont au centre d'une économie de plus en plus tertiarisée et mondialisée, comme les autres pays émergents.

L'insertion dans les flux commerciaux se diversifie aujourd'hui. Les métaux, l'or, les diamants et les pierres précieuses assurent encore la

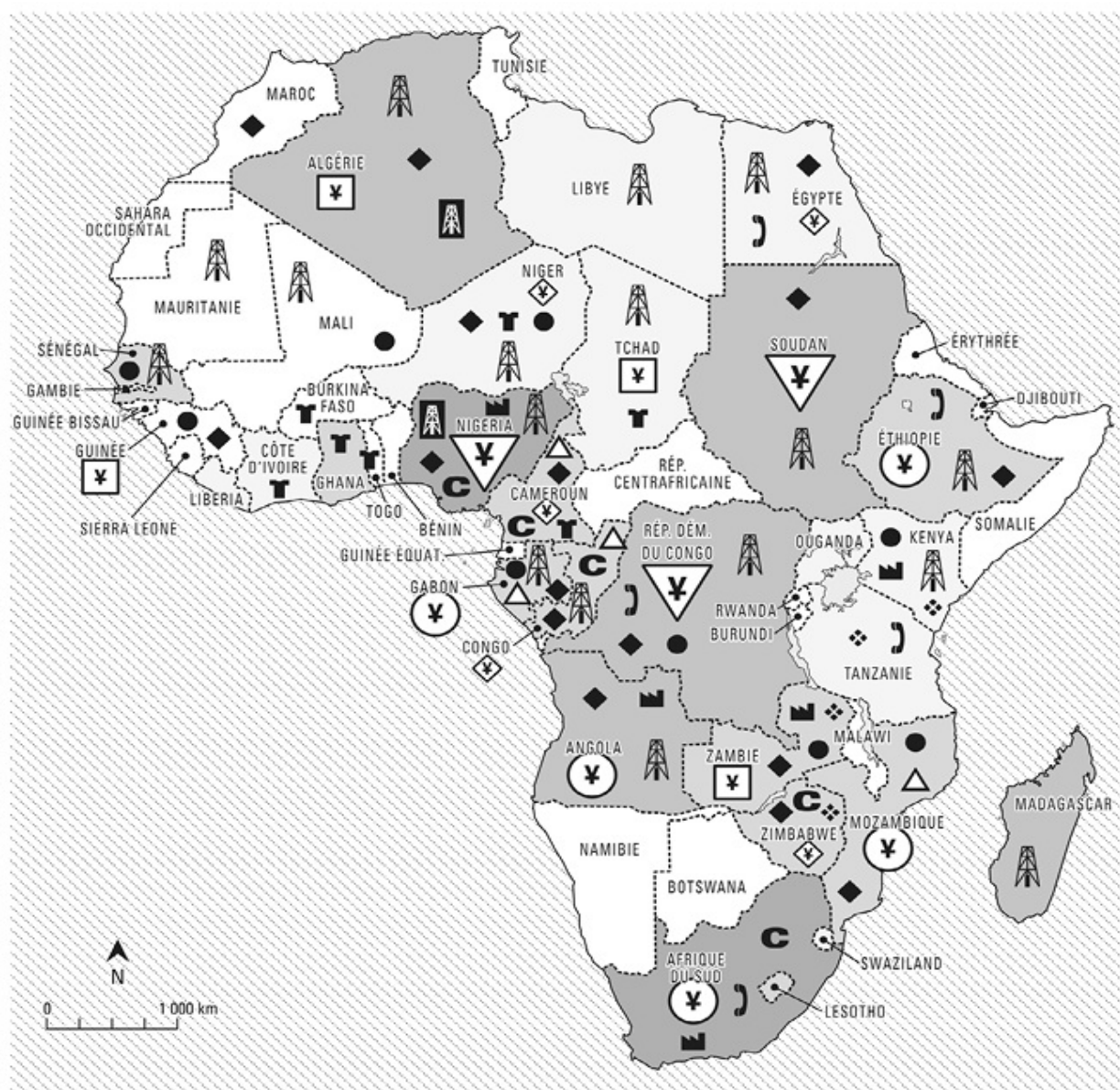
moitié de la valeur des exportations sud-africaines. Le reste est composé des produits de l'agroalimentaire et de l'industrie. Les produits manufacturés représentent 60 % des importations du pays. L'Union européenne est le premier client et fournisseur de l'Afrique du Sud. Elle est toutefois concurrencée depuis les années 2000 par la Chine.

127 des 500 premières entreprises africaines sont sud-africaines. Elles sont présentes dans tous les secteurs :

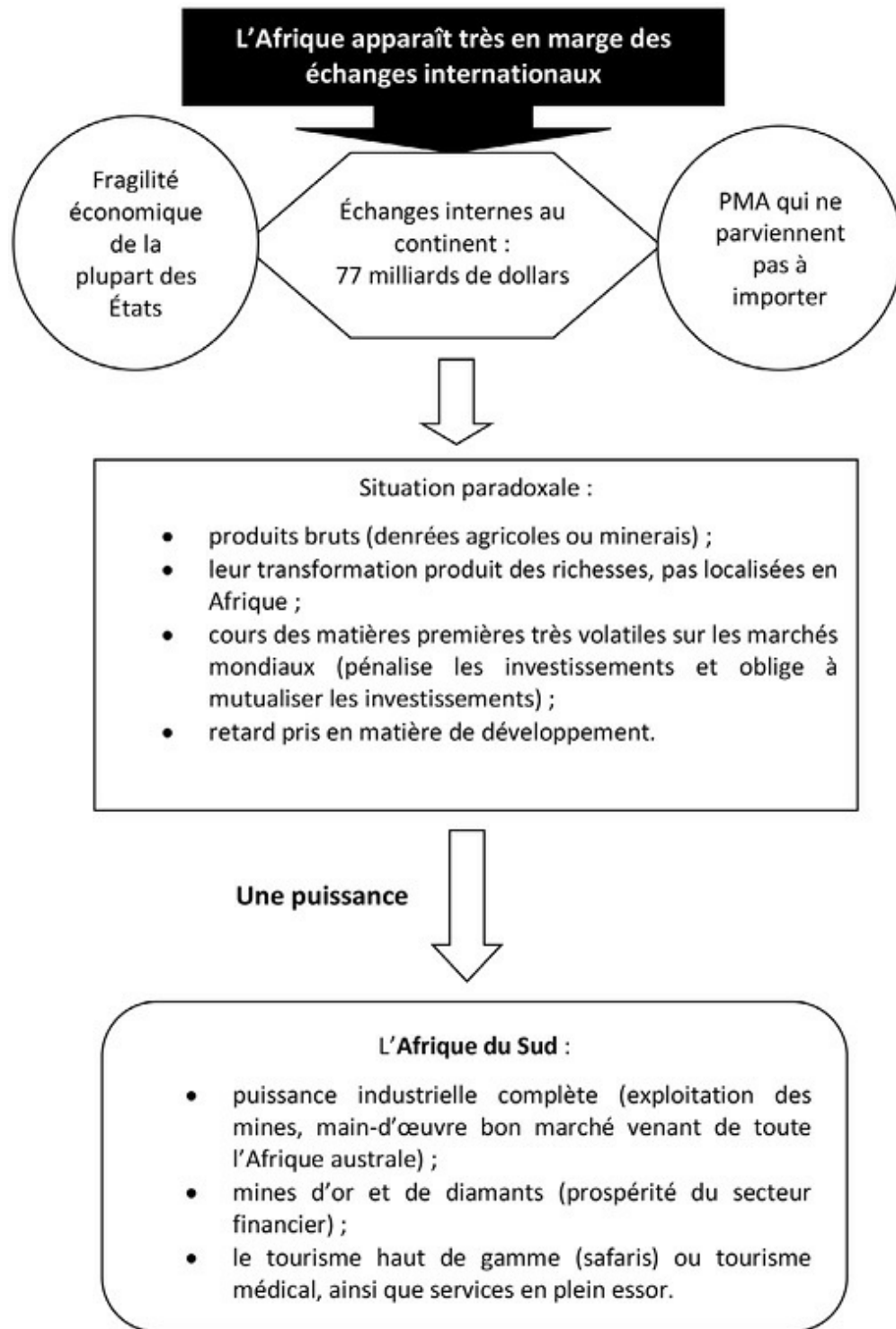
- Eskom, quatrième groupe mondial de l'électricité, fournit la moitié de l'électricité africaine ;
- les opérateurs de téléphonie mobile (MTN) et la grande distribution (ShopRite, Score) s'implantent dans de nombreux pays ;
- leurs Investissements directs à l'étranger (IDE) contribuent à intégrer économiquement l'Afrique australe au reste du monde.

Zoom sur une situation

Le continent africain et la Chine



La modernisation et le développement du continent africain



De nombreux obstacles pour le développement

Grands axes

Le continent africain fait figure de territoire défavorisé, en proie aux difficultés multiples, ce qui entrave son développement. Les conflits armés demeurent en Afrique, en particulier dans la partie subsaharienne : plus de 20 % de la population totale du continent est touchée.

Cette vision des choses doit être nuancée, même si les obstacles restent nombreux. De nouvelles dynamiques se mettent en place, qui ouvrent peu à peu le continent sur l'extérieur.

L'essentiel à connaître

Avec un milliard d'habitants et un fort taux d'accroissement naturel, l'Afrique est le dernier territoire au monde à s'inscrire dans la transition démographique :

- c'est le continent le plus jeune : 41 % de la population africaine a moins de 15 ans ;
- l'espérance de vie (55 ans en moyenne ; par comparaison, en France : 83 pour les femmes, 78 pour les hommes en 2020) s'allonge avec la baisse de la mortalité ;
- le nombre d'enfants par femme reste élevé en Afrique subsaharienne (4,7 enfants par femme en moyenne en 2018 d'après la Banque mondiale), mais rejoint les modèles occidentaux

dans les villes et dans les pays arabes, avec des indices compris entre deux et trois enfants par femme. Par comparaison, en France, indice de fécondité de 1,9 enfant par femme en 2018, soit à peine le seuil de renouvellement des générations ;

- l'Afrique regroupait environ 2 513 milliards de dollars de richesses en 2013 d'après la Banque mondiale, soit 4,45 % du PIB mondial.

L'Afrique s'urbanise à un rythme exceptionnellement rapide :

- le nombre de citadins est passé de 32 millions de personnes en 1950 à plus de 416 millions en 2015 ;
- les phénomènes continuent de croître en Afrique équatoriale (golfe de Guinée), où la population est aussi la plus dense du continent ;
- la population des métropoles a fortement augmenté mais les villes petites et moyennes sont de plus en plus attractives ;
- partout, les cultures urbaines substituent leurs normes et leurs pratiques aux valeurs et usages de la tradition.

L'accès à l'eau potable, une alimentation suffisante, l'école (le nombre d'enfants non scolarisés en Afrique a diminué de 13 millions, passant de 43 à 30 millions entre 1999 et 2009), la santé, un travail décent ne sont pas assurés pour la majorité des populations :

- 416 millions de personnes en Afrique vivent toujours en 2020 en situation d'extrême pauvreté selon la Banque mondiale ;
- des signes d'espoir apparaissent malgré tout : tous les trois ans, le continent africain connaît une diminution de neuf millions de pauvres ;
- les bidonvilles s'étendent et se densifient ;
- la forte mortalité infantile (174 ‰ en Afrique subsaharienne en 2014 ; source : Banque mondiale) manifeste les carences des structures d'encadrement social ;
- la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne ont un IDH faible à très faible. Le Niger est ainsi classé au 189^e rang mondial en 2020, soit le dernier, avec un indice de 0,394 (source : ONU) ;

- l'Afrique est enfin la région du monde la plus touchée par le paludisme et le sida, qui continue d'y faire des ravages malgré les traitements disponibles.

L'insécurité alimentaire concerne tous les pays :

- la malnutrition touche environ 250 millions de personnes en Afrique subsaharienne en 2020 (source : ONU) et les émeutes de la faim sont récurrentes ;
- les dernières de grande ampleur remontent à 2008 et ont secoué des pays comme le Sénégal ou Madagascar ;
- faute d'investissements, les agricultures vivrières sont délaissées au profit des cultures d'exportation pour le café, le cacao, les fleurs. Beaucoup plus rentables, ces plantations sont contrôlées par les firmes multinationales, qui y mettent en œuvre des modes productivistes, qui polluent les sols et épuisent les ressources des alentours, provoquant la colère des petits agriculteurs et autres riverains ;
- les risques environnementaux avec l'érosion des sols, la déforestation, la désertification pénalisent localement les pratiques agricoles et accentuent les problèmes d'approvisionnement.

Les famines sont aussi le produit des guerres comme au Soudan, dans la région du Darfour, ou en particulier dans la Corne de l'Afrique en Somalie. Elles sont instrumentalisées parfois par les gouvernements centraux, qui en font une véritable arme de guerre.

Zoom sur un événement

Quelques exemples d'obstacles en matière économique

Les structures économiques africaines demeurent fragiles.

La faiblesse des industries et des infrastructures, dont la plupart ont été **héritées de la période coloniale**, des nouvelles technologies ou encore des services sophistiqués sont autant d'obstacles qui

pèsent sur le continent et entravent aujourd'hui encore son développement.

Le secteur informel assure dans ces conditions la vie et la survie du plus grand nombre. L'opacité des flux (licites et illicites) freine par ailleurs les investissements productifs, même si les statistiques officielles manquent pour éclairer précisément ces différents points.

Les trafics illicites s'articulent d'ailleurs aux réseaux globalisés : drogues, armes, contrefaçons, pierres précieuses, traite des êtres humains, vente d'organes, etc. sont autant de maux qui frappent le continent africain.

Les grandes routes maritimes contournent le continent africain. Les ports de Durban et du Cap en Afrique du Sud ne desservent pas un vaste *hinterland*, faute d'infrastructures suffisamment développées et interconnectées aux pays voisins.

Des difficultés nombreuses et variées pour le développement de l'Afrique



La question des réfugiés et des déplacés

Grands axes

L'Afrique subsaharienne concentre 26 % des réfugiés recensés dans le monde entier selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, soit 18 millions de personnes en 2020.

L'Afrique concentre le plus de populations forcées de quitter leur lieu de vie, du fait des conflits interétatiques et intra-étatiques. 34 000 personnes seraient chaque jour déplacées en Afrique.

L'essentiel à connaître

L'Afrique subsaharienne est la partie du monde où l'on compte le plus de réfugiés et de déplacés.

Suivant les définitions (voir la partie « Zoom » ci-après), 18,5 millions de personnes ont été déplacées en Afrique en 2019 et près de 6,4 millions ont été considérées comme réfugiés :

- les réfugiés viennent des arcs de crise que nous venons de présenter : Côte-d'Ivoire par exemple ;
- une part des réfugiés a été prise en charge par le Haut-Commissariat des Nations unies (UNHCR) dans des camps provisoires, constitués de tentes et d'équipements venus de l'étranger pour répondre aux besoins les plus pressants ;
- la plupart des camps de réfugiés sont situés en périphérie des territoires d'accueil, au plus près des frontières. L'objectif est de faciliter l'accueil des populations les plus fragiles, tout en

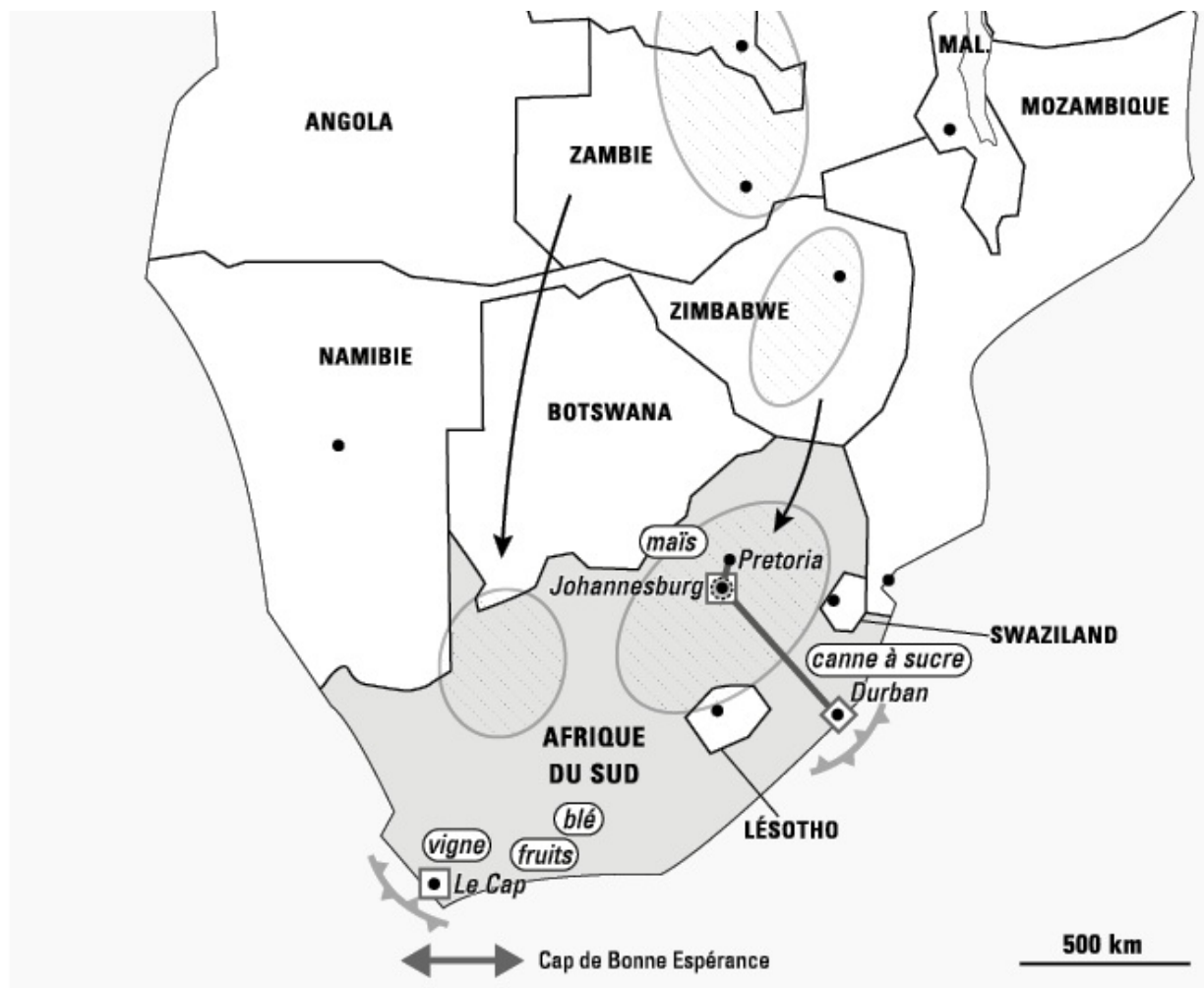
favorisant, une fois la situation rétablie, le retour dans leur pays d'origine.

Les flux varient suivant les zones de conflits. 1,5 million de déplacés et de réfugiés ont ainsi été comptabilisés par les organisations humanitaires lors de la guerre au Darfour.

Mais tous les réfugiés et les déplacés ne sont pas nécessairement pris en charge par les organisations internationales, faute de moyens ou faute de parvenir aux centres d'aide. 600 000 personnes ont ainsi été refoulées de la province du Katanga (République démocratique du Congo), en 1992-1993, sans pouvoir bénéficier d'aide extérieure.

Les migrations se réorientent de plus en plus vers les échelles régionales, par souci de commodité mais aussi à la suite de la politique de fermeture des frontières menée par les anciens foyers récepteurs (Amérique du Nord et Europe). Certains foyers de départ sont devenus depuis les années 1990 des foyers d'accueil, comme l'Afrique du Sud. Ils attirent les migrations internationales à un niveau régional, avec des points d'arrivée qui ne sont plus forcément les pays riches.

Les migrations à l'échelle continentale : l'exemple de l'Afrique australe



I. Les éléments des structurations du territoire

A. Les ressources du sol et du sous-sol

○ Les principaux gisements miniers

(vigne) Grandes régions agricoles

B. Un phénomène de métropolisation

● Les villes millionnaires

⊙ Principale bourse de valeurs

--- Les liaisons entre les pôles urbains :
Le Gautrain et l'axe Johannesburg–Durban

II. Un territoire ouvert sur l'Afrique et sur le monde

A. Un pays d'immigration

↘ Immigration de travailleurs
d'Afrique australe

B. Des infrastructures de transports vouées aux échanges avec l'extérieur

◇ Port permettant l'insertion
dans la mondialisation

↔ Un carrefour sécurisé

↘ Une interface maritime vers le monde

□ Deux hubs : Johannesburg et Le Cap

Zoom sur des concepts

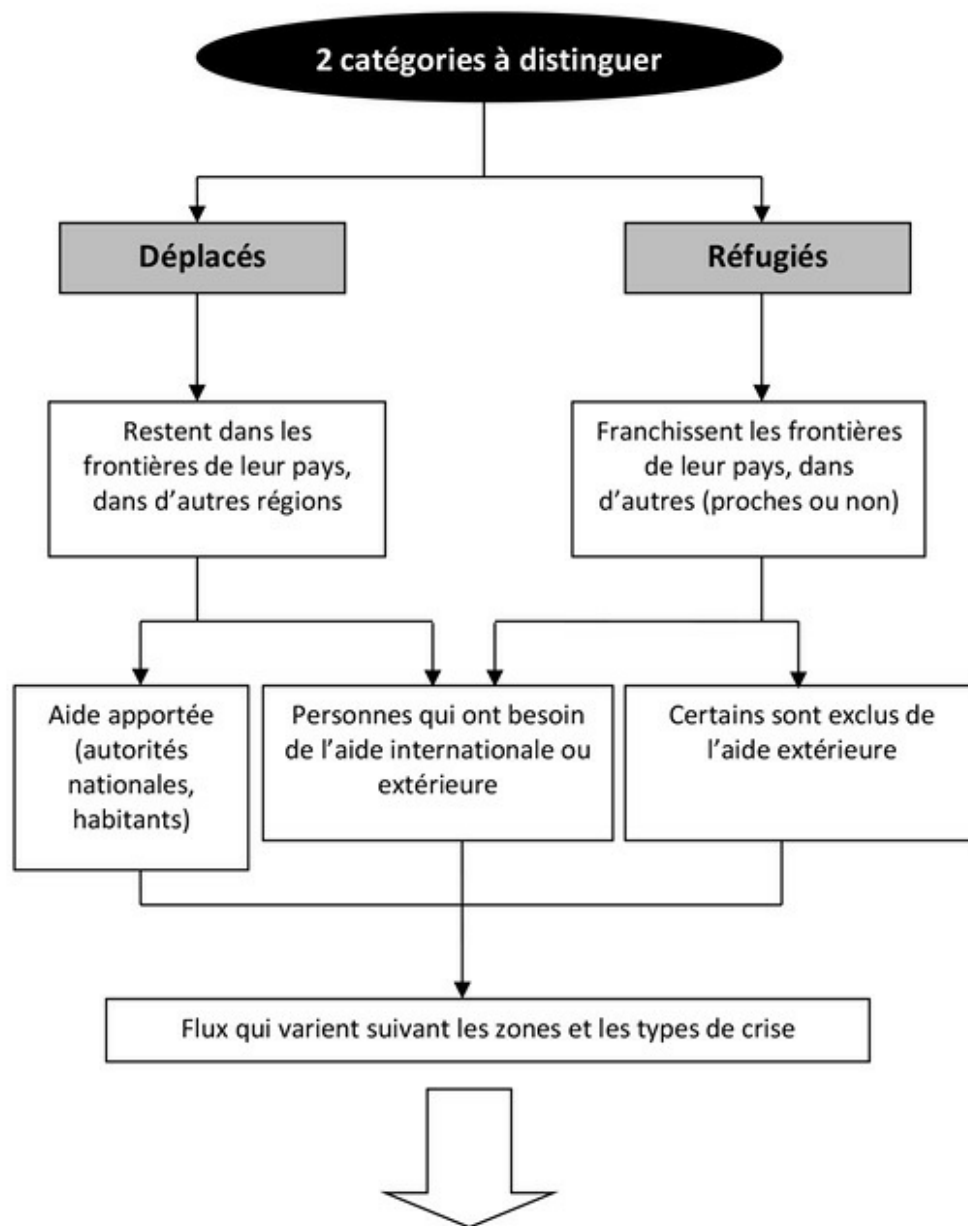
Les réfugiés et les déplacés

Une personne est considérée comme réfugiée lorsqu'elle fuit son pays, autrement dit qu'elle franchit les frontières pour fuir un danger ou une persécution dans son pays d'origine. Elle trouve alors asile dans un pays étranger ou une puissance étrangère qui la considère comme réfugiée. Les réfugiés peuvent revenir dans leur pays une fois que la situation est stabilisée.

Les personnes déplacées ne franchissent pas les frontières de leur pays. Elles trouvent un repli et un abri dans une autre région ou un territoire soumis à l'autorité de leur gouvernement d'origine. Les déplacés peuvent fuir leur domicile ou leur lieu de résidence suite à un conflit armé, à une situation de violence généralisée (guerre civile), de violation des droits de l'homme. Elles peuvent aussi fuir après une catastrophe naturelle ou une catastrophe technologique, comme ce fut le cas pour les habitants de la région de Fukushima (20 km autour de la centrale nucléaire) en mars 2011.

Les déplacés bénéficient de l'aide nationale et de la solidarité avec les habitants des régions qui n'ont pas été touchés.

La question des réfugiés et des déplacés en Afrique



18,5 millions de personnes ont été déplacées et près de 6,4 millions ont été réfugiés en Afrique en 2019

Les arcs de crise et zones grises en Afrique subsaharienne

Grands axes

Le continent africain retient régulièrement l'attention pour ses conflits armés et ses crises qui mettent aux prises les gouvernements et les régions sécessionnistes.

Les réalités doivent être nuancées suivant les théâtres d'opérations. Tout le continent n'est pas touché de la même façon par ces crises.

Les arcs de crise et les zones grises alimentent l'instabilité sur le pourtour méridional du Sahara, de l'Atlantique à l'océan Indien.

L'essentiel à connaître

Depuis la fin de la Guerre froide (1991), les conflits majeurs, avec au moins 1 000 morts par an et impliquant au moins un État, se sont multipliés sur le continent africain tout en se concentrant sur quatre zones distinctes pour l'Afrique subsaharienne :

- l'Afrique de l'Ouest ;
- le Soudan ;
- la région des Grands Lacs ;
- la Corne de l'Afrique.

Les causes de ces conflits sont multiples et doivent être étudiées séparément pour bien comprendre les enjeux. L'Afrique de l'Ouest a

connu une déstabilisation à partir des années 1980. Les premiers éléments de division puisent leurs racines dans l'histoire et dans la période coloniale :

- au Liberia, les tensions entre les descendants des Afro-Américains et les populations indigènes ont conduit à de violentes disputes dans les années 1980 ;
- l'opposition dégénère en guerre civile à partir de 1989. La guerre s'est ensuite étendue aux pays voisins, comme à la Guinée et à la Côte-d'Ivoire, où elle a pris un nouvel élan ;
- en Côte-d'Ivoire, à la mort du président Houphouët-Boigny en 1993, une grave crise de succession s'ouvre. Un coup d'État est organisé par l'armée en décembre 1999. Laurent Gbagbo profite de l'instabilité pour se porter candidat et être élu, avec 20 % des électeurs. Un nouveau coup d'État est organisé en 2002, qui entraîne une guerre civile ;
- les tensions restent aujourd'hui vives et l'Afrique de l'Ouest est régulièrement secouée par les soubresauts politiques et militaires avec des coups de force.

La région des Grands Lacs connaît à l'été 1994 une vague de violences sans précédents :

- le génocide au Rwanda entraîne le massacre de Tutsis (au moins 800 000 morts) ;
- les violences gagnent les pays voisins où s'étaient réfugiées les populations rwandaises ;
- l'ONU retire en juin 1994 la force internationale présente au Rwanda (MINUAR), ce qui attise un peu plus les violences et les exactions avant que la France n'intervienne militairement : elle crée une zone de sûreté dans la partie sud-ouest du Rwanda ;
- en juillet 1994, le chef du Front patriotique rwandais (FPR) s'empare de la capitale, Kigali, qu'il soumet fermement. En 1995, il envahit le Zaïre pour chasser les populations rwandaises qui s'y étaient réfugiées. Cette invasion entraîne une nouvelle

déstabilisation du Zaïre (aujourd'hui République démocratique du Congo).

La Corne de l'Afrique voit se succéder différentes formes de crises :

- les frontières sont contestées avec les milices musulmanes (*shebab*) qui alimentent les contestations et l'insécurité alimentaire dans de larges portions des territoires, en particulier en Somalie. Elles contrôlent des territoires qui échappent en très grande partie à l'autorité du gouvernement central, ce qui pose les fondements pour maintenir la lutte armée ;
- le terrorisme et la piraterie maritime encouragent eux aussi l'instabilité chronique de la région, avec des expéditions des pays occidentaux pour tenter de rétablir la situation lorsque les équilibres paraissent trop fragiles, comme en 2009 avec l'opération Atalante ;
- les crises humanitaires liées à la sécheresse, aux mauvaises récoltes et aux attaques de nuisibles (comme les sauterelles) alimentent les rivalités et entretiennent l'instabilité avec des populations qui accusent les gouvernements de ne rien faire pour subvenir à leurs besoins ;
- l'affaiblissement des États qui ne parviennent pas à contrôler des territoires stratégiques, comme les côtes dans le cas de la Somalie, ce qui alimente les trafics illicites et l'insécurité dans de vastes régions.

Ces quatre zones entretiennent à une large échelle des éléments d'instabilité dont tirent profit les mouvements terroristes et clandestins. Les géographes parlent à cette occasion d'arcs de crise ou de zones grises pour désigner ces territoires où l'autorité des gouvernements officiels peine à se faire reconnaître et à s'exercer.

Zoom sur un territoire

Les tensions au Soudan

Le Soudan est confronté à de graves tensions depuis 2003.

Les origines des tensions remontent aux années 1980, lorsque le Soudan avait noué une alliance avec la Libye du colonel Kadhafi pour renverser le gouvernement tchadien. Les équilibres politiques sont bouleversés avec l'arrivée au pouvoir d'Idriss Deby Itno (1952-2021) par les armes en 1990.

En 2003, les populations du Darfour se soulèvent contre le gouvernement autoritaire d'Omar al-Bachir. Celui-ci envoie des miliciens arabes, les *janjawids*, qui commettent de nombreuses exactions sur la population civile. La communauté internationale ne réagit pas tout de suite, ce qui accentue les crimes.

7 000 hommes de l'Union africaine sont envoyés au Darfour à partir de 2005 pour tenter de rétablir la situation et la paix. L'ONU de son côté envoie près de 23 000 hommes dans le même objectif. La guerre au Darfour aurait fait au moins 500 000 morts et Omar al-Bachir a été inculpé en 2009 par la Cour pénale internationale.

En juillet 2011, le Soudan du Sud accède à l'indépendance après un référendum d'autodétermination, où le oui l'emporte avec 98 % des suffrages. Organisé par l'ONU, ce référendum a donné naissance à un nouvel État africain, reconnu par la communauté internationale.

Les arcs de crise et zones grises en Afrique subsaharienne

Afrique de l'Ouest	Soudan	Grands Lacs	Corne de l'Afrique
Premiers éléments des conflits : colonisation	Origines des tensions : années 1980	Violences sans précédents à partir de l'été 1994	<i>Shebab</i> qui alimentent les contestations
Les tensions restent vives. L'Afrique de l'Ouest est régulièrement secouée par les soubresauts politiques et militaires avec des coups de force	En 2003, Darfour se soulève contre le gouvernement autoritaire d'Omar al-Bachir Milices et exactions sur les civils	L'ONU retire en juin 1994 la force internationale présente au Rwanda (MINUAR), ce qui attise un peu plus les violences et les exactions (Rwanda)	Terrorisme et piraterie maritime encouragent l'instabilité chronique de la région (opération Atalante à partir de 2009)

Ces quatre zones entretiennent à une large échelle des éléments d'instabilité dont tirent profit les mouvements terroristes et clandestins

Les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo

Grands axes

La République démocratique du Congo (RDC) fait figure d'exemple emblématique des tensions et conflits liés directement à l'exploitation des ressources naturelles.

Le contrôle et l'exploitation de ces ressources sont essentiels pour dégager des revenus, qui permettent ensuite d'alimenter les conflits en finançant les milices et les groupes paramilitaires.

Les tensions sont récurrentes dans cette partie de l'Afrique depuis les années 1960.

L'essentiel à connaître

La situation politique et sécuritaire très confuse en République démocratique du Congo s'explique en partie par la question de l'exploitation des ressources naturelles :

- colonisé par la Belgique, le Congo (RDC aujourd'hui) accède à l'indépendance dans les années 1960. Le secteur minier occupe à cette époque une très grande place dans l'économie nationale, sans rapports directs avec les autres secteurs ;
- une très faible part de la population tire profit de l'exploitation de ces ressources minières, ce qui pèse sur le développement ;
- dans les années 1960, les périphéries se révoltent contre le gouvernement central, qu'elles accusent de piller les ressources :

la province du Katanga, au sud-est, déclare unilatéralement son indépendance, ce qui conduit à une grave crise (1960-1963), qui mobilise l'ONU pour être résolue ;

- les États-Unis et la Belgique interviennent militairement dans le contexte de la Guerre froide (1947-1991), pour éviter que le pays ne bascule dans l'aire d'influence soviétique ;
- cette instabilité permet à Joseph Mobutu (1930-1997) chef d'état-major, de prendre le pouvoir par un coup d'État en 1965.

Le nouveau gouvernement met en œuvre des mesures autoritaires :

- les grandes concessions étrangères qui ne sont pas exploitées sont nationalisées ;
- le gouvernement poursuit dans les années 1970-1980 en favorisant les proches du pouvoir, ce qui alimente les ressentiments de la population à l'égard de ces proches ;
- les mesures autoritaires entraînent une dégradation brutale de l'économie tout entière, avec une explosion de la dette extérieure : en 1985, elle représente 112 % du PIB et 241 % des exportations ;
- les pressions internationales sont de plus en plus fortes pour libéraliser l'économie.

Entre 1998 et 2003, dans la « deuxième guerre du Congo », les ressources naturelles ont clairement été mises au cœur des enjeux :

- les territoires disposant de ressources ont fait l'objet de conflits, tandis que ceux qui en étaient dépourvus ont été très largement à l'écart ;
- le Kivu représente un exemple emblématique, avec une superficie totale de 128 000 km², aux confins de la région des Grands Lacs. Excentré et difficile d'accès, le Kivu fait office de véritable zone grise. La question de la souveraineté se trouve posée avec un contrôle de l'État qui est désormais *de jure*, c'est-à-dire un contrôle théorique d'une zone instable, qui lui échappe en grande partie en réalité ;

- les lieux de production, d'échange et les passages frontaliers ont concentré les affrontements ;
- en parallèle, l'exploitation des zones d'or, de diamant et de coltan s'est poursuivie, car ces ressources étaient prélevées de manière artisanale.

Des logiques de prédation se sont donc mises en place dans les années 1990, qui contribuent d'alimenter les réseaux et d'entretenir l'instabilité chronique :

- pillage des ressources existantes par les milices et les groupes rebelles qui peuvent ainsi se financer ;
- des acteurs extérieurs (militaires et politiques) viennent prendre le relais de ces premiers pillages pour tirer profit de ces ressources en les échangeant directement à l'étranger ;
- des structures administratives parallèles sont mises en place pour assurer cette exploitation.

Les Nations unies, via le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) estiment à 1,3 milliard de dollars annuels le montant des ressources tirées de l'exploitation illégale de l'or, de l'ivoire ou encore du bois. 98 % des revenus totaux seraient captés par des organisations clandestines internationales, qui entretiendraient l'instabilité en finançant les groupes armés avec les 2 % restants, soit 13 millions de dollars chaque année.

Zoom sur une situation

Les « diamants de sang »

Les « diamants de sang » font partie de la catégorie des « diamants de conflits » définie en 2000 par l'ONU : « *diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles pour financer leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou renverser des gouvernements légitimes* ». Pour certains experts, comme Élise

Rousseau, cette définition mériterait d'être élargie pour mieux prendre en compte la diversité de situations observées en Afrique.

Les diamants de conflits sont extraits dans certains territoires, comme la République centrafricaine (RCA) ou dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). Des sociétés militaires profitent des situations locales d'instabilité pour extraire les diamants et en tirer des revenus.

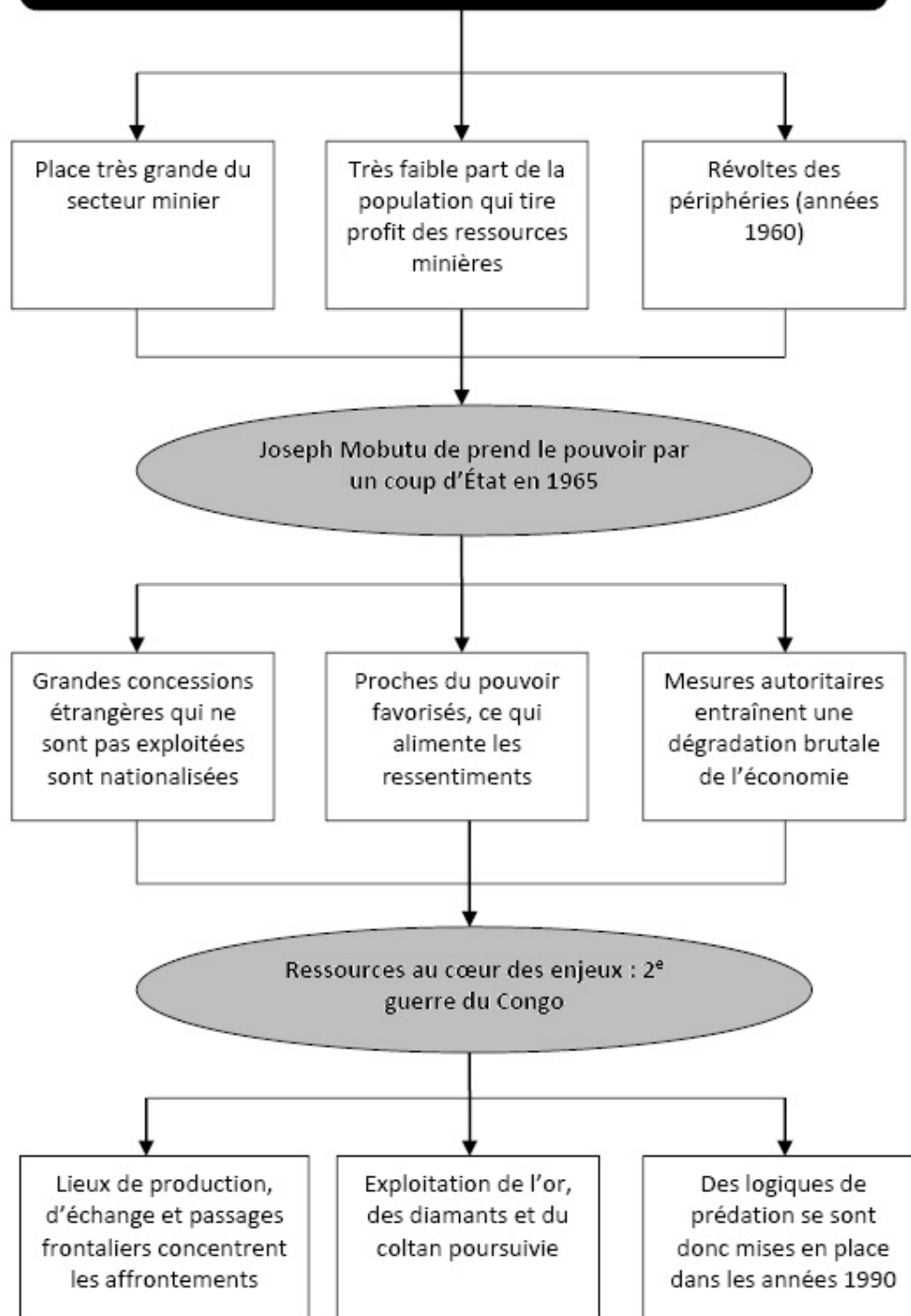
En **2006**, le réalisateur américain Edward Zwick a sorti un film pour dénoncer ces violences et ces abus : ***Blood Diamond***. Ayant pour théâtre le Sierrea Leone, ce film vise à dénoncer l'opacité et l'utilisation des réseaux de vente de diamants pour alimenter les mouvements rebelles en devises, avant d'acheter des armes et de contribuer à l'instabilité politique en Afrique de l'Ouest.

Ce film a connu un certain retentissement en salles, avec 1,3 million d'entrées en France en l'espace de 6 mois. Surtout, il a fait prendre conscience de la nécessité de réformer le marché des diamants, avec davantage de transparence et de prise en compte des droits de l'homme.

Les pays d'Afrique australe s'opposent à toute modification du processus dit de Kimberly, qui réunit chaque année des acteurs étatiques, des membres de la société civile ainsi que des représentants des industries du diamant, pour surveiller les cours mondiaux et éviter, en théorie, la vente de diamants issus de conflits.

Les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo

La situation politique et sécuritaire très confuse en partie due à l'exploitation des ressources naturelles



L'Amérique, un continent avec des puissances contrastées

✓ Problématique

En quoi le continent américain est-il révélateur des inégalités de puissance et des rivalités qui en résultent ?

Concepts-clés

- **Compétitivité territoriale** : processus qui conduit à mettre en concurrence les territoires les uns avec les autres à différentes échelles (du niveau local au niveau mondial).
- **Fronts pionniers** : limites mouvantes, dans l'espace et dans le temps, qui séparent les territoires peuplés et mis en valeur des territoires quasiment vides et qui restent à maîtriser.
- **Hégémonie** : position dominante d'un État par rapport aux autres dans de nombreux domaines, en particulier dans le domaine militaire.
- **Hub** : carrefour de communication (port ou aéroport) qui assure la redistribution des flux internationaux aux échelles inférieures (intracontinentales, nationales et régionales). Les *hubs* sont indispensables dans le contexte de la mondialisation.
- **Mégapole** : très grande agglomération de plusieurs millions d'habitants, qui dispose également d'un rayonnement à différentes échelles (national mais aussi et surtout international).
- **Mégalopole** : désigne une grande région urbaine qui forme un tissu urbain continu de plusieurs métropoles qui se rejoignent les

unes les autres, qui compte plus de 10 millions d'habitants. À ne pas confondre avec mégapole.

Pour commencer

Du nord au sud, le continent américain s'étire sur près de 10 000 km au total, depuis le cap Columbia jusqu'à la Terre de Feu et au cap Horn. Ce continent est marqué par conséquent par une très grande diversité que ce soit au niveau des paysages, des cultures, des relations socio-économiques et politiques, ce qui pèse sur les équilibres continentaux et sur l'insertion dans la mondialisation. Des tensions sont en effet reliées à cette très grande hétérogénéité qui a tendance à s'accroître depuis les années 1990. Si certaines tensions opposent des États américains entre eux, les tensions les plus fortes impliquent les États-Unis et leurs voisins. Les États-Unis cherchent en effet toujours à imposer leur domination et leur modèle économique, social et culturel aux autres États d'Amérique qu'ils considèrent comme leur « chasse gardée » depuis la doctrine Monroe du XIX^e siècle (1823). La présence militaire et l'influence des États-Unis est de plus en plus contestée et rejetée par les États d'Amérique latine, en partie dans la partie sud du continent, où de nouveaux grands sont en train de s'affirmer sur la scène mondiale.

D'autres rivalités opposent les États du sud de l'Amérique entre eux : le Brésil entretient des relations compliquées et conflictuelles avec l'Argentine, qui elle-même entretient des relations compliquées avec le Chili. Les tensions ne s'emboîtent pas forcément les unes dans les autres. Elles contribuent en tout cas à reconfigurer les équilibres géopolitiques avec des fluctuations parfois brutales, notamment en matière d'intégration économique comme nous allons le voir dans ce chapitre.

Il faut aussi noter, depuis les années 1990, des tentatives de rapprochement entre les États. Ces entreprises tentent de dépasser les clivages, même si les tensions et les rivalités demeurent fortes. Deux organisations internationales dominant, toutes deux dans le

domaine commercial avec l'ALENA (avant 2020) et le Mercosur. Mais ces associations demeurent fragiles et limitées, car elles n'intègrent pas tous les États américains et, surtout, ne profitent pas de manière équitable à tous leurs membres, alimentant de nouveaux ressentiments et de nouvelles rivalités. Le continent américain est l'un de ceux qui comptent le plus d'associations régionales commerciales.

Les États-Unis : une puissance prédominante et hégémonique

Grands axes

Depuis le début du XX^e siècle, les États-Unis font figure de première puissance dans de nombreux domaines (militaire, économique, culturel, etc.).

La fin de la Guerre froide (1991) a renforcé un peu plus le rôle de première puissance des États-Unis, qui se sont retrouvés sans équivalents dans les années 1990.

La montée en puissance de nouveaux acteurs (les pays émergents) et la relance des tensions avec la Chine et la Russie par exemple réorientent les regards américains.

L'essentiel à connaître

Avec moins de 5 % de la population de la planète (325,7 millions d'habitants en 2018), les États-Unis sont cependant la première puissance économique mondiale. Ils cumulent les éléments de puissance :

- leur PIB (premier au monde) s'élève à 21 345 milliards de dollars en 2019 (source : Banque mondiale). Il est supérieur à la somme des trois pays suivants (Chine, Japon, Allemagne) ;
- les États-Unis sont aussi les premiers importateurs et exportateur de services au monde, quel que soit le secteur pris en compte

(pour les particuliers ou pour les entreprises, ce que l'on appelle le tertiaire supérieur avec la finance et les assurances) ;

- le déficit commercial des États-Unis est lui aussi marqué, de l'ordre de 621 milliards de dollars en 2019, soit le plus fort depuis la crise financière et économique de 2008.

Comme ailleurs dans le monde, les hommes et les activités se concentrent sur les littoraux :

- deux tiers de la population totale vivent sur les littoraux ou à proximité immédiate ;
- les États-Unis tirent parti de l'ouverture sur l'extérieur avec leurs deux grandes façades maritimes (Pacifique et Atlantique), ainsi que les grandes métropoles qui s'y situent. 8 des 10 premières métropoles sont situées sur le littoral ;
- la mondialisation actuelle renforce un peu plus ce phénomène : New York, avec ses 21 millions d'habitants en 2018, se situe au dixième rang mondial ;
- les métropoles sont aussi des points d'entrée transcontinentaux, vu les échelles du territoire états-unien. Elles accueillent des *hubs* et redistribuent les flux de marchandises, de personnes. Elles forment de vastes mégaloïles, comme la *Megalopolis* ou Bos-Wash qui pèsent dans la mondialisation.

Les espaces transfrontaliers sont inégalement valorisés. Favorisés par l'ALENA, ceux des États-Unis (*Mexamerica*) représentent des espaces moteurs pour l'économie nationale, en développant les flux (que ce soit pour les marchandises, les capitaux ou, dans une moindre mesure, la, main-d'œuvre). Ils sont toutefois très inégaux, comme le souligne régulièrement la question des flux migratoires entre le Mexique et les États-Unis.

Le territoire est marqué par de forts contrastes en matière d'aménagements :

- le centre des États-Unis reste au nord-est, tandis que l'espace le plus dynamique se situe au sud et à l'ouest dans le croissant périphérique de la *Sun Belt* ;

- le Nord-Est est structuré par deux pôles majeurs, la *Megalopolis*, qui est un centre décisionnel planétaire avec la ville mondiale de New York, et les Grands Lacs, aujourd'hui en reconversion et qui ont durement été frappés par la crise de 2008. La ville de Detroit a payé un très lourd tribut avec la fermeture de ses grands complexes industriels automobiles et les friches qu'ils ont laissés ;
- composée de pôles isolés (Floride, Texas, Californie, État de Washington [Seattle]), la ceinture périphérique (*Sun Belt*) connaît depuis les années 1990 un fort essor démographique et économique. Cette partie du territoire états-unien tire la croissance économique nationale.

Les marges sont enfin des réserves de puissance indispensables pour l'avenir :

- l'intérieur du territoire des États-Unis (les Grandes Plaines, les Rocheuses) reste une périphérie peu peuplée, essentiellement tournée vers l'agriculture ou les industries extractives avec le gaz de schiste ;
- comme l'Alaska ou l'archipel d'Hawaï, cette partie du territoire états-unien offre des ressources naturelles relativement abondantes en pétrole ou avec les terres agricoles qui ont fait la force du modèle productiviste ;
- les *feed-lots* (parcs d'engraissement) sont souvent cités en exemples pour illustrer ce modèle intensif, avec des dizaines de milliers de bovins concentrés dans des parcs pour y être engraisés avant d'être vendus. Les *feed-lots* sont régulièrement dénoncés par les ONG environnementales, avec un très fort impact sur les émissions de gaz à effet de serre.

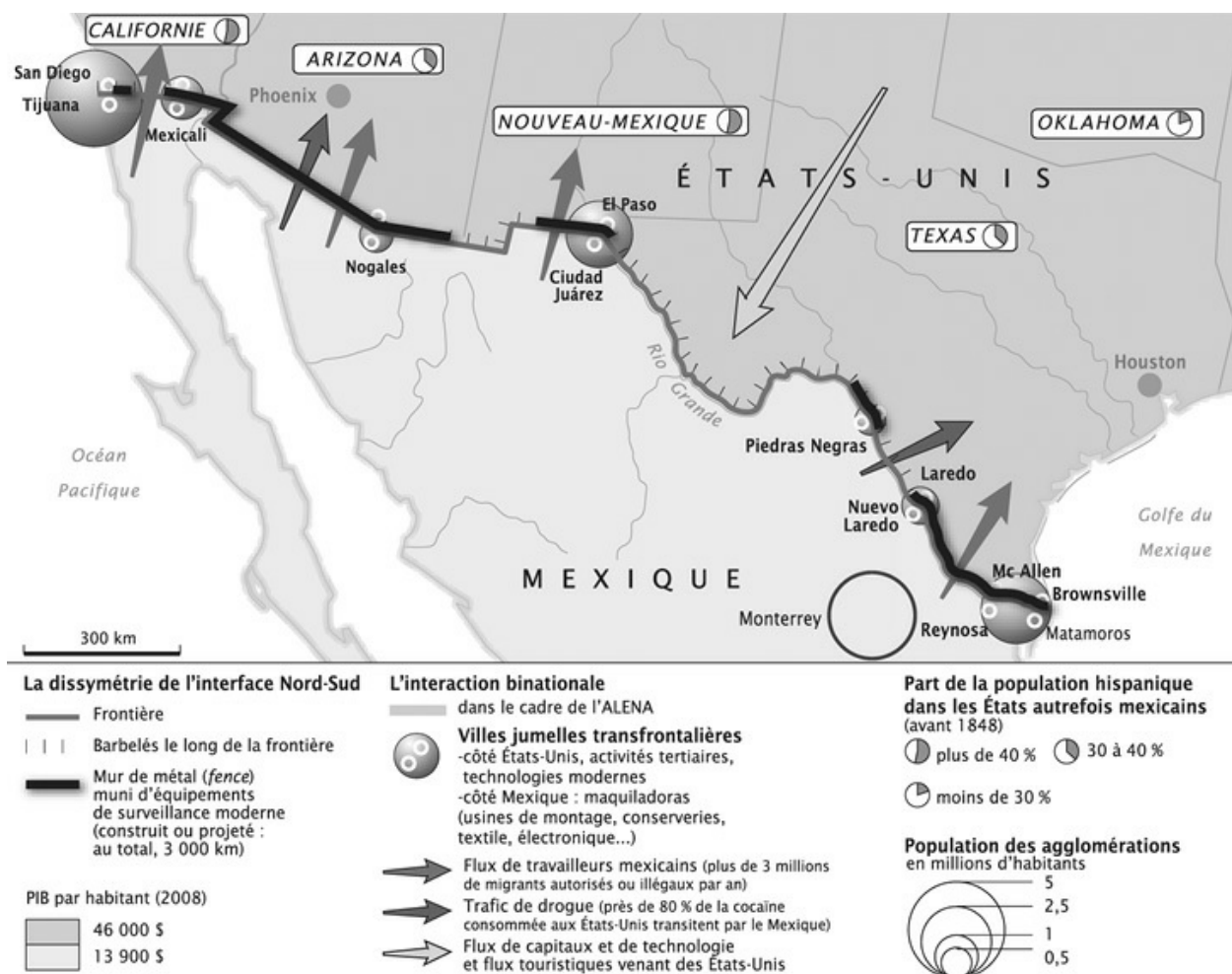
Zoom sur un événement

La frontière États-Unis/Mexique (Mexamérique)

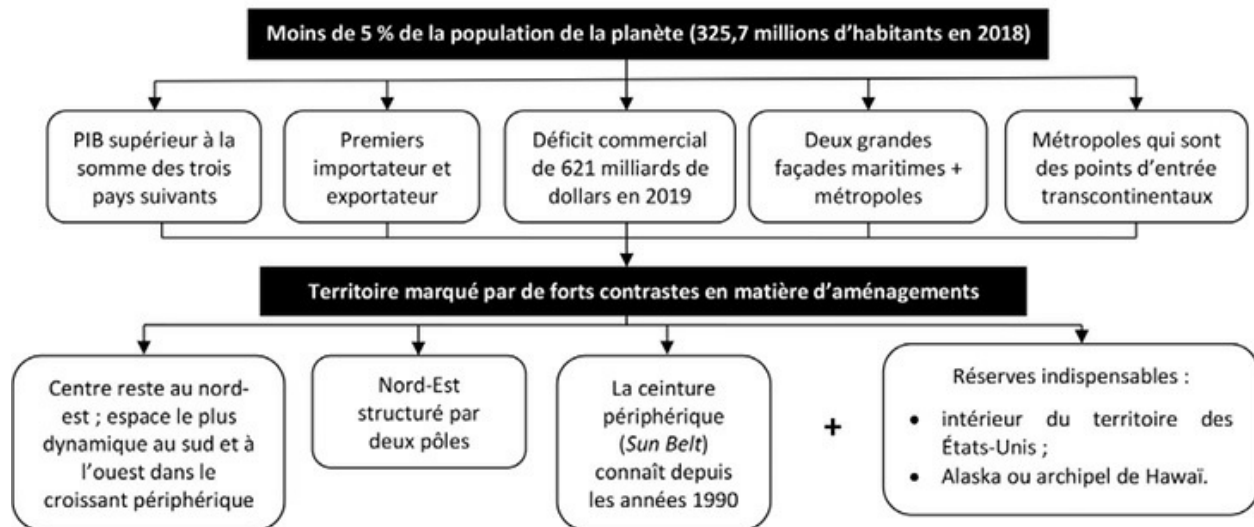
Cette frontière est emblématique des relations dissymétriques entre les États-Unis, qui tirent profit de la compétitivité territoriale pour implanter leurs activités et bénéficier d'une main-d'œuvre à moindres coûts, et le Mexique, qui cherche à développer ses frontières septentrionales.

Mais les déséquilibres territoriaux se trouvent accentués par ces dynamiques, avec des écarts grandissants entre les régions mexicaines. Les violences avec les cartels de la drogue, qui contrôlent également les flux de migrants entre le Mexique et les États-Unis, déstabilisent toute la partie nord du Mexique.

Carte de la frontière États-Unis/Mexique



Une puissance prédominante et hégémonique



Les États-Unis : gendarmes et modèle du monde ?

Grands axes

Les États-Unis défendent des valeurs et un modèle démocratique partout dans le monde. Ces positions justifient les interventions extérieures, avec l'envoi de corps expéditionnaires et de troupes sur les terrains d'opération.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les États-Unis sont intervenus dans tous les grands conflits, en soutien ou en intervention directe.

Les interventions extérieures et la position des États-Unis suscitent de nombreuses polémiques et contestations, qui peuvent déboucher sur des tensions ouvertes avec les attaques terroristes.

L'essentiel à connaître

Les États-Unis jouent un rôle politique majeur depuis la première moitié du XX^e siècle avec leur *hard power*. Ils disposent d'une influence inégalée dans les institutions internationales, qu'ils abritent en partie sur leur territoire, comme le FMI ou l'ONU, ainsi que de moyens de pression économiques (*foodpower*, production de pétrole à partir du sous-sol schisteux ou des sables bitumineux, côté canadien) ou encore de capacités militaires inégalées tant sur les mers, que sur les continents ou dans le domaine spatial. Les États-Unis ont par ailleurs noué tout un réseau d'alliances militaires et

économiques, hérité en grande partie de la Guerre froide (1947-1991), comme l'OTAN fondé en 1949.

Les États-Unis restent un modèle attractif avec leur *soft power* et le poids de leur économie dans la mondialisation actuelle :

- malgré la crise de 2008, leur modèle libéral attire toujours les capitaux : 19,4 % des IDE mondiaux y ont été dirigés en 2019 ;
- le pays attire également les hommes, en particulier les élites avec la fuite des cerveaux.

La force médiatique des États-Unis et leur maîtrise des NTIC, ce que les experts appellent le *netpower*, expliquent en grande partie la diffusion de l'*American Way of Life* :

- la firme McDonald's est régulièrement citée en exemple à ce sujet ;
- en 2019, le groupe était présent dans 143 pays sur près de 200 que compte le monde aujourd'hui ;
- la mondialisation culturelle, avec l'adoption de modes de consommation à de très larges échelles et les stratégies de développement de McDonald's, qui sait tenir compte des attentes et des habitudes des consommateurs dans les pays d'implantation, soutiennent en retour ce dynamisme.

L'hyperpuissance des États-Unis est toutefois contestée depuis le tournant des années 2000 :

- elle provoque des réactions de rejet, parfois extrêmes avec l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples d'Amérique qui regroupe depuis 2005 la Bolivie, Cuba, l'Équateur, le Nicaragua et le Venezuela) ou le mouvement terroriste Al-Qaïda ;
- les puissances émergentes apparaissent comme des menaces pour le premier rôle économique. La dépendance extérieure est cependant forte, en particulier dans le domaine des énergies ou plus encore de la dette, qui finance la croissance économique des États-Unis ;
- cette dernière a alimenté la croissance économique depuis les années 1950, mais le niveau est tel aujourd'hui (plus de 19 000 milliards de dollars en 2019, avant que la crise du

coronavirus ne vienne aggraver les équilibres) que certains économistes craignent un effondrement de l'économie en cas de nouvelle crise financière brutale, qui entamerait la solvabilité des États-Unis ;

- le poids de la dette pourrait atteindre, selon les prévisions du FMI, 117 % du PIB intérieur des États-Unis en 2023, ce qui placerait le pays dans une situation inédite.

L'hyperpuissance américaine est enfin menacée par des fragilités internes, en particulier dans le domaine des inégalités sociales ou du vieillissement de la population. La crise économique de 2008, liée aux *subprimes*, a entraîné une paupérisation de la société américaine. La crise liée au coronavirus, à partir du printemps 2020, a également affecté la société états-unienne avec plus de 770 780 morts (novembre 2021).

Zoom sur un acteur-clé

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Mise en place le 2 avril 1949, l'OTAN est d'abord une alliance militaire qui vise à protéger les pays membres d'une attaque soviétique, en particulier en Europe où les deux camps (occidental et soviétique) se font face depuis la partition du continent en deux après 1948. Les Européens ne disposent pas, à cette époque, des capacités militaires suffisantes pour assurer leur sécurité extérieure et doivent donc se placer sous le « parapluie américain ». L'URSS se dote également en 1949 de l'arme atomique, ce qui modifie les équilibres géopolitiques internationaux, puisque les États-Unis ne sont plus les seuls détenteurs de la dissuasion nucléaire. Le siège international de l'Organisation se situe à Bruxelles, au plus près des institutions européennes avec qui l'OTAN discute et entretient des liens privilégiés.

L'OTAN regroupe aujourd'hui trente États, tous situés en Europe ou aux portes du continent, à l'exception des États-Unis et du Canada qui sont des partenaires stratégiques de premier plan.

L'OTAN se fixe comme objectifs politiques aujourd'hui la promotion des valeurs démocratiques et la coopération en matière de défense et de sécurité pour ses membres. Elle cherche à instaurer un climat de confiance et d'entraide qui apaise les tensions et permette d'éviter les conflits.

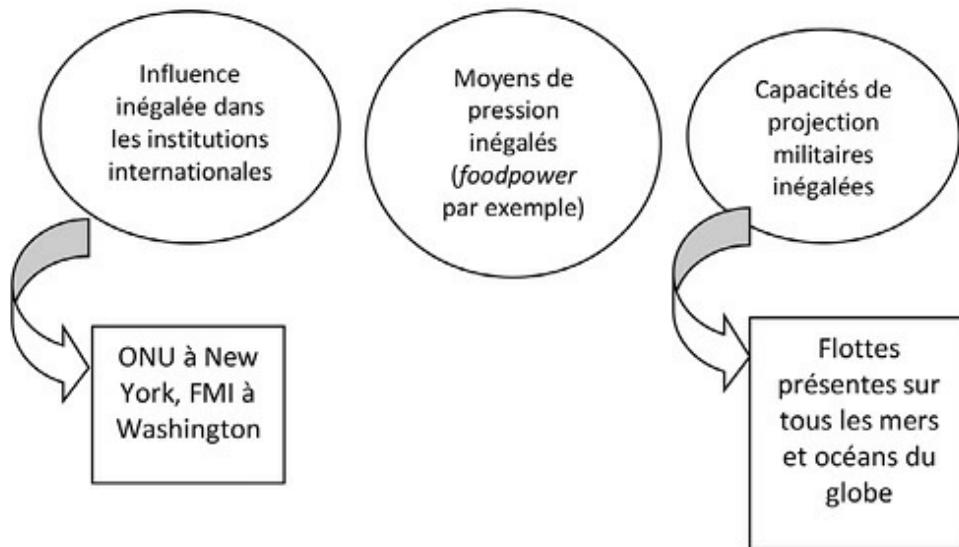
Sur le plan militaire, outre les missions de sécurité, l'OTAN dispose d'outils suffisants pour mener des « opérations de gestion de crise », c'est-à-dire des actions ponctuelles et ciblées, notamment aériennes, pour ramener la paix ou forcer les belligérants à entamer des négociations en vue de régler le conflit ouvert.

En 2017 et 2018, le président Donald J. Trump a régulièrement critiqué le fonctionnement de l'OTAN où, dit-il, les États-Unis

paient un trop lourd tribut. Il souhaitait faire contribuer davantage les États européens, sans succès. Les critiques se sont par la suite multipliées. Le président français Emmanuel Macron a évoqué en novembre 2019 « la mort cérébrale » de l'OTAN pour tenter de faire réagir les partenaires européens. Les débats restent donc ouverts.

Les États-Unis : gendarmes et modèle du monde ?

Rôle politique majeur avec le *hard power*



Modèle attractif avec le *soft power*



Hyperpuissance États-Unis contestée depuis les années 2000 :

- réactions de rejet, parfois extrêmes (ALBA ou Al-Qaïda) ;
- puissances émergentes apparaissent comme des menaces ;
- la dette extérieure a alimenté la croissance économique depuis les années 1950, mais certains économistes craignent un effondrement de l'économie en cas de nouvelle crise financière brutale.

Les lieux et les formes de la puissance aux États-Unis

➤ Grands axes

Les lieux de la puissance des États-Unis sont toujours situés pour l'essentiel sur la côte Nord-Est, où sont arrivés les premiers migrants.

Sous l'effet de la mondialisation et des recompositions territoriales, les lieux de la puissance des États-Unis se sont diffusés vers le sud et la côte occidentale du pays (Pacifique).

De nouvelles centralités émergent, qui contribuent à réorienter les flux et les activités au sein du territoire états-unien.

📎 L'essentiel à connaître

Les États-Unis disposent de bases solides (espace, ressources, population) qui leur ont apporté une supériorité multiforme :

- économique avec les premières places boursières mondiales (Wall Street à New York) ;
- diplomatique avec le siège des grandes institutions internationales : ONU à New York, Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI) à Washington ;
- culturel et technologique avec les grandes universités (Harvard, Stanford) ou les centres innovants (*Massachusetts Institute of Technology* [MIT]).

Ces centres d'impulsion d'envergure mondiale permettent aux États-Unis de peser dans la mondialisation et d'orienter les flux en leur faveur (ce qui est un élément essentiel pour une puissance). Les États-Unis utilisent les organisations régionales et internationales pour asseoir leur puissance :

- dans le cadre de l'APEC (forum de coopération Asie-Pacifique), la coopération permet de limiter la zone d'influence du Japon tout en ouvrant de nouveaux débouchés aux firmes multinationales états-uniennes, en particulier vers la Chine ;
- dans le cadre des institutions internationales (OMC, FMI, Conseil de sécurité de l'ONU), le poids des États-Unis leur permet d'influencer, au besoin par des pressions, les décisions.

Les États-Unis exercent donc leur superpuissance en priorité à l'échelle du continent américain et, au-delà, à l'échelle mondiale pour soutenir leurs entreprises et leurs intérêts stratégiques :

- la façade atlantique des États-Unis est le cœur historique du peuplement, puis de l'industrialisation de l'Amérique du Nord, en relation directe avec le continent européen et au débouché des Grandes Plaines ;
- près de 80 millions de personnes se concentrent sur cet espace ;

C'est aussi dans cette région que se concentrent les principaux lieux de pouvoir :

- la *Megalopolis*, nébuleuse urbaine de 45 millions d'habitants de Boston à Washington, fait figure d'hypercentre états-unien et mondial ;
- là se prennent de nombreuses décisions sur l'organisation du monde, depuis la Maison Blanche ou la Banque mondiale dans la capitale fédérale, depuis la Bourse de Wall Street ou le siège de l'ONU à New York.

Malgré des difficultés économiques et un certain déclin démographique, la puissance de cette *Manufacturing Belt* reste exceptionnelle :

- les trois quarts des industries du pays et une part encore plus élevée de sa capacité financière y sont toujours localisés ;
- on y trouve les métropoles les plus anciennes et les plus complètes ;
- ainsi que le plus grand nombre de sièges sociaux, les universités et les laboratoires de recherche les plus prestigieux (comme le MIT).

Sixième puissance économique mondiale, premier État par son poids démographique, grande région des hautes technologies, de l'industrie, des médias et de l'agriculture capitaliste, la Californie est à la tête de la *Sun Belt*. Mais son manque d'autonomie financière et sa dépendance vis-à-vis des investissements extérieurs la fragilisent.

Le cœur de la puissance des États-Unis reste localisé sur la façade historique, celle du Nord-Est. Les évolutions récentes, avec l'ouverture des frontières maritimes sur le Pacifique (en lien avec le commerce international avec l'Asie) ne remettent pas fondamentalement en cause ces dynamiques.

Les espaces urbains connaissent des dynamiques différenciées :

- à l'échelle interurbaine, New York et Washington dominant la hiérarchie, Philadelphie et Baltimore sont de grands centres industriels en reconversion, tandis que Boston s'appuie sur des activités de pointe et un littoral attractif ;
- à l'échelle intra-urbaine, on oppose généralement les centres-villes, qui perdent leur population et tentent des restructurations, notamment en front de mer, aux banlieues, qui continuent de s'étendre, guidées par les autoroutes et polarisées par de nouveaux centres d'activités et d'emplois.

Le reste de la façade états-unienne s'organise autour de pôles industriels plus isolés :

- en position littorale ou à l'intérieur des terres, comme La Nouvelle-Orléans, Atlanta et le long des principales autoroutes qui relient le Nord-Est au golfe du Mexique ;

- ces espaces intermédiaires sont des périphéries agricoles aux richesses inégales : les comtés de la basse vallée du Mississippi, des plateaux des Appalaches ou des plaines littorales du Sud-Est sont les plus pauvres des États-Unis.

La localisation des lieux de pouvoir est plus largement le reflet de l'histoire. L'arrivée des migrants, qui ont constitué la nation états-unienne, s'effectuait en effet par les ports de la côte nord-est. À la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la ville de New York fut choisie pour implanter l'ONU car elle était proche de Washington, mais aussi et surtout des places boursières. La ville avait donc une tradition d'ouverture à l'international.

Zoom sur un territoire et ses enjeux

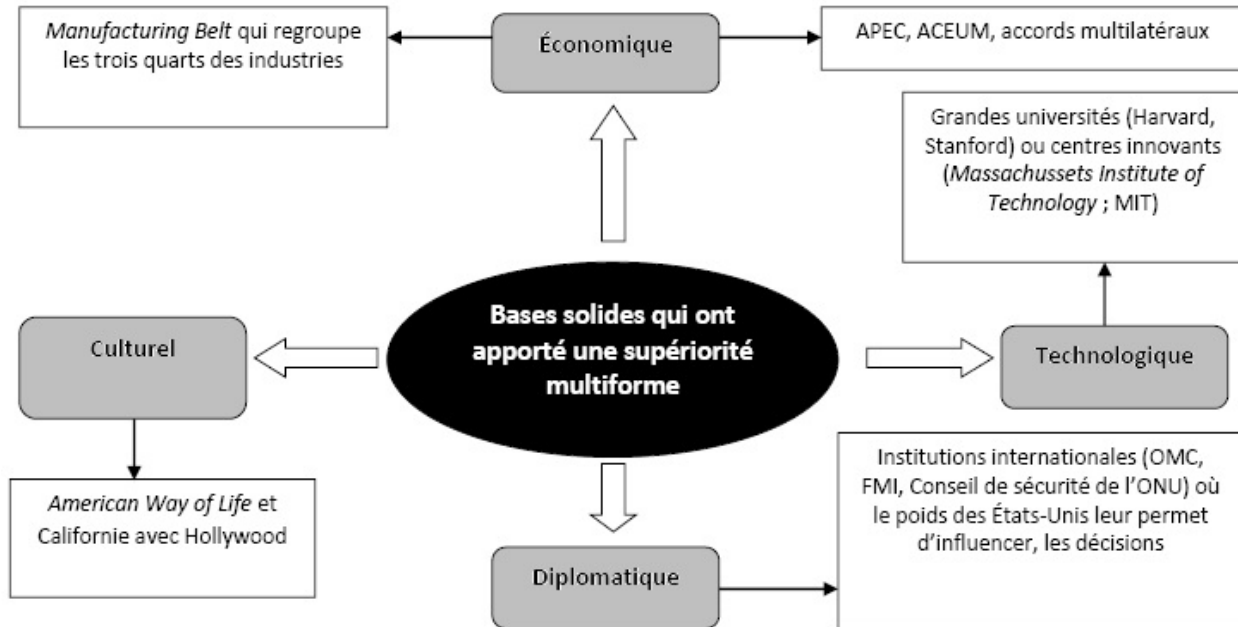
Les transports aux États-Unis

Le réseau de transports états-unien est le plus dense du monde, même si cette maîtrise de l'espace est inégale : dense et variée à l'est, elle est plus lâche et essentiellement de transit à l'ouest. Les transports permettent de maîtriser le territoire, condition essentielle à la puissance économique des États-Unis.

Les liaisons aériennes, dans le sillage des liaisons ferroviaires, constituent des ponts intercontinentaux entre les deux grandes façades littorales des États-Unis. Elles relient en effet les principaux pôles de croissance aujourd'hui (Californie et Floride, État de Washington [Seattle] et foyer du Nord-Est des États-Unis [Megalopolis] par exemple).

Les États-Unis accueillent des hubs aéroportuaires de première importance. L'on peut citer ici les aéroports d'Anchorage, Atlanta, Boston, Cincinnati, Charlotte, Chicago, Dallas, Denver, Détroit, Honolulu, Houston, Los Angeles, Minneapolis, New York, Orlando, Philadelphie, Salt Lake City, San Francisco, Seattle, Washington DC.

Les lieux et les formes de la puissance aux États-Unis



Un géant en devenir : le Brésil

Grands axes

Le Brésil est l'un des pays émergents les plus dynamiques aujourd'hui. Il domine très clairement l'Amérique du Sud.

La croissance économique du Brésil s'est traduite par une croissance rapide des métropoles, qui accueillent aujourd'hui des populations diverses. 87 % de la population brésilienne vit dans un espace urbain aujourd'hui, soit le double comparé au début des années 1980.

Le Brésil entretient des relations tendues avec ses voisins d'Amérique latine, qui dénoncent régulièrement son hégémonie.

L'essentiel à connaître

Le Brésil est la deuxième puissance continentale derrière les États-Unis et la huitième au monde en 2020 d'après le Fonds monétaire international :

- la rapidité de la croissance économique du Brésil en fait un exemple-type des pays émergents ;
- il ne peut toutefois rivaliser sur la scène mondiale et, par conséquent, cherche à étendre son influence principalement en Amérique latine, où il se heurte à ses voisins, en particulier à l'Argentine.

Le Brésil apparaît aussi comme un contrepoids à la domination des États-Unis, notamment en Amérique du Sud où le Brésil fait figure

de référent :

- il pratique une politique étrangère indépendante, avec par exemple une ouverture à l'Iran ;
- le Brésil n'hésite pas non plus à critiquer l'impérialisme ;
- le gouvernement brésilien a par exemple dénoncé en 2010 l'implantation de bases états-uniennes en Colombie ;
- le Brésil souhaite également promouvoir l'intégration latino-américaine en soutenant le projet de l'UNASUR ;
- le Brésil investit enfin dans le programme d'armement nucléaire.

Le Sudeste est le véritable cœur économique, politique et industriel du Brésil en concentrant 70 % de la production industrielle. Le Nordeste souffre de mal-développement : analphabétisme à 22 % contre 4,7 % à Brasilia au début des années 2010. Le Nord et surtout le Centre-Ouest (région du Mato Grosso) sont dynamisés par la politique de conquête du territoire menée et soutenue par le gouvernement de Brasilia, avec la stratégie des fronts pionniers.

Le Brésil se présente d'autre part comme un leader des puissances émergentes. Il a pris la tête de la fronde des pays du Sud contre les pays riches au sommet de l'OMC en 2003. Il se rapproche des autres puissances émergentes : Inde, Mexique, Afrique du Sud. Aujourd'hui, le Brésil maintient son intérêt pour les pays du Sud avec :

- les sommets de l'ASPA (sommets de l'Amérique du Sud et des Pays arabes, tenus pour la première fois à Brasilia en mai 2005 à l'initiative du président brésilien Luiz Ignacio Lula da Silva (2003-2011), pour réduire la dépendance des pays du Sud à l'égard des pays du Nord) ;
- l'ouverture à l'Afrique lusophone pour s'insérer dans la mondialisation et contrer l'influence grandissante de la Chine.

Le rôle mondial du Brésil a cependant ses limites :

- bien que membre du G20, il œuvre pour une plus large audience internationale en réclamant un siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et une réforme du FMI ;
- le FMI ne représente pas assez, aux yeux des pays émergents,

leurs intérêts ;

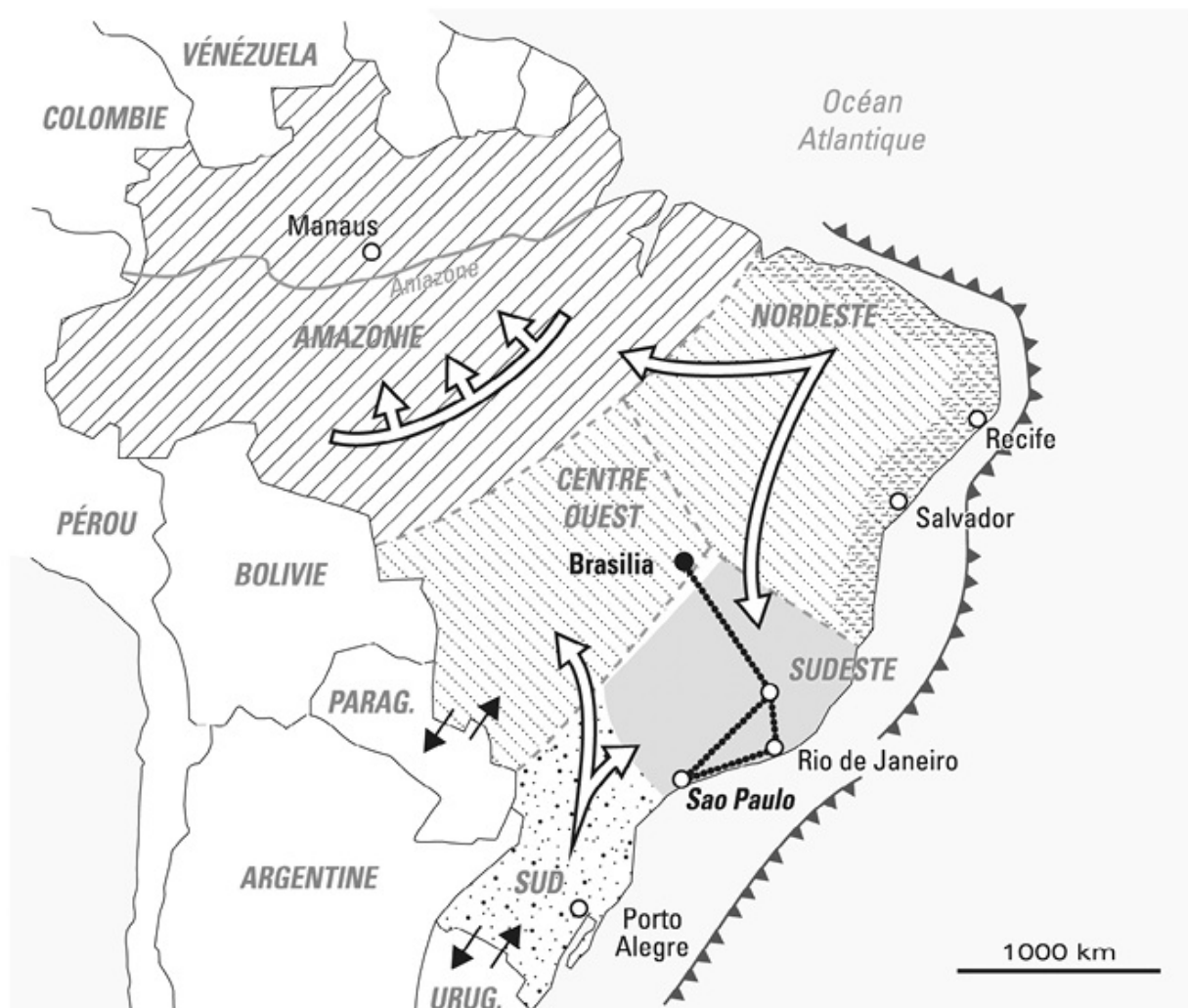
- au niveau continental, les voisins du Brésil (Argentine et Bolivie) dénoncent le néo-impérialisme brésilien, qui se fait particulièrement sentir dans l'exploitation des terres frontalières.

La décennie 2010 a été marquée par de nombreux scandales, qui ont ébranlé la puissance du Brésil :

- en 2014, un système de corruption autour de responsables publics est dénoncé publiquement. La présidente Dilma Rousseff (2011-2016) est réélue avec 52 % des voix ;
- en 2016, le scandale de corruption provoque la destitution de Dilma Rousseff, remplacée par le vice-président Michel Temer (président de 2016 à 2018) ;
- le pays s'enfonce dans une période de récession économique, avec un recul de 28 % du PIB entre 2014 et 2017. Les disparités se creusent, alimentant la contestation sociale et les tensions à l'égard du gouvernement central, accusé de ne rien faire pour soutenir les plus fragiles voire d'encourager le système de corruption avec la redistribution de « pots-de-vin » ;
- en 2018, l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva (président de 2003 à 2011) est incarcéré, ce qui provoque un véritable séisme politique. Jair Bolsonaro est élu la même année à la tête de l'État brésilien.

Zoom sur un territoire

Les dynamiques territoriales au service de la puissance du Brésil



Les contrastes régionaux

 Le centre industriel et agricole, densément peuplé

Les périphéries

 Périphérie intégrée, grande culture et élevage intensif

 Espace en réserve

 Agriculture capitaliste

 Cultures tropicales

 Le triangle industriel et son prolongement politique

Sao Paulo Capitale économique

Brasilia Capitale politique

Les dynamiques

 Flux migratoire interne

 Front pionnier

La puissance économique extérieure

 Lien avec le MERCOSUR (libre échange)

 Lien avec le monde (interface maritime)

Un géant en devenir : le Brésil

2^e puissance continentale derrière les États-Unis :

- rapidité de la croissance économique, exemple-type des pays émergents ;
- cherche à étendre son influence principalement en Amérique latine, où il se heurte à ses voisins, en particulier à l'Argentine ;
- contrepoids à la domination des États-Unis, notamment en Amérique du Sud, où le Brésil fait figure de référent.

Politique étrangère indépendante, avec une ouverture à l'Iran

Critique de l'impérialisme

Promouvoir l'intégration latino-américaine en soutenant le projet de l'UNASUR

De forts contrastes territoriaux :

- Sudeste, véritable cœur en concentrant 70 % de la production industrielle ;
- Nordeste : mal-développement (analphabétisme à 22 % contre 4,7 % à Brasilia au début des années 2010) ;
- Nord et Centre-Ouest (région du Mato Grosso) dynamisés par la politique de conquête du territoire.

Se présente comme le chef de file des puissances émergentes : sommets de l'ASPA ; ouverture à l'Afrique lusophone

Quelques limites :

- pas de siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et réclame une réforme du FMI ;
- au niveau continental, les voisins du Brésil (Argentine et Bolivie) dénoncent le néo-impérialisme brésilien, qui se fait particulièrement sentir dans l'exploitation des terres frontalières.

D'autres pays émergents ? Le Chili et l'Argentine

Grands axes

Le Chili et l'Argentine représentent donc des concurrents pour la puissance brésilienne en Amérique du Sud.

En dehors de cette zone, le Chili et l'Argentine ne disposent pas aujourd'hui d'appuis extérieurs suffisamment solides pour peser dans les relations internationales.

Ces deux pays sont aujourd'hui des pôles régionaux, qui cherchent à s'affirmer sur la scène mondiale.

L'essentiel à connaître

Le Chili a connu dans les décennies 1990 un rattrapage économique et une ouverture rapide sur l'extérieur :

- il bénéficie de ressources recherchées comme le cuivre et le lithium (dans une moindre mesure) ;
- il s'affirme de plus en plus comme un rival pour l'Argentine en matière d'industrie ;
- le Chili s'est rapproché des autres économies, comme celle des États-Unis pour entreprendre des grands travaux et des modernisations de son appareil productif (besoin de capitaux extérieurs) ;

- le pays dispose enfin de vastes réserves halieutiques au large de ses côtes, ce qui suscite les convoitises.

Mais le Chili doit aussi faire face à des rivalités avec ses voisins. Il refuse par exemple de donner un libre accès à la Bolivie sur l'océan Pacifique pour exporter ses ressources naturelles. Le Chili se heurte également à l'Argentine pour le contrôle de la Terre de Feu, qu'il considère comme stratégique avec le détroit de Magellan. Les heurts, moins nombreux depuis les années 2000, persistent malgré tout avec les tensions qui ne sont pas résolues.

L'Argentine a connu durant les années 2001-2002 une très grave crise économique qui la fragilise encore aujourd'hui :

- la récession économique et les institutions internationales ont lourdement pesé dans cette crise. Le FMI a ainsi refusé d'annuler une partie de la dette et a imposé des conditions d'ouverture libérale très strictes ;
- en janvier 2002, devant l'incapacité de rembourser les créanciers (155 milliards de dollars de dette), le gouvernement argentin a décidé de suspendre les paiements. L'Argentine a perdu une partie de ses soutiens à l'étranger, ce qui a replié le pays sur lui-même ;
- la montée brutale des faillites au début de l'année 2002 a affaibli le tissu industriel et économique du pays.

La classe moyenne a connu un net appauvrissement, comme une grande partie de la population argentine :

- la pauvreté a augmenté de 60 % dans les communes de la première couronne de Buenos Aires dans les années 2000 ;
- les catégories populaires ont été obligées de s'éloigner toujours plus de la capitale pour se loger, les obligeant à parcourir de longues distances pour se rendre à leur travail (40 à 50 km en moyenne).

Le différentiel économique avec le Brésil se creuse de plus en plus sur le plan industriel. Le Mercosur et l'intégration commerciale accentuent eux aussi les écarts entre les deux pays :

- la parité peso-dollar au tournant des années 1997-2001 a pénalisé les exportations argentines, alors que le real brésilien a connu dans le même temps une perte de 60 % de sa valeur, ce qui a soutenu les exportations brésiliennes ;
- les prix argentins ont connu dans de nombreux secteurs, comme dans le textile, un doublement par rapport à leurs concurrents brésiliens dans les années 2000. Les entrepreneurs argentins n'ont pas pu s'adapter rapidement avec la crise économique de 2001-2002, ce qui a entraîné un retard difficile à surmonter aujourd'hui ;
- la montée du chômage dans le secteur manufacturier argentin accentue les déséquilibres et favorise les importations en provenance du Brésil ;
- les rivalités se retrouvent au niveau du Mercosur, où les contentieux se multiplient entre l'Argentine et le Brésil. Les blocages obligent l'un et l'autre à se tourner vers des instances extérieures, comme l'OMC, qui sont opposées à la multiplication des associations commerciales régionales, car elles entravent la libre-circulation et le libre-échange avec l'extérieur de la zone.

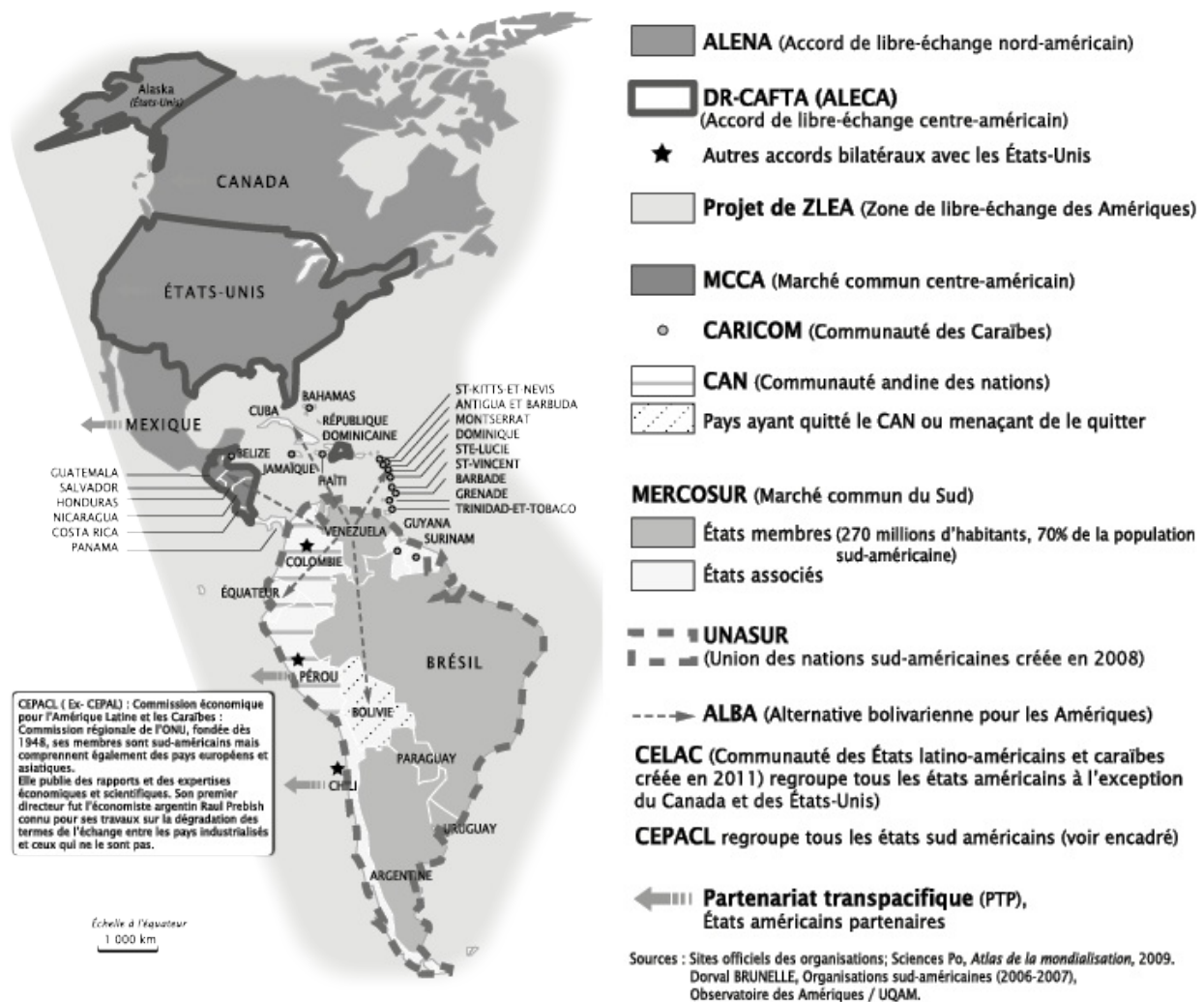
Zoom sur un événement

Le Chili et l'Argentine dans les réseaux commerciaux continentaux

Le Chili et l'Argentine entrent en concurrence l'un et l'autre au niveau économique et commercial. Tous deux cherchent à promouvoir leur large façade maritime pour s'insérer dans la mondialisation. La multiplication des associations commerciales régionales entraîne des rivalités entre les États, qui adhèrent à certaines.

Le Chili et l'Argentine forment deux pôles attractifs du « Cône Sud » américain. Mais les crises économiques des années 2000 ont

fragilisé la position de l'Argentine par rapport à ses voisins (Chili et Brésil surtout).



D'autres pays émergents ? Le Chili et l'Argentine

CHILI

Ouverture rapide + rattrapage économique (années 1990)

Ressources convoitées : lithium, cuivre

Rapprochement avec les autres puissances pour entamer des travaux de modernisation de son appareil industriel

Rivalités avec les pays voisins

Bolivie : demande un couloir d'accès au Pacifique

Rivalités avec l'Argentine (Terre de Feu, industries)

ARGENTINE

Très grave crise économique (2001-2002), pays fragilisé

Récession économique et montée brutale des faillites

Différentiel économique avec le Brésil qui se creuse

Parité entre le peso et le dollar qui est défavorable
Déséquilibres structurels

Rivalités dans le Mercosur

Multiplication des contentieux avec le Brésil

Des situations politiques hétérogènes

Grands axes

Les équilibres politiques actuels puisent en grande partie leurs racines dans la Guerre froide (1947-1991), avec des interventions indirectes des États-Unis pour soutenir certains régimes autoritaires, afin de lutter contre la propagation des idées socialistes.

Le continent américain est aujourd'hui encore marqué par les clivages profonds entre les démocraties et les dictatures, comme à Cuba ou au Venezuela.

L'essentiel à connaître

Quasiment tous les États d'Amérique sont des démocraties aujourd'hui, à l'exception du Venezuela et de Cuba, qui sont des régimes autoritaires gouvernés par un seul parti. Cette situation s'explique en partie par le poids de l'histoire :

- les États-Unis avec la CIA (*Central Intelligence Agency*) n'ont pas hésité à intervenir au début des années 1970 pour renverser des gouvernements qu'ils jugeaient trop « communistes » ;
- ou trop proches des idées de la gauche, avec la défense des nationalisations et de l'intervention de l'État dans de nombreux domaines, dont l'économie, pour réduire les disparités ;
- la CIA a par exemple soutenu le général Pinochet (1915-2006) lors du coup d'État de septembre 1973 qui coûta la vie au président socialiste Salvador Allende. Pinochet dirigea le pays jusqu'au

1^{er} mars 1990, avant qu'une transition vers la démocratie ne soit opérée.

Trois catégories d'États peuvent être aujourd'hui distinguées en fonction du degré de respect de la vie démocratique et des liaisons avec le monde extérieur.

Les régimes démocratiques reprennent les principes défendus par les démocraties occidentales, c'est-à-dire le libre jeu des partis politiques avec la liberté d'expression, la liberté de manifestation et de réunion dans l'espace public, mais aussi la séparation des pouvoirs pour garantir le respect des libertés fondamentales collectives et individuelles. La plupart de ces États sont des républiques, c'est-à-dire un régime démocratique dont le chef de l'État est élu par les citoyens au suffrage universel direct ou suivant d'autres modalités, comme aux États-Unis avec le collège électoral tous les 4 ans. Quelques États entretiennent toujours des relations étroites avec leur ancienne puissance coloniale, dans le cadre du *Commonwealth*. Ce dernier regroupe à travers le monde l'ensemble des anciennes colonies britanniques, qui sont aujourd'hui des États souverains et indépendants, qui reconnaissent le monarque britannique comme le chef de leur État d'un point de vue symbolique, au-dessus du gouvernement élu par les citoyens : Canada, Belize, Guyana ou encore Antilles britanniques.

Certains régimes sont affaiblis par des groupes internes (guérillas) ou souffrent de la violence et de la corruption, qui fragilisent les équilibres politiques comme au Mexique, en Colombie ou au Venezuela.

Cuba reste la seule dictature officielle, dirigée depuis 1959 par le parti communiste. Les libertés fondamentales ne sont pas reconnues. L'île est soumise à un embargo américain depuis la crise des fusées de Cuba en octobre 1962, avec comme pour principal objectif tenter de faire plier le régime, sans succès. Barack H. Obama a assoupli cet embargo, après l'intervention et la médiation du pape François.

La situation politique au Venezuela est très confuse après la crise économique de 2013. Le gouvernement n'a pu faire face à la

situation, qui s'est aggravée avec une hyperinflation et une dévaluation de la monnaie. La rente pétrolière a paralysé le Venezuela. Les investissements ont été différés, ce qui a désorganisé les industries. Des élections présidentielles sont organisées en 2018, aussitôt dénoncées par l'opposition. Nicolás Maduro, président de la République depuis 2013, est officiellement réélu. En janvier 2019, le président de l'Assemblée nationale vénézuélienne, Juan Guaidó, se proclame « président en exercice » et est reconnu par certaines puissances occidentales, comme les États-Unis. La situation reste confuse aujourd'hui.

Zoom sur la situation politique d'un pays

Le Chili de 1970 à 1973

À partir de 1964, Eduardo Frei mène une politique soutenue par les libéraux et les conservateurs au Chili. Pour financer son programme social, il choisit de nationaliser les sociétés minières, en particulier celles du cuivre (qui font la richesse du Chili). Cette mesure permet dans un premier temps de financer la construction de logements sociaux, tout en développant l'éducation et en améliorant le système social avec l'extension des droits à la retraite, la réorganisation du système de sécurité sociale, etc.

La situation change brutalement en 1970 avec la chute des prix du cuivre sur les marchés mondiaux qui entraîne mécaniquement une baisse de revenus pour l'État chilien. L'État doit dans le même temps faire face à une baisse de ses ressources et affronter une crise politique majeure (avec le mécontentement de la population). Le Chili est dans une situation politique confuse au début des années 1970.

Aux élections présidentielles de 1970, aucun candidat n'arrive à dégager une majorité absolue pour accéder au pouvoir. Le Parlement choisit, en octobre, d'élire Salvador Allende. Candidat de l'Unité populaire, Salvador Allende regroupe autour de lui des

socialistes, des radicaux, des communistes et d'autres petites formations chrétiennes et démocrates. Il cherche à poursuivre l'action du gouvernement précédent en approfondissant la réforme agraire et les nationalisations, qu'il étend désormais à des secteurs stratégiques l'énergie avec l'électricité et le pétrole, la sidérurgie, le bâtiment notamment).

Les premiers résultats de la politique de l'Unité populaire sont positifs, mais la défiance des milieux bancaires chiliens ou internationaux pénalise lourdement l'action du gouvernement. La crise, économique, devient une **crise politique** avec la division des partis. L'extrême gauche exige des mesures plus radicales pour redresser la situation, tandis que les chrétiens et les démocrates retirent leur soutien au gouvernement. La crise, nationale, prend une autre tournure avec l'appui et l'intervention indirecte de la CIA (*Central Intelligence Agency*). Les Américains financent les mouvements d'opposition à Salvador Allende, ce qui fragilise aussi l'action du gouvernement.

Le 11 septembre 1973, le gouvernement chilien est dans une impasse. Les militaires, avec à leur tête le commandant en chef de l'armée de terre Augusto Pinochet, lancent un putsch qui leur permet de prendre le pouvoir par les armes, aidés par les États-Unis. La prise du palais présidentiel entraîne la mort du président Allende, dans des conditions qui restent aujourd'hui encore obscures. Pour bien comprendre les enjeux de la chute de la démocratie au Chili, il faut donc jouer sur les échelles et mêler analyses internationales (jeu des puissances) et débats intérieurs, qui entraînent la paralysie du gouvernement.

Pinochet écarte ensuite les autres officiers pour concentrer tous les pouvoirs. **Le Congrès chilien est dissous le 13 septembre, la constitution suspendue.** C'est la fin de la démocratie au Chili. Le Chili ne redevient une démocratie qu'en 1990.

Des situations politiques hétérogènes

Quasiment tous les États sont aujourd'hui des démocraties

Interventions de la
CIA et des États-
Unis

Interventions directes
dans les années 1970

S. Allende renversé
par A. Pinochet en
1973 (Chili)

Les **régimes démocratiques** qui reprennent les principes
défendus par les démocraties occidentales :

- libre jeu des partis politiques (liberté d'expression) ;
- liberté de manifestation et de réunion ;
- séparation des pouvoirs pour garantir le respect des libertés fondamentales collectives et individuelles.

Certains **régimes** sont **affaiblis par des groupes internes**
(guérillas) ou souffrent de la violence et de la corruption,
qui fragilisent les équilibres politiques :

- Mexique ;
- Colombie ;
- Venezuela.

Cuba reste la **seule dictature officielle**, dirigée depuis 1959
par le parti communiste

Les principaux types de contrastes en Amérique

Grands axes

Les principaux contrastes économiques s'observent entre le Nord, riche et pleinement intégré à la mondialisation (à l'exception du Mexique), et le Sud, beaucoup plus morcelé.

D'autres contrastes doivent être pris en compte, en particulier dans le domaine de la culture avec la question des minorités. Ils participent eux aussi aux rivalités et aux tensions en Amérique.

L'essentiel à connaître

Les premiers contrastes concernent les niveaux de richesses :

- les États les plus développés, avec un indice de développement humain supérieur à 0,8, sont situés dans les latitudes les plus septentrionales (Canada et États-Unis) et méridionales (Chili, Argentine) du continent ;
- entre ces extrémités, le niveau de développement est très disparate d'une région à l'autre ;
- les pays émergents du continent (Mexique, Brésil) connaissent la situation la plus favorable, en lien avec l'ouverture sur l'économie extérieure et l'arrivée des investisseurs étrangers, qui tirent les niveaux de vie vers le haut pour les métropoles ;
- la situation est davantage contrastée dans les campagnes et les petites villes, qui restent toujours situées en grande partie à l'écart

de ces richesses et de ces opportunités, ce qui alimente les rivalités et les ressentiments à l'égard des gouvernements centraux, accusés de ne rien faire pour réduire ces disparités ;

- le niveau de développement est encore plus faible dans les petits États d'Amérique centrale, situés sur l'isthme centraméricain. La présence d'infrastructures modernes, comme le canal de Panama, ne permet pas de redistribuer les richesses, car les transits sont concentrés sur les façades littorales.

Le continent américain présente de grandes différences de développement, entre un Nord riche et industrialisé (États-Unis, Canada) et un Sud diversifié, mais aussi entre les espaces intégrés à la mondialisation (littoral, métropole, *Central Business District* [CBD]) et les périphéries délaissées (intérieur des continents, espace rural, bidonville). Ces inégalités génèrent des migrations (exode rural, migration Sud-Nord). Les disparités existent aussi aux échelles inférieures : entre les façades littorales, intégrées à la mondialisation, et les espaces intérieurs, qui sont des périphéries (en réserve ou délaissées).

Un double gradient peut être observé en ce qui concerne la répartition de l'IDH. Le gradient est en effet un outil précieux pour mesurer l'intensité d'un phénomène, en partant pour cela d'un axe croissant ou décroissant. Deux directions peuvent être mises en évidence pour le continent américain :

- les niveaux de développement sont décroissants au fur et à mesure que l'on se dirige vers les espaces insulaires (Caraïbes et Antilles) et l'Amérique centrale ;
- les niveaux de développement sont également décroissants dans la partie sud du continent américain, depuis l'Argentine et le Chili en remontant vers l'isthme centre-américain.

Les contrastes sont également linguistiques et culturels. Plusieurs fractures peuvent être ici distinguées :

- à la frontière des États-Unis et du Mexique, la première fracture concerne le monde culturel anglo-saxon, auxquels appartiennent

les États-Unis et le Canada, et le monde latino-américain, avec l'espagnol comme langue prédominante ;

- les fractures se retrouvent aux autres échelles : les Latino-Américains constituent une minorité importante aux États-Unis, avec des personnes installées de longue date ou d'autres ayant fui la misère ou l'insécurité dans leur pays, comme au Venezuela depuis le milieu des années 2010 ;
- d'autres ont fui pour des raisons politiques, comme les réfugiés cubains, qui ont fui leur île après la victoire et l'installation de la dictature de Fidel Castro (1926-2016) à la fin des années 1950 ;
- ces réfugiés cubains ont trouvé asile en Floride et sur le pourtour du golfe du Mexique aux États-Unis ;
- il n'est pas rare que les panneaux d'indication soient présentés en anglais et en espagnol dans toute la partie sud des États-Unis ;
- ces réorientations soulèvent des controverses et des rivalités chez les suprémacistes, qui mettent en avant le fait que les Blancs ont construit la nation américaine. Démographiquement, les minorités sont plus dynamiques que les WASP (*White Anglo-Saxon Protestants*).

Les minorités linguistiques se retrouvent ailleurs. Il ne faut pas oublier les minorités amérindiennes, qui vivent dans des réserves ou à l'écart des grandes métropoles pour tenter de conserver leur culture ancestrale. D'autres ont fait le choix de créer des territoires spécifiques, comme le Nunavut au Canada, dont l'existence est reconnue par la Constitution.

Zoom sur une situation

Les contrastes socio-économiques dans quelques grands pôles

	États-Unis	Mexique	Brésil

Superficie (en km²)	9 363 123	1 972 547	8 511 965
Nombre d'habitants (2020, source : Banque mondiale)	328 239 000	127 513 000	211 000 000
PIB en 2020 (en milliards de \$; source : Banque mondiale)	21 433 (1 ^{er})	1 268 (15 ^e)	1 960 (9 ^e)
PIB par habitant en 2020 (en \$, PPA ; source : INED)	65 297	20 447	15 300
IDH en 2020 (source : PNUD, ONU)	0,926 (17 ^e)	0,779 (74 ^e)	0,765 (84 ^e)
Taux de pauvreté (en %)	13,1 (2018 ; source : Census Bureau)	43,6 (2016 ; source : Coneval)	25 (2017 ; source : IGBE)

Les principaux types de contrastes en Amérique

Contrastes économiques	Contrastes linguistiques et culturels
Niveaux de richesses : - les États les plus développés dans les latitudes les plus septentrionales et méridionales ; - développement disparate d'une région à l'autre ; - contrastes dans les campagnes et les petites villes ; - niveau de développement encore plus faible dans les petits États d'Amérique centrale.	Plusieurs fractures à distinguer : - monde culturel anglo-saxon et monde latino-américain ; - minorités en exil, clandestins, etc. ; - minorités marginalisées comme les Amérindiens, avec une remise en cause de leur modèle/aire de vie
Double gradient concernant l'IDH : - niveaux de développement décroissants vers les espaces insulaires (Caraïbes et Antilles) et l'Amérique centrale ; - décroissants dans la partie sud du continent américain.	Contrastes au niveau de la religion : - pendant longtemps a été un formidable vivier pour le catholicisme dans le monde ; - développement des Églises évangéliques ou protestantes aujourd'hui.

Des tensions nombreuses et variées en Amérique

Grands axes

Comme dans d'autres domaines, les tensions doivent être abordées à différentes échelles pour bien comprendre les logiques et les enjeux.

Les tensions s'expliquent en partie par les héritages historiques, même si les anciens ennemis peuvent nouer de nouvelles relations.

Les minorités, en particulier amérindiennes, participent elles aussi aux tensions avec des revendications qui peuvent déboucher sur des situations de rivalités lorsqu'elles ne sont pas prises en compte.

L'essentiel à connaître

Les tensions entre États sont nombreuses. La plupart en restent au stade des rivalités et ne dégénèrent pas en conflits ouverts. Il n'y a ainsi pas eu de guerre sur le continent depuis 1995.

Les oppositions sont idéologiques comme entre le Venezuela et la Colombie. Cette dernière est plutôt tournée vers les États-Unis avec la lutte contre les cartels de la drogue, qui minent l'autorité du gouvernement de Bogota.

D'autres tensions sont liées aux frontières, avec des différends qui ne sont pas tous réglés. La démarcation contestée de la ZEE, comme entre les États-Unis et le Canada pour l'Arctique, des réserves pétrolières, comme entre le Surinam et le Guyana, ou encore le

débordement du conflit colombien vers l'Équateur et le Venezuela déstabilisent des régions très larges.

D'autres encore sont anciennes et remontent au XIX^e siècle. La Bolivie, qui est aujourd'hui enclavée, réclame régulièrement aux institutions internationales et au Chili la récupération d'un couloir d'accès au Pacifique, qu'elle a perdu après la guerre de 1879-1884, entre la Bolivie, le Pérou et le Chili. Ce couloir direct permettrait à la Bolivie d'exporter plus facilement ses ressources naturelles en gaz ou en lithium. Le Chili a toujours refusé d'accéder à cette demande, au risque de raviver les tensions nationalistes dans les deux pays.

La plupart des tensions interétatiques sont liées à l'hégémonie des États-Unis sur le continent. Des réactions de rejet se manifestent régulièrement dans les États centraux de l'Amérique ou dans les espaces proches, au Sud : Venezuela, Bolivie, Nicaragua ou encore Brésil rejettent ouvertement la tutelle états-unienne, qu'ils qualifient volontiers de néo-impérialiste.

Les tensions internes aux États sont également très fortes, avec une violence qui se généralise :

- elle s'explique surtout par les inégalités sociales qui s'accroissent (Brésil) et les activités criminelles (drogue), qui restent des sources et des moyens essentiels de financement de conflits. C'est le cas au Mexique ou en Colombie avec les cartels de la drogue et les mafias spécialisées dans la traite humaine et différents trafics illicites à destination des États-Unis, en jouant sur les différentiels de niveaux de vie et sur la misère de l'arrière-pays mexicain ;
- la violence se concentre d'autre part dans les bidonvilles, qui sont de véritables espaces de non-droit. L'armée brésilienne a créé une unité spécifique, la BOPE (Bataillon des opérations spéciales de police), en janvier 1978, pour intervenir spécifiquement dans les *favelas* (bidonvilles) de Rio de Janeiro, où la violence des cartels et des trafics reste prééminente.

Les violences intérieures sont périodiques, mais elles déstabilisent les régimes par leurs effets insidieux :

- les Forces armées révolutionnaires colombiennes ont ainsi lancé, à partir de 1964, une guérilla de longue haleine contre la dictature militaire en place, avant que la démocratie ne soit rétablie ;
- les interventions de l'armée colombienne, appuyée par les États-Unis, n'ont pas réussi à mettre un terme aux affrontements ;
- à partir de 2012, les FARC ont entrepris de négocier avec le président Juan Manuel Santos (1951-...) et le gouvernement de Bogota, avant qu'un accord définitif ne soit signé à l'été 2016 ;
- la communauté internationale, dont la France, a salué cet accord historique qui mettait fin à l'un des plus longs affrontements intra-étatiques au monde, avec des répercussions sur les équilibres géopolitiques de tout le continent américain.

Les revendications des peuples indigènes peuvent de leur côté générer certaines tensions. Au Canada, les Inuits cherchent ainsi à faire reconnaître leurs droits en fondant leur argumentaire sur l'ancienneté de leur peuplement, largement préexistant à la colonisation européenne. Depuis 1999, le Nunavut, au nord du Canada, regroupe dans un territoire fédéral spécifique les peuples inuits.

Les minorités amérindiennes sont très souvent marginalisées et peinent à vivre selon les habitudes et les modes de vie hérités de leurs ancêtres :

- leurs territoires se réduisent de plus en plus avec la déforestation ou l'exploitation des ressources naturelles ;
- régulièrement, les territoires qui leur ont été concédés font l'objet de pressions extérieures, de la part des firmes extérieures, comme pour l'exploitation du bois ou les firmes pétrolières, qui souhaitent installer des oléoducs ou des gazoducs au risque de polluer les territoires ;
- les autorités soutiennent plus ou moins ces minorités. Le président brésilien Jair Bolsonaro (1955-...), arrivé au pouvoir en janvier 2019, est connu pour son hostilité à l'égard de ces populations, qu'il accuse d'entraver le bon développement du pays en empêchant d'exploiter certaines parties du territoire ;

- les problèmes sont essentiellement politiques et ne peuvent être résolus que par des compromis.

Zoom sur un territoire

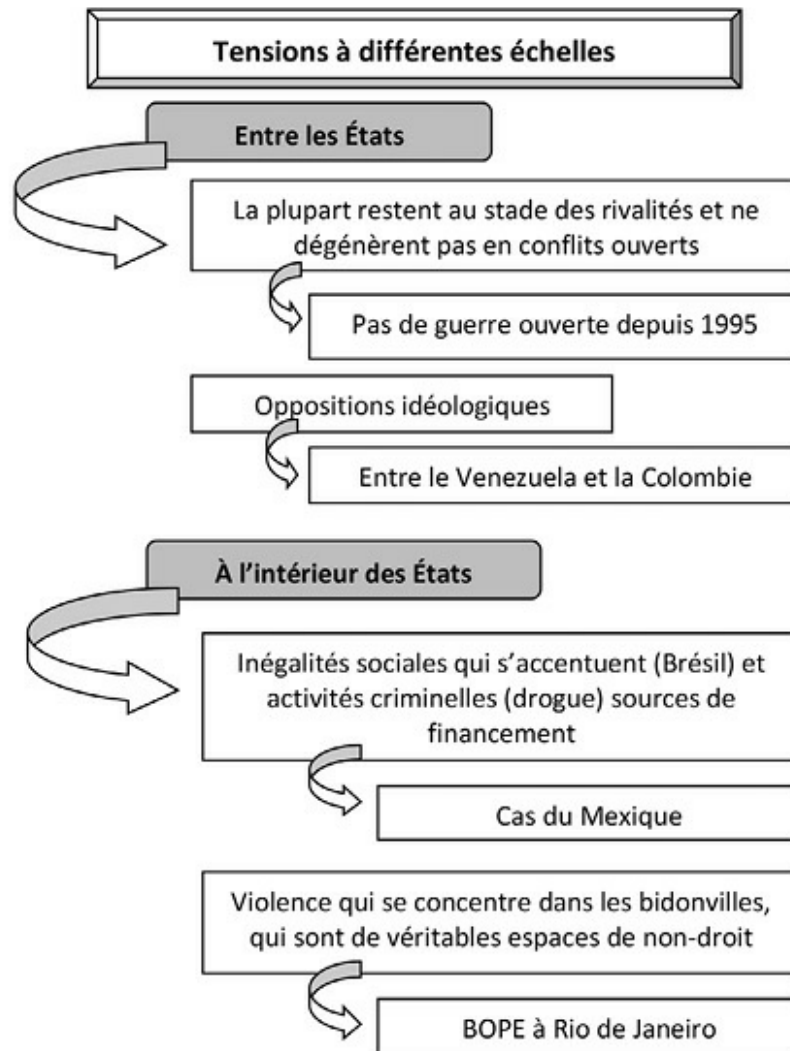
Le Nunavut

Créé en avril 1999, Le Nunavut s'étend sur plus de 2 121 000 km², soit un cinquième de la superficie totale du Canada. Il couvre les deux tiers du littoral du pays, grâce aux nombreuses îles et archipels qui le composent. Dans le cadre des nouvelles routes maritimes, issues du réchauffement climatique, le Nunavut fait figure d'espace stratégique. Il regroupe moins de 36 000 habitants, ce qui en fait l'entité la moins peuplée de la fédération du Canada.

Les négociations pour accorder une autonomie au Nunavut ont débuté en réalité en 1976. Le gouvernement fédéral canadien a fait le choix de donner aux citoyens leur avis concernant l'avenir et la gestion politique de ce territoire, revendiqué de longue date par les Inuits, avec une culture spécifique. Près de 85 % des électeurs de la future province autonome acceptent, en septembre 1992, les accords signés avec le gouvernement d'Ottawa.

Le Nunavut est un exemple unique, en Amérique du Nord, de province qui a acquis une autonomie protégée par la loi. Les Inuits sont aussi les premiers à se mobiliser contre le réchauffement climatique, qui menace leurs modes de vie et leurs territoires avec la fonte accélérée des glaces de la banquise.

Des tensions nombreuses et variées en Amérique



Les violences intérieures déstabilisent les régimes :

- interventions de l'armée colombienne, appuyée par les États-Unis, contre les FARC et les cartels de la drogue ;
- à partir de 2012, les FARC ont négocié avec le président Juan Manuel Santos (1951-...) et le gouvernement de Bogota, avant qu'un accord définitif ne soit signé à l'été 2016 ;
- la communauté internationale a salué cet accord historique qui mettait fin à l'un des plus longs affrontements intra-étatiques.

Quelques exemples d'associations régionales commerciales et leurs enjeux

Grands axes

Le continent américain est particulièrement marqué par les associations régionales commerciales.

La multiplication des associations commerciales régionales souligne paradoxalement la difficulté à nouer des relations pérennes entre les différents partenaires.

Les associations régionales sont trop nombreuses pour être efficaces. Les disparités entre les États membres et la superposition des unions/associations freinent la coopération.

L'essentiel à connaître

L'intégration régionale est tardive en Amérique. Elle n'a véritablement débuté que dans les années 1990, avec la mise en place de deux associations commerciales régionales qui dominent clairement le continent, l'une au Nord, l'autre au Sud :

- l'**ALENA** (Accord de libre-échange nord-américain), devenu **ACEUM** (Accord Canada – États-Unis – Mexique) en juillet 2020, a accéléré le développement du Mexique, mais a accru la dépendance économique de ce dernier à l'égard des États-Unis. Les États-Unis cherchent à bloquer les flux migratoires avec la construction d'une frontière-barrière, alors que les flux de migrants

sont indispensables à de larges pans de l'économie états-unienne, pour des raisons de coût de la main-d'œuvre ;

- **Mercosur** (Marché commun du Sud) se présente comme une alternative à la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques), le Mercosur peine toutefois à dépasser la défense des intérêts nationaux, ce qui explique en grande partie les blocages actuels.

Les échanges au sein de l'ALÉNA/ACEUM et du Mercosur sont donc structurellement déséquilibrés, ce qui pèse dans les relations interétatiques :

- les échanges ne concernent que les biens et les services, à la différence d'autres communautés où les échanges de personnes et la libre-circulation sont autorisés (Union européenne et espace Schengen) ;
- l'unique but est d'accompagner le développement du commerce, pas de favoriser l'échange de pratiques ou d'informations autres que celles nécessaires aux transactions commerciales.

Les autres associations régionales sont trop nombreuses pour être efficaces :

- les disparités entre États membres et la superposition des unions freinent la coopération. Par exemple, les échanges intra-zones du Caricom (communauté caribéenne qui regroupe 14 États) ne représentent que 15 % des exportations totales de la zone concernée ;
- les réseaux de communication sont d'autre part mal connectés, tandis que les espaces transfrontaliers dynamisés restent rares en dehors de la Mexamérique (États-Unis/Mexique).

L'intégration productive est malgré tout une réalité :

- sous la pression des institutions internationales (FMI, OMC), les États ont ouvert leurs frontières dans les années 1990 ;
- malgré leurs différends, les États-Unis sont par exemple le premier client et le premier fournisseur du Venezuela dans les années 2000 ;

- cette intégration privilégie toutefois surtout les États-Unis, avec la signature d'accords bilatéraux : en 2010, les échanges intra-régionaux d'Amérique latine ne couvraient que 19 % du commerce total de cet ensemble régional.

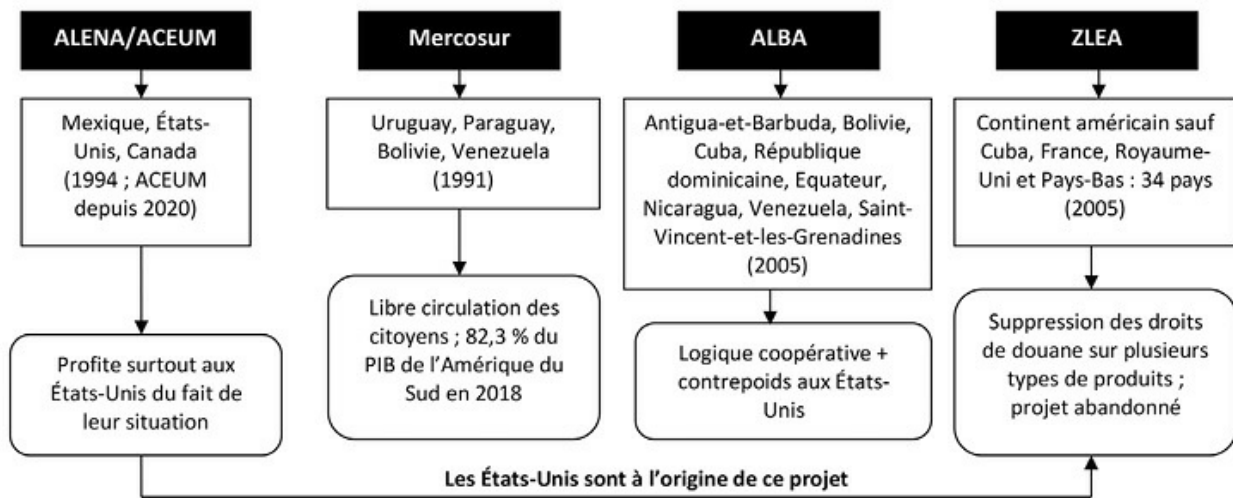
Zoom sur une situation

Les associations commerciales régionales en Amérique

Nom de l'organisation	Pays concernés	Date de création	État actuel
ALENA	Mexique, États-Unis, Canada	1994	Profite surtout aux États-Unis (position intermédiaire)
ACEUM	Mexique, États-Unis, Canada	2020	Remplace l'ALENA
Communauté caribéenne (Caricom)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbades, Belize, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Surinam, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinidad et Tobago (14 pays)	1973	Signature d'accords de libre-échange
Communauté andine des nations (Can)	Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou (4 pays)	1969	Parvenir à un développement intégral, plus équilibré et autonome grâce à une meilleure intégration
Accord de libre-échange entre l'Amérique centrale, les États-Unis et la République dominicaine (Cafta-RD)	Costa-Rica, République dominicaine, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, États-Unis	2004-2009	Favoriser les échanges commerciaux entre les États signataires

Mercosur	Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Bolivie, Venezuela	1991	Libre circulation des citoyens ; 82,3 % du PIB de l'Amérique du Sud en 2018 (source : FMI)
Marché commun centre-américain (MCCA)	Costa-Rica, Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua	1960	Plus ancienne intégration du continent ; guère d'amélioration de la répartition intérieure des richesses
Alliance bolivarienne des Amériques (Alba)	Antigua-et-Barbuda, Bolivie, Cuba, République dominicaine, Équateur, Nicaragua, Venezuela, Saint-Vincent-et-les-Grenadines	2005	Favoriser la logique coopérative plutôt que le libre-échange ; faire contrepoids aux États-Unis
Union des nations sud-américaines (Unasur)	Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay, Venezuela, Chili, Guyana et Surinam	2008	Réunie le Mercosur et le Can ; membre observateur à l'ONU depuis le 24 octobre 2011
Communauté des États de l'Amérique latine et des Caraïbes (Celac)	Amérique latine + Caraïbes	2010	Promouvoir l'intégration et le développement des États latino-américains
Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)	Continent américain sauf Cuba, France, Royaume-Uni et Pays-Bas : 34 pays	2005	Suppression des droits de douane sur plusieurs types de produits, notamment agro-alimentaires. Projet abandonné

Quelques exemples d'associations commerciales régionales américaines et leurs enjeux



L'Asie, une région multipolaire

✓ Problématique

Comment l'Asie, par son potentiel de croissance, devient-elle peu à peu le nouveau centre de gravité du monde et quelles sont les conséquences sur le plan territorial ?

Concepts-clés

- **Central Business District (CBD)** : quartier d'affaires spécialisé dans les activités tertiaires de haut niveau, comme la finance ou les assurances, qui permettent aux métropoles qui les abritent de rayonner à différentes échelles, en particulier à l'international.
- **Foyer de peuplement** : zone géographique très densément peuplée à l'échelle du globe ou d'une région dont les origines remontent à plusieurs siècles.
- **Mégapole** : très grande agglomération de plusieurs millions d'habitants, qui dispose également d'un rayonnement à différentes échelles (national mais aussi et surtout international).
- **Métropole** : ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants (dont le seuil varie suivant les régions et la population totale du pays pris en compte), qui exerce un rayonnement à différentes échelles, du niveau local à l'international. Les métropoles attirent les hommes et les activités à travers le processus de métropolisation, ce qui permet de créer de la richesse et de soutenir l'attractivité du territoire.

- **Nouveaux pays industrialisés asiatiques (NPIA)** : pays qui ont connu, grâce à l'ouverture sur l'extérieur et aux délocalisations, dans les années 1980 (NPIA 1), puis dans les années 2000 (NPIA 2), une croissance économique soutenue qui les a rapprochée des pays industrialisés.
- **Ségrégation socio-spatiale** : processus d'exclusion et de séparation très stricte, dans des quartiers spécifiques, des différentes populations, en fonction de leurs revenus ou de leurs modes de vie.
- **Zone économique spéciale (ZES)** : désigne un territoire industriel, souvent associé à un port, où la fiscalité est avantageuse, de manière à attirer les investisseurs étrangers et à développer le reste de la ville.

Pour commencer

L'Asie est loin de constituer un ensemble homogène. Elle regroupe en réalité différents sous-ensembles régionaux, qui pèsent plus ou moins fortement dans la mondialisation par leur démographie (Asie du Sud et de l'Est, du Pakistan à l'océan Pacifique en incluant l'Indonésie), par leur économie (Japon, Chine et Inde de plus en plus) ou par leur puissance héritée (Russie). Les disparités s'accroissent avec les délocalisations et la compétitivité territoriale qui ont favorisé, dans un premier temps, des régions comme la Chine, avant de se tourner de plus en plus vers d'autres territoires, comme le Vietnam, le Cambodge ou le Bangladesh, avec des spécialisations dans des domaines précis : textile pour le Bangladesh par exemple. Les équilibres sont encore une fois en perpétuelle évolution, alimentant les convoitises et les rivalités. Deux espaces ou sous-ensembles régionaux se dégagent très nettement aujourd'hui : l'Asie du Sud et de l'Est.

L'Asie du Sud et de l'Est est la région la plus peuplée de la planète (elle abrite plus de la moitié de l'humanité) et connaît, depuis les années 1990, la croissance économique la plus forte du monde. Elle

apparaît donc bien comme le nouveau centre de gravité du monde contemporain, mais elle doit au préalable surmonter des défis multiples et parfois contradictoires : poursuivre la croissance économique, tout en réduisant les disparités territoriales et sociales, tout en faisant attention à la préservation des ressources et à adopter d'autres modes de production, plus économes en énergie et plus respectueux de l'environnement. Le gouvernement de Xi Jinping a pris la mesure au tournant des années 2010-2020, mais les réorientations demandent du temps et des investissements pour se traduire dans les faits. Elles conduisent également à de nouvelles tensions entre les zones les plus favorisées, sur la côte pacifique, et les régions intérieures de la Chine, touchées par la pauvreté et les volontés de faire sécession par rapport au gouvernement central jugé trop éloigné des réalités du terrain.

L'Asie du Sud et de l'Est bénéficie d'un atout essentiel : une main-d'œuvre nombreuse et bon marché, de plus en plus qualifiée. Elle constitue l'un des moteurs de la croissance économique observée depuis la fin des années 1990, en lien avec l'insertion dans la mondialisation qui a commencé plus ou moins tôt selon les pays et les régions. Les aspirations sont grandes à redistribuer les fruits de la croissance, qui sont encore trop concentrés entre les mains des élites et des zones côtières au détriment des campagnes et des populations plus modestes.

Le premier foyer de peuplement au monde

Grands axes

L'Asie orientale est un foyer de peuplement ancien. Cette situation perdure aujourd'hui avec près d'un tiers de l'humanité qui vit dans cette région du monde.

La population est un puissant moteur pour la croissance économique et le développement avec l'élévation progressive des niveaux de vie, ainsi que le rattrapage sur les modes de vie occidentaux.

Elle pèse également lourdement dans les enjeux géopolitiques, avec la volonté de maîtriser les ressources indispensables pour répondre à ses besoins.

L'essentiel à connaître

La Chine, le Japon sont des civilisations très anciennes, qui ont plusieurs millénaires d'existence et ont su très tôt maîtriser l'eau pour l'irrigation et la mise en culture. Grâce à un système agricole intensif pour la riziculture, ces États ont pu nourrir une main-d'œuvre nombreuse dont ils avaient besoin pour l'agriculture. Suivant les techniques utilisées, une à trois récoltes pouvaient être effectuées chaque année. Ceci explique que l'Asie orientale soit le premier foyer de peuplement de la planète avec plus de deux milliards d'habitants.

L'Asie orientale constitue le premier foyer de peuplement du monde, enregistrant des densités très élevées, souvent supérieures à

300 habitants par km², même à la campagne :

- les densités peuvent atteindre 6 854 habitants par km² à Singapour, même si les densités peuvent être plus élevées encore dans les grandes métropoles des pays du Nord, comme Paris, avec plus de 21 000 habitants au km² ;
- l'essentiel de la population se concentre sur les littoraux, où se situent par ailleurs les principales zones d'activités ;
- les métropoles littorales comptent plus de 8 millions d'habitants comme Tokyo, Séoul, Shanghai, Osaka-Kyoto-Kobé, Pékin ou encore Hong Kong.

Tous les pays de l'Asie du Sud-Est sont sinisés, c'est-à-dire qu'ils ont connu l'influence de la civilisation chinoise sur le plan religieux et philosophique avec le confucianisme et le bouddhisme :

- à Taïwan ou Singapour, beaucoup d'habitants sont chinois ou d'origine chinoise. Issus de la diaspora, au moment où le pays se coupait en deux avec la victoire des communistes après la guerre civile qui avait débuté avant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), ces habitants gardent des relations étroites avec leur pays/région d'origine, que ce soit au plan culturel avec la langue et la religion ou au plan économique avec les investissements directs à l'étranger ;
- à l'opposé, la Corée du Sud et le Japon ont une culture qui leur est propre : un alphabet et une religion spécifiques. Leurs habitants ne sont pas issus du même groupe ethnique que les Chinois et entretiennent des rivalités avec ces derniers, que les événements du XX^e siècle ont accentués.

Trois foyers de peuplement distincts organisent cette aire régionale :

- l'Asie orientale, composée de la Chine orientale, de Taiwan, de la Corée du Nord et du Sud, du Japon. Elle concentre 1,6 milliard d'habitants en 2018 ;
- l'Asie du Sud-Est avec le Vietnam, le Cambodge, la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie. Elle abrite 620 millions d'habitants ;

- l'Asie du sud avec le Pakistan, l'Inde, le Bangladesh, le Népal et le Myanmar. Elle regroupe elle aussi 1,6 milliard d'habitants.

Parmi les dix États les plus peuplés de la planète, six se trouvent donc en Asie du Sud et de l'Est : la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Bangladesh et le Japon. Plus de la moitié de l'humanité habite dans cette aire régionale, qui représente moins d'un cinquième des terres émergées. Cette situation originale et exceptionnelle explique en partie le poids des tensions et des rivalités observées aujourd'hui.

En Asie du Sud et de l'Est, les densités humaines sont parmi les plus élevées de la planète : la densité moyenne en Asie du Sud et de l'Est est proche de 150 habitants par km², soit trois fois plus que la densité moyenne mondiale. Mais ces densités sont très inégalement réparties, ce qui alimente là encore les rivalités :

- les régions les plus densément peuplées correspondent aux littoraux (Inde, Chine, Corée du Nord et du Sud, Japon), ainsi qu'aux vallées des grands fleuves (Indus au Pakistan, Gange en Inde, Yang-Tsé en Chine) ;
- les principales mégapoles se concentrent dans ces derniers espaces pour bénéficier de conditions les plus favorables, avec l'approvisionnement en eau et les circuits commerciaux. Mumbai se situe au bord de la mer d'Oman ; Shanghai se localise au bord du fleuve Yang-Tsé ;
- la proximité de l'eau est indispensable pour la riziculture irriguée, la pêche ;
- à la différence d'autres régions du monde, les densités sont également très élevées dans certains espaces ruraux. Cette situation, originale à l'échelle de la planète, s'explique par la « boucle du riz », définie par le géographe Pierre Gourou (1900-1999).

Les zones de montagne, comme la chaîne de l'Himalaya entre l'Inde et la Chine, ou les régions forestières comme l'archipel indonésien ou les îles malaisiennes, ainsi que les déserts (Gobi dans le nord-est de la Chine, Thar dans le nord-est de l'Inde) présentent

des densités beaucoup plus faibles. La plupart de ces espaces se situent à l'intérieur des terres. Difficiles à mettre en valeur, enclavés et isolés par rapport aux autres territoires, ces régions ont très tôt développé des sentiments autonomes et revendiquent aujourd'hui ce statut, ce qui alimente les tensions comme dans le Nord-Ouest chinois.

L'Asie du Sud et de l'Est enregistre des taux de croissance démographique élevés, compris entre + 1 % et + 2 % chaque année. Comme dans de nombreux autres domaines, cette croissance est toutefois très inégale. Des États ont une très forte croissance comme le Pakistan, tandis que d'autres enregistrent une croissance forte comme l'Inde, l'Indonésie ou le Vietnam). D'autres enregistrent pour terminer une croissance faible voire négative comme la Chine, la Corée du Sud ou le Japon, ce qui pèse sur leur économie et sur leur société.

Zoom sur une situation

La croissance urbaine en Asie du Sud et de l'Est

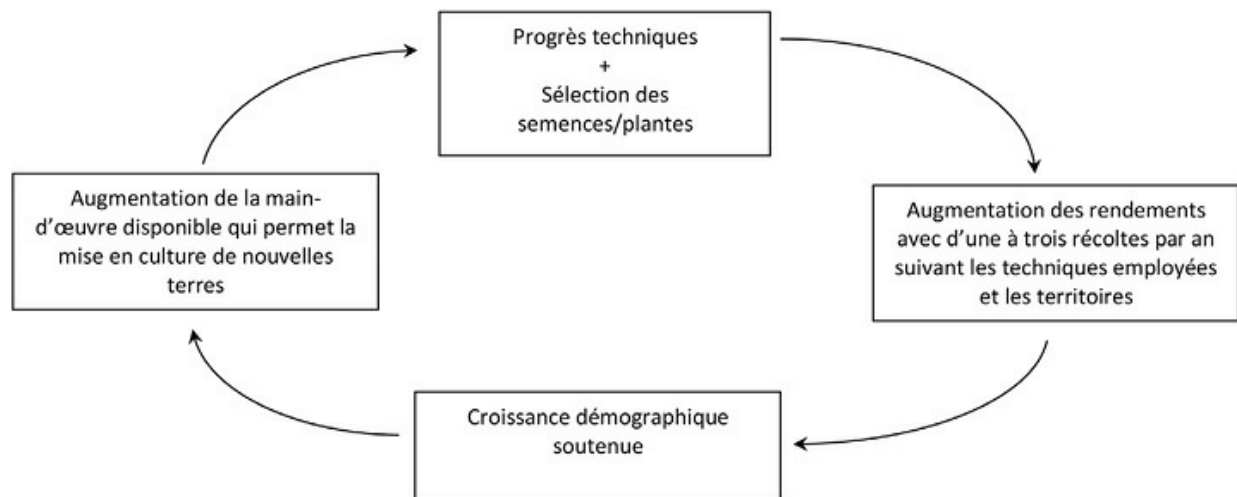
8 des 10 mégapoles les plus peuplées de la planète (Tokyo, Jakarta, Delhi, Karachi, Shanghai, Manille, Mumbai et Séoul) et la moitié des mégapoles mondiales (contre un tiers en 1960) se situe aujourd'hui en Asie du Sud-Est ou de l'Est.

La population de ces mégapoles a très fortement augmenté. Pékin abritait 2 millions d'habitants en 1960 ; elle accueille aujourd'hui 21 millions d'habitants. Les départs des campagnes pour les grandes villes du littoral chinois ont soutenu ce processus jusque dans les années 2000.

Les équilibres tendent aujourd'hui à se tasser en Chine, même si l'attrait des grandes villes de l'Est demeure pour les populations les plus isolées à l'ouest du pays.

Ces évolutions ont de lourdes incidences sur les familles. Il n'est pas rare que les parents soient obligés de quitter leurs campagnes d'origine une très grande partie de l'année, pour aller travailler dans les mégapoles de l'Est chinois, confiant leur enfant aux grands-parents chargés de l'éducation. Les familles se retrouvent une fois l'année, à l'occasion des célébrations du Nouvel An.

La « civilisation du riz » d'après Pierre Gourou



Les enjeux de la croissance et du développement

Grands axes

Les différents pays d'Asie du Sud et de l'Est sont actuellement marqués par les divisions, aussi bien au niveau économique avec les différences de PIB, mais aussi au niveau social avec les disparités marquées en termes de développement.

Ces écarts entraînent des tensions plus ou moins fortes et donc des risques de conflits avec des rivalités exacerbées.

L'essentiel à connaître

En Asie orientale, les niveaux de développement sont très disparates. Le Japon et les nouveaux pays industrialisés asiatiques (NPIA ; Corée du Sud, Taïwan, Singapour) sont des pays développés : leur IDH est en effet supérieur à la limite de 0,8 fixée par le PNUD (Programme des nations unies pour le développement). L'IDH est en effet supérieur à 0,9 (voir « Zoom », ci-après).

Au sud et à l'ouest de l'Asie orientale, les niveaux de développement sont moindres. Tous les États de ce sous-ensemble sont en développement avec un indice de développement humain (IDH) inférieur à 0,8.

L'essentiel des États en développement de l'Asie orientale a un IDH proche de 0,8, l'essentiel se trouvant autour de 0,7. Ce sont donc des pays émergents. Le constat est le même en ce qui concerne les

niveaux de richesses. Les États d'Asie orientale sont parvenus ou sont en passe de parvenir au stade du développement.

Deux critères peuvent ici être mobilisés pour établir un premier classement : l'IDH et le PIB, pour mesurer la croissance et le développement.

Le Japon est le premier à effectuer son décollage économique dans les années 1950-1960. Toute la population est mobilisée pour la croissance économique (126,5 millions d'habitants en 2018 ; source : Banque mondiale). Le pays doit aujourd'hui faire face au vieillissement de sa population et à l'émergence de concurrents, en particulier la Chine et la Corée du Sud.

Dans les années 1970-1980, le Japon sert de modèle de développement et de moteur pour les « Dragons » (Hong Kong, Singapour, Taiwan et Corée Sud) ou NPIA 1, aujourd'hui considérés comme des pays du Nord. Ces pays suivent le modèle qualifié de « vol en oies sauvages ». Ils s'inspirent ouvertement de l'ouverture sur l'extérieur et du libre-échange pour développer leurs industries, en misant sur les produits nécessitant une faible qualification au départ et une importante main-d'œuvre.

Dans les années 1980, la montée en gamme s'effectue avec les délocalisations venues d'Europe et des États-Unis. Les industries électroniques et les petits équipements électroménagers sont les fers de lance de ces mouvements. De grands conglomérats, comme le Coréen Daewoo, tirent profit de cette situation pour conquérir de nouveaux marchés et renforcer peu à peu leurs positions sur les marchés mondialisés.

Dans les années 1990-2000, de nouveaux acteurs sont apparus avec les « Tigres » (Thaïlande, Philippines, Malaisie, Indonésie), ou NPIA 2. Situés à la périphérie de l'aire de puissance d'Asie orientale, ces pays ont bénéficié du dynamisme de l'Asie orientale et des délocalisations en provenance de l'Occident. Ils cherchent aujourd'hui à diversifier leurs secteurs d'activité en se tournant notamment vers le tourisme, pour récupérer des devises qui financeront par la suite les investissements.

La Chine (1,397 milliard d'habitants en 2020 ; source : Banque mondiale) est un cas particulier : le capitalisme a fait timidement son entrée à la fin des années 1970 dans une économie socialiste avec la politique des « Quatre modernisations » menée par Deng Xiaoping après la mort de Mao Zedoung en 1976.

Les investissements privés chinois et étrangers ont été accueillis dans quelques zones économiques spéciales (ou ZES) implantées sur le littoral. Cette stratégie a permis à la Chine un décollage économique impressionnant. Son IDH est passé de 0,772 en 2009 à 0,761 en 2020. Elle est donc un pays émergent et deviendra dans quelques années un pays développé.

L'Inde, qui regroupe 1,366 milliard d'habitants en 2020, est une puissance régionale, à vocation internationale. Elle n'est pas encore clairement affirmée sur la scène mondiale (7^e PIB en 2021 avec 2 834 milliards de dollars ; source : Banque mondiale). Elle rattrape néanmoins son retard sur les autres, en particulier sur la Chine, dans le secteur notamment de l'ingénierie informatique et du textile, bénéficiant d'importants savoir-faire et entretenant des liaisons anciennes avec les pays occidentaux (notamment anglo-saxons).

Zoom sur une situation

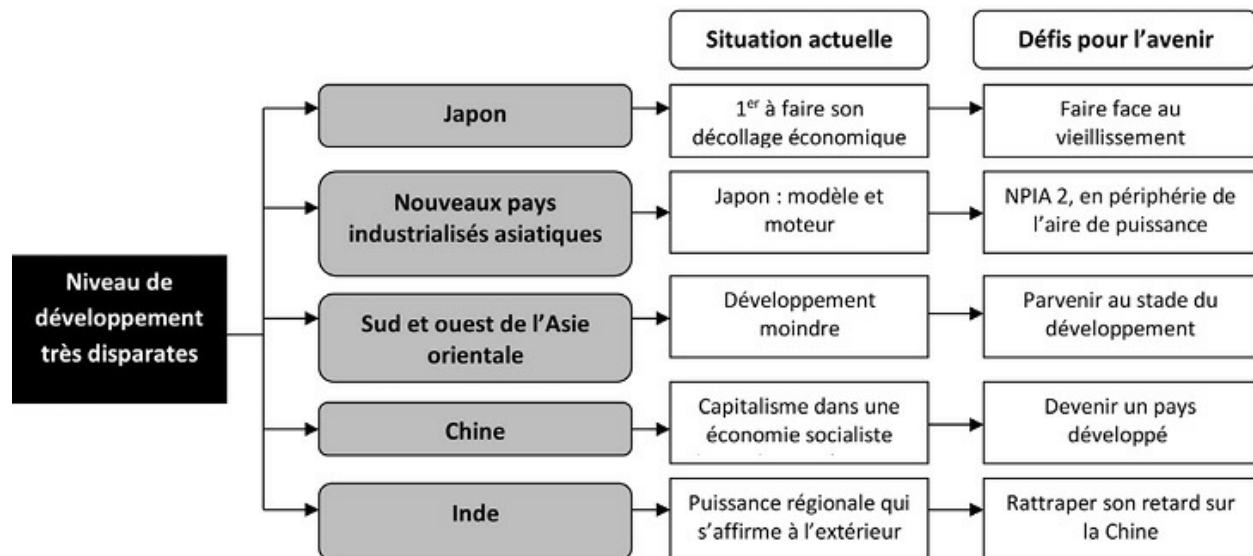
Classement en fonction de l'indice de développement humain (quelques exemples)

IDH en 2020					
Rang	Pays	IDH	Rang	Pays	IDH
1	Norvège (<i>très élevé</i>)	0,957	72	Sri Lanka (<i>élevé</i>)	0,782
4	Hong Kong (<i>très élevé</i>)	0,949	79	Thaïlande (<i>élevé</i>)	0,777
11	Singapour (<i>très élevé</i>)	0,938	85	Chine (<i>élevé</i>)	0,761
17	États-Unis (<i>très élevé</i>)	0,926	107	Philippines (<i>élevé</i>)	0,718
19	Japon (<i>très élevé</i>)	0,919	107	Indonésie (<i>élevé</i>)	0,718

23	Corée du Sud (<i>très élevé</i>)	0,916	117	Viêtnam (<i>moyen</i>)	0,704
26	France (<i>très élevé</i>)	0,901	131	Inde (<i>moyen</i>)	0,645
62	Malaisie (<i>très élevé</i>)	0,810	189	Niger (<i>faible</i>)	0,394

Source : Rapport sur le développement humain 2020, ONU, 2021.

Les enjeux de la croissance et du développement en Asie



La diffusion de la croissance économique en Asie de l'Est et du Sud-Est

Grands axes

Les espaces les plus dynamiques, les plus riches, restent sans conteste les provinces littorales avec de larges façades.

Les inégalités avec l'intérieur et l'ouest des pays ont tendance à se renforcer, ce qui alimente les ressentiments à l'égard de la mondialisation et de l'ouverture extérieure qui ne profite pas à tous.

L'essentiel à connaître

Le Japon a servi de modèle de développement en Asie orientale :

- le décollage économique a eu lieu dans les années 1960, entraînant une industrialisation progressive ;
- les économistes parlent à ce sujet de « stratégie du vol d'oies sauvages » : le pionnier ouvre la voie aux autres en présentant un modèle à suivre.

Pour faire face à la concurrence et se démarquer de ses voisins, le Japon a choisi la « montée en gamme », c'est-à-dire un processus de production consistant à remplacer un produit par un autre aux performances meilleures donc au prix de vente plus élevé. Le pays s'est spécialisé dans le textile dans les années 1950, avant de se tourner vers la sidérurgie et la métallurgie, suivi de l'électroménager dans les années 1960, puis dans la construction navale, la pétrochimie et l'automobile dans les années 1970, dans l'électronique

et la robotique dans les années 1980, dans la bio-industrie, le nucléaire et la microélectronique dans les années 1990 et enfin dans les nanotechnologies ou le génome humain dans les années 2000.

Chaque étape s'accompagne d'un transfert de la production précédente vers d'autres pays d'Asie du Sud et de l'Est par des délocalisations ou de la sous-traitance avec le transfert d'une partie de la production d'une entreprise vers une autre pour diminuer au maximum les coûts de production et maximiser les profits, qui peuvent ensuite être réinvestis dans d'autres domaines stratégiques ou jugés plus porteurs. Les dragons suivent le modèle japonais de développement à partir des années 1970. Par exemple, le coréen Daewoo, qui produisait des machines à laver, fabrique maintenant des écrans plasma et des équipements de haute technologie vendus partout dans le monde.

En Corée du Sud, le développement a été encouragé et étendu après les années 1970 par l'intermédiaire des *chaebols* :

- ces grands conglomérats, présents dans de multiples activités industrielles, ont pu se développer grâce au soutien de l'État dans un premier temps, avant de s'ouvrir aux marchés extérieurs en utilisant à leur profit les logiques de la mondialisation et du libre-échange ;
- le développement et l'importance stratégique de ces grands groupes ont permis à leur pays d'origine de rayonner bien au-delà de leur aire d'origine ;
- c'est le cas de Samsung et de Hyundai pour la Corée du Sud par exemple, qui font aujourd'hui figure de firmes-pilotes dans leur secteur avec des produits de bonne qualité et qui suscitent l'intérêt des consommateurs.

Taïwan est le deuxième investisseur en Asie orientale après le Japon :

- l'île est considérée par Pékin comme une province chinoise ;
- le gouvernement communiste chinois cherche par conséquent à la récupérer, alors que Taïwan est un État souverain depuis 1949, reconnu par la communauté internationale ;

- Taïwan a bénéficié des phases de délocalisation dans les années 1980, avant de connaître elle aussi ce phénomène au tournant des années 1990-2000 : le fabricant d'équipement informatique Acer produit désormais ses ordinateurs en Chine continentale ;
- l'électronique grand public reste un pilier de l'économie taïwanaise, avec près de la moitié des exportations totales encore aujourd'hui, en particulier dans le domaine des composants et des puces.

Enfin, Singapour dispose d'une situation géographique stratégique, sur le détroit de Malacca, un passage maritime en direction de l'Afrique et de l'Europe :

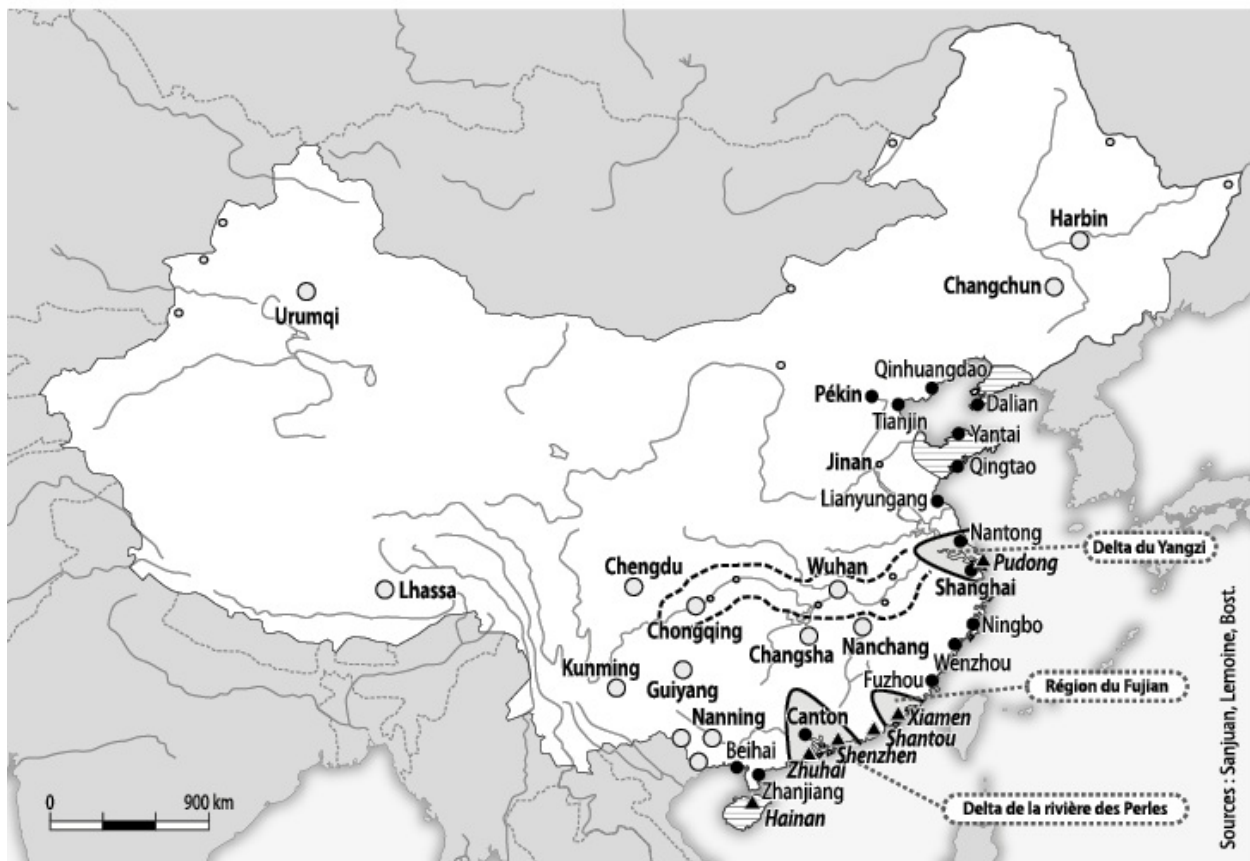
- la cité-État figure parmi les premiers ports du monde, en particulier pour le trafic des porte-conteneurs ;
- c'est aussi la première place financière d'Asie du Sud, grâce aux investissements massifs des Chinois de la diaspora.

Zoom sur un territoire

La Chine et l'ouverture sur l'extérieur

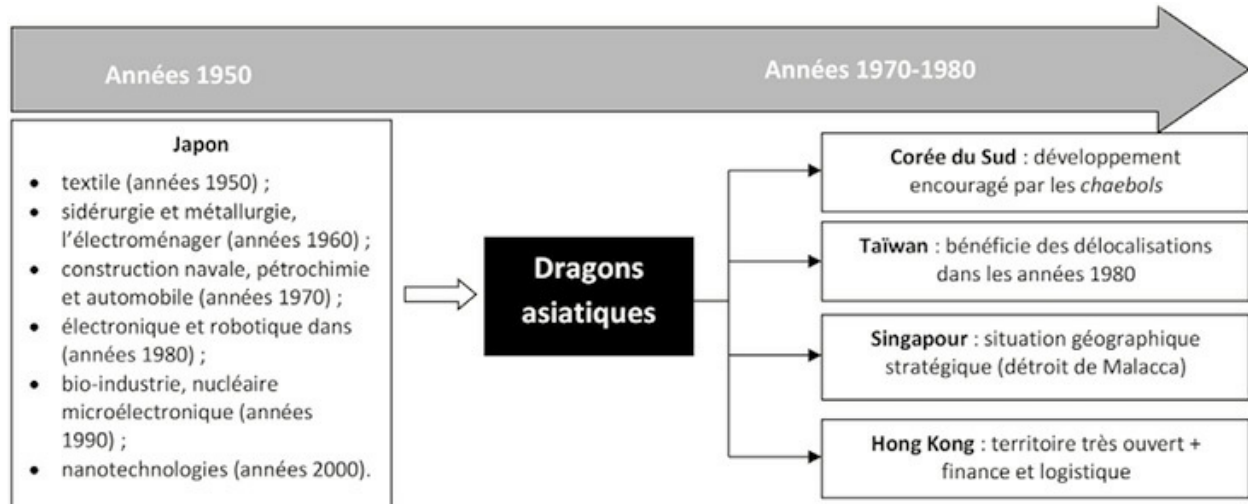
La Chine littorale est en plein essor. Hong Kong est aujourd'hui le « dragon chinois ». La ville a été rétrocédée à la Chine par le Royaume-Uni en 1997. Son développement est ancien et remonte à la colonisation britannique. C'est aussi un territoire très ouvert sur le monde, notamment grâce aux activités de finance et de logistique.

La République populaire de Chine est la deuxième puissance commerciale et le pays possédant le plus de réserves de change (estimées à plus de 3 100 milliards de dollars en 2021) au monde, ce qui permet au gouvernement de Pékin d'investir dans des secteurs stratégiques à l'étranger.



- ▲ Ouverture au sud en 1980 des 4 premières zones économiques spéciales (ZES)
(1988 : ZES de l'île d'Hainan; 1990 : ZES de Pudong–Shanghai)
- Ouverture de villes littorales portuaires en 1984
- ⤿ Ouverture de 3 régions littorales en 1985
- ⊖ Nouvelle région littorale ouverte en 1988
- ° Capitales provinciales, villes frontières, ports fluviaux ouverts en 1992
- - - Vallée du Yangzi

La diffusion de la croissance économique en Asie du Sud et du Sud-Est



Une croissance qui alimente les rivalités

Grands axes

Les équilibres et les enjeux sont très différents suivant les échelles prises en compte : les rivalités en mer de Chine méridionale par exemple renvoient aussi aux convoitises pour contrôler les grandes routes maritimes (sécuriser les voies), mais aussi pour accaparer les ressources.

La raréfaction des ressources terrestres et la croissance démographique soutenue accentuent un peu plus les rivalités, au risque d'entraîner de nouvelles tensions entre les acteurs asiatiques et extérieurs.

L'essentiel à connaître

Les enjeux ne sont pas les mêmes suivant les échelles.

À l'échelle régionale, la croissance économique est soutenue dans les pays émergents ou déjà insérés dans les réseaux mondialisés (Chine, Inde) ou dans les pays en développement (Vietnam, Indonésie), alors qu'elle est plus faible dans les pays développés (Japon, Corée du Sud).

À l'échelle nationale, cette inégale croissance se traduit par des inégalités de développement. Au Japon, cette croissance est plus forte dans le « Japon de l'endroit », c'est-à-dire la mégalopole japonaise située sur le littoral du Pacifique, que dans le « Japon de l'envers », autrement dit les régions rurales et montagneuses

installées le long de la mer de Chine et tournant le dos au Pacifique, d'où leur nom.

À l'échelle locale, les inégalités sont également très marquées. C'est particulièrement visible dans les villes, comme Mumbai, où les bidonvilles (*slums*) côtoient les quartiers d'affaires (CBD). En Asie du Sud et de l'Est, la croissance économique n'a pas réduit les inégalités socio-spatiales et les a même accentuées avec la ségrégation socio-spatiale.

Cette croissance économique est aussi inégale dans le temps :

- elle a connu des crises importantes comme en 1997-1998 : un krach boursier à Bangkok s'est propagé, par le jeu des interdépendances financières, à toute la région, plongeant de nombreux pays dans une décennie de récession jusqu'à la crise financière de 2008 ;
- elle a également été particulièrement affectée par le ralentissement de la croissance économique après la crise de 2008.

Les rivalités sont d'autre part alimentées par les problématiques environnementales :

- la dégradation des milieux liée à la pollution et aux surdensités entraîne des disparités de plus en plus fortes entre les zones côtières, où les environnements sont très touchés, comme dans les estuaires ou les deltas, véritables exutoires des polluants chimiques (delta de la rivière des Perles en Chine, Mékong au Vietnam) ;
- l'Inde fait aussi régulièrement figure de mauvais exemple avec la pollution des nappes phréatiques par les produits phytosanitaires, qui empoisonnent petit à petit les villageois, qui n'ont pas des ressources suffisantes pour se procurer des ressources potabilisées ;
- le scandale des petits paysans qui se suicident, par honte ou par désespoir, a frappé l'opinion publique indienne et internationale dans les années 2010.

La montée du niveau de la mer rend les espaces côtiers d'autant plus fragiles que les populations y sont anciennement installées :

- selon les experts du GIEC, les eaux des mers et des océans s'élèvent chaque année de + 3 mm, sous le double effet de la fonte des glaciers de la dilatation des eaux avec la hausse des températures ;
- il est dès lors impossible d'organiser de vastes transferts de populations vers l'intérieur des terres. Les capitales elles-mêmes sont menacées, comme Djakarta en Indonésie ;
- pour cette raison, en partie, mais aussi pour décongestionner le cœur de la mégapole, qui est l'une des plus encombrées au monde, le gouvernement indonésien a entrepris de déplacer la capitale vers l'île de Bornéo (canton de Kalimantan-Est), entamant des travaux colossaux pour cela, de l'ordre de 30 milliards d'euros. Tous les États ne peuvent le faire.

La pollution pèse aussi sur les équilibres politiques :

- Xi Jinping a fait de la lutte contre la pollution et son corollaire, la corruption, avec des autorités administratives parfois complaisantes en échange de pots-de-vin, une priorité ;
- il a parfaitement compris que la population chinoise supportait de moins en moins cette pollution et cette corruption qui menace, par ricochet, l'autorité du parti communiste, accusé de l'encourager ;
- les arrestations, médiatisées, de même que les procès en matière d'environnement ont pour objectif de faire taire ces critiques avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur, ouvrant une brèche potentielle pour les dissidents.

Zoom sur une situation

Les « nouvelles routes de la soie »

Depuis le début des années 2000, la Chine cherche à mettre en place de nouvelles liaisons pour diversifier et sécuriser ses approvisionnements. Depuis le Moyen-Orient, la Chine finance des travaux de construction d'oléoducs ou de gazoducs pour ne plus être dépendante du passage des Détroits. Le détroit de Sumatra, véritable plaque-tournante du trafic de conteneurs, est en effet en Indonésie et la Chine ne le contrôle pas directement.

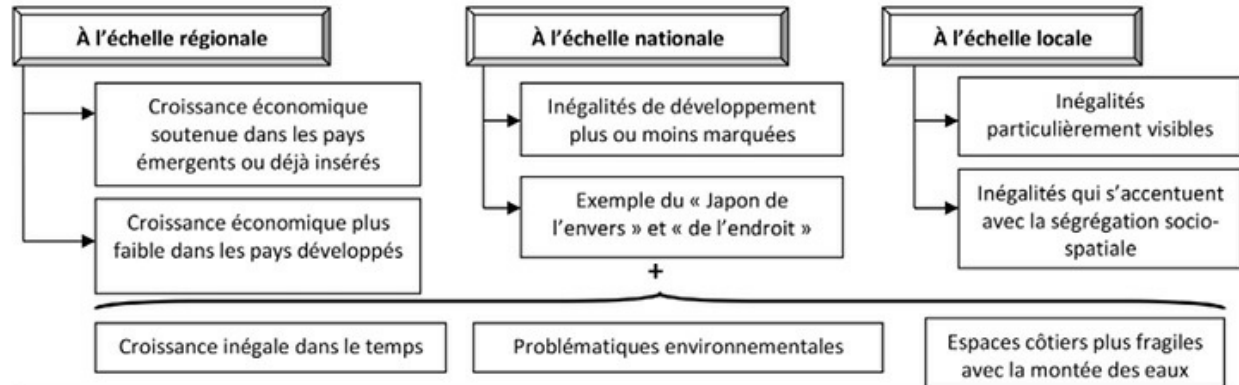
La Chine souhaite développer d'autres axes sur son territoire, de manière à concurrencer le Transsibérien (qui relie déjà l'Orient à l'Occident mais en passant par le territoire russe). Le développement de ces nouveaux réseaux permet plus largement au gouvernement chinois d'**asseoir son autorité et son contrôle sur les territoires de l'ouest du pays**, qui ont des volontés sécessionnistes (c'est-à-dire que les peuples demandent régulièrement leur autonomie, voire leur indépendance par rapport à Pékin).

Pour pouvoir faciliter les échanges avec l'Occident ou le Moyen-Orient, le gouvernement chinois a multiplié dans les années 2000-2010 la signature de partenariats stratégiques avec les pays riverains de l'océan Indien, comme le Pakistan ou le Sri Lanka.

Les Chinois disposent ainsi de « facilités portuaires », c'est-à-dire qu'en l'échange de programmes de construction ou de financement d'infrastructures (comme les terminaux pour les conteneurs), les navires chinois faisant escale dans ces ports ne payent pas tout ou partie des droits de douane. Ce programme a été intitulé : « collier de perles » et s'inscrit pleinement dans les « nouvelles routes de la soie ».

L'objectif principal des « nouvelles routes de la soie » est de **restaurer les échanges entre l'Orient et l'Occident**, qui ont fait la richesse de la Chine au Moyen Âge et à l'époque moderne. Les nouvelles routes commerciales sont à la fois terrestres et maritimes pour satisfaire les différentes demandes.

Une croissance qui alimente les rivalités



- Xi Jinping a fait de la lutte contre la pollution et la corruption une priorité ;
- il a parfaitement compris que la population chinoise supportait de moins en moins cette situation ;
- faire taire ces critiques avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur : brèche potentielle pour les dissidents.

Quelques exemples de zones de tensions en Asie du Sud et de l'Est

Grands axes

Comme les autres aires continentales, l'Asie du Sud et de l'Est voient les tensions et les rivalités se cristalliser autour de quelques territoires jugés stratégiques pour différentes raisons.

Le Cachemire, Taïwan ou la Corée du Nord seront ici abordés car ils permettent de faire le point sur différentes situations, qui mêlent esprits nationalistes, volonté de contrôler des ressources convoitées (l'eau par exemple) et volonté de redessiner les frontières héritées de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945).

L'essentiel à connaître

Les cartes sont le support idéal des revendications frontalières et territoriales. En Chine, les atlas font de Taïwan une province à part entière de « l'Empire du Milieu ». Les atlas japonais incorporent les îles Kouriles du sud au territoire nippon, alors qu'il s'agit d'un archipel sous souveraineté soviétique, puis russe, depuis 1945. L'action diplomatique de la Corée du Sud a entraîné la généralisation de l'appellation « mer de l'Est » en complément de l'expression habituelle « mer du Japon ».

En 1949, les nationalistes chinois se replient sur l'île de Taïwan après leur défaite face à Mao Zedong (1893-1976). Ils organisent sur l'île un gouvernement, qui s'oppose ouvertement aux communistes en

déclarant l'autonomie par rapport à Pékin : l'État souverain se proclame « République de Chine » et se considère comme le seul véritable héritier de la Chine d'avant 1949. Jusqu'en 1971, Taïwan occupe le siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Depuis cette date, Taïwan est reconnu comme État indépendant par 18 pays dans le monde.

Les relations avec la Chine sont marquées par des conflictualités latentes. Jusqu'en 1991, la loi martiale était en vigueur à Taïwan. En 2016, l'élection de la présidente Tsai Ing-wen a relancé les tensions avec la Chine. Taïwan est stratégique dans les relations internationales, car l'île est le 4^e producteur mondial de produits électroniques et de semi-conducteurs. Les États-Unis soutiennent Taïwan, tout en maintenant des liens avec la Chine communiste (la République populaire de Chine) pour apaiser les rivalités. Après son élection à la présidence des États-Unis (2016), Donald J. Trump a lancé une « guerre commerciale » contre la Chine, accusée de ne pas respecter les règles du libre-échange avec une concurrence libre et non faussée.

La péninsule coréenne a concentré les tensions et les conflits depuis la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) :

- à l'issue de la guerre, les rivalités éclatent. Kim Il-sung fonde en 1948 la République démocratique et populaire, au nord, après le retrait des Américains de la péninsule ;
- entre 1950 et 1953, une guerre oppose le Nord au Sud : les communistes du Nord souhaitent unifier la péninsule à leur profit. Dans le contexte de la Guerre froide (1947-1991), les Coréens du Nord obtiennent le soutien de Staline (URSS) et de la Chine de Mao Zedong (1893-1976), tandis que la Corée du Sud demande l'aide des États-Unis et de l'ONU. Les opérations militaires sont difficiles et aboutissent, en 1953, à la mise en place d'une vaste zone démilitarisée (DMZ) de 238 km, le long du 38^e parallèle ;
- les tensions entre la Corée du Nord et ses voisins perdurent aujourd'hui et sont très fluctuantes. La Corée du Nord et la Corée du Sud n'ont jamais signé de traité de paix, ce qui signifie que la

guerre est toujours, en théorie, en cours. Depuis les années 1980 sans qu'il soit possible de fixer une date précise, les dictateurs nord-coréens ont cherché à se doter de l'arme nucléaire pour peser dans les relations internationales et assurer la sécurité de leur régime. La Corée du Nord s'est retirée en 2003 du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour pouvoir mener ses essais balistiques. Des sanctions ont été prises par la communauté internationale, régulièrement dans les années 2000, avant d'observer une inflexion des rapports entre États-Unis et Corée du Nord en 2018 (voir fiche 16, zoom sur « Les sommets entre Kim Jong-un et Donald J. Trump »).

Les « nouvelles routes de la soie » modifient les équilibres internationaux en accordant une place grandissante aux États de l'océan Indien. La Chine souhaite mettre en œuvre de nouveaux partenariats pour contourner ses adversaires comme l'Inde. Elle a par exemple noué des liens étroits avec le Pakistan, avec le port de Gwadar, pour disposer d'un relais en océan Indien. Les équipements en eaux profondes du port de Gwadar ont été inaugurés en 2007. La Chine a contribué à 85 % des investissements, qui s'élevaient à 3,1 milliards de dollars. En 2015, le port de Gwadar a été concédé à la Chinese Overseas Ports Holding Company (COPH) pour une durée de 40 ans. La marine pakistanaise a installé à Gwadar sa deuxième base la plus importante, derrière celle de Karachi, pour contrôler une région qui reste soumise à des tensions géopolitiques diffuses.

Zoom sur une situation

Les tensions au Cachemire

Les atlas indiens et pakistanais représentent le **Cachemire comme partie intégrante de leurs territoires respectifs**.

Le conflit qui oppose l'Inde et le Pakistan au Cachemire **remonte à l'indépendance en 1947** et marque en profondeur les équilibres

régionaux. Il a en effet conduit à développer une course aux armements, pour contrôler les ressources stratégiques comme l'eau (les principaux fleuves himalayens ayant leur source dans ce territoire).

Divisé en deux au moment de l'indépendance (le Pakistan et l'Inde étaient auparavant sous la domination britannique, dans « l'empire des Indes »), le Cachemire est réparti ainsi : **l'Azad Kashmir pour le Pakistan et le Jammu-et-Cachemire pour l'Inde.**

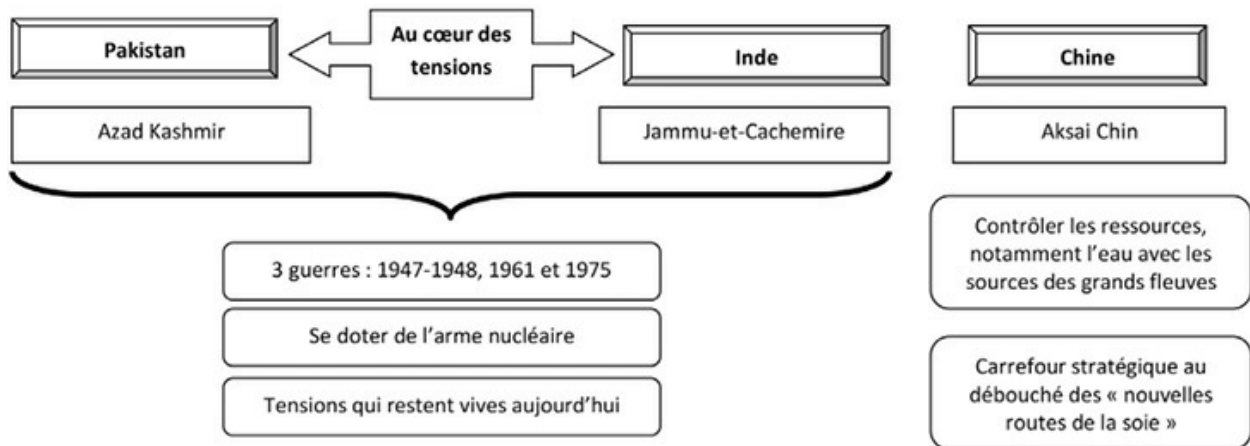
Trois guerres ont opposé l'Inde et le Pakistan : en 1947-1948, 1965 et 1971. Depuis 1949, une ligne de cessez-le-feu matérialise une sorte de frontière, avec près de 700 000 soldats déployés. Le Cachemire est l'une des régions les plus militarisées du monde, ce qui fait craindre une escalade dans la violence.

Les tensions ont conduit l'Inde et le Pakistan à se doter de l'arme nucléaire, officiellement depuis 1998. Les risques d'une escalade de la violence sont réels.

La Chine revendique elle aussi la partie nord-est du Cachemire (Aksai Chin), afin de contrôler les principales sources des fleuves et les glaciers qui les alimentent. L'Indus prend par exemple sa source dans le Cachemire, avant de se jeter, 3 180 km plus loin, dans la mer d'Arabie. Ce contrôle est stratégique pour l'agriculture et les industries, dans le contexte de raréfaction des ressources.

Le Cachemire se situe enfin à proximité des débouchés terrestres des « nouvelles routes de la soie » défendues par la Chine dans les années 2010. Le gouvernement de Pékin porte à cette occasion une attention toute particulière aux réseaux et aux territoires, pour contrôler l'intégralité des filières logistiques.

Les rivalités en Asie : l'exemple du Cachemire



Chine et Japon : des risques de tensions qui se multiplient

Grands axes

Historiquement, la Chine et le Japon sont les deux grandes puissances ayant dominé l'Asie orientale.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les sources de tensions et de rivalités entre les deux pays persistent, à commencer par les mémoires du conflit.

Le Japon est de plus en plus isolé sur la scène diplomatique asiatique avec la montée en puissance de concurrents.

L'essentiel à connaître

En août 2015, la mer de Chine a été le théâtre de tensions extrêmes entre le Japon et la Chine. L'objet des rivalités portait sur l'appropriation de l'archipel des Diaoyutai, que se disputent les deux pays depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Les noms sont évocateurs :

- les Chinois nomment cet archipel Diaoyutai ;
- tandis que les Japonais l'appellent Senkaku.

En périphérie du territoire japonais, ces îles sont stratégiques car elles regorgeraient de ressources sous-marines et, comme les Paracel ou les Spratleys, elles contrôlent l'accès au Pacifique par le nord. Annexées par le Japon en 1895, elles ont, depuis, toujours été

revendiquées par la Chine. Les rivalités et les tensions s'expriment également sur la scène diplomatique et commerciale :

- le Japon et la Chine font partie de l'APEC, une organisation commerciale régionale fondée en 1989, qui vise à stimuler les échanges dans l'océan Pacifique ;
- ils sont également membres observateurs de l'ASEAN (Association des Nations d'Asie du Sud-Est), qui est une autre organisation régionale fondée en 1967 pour stimuler les échanges en Asie du Sud-Est cette fois-ci, ainsi que de la SAARC (*South Asian Association for Regional Co-Operation* ; organisation régionale fondée en 1985 pour stimuler les échanges en Asie du Sud) ;
- le Japon, comme la Chine, se rapprochent par conséquent des mêmes États pour nouer des relations diplomatiques et commerciales qui confortent leurs positions dominantes et pour leur permettre d'en acquérir de nouvelles ;
- l'objectif, pour l'un comme pour l'autre, est de s'assurer du statut de puissance prédominante en Asie du Sud et de l'Est, là où passent les principales routes maritimes commerciales de la mondialisation comme nous l'avons vu.

La Chine choisit toutefois une voie différente par rapport au Japon :

- elle s'est rapprochée des États d'Asie du Nord et d'Asie centrale dans le cadre de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS ; créée en 2001) ;
- elle essaie par ce moyen d'étendre son influence là où le Japon n'est pas présent, de manière à éviter une confrontation frontale ;
- la Chine, ayant une position centrale en Asie, peut ainsi rayonner plus facilement que le Japon, dont les alliés restent cantonnés à l'Asie Pacifique, vers où l'ont tournée historiquement ces gouvernants.

La concurrence entre le Japon et la Chine s'explique par des tensions anciennes, qui n'ont pas toutes été réglées et qui ont été instrumentalisées par les nationalismes. Dans le sillage des États-

Unis, qui ont reconnu la République populaire de Chine au début des années 1970, le Japon le fait officiellement en 1972.

Mais des points de friction majeurs persistent encore aujourd'hui :

- la Chine dénonce par exemple l'absence de reconnaissance des crimes de guerre japonais commis pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), en particulier le massacre de Nankin en décembre 1937, sans parler des exactions avec les prostitutions forcées pour les femmes chinoises avec les soldats nippons ;
- le Japon dénonce quant à lui le caractère autoritaire du régime chinois. L'histoire est instrumentalisée par les deux gouvernements pour servir leur cause, avec un enseignement qui demeure très encadré et marqué par les idéologies, de l'enseignement obligatoire à l'université.

Zoom sur un territoire

La mer de Chine méridionale

La Chine cherche à constituer une sphère d'influence en mer de Chine. Elle entretient de bonnes relations avec l'ASEAN, confirme son soutien à la Corée du Nord et coopère avec la Russie et l'Asie centrale dans le cadre de l'OCS (Organisation de coopération de Shanghai).

Le Japon essaie de son côté de faire contrepoids aux ambitions chinoises. Il multiplie les relations avec l'ASEAN et avec les États inquiets de l'expansionnisme chinois comme les Philippines ou l'Inde, etc.

Toutes ces tensions freinent l'intégration régionale dans la région et favorisent les revendications nationalistes, pour défendre les positions déjà acquises.

Au sein de l'ASEAN, le Laos soutient par exemple l'action de Pékin, tandis que les Philippines appuient Tokyo pour dénoncer l'expansionnisme chinois en mer de Chine méridionale.

Les Chinois développent depuis les années 2000 la marine de guerre pour à la fois assurer la sécurité de leurs côtes, mais aussi prendre possession sur les îlots inhabités de la mer de Chine méridionale. La marine de guerre chinoise dispose aujourd'hui d'environ 600 bâtiments, dont deux porte-avions et plus d'une soixantaine de sous-marins, dont 5 nucléaires lanceurs d'engins. La Chine a fixé un budget de 175 milliards d'euros (209 milliards de dollars) pour les dépenses consacrées à l'armement en 2021, soit le deuxième au monde derrière les États-Unis (avec plus de 600 milliards de dollars).

Les Spratleys et les Paracel focalisent ici les querelles. Les Spratley forment un ensemble de 34 îles, étendues sur 180 000 kilomètres carrés. Six États revendiquent une souveraineté (la Chine,

Taiwan et le Vietnam la réclament sur l'archipel dans sa totalité ; Brunei, les Philippines et la Malaisie uniquement sur une partie). Juridiquement, rien ne justifie les revendications portées par les uns ou les autres : la haute mer n'appartient à aucun pays en particulier et l'argument historique n'est pas suffisant devant les tribunaux d'arbitrage.

Des risques de tensions qui se multiplient

Rivalités en mer de Chine

Août 2015 :
tensions extrêmes
avec le Japon (îles
Diaoyutai/Senkaku)

Archipel
des Paracel

Archipel
des
Spratleys

Rivalités sur la scène diplomatique et commerciale

Japon et
Chine font
partie de
l'APEC

Japon et
Chine font
partie de
l'ASEAN

Se rapprochent
d'autres États pour
créer de nouveaux
partenariats

OCS, créée en
2001

Rivalités anciennes, héritées de l'histoire

Reconnaissance
tardive de la RDC
par le Japon en
1972

Reconnaissance
des crimes de la
Seconde Guerre
mondiale qui pose
problème

Enseignement
de l'histoire
instrumentalisé
par la Chine et
le Japon

Chine et Japon : deux puissances rivales, mais complémentaires

Grands axes

À eux deux, la Chine et le Japon produisent 20 % du PIB mondial.

Forte de ses succès économiques, la Chine a dépassé en 2010 le Japon, son grand rival depuis la fin de la dernière guerre mondiale, en devenant la deuxième puissance économique mondiale. En 2014, la Chine est devenue la première puissance économique mondiale, devant les États-Unis, même si ce classement est contesté par certains économistes du fait du manque de transparence des données statistiques chinoises.

L'essentiel à connaître

La Chine est le premier exportateur mondial de biens et de marchandises, toutes catégories confondues, avec 11,5 % des échanges totaux en 2017 selon le FMI. Le Japon, quant à lui, pèse pour près de 5 % (4,5 %). La première place de la Chine ne doit pas faire oublier sa très étroite dépendance à l'égard des marchés mondialisés :

- la Chine produit des biens et des marchandises avec des matières premières venues des quatre coins du globe. Elle a bâti son modèle économique sur la division internationale du travail, ce qui explique aussi l'importance des transports maritimes dans l'économie chinoise ;

- ce trait se retrouve en matière géopolitique, avec un intérêt croissant porté aux espaces maritimes et au premier d'entre eux, la mer de Chine, depuis les années 1990, au moment où le commerce extérieur a décollé.

Même devancé, le Japon continue de peser dans les relations économiques internationales :

- le pays produit quasiment autant de richesses que la Chine voisine, en axant ses productions vers les biens à haute valeur ajoutée, comme l'électronique ou l'automobile ;
- le Japon a ainsi contribué en 2011 à hauteur de 8,7 % du PIB mondial, alors que la Chine, qui venait de le dépasser dans le classement, a réalisé 9,3 % ;
- comme leurs homologues chinois, les investisseurs japonais accordent une très grande place aux investissements directs à l'étranger, qui leur permettent de prendre position dans des marchés où ils sont déjà bien implantés et/ou en conquérir de nouveaux, dans les pôles de la Triade ;
- les entreprises japonaises n'hésitent pas pour cela à investir aux États-Unis ou à nouer des alliances avec les grands groupes industriels, comme Nissan et Renault, rejoints par Mitsubishi, depuis 1999.

Le Japon et la Chine ont connu des destins différents après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945) :

- tandis que la Chine communiste se recentrait après 1949 sur l'aire asiatique continentale, le Japon a choisi de se tourner résolument vers le monde occidental et les États-Unis, pour assurer sa sécurité et préserver ses intérêts commerciaux amoindris après la défaite de 1945 ;
- le Japon a d'ailleurs signé un accord avec les États-Unis pour assurer sa sécurité ;
- la responsabilité des impérialistes japonais dans le déclenchement de la guerre en Asie continue de peser dans les relations internationales de cet espace du monde ;

- le Japon ne dispose que d'une force armée limitée, capable d'assurer sa seule défense selon les traités internationaux signés après 1945. Il peut néanmoins participer, depuis 1992, à des opérations extérieures de maintien de la paix, en lien avec l'ONU ou les autres grandes puissances comme les États-Unis.

La doctrine Fukuda (1976-1978) pose les bases des interventions extérieures nippones : soutenir le développement et les aides humanitaires d'urgence, s'engager pour protéger l'environnement. Le Japon a ainsi fourni des troupes aux coalitions déployées en Afghanistan et en Irak. La reprise des tensions en mer de Chine avec le développement de la marine chinoise conduit aujourd'hui le gouvernement nippon à investir dans les équipements militaires et à abonder le budget qui leur est consacré, comme nous l'avons vu pour la question des conflits.

Contrairement au Japon, la Chine a toujours pesé dans les relations internationales même si de fortes variations doivent être soulignées depuis 1945 :

- entre 1949, avec l'arrivée au pouvoir des communistes, et 1971, où elle remplace la Chine nationaliste (Taïwan) au siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, la République populaire de Chine cherche à se faire reconnaître comme un acteur international à part entière ;
- le schisme maoïste de 1960, qui conduit à rompre toute relation diplomatique et économique avec Moscou, donne à la Chine de Mao Zedong (1893-1976) un statut à part aux yeux des pays issus de la décolonisation, qui peinent à s'affirmer sur la scène internationale et dans le contexte de la Guerre froide (1947-1991) ;
- Pékin, avec ses homologues indiens et indonésiens, cherche à organiser une troisième voie, entre le modèle promu par les États-Unis et celui défendu par l'URSS : le « non-alignement » ou la « troisième voie » ;
- ce mouvement, initié à Bandung (Indonésie) en avril 1955, trouve très vite ses limites et se heurte aux intérêts divergents des grands pays qui l'animent. Il finit par se dissoudre.

Zoom sur un événement

Les instituts Confucius

Les instituts Confucius ont été créés en 2004, sur le modèle des instituts Goethe (Allemagne) ou Cervantes (Espagne).

L'idée est de **promouvoir l'apprentissage du mandarin** (langue chinoise officielle) **ainsi que la culture chinoise** par l'intermédiaire de **510 agences implantées dans 140 pays** (chiffres de 2016).

Ces instituts doivent aussi **favoriser le développement d'échanges interculturels pour mieux dialoguer et comprendre la culture chinoise** (et vice versa, pour mieux comprendre les cultures locales et nationales dans lesquels les Instituts Confucius sont implantés).

Les instituts Confucius sont des organismes à but non-lucratif, c'est-à-dire qu'ils cherchent seulement à promouvoir les échanges et les partenariats linguistiques et culturels sans chercher à faire de profit. Les Instituts Confucius sont affiliés à des universités ou à des écoles dans les pays étrangers. La Chine leur consacre une dizaine de milliards de dollars chaque année.

Les instituts Confucius permettent donc à la Chine de **s'insérer dans les relations internationales par le biais des relations culturelles**, en diffusant leur modèle (avec la culture et la langue), mais aussi en incitant les étrangers à se tourner vers cette puissance en devenir (la Chine).

Deux puissances rivales, mais complémentaires

Japon

- Produit quasiment autant de richesses que la Chine (biens à haute valeur ajoutée)
- Très grande place aux investissements directs à l'étranger
- Investit aux États-Unis ou noue des alliances avec les grands groupes industriels

Défi du vieillissement : les plus de 65 ans dépassent (près d'un quart) désormais les moins de 15 ans, près de 12 % de la population totale (2018)

Poids des risques naturels

Chine

- Politique des « quatre modernisations » menée par Deng Xiaoping (1904-1997)
- Taux de croissance annuels moyens de l'ordre de 10 %, tout à fait exceptionnel
- A dépassé en 2010 le Japon, en devenant la deuxième puissance économique mondiale

A toujours pesé dans les relations internationales malgré de fortes variations

Entretien des relations étroites, même si l'on ne connaît pas exactement le nombre d'expatriés chinois (diaspora)

Produisent à eux deux 20 % du PIB mondial ; doivent composer pour soutenir leur modèle de développement

Les conséquences des rivalités sino-japonaises

Grands axes

Malgré leurs incontestables succès et éléments de puissance, le Japon et la Chine doivent faire face à des freins plus ou moins sérieux suivant leurs régions.

Ni la Chine ni le Japon ne peuvent se présenter comme ayant, seuls, une position prédominante dans l'environnement mondial.

L'essentiel à connaître

Les pratiques commerciales chinoises sont régulièrement décriées et dénoncées par les autres puissances. Les États-Unis ou l'Europe tentent, à leur manière, de limiter les importations chinoises sans réellement y parvenir.

Le transfert de secteurs industriels entiers dans les années 1980-1990 a révélé les fragilités des systèmes économiques occidentaux, obligés de se tourner vers l'extérieur pour obtenir des équipements ou des produits semi-finis indispensables à leurs propres productions :

- la mise à l'arrêt forcée de l'économie mondiale avec les confinements qui se sont succédé au printemps 2020 pour lutter contre la pandémie du coronavirus Covid-19 a mis en pleine lumière ces éléments ;
- la pénurie de masques dans les pays européens a été flagrante, lorsque les usines chinoises qui les produisent à des coûts

minimes ont été obligées de fermer en février-mars, au moment où les besoins se faisaient cruellement sentir.

De même, l'arrêt quasi-complet des exportations de la Chine vers l'Amérique du Nord et l'Europe a fragilisé les filières d'approvisionnement en médicaments :

- plus de 80 % des principes actifs utilisés aujourd'hui dans le monde sont produits en Asie, en Chine ou en Inde essentiellement ;
- les dirigeants politiques se sont efforcés, devant les protestations, de tout mettre en œuvre pour inciter les industriels à rapatrier une partie de leurs productions, notamment dans les domaines stratégiques comme ceux de la santé ;
- mais les investissements en la matière, très lourds, ne peuvent être aussi facilement enclenchés. Ils nécessitent du temps et, surtout, une stratégie industrielle à long terme pour produire des biens à des coûts beaucoup plus élevés, ce qui obligerait les États à augmenter en retour les prix d'achat ou de remboursement aux laboratoires pharmaceutiques ;
- les enjeux ne sont pas seulement politiques et sanitaires. Ils sont aussi économiques.

De plus, le régime communiste est dénoncé par de nombreux États et par certains Chinois (appelés dissidents par le régime de Pékin) par rapport à la question du non-respect des droits de l'homme. Les pressions exercées par Pékin sur les États qui reçoivent la visite du dalaï-lama, chef des Tibétains en exil depuis l'annexion de ce territoire en 1959, le maintien en prison du dissident politique Liu Xiaobo, Prix Nobel de la paix 2010, la censure d'Internet et l'emprisonnement d'internautes chinois militants, montrent l'absence de libertés politiques dans ce pays devenu en partie capitaliste.

Les incidents diplomatiques sont toujours possibles concernant le Tibet. Le gouvernement de Pékin avait ainsi fermement protesté contre les manifestations organisées à Paris en avril 2008, à l'occasion du passage de la flamme olympique dans la capitale

française, arguant du fait que cette question ne regardait que le gouvernement chinois en tant qu'affaire de politique intérieure.

La Chine est vue en Asie comme une puissance menaçante :

- les conflits frontaliers avec le Vietnam et l'Inde ;
- la revendication d'îles ou leur prise de contrôle de manière brutale en mer de Chine méridionale ;
- le soutien à la Corée du Nord communiste ;
- ou encore la méfiance réciproque avec le Japon, entretiennent cette situation ;
- le plan quinquennal adopté par le parti communiste chinois (PCC) en octobre 2010 cherchait à combattre cette image, avec comme outil le doublement mondial du nombre d'ambassades culturelles. Les tensions et les doutes persistent néanmoins aujourd'hui.

Zoom sur une situation

Les grands équilibres en Asie orientale

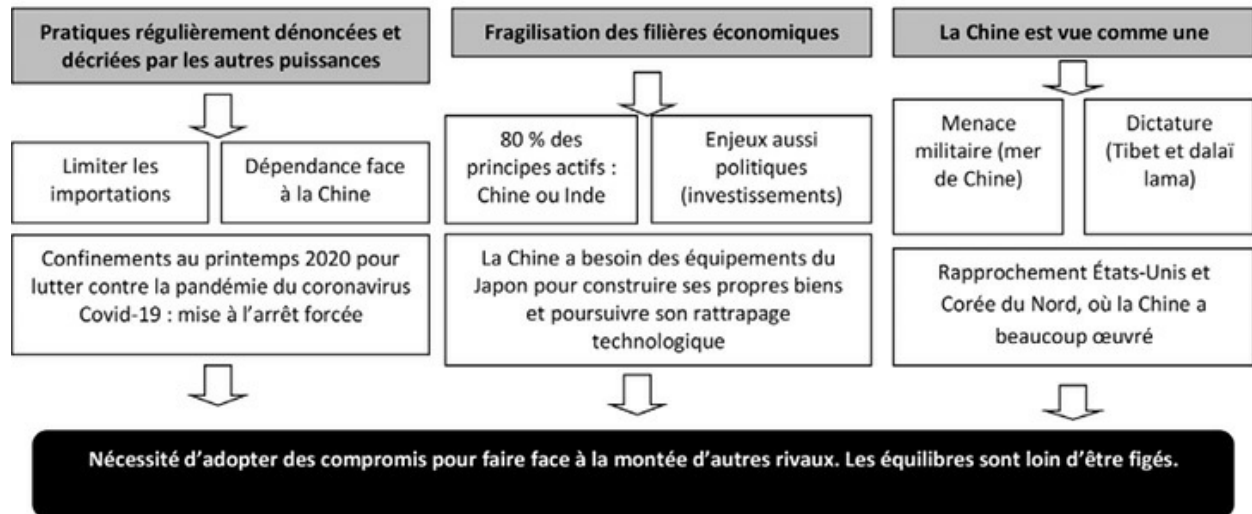
Les équilibres évoluent au niveau régional avec le rapprochement entrepris par les États-Unis avec la Corée du Nord, où la Chine a beaucoup œuvré.

La Chine comme le Japon ont besoin l'un de l'autre pour accroître leur influence, même si leurs gouvernements s'en défendent officiellement. Par sa démographie, la Chine constitue un formidable marché à conquérir pour le Japon, dont la population vieillit et diminue. En retour, la Chine a besoin des équipements informatiques et de haut niveau de technicité du Japon pour construire ses propres biens et poursuivre son rattrapage technologique entamé depuis les années 1980.

Chine et Japon sont parfaitement conscients de la nécessité d'adopter des compromis pour faire face à la montée d'autres rivaux, en particulier le Vietnam.

Les équilibres sont loin d'être figés. Les ouvriers chinois ont réclamé, dans le contexte de croissance économique des années 2010, des hausses de salaire que le régime a accordé pour tenter de calmer la grogne sociale. La croissance, de l'ordre de + 5 % annuels en moyenne, tend à se tasser, ce qui inquiète le gouvernement central. La main-d'œuvre chinoise perd peu à peu en compétitivité et doit se tourner vers d'autres modes de production ou d'autres biens, à plus forte valeur ajoutée, comme les énergies renouvelables. C'est ce qui explique l'intérêt des autorités communistes pour les batteries et le photovoltaïque, où les Chinois ont pris une longueur d'avance sur leurs concurrents occidentaux.

Les conséquences des rivalités sino-japonaises



L'Europe, entre intégrations et fragmentations

✓ Problématique

Quelles formes a pris le rapprochement entre les pays européens depuis 1945, malgré les divergences et les disparités qui persistent ?

Concepts-clés

- **Acquis communautaire** : ensemble de droits et d'obligations inscrits dans les textes européens et les décisions de la Cour de justice européenne que tous les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne doivent accepter.
- **Commission européenne** : institution, créée par le traité de Rome du 25 mars 1957, qui a pris le relais de la Haute Autorité de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA). Instance indépendante des États, elle est nommée pour cinq ans et comprend des membres de tous les pays membres (un par État) avec des fonctions précises (commerce extérieur, environnement, etc.).
- **Confédéralisme** : conception politique qui repose sur l'idée d'une coopération entre États souverains.
- **Conseil européen** : réunion qui a lieu chaque trimestre pour rassembler les chefs d'État ou de gouvernement en vue de discuter des problèmes rencontrés par l'Union européenne. Le Conseil européen nomme aussi le président de la Commission européenne.

- **Directive** : acte législatif adopté par l'UE avec des objectifs et des délais précis à respecter pour les États membres. Une certaine marge de manœuvre est laissée à ces derniers pour mettre en œuvre les directives en les transposant dans leur droit national.
- **Fédéralisme** : doctrine qui vise à mettre en place une Europe dotée d'institutions supranationales dont les décisions s'imposeraient aux États membres.
- **Fonctionnalisme** : conception de la construction européenne qui partage les objectifs d'une Europe fédérale mais vise sa réalisation à partir d'une intégration économique préalable.
- **Règlement européen** : loi-cadre communautaire qui doit être directement et totalement transcrite dans le droit national par chaque État membre de l'Union européenne.
- **Union européenne** : association de 27 États indépendants (depuis la sortie de la Grande-Bretagne [Brexit] en janvier 2020) qui ont, par un traité, délégué l'exercice de certaines compétences à des organes communs destinés à coordonner leur politique dans un certain nombre de domaines, sans constituer cependant un nouvel État superposé aux États membres.
- **Unionisme** : courant politique favorable à une union politique de l'Europe qui respecte la souveraineté de chaque État en mettant en place une coopération librement décidée par les gouvernements.

Pour commencer

L'Europe est le seul ensemble continental au monde à avoir construit une structure supranationale à la fois économique et politique. Le projet européen est, dès ses débuts, marqué par la volonté de rassembler les Européens autour de valeurs qui ont fait leur histoire. La devise de l'Union européenne traduit cette volonté : « Unis dans la diversité ». Tous les débats n'ont pas été tranchés : les questions de la gouvernance ou des limites à assigner à la construction européenne demeurent posées.

La construction européenne vise également à réunir et à faire dialoguer des cultures et des pays qui se sont longtemps opposés. L'idée aujourd'hui est de rassembler tous les membres autour d'un modèle commun, qui permette à l'Union européenne de peser face aux autres grandes puissances dans le monde. Deuxième espace économique au monde en valeur derrière les États-Unis, l'Union européenne peine malgré tout à s'affirmer sur la scène internationale d'une seule voix. La sortie de la Grande-Bretagne de l'Union en janvier 2020 a provoqué un véritable séisme politique.

Toutes les tensions ne sont d'ailleurs pas tues. Les frontières orientales, les pays baltes ou encore les périphéries intérieures sont soumises à des rivalités qui orientent, d'une certaine manière, la construction européenne avec la menace de conflits. La guerre en ex-Yougoslavie, aux portes de l'Union dans la décennie 1990, a frappé les esprits.

Les bases de la construction européenne (années 1950)

Grands axes

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), l'Europe est coupée en deux. Elle devient l'enjeu d'un nouveau conflit (la Guerre froide, 1947-1991) : à l'ouest se développe un processus de construction européenne, avec le soutien des États-Unis, qui donne naissance à une Union d'États originale ; à l'est, les États européens deviennent des satellites de l'URSS : les « démocraties populaires ».

Avec la fin d'un monde bipolaire dans les années 1990, l'Europe est confrontée à de nouveaux défis qu'elle doit relever et surmonter.

L'essentiel à connaître

En février 1948, le « coup de Prague » permet d'établir la domination soviétique sur l'Europe de l'Est. Il entraîne la création d'une alliance militaire avec le Pacte de Bruxelles (Benelux, France, Grande-Bretagne).

De juin 1948 à mai 1949, le blocus de Berlin entraîne (en avril 1949) la création de l'OTAN, avec une conception atlantiste de la sécurité de l'Europe :

- l'Allemagne est en effet au cœur de l'affrontement Est/Ouest en étant une ligne de front ;

- or, depuis Nuremberg, l'Allemagne devait être désarmée (politique des 3D : désarmement, dénazification, démilitarisation). La France s'oppose au réarmement allemand ;
- il faut arrimer l'Allemagne à l'Europe, c'est en fait un pôle de prospérité, de démocratie et de paix.

Du 7 au 10 mai 1948, le congrès de La Haye rassemble, sous la présidence d'honneur de Winston Churchill, différents mouvements européens qui réfléchissent sur les manières de rapprocher les États européens (proximité de la guerre qui est encore forte). Des conceptions différentes de l'Europe s'affrontent, même s'il s'agit, pour tous, de garantir la paix et de reconstruire l'économie :

- certains souhaitent créer une union fondée sur la coopération d'États pleinement souverains : le confédéralisme. Cette conception est reprise plus tard par de Gaulle, avec l'idée d'une « Europe des patries » ;
- d'autres veulent mettre en place un État fédéral qui dépasse les États-nations : le fédéralisme ;
- d'autres pensent enfin que la coopération économique est un préalable à l'intégration politique : le fonctionnalisme.

Le communiqué final, « Message aux Européens », rédigé par Denis de Rougemont, est un compromis entre fédéralistes et unionistes au niveau politique et entre libre-échangistes et dirigistes au niveau économique.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman (ministre français des Affaires étrangères de 1948 à 1952) prononce une déclaration (la déclaration Schuman) qui a pour ambition deux produits essentiels de la reconstruction en portant sur le charbon et l'acier. Elle est essentielle, car elle porte :

- un projet politique, fédéraliste, intégrationniste par des réalisations concrètes ;
- la paix, qui repose en particulier sur le pilier franco-allemand : c'est un axe fort de la construction européenne, d'où le choix de produits

stratégiques pour y parvenir avec la réconciliation des deux principales puissances continentales européennes.

La déclaration se poursuit par la création, en 1951, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), première organisation communautaire européenne. Elle dispose de pouvoirs supranationaux qui se limitent aux seuls domaines du charbon et de l'acier (pour ne pas se heurter à des oppositions trop fortes). S'affirment alors deux conceptions de l'Europe :

- une supranationale, intégrationniste ;
- l'autre qui vise à construire une union d'États souverains : la défense est au cœur de la souveraineté.

Les débats ne sont pas tous tranchés et opposent les européistes aux eurosceptiques (opposants à l'intégration à l'UE), les premiers faisant de l'Europe politique la solution aux problèmes actuels, tandis que les seconds considèrent l'Europe politique comme responsable des problèmes.

Zoom sur un événement

Les Traités de Rome (1957)

Deux traités sont compris dans le Traité de Rome conclu en mars 1957, passés relativement inaperçus de l'opinion publique et de la presse à l'époque.

Le premier institue la Communauté économique européenne (CEE), jusqu'en 1992 avec des politiques communes d'intégration, d'union douanière, d'espace de libre-échange (à réaliser entre 12 et 17 ans), la politique agricole commune (PAC) ou encore une politique commune des transports. La CEE prend le relais de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), mise en place en 1951. L'objectif premier de la CEE est d'établir un marché commun, en rapprochant de manière progressive les politiques économiques des différents pays membres. Des propositions peuvent être faites par

des commissaires, indépendants des États, ce qui met en œuvre le principe de supranationalité, d'intégration.

Le marché commun sous-entend la mise en place de règles communes en matière douanière. Les tarifs appliqués aux importations sont progressivement diminués, avant d'être totalement supprimés, afin d'encourager les échanges entre les pays membres. Des politiques commerciales communes sont dans le même temps promues. Le marché commun souligne la nécessité de rapprocher les différentes législations nationales, pour harmoniser ou du moins faciliter les échanges. Ce point reste aujourd'hui débattu, car il renvoie directement à la question de la souveraineté.

Le deuxième met en place EURATOM. L'objectif est de soutenir le développement du nucléaire civil, pour les besoins en énergie de la croissance. Cette énergie est considérée comme l'avenir pour soutenir la croissance et constituer une véritable filière, qui permette de garantir l'indépendance énergétique par rapport aux puissances extérieures.

En 1965, les trois premières institutions (CECA, CEE et EURATOM) sont regroupées en une seule, ce qui marque un nouveau compromis entre fédéralistes et souverainistes. La prise de décision se fait par les ministres, à l'unanimité ou, parfois, à la majorité qualifiée. Il s'agit de préserver la souveraineté des États pour limiter au maximum les oppositions.

Les bases de la construction européenne

Un modèle original et
unique au monde

Entre 1945 et 1991, coupure en deux avec des modèles différents

À l'ouest, processus de
construction
européenne : union
d'États originale

Février 1948,
« coup de
Prague »

À l'est, satellites de
l'URSS
(« démocraties
populaires »)

Congrès de La Haye (7-
10 mai 1948) pour
réfléchir aux manières
de rapprocher les États
européens

9 mai 1950, déclaration
Schuman :
reconstruction en
portant sur le charbon
et l'acier

Création, en 1951, de la
CECA (Communauté
européenne du
charbon et de l'acier),
première organisation
communautaire

Traité de Rome (mars
1957) : CEE et
EURATOM

Les défis de l'approfondissement et de l'élargissement

Grands axes

La construction européenne passe très vite de six membres, dans les années 1950, à neuf au début des années 1970.

Dans les années 1980, la Communauté intègre des pays qui viennent d'effectuer leur transition vers la démocratie. Ces pays sont aussi en retard par rapport aux États-membres, ce qui soulève la question des outils à mettre en place pour favoriser la cohésion.

Dans les années 1990, la fin de la Guerre froide (1991) ouvre de nouvelles perspectives d'adhésion aux pays issus du camp soviétique.

L'essentiel à connaître

Le modèle économique européen est fondé sur les échanges intra-communautaires, qui tirent la croissance vers le haut. Il développe également de nouvelles solidarités dans un contexte de reconstruction et d'ouverture des échanges sur l'extérieur. Il devient très vite un modèle de croissance économique qui inspire, dans les années 1980, les autres régions du monde avec les associations commerciales régionales.

Dans les années 1980, la communauté européenne s'ouvre à des États du sud de l'Europe, l'Espagne et le Portugal, ce qui soulève de nouveaux défis :

- il faut intégrer ces États nouvellement démocratiques (après la révolution des œillets au Portugal et la mort du dictateur Franco en Espagne ;
- ces États sont aussi beaucoup moins riches par rapport aux États de la communauté, avec une agriculture plus présente et des difficultés structurelles : il faut adapter leurs outils de production à la concurrence extérieure ;
- la politique régionale est un levier essentiel pour assurer ce rattrapage économique, en lien avec les réformes de modernisation menées par les gouvernements socialistes, comme celui de Felipe Gonzalez (premier ministre espagnol au tournant des années 1980-1990).

Dans les années 1990, l'Union européenne s'ouvre de nouveau à des États en retrait, ceux de l'ancien camp soviétique :

- ces États font face à une double transition, économique et politique ;
- ils ont été écarté du projet européen après 1948, alors que certains tournaient leurs regards vers l'Ouest, comme la Tchécoslovaquie ;
- les dirigeants et les peuples expriment donc de profonds espoirs et ont de nombreuses attentes en rejoignant l'union européenne avec les élargissements du début des années 2000 (le temps d'effectuer les principaux rattrapages).

L'intégration des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) avec les élargissements de 2004 et 2007 (d'autres ont lieu en 2013) soulèvent d'autres enjeux géopolitiques :

- les pays baltes faisaient partie de l'OTAN et considèrent l'Union européenne comme un « bouclier » face aux ambitions russes ;
- les manœuvres militaires aux frontières sont perçues par les uns et par les autres comme des provocations, qui justifient pour les pays baltes d'adopter une position ferme à l'égard de Moscou ;
- l'enclave de Kaliningrad occupe une place toute particulière avec le maintien, par les traités, de conditions d'accès direct entre ce territoire et le reste de la fédération de Russie ;

- les enjeux sont également maritimes avec le contrôle de la mer Baltique et l'accès à la mer du Nord par les détroits.

L'Europe compte 46 pays mais tous ne souhaitent pas rejoindre la communauté. Certains ont refusé d'adhérer à l'UE par choix politique et économique, comme la Suisse en 1992 ou la Norvège en 1994. D'autres ont déposé leur candidature depuis longtemps, comme la Turquie depuis 1987. D'autres ont engagé les discussions pour adhérer sans avoir de date précise quant à l'adhésion : la Serbie ou le Monténégro.

Zoom sur un événement

Les élargissements de la Communauté/Union européenne

1957 : « Europe des Six » – Traité de Rome, la CECA devient la Communauté économique européenne (CEE).

1973 (1^{er} janvier) : « Europe des Neuf » – Adhésion du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

1981 (1^{er} janvier) : « Europe des Dix » – Adhésion de la Grèce.

1986 (1^{er} janvier) : « Europe des Douze » – Adhésion de l'Espagne et du Portugal.

1995 (1^{er} janvier) : « Europe des Quinze » – Adhésion de la Suède, de la Finlande et de l'Autriche.

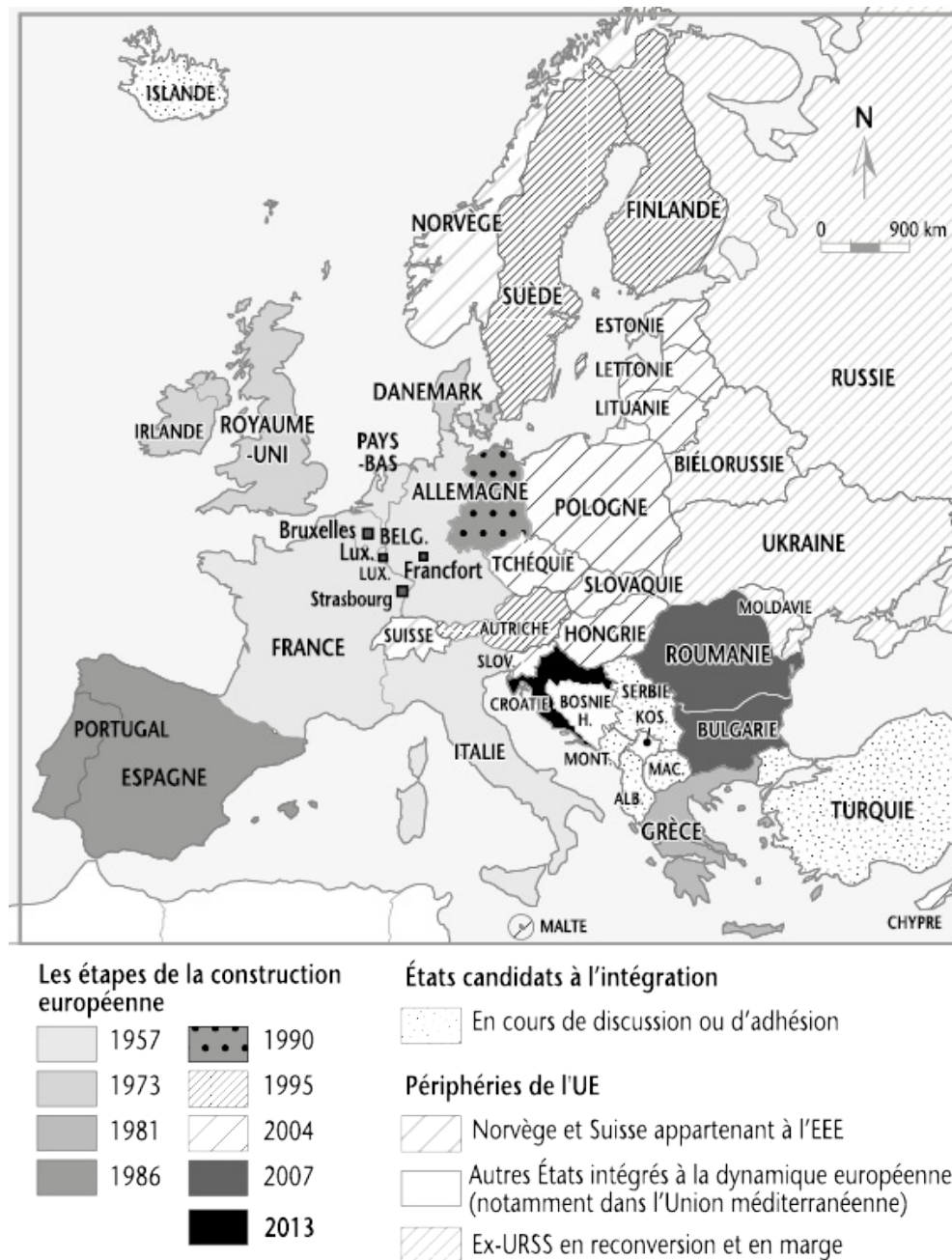
2004 (1^{er} mai) : « Europe des Vingt-Cinq » – Adhésion de la Pologne, de la République tchèque, de la Slovaquie, de Malte, de Chypre, de la Slovénie, de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Hongrie.

2007 (1^{er} janvier) : « Europe des Vingt-Sept » – Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.

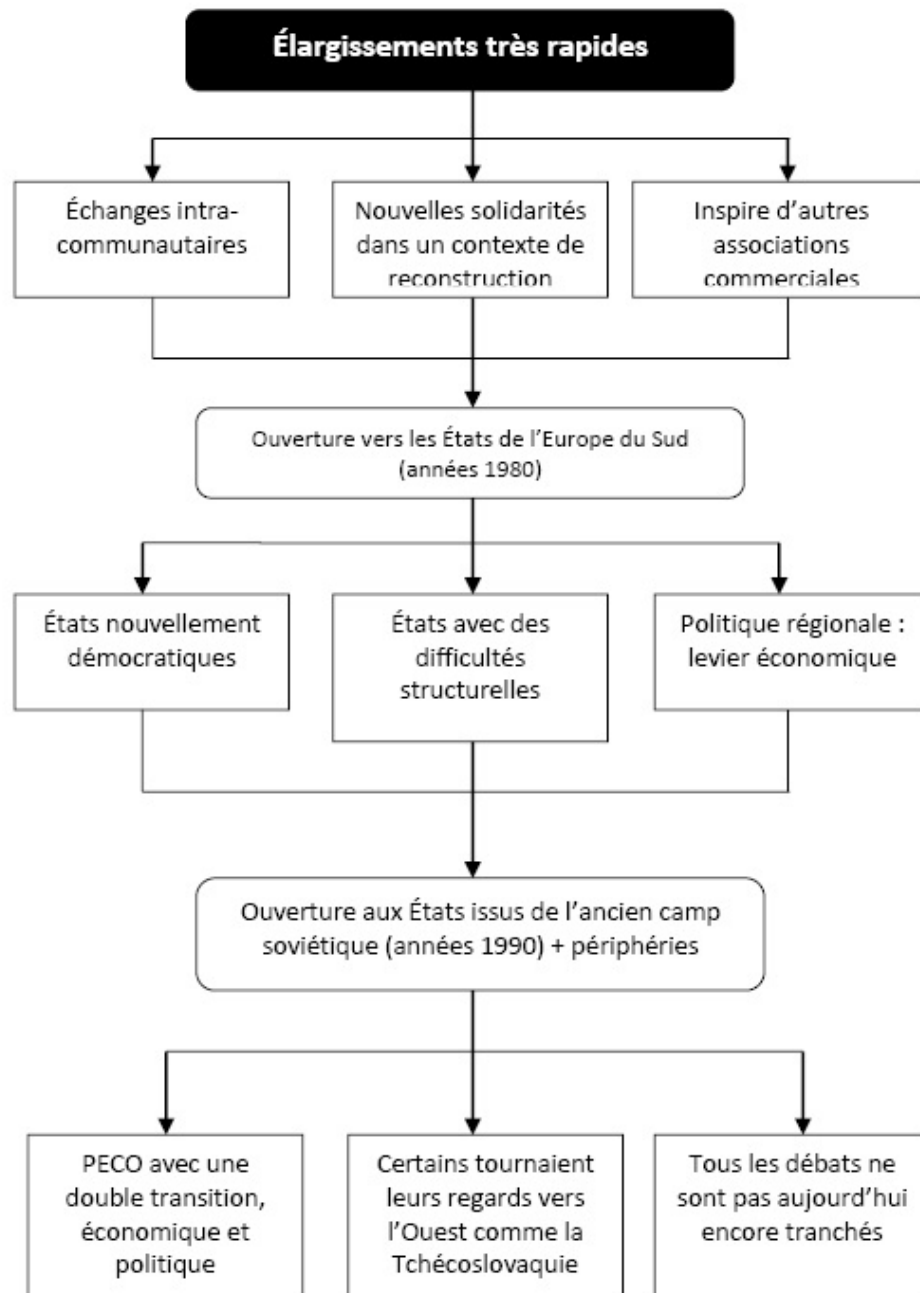
2013 (1^{er} juillet) : « Europe des Vingt-Huit » – Adhésion de la Croatie.

2020 (31 janvier) : « Europe des Vingt-Sept » – Sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

Les grandes étapes de la construction européenne : les élargissements



Les défis de l'approfondissement et de l'élargissement



La relance du processus de construction politique dans les années 1990

Grands axes

La fin de la Guerre froide (1991) et l'ouverture progressive des anciennes démocraties populaires (pays d'Europe centrale et orientale, les PECO) relancent la question de la construction politique européenne. Comment intégrer ces nouveaux États sans paralyser les prises de décision ?

Les nouveaux équilibres internationaux impliquent de définir et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de gouvernance, pour peser face aux États-Unis.

Le processus de construction politique est donc relancé en Europe au cours de la décennie 1990, même si de nombreux débats et hésitations restent en suspens. La plupart persistent d'ailleurs aujourd'hui.

L'essentiel à connaître

Les élargissements successifs nécessitent une évolution des institutions, de leur fonctionnement pour pouvoir intégrer les nouveaux entrants. C'est le défi de l'approfondissement :

- l'Europe s'étend à des États plus pauvres (le Portugal en 1986 est cinq fois plus pauvre que la RFA), ce qui entraîne une franche opposition du PCF (parti communiste français) ;

- ce retard est d'autant plus grand dans le contexte des chocs pétroliers, du ralentissement de la croissance, de l'irruption du chômage, de la crise sociale ;

Or, la construction européenne s'est justement faite en période d'expansion maximale, de croissance, à laquelle elle a largement contribué.

Jacques Delors, président de la Commission depuis janvier 1985, veut relancer la construction européenne. En février 1986, il fait adopter l'Acte unique, qui prévoit un approfondissement à la fois économique et politique :

- 1^{er} janvier 1993 : le Marché unique est mis en place avec la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises ;
- en parallèle, est mis en place de manière progressive l'espace Schengen. Il est voté en 1984. En 2021, 37 pays en font partie, moins l'Irlande, la Grande-Bretagne ;
- le Parlement et la Commission européenne disposent aussi de compétences accrues pour pouvoir mieux peser en Europe ;
- la majorité qualifiée s'étend désormais à la plupart des votes pour éviter le blocage des institutions.

Signé aux Pays-Bas le 7 février 1992 et entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993, le traité de Maastricht transforme la CEE en Union européenne au 1^{er} janvier 1993. Il cherche à poursuivre l'intégration européenne, à dépasser les seules réalisations économiques qui prédominent alors, d'autant qu'il s'agit du domaine le plus consensuel :

- il institue une citoyenneté européenne avec droit de vote au Parlement ainsi qu'aux élections locales/municipales pour les ressortissants de l'UE. Il renforce en outre le rôle du Parlement avec le principe de codécision ;
- il crée la monnaie unique européenne, l'euro. Trois États refusent la monnaie unique (Grande-Bretagne, Danemark et Suède). Géré par une banque centrale commune, la banque centrale européenne (BCE), basée à Francfort-sur-le-Main, l'euro n'est plus

aux mains des États (perte de souveraineté monétaire, qui est dénoncée justement par les souverainistes). Le Traité de Maastricht fixe des critères de convergence, dont un déficit public inférieur à 3 % du PIB (principe de la rigueur budgétaire), pour maintenir la stabilité de l'euro sur les marchés financiers (en tenant compte aussi des exigences de l'Allemagne, attachée à une monnaie forte). Le manque de rigueur des grands pays (France et Allemagne en particulier) perturbe la mise en place de ce système ;

- il met enfin en place une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), avec un haut représentant, qui n'est institué qu'après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, en 2009.

Deux États choisissent de le ratifier en organisant un référendum :

- en France, le « oui » l'emporte de justesse avec 51,05 % des voix ;
- au Danemark, un premier référendum voit le « non » l'emporter (50,7 %), avant qu'un second référendum ne soit organisé, avec une victoire du « oui » (56,7 % des suffrages), après quelques modifications du traité.

Zoom sur une évolution

Les grandes dates de la construction économique européenne

1952 : « Marché commun » – L'actuelle Union européenne est au départ le résultat de la volonté des 6 pays fondateurs. L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas créent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), en choisissant deux matériaux-clés pour la reconstruction et pour sceller l'amitié entre les peuples.

1957 : « Europe des Six » – Traité de Rome, la CECA devient la Communauté économique européenne (CEE). La préférence communautaire est encouragée pour permettre aux pays européens

de prospérer et de renforcer les liens économiques qui les unissent les uns aux autres.

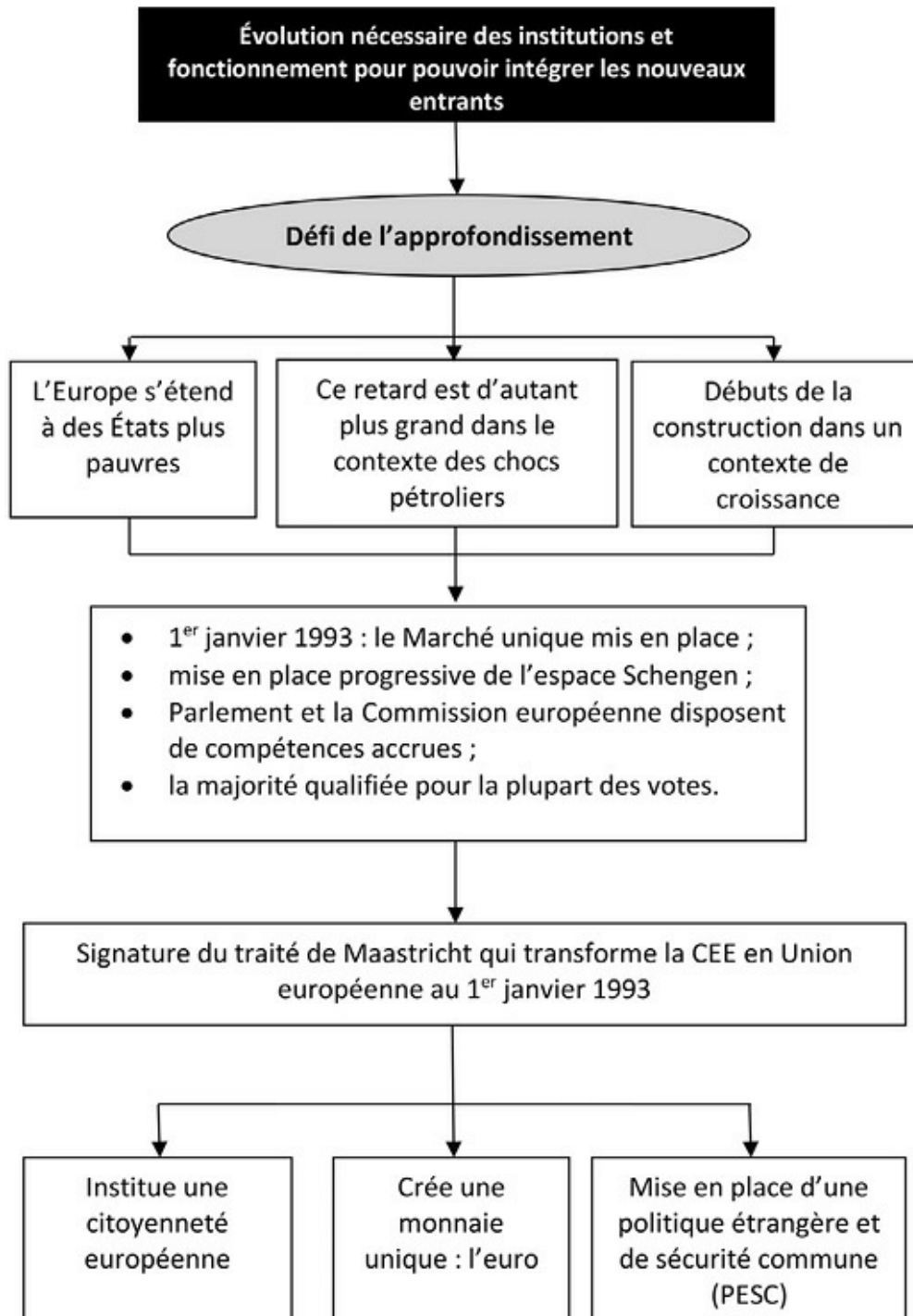
1974 : création du FEDER – Solidarité entre régions, aides aux régions défavorisées par la création d'infrastructures. L'idée est de soutenir la cohésion des territoires en luttant contre les disparités.

1979 : création du Système monétaire européen (SME) à l'initiative de la RFA ; création d'un lien entre les monnaies pour éviter les variations trop grandes, les mouvements spéculatifs.

1999 : la monnaie unique (euro) entre officiellement en service, sous forme scripturale dans un premier temps (chèques, virements et cartes bancaires).

2002 : mise en circulation de la monnaie unique (euro) pour les particuliers et les entreprises dans douze pays volontaires.

La relance du processus de construction politique dans les années 1990



Une plus grande fragmentation, de nouvelles frontières

Grands axes

La fin de la Guerre froide (1991) relance les débats au sujet de la construction européenne : comment intégrer les nouveaux pays indépendants dans les années 1990 ?

L'éclatement de nouveaux conflits aux portes de la Communauté (en ex-Yougoslavie) fait prendre conscience de la fragilité des équilibres.

Les Européens ne parviennent toutefois pas à se mettre d'accord ni à peser dans un conflit, qui met en pleine lumière les fragilités diplomatiques de la construction européenne.

L'essentiel à connaître

La construction européenne présente au début des années 1990 un paradoxe. Elle se poursuit et se complexifie au fur et à mesure que la communauté s'élargit. La réunification allemande opérée officiellement le 3 octobre 1990 soulève de nouveaux enjeux pour l'Europe. La réunification allemande entraîne la confirmation des frontières de 1945 avec la reconnaissance par l'Allemagne de la ligne Oder-Neisse (frontière avec la Pologne établie à la conférence de Potsdam, en juillet-août 1945). La réconciliation des peuples est désormais un fondement de la dynamique européenne.

Mais les problèmes ressurgissent avec l'affirmation des nationalismes, comme en ex-Yougoslavie, qui conduisent aux guerres des années 1990 (1991-1995, entre la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Ces guerres montrent l'impuissance de l'Europe à régler à ses portes un conflit qui réveille un douloureux passé avec les crimes de guerre et les « nettoyages ethniques », comme Srebrenica à l'été 1995.

En 1993, la République tchèque et la Slovaquie se séparent pacifiquement, poursuivant le lent processus de recomposition des frontières en Europe de l'Est. Les autres États détachés de l'URSS en 1991, devenus indépendants, sont restés plus ou moins proches de la sphère d'influence russe. On parle à cette occasion « d'étranger proche », comme pour l'Ukraine, avec la révolution orange de 2004.

Il n'y a pas de défense commune, donc pas de politique de sécurité, sinon *via* le recours à l'OTAN. Il n'y a pas non plus d'attitude commune des pays européens en politique étrangère (pas de volonté commune). Les divergences de fond demeurent :

- seule la France (soutenue par l'Allemagne) est attachée à l'Europe puissance ;
- les autres pays s'en remettent à la sécurité états-unienne assurée par l'OTAN, les nouveaux États ont adhéré à l'OTAN avant de rejoindre l'UE ;
- le 2 décembre 2004, la force européenne remplace l'OTAN en Bosnie, dans le maintien de la paix, la recherche des criminels de guerre. Cette force est composée d'une force totale de 7 000 soldats.
- tout ceci se met donc en place très doucement, et demande à être affirmé dans l'avenir.

Zoom sur un enjeu et une situation

Le contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne : Frontex

La disparition des frontières intérieures au profit du marché commun n'a pas supprimé totalement les frontières. Les contrôles persistent aux portes de l'Union européenne et ont même pris une nouvelle importance avec les débats liés aux flux de migrants clandestins ou aux différents trafics illicites (drogues, armes, etc.). Ces éléments sont réactivés dans les années 1990-2000, en lien avec les grandes crises qui éclatent aux portes de l'Union européenne (instabilité dans les Balkans ainsi qu'au Proche et au Moyen-Orient).

En 2004, les États de l'Union européenne choisissent de se doter d'une agence particulière, consacrée à ces questions : **Frontex.** Financée par le budget de l'Union européenne, Frontex emploie en 2021 près de 1 000 personnes, avec près d'un quart de personnels directement détachés des pays membres de l'Union européenne pour exercer ces fonctions.

En 2016, les missions de l'agence Frontex ont été élargies. Désormais en charge du contrôle des frontières maritimes avec des missions de garde-côte. Frontex participe à la lutte contre la criminalité transfrontalière, en coopérant avec les différents services de justice européens et nationaux. Frontex est également en charge des missions de sauvetage et de récupération des migrants clandestins qui franchiraient les mers et océans pour relier l'Union européenne.

Frontex ne doit pas être confondue avec l'espace Schengen, qui regroupe des pays volontaires pour ouvrir leurs frontières aux échanges intra-européens (certains pays, comme la Suisse, l'Islande ou la Norvège ne faisant pas partie de l'Union européenne). La Croatie, la Roumanie et la Bulgarie ont un statut transitoire, qui limite en partie les déplacements de leurs ressortissants dans l'espace Schengen.

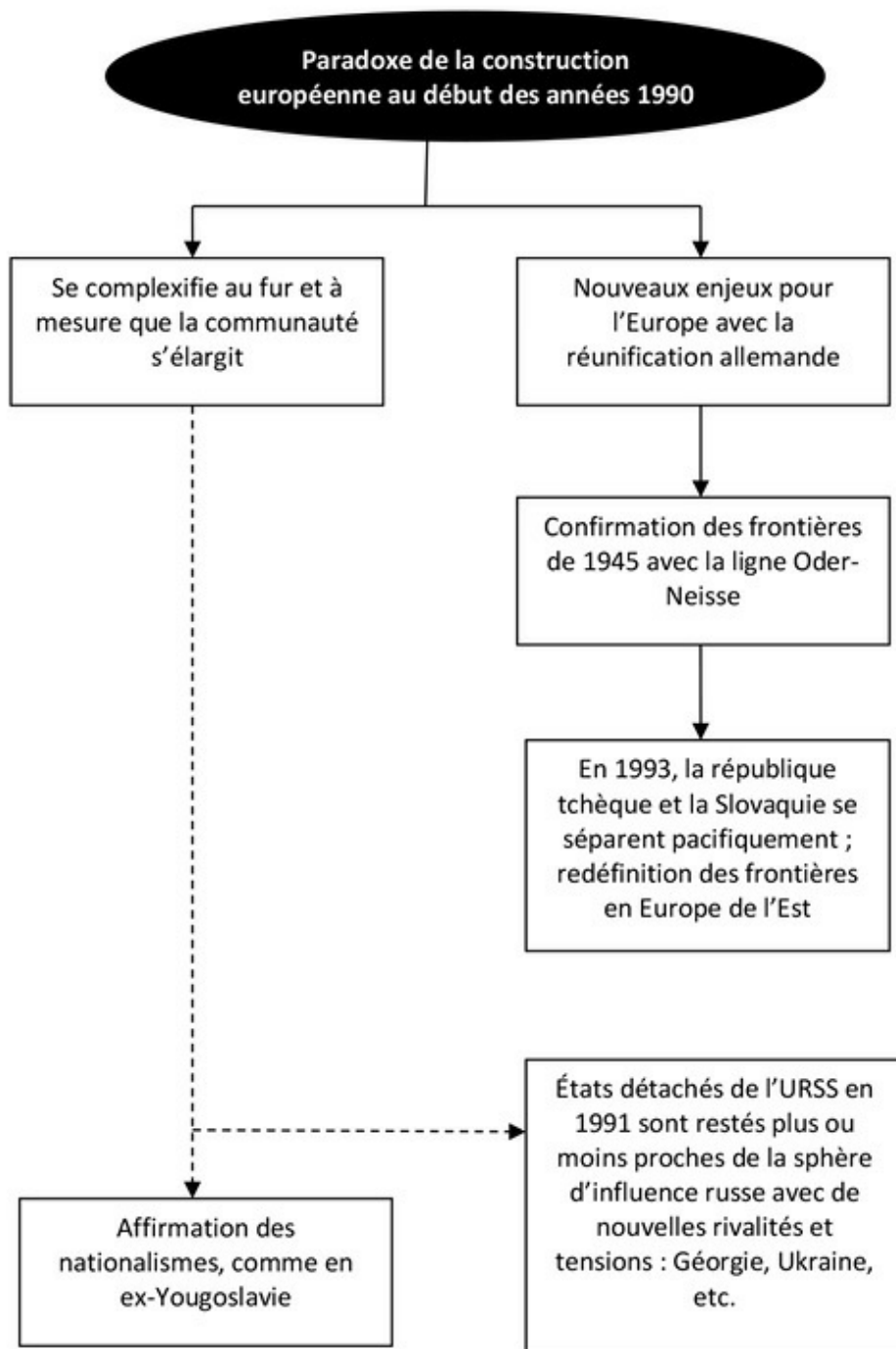
L'espace Schengen en 2021



Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Map_of_the_Schengen_Area.svg?uselang=fr

© Rob984, Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0

Une plus grande fragmentation, de nouvelles frontières



S'affirmer sur la scène extérieure et choisir des institutions européennes

Grands axes

Les modifications institutionnelles mises en place au tournant des années 1990 ne suffisent pas toutes à faire de l'Union européenne une grande puissance.

Malgré les avancées, des points restent en suspens comme la prise de décision (à l'unanimité ou à la majorité qualifiée) pour les grandes orientations.

Des politiques de voisinage sont mises en place à partir des années 1970-1980 pour tenter de nouer des partenariats stratégiques avec les pays qui n'ont pas vocation à faire partie de la construction européenne.

L'essentiel à connaître

Depuis l'échec de la CED en 1954, les États européens ne sont jamais parvenus à nouer des liens étroits dans le domaine militaire. Chaque État souhaite garder son indépendance en la matière et rester maître des engagements extérieurs.

Dans les années 1990, le nouvel ordre mondial issu de la Guerre froide (1947-1991) conduit les États-Unis à intervenir à l'extérieur sous forme de coalitions. Les Européens comme la France participent alors à ces coalitions. Les conflits des années 1990 se déroulent aux portes de l'Union européenne, ce qui frappe les opinions publiques

avec les atrocités et les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie. Le siège de la capitale de la Bosnie-Herzégovine, Sarajevo, illustre parfaitement les désaccords entre les Européens, qui ne parviennent pas à régler les différends et à conduire les belligérants à négocier.

Dans le domaine de la politique étrangère, les États européens font prévaloir leurs intérêts nationaux :

- le risque est alors de diviser et d'affaiblir l'Union européenne, comme en mars 2003 avec le déclenchement de la guerre en Irak. La France et l'Allemagne, qui ont été les deux principaux promoteurs de la construction européenne depuis ses débuts, ont clairement affiché leurs oppositions ;
- pour certains historiens, comme Robert Frank, le processus européen a besoin justement de crises pour se relancer et approfondir les institutions/mécanismes déjà existants.

L'Union cherche aujourd'hui à développer une politique de voisinage avec les pays du Caucase pour contrôler les flux de migrants, ainsi qu'avec les pays d'Europe orientale, qui ne font pas partie de son espace aujourd'hui. Mais cette politique se heurte à la diplomatie russe, qui considère ces territoires de « l'étranger proche » comme stratégiques, aux portes de son propre territoire. Les tensions sont parfois ravivées, comme lors de la révolution orange en Ukraine en 2004.

Le traité de Maastricht montre rapidement des limites, en particulier pour ce qui concerne les prises de décisions. Des traités complémentaires sont donc adoptés, qui généralisent les prises de décision à la majorité qualifiée et dotent l'UE d'un président désigné par les États membres pour une période de deux ans et demi :

- en octobre 2004, les dirigeants européens finissent par trouver un accord et par signer, à Rome, un traité constitutionnel qui doit résumer les acquis de tous les traités précédents ;
- l'objectif est de donner une véritable constitution à l'UE avec une loi fondamentale qui répartisse les pouvoirs et organise les rôles et attributs des grandes institutions ;
- deux États (la France et les Pays-Bas) font le choix d'organiser un

référendum pour ratifier le projet de constitution : en France, il est rejeté par 54,7 % des électeurs, tandis qu'aux Pays-Bas, 61,6 % des électeurs refusent le projet tel qu'il est présenté ;

- ce double rejet constitue un frein sérieux à l'approfondissement politique de l'UE.

Le traité constitutionnel, élaboré par une convention entre 2001 et 2003, résulte d'un compromis et propose des avancées institutionnelles :

- fin de la présidence tournant tous les 6 mois : un président du conseil est élu pour 2 ans et demi, à la majorité qualifiée, qui doit être redéfinie dans l'Europe des 25 ;
- un chef de la diplomatie : un ministre des Affaires étrangères, dépendant du Conseil et de la Commission ;
- réduction du nombre de commissaires pour le ramener à 15 ;
- extension du vote à la majorité qualifiée, majorité lorsque 65 % de la population et 55 % des États sont représentés lors du vote.

Une ratification est nécessaire par les Parlements ou par référendum, mais il y a blocage depuis les non néerlandais et français en 2005. De nouvelles négociations sont donc menées pour tenter de trouver un compromis qui satisfasse tous les partenaires.

Zoom sur une politique de voisinage

L'Union européenne et la Méditerranée

L'idée est de favoriser la modernisation des sociétés traditionnelles et la compréhension réciproque entre des cultures que beaucoup de choses séparent. Le besoin d'une coopération internationale s'est fait sentir dans les années 1970 pour protéger la Méditerranée.

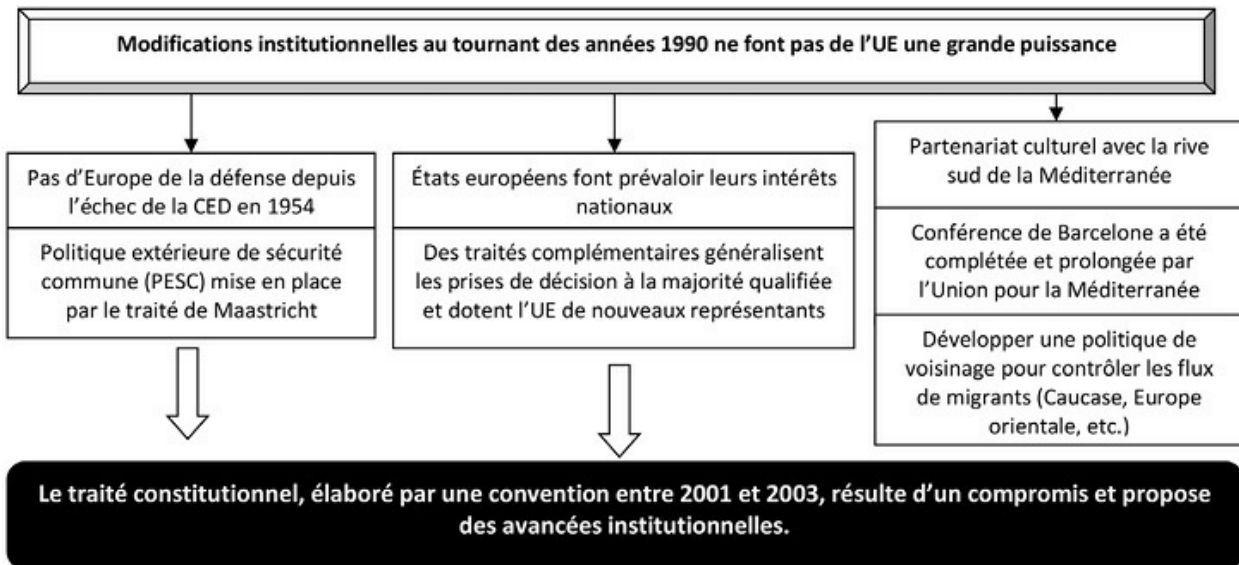
En 1976, est signée la première convention méditerranéenne (la convention de Barcelone) entre tous les pays riverains avec la

confirmation d'un plan d'action pour la Méditerranée (PAM), dit « Plan Bleu ». Ce plan a permis d'élaborer des accords régionaux pour prévenir et réduire la pollution des navires et celle venant du continent.

La Méditerranée, ainsi constituée en « personne morale », dispose d'un fonds spécial alimenté par des contributions nationales dont le montant est fixé proportionnellement au PNB (produit national brut) de chaque pays. L'exécutif, installé à Athènes, met en œuvre ce plan en gérant des centres thématiques, comme le centre de Malte attaché à la prévention des risques du transport maritime ou encore le centre de Sophia-Antipolis chargé de la recherche et de la prospective.

En 2008, la conférence de Barcelone a été complétée et prolongée par l'Union pour la Méditerranée. Il s'agit d'un accord qui regroupe 44 États (tous les membres de l'UE ainsi que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée). Elle complète la conférence de Barcelone sur les questions environnementales (réduction des pollutions en Méditerranée, meilleur partage des eaux). Elle tente également de lutter contre l'immigration clandestine en direction de l'UE.

S'affirmer sur la scène extérieure et choisir des institutions européennes



Les remises en question depuis 1992

Grands axes

Depuis les années 1990, l'UE se trouve confrontée à un double défi : celui de l'approfondissement des institutions pour leur permettre de s'adapter à un contexte politique fluctuant et celui de l'élargissement de la communauté en intégrant des pays qui n'étaient pas en prise directe avec la construction européenne entre les années 1950 et 2000.

Se pose aussi la question des rapports à nouer avec les États qui n'ont pas vocation à intégrer l'Union. Des accords d'échanges commerciaux ou de partenariats dans tel ou tel domaine peuvent alors être signés.

L'essentiel à connaître

Plusieurs conceptions s'opposent au sujet de l'avenir de l'UE :

- les souverainistes sont favorables à une confédération qui garantirait au maximum l'indépendance des États-membres (avec la possibilité pour chaque membre de choisir les domaines dans lesquels s'investir dans la construction européenne) ;
- à l'inverse, les fédéralistes souhaitent créer une Europe organisée en un État qui serait supérieur aux États membres, sur le modèle des États-Unis, de manière à mettre en œuvre un gouvernement commun ;

- les fonctionnalistes, enfin, cherchent à mettre en œuvre une coopération économique, tout en privilégiant davantage l'intégration politique.

L'approfondissement communautaire (augmentation du nombre et de l'intensité des politiques communautaires) a été possible grâce à la signature et la mise en œuvre de nouveaux traités :

- le traité d'Amsterdam (1997) organise la zone euro et la libre-circulation ;
- le traité de Nice (2001) affirme les valeurs du modèle politique européen (dignité, liberté, égalité et justice) ;
- le traité de Lisbonne (2007) est adopté après le rejet du traité constitutionnel de 2005. Il réforme les institutions : affirmation de la présence de l'UE sur la scène mondiale ; modification des prises de décisions et renforcement du rôle et des pouvoirs du Parlement.

Les débats sont vifs entre différentes conceptions, à l'échelle de l'UE, mais aussi à l'échelle des États-membres en lien, notamment, avec les progrès des partis populistes dans les années 2000-2010, qui ont bâti leur discours sur une vision eurosceptique.

La montée des oppositions à la construction européenne (l'euroscepticisme en premier lieu, qui remet en cause la construction européenne telle qu'elle s'est faite depuis les années 1950) fragilise aujourd'hui les avancées politiques et la construction européenne.

Le rejet du traité constitutionnel en 2005 (après la victoire du « non » aux référendums organisés en France et aux Pays-Bas) et la montée de l'abstention aux élections européennes traduisent une désaffection croissante des citoyens pour l'UE. Bien que les pouvoirs du Parlement aient été accrus, l'essentiel des décisions est pris dans des institutions non-représentatives (Commission, Conseil) ;

- les États-membres sont libres de choisir les structures européennes auxquelles ils souhaitent adhérer ;
- le traité de Lisbonne a ainsi institué la possibilité pour un pays membre de ne pas participer à un projet, ce que l'on appelle

l'opting out, ce qui permet, de fait, à l'État-membre qui le souhaiterait de se soustraire à certaines règles communautaires :

- par exemple, le Royaume-Uni, membre de l'UE à partir de 1973, a refusé d'être membre de la zone euro ou de l'espace Schengen (pour contrôler les entrées sur son territoire et rester souverain) ;
- d'autres États, qui ne font pas partie intégrante de l'UE, peuvent néanmoins adhérer à certaines structures européennes : la Norvège et la Suisse, qui n'ont pas souhaité rejoindre l'UE, font partie de l'espace Schengen ; les principautés de Monaco ou d'Andorre utilisent l'euro avec l'accord de l'UE alors qu'ils ne font pas partie de l'Union...

L'UE est critiquée parce qu'elle semble privilégier, depuis 2008, la compétitivité (capacité de résister à la concurrence à toutes les échelles) et la rigueur budgétaire (réduction des dépenses) plutôt que de chercher à mettre en place une politique sociale commune, qui se heurte aux intérêts divergents des États et aux différences de croissance économique entre le nord et le sud de l'Europe.

Le nombre croissant d'États-membres (une quinzaine en plus depuis les années 1990) et la permanence de l'attachement à l'indépendance nationale rendent plus difficiles les prises de décision à l'unanimité (décision adoptée lorsque tous les États-membres sont d'accord) :

- l'absence d'armée commune affaiblit aussi l'UE en tant que puissance mondiale : L'absence de position commune de la part de l'UE lors des guerres de Yougoslavie (1991-1995) ou de l'intervention américaine en Irak (2003) a montré à quel point l'UE était dans l'incapacité de « parler d'une seule voix » sur la scène internationale ;
- depuis une dizaine d'années, la question des limites de l'UE est régulièrement posée ;
- poser la question des limites revient à soulever la question de nouveaux élargissements, qui devraient pouvoir renforcer le poids de l'UE dans le monde. Ces questions soulèvent aussi celle des critères d'adhésion à l'UE, en particulier sur le plan culturel.

L'Ukraine, par exemple, est majoritairement orthodoxe avec un alphabet propre, le cyrillique ; la Turquie est majoritairement musulmane...

Zoom sur quelques débats

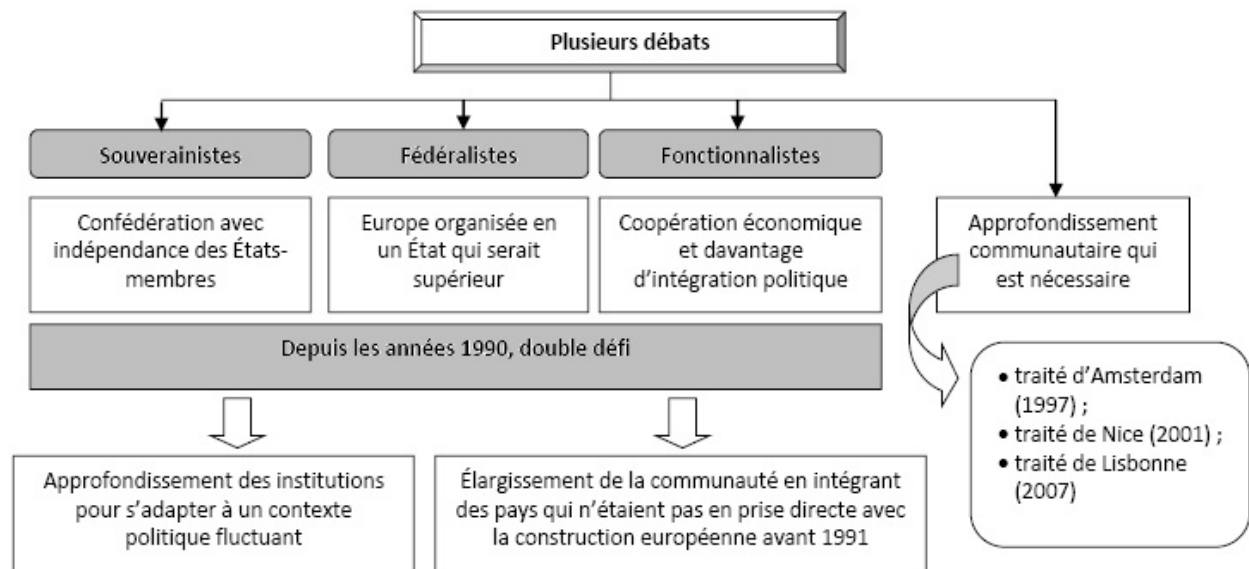
L'euroscepticisme

Le contexte européen est encore aujourd'hui marqué par les difficultés et les réserves à l'égard de l'UE. Le **23 juin 2016**, les Britanniques approuvent, par référendum, à 51,9 %, la sortie de l'Union européenne (sortie appelée « Brexit »). Le **29 mars 2017**, le gouvernement de Theresa May, Premier ministre, enclenche la procédure de sortie de l'UE prévue par l'article 50 du traité de Lisbonne en adressant, par son ambassadeur à Bruxelles, une lettre au président du Conseil européen Donald Tusk.

Dans les années 2000-2010, les mouvements de remise en cause de l'Union européenne telle qu'elle s'est construite depuis la fin de la Guerre froide (1991 ; au minimum) se sont développés. Les médias ont donné le nom « d'euroscepticisme » à ce courant après les élections européennes de 2014, où les mouvements populistes ont rassemblé les suffrages de certains électeurs. En France, par exemple, le Front national a reçu 24,8 % des voix, ce qui en a fait le premier parti représenté au Parlement européen, avec 24 sièges (suivi par l'UMP, avec 20,8 % des voix et 20 sièges, puis du parti socialiste avec 13,9 % des voix et 13 sièges).

Les partis eurosceptiques se sont ensuite structurés pour mieux faire entendre leur voix et donner une plus grande lisibilité à leurs idées. L'exemple le plus révélateur est la campagne organisée au Royaume-Uni à l'occasion du référendum de 2016, qui s'est conclu par une victoire du Brexit (voir ci-dessous la fiche 82).

Les remises en question depuis 1992



Les guerres en ex-Yougoslavie et dans les Balkans

Grands axes

Après 1990, la chute du communisme en Europe centrale entraîne une réactivation des nationalismes.

Les pouvoirs autoritaires qui pesaient sur les populations s'effondrent, ce qui laisse la place aux minorités nationales.

Certaines souhaitent fonder des États-nations depuis le XIX^e siècle.

D'autres souhaitent mieux répartir les pouvoirs entre les provinces centrales et les provinces périphériques.

L'essentiel à connaître

Tous les pays connaissent plus ou moins des difficultés d'adaptation à la vie et à l'économie de marché. Des conflits éclatent pour cette raison dans la région du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Tchétchénie) et en Yougoslavie :

- cette dernière est un État multinational, fondé en 1919 ;
- les minorités religieuses jouent également un grand rôle : les Croates et Slovènes sont catholiques, alors que les Serbes sont orthodoxes et les Bosniaques (d'origine slave) sont musulmans ;
- la Yougoslavie a gagné en 1945 l'Istrie aux dépens de l'Italie.

La cohésion de la Yougoslavie avait été maintenue par la dictature de Tito entre 1945 et 1980. Celui-ci avait organisé une fédération répartie en six républiques :

- Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine, Serbie avec deux régions autonomes (Voïvodine et Kosovo) ;
- le parti unique (parti communiste) garantissait l'unité ;
- le pluralisme culturel était strictement rejeté ;
- s'ajoute à cela les disparités économiques avec un développement régional relativement équilibré ; le Nord aidait le Sud.

Avant la fin des années 1980, des premiers signes de mécontentement ont commencé à se manifester :

- le gouvernement fédéral après la mort de Tito est incapable d'arbitrer entre les intérêts divergents des républiques ;
- la crise économique se développe et diminue le niveau de vie : la classe politique est discréditée.

Avec la « nouvelle politique étrangère » de Gorbatchev, les nationalismes se font partout entendre, dont en Yougoslavie :

- les Kosovars, tout au long des années 1980, sont en lutte avec les Serbes qui quittent massivement cette province ;
- les Serbes qui développent un sentiment de « martyrs ». Tito les a frustrés et divisés entre plusieurs provinces. Les Croates et les Slovènes ne les aident pas contre les Kosovars...

À l'automne 1987, Slobodan Milosevic (1941-2006) accède au pouvoir, à la tête de la république et du parti communiste serbes. C'est un nationaliste vengeur, qui souhaite écraser le Kosovo. Il impose à ce dernier en 1989 une diminution de l'autonomie, l'épuration de l'administration. La langue et l'enseignement de l'albanais sont interdits. Cela provoque deux conséquences :

- une résistance, d'abord passive, des Albanais à Milosevic ;
- une méfiance de tous les non-Serbes face à cet « hégémonisme », avec une détérioration des rapports entre les républiques de Yougoslavie.

En 1990, le communisme chute. Le multipartisme est adopté en Yougoslavie. Les résultats sont variables selon les républiques et les nationalismes sont en hausse. La Yougoslavie éclate en 1991 :

- en juin, la Slovénie et la Croatie se déclarent indépendantes ;
- ces indépendances entraînent une guerre civile qui oppose les Croates aux Serbes habitant en Croatie ;
- l'armée fédérale intervient et soutient les Serbes. Les extrémistes des deux bords profitent de cette instabilité pour commettre de nombreuses atrocités. En septembre, la Macédoine est indépendante.

En mars 1992, la Bosnie-Herzégovine accède à l'indépendance. Au total, plus de dix entités territoriales se sont autoproclamées indépendantes. La guerre dure jusqu'en 1995 :

- la signature alors des accords de Dayton, en reconnaît une entité serbe ;
- ces accords mettent en lumière un comportement serbe agressif, un « nettoyage ethnique » qui vise les musulmans et fait resurgir les vieilles oppositions croates-serbes, dont celles de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945 ; Croates « ouztachis » pro-nazis contre les Serbes résistants).

Zoom sur un conflit

Le Kosovo et la Serbie

Après 1995, les troubles explosent : l'UCK (armée de libération du Kosovo) apparaît. Le cycle agressions-répressions s'installe et entraîne des morts des deux côtés. La république de Serbie ne veut pas d'une indépendance du Kosovo, d'autant moins que la Yougoslavie a déjà perdu beaucoup de territoires. La Serbie considère également le Kosovo comme étant le berceau de sa culture avec la « bataille du Champ des Merles » ou de Kosovo Polje, en

juin 1389, qui opposa une coalition de princes chrétiens aux troupes de l'Empire ottoman, en pleine expansion en Europe orientale.

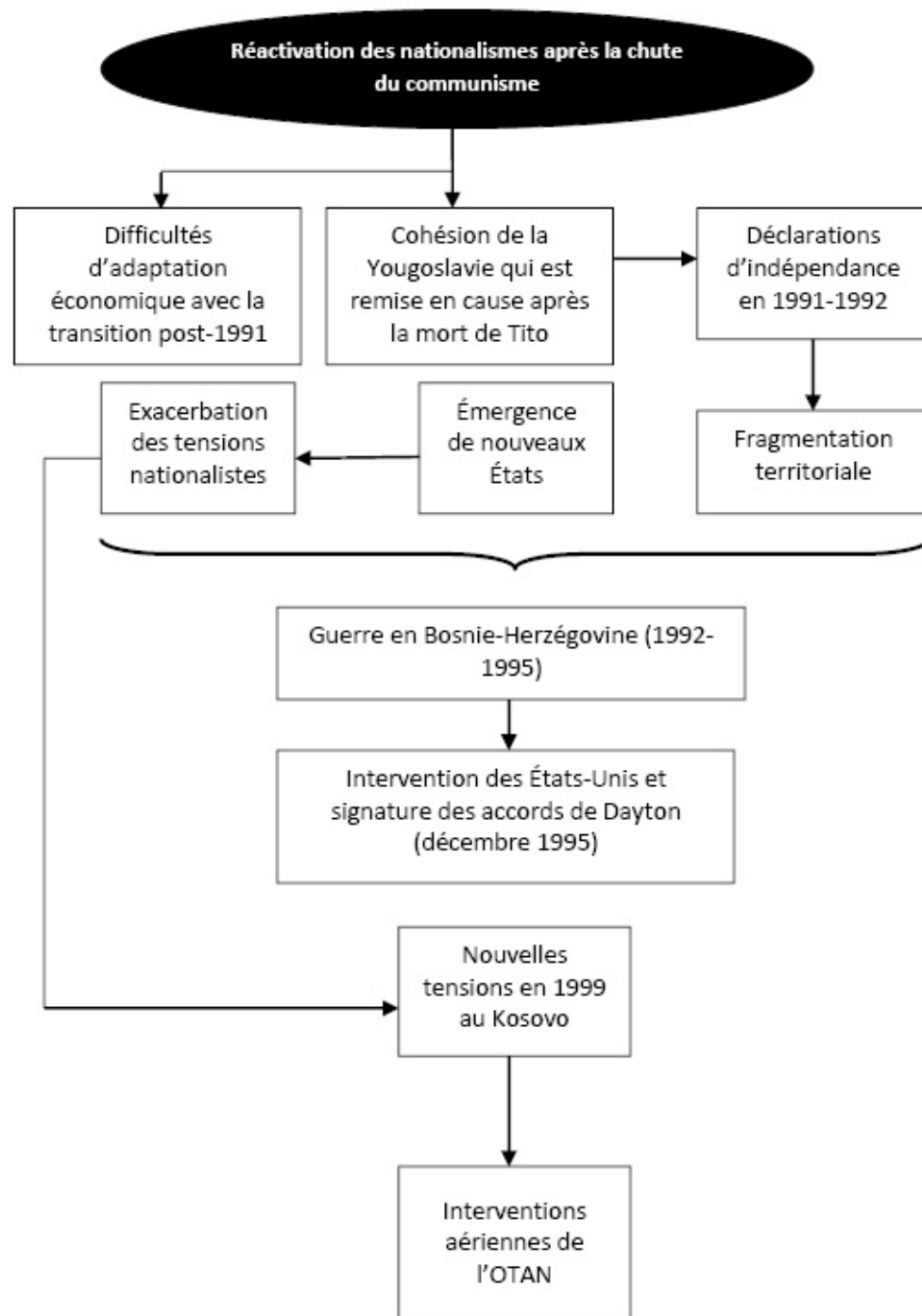
À partir de mars 1998, les Serbes multiplient les combats et la répression : l'UCK est de plus en plus incontrôlée, ce qui pousse 200 000 civils à l'exil.

En septembre 1998, le Conseil de Sécurité de l'ONU émet un avertissement à Belgrade et menace implicitement d'un recours à la force. L'OTAN menace également d'intervenir, ce qui entraîne retrait partiel des forces serbes du Kosovo à la fin de l'année 1998. Plus de 1 500 vérificateurs de l'OSCE au Kosovo sont présents à cette occasion.

En février 1999, les négociations de Rambouillet sont un échec. Les premières frappes sur la Serbie, conduites par les forces de l'OTAN, ont lieu à partir du 24 mars 1999. L'objectif est de faire plier les Serbes en les obligeant à rejoindre la table des négociations.

Les Serbes refusent de plier dans un premier temps. En juin 1999, ils massacrent 45 Kosovars à Racak. Ce crime de guerre heurte l'opinion publique internationale et précipite le règlement du conflit avec l'intervention des États-Unis.

Les guerres en ex-Yougoslavie et dans les Balkans



Le Brexit et ses enjeux

Grands axes

La Grande-Bretagne avait davantage adhéré au projet européen pour ses opportunités commerciales dans les années 1970. L'idée était de profiter d'un nouveau débouché, au moment où les effets de la décolonisation et de la crise économique se faisaient ressentir.

Comme d'autres pays européens, les Britanniques étaient profondément divisés quant au projet européen.

Le référendum sur la sortie de l'Union européenne a recoupé des enjeux intérieurs et extérieurs, avec la volonté de faire reconnaître la singularité du Royaume-Uni, avec la discontinuité territoriale.

L'essentiel à connaître

Dans les années 2010, le contexte européen est marqué par les difficultés et les réserves à l'égard de l'Union européenne :

- le fonctionnement des institutions est jugé trop technocratique et éloigné des intérêts des citoyens européens ;
- les Britanniques entretiennent des relations particulières avec l'Union européenne, en utilisant notamment comme argument leur insularité.

Les conservateurs souhaitent également s'imposer face aux partis eurosceptiques et extrémistes, qui commencent à se développer en Grande-Bretagne au milieu des années 2010 :

- David Cameron, le Premier ministre conservateur, choisit de promettre, avant les élections législatives de 2015, la tenue d'un référendum sur cette question en cas de victoire ;
- les élections étant remportées, il doit honorer sa promesse.

Les Britanniques sont divisés sur le projet européen. Les dirigeants politiques des grands partis n'ont pas tous des avis tranchés. Le leader des travaillistes, Jeremy Corbyn, n'affiche pas publiquement ses opinions (pour ou contre) la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne.

Le royaume est aussi divisé. Les grandes villes comme Londres ou les territoires périphériques comme l'Écosse choisissent de rester dans l'Union, tandis que les espaces ruraux et l'Angleterre (ou le Pays de Galles) choisissent de sortir. Les clivages entre les territoires sont rendus visibles par les résultats du scrutin de juin 2016.

Le 23 juin 2016, les Britanniques approuvent, par référendum, à 51,9 %, la sortie de l'Union européenne (sortie appelée « Brexit »). Le 29 mars 2017, le gouvernement de Theresa May, Premier ministre, enclenche la procédure de sortie de l'UE prévue par l'article 50 du traité de Lisbonne en adressant, par son ambassadeur à Bruxelles, une lettre au président du Conseil européen Donald Tusk.

Les débats lors de la campagne de 2016 ont été très animés et ont suscité des clivages au sein de la classe politique :

- le conservateur Boris Johnson, ancien maire de Londres, fait ouvertement campagne pour le Brexit, reprenant à son compte les arguments des eurosceptiques ;
- l'assassinat de la députée Jo Cox, ouvertement partisane du maintien dans l'Union, une semaine avant le référendum de 2016, a provoqué un vif émoi dans le pays.

Une fois validés, les résultats du référendum ouvrent de nouveaux débats. Les conservateurs se divisent sur le choix de la stratégie à adopter :

- rupture brutale avec Bruxelles, au risque de plonger le pays dans une incertitude qui pourrait porter préjudice à l'économie tout

entière avec la délocalisation d'usines, de secteurs comme celui de la finance de la City vers le continent pour continuer à avoir accès au marché commun européen ;

- ou négociations avec l'Union européenne pour aboutir à un accord et décider des nouvelles relations à adopter à l'avenir (avec la nécessité de redéfinir les rapports suite à la sortie de la Grande-Bretagne des accords européens) ;
- Boris Johnson se déclare publiquement en faveur d'un « Brexit dur », tandis que Theresa May (Première ministre de 2016 à 2019) choisit d'ouvrir les négociations avec Michel Barnier, négociateur en chef au nom de l'UE. Les difficultés techniques et les difficultés politiques expliquent la longueur des négociations et les rebondissements, qui conduisent à repousser par trois fois la sortie officielle de l'Union européenne, effective le 31 janvier 2020.

Une période de transition est alors mise en place, jusqu'à la fin de l'année, pour trouver un accord. Les négociations butent sur les questions de la pêche (accès aux eaux britanniques très poissonneuses), à la frontière en Irlande du Nord (avec la République d'Irlande, dans l'Union européenne, au sud), ainsi que sur les accords commerciaux avec la réglementation à appliquer et les arbitrages si nécessaire.

Zoom sur une évolution

La Grande-Bretagne et la construction européenne en quelques dates

1957 : refus de la Grande-Bretagne de rejoindre la Communauté européenne.

1973 : intégration de la Communauté économique européenne après deux rejets.

1979 : Margaret, Thatcher, Première ministre, demande une baisse de la contribution britannique au budget européen (« *I want my*

money back »).

1984 : Margaret Thatcher obtient une diminution de la contribution britannique au budget de la Communauté.

1985 : refus de la Grande-Bretagne d'intégrer l'espace Schengen.

1999 : refus de la Grande-Bretagne d'adopter l'euro comme monnaie.

2013 : le Premier ministre David Cameron promet un référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

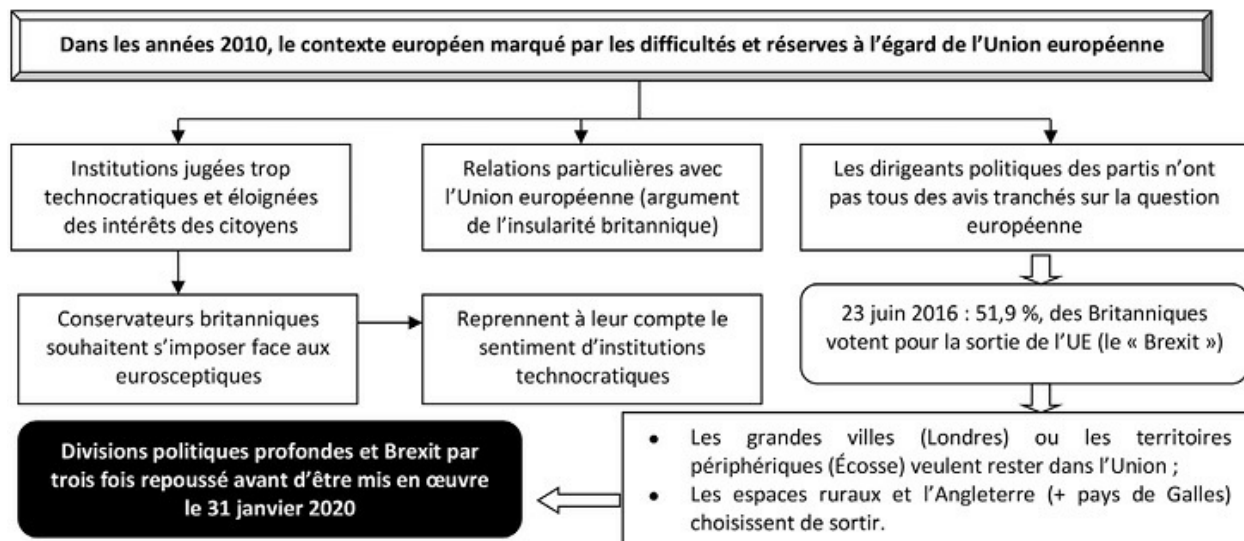
2015 : après la victoire des conservateurs aux élections, David Cameron s'engage à organiser le référendum.

Juin 2016 : victoire du *Leave* en faveur du Brexit (51,9 % des voix).

31 janvier 2020 : après trois reports, le Brexit devient officiel.

31 décembre 2020 : fin de la période de transition pour la Grande-Bretagne.

Le Brexit et ses enjeux



Le Proche et le Moyen- Orient, des tensions et des rivalités multiples

✓ Problématique

Pour quelles raisons le Proche et le Moyen-Orient figurent-ils parmi les principaux foyers de tensions et de conflits dans le monde ?

Concepts-clés

- **Intifada** : littéralement, signifie la « guerre des pierres ». Révolte des territoires occupés par Israël, qui se caractérise par des jets de pierre contre les soldats israéliens et par des actes de désobéissance civile.
- **Islamisme** : depuis les années 1970, désigne le courant politico-religieux qui vise à faire de la loi islamique (la *charia*) le principe de base de fonctionnement de la vie publique et politique. Par extension, désigne les mouvements extrémistes qui prônent une lecture radicale et soutiennent, pour certains, le terrorisme.
- **Laïcité** : la laïcité vise à instaurer une séparation stricte entre les questions religieuses et la vie politique et publique pour permettre à chacun de s'exprimer librement, de croire ou de ne pas croire en une religion. Par extension, la laïcité désigne aussi la neutralité en matière politique, pour que chaque citoyen puisse s'exprimer là aussi librement.
- **Ligue arabe** : association créée en 1945, qui réunit des États de langue et/ou de culture arabes pour développer la concertation

politique entre ses membres et peser dans les équilibres internationaux.

- **Panarabisme** : mouvement politique mis en place dans les années 1950 qui cherchait à réunir tous les pays de culture et de langue arabe pour mieux défendre sur la scène internationale leurs intérêts (dans le contexte de la bipolarisation du monde).
- **Sionisme** : mouvement politique et religieux, fondé à la fin du XIX^e siècle, qui vise à instaurer un foyer national juif en Palestine. Il aboutit à la création de l'État d'Israël en 1948.

Pour commencer

Ces espaces sont difficiles à délimiter et sont le résultat de deux visions diplomatiques différentes : celle des Français avec le Proche-Orient et celle des Britanniques pour le Moyen-Orient, qui contrôlaient des territoires beaucoup plus larges et dispersés. On appelle donc Moyen-Orient l'ensemble des pays compris entre la Méditerranée à l'ouest, la Turquie au nord, l'Iran à l'est et la péninsule arabique au sud. Le Proche-Orient est un élément de cet espace : Liban, Syrie, Jordanie, Israël et les territoires palestiniens. Dominé jusqu'en 1918 par l'Empire ottoman, cet espace est partagé en zones d'influences britannique et française en 1923. Dans le même temps, un nationalisme arabe se développe en réaction à l'immigration juive en Palestine, encouragée par l'idéal sioniste d'un foyer national juif défendu par Theodor Herzl depuis la fin du XIX^e siècle.

L'hostilité née de la création de l'État d'Israël en 1948 suscite l'affirmation d'idéologies qui prônent sa marginalisation ou sa destruction : le panarabisme et l'islamisme. Cependant, la présence occidentale, essentiellement américaine, donne une dimension internationale aux conflits du Moyen-Orient. Aux divisions religieuses et culturelles s'ajoutent les enjeux stratégiques, et notamment la question des ressources pétrolières, qui font de la région une des zones les plus instables du monde.

Le Proche et le Moyen-Orient sont également des régions stratégiques dans le cadre de la mondialisation avec les zones de ressources en hydrocarbures, les principales routes maritimes qui l'empruntent à travers le golfe Arabo-persique, la mer d'Oman, la mer Rouge, le canal de Suez... Cette situation stratégique explique en grande partie l'intervention des marines occidentales pour assurer la sécurité de leurs ressortissants, sans pour autant complètement détruire les pirates.

Ces interventions extérieures participent, indirectement, à la déstabilisation des fragiles équilibres politiques, avec le rejet de la puissance occidentale sous toutes les formes. En s'appuyant sur certaines communautés ou certains États, elles accentuent les divisions et les rivalités dans la région. Les tensions religieuses se surajoutent aux tensions politiques déjà préexistantes. Les événements récents, en lien avec le « printemps arabe » notamment, montrent que l'équilibre est fragile dans cette région du monde entre les principales communautés. Le Moyen-Orient est pourtant le berceau des trois monothéismes.

Le démantèlement de l'Empire ottoman et ses conséquences géopolitiques

Grands axes

Entre les années 1900 et 1920, l'Empire ottoman est sans cesse en guerre. Mehmed VI (1861-1926), dernier sultan, fait le choix de se rapprocher des empires centraux européens (Allemagne et Autriche-Hongrie) avant la Première Guerre mondiale (1914-1918).

Cette alliance précipite la chute de l'empire ottoman.

La défaite militaire en 1918 conduit l'année suivante les Occidentaux à nommer un gouvernement à leurs ordres.

L'arrivée de Mustafa Kemal (1881-1938), surnommé Atatürk, en 1920 conduit à la chute de l'empire par ses profondes réformes.

L'essentiel à connaître

Sous l'Empire ottoman, le pouvoir politique cherchait à faire coexister les différentes communautés. Les interventions des puissances européennes au Proche-Orient, dans le contexte de la colonisation et de la question d'Orient, à partir de la fin du XVIII^e siècle, accentuent les tensions :

- en 1908, le mouvement des Jeunes Turcs entame une révolution où la jeunesse remet en cause le poids de la religion sur les affaires et sur la société ;
- la mise en place de la laïcité correspond aussi à un mouvement de recul de l'influence de la religion sur la société (et dans la société),

ce que l'on appelle le sécularisme.

Le Proche et le Moyen-Orient se retrouvent sous la domination de l'Occident. En 1922, la Société des Nations divise la partie arabe de l'Empire ottoman :

- la Syrie et le Liban deviennent des protectorats français ;
- l'Irak, la Transjordanie et la Palestine passent sous contrôle britannique.

Par ces mandats, ces puissances s'opposent aux nationalistes arabes, qu'elles soutenaient pourtant jusqu'en 1918 par l'intermédiaire de Thomas Lawrence, en jouant des différences confessionnelles. La France s'oppose ainsi à la création d'une grande Syrie indépendante en créant une Syrie divisée en groupes musulmans opposés et un Liban majoritairement chrétien.

Mustafa Kemal (1881-1938) choisit, en imposant la laïcité, de s'approprier certaines valeurs occidentales, ce qui ne l'empêche pas de combattre par ailleurs l'influence occidentale au Proche-Orient. Le sultan dominait les affaires religieuses avec le césaropapisme, ce qui avait tendu les relations avec les multiples communautés ethniques et religieuses vivant dans l'empire ottoman à la veille du XX^e siècle.

Mustafa Kemal choisit donc de procéder par étapes pour transformer en profondeur la Turquie, tout en conservant les fondements et les bases de sa culture avec une place importante consacrée à l'islam :

- la République, mise en place en 1923, cherche ainsi à s'affirmer comme résolument ouverte sur le modèle occidental, où la religion n'occupe plus une place centrale dans les affaires de l'État ;
- l'abandon du califat, en mars 1924, signe la fin de l'héritage ottoman ;
- la Grande Assemblée nationale, qui supprime le califat, reconnaît toutefois que « la religion de l'État turc est l'islam » en avril 1924.

Les évolutions sont lentes à se mettre en place car justement elles se heurtent aux mentalités et au poids des traditions. Mustafa Kemal choisit donc de mener une politique autoritaire pour renforcer le

nouveau régime, la République, mais aussi pour « élever la Turquie au niveau des civilisations modernes » :

- les écoles coraniques et les tribunaux religieux sont abolis par exemple en 1924 ;
- en avril 1928, Mustafa Kemal fait adopter l'abandon de toute référence à l'islam dans la nouvelle Constitution qui assoit définitivement la république laïque.

L'abandon du califat en 1924 n'est donc qu'une première étape, symbolique et politique (forte). Mustafa Kemal témoigne plus largement de l'influence grandissante de l'Occident au Proche-Orient. Il admire en effet en particulier la Révolution française, qui a posé les bases de la laïcité avec la remise en cause de l'autorité tutélaire de l'Église sur la société et sur les affaires politiques.

Zoom sur une situation

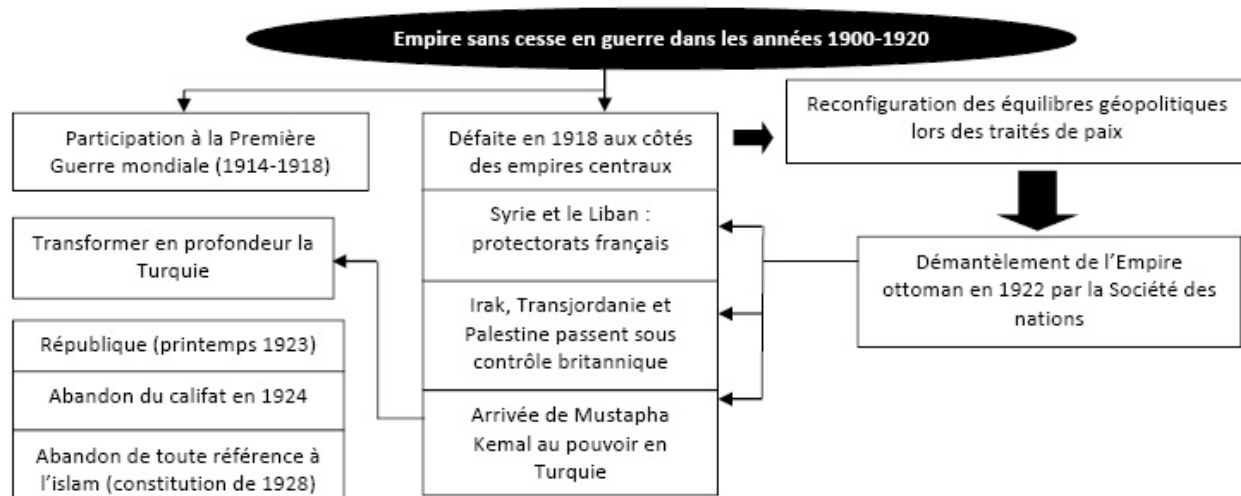
Les traités de paix et le démantèlement de l'Empire ottoman

L'alliance de l'Empire ottoman avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie durant la Première Guerre mondiale (1914-1918) précipite la chute de l'Empire ottoman. La défaite militaire en 1918 conduit l'année suivante les Occidentaux à nommer un gouvernement à leurs ordres. L'arrivée de Mustafa Kemal, surnommé Atatürk, en 1920 conduit à la chute de l'empire par ses profondes réformes.

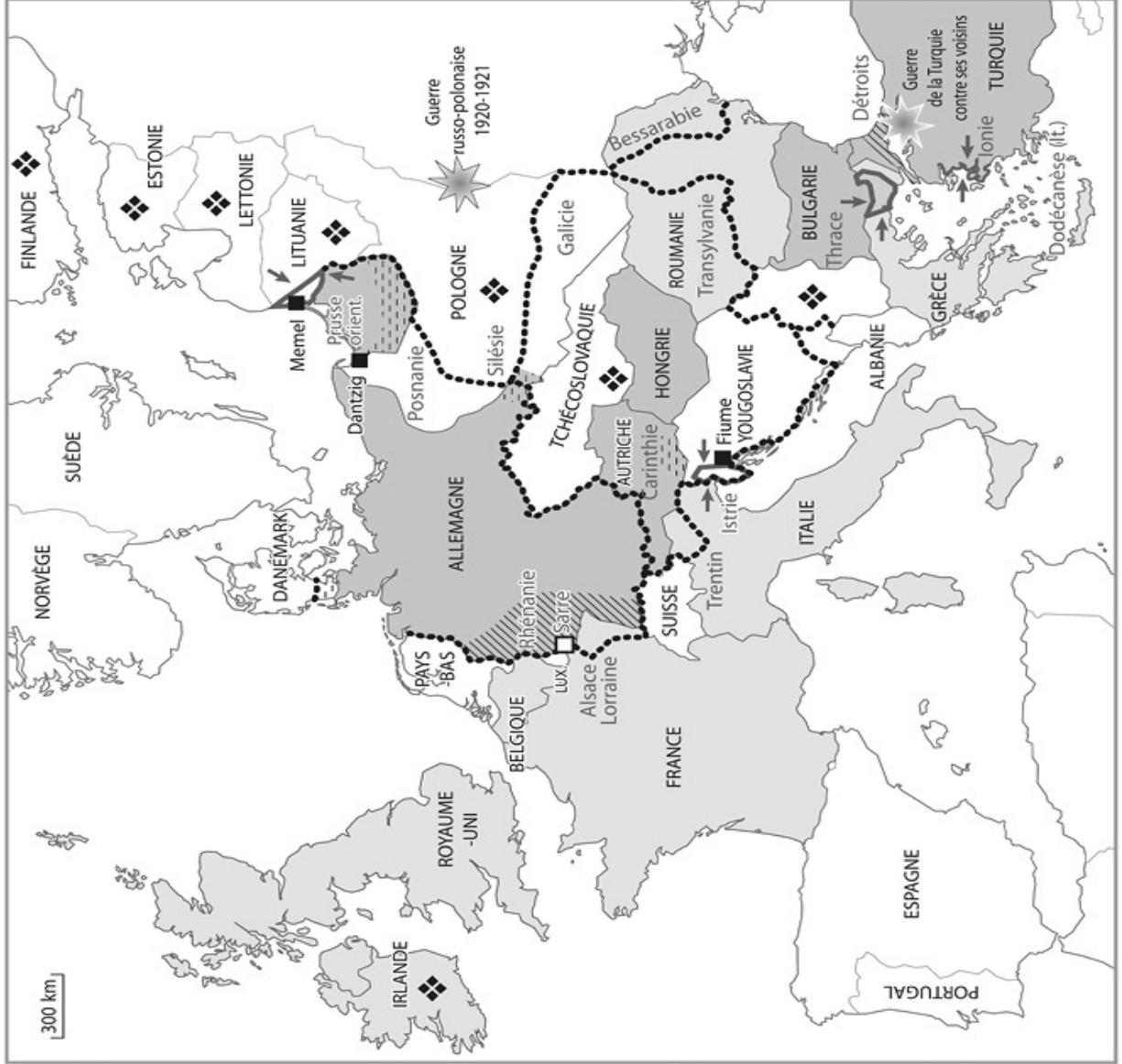
Les traités de paix reconfigurent les frontières avec l'émergence de nouveaux États :

- le traité de Neuilly-sur-Seine (1919) a trait à la Bulgarie, qui doit rendre les territoires conquis durant la guerre et céder des portions de son espace aux Serbes, à la Roumanie ou à la Grèce ;
- le traité de Sèvres en 1920 marque officiellement le renoncement de l'Empire ottoman à ses possessions en Afrique et au Proche-Orient (aire d'influence arabe) ;
- le traité de Lausanne en 1923 achève ces recompositions en fixant les frontières de la Grèce avec la Turquie.

Le démantèlement de l'Empire ottoman et ses conséquences géopolitiques



Les frontières de l'Europe redéfinies dans les années 1920



États vainqueurs

États vaincus

Sous contrôle de la
Société des Nations

Nouveaux États

Frontières avant 1914

Principales régions rattachées
ou partagées après plébiscite

Zone démilitarisée

Zone contestée

Guerre

Frontières en 1923

Le Proche-Orient sous les mandats de la SDN

Grands axes

Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), la Société des nations est mise en place pour résoudre les tensions et éviter qu'elles ne dégénèrent en conflits ouverts.

Un nouveau système est mis en place dans son sillage : celui des mandats. Le Proche-Orient est un laboratoire privilégié pour mettre en œuvre ces outils, qui favorisent en retour les grandes puissances coloniales : la France et la Grande-Bretagne.

L'essentiel à connaître

Les mandataires français et britanniques s'opposent aux espoirs du panarabisme. Ils prennent appui sur la situation religieuse complexe pour diviser les populations et mieux imposer leur autorité. Même si la majorité de la population est musulmane, il existe en effet une division confessionnelle très nette, qui alimente les débats politiques et territoriaux :

- les sunnites, qui sont majoritaires, sont implantés à l'Ouest (Égypte, Arabie saoudite, Turquie, Syrie, Liban...) ;
- tandis que les chiites, minoritaires, sont implantés à l'Est (Irak, Iran, Afghanistan) ;
- il ne faut pas oublier la présence de minorités chrétiennes au Liban, en Syrie, en Irak et en Égypte, ou juives en Palestine.

La France et le Royaume-Uni s'appuient sur ces minorités afin d'empêcher la création d'un État arabe uni qui contesterait leur autorité. La France se pose ainsi comme protectrice des chrétiens au Liban et fait figure de puissance extérieure pour assurer la coexistence religieuse au Proche-Orient :

- en 1920, la France fait éclater la Syrie en créant le Liban, avec l'appui des minorités chrétiennes ;
- elle détrône le roi de Syrie, Fayçal.

Les Occidentaux sont attirés par la position stratégique de la région. Les Britanniques souhaitent contrôler les territoires limitrophes de la route des Indes (canal de Suez, qui est au cœur de la mondialisation à la fin du XIX^e siècle) et relier leurs colonies jusqu'aux Indes. Les Français entendent poursuivre l'expansion entamée à la fin du XVIII^e siècle avec l'expédition de Napoléon Bonaparte (orientalisme), tout en confortant leurs positions coloniales dans une région stratégique, aux portes de la mer Noire et de la mer Rouge.

Ils convoitent également les ressources qui se trouvent au Proche-Orient et qui commencent à être exploitées au début du XX^e siècle. Les progrès accomplis en matière de moteurs à explosion poussent les Occidentaux à se tourner vers les champs pétrolifères d'Irak et de Syrie, relativement accessibles et aux portes de l'Europe.

Les Occidentaux veulent en outre garder le contrôle des passages maritimes stratégiques :

- le canal de Suez est une concession franco-britannique depuis 1875 ;
- le mandat en Irak permet au Royaume-Uni de prendre possession de vastes gisements d'hydrocarbures.

Dès les années 1920, les États-Unis cherchent eux aussi à s'emparer des concessions pétrolières en Arabie saoudite. Ils opèrent alors un rapprochement stratégique.

L'administration des mandats par les Européens est à l'origine de déceptions et de frustrations dans le monde arabe, qui alimentent ensuite les rivalités et les tensions à différents niveaux :

- les Britanniques avaient promis au roi Fayçal de créer un État arabe uni à la condition qu'il se soulève contre le pouvoir ottoman. Cette promesse n'est pas honorée au lendemain de la Première Guerre mondiale (1914-1918), avec la redéfinition des équilibres géopolitiques des traités (Lausanne en 1923) ;
- des révoltes éclatent en Irak et en Égypte contre la présence britannique dans les années 1920. L'Égypte obtient son indépendance en 1922 ;
- les déceptions et les frustrations contribuent à faire émerger en 1928 avec la création de la confrérie des Frères musulmans en Égypte.

Zoom sur un événement

Les mandats de la Société des nations (SDN)

Les mandats désignent les statuts légaux conférés à certains territoires, en lien avec le pacte de la Société des nations adopté en juin 1919. Les mandats visent à prendre le relais des anciennes puissances européennes colonisatrices (Allemagne essentiellement) ou des puissances démantelées, comme l'Empire ottoman.

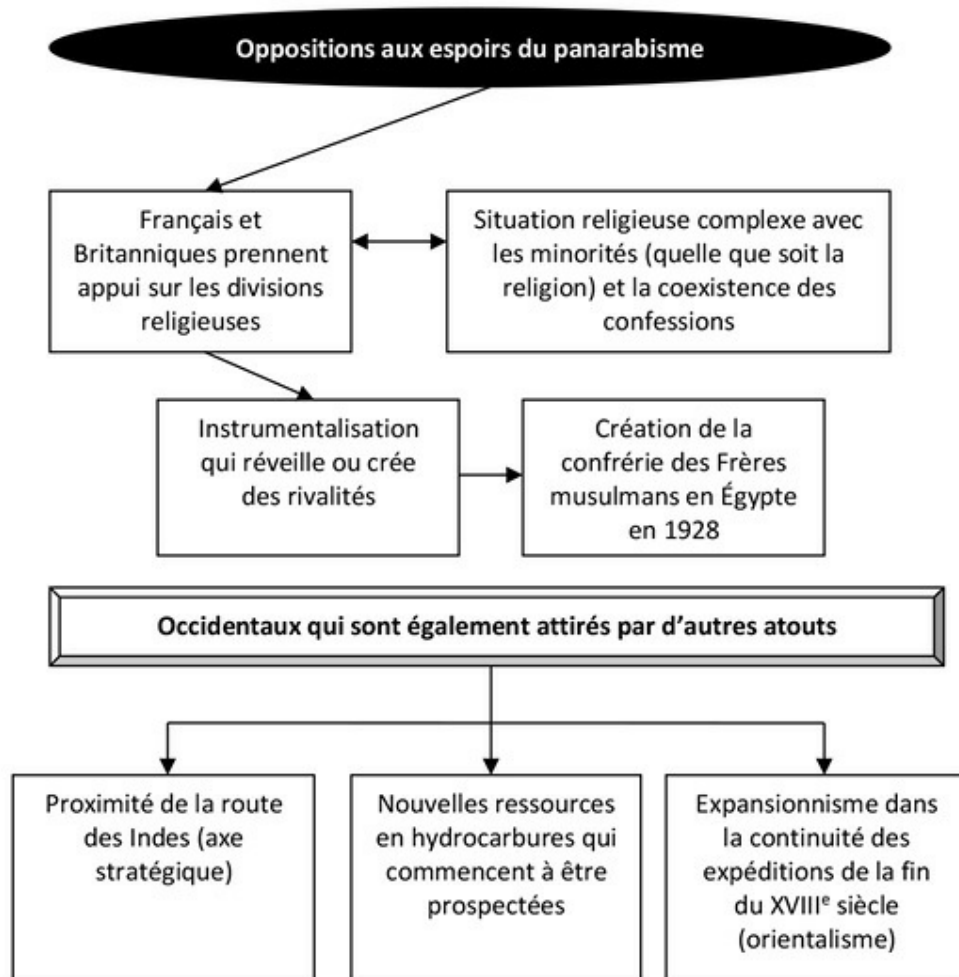
Les mandats sont confiés par la SDN aux puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale (1914-1918). Dans le cas du Proche-Orient, les mandats se répartissent entre la France et la Grande-Bretagne.

Les mandats de la France et de la Grande-Bretagne au Proche-Orient sont directement liés aux accords secrets Sykes-Picot, établis le 16 mai 1916. Alors que la guerre n'est pas terminée, les Occidentaux souhaitent démanteler l'Empire ottoman en établissant des aires d'influence proches de leurs pôles initiaux. Les Français convoitent le Liban, la Syrie et la région de Mossoul, au nord de la Mésopotamie (zone A). Les Britanniques, quant à eux, souhaitent obtenir la Transjordanie et le reste de la Mésopotamie (Irak). L'aire d'influence britannique forme la zone B. Les accords n'ont finalement pas été mis en œuvre, étant remplacés par les mandats de la SDN.

Les mandats de la SDN s'opposent aux mouvements nationalistes arabes, qui commencent à se structurer dans les années 1920. Les Britanniques et les Français combattent ces mouvements pour éviter que leurs idées ne gagnent de trop grandes parties de la population.

D'autres mandats sont mis en œuvre en Afrique équatoriale : les mandats B. Ils concernent l'Afrique occidentale allemande (Cameroun et Togo) ainsi que l'Afrique orientale allemande (Rwanda, Urundi et Bukoba).

Le Proche-Orient sous les mandats de la SDN



L'administration des mandats est à l'origine de déceptions et de frustrations, qui alimentent ensuite les rivalités et les tensions à différents niveaux :

- les Britanniques avaient promis au roi Fayçal de créer un État arabe uni à la condition qu'il se soulève contre le pouvoir ottoman. Cette promesse n'est pas honorée au lendemain de la Première Guerre mondiale (traité de Lausanne en 1923) ;
- des révoltes éclatent en Irak et en Égypte contre la présence britannique dans les années 1920. L'Égypte obtient son indépendance en 1922.

La création d'un foyer national juif en Palestine

✚ Grands axes

À la fin du XIX^e siècle, en lien avec les grands mouvements migratoires qui conduisent à peupler les États-Unis et au départ de nombreux Européens, le mouvement sioniste se structure.

Dans l'entre-deux-guerres, les Britanniques, qui contrôlent la Palestine, se rangent peu à peu derrière l'idée de créer un foyer national juif dans le territoire délimité par la Bible : la Terre promise.

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) et les crimes commis à l'égard des Juifs remettent en avant l'idée d'un « refuge » et d'un foyer national juif, qui aboutit en 1948 à la création de l'État d'Israël. Toutes les questions ne sont pas tranchées, comme les frontières, ce qui alimente les premiers conflits entre Israël et ses voisins arabes.

📎 L'essentiel à connaître

La Palestine accueille, à partir de la fin du XIX^e siècle, plusieurs vagues d'immigration juive, les *alyas* :

- l'antisémitisme, stimulé par l'essor des nationalismes, se manifeste par des pogroms en Russie et en Europe de l'Est, où réside la majeure partie des Juifs d'Europe ;
- une idéologie, le sionisme, incite les Juifs à rejoindre la terre originelle du judaïsme et à organiser le travail de la terre en collectivités autonomes : les *kibboutz*.

Le mouvement sioniste, fondé en 1896 par le juif austro-hongrois Theodor Herzl, incite les juifs européens à fuir les persécutions et les brimades dont certains font l'objet pour s'établir en Palestine dans la logique de la « Terre Promise ». Dans les années 1920, près de 85 000 juifs vivent en Palestine.

En 1917, les Britanniques s'engagent, par la déclaration Balfour, à aider à créer un foyer national juif en Palestine. Les 800 000 Arabes de Palestine se sentent trahis, ce qui alimente les ressentiments et permet aux discours de violence de se répandre.

Les pays arabes voient dans ce peuplement juif une enclave occidentale et rejettent par conséquent le projet. Les tensions sont alors vives :

- en 1929, les Juifs d'Hébron sont massacrés par la population arabe ;
- en 1936, la répression britannique contre une révolte arabe provoque l'émigration d'une partie des notables palestiniens.

La « Grande révolte arabe », qui survient entre 1936 et 1939, bouleverse les équilibres :

- elle oppose les nationalistes arabes, qui sont opposés à la création d'un foyer national juif dans la région, aux Juifs présents en Palestine et aux autorités britanniques ;
- dans les années 1930-1940, les premières indépendances ont lieu (Égypte en 1922 ; Irak en 1932). Elles apaisent les tensions nationalistes arabes.

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) accélère l'immigration juive :

- la révélation du génocide juif amène l'ONU à prendre position dans ces enjeux géopolitiques ;
- après l'échec de deux plans de partage de la Palestine en 1937 et 1938, et face aux difficultés britanniques, l'ONU adopte en 1947 un nouveau plan de partage de la Palestine ;
- deux États distincts sont ainsi prévus ;
- le plan de l'ONU est refusé par les Arabes de Palestine et les États

arabes ;

- les tensions dégénèrent et conduisent à un contexte de quasi-guerre civile.

Au départ des Britanniques et à la fondation de l'État d'Israël, le 14 mai 1948, les États arabes limitrophes (Égypte, Irak, Syrie, Transjordanie et Liban) attaquent le nouvel État juif, tandis que, de l'intérieur, la lutte est menée par la Garde nationale arabe ;

- au cours de la campagne « des dix jours » (9-19 juillet 1949), les armées arabes sont refoulées ;
- après une trêve qui permet l'évacuation de 500 000 Arabes, Israël attaque l'Égypte (octobre), occupe le Néguev et rejette les Égyptiens sur El-Arich ;
- les lignes de cessez-le-feu deviennent les nouvelles frontières d'Israël.

Zoom sur un événement

La déclaration Balfour (1917)

Lord Balfour, ministre britannique des Affaires étrangères, adresse le 2 novembre 1917 une lettre à lord Rothschild où il présente les éléments indispensables pour créer un « foyer national juif » en Palestine. Cette déclaration marque en profondeur la diplomatie internationale, car elle s'inscrit publiquement dans la continuité du mouvement sioniste fondé à la fin du XIX^e siècle par Theodor Herzl (1860-1904).

La Société des nations reconnaît la déclaration Balfour, ce qui diffuse à l'international les idées défendues par les sionistes. La déclaration Balfour entre toutefois en contradiction avec les engagements britanniques auprès des nationalistes arabes. Ces derniers dénoncent très vite le double discours de la puissance britannique. Dans les années 1920, les premiers mouvements

nationalistes dans les territoires placés sous domination européenne commencent à se structurer et à gagner en influence auprès des populations autochtones.

Elle entre également en contradiction avec les accords Sykes-Picot de 1916, qui avaient réparti les aires d'influence au Proche-Orient entre les Britanniques et les Français. Les relations avec les différentes communautés se dégradent tout au long de l'entre-deux-guerres, menant à une situation d'impasse.

La création d'un foyer national juif en Palestine

**Palestine accueille plusieurs vagues d'immigration juive
(*alyas*)**

L'antisémitisme avec des pogroms (Russie et Europe de l'Est)

Une idéologie, le sionisme, incite les Juifs à rejoindre la terre originelle du judaïsme

En 1917, déclaration Balfour : aide des Britanniques pour créer un foyer national juif en Palestine

Les 800 000 Arabes de Palestine se sentent trahis

Les pays arabes voient dans ce peuplement juif une enclave occidentale et rejettent le projet

**« Grande révolte arabe » (1936-1939)
qui bouleverse les équilibres**

Elle oppose les nationalistes arabes aux juifs présents en Palestine et aux autorités britanniques

Années 1930-1940, premières indépendances qui apaisent les tensions nationalistes arabes

Un enjeu stratégique lors de la Guerre froide (1947-1991)

Grands axes

Le Proche et le Moyen-Orient constituent des théâtres d'affrontements privilégiés pour les deux Grands, aux portes de l'URSS.

Les États-Unis et l'URSS nouent de nouveaux accords de coopération ou de soutien militaire pour renforcer leurs positions dans cette zone disputée.

Les logiques des puissances extérieures attisent les tensions préexistantes.

L'essentiel à connaître

Les États-Unis et l'URSS cherchent chacun à nouer de nouvelles alliances avec les États du Proche et du Moyen Orient pour asseoir leur influence et éviter que leur adversaire n'en fasse autant :

- en 1947, le Congrès des États-Unis vote une aide financière à la Turquie et à l'Irak ;
- l'Arabie saoudite, la Jordanie et Israël deviennent à cette époque des alliés majeurs des États-Unis ;
- lors de la première guerre israélo-arabe (1948-1949), la Ligue arabe refuse de reconnaître le plan de partage de la Palestine arrêté par l'ONU le 29 novembre 1947.

Des traités militaires sont signés avec les États-Unis pour renforcer ces premières alliances :

- en 1952, la Turquie fait son entrée dans l'OTAN ;
- en 1958, les États-Unis intègrent le Pacte de Bagdad (1955) ;

L'Égypte et la Syrie de leur côté se rapprochent de l'URSS. Les Soviétiques prennent en charge la conception et le financement de la construction du barrage d'Assouan.

Le Moyen-Orient entre dès lors dans la logique des camps :

- en 1953, le Premier ministre iranien Mossadegh est renversé par la CIA pour avoir nationalisé les compagnies pétrolières ;
- les régimes nationalistes arabes se rapprochent du camp soviétique ;
- l'Arabie saoudite, la Jordanie et Israël bénéficient de l'alliance politique et militaire des États-Unis ;
- en 1956, la nationalisation du canal de Suez par G. A. Nasser (1918-1970) provoque l'intervention militaire victorieuse de la France, du Royaume-Uni et d'Israël, mais est condamnée par les deux Grands : l'Égypte conserve la gestion du canal.

La bipolarisation de la région n'est toutefois pas totale. Les pays s'éloignent peu à peu de Washington et de Moscou :

- en 1956, le président égyptien Nasser nationalise le canal de Suez, entraînant une intervention franco-israélo-britannique ;
- les États-Unis et l'URSS font pression pour obtenir le retrait des troupes françaises, israéliennes et britanniques ;
- cet épisode marque la fin de la présence européenne dans la région ;
- entre 1958 et 1961, G. A. Nasser devient le président de la « République arabe unie », qui regroupe l'Égypte, la Syrie et le Yémen ;
- l'objectif est de s'éloigner des États-Unis et de l'URSS.

Le panarabisme constitue une tentative d'échapper au monde bipolaire :

- porté par une instance de négociation régionale, la Ligue arabe (fondée en 1945) ;
- puis par le leader égyptien G. A. Nasser, le panarabisme cherche à unir tous les peuples arabes en une seule nation ;
- les divisions l'emportent cependant, la logique de l'affrontement Est-Ouest prenant le dessus dès les années 1960.

Les États du Moyen-Orient reprennent peu à peu le contrôle des ressources naturelles :

en 1960, ils créent l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ;

- L'objectif principal est de peser sur le cours des hydrocarbures ;
- en 1972 et en 1976, l'Irak et l'Arabie saoudite créent des compagnies pétrolières nationales mettant fin aux concessions étrangères.

Pendant toute la Guerre froide (1947-1991), les États-Unis et l'URSS interviennent dans les conflits qui se déroulent dans la région. Entre 1979 et 1989, l'Armée rouge se bat en Afghanistan pour défendre le régime communiste (l'Afghanistan est une des 15 Républiques de l'URSS) contre les *moudjahidines* (soldats musulmans s'engageant dans le *djihad*, c'est-à-dire la « guerre sainte » en arabe) qui sont armés par la CIA.

Zoom sur un événement

La crise de Suez (novembre 1956)

En 1956, la nationalisation du canal de Suez par G. A. Nasser provoque l'intervention militaire victorieuse de la France, du Royaume-Uni et d'Israël, mais est condamnée par les deux Grands (États-Unis/URSS). L'Égypte conserve la gestion du canal. La crise de Suez a de multiples origines.

Elle s'inscrit tout d'abord dans la logique de la Guerre froide (1947-1991). En 1955, l'Égypte s'est rapprochée de l'URSS avec la conclusion du Pacte de Bagdad. En 1956, elle conclut de nouveaux accords militaires avec la Syrie, l'Arabie saoudite ou encore le Yémen.

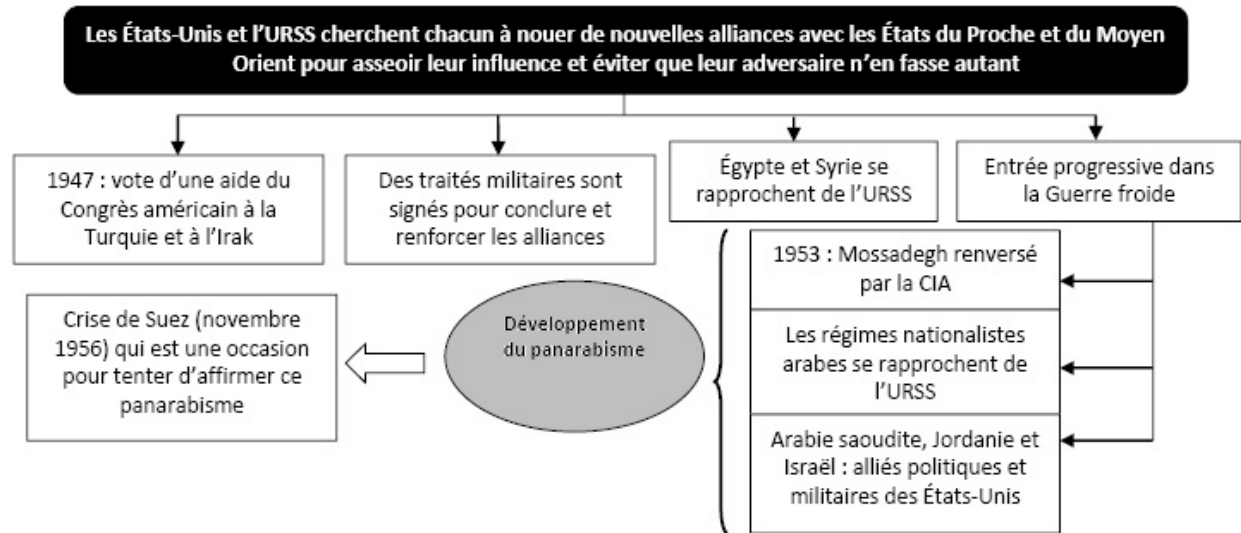
La crise de Suez est aussi liée au panarabisme. Le panarabisme cherche à unir tous les peuples arabes en une nation. La logique de l'affrontement Est-Ouest s'affirme dès les années 1960 et G. A. Nasser, qui dirige l'Égypte, souhaite donner un statut international à son pays. Il souhaite également moderniser l'économie et a besoin, pour cela, d'une grande politique d'équipements, notamment énergétiques.

La recherche de financement pour lancer la construction du barrage d'Assouan intervient également dans la crise de Suez. Les grandes puissances occidentales ayant refusé de prêter de l'argent à l'Égypte, G. A. Nasser (1918-1970) nationalise brutalement la compagnie du canal, gérée avec les Français et les Britanniques depuis la mise en service dans la seconde moitié du XIX^e siècle, pour retirer seul les droits de passage payés par les navires et les armateurs.

Les achats d'armes par l'Égypte, les tensions palpables avec Israël depuis 1948 ou encore la menace d'une reprise d'un conflit poussent l'État hébreu à intervenir. Israël souhaite prendre le contrôle du Sinaï et ainsi sécuriser le golfe d'Aqaba, seul débouché maritime au sud, sur la mer Rouge.

Les opérations militaires se déroulent à partir du 30 octobre 1956. Un ultimatum est adressé à l'Égypte, avant que les parachutistes ne soient déployés. Le 2 novembre, l'ONU demande officiellement la cessation des hostilités. Les deux Grands (États-Unis et URSS) menacent la France et la Grande-Bretagne de recourir à l'arme nucléaire pour les faire plier et les obliger à négocier avec l'Égypte. Israël entame de son côté des négociations difficiles avec l'Égypte pour restituer la péninsule du Sinaï, en échange de l'arrêt du soutien égyptien aux Palestiniens de la bande de Gaza, avec l'envoi d'armes et les flux clandestins.

Un enjeu de la Guerre froide (1947-1991)



Des conflits à répétition depuis les années 1950

Grands axes

Le Proche et le Moyen-Orient figurent parmi les régions les plus instables au monde. Les conflits se sont multipliés, d'un point de vue interne (guerres civiles) ou externe.

Ces conflits sont plus ou moins instrumentalisés par les puissances extérieures, qui agissent avec leurs propres logiques, déstabilisant un peu plus les fragiles équilibres.

Les conflits ne se sont pas limités seulement à la Guerre froide (1947-1991). De nouvelles rivalités et tensions ont émergé dans la décennie 1990.

L'essentiel à connaître

De 1948 au début des années 1970, quatre guerres israélo-arabes se succèdent. L'armée israélienne (Tsahal) affirme à cette occasion sa suprématie en emportant les victoires :

- 1948-1949. Israël profite de cette guerre pour agrandir son territoire après les conquêtes ;
- 1956 (crise de Suez) : l'Égyptien G. A. Nasser nationalise la compagnie du canal pour financer sa politique de modernisation. La France, Israël et la Grande-Bretagne interviennent militairement, avant de reculer face à la pression américaine et soviétique ;

- 1967 (guerre des Six Jours). Israël occupe désormais le Sinaï, la bande de Gaza, la Cisjordanie et la partie orientale de la ville de Jérusalem. Le gouvernement israélien lance sa politique de colonisation avec des implantations de communautés juives dans les territoires palestiniens ;
- 1973 (guerre du Kippour). Israël occupe le Sinaï, la bande de Gaza, la Cisjordanie, le Golan et le sud du Liban ;
- Israël et le président égyptien Anouar el-Sadate (1918-1981) est assassiné par des islamistes en 1981 ;
- 1982 (intervention au Liban).

Elles s'accompagnent de modifications de frontières et ont des conséquences qui dépassent la région, comme lorsque la guerre de 1973, qui provoque le premier choc pétrolier qui se traduit par un développement du chômage de masse, une inflation et des déficits des budgets des États...

La fin des années 1970 fait naître un espoir de paix :

- le 17 septembre 1978, Israël et l'Égypte d'Anouar el-Sadate signent les accords de Camp-David qui servent de base au traité de paix entre les deux pays en 1979. L'Égypte est exclue de la Ligue arabe, ce qui met fin au panarabisme et aux guerres lancées par les pays arabes contre Israël ;
- il s'agit du premier traité de paix signé entre un pays arabe et Israël ;
- accueilli avec enthousiasme en Occident, il est au contraire rejeté par les autres pays arabes qui accusent l'Égypte de trahison. Le président Anouar al-Sadate est assassiné.

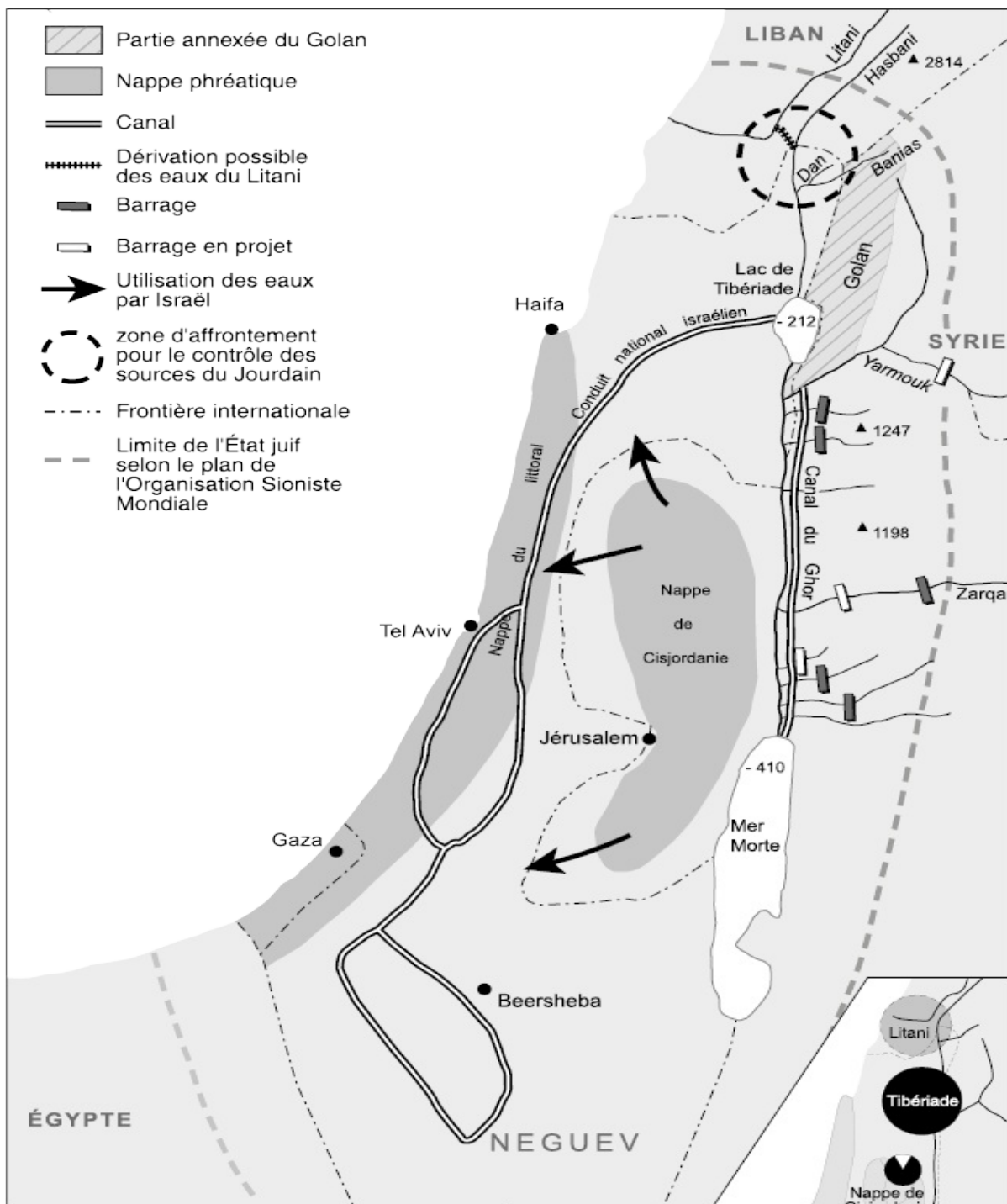
Les espoirs de paix dans la région s'effacent devant la reprise des tensions :

- en 1979, le régime pro-occidental du *shah* d'Iran, Mohammed Reza Pahlavi, est renversé par une révolution islamiste conduite par l'*ayatollah* Khomeiny. Le nouveau régime marque un tournant dans la région avec, pour la première fois depuis les années 1920, la mise en place d'un islamisme politique à la tête d'un État ;

- en 1980, le nouveau régime entre en guerre contre l'Irak (jusqu'en 1988). Le conflit se solde par un million de morts sans gain de part et d'autre (on parle de paix blanche en ce cas). Les puissances extérieures interviennent indirectement en fournissant des armes ou des financements aux belligérants, dans la droite ligne des affrontements de la Guerre froide (1947-1991) et pour affaiblir les deux grandes puissances régionales que sont l'Irak et l'Iran au Moyen-Orient ;
- en 1982, une nouvelle guerre israélo-arabe éclate au Liban, plongé dans une guerre civile depuis 1975, où les tensions religieuses s'exacerbent et attisent un peu plus le conflit :
- les massacres de Sabra et Chatila les 16-18 septembre 1982, auraient provoqué entre 700 et 3 500 morts.

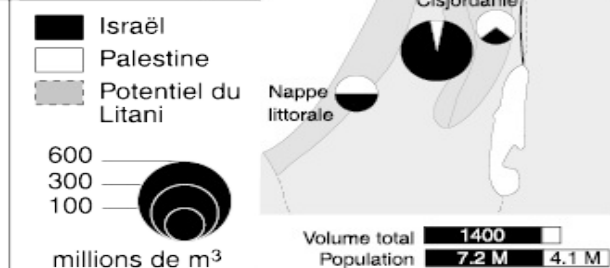
Zoom sur une situation

Aménagements et rivalités : l'exemple du Jourdain

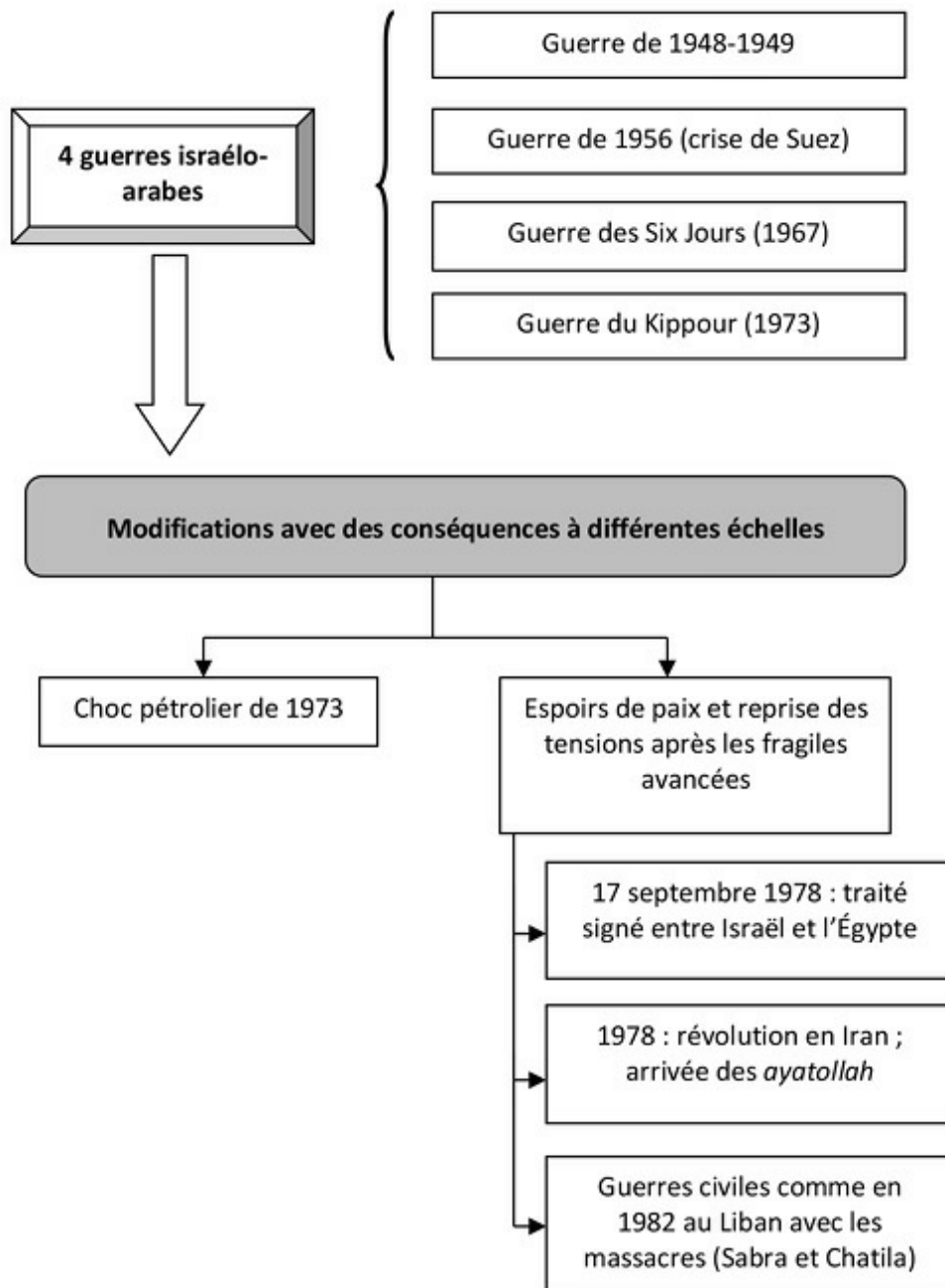


a. Ressource et aménagements

b. Volumes annuels exploités (2004)



Des conflits à répétition



L'affirmation du problème palestinien (1948-1991)

➤ Grands axes

La première guerre israélo-arabe entraîne un déplacement des Palestiniens vers les pays arabes, où les conditions d'accueil sont souvent difficiles.

Les conflits à répétition entre Israéliens et pays arabes durant la Guerre froide (1947-1991) donnent une autre dimension au problème palestinien.

Les mouvements se radicalisent et prônent la lutte armée pour faire passer leur message. L'attentat de Munich en 1972 constitue un tournant dans l'affirmation du problème palestinien sur la scène internationale.

📎 L'essentiel à connaître

Le problème palestinien naît véritablement au lendemain de la première guerre israélo-arabe de 1948 :

- 700 000 Arabes palestiniens s'enfuient ou sont expulsés des territoires sous souveraineté israélienne et se réfugient dans les pays arabes voisins où ils sont souvent mal accueillis ;
- la plus grande part se dirige en Jordanie, qui sert traditionnellement de refuge, et dans les autres pays arabes (Égypte) ;

- le problème est que les Palestiniens sont plus ou moins bien acceptés. Ils sont accusés d'attiser les tensions et les difficultés économiques déjà existantes.

Plusieurs lois prises en Israël influencent durablement les relations entre Israéliens et Palestiniens.

La loi des absents de 1950 est la première et s'avère lourde de conséquences : elle déclare que les maisons et les terres laissées vacantes par leurs anciens occupants arabes après la première guerre peuvent être appropriées par Israël.

La loi sur la citoyenneté de 1952 exclut de son côté les populations arabes qui ont quitté le territoire après la guerre de 1948-1949.

La loi sur la prescription de 1958 donne à l'État israélien la majorité des terres qui n'avaient pas été cultivées depuis une quinzaine d'années.

À partir de 1967, le problème palestinien devient celui d'Israël :

- avec la conquête de la Cisjordanie et de Gaza, 1,5 million de Palestiniens se retrouvent sous la domination de l'État hébreu ;
- le nationalisme palestinien s'organise au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), créée en 1964 ;
- en 1967, cette nouvelle organisation se réfugie en Jordanie ;
- après une tentative avortée d'y renverser le roi Hussein, et la répression féroce qui s'en suit (« Septembre noir »), l'OLP s'installe au Liban.

Une rivalité profonde s'installe entre Israël et les Palestiniens. L'OLP privilégie la lutte armée et le terrorisme pour détruire Israël et fonder un État palestinien, comme lors des Jeux olympiques de Munich en 1972.

Dans le même temps, le gouvernement israélien met en œuvre et soutient un vaste programme d'implantation de colonies juives dans les territoires contrôlés par l'armée israélienne, en dehors des frontières définies par l'ONU en novembre 1947. Ce programme de colonies n'est pas reconnu par la communauté internationale et accentue les tensions entre Israël et ses voisins arabes.

Des manifestations et des campagnes de soutien sont régulièrement organisées à travers les pays occidentaux pour dénoncer l'absence de respect des règles internationales.

Des territoires attirent également particulièrement l'attention, comme Jérusalem-Est, occupée par l'armée israélienne après le conflit de 1967. Les quartiers de cette partie de la Ville sainte devaient former le noyau de la capitale du futur État palestinien.

Dans les années 1980, l'instabilité gagne les pays voisins. Le Liban s'enfonce dans la guerre civile, avec des incursions israéliennes au sud, pour tenter d'éloigner la menace représentée par les milices comme le Hezbollah. L'Iran intervient indirectement pour tenter de peser dans les fragiles équilibres, en finançant les milices et en octroyant des aides humanitaires.

L'OLP mène aussi des actions de guérilla depuis les pays arabes voisins, ce qui conduit Israël à envahir le Liban en 1982 :

- elle bénéficie dans ce conflit du soutien du Hezbollah, soutenu par l'Iran, qui combat Israël et cherche à le détruire ;
- les positions de l'OLP sont détruites par Israël dans la partie sud du Liban, mais l'instabilité et la guerre civile perdurent jusqu'au début des années 1990 ;
- en 1987, une première *Intifada* éclate dans les territoires occupés par Israël.

Zoom sur un événement

L'attentat de Munich (septembre 1972)

L'OLP privilégie dans les années 1970-1980 la lutte armée et le terrorisme pour détruire Israël et fonder un État palestinien. Lors des Jeux olympiques de Munich en 1972, la délégation israélienne est prise en otage et assassinée (11 athlètes périssent).

Le groupe responsable de l'attaque s'intitule « Septembre noir », en référence aux violents affrontements qui ont opposé en 1970 la Jordanie à l'OLP. La guerre de 1967 a ravivé les tensions entre les réfugiés palestiniens et les pays arabes qui ont accueilli ces populations.

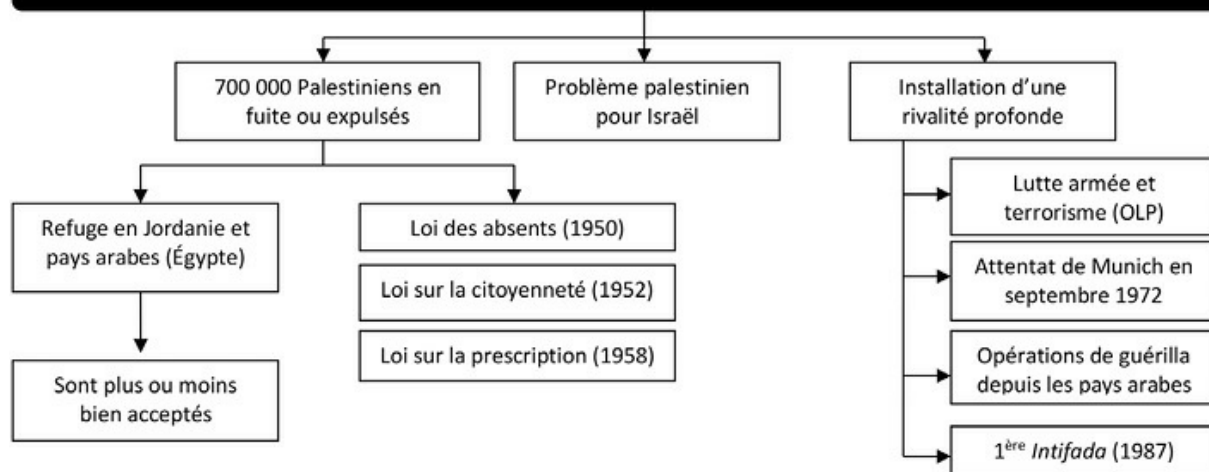
Le 5 septembre 1972, 8 hommes du commando « Septembre noir » s'introduisent dans le village olympique de Munich, vers 4 h 30. Ils prennent en otage 11 Israéliens (9 athlètes et deux membres de l'encadrement), deux autres ayant pu fuir au moment de l'irruption des terroristes.

Des négociations s'engagent avec la police allemande pour tenter de libérer les otages. À la fin de la journée, les terroristes et leurs otages prennent le chemin de l'aéroport pour fuir vers Le Caire. Les autorités allemandes, après en avoir informé leurs homologues israéliennes, choisissent d'agir à l'aéroport, avant que les terroristes et les otages ne prennent place dans l'avion qui était positionné sur le tarmac. L'intervention de la police allemande se solde par un lourd bilan. Les Israéliens sont tués, comme la plupart des terroristes. Trois sont faits prisonniers.

Les services secrets israéliens (le Mossad) se lancent dans une traque des commanditaires et principaux responsables de l'OLP. Adil Zoutir (Rome, octobre 1972), Mahmoud Hamchari (Paris, décembre 1972), Hussein al-Bachir (Chypre, janvier 1973) sont ainsi éliminés par les services secrets israéliens. Cette poursuite a inspiré le film *Munich*, réalisé par Steven Spielberg en 2006.

L'affirmation du problème palestinien

Le problème palestinien naît au lendemain de la première guerre israélo-arabe (1948)



Le Moyen-Orient et le nouvel ordre mondial (décennie 1990)

Grands axes

Depuis la fin de la Guerre froide (1991), les tensions au Proche et au Moyen-Orient ne se sont guère apaisées et ont même connu de profondes recompositions, sous l'effet notamment de l'implication de nouveaux acteurs.

La montée des tensions islamistes conduit à des vagues d'attentats, les plus meurtriers étant ceux du 11 septembre 2001 commis sur la côte nord-est des États-Unis.

L'essentiel à connaître

En août 1990, l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein déclenche l'intervention d'une coalition autorisée par l'ONU :

- l'opération « Tempête du désert » (17 janvier – 28 février 1991) est conduite par les États-Unis ;
- elle vise à rétablir les équilibres régionaux en intervenant directement au Moyen-Orient dans la continuité du nouvel ordre mondial défendu par le président G. H. Bush (1989-1993). Ce nouvel ordre mondial doit reposer sur le multilatéralisme et le respect du droit international ;
- elle chasse l'armée irakienne du Koweït ;
- mais les troupes américaines et de la coalition ne vont pas jusqu'à renverser le dictateur Saddam Hussein, de peur de déstabiliser

encore plus la région.

Les mouvements islamistes contestent la présence occidentale dans les lieux saints, en Arabie saoudite, et le soutien apporté à Israël. La présence de troupes occidentales et d'intérêts occidentaux en Arabie saoudite réveille les tensions islamistes :

- en 1987 est créé Al-Qaïda par le Saoudien Oussama ben Laden ;
- en 1993, Al-Qaïda commet une série d'attentats dans le monde pour frapper les esprits et toucher les intérêts américains ;
- les mouvements islamistes se renforcent également au Liban avec le Hezbollah chiite pro-iranien et à Gaza avec le Hamas, proche des Frères musulmans ;
- le mouvement Al-Qaïda d'Oussama Ben Laden appelle au *djihad* et lance une campagne d'attentats contre l'Occident, qui culmine le 11 septembre 2001.

Le mardi 11 septembre 2001 clôt cette période. Quatre avions de ligne américains sont détournés par des terroristes et trois s'écrasent sur des bâtiments qui symbolisent la superpuissance américaine : le World Trade Center à New York et le Pentagone à Washington. Le dernier avion, qui s'écrase dans une forêt de Pennsylvanie (parce que les passagers se sont rebellés) était peut-être destiné à frapper la Maison blanche ou le Congrès. La stupeur et l'effroi sont largement perceptibles aux États-Unis comme dans l'essentiel des pays de la planète, montrant ainsi la vulnérabilité de la superpuissance américaine, face à un ennemi non identifié (bilan de ces attaques : 2 973 morts).

Ben Laden justifie la vague d'attentats aux États-Unis par la politique d'oppression états-unienne envers les peuples musulmans, ainsi que pour dénoncer le soutien états-unien à Israël depuis 1948. La réaction des États-Unis est ferme : le président G. W. Bush annonce que les terroristes doivent être traqués sans relâche. Il dresse à cette occasion une liste « d'États voyous » (*rogue states*), qui représentent une menace pour la sécurité internationale et qu'il faut combattre.

En octobre 2001, les États-Unis attaquent l'Afghanistan, qui

accueille Ben Laden et des bases d'entraînement d'Al-Qaïda. Les talibans sont renversés et se réfugient dans les zones frontalières, les zones tribales, proches du Pakistan. Les talibans sont remplacés par un gouvernement pro-occidental, qui peine à asseoir les bases indispensables pour la démocratie. En mars 2003, une nouvelle guerre est envisagée contre l'Irak, accusé de détenir des armes de destruction massive. Comme pour l'Afghanistan, les États-Unis demandent l'intervention de la communauté internationale. La France s'y oppose et menace d'utiliser son droit de veto. Les États-Unis partent donc en guerre sans l'aval de l'ONU. Ils renversent Saddam Hussein au printemps et imposent une démocratie.

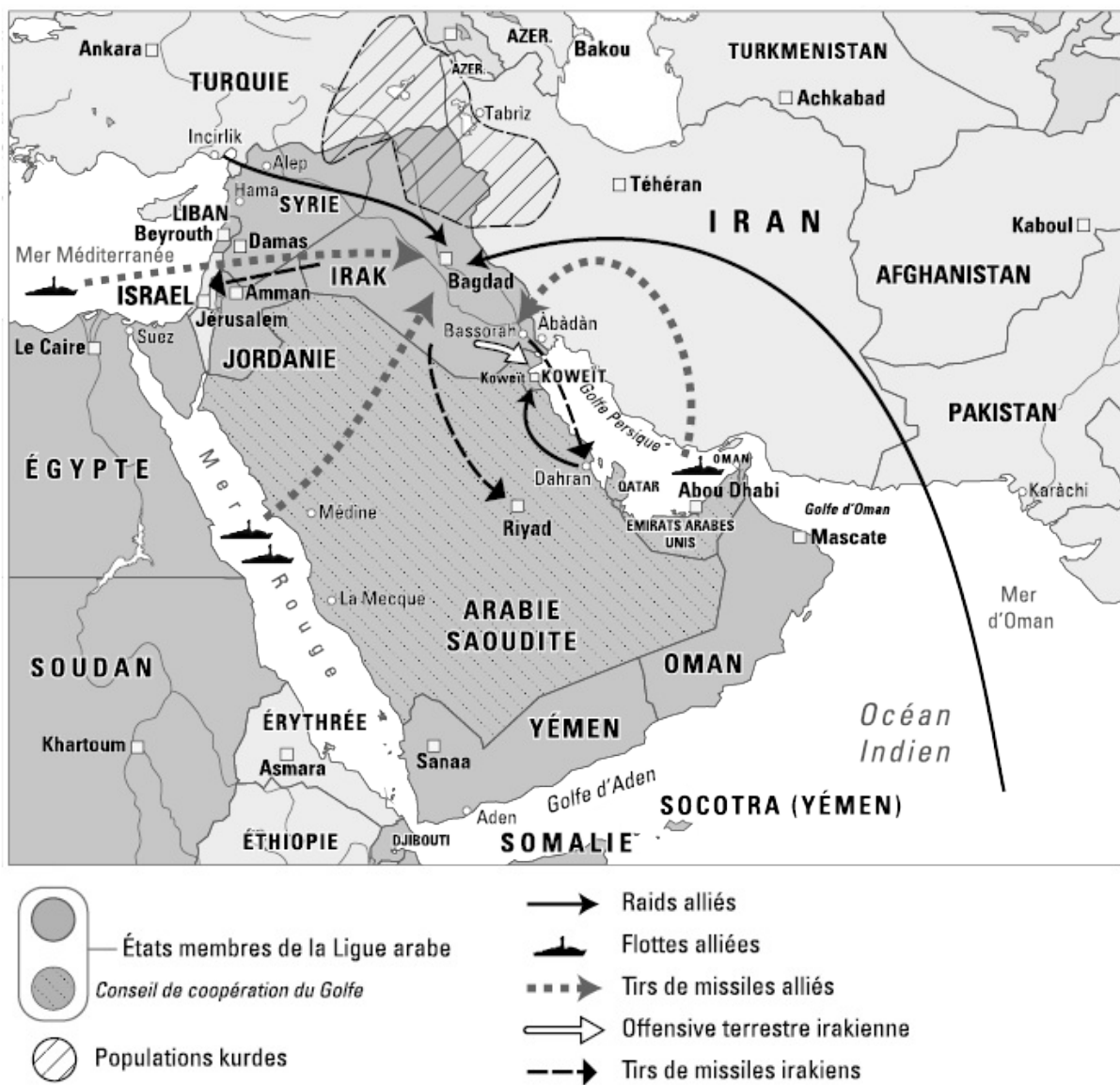
Si l'intervention en Afghanistan en 2001 se fait avec l'autorisation de l'ONU, l'invasion de l'Irak en 2003 marque le retour à un nouvel unilatéralisme des États-Unis, seule puissance qui détient les moyens d'agir dans une région stratégique pour les économies des pays du Nord.

Zoom sur un événement

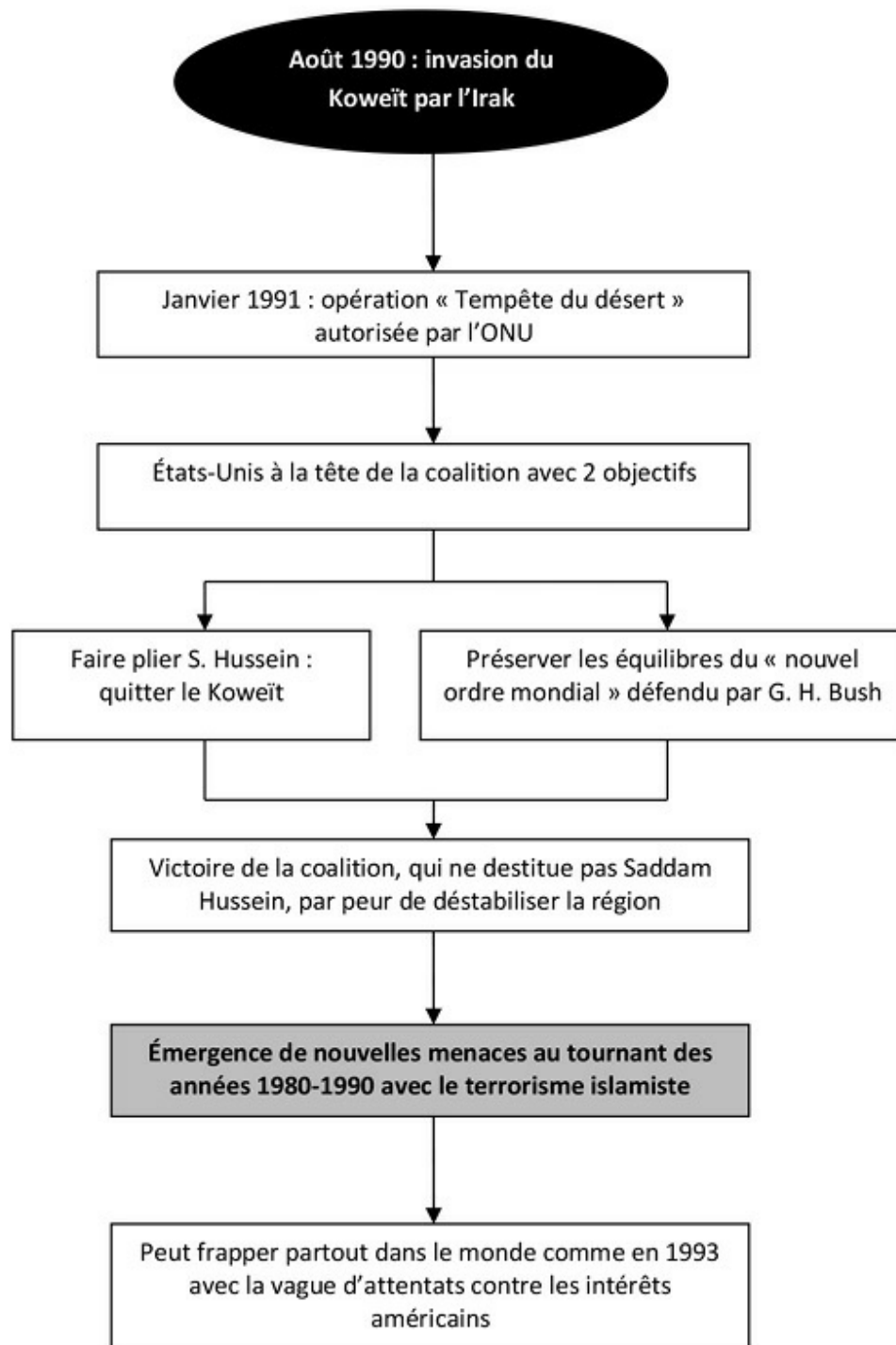
La première guerre du Golfe (août 1990-février 1991)

La première Guerre du Golfe est le premier grave conflit qui éclate après la conclusion de la Guerre froide (1991). Dans sa continuité, les enjeux géopolitiques dépassent très clairement le Moyen-Orient, avec l'intervention des puissances extérieures (carte ci-dessous).

Cette intervention remet en cause les fragiles équilibres, jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001 et à la deuxième guerre du Golfe entamée au printemps 2003.



Le Moyen-Orient et le nouvel ordre mondial (décennie 1990)



Des enjeux stratégiques multiples

Grands axes

Le Moyen-Orient regorge de ressources convoitées dans le cadre de la mondialisation, en particulier dans le domaine énergétique avec les hydrocarbures.

Les ressources naturelles sont régulièrement instrumentalisées dans les conflits, attisant les rivalités et les tensions préexistantes.

Le Moyen-Orient continue d'être un foyer d'instabilité aujourd'hui, avec la menace terroriste aux portes de l'Europe. Les pressions migratoires avec les réfugiés, déstabilisent les équilibres régionaux.

L'essentiel à connaître

Disposant de près des deux tiers des ressources mondiales de pétrole et de gaz, le golfe Arabo-persique est une région stratégique :

- dès 1945, les États-Unis se sont posés comme protecteurs de la monarchie saoudienne, premier producteur d'hydrocarbures ;
- en annexant le Koweït en 1990, l'Irak cherchait à contrôler 20 % des réserves mondiales tout en ouvrant une façade maritime plus large pour ses exportations. La communauté internationale intervient également pour sécuriser ses approvisionnements et éviter qu'un nouveau choc économique, comme les chocs pétroliers des années 1970, ne se produise.

Les ressources constituent la première source de tensions/conflits au Proche et au Moyen-Orient. La question de l'eau est ainsi au cœur

de plusieurs conflits :

- l'aridité naturelle et une croissance démographique importante jusqu'au début des années 2000 attisent les tensions ;
- aux dépens de la Syrie et de l'Irak, la Turquie construit des barrages en amont du Tigre et de l'Euphrate (projet du *Great Anatoly Project* [GAP]). Les conflits d'usage et le partage des eaux des grands fleuves sont stratégiques, avec notamment la question des retenues en amont (comme pour la Turquie) ;
- la Cisjordanie et Gaza disposent de nappes phréatiques indispensables à l'économie israélienne.

La maîtrise de l'énergie nucléaire est un sujet de tensions :

- Israël dispose, sans l'avouer officiellement, de l'arme nucléaire, obtenue avec l'aide française ;
- l'Irak, soupçonné en 2003 d'en disposer, subit l'intervention des États-Unis. Les investigations ultérieures démontrent que le régime de Saddam Hussein n'abritait pas, en 2003, d'armes de destruction massive ;
- le problème se pose aussi en Iran, accusé depuis 2002 de mettre au point l'arme nucléaire et de menacer la région par sa volonté, permanente depuis 1979 dans le discours, de détruire l'État d'Israël. Les relations avec les grandes puissances, comme les États-Unis, sont régulièrement marquées par les tensions. En mai 2018, le président états-unien Donald J. Trump annonce le retrait de son pays de l'accord conclu en 2015 par la communauté internationale.

Les lieux saints, présents dans la région, constituent un dernier enjeu majeur des relations internationales et des rivalités :

- ces lieux saints sont majoritairement musulmans (La Mecque, Médine et Jérusalem pour tous les musulmans ; Nadjaf et Kerbala en Irak pour les chiites) ;
- Jérusalem est également un lieu saint pour les juifs (mur des Lamentations) et pour les chrétiens (Saint-Sépulcre, accueillant le tombeau de Jésus) ;

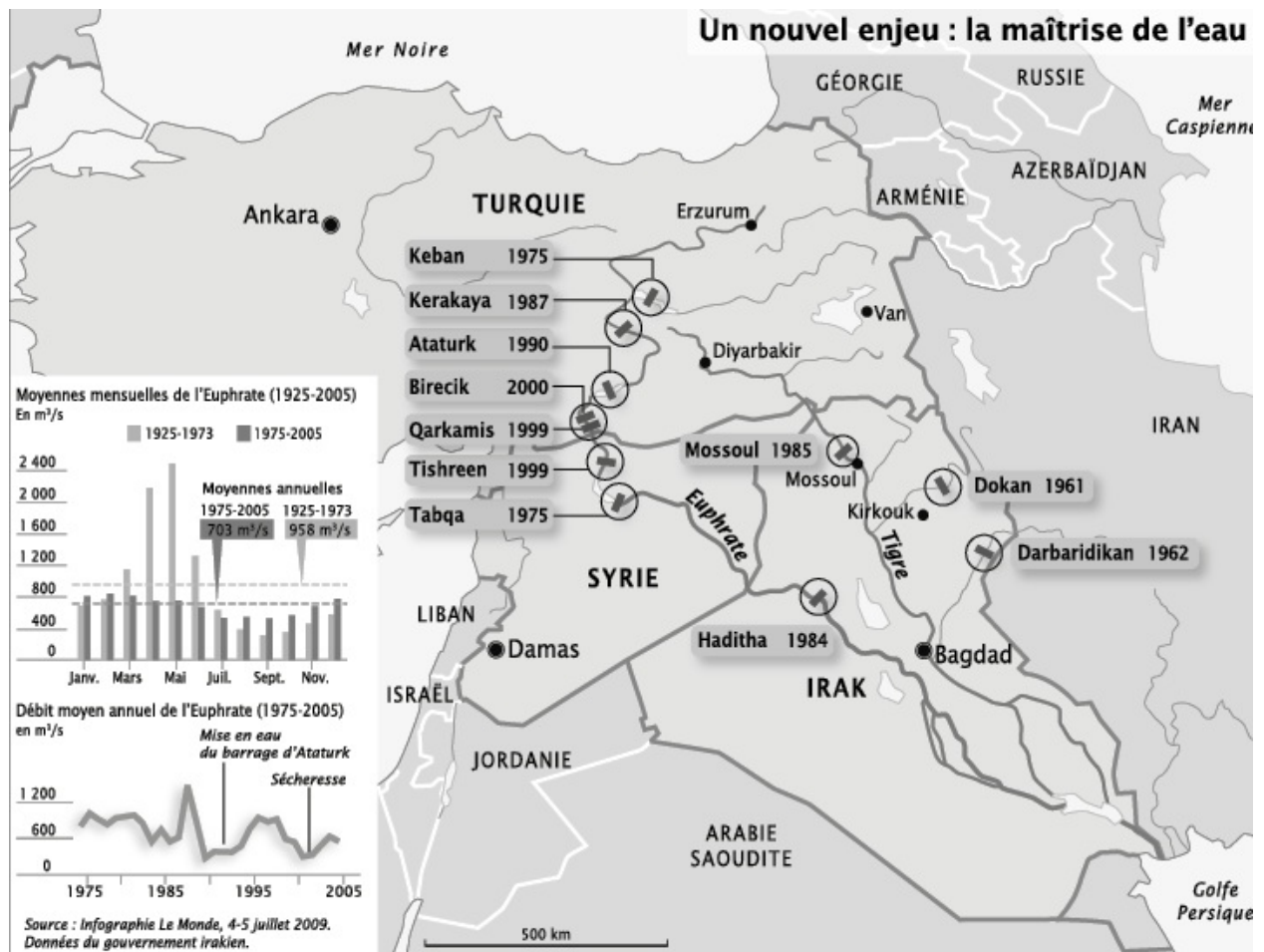
- en 2000, l'israélien Ariel Sharon (1928-2014) visite l'esplanade des mosquées à Jérusalem, visite interprétée comme une provocation par les Palestiniens, qui répondent en lançant la seconde *Intifada*.

Le Moyen-Orient est enfin une région stratégique avec les flux mondialisés. Les grandes routes maritimes empruntent cette région pour relier l'Asie à l'Europe, *via* le golfe Arabo-persique et la mer Rouge. La piraterie a été enrayée au seuil des années 2010, même si les menaces perdurent dans la Corne de l'Afrique. Les grandes puissances, Chine comprise, multiplient les accords et les partenariats avec les pays de la région pour implanter des bases militaires avancées, leur permettant de se projeter et de surveiller cette zone stratégique.

Fuyant les guerres civiles et les affrontements, les populations cherchent à trouver refuge dans les pays limitrophes et, pour certaines, à rejoindre l'Europe par tous les moyens. La question migratoire est au cœur des rivalités entre la Turquie et l'Union européenne par exemple.

Zoom sur une région

La maîtrise de l'eau au Proche-Orient : l'exemple du GAP (Great Anatoly Project)



Des enjeux stratégiques multiples

Ressources stratégiques

Deux tiers des réserves de pétrole mondiales

Certains États convoitent d'autres ressources extérieures

L'Irak cherche à contrôler 20 % des réserves mondiales avec le Koweït
+
Contrôler la façade maritime

Ressources qui constituent la première source de tensions

Aridité et croissance démographique importante

Projets d'aménagement du territoire avec les barrages : exemple du GAP

Cisjordanie et Gaza qui disposent de nappes phréatiques indispensables aux industries

Autres sources de tensions

Maîtrise de l'énergie nucléaire (civile) et armement (Israël)

Recherche en Iran qui soulève des enjeux et se heurte à la communauté internationale

Lieux saints présents dans la région et coexistence des différentes religions au Proche ou au Moyen-Orient

Tensions qui sont vives et qui peuvent dégénérer en émeutes lorsqu'elles sont perçues comme des provocations

Régler le conflit israélo-palestinien (années 1990-2020)

Grands axes

Au début de la présidence de Bill Clinton (1993-2001), les États-Unis reprennent la main dans le conflit israélo-palestinien en imposant leur médiation.

L'assassinat d'Y. Rabin en 1995 met brutalement un terme aux espoirs suscités par les accords d'Oslo en septembre 1993.

Depuis, les tensions entre les Israéliens et les Palestiniens n'ont cessé de se renforcer, avec les aléas politiques. La situation est aujourd'hui bloquée.

L'essentiel à connaître

En septembre 1993, Palestiniens et Israéliens signent les accords d'Oslo :

- la charte de l'OLP est rendue caduque par Yasser Arafat (1929-2004) ;
- une Autorité palestinienne est créée en préalable à la naissance d'un État ;
- l'assassinat par un nationaliste en 1995 du Premier ministre israélien Yitzhak Rabin (1922-1995), signataire des accords, et la faiblesse de l'Autorité palestinienne, paralysent depuis lors le processus de paix.

Toutes les sources de tensions ne sont pas pour autant réglées :

- depuis 2000 et l'éclatement de la seconde *Intifada*, les implantations de colonies juives dans les territoires palestiniens se développent ;
- en 2006, Israël intervient au Liban pour affaiblir le Hezbollah et en 2009 pour faire cesser les tirs de roquette depuis Gaza ;
- en septembre 2011, la demande de reconnaissance d'un État palestinien à l'ONU se heurte à la protestation d'Israël et des États-Unis qui veulent le respect de la feuille de route conclue en 2003 ;
- le jeudi 29 novembre 2012, la Palestine devient un État observateur à l'ONU, devenant le 193^e État à intégrer l'institution.

Q Mini-focus

Le statut d'État observateur a été créé dès l'origine de l'ONU, en 1945, à la demande de la Suisse. L'Autorité palestinienne partage avec le Vatican ce statut aujourd'hui.

Ce statut n'est pas strictement encadré par le droit, ce qui limite fortement son influence sur les discussions et les prises de décision qui ont lieu à l'Assemblée générale et au sein du Conseil de sécurité de l'ONU (avec le vote des résolutions et les débats concernant le déploiement des actions internationales).

L'État observateur peut accéder aux réunions et parcourir la documentation de l'ONU. Il ne participe pas au financement de l'institution proprement dite, n'en faisant pas complètement partie. Il peut aussi prendre la parole dans les discussions, sous la forme d'un « droit de parole » et d'un « droit de réponse » au sein de l'Assemblée générale. L'État observateur ne peut l'utiliser qu'après avoir été autorisé par les autres États membres de l'ONU.

Entre 2000 et 2005, la deuxième *Intifada* oppose les Israéliens aux Palestiniens. Le blocage des discussions à la fin des années 1990 alimente les tensions. Des vagues d'attentats sont commises, en particulier avec des attaques-suicides (au nombre de 146).

Les États-Unis décident, en mai 2018, de transférer leur ambassade de Tel Aviv (où les Occidentaux ont choisi d'implanter leurs représentations diplomatiques) à Jérusalem. En janvier 2020, Donald J. Trump présente un « plan de paix », qui est très favorable à son allié israélien et qui est, pour cette raison, refusé catégoriquement par le Hamas. Le plan présenté par Donald J. Trump ouvre la voie à une annexion de la vallée du Jourdain et des colonies de Cisjordanie, ce que les Palestiniens refusent.

Les tensions entre Palestiniens et Israéliens restent très vives. Les colonies juives implantées dans les territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne (Cisjordanie) concentrent les enjeux. Le gouvernement israélien souhaite les développer, en contradiction avec le droit international. Le gouvernement de Benyamin Netanyahu (Premier ministre de 1996 à 1999, puis de 2009 à 2021) désire unifier Jérusalem au seul profit des Israéliens, annexant de fait la partie Est de la ville contrôlée par les Israéliens depuis la guerre de 1967. En mai 2021, cette question relance les tensions entre les communautés avec de vifs affrontements.

Zoom sur un événement

Les accords d'Oslo (septembre 1993)

Sous cette expression sont réunies un ensemble de discussions qui ont été menées dans la plus grande confidentialité **pour aboutir à un accord qui pose les bases de la paix entre Israéliens et Palestiniens**. D'autres réunions, publiques, ont été organisées en parallèle.

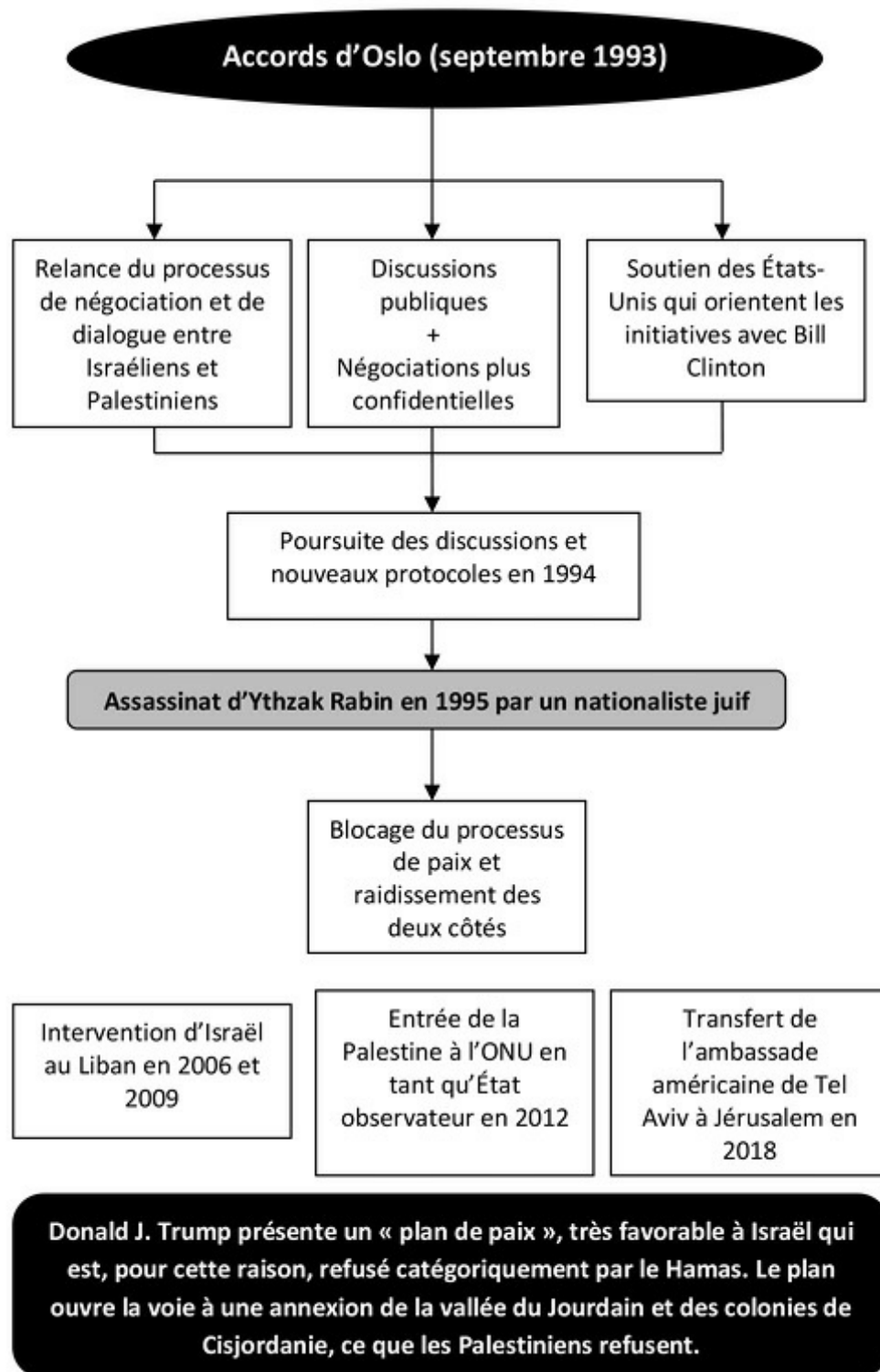
La Déclaration de principes a été signée officiellement à Washington le 13 septembre 1993, par Yasser Arafat (1929-2004) et Yitzhak Rabin (1922-1995), sous l'égide de Bill Clinton. Cette rencontre, très médiatisée, fait renaître l'espoir d'une relance du processus de paix entre les Israéliens et les Palestiniens, avec une volonté de renouer le dialogue.

Des accords intermédiaires sont prévus et signés par la suite, notamment en 1994 avec l'Accord de Jéricho-Gaza. Mais la plupart se contentaient de repousser les dispositions concrètes après d'autres discussions, en vue d'établir des modalités plus strictes avec un calendrier d'application.

L'assassinat d'Y. Rabin en 1995 met à mal ce processus. Les tensions sont ravivées et, malgré les efforts entre 1996 et 1999, la situation s'enlise de nouveau, sans qu'aucun calendrier ne soit désormais fixé. Les discussions butent sur la question des frontières, ainsi que sur l'implantation de colonies juives en Cisjordanie, qui ne sont pas reconnues par la communauté internationale.

Depuis cette date, les négociations sont enlisées. Les États-Unis ont tourné peu à peu leurs regards vers d'autres théâtres d'opérations, en lien avec l'émergence de nouvelles puissances. Au début des années 2020, le Moyen-Orient est moins prioritaire pour les États-Unis comparé à la « guerre commerciale » avec la Chine.

Régler le conflit israélo-palestinien



Le « printemps arabe » et ses suites

Grands axes

Au début 2011, la population tunisienne se soulève contre la dictature de Ben Ali après une grave crise économique.

Le mouvement s'étend au printemps aux autres pays du monde arabe, qui réclament davantage de libertés et la prise en compte des aspirations de leur jeunesse éduquée et ouverte sur l'extérieur.

Le mouvement conduit à renverser certaines dictatures (Tunisie, Libye, Égypte). D'autres résistent comme en Syrie, ouvrant la voie à une guerre civile toujours en cours aujourd'hui.

L'essentiel à connaître

En 2011, à partir de la Tunisie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sont touchés par une vague de révoltes populaires, le « printemps arabe » :

- tout commence en décembre 2010, lorsqu'un vendeur ambulant est tué lors d'une manifestation ;
- la colère des civils, exaspérés par la crise économique et la corruption du régime du dictateur Ben Ali (1987-2011), explose un peu partout en Tunisie avant de gagner les autres pays du nord de l'Afrique ;
- Hosni Moubarak (1928-2020), successeur de G. A. Nasser (1918-1970) en Égypte, est renversé après 30 ans de règne. Les

élections de décembre 2011 sont un triomphe pour les Frères musulmans, seule entité politique de masse ;

- en août 2011, la dictature du colonel Kadhafi cède face aux mouvements de révolte. Le régime était en place depuis 1969. Les Occidentaux (Britanniques et Français) interviennent militairement par des frappes aériennes pour protéger les civils et faire tomber la dictature dans le contexte de quasi-guerre civile qui s'instaure.

En février 2014, trois ans après les événements qui ont conduit au « printemps arabe », la République tunisienne se dote d'une nouvelle constitution (le président français Hollande s'est rendu en juillet 2013 pour saluer ce tournant et a été le premier chef d'État étranger à le faire). Bien des questions demeurent malgré tout en suspens :

- statut des femmes ;
- lutte contre la corruption et le terrorisme qui gangrènent le pays et empêchent le développement du secteur touristique, pourtant indispensable au pays ;
- chômage des jeunes ;
- éducation ;
- développement d'autres secteurs économiques que le tourisme, pour diversifier les sources de devises...

Les sources d'instabilité demeurent toutefois :

- la guerre civile en Syrie a fait plus de 500 000 morts entre mars 2011 et décembre 2020 selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme ;
- la guerre civile en Irak et en Syrie permet l'émergence de Daech en 2013, qui proclame le « califat » en 2014 et se lance dans une vaste conquête de territoriale entre les deux pays, faisant régner la terreur et commettant des attaques terroristes en Orient et en Occident. Les attentats de janvier et novembre 2015 en France à Paris ont lourdement marqué l'opinion publique, sans compter les attaques de l'été 2016 et de l'automne 2020 (Nice) ;
- les tensions au Yémen sont vives, avec l'intervention de l'Arabie saoudite contre les rebelles en lutte contre le gouvernement

central ;

- les enlèvements de ressortissants occidentaux pour cause de piraterie ou comme symboles de l'Occident se multiplient dans les années 2010 au Moyen-Orient et en Afrique, alimentant de véritables filières clandestines et terroristes...
- l'ensemble de la région du Moyen-Orient est donc profondément recomposé, sans que la stabilité politique soit pour autant acquise.

Des puissances régionales comme l'Arabie saoudite ou la Turquie n'hésitent pas à envoyer leurs troupes dans des territoires étrangers pour contrer les mouvements rebelles et éviter qu'ils ne déstabilisent encore plus les fragiles équilibres.

D'autres puissances, extérieures, interviennent au Moyen-Orient pour prendre position dans les équilibres internationaux et affirmer leur statut de puissance :

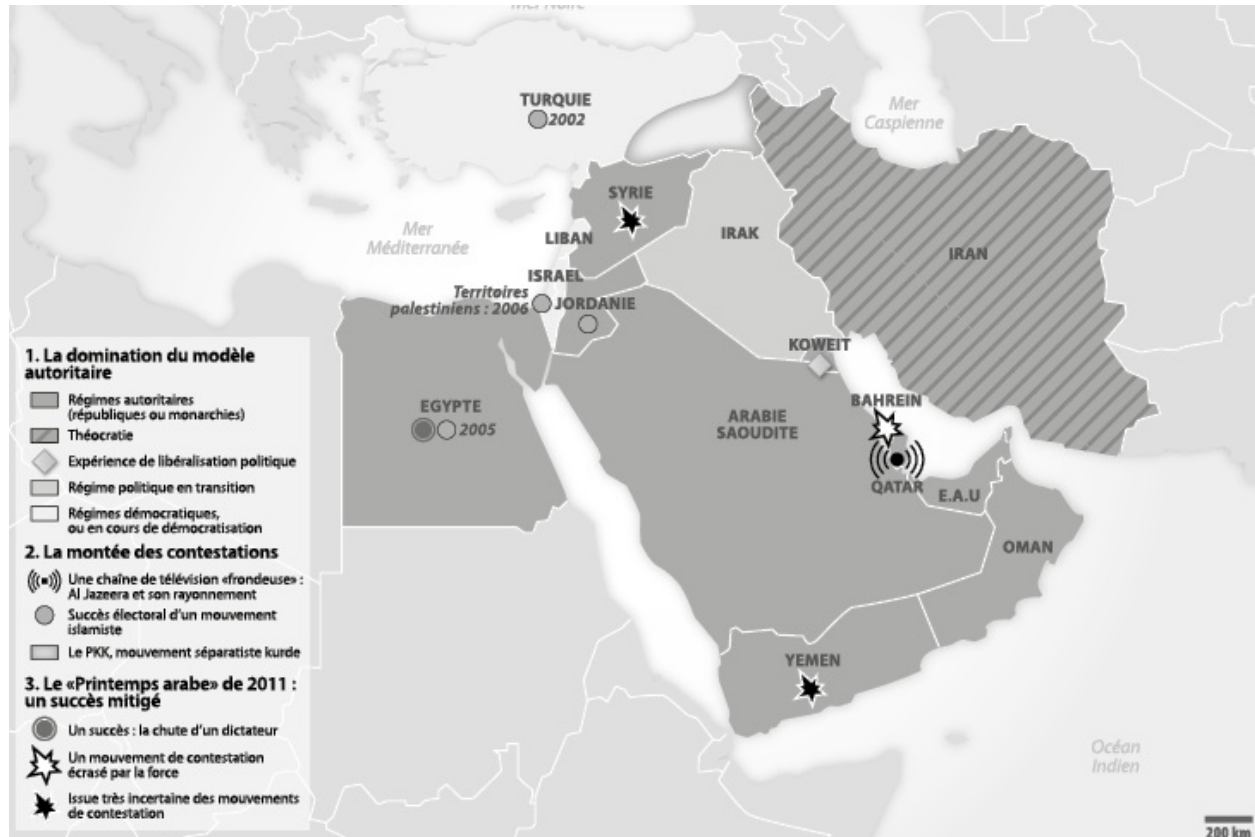
- c'est le cas de la Russie qui soutient, depuis 2011, le gouvernement de Bachar al-A Assad alors que les Occidentaux se sont présentés comme ouvertement hostiles à ce dernier, demandant régulièrement son départ ;
- le refus du président Barack H. Obama d'intervenir militairement en Syrie a complexifié les positions diplomatiques, sans réels moyens de pression sur la dictature de Bachar al-Assad.

La Russie et la Turquie ont, en 2019, entrepris de grandes offensives pour lutter contre les mouvements rebelles avec des objectifs différents :

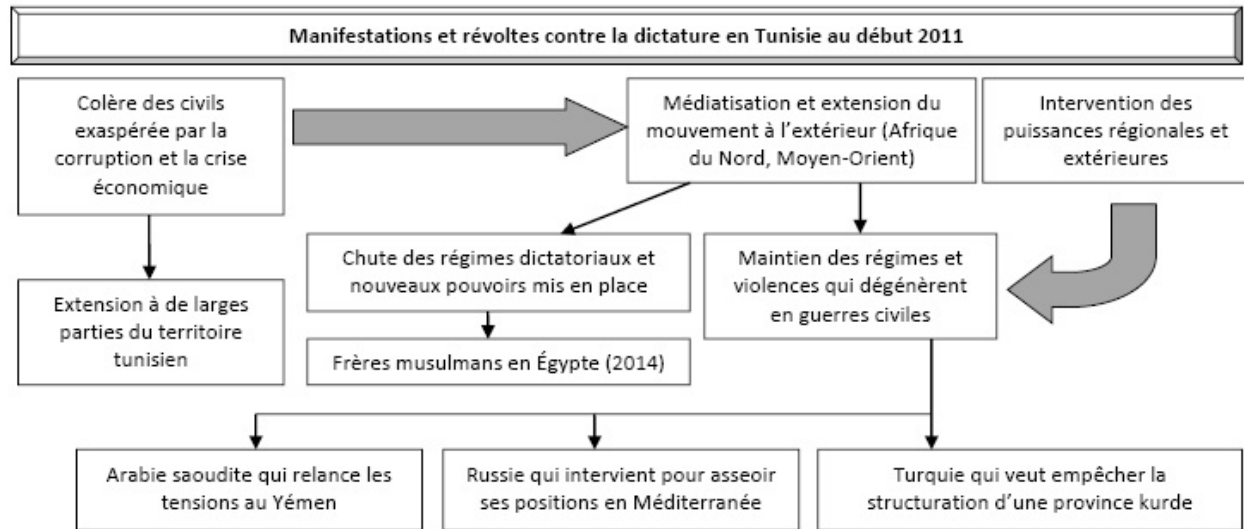
- pour la Turquie, l'objectif était d'empêcher le développement à ses frontières d'une province kurde autonome, qui constituerait une sorte de base-arrière pour les populations kurdes installées sur son territoire et qui réclament régulièrement leur autonomie ;
- pour la Russie, le soutien militaire à Bachar al-Assad permet d'avoir un allié stratégique par son territoire, aux portes de la Méditerranée, avec des ports comme celui de Lattaquié où les Russes ont implanté leurs positions maritimes.

Zoom sur une situation

Les équilibres géopolitiques au Moyen-Orient dans les années 2010



Le « printemps arabe » et ses suites



Les mers et les océans, des territoires de plus en plus stratégiques

✓ Problématique

Comment la mondialisation actuelle renforce-t-elle le rôle stratégique des océans, accentuant les risques de conflits ?

Concepts-clés

- **Façade maritime ou littorale** : lieux tournés vers l'extérieur et les échanges mondialisés, sous forme de vastes régions concentrant les ports, les activités de logistique et de transport, mais aussi les activités économiques tournées vers les marchés extérieurs (logiques d'import et d'export). Les façades maritimes ou littorales peuvent être considérées comme de véritables interfaces dans le cadre de la mondialisation.
- **Hinterland** : arrière-pays continental et, par extension, ensemble des réseaux qui permettent de le relier à sa façade maritime (ou littorale).
- **Littoralisation** : processus fréquemment observé qui conduit à concentrer les populations et les activités humaines le long ou à proximité immédiate des littoraux.
- **Maritimisation** : désigne le développement continu, depuis les années 1970, des échanges internationaux par voie maritime.
- **Pavillon de complaisance** : désigne l'immatriculation d'un navire sous une juridiction extérieure, autre que celle du propriétaire d'origine, pour des raisons fiscales, douanières ou économiques.

Les pavillons de complaisance sont régulièrement dénoncés comme étant des fraudes ou liés aux paradis fiscaux.

- **Routes circumterrestres** : grandes routes commerciales maritimes qui permettent de relier les différents pôles économiques mondialisés sous la forme de réseaux organisés et régulièrement desservis par des liaisons commerciales.
- **Zones économiques exclusives (ZEE)** : bande de territoire maritime qui s'étend jusqu'à 200 milles nautiques (soit environ 370 km), dans laquelle l'État détenteur bénéficie d'un droit exclusif d'exploration et d'usage des ressources sous-marines.

Pour commencer

La Terre, surnommée la « planète bleue », est recouverte sur les deux tiers de sa surface par les mers et par les océans. Les mers désignent des étendues d'eau salée bordées par des terres et soumises à des convoitises et des accords plus étroits que les océans, qui séparent les continents les uns des autres. Les mers peuvent être des espaces fermés, enclavés au sein de territoires, comme la mer d'Aral ou la Caspienne. D'autres communiquent par des passages étroits, les détroits, avec d'autres bassins comme la mer Noire et la mer Méditerranée, que les géographes présentent souvent comme un océan en miniature entre l'Europe et l'Afrique du fait de ses caractéristiques géomorphologiques. Les mers sont généralement l'objet d'arbitrages entre États riverains pour installer des réseaux stratégiques, comme les hydrocarbures dans le cas de la Caspienne, entre le Caucase, l'Asie et l'Europe.

Les espaces maritimes sont aussi les supports de la mondialisation actuelle avec la multiplication des connexions et des routes maritimes en lien avec le réchauffement climatique. De nouvelles perspectives s'ouvrent, au risque de réveiller ou d'éveiller des enjeux et des rivalités entre les puissances. Les mers et les océans sont donc parfaitement appropriés pour mener des approches géostratégiques, en s'intéressant aux outils mis en œuvre par les

acteurs (État, firmes, organisations internationales...) pour se les approprier et en tirer le meilleur profit, ou pour mener des approches géopolitiques, en se concentrant cette fois-ci sur les rivalités.

Les mers et les océans sont enfin des espaces fragiles, soumis aux pressions anthropiques avec la pollution, les déchets (le « 7^e continent » au large des côtes pacifiques de l'Amérique et de l'Asie). Les mers ont servi de dépotoirs par le passé, notamment pour les armes issues des deux guerres mondiales ou, dans les années 1960-1970, pour se débarrasser de certaines armes et déchets nucléaires.

Les mers et les océans, véritables carrefours commerciaux

Grands axes

Les espaces maritimes, qui couvrent 70 % de la surface terrestre, permettent la mise en relation du monde.

90 % des échanges économiques mondiaux se font par la mer pour les produits manufacturés, les denrées agricoles ou encore les énergies fossiles qui représentent l'essentiel des flux.

Cette situation sans précédents s'explique en grande partie par les progrès techniques accomplis depuis les années 1950.

L'essentiel à connaître

La conteneurisation a révolutionné après 1956 les modes de transport. Les transferts multimodaux ont été facilités par ce nouvel outil. Les conteneurs (ou boîtes) présentent des dimensions standard, qui leur permettent de passer facilement du transport maritime au fluvial, routier ou ferroviaire. En logistique, les techniciens parlent d'EVP, équivalent vingt pieds, c'est-à-dire des conteneurs de 6,1 mètres de longueur, pour 2,44 mètres de largeur et 2,62 mètres de hauteur.

Les navires porte-conteneurs sont au cœur des stratégies des firmes. Ils représentent environ 10 % des navires de la flotte marchande mondiale, mais transportent à eux seuls un tiers du

commerce mondial total en valeur. Le trafic des porte-conteneurs a été multiplié par sept en vingt ans, entre les années 1980 et 2000.

Les capacités d'emport ne cessent de croître depuis une trentaine d'années :

- les navires peuvent emporter aujourd'hui jusqu'à 23 800 « boîtes » en 2021 ;
- d'après le site Alphaliner, près de 6 000 navires porte-conteneurs étaient en circulation en juillet 2017 ;
- ces navires représentent une capacité de 21 millions d'équivalents vingt-pieds, soit 258,6 millions de tonnes de marchandises.

La course au gigantisme soulève toutefois de nombreuses questions. La première concerne la taille :

- les porte-conteneurs dépassent aujourd'hui les 400 mètres de longueur et nécessitent la construction d'infrastructures spécifiques pour les accueillir ;
- les escales devant être les plus courtes possibles, pour des raisons de rentabilité, les ports doivent construire des quais en eau profonde, de 17 mètres au minimum ;
- ces navires, larges de plus de 60 mètres, imposent aux autorités portuaires et aux exploitants d'investir dans des portiques de dernière génération, capables de charger/décharger les conteneurs en n'importe quel point du navire.

La deuxième question a trait aux transports eux-mêmes :

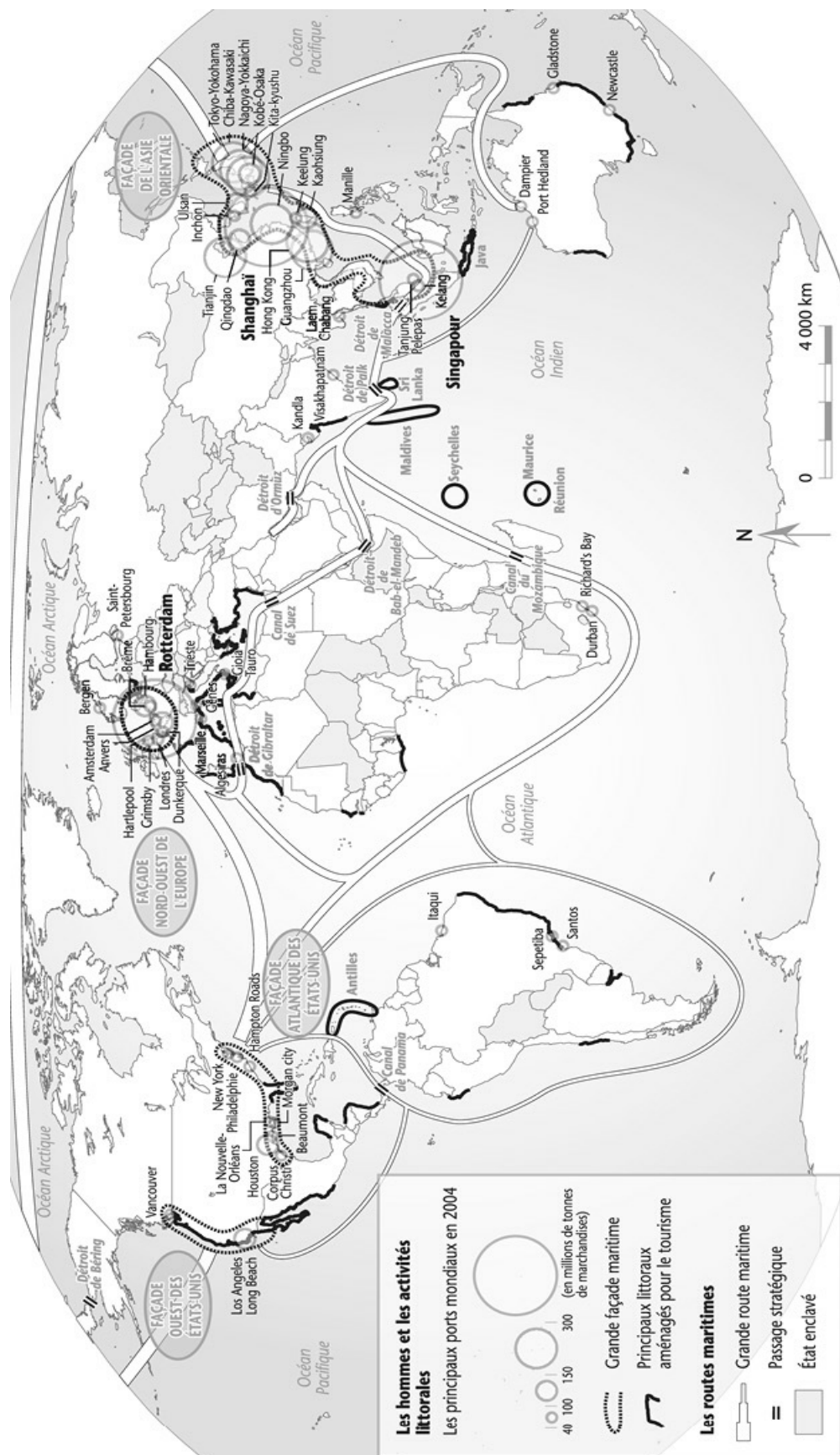
- les canaux comme le canal de Suez ou celui de Panama doivent être adaptés pour accueillir des navires de plus en plus larges ;
- ces contraintes pèsent lourdement dans les budgets des États, qui doivent prendre en charge des investissements lourds. Des travaux pharaoniques ont été lancés en 2014 pour faire face aux attentes des compagnies maritimes. Le canal de Panama fait face à des défis similaires ;
- de nouvelles écluses, capables d'accueillir des navires larges de 49 mètres, ont été inaugurées en 2016.

Les terminaux qui accueillent les infrastructures portuaires s'étendent sans cesse pour faire face aux besoins :

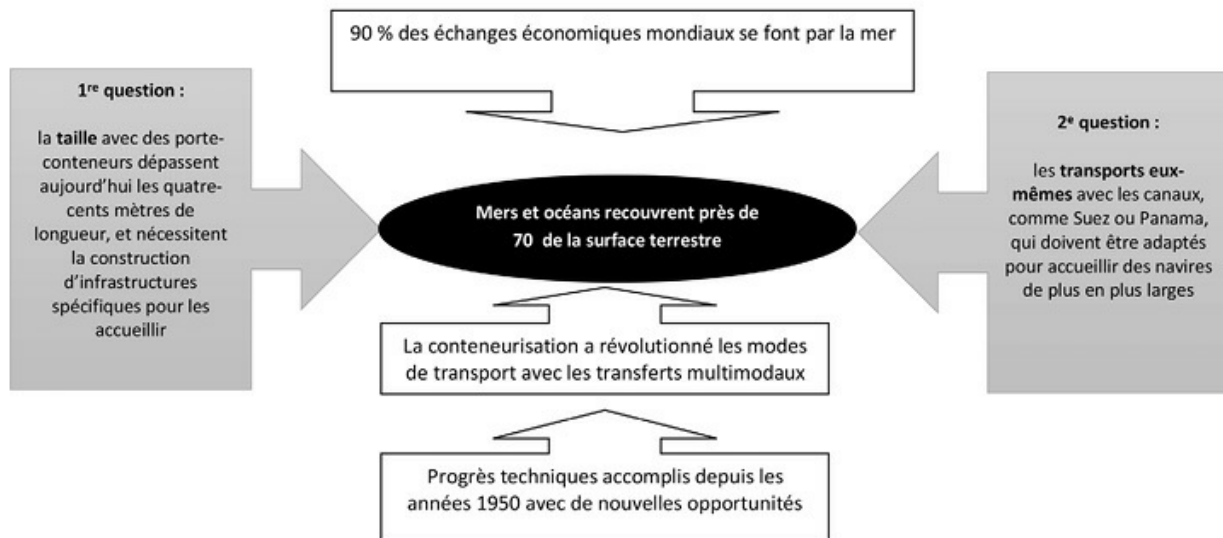
- Rotterdam (Maasvalkte), Le Havre (Port 2000) sont des exemples emblématiques pour l'Europe ;
- le port de Rotterdam s'étend sur plus de 10 000 hectares, employant plus de 70 000 personnes dans les années 2010. Selon les derniers recensements, 300 000 emplois indirects aux Pays-Bas dépendraient directement du port de Rotterdam. Le port permet de relier différentes métropoles d'Europe médiane, avec un *hinterland* qui s'étend jusqu'à la mégalopole (ou dorsale) européenne et la Suisse via l'axe rhénan ;
- l'extrémité du terminal de Maasvalkte 2 se trouve à près de 45 km des premières infrastructures ;
- les terre-pleins, sur le modèle développé par les Japonais dans les années 1970-1980, permettent de répondre aux besoins.

Zoom sur un équilibre

La maritimisation avec la mondialisation actuelle



Les mers et les océans, véritables carrefours commerciaux



Des circuits dominés par les grandes puissances

Grands axes

Le contrôle des espaces maritimes est fondamental pour les puissances et les économies mondialisées.

Les canaux (Suez ou Panama) et les détroits (Malacca, Ormuz, Gibraltar, Pas-de-Calais, Magellan) font l'objet de toutes les attentions avec des postes de surveillance dédiés pour assurer la meilleure sécurité possible des navires.

L'essentiel à connaître

Pour éviter tout risque de collision, des sens de circulation stricts sont mis en place, que l'on appelle des « rails ». Les plus importants en termes de trafics maritimes se situent au large de la Bretagne et du Pas-de-Calais pour la France. Ces circuits maritimes doivent aussi prendre en compte les traversées de ferries à destination des îles britanniques (Grande-Bretagne et Irlande), mais aussi les activités liées à la pêche traditionnelle, dans des eaux très poissonneuses.

La proximité de la Grande-Bretagne dans la zone du Pas-de-Calais (35 km entre Calais et Douvres) attire les convoitises avec les réseaux clandestins de passeurs pour les migrants.

- les autorités britanniques, en accord et en concertation avec leurs homologues françaises, font tout pour éviter les flux de clandestins, avec un renforcement de la frontière-barrière ;

- les équipements se multiplient autour des terminaux des ports de Calais, Dunkerque ou, surtout, du terminal ferroviaire (côté français) du tunnel sous la Manche ;
- ces axes sont en effet stratégiques pour les réseaux de passeurs avec les camions et les transits internationaux.

Les plus grands ports mondiaux sont implantés dans les pôles de la Triade, qu'ils contribuent à dynamiser. Aux échelles régionales, des disparités peuvent être observées également en matière d'organisation territoriale, ce qui peut entraîner des rivalités entre les ports pour accueillir les activités et/ou les armateurs. Les recompositions sont là encore en perpétuel mouvement et ont des incidences notables sur les équilibres entre les territoires :

- la façade pacifique de l'Asie (Chine, Japon et Corée du Sud) domine largement l'Europe et l'Amérique du Nord, qui constituent les deux principaux pôles en valeur de la Triade ;
- le centre de gravité du commerce mondial se déplace de plus en plus vers l'océan Pacifique ;
- la mer de Chine méridionale occupe dans cet espace une place de premier choix, avec des rivalités croissantes pour contrôler l'accès au Pacifique ;
- la Chine est devenue dans les années 1990 le nouvel « atelier du monde », en concentrant sur son territoire et en particulier sur sa façade littorale l'essentiel de la production manufacturière tournée vers les exportations. Les grandes routes maritimes qui relient la Triade partent des ports chinois le plus souvent, qui occupent une place majeure dans les classements internationaux.

Construit entre 1859 et 1869, grâce aux initiatives de Ferdinand de Lesseps (1805-1894), le canal de Suez a dès son ouverture suscité un vif intérêt des puissances. La Grande-Bretagne, qui ne contrôlait pas le pays à cette date, oriente de plus en plus ses regards vers ce territoire stratégique pour relier les colonies britanniques des Indes. La Grande-Bretagne profite de la situation confuse des années 1880 (1882 plus exactement) pour prendre pied en Égypte. Le pays n'acquiert son indépendance qu'en 1922.

D'une longueur supérieure à 190 kilomètres et d'une largeur comprise entre 280 et 345 mètres, le canal de Suez fait figure de véritable prouesse technique. Jusqu'à l'ouverture du canal de Panama, en 1914, le canal de Suez est la seule voie interocéanique artificielle.

Tout au long du XX^e siècle, le canal de Suez a suscité les convoitises. Après la Première Guerre mondiale (1914-1918), le canal est placé sous la protection militaire de la Grande-Bretagne. Lors de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), les Allemands cherchent à couper la route des Indes en lançant les troupes d'Erwin Rommel (1891-1944 ; surnommé à ce titre « le renard du désert ») vers l'Égypte. Après la bataille d'El-Alamein (octobre-novembre 1942), remportée avec l'aide des troupes de la France Libre, les Britanniques maintiennent une position dominante et gardent la mainmise sur le canal.

Les derniers travaux consacrés au canal ont coûté quatre milliards de dollars à l'État égyptien. Ces investissements paraissent d'autant plus nécessaires que le canal procure cinq milliards de revenus annuels, en moyenne, au titre des droits de passage et autres redevances versées par les compagnies maritimes. Les travaux entrepris entre 2014 et 2015 ont conduit à l'élargissement de trente-cinq kilomètres du canal déjà existant et le doublement, sur trente-sept kilomètres d'un deuxième couloir de circulation. Les conditions de sécurité sont au cœur des attentions aujourd'hui, afin d'attirer les grands armateurs et compagnies de transport.

Zoom sur une situation

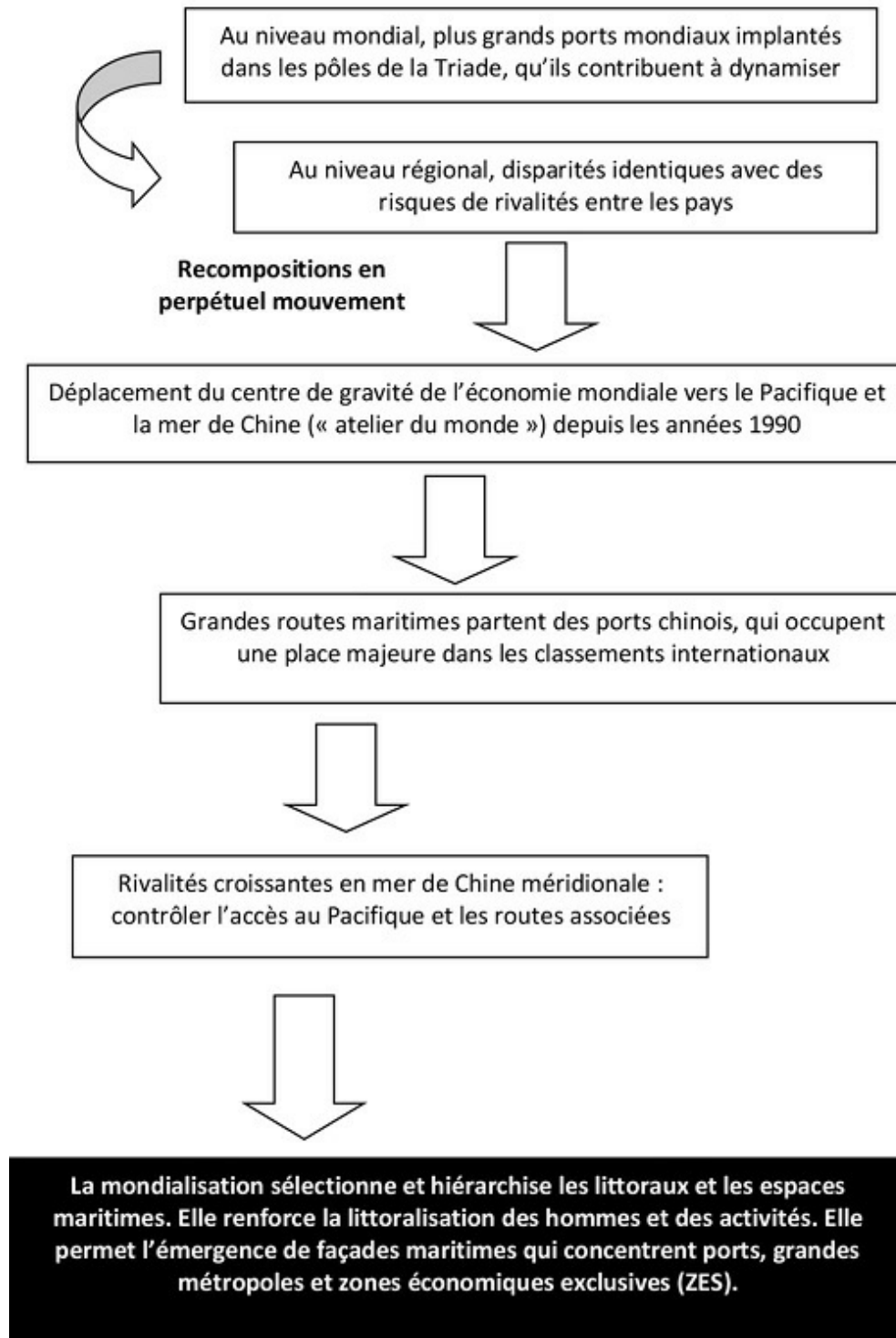
Classement des vingt premières compagnies de transport maritime en 2018

Rang	Compagnie	Nationalité	Rang	Compagnie	Nationalité
					Corée du

1	APM-Maersk	Danemark	11	Hyundai M. M.	Sud
2	Mediterranean Shipping Co (MSC)	Suisse-Italie	12	Wan Hai Lines	Taïwan
3	COSCO	Chine	13	KMTC	Corée du Sud
4	CMA-CGM ¹	France	14	X-Press Feeders Group	Singapour
5	Hapag-Lloyd	Allemagne	15	Antongs Holdings (QASC)	Chine
6	Ocean Network Express (ONE)	Japon	16	Zhonggu Logistics Corp.	Chine
7	Evergreen Line	Taïwan	17	SITC	Hong Kong
8	Yang Ming	Suisse-Chine	18	IRISL Group	Iran
9	Zim	Israël	19	SM Line Corp	Corée du Sud
10	Pacific International Line (PIL)	Chine	20	TS Lines	Hong Kong

Source : Alphaliner

Des circuits dominés par les grandes puissances



1. En juin 2021, la compagnie CMA-CGM a dépassé COSCO, prenant la 3^e place mondiale derrière Maersk et MSC.

L'exploitation des ressources halieutiques et hauturières

Grands axes

Pour limiter au maximum les abus et pour régler en amont les litiges territoriaux, l'ONU a institué en 1973 une conférence sur le droit de la mer, qui aboutit en 1982 à la Convention de Montego Bay (Jamaïque).

La plupart des grandes puissances ratifie ensuite le traité, qui entre en application en 1994. La France ratifie la Convention en 1996. Les États-Unis, comme la Chine, refusent de signer cette convention-cadre arguant du fait qu'elle remettrait en cause leur souveraineté.

L'essentiel à connaître

Les espaces maritimes abritent :

- 22 % des réserves mondiales prouvées de pétrole et 30 % des réserves mondiales de gaz ;
- les gisements se répartissent dans le golfe du Mexique, dans l'océan glacial Arctique, dans le golfe de Guinée, en Méditerranée, dans la mer Caspienne, dans le golfe Persique, au large de Singapour et au nord des îles Kouriles ;
- ces territoires font l'objet de convoitises et de rivalités parfois anciennes. Le Japon, par exemple, réclame le retour des îles Kouriles et de Sakhaline dont il a été privé après la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), au profit de la Russie.

Les mers et les océans présentent de nombreuses ressources halieutiques, c'est-à-dire venant de la pêche. À l'échelle mondiale, les principales zones de pêche se trouvent sur la côte pacifique de l'Amérique, sur la côte atlantique de l'Europe et de l'Afrique, dans la mer d'Oman et sur la côte pacifique de l'Asie, autrement dit dans des eaux tempérées à froides, où les poissons peuvent se reproduire plus facilement, à l'abri des grands prédateurs.

La Convention de Montego Bay définit :

- les eaux territoriales où la souveraineté de l'État côtier est totale ;
- les eaux contiguës, dans une bande maximale de 24 milles nautiques à partir du trait de côte, où l'État côtier dispose de l'entière liberté d'exploiter les ressources sous-marines et halieutiques. Il ne peut toutefois empêcher le libre passage des navires, d'autres pavillons que le sien, pourvu que ce passage soit inoffensif et ne constitue pas un risque pour l'environnement ;
- les eaux de la ZEE jusqu'à la bande des 200 milles nautiques maximale, où l'État peut exploiter les ressources ou les concéder, sous forme de contrats, à des firmes étrangères qui doivent alors verser des redevances en échange.

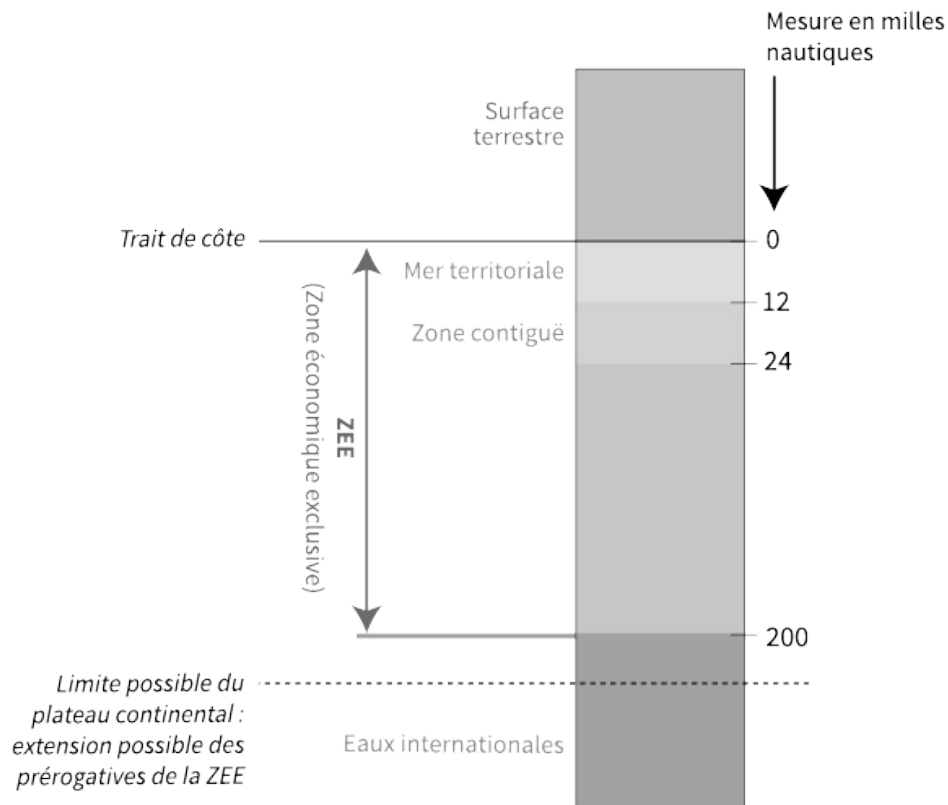
Les mers et les océans sont d'autant plus intéressants que les ressources terrestres s'amenuisent au fur et à mesure :

- les mers et les océans abritent des ressources recherchées, comme les nodules polymétalliques, qui se situent en général à de grandes profondeurs et en haute mer ;
- se pose alors la question de leur exploitation technique, avec des robots capables de ramener en surface les minerais, avant de les acheminer à terre par des navires cargos ;
- cette exploitation est très onéreuse même si techniquement les firmes et les investisseurs peuvent trouver des solutions ;
- ces ressources ne sont pas toutes rentables aujourd'hui, avec des cours insuffisamment élevés pour permettre aux entreprises de faire des profits sur le moyen et le long terme.

Les espaces océaniques demeurent malgré tout mal méconnus aujourd'hui encore. Ils regorgent très certainement de richesses insoupçonnées, notamment pour la recherche médicale avec la découverte de nouvelles molécules, ce qui explique l'intérêt croissant porté aux biotechnologies marines depuis le tournant des années 2000. L'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), créé en 1984, est chargé de promouvoir pour la France ces nouveaux secteurs, en lien avec la recherche scientifique.

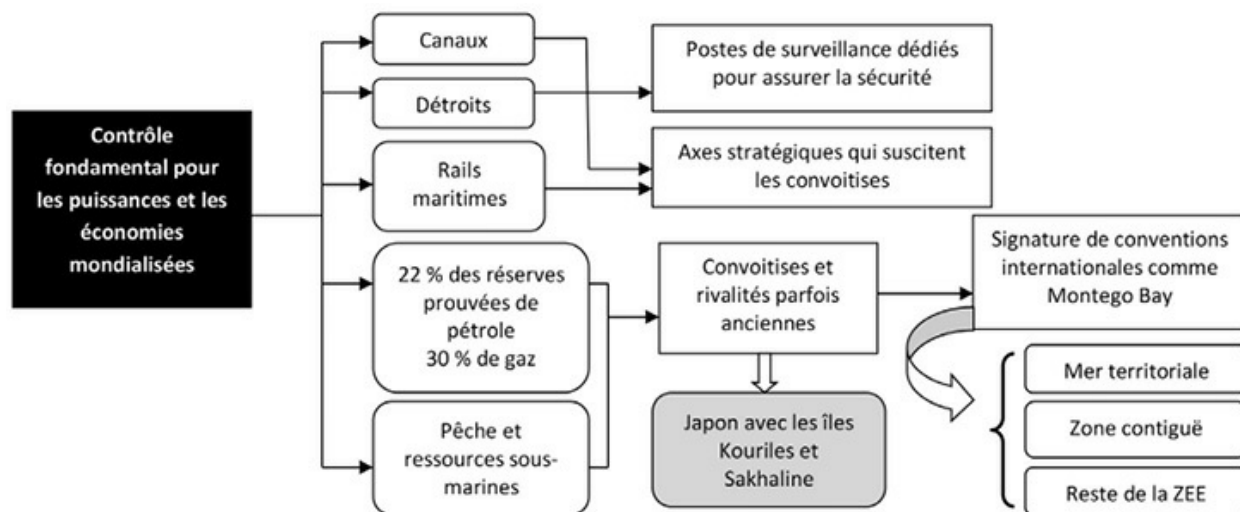
Zoom sur une situation

L'exploitation des ressources halieutiques d'après la convention de Montego Bay (1982)



*La propriété de la mer
(Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer)*

L'exploitation des ressources halieutiques et hauturières



Le partage des ressources

Grands axes

Cette question est un élément fondamental avec la volonté des États d'étendre leur zone économique exclusive.

D'autres problèmes se posent comme la surpêche, la préservation des ressources avec la mise en place de quotas ou d'aires marines protégées, etc.

L'essentiel à connaître

Le partage des ressources maritimes est d'autant plus important que ce sont les pays les plus riches, ceux de la Triade, qui disposent des ZEE les plus étendues. Ils figurent en bonne place parmi les dix premières puissances territoriales maritimes mondiales, comme l'indique le tableau (voir « Zoom », ci-après).

La question du partage des ressources avec les pays du Sud est cruciale. Ces pays concentrent aujourd'hui les deux tiers de la population mondiale, et sont encore, en grande partie, écartés de ces partages.

La question de la pêche est à cet égard révélatrice :

- les grandes firmes transnationales vont jusqu'à pêcher dans les eaux du Sénégal, par exemple, très poissonneuses, et font concurrence aux petits pêcheurs locaux qui ne disposent pas des mêmes moyens techniques et technologiques (sonars, radars, filets dérivants pourtant interdits en Europe...) ;

- ces derniers ne peuvent plus pêcher suffisamment de poissons pour rembourser leurs frais fixes (carburant, équipage, etc.), ce qui les oblige à prendre plus de risques pour aller en haute mer, avec des embarcations parfois inadaptées ;
- ils sont aussi contraints de pêcher davantage de poissons, ce qui pèse sur les stocks totaux avec la pêche de poissons plus jeunes, qui ne peuvent donc pas se reproduire. Les ressources s'amenuisent peu à peu, ce qui fait entrer les petits pêcheurs dans un cercle vicieux.

De plus, 10 à 12 % de la population mondiale vit de la pêche et des ressources de la mer d'après la FAO (*Food and Agriculture Organization*). La préservation de ces espaces est d'autant plus nécessaire dans ces conditions.

La France dispose de la deuxième ZEE au monde (10,8 millions de km²), soit vingt fois la superficie terrestre du pays :

- cette situation est exceptionnelle, grâce notamment à la position du territoire français, au carrefour de l'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud avec quatre façades littorales (mer du Nord, Manche, Atlantique et Méditerranée), représentant 5 000 km de côtes pour la métropole ;
- la France dispose aussi de territoires ultramarins (au nombre de douze) sur les trois grands océans du globe (Atlantique, Indien et Pacifique). Ce sont des héritages de l'empire colonial, ce qui lui permet de bénéficier d'une ZEE très étendue ;
- les territoires ultramarins représentent 96,5 % des surfaces maritimes françaises, dont la moitié dans le seul Pacifique avec la Polynésie, Wallis-et-Futuna ou encore la Nouvelle-Calédonie.

Pour asseoir un peu plus sa puissance, la France a demandé des extensions de sa ZEE là où le plateau continental se poursuit sous la mer, comme l'autorise l'ONU :

- en 2015, l'ONU a accordé au gouvernement français l'exploitation du sol et du sous-sol de 579 000 km² supplémentaires en Guyane, dans les Antilles, à l'ouest de la Nouvelle-Calédonie ou encore au large des îles Kerguelen ;

- certains territoires font l'objet de disputes avec les pays voisins, qui revendiquent à leur tour une extension de leur ZEE ;
- c'est le cas des Comores, de Madagascar ou encore de l'île Maurice, qui revendiquent certaines îles Éparses, dans l'océan Indien, contrôlées aujourd'hui par la France.

Zoom sur un territoire

Les zones économiques exclusives (ZEE)

Réunie à l'initiative de l'ONU, une commission internationale a cherché à **délimiter**, au cours des années 1970, **les cadres nécessaires au droit de la mer pour éviter les conflits**.

L'accord, signé en 1982 en Jamaïque à Montego Bay, **a défini pour la première fois un cadre international applicable à tous les pays**, qui fixe les éléments suivants :

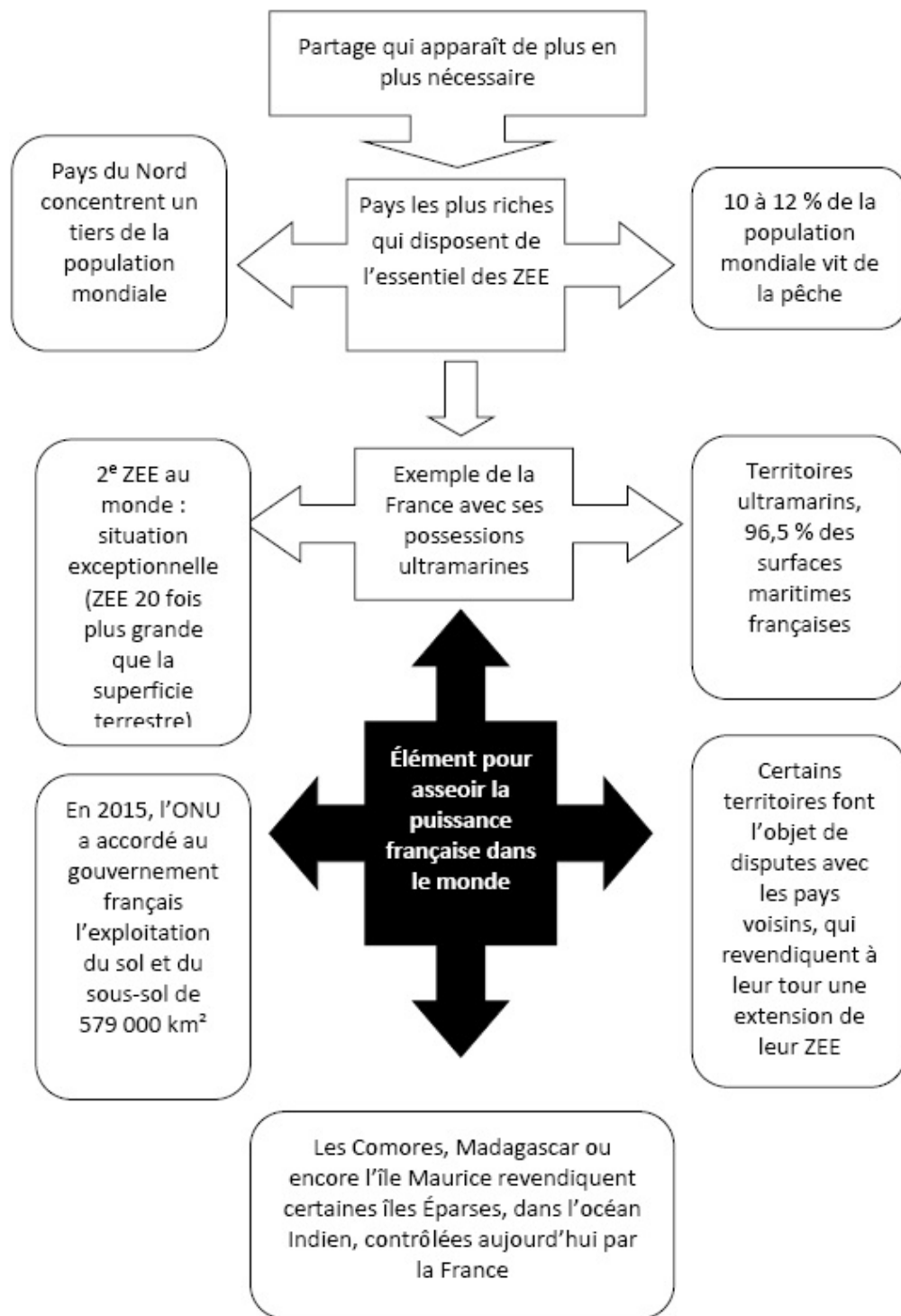
Grand type d'espace	Caractéristiques principales	Degré de souveraineté
Eaux intérieures	Ports avec les lieux d'échouage + baies + estuaires + deltas	Souveraineté totale de l'État
Mer territoriale (eaux territoriales)	12 milles nautiques à partir du trait de côte (≈ 22 km)	Souveraineté sur les eaux, le fond et le sous-sol sous-marin
Zone contiguë	24 milles nautiques à partir du trait de côte (≈ 44 km)	Espace intermédiaire où les contrôles (policiers, fiscaux, sanitaires...) sont possibles
Zone économique exclusive (ZEE)	200 milles nautiques à partir du trait de côte (≈ 370 km)	Exploitation des eaux avec les ressources des fonds et sous-sols sous-marins
Zone de haute		• Liberté de navigation et d'exploitation des ressources (pêche)

mer (eaux internationales)	Au-delà de 200 milles nautiques	• Grands réseaux de communication sous-marins (télécommunications, gazoducs et oléoducs)

La répartition par pays donne le classement suivant :

1	États-Unis	11 350 000 km ²	6	Nouvelle-Zélande	6 682 000
2	France	11 035 000	7	Indonésie	6 159 000
3	Australie	8 505 000	8	Mexique	5 145 000
4	Russie	7 567 000	9	Japon	4 530 000
5	Royaume-Uni	6 806 000	10	Chili	3 675 000

Le partage des ressources



Des espaces soumis à des recompositions multiples

Grands axes

Les espaces maritimes sont d'autant plus convoités qu'ils couvrent les deux tiers de la surface du globe terrestre. Ils sont soumis à des enjeux politiques avec les accords internationaux et la mise en place de nouvelles relations.

Le Brexit illustre parfaitement cette situation, avec des conflits liés à l'accès aux ressources, à l'accès aux marchés, au partage des revenus et à la mise en place de nouveaux cadres pérennes pour limiter les tensions à l'avenir.

L'essentiel à connaître

Toutes les ressources maritimes font l'objet de tensions plus ou moins vives, voire de conflits :

- les différends se concentrent en général sur le tracé des frontières maritimes avec les délimitations des zones économiques exclusives ;
- de nombreux États, comme la Chine, veulent étendre leur zone économique exclusive (ZEE) au détriment de leurs voisins ;
- la Chine se heurte en particulier à la Corée du Sud, à Taiwan (qu'elle considère comme étant une province à part entière), le Vietnam ou encore les Philippines.

Les rivalités sont d'autant plus difficiles à éteindre que tous n'ont pas accepté les traités internationaux en la matière. La Chine n'a par exemple pas ratifié la Convention de Montego Bay de 1982, entrée en application en 1994, qui régit l'organisation des ZEE.

D'autres profitent de nouveaux équilibres politiques pour tenter de récupérer des ressources :

- les pêcheurs britanniques souhaitent ainsi, dans le cadre du Brexit, exclure les pêcheurs français des côtes méridionales de Grande-Bretagne, où les ressources en poissons sont nombreuses et réputées comme telles ;
- les autorités publiques engagent alors des bras de fer pour faire reconnaître leurs intérêts ;
- les Français menacent en retour d'exclure les Britanniques des zones de pêche à la coquille Saint-Jacques en Bretagne-nord ou d'autres zones dans la Manche, sous souveraineté française.

Les espaces maritimes sont enfin exposés à des menaces environnementales multiples :

- les premières concernent les pollutions avec les dégazages volontaires opérés dans les eaux internationales, où les délits restent impunis faute de législations et d'outils pour surveiller de telles étendues ;
- les accidents avec les naufrages menacent de leur côté les écosystèmes marins et littoraux avec des décennies pour que les milieux retrouvent leurs équilibres ;
- le réchauffement climatique avec l'acidification des eaux et la hausse globale du niveau des mers et océans sur Terre ;
- la perte de biodiversité avec l'extinction des coraux, des espèces de poisson menacées par la surpêche (un tiers des stocks de poissons sont surexploités aujourd'hui selon la FAO).

Zoom sur une situation

L'accès aux zones de pêche britanniques en Manche après le Brexit

Dans le sillage du Brexit, le gouvernement de Theresa May a officiellement déclaré en juillet 2017 vouloir mettre fin à la Convention de Londres (1963). Cet accord définissait les zones de pêche accessibles aux marins européens en distinguant l'accès aux zones de pêche et aux fonds marins, l'accès aux marchés et la police des mers.

La question de la pêche a fait l'objet d'âpres discussions au cours des négociations pour fixer le cadre du Brexit entre la Grande-Bretagne et l'Union européenne. Les Britanniques ont considéré la pêche comme l'un des symboles de la restauration de leur souveraineté. Les négociateurs de l'Union européenne, conduits par Michel Barnier, ont toujours défendu la liberté d'accès des pêcheurs de l'Union aux eaux britanniques, dans la continuité des accords précédemment conclus.

Les eaux britanniques sont parmi les plus poissonneuses d'Europe. 10 000 tonnes y auraient été prélevées en 2015 suivant les estimations, alimentant toute une filière de transformation en plus des marins-pêcheurs. Dans le cas de la France, 30 ports de la Manche dépendent de l'accès aux zones britanniques pour faire fonctionner leurs filières. 54 % des prises débarquées à Cherbourg, 53 % à Roscoff et 43 % à Boulogne-sur-Mer proviennent directement des zones de pêche britanniques (source : Université de Caen-Normandie).

Les ressources halieutiques des eaux britanniques représentent environ 170 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les chalutiers français, soit 30 % du total. L'accès pérenne à ses ressources est donc indispensable pour maintenir la rentabilité des systèmes économiques agro-industriels.

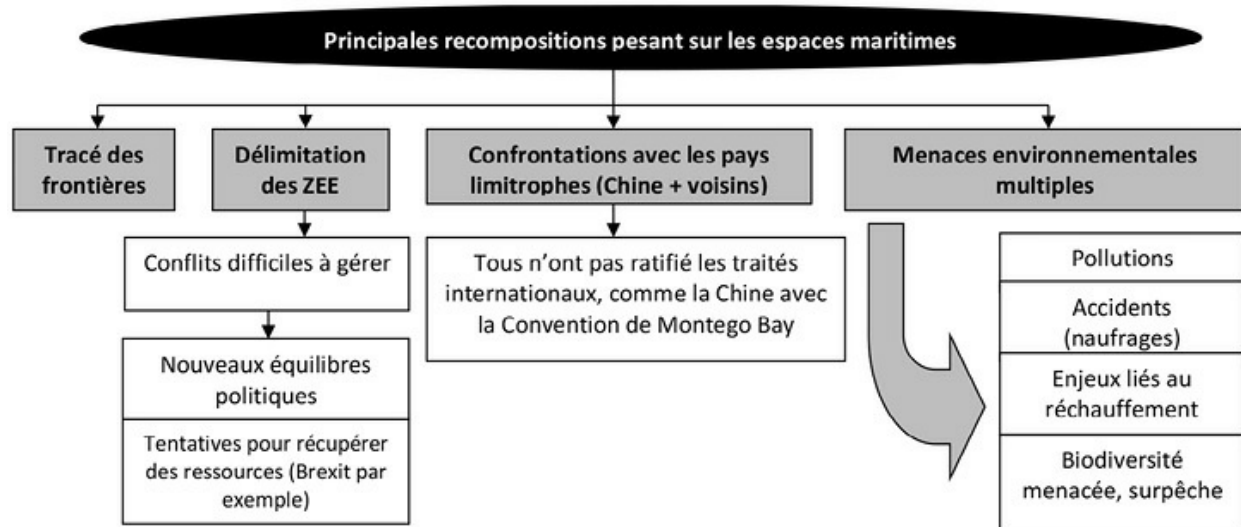
Les négociations qui ont conduit à la signature d'un accord avec la Grande-Bretagne le 30 décembre 2020 ont buté sur la question de la pêche. Les parties se sont mises d'accord pour établir

une période de transition, jusqu'en juin 2026, pour négocier les termes d'un accord pérenne qui devrait servir de nouveau cadre législatif pour les relations Union européenne – Grande-Bretagne en matière de pêche.

De nombreux points restent en suspens et alimentent les tensions. Le 6 mai 2021 au matin, des pêcheurs français (une cinquantaine de navires) en provenance de Granville et de Carteret ont rallié l'île anglo-normande de Jersey pour bloquer le port et le départ du ferry reliant l'île à la France. L'idée était de marquer les opinions publiques en faisant pression pour obtenir un rendez-vous avec les autorités responsables de Jersey. Le gouvernement de Boris Johnson a répliqué en envoyant sur zone deux patrouilleurs maritimes. La France répondit par l'envoi de deux autres navires militaires.

Les tensions sont ensuite passées au niveau diplomatique. La ministre française de la Mer, Annick Girardin, a ainsi publiquement menacé de couper l'approvisionnement électrique de Jersey si aucune négociation n'était entreprise avec les marins-pêcheurs français. Ces derniers souhaitaient une remise à plat des licences accordées à quelques navires pour exploiter les eaux territoriales de Jersey : 41 demandes françaises sur 344 adressées aux autorités de Jersey auraient été attribuées avant le 6 mai 2021 selon le gouvernement français.

Des espaces soumis à des recompositions multiples



Les instances d'arbitrage internationales

Grands axes

Les territoires de haute mer, qui représentent 60 % de la surface de notre planète, ne sont soumis à aucun droit spécifique. Aucun État ne peut donc revendiquer ou exploiter les ressources de ces espaces qui appartiennent, en théorie, à l'humanité.

Des instances d'arbitrage ont progressivement été mises en place pour résoudre les tensions, avant qu'elles ne dégénèrent en conflits ouverts.

L'essentiel à connaître

Les mers et les océans sont des carrefours stratégiques pour l'affirmation de la puissance extérieure, ce qui explique que les États leur accordent un intérêt croissant :

- les États-Unis restent les seuls à disposer de flottes dispersées sur tous les océans du globe, ainsi que des bases associées, avec un commandement spécifique ;
- les V^e, VI^e et VII^e flottes sont très éloignées du territoire états-unien, en étant positionnées dans l'océan Indien, en Méditerranée et entre l'océan Indien et Pacifique (point de jonction essentiel avec le détroit de Malacca).

Les détroits et les canaux internationaux sont essentiels pour l'économie mondialisée, ce qui explique que les puissances leur accordent une très grande attention :

- la Chine surveille étroitement le détroit de Malacca, bien qu'il soit en dehors de sa juridiction et aire de souveraineté. Il est en effet stratégique pour les importations et pour les exportations avec les routes circumterrestres qui relient la Chine littorale aux autres espaces de la Triade (Europe et Moyen-Orient par extension) ;
- la Chine développe un réseau stratégique avec le « collier de perles ». Les investissements chinois se concentrent en particulier vers le Pakistan et le Bangladesh, pour assurer des relais avec le port de Gwadar, par exemple, où les Chinois construisent un terminal en eaux profondes pour accueillir les plus gros porte-conteneurs ;
- avoir accès aux eaux profondes des mers et des océans pour les sous-marins. La Chine accorde en partie pour cette raison une très grande importance à la mer de Chine méridionale, antichambre pour accéder au Pacifique ;
- la France tire profit de ses territoires ultramarins (une douzaine), ainsi que de sa base avancée à Djibouti.

Les positions des États-Unis servent leurs intérêts mais aussi ceux de leurs alliés occidentaux :

- dans le golfe Arabo-persique, les États-Unis surveillent les voies d'approvisionnement en hydrocarbures en provenance du Moyen-Orient mais aussi les routes commerciales classiques, avec les cargos, les porte-conteneurs, etc. ;
- la lutte contre la piraterie maritime est redevenue, au tournant des années 2000, une priorité stratégique à laquelle les États-Unis se consacrent ;
- les marines de guerre peuvent enfin porter secours aux populations dans le cadre d'opérations humanitaires et/ou de sauvetage, comme pour les migrants clandestins qui prennent de nombreux risques pour rejoindre l'Europe par exemple.

Tous ces éléments expliquent que les États consacrent une part grandissante de leurs investissements militaires aux marines, pour faire face aux nouveaux enjeux. D'autres, comme la France, préfèrent

se focaliser sur la dissuasion nucléaire, qui est une autre forme de puissance.

La Convention de Montego Bay encadre un certain nombre de pratiques, mais elle n'a pas permis de résoudre toutes les rivalités liées aux espaces maritimes :

- l'Autorité internationale des fonds marins a donc été créée en 1982, avec des approfondissements en 1994. Composée aujourd'hui de 168 États, elle siège à Kingston en Jamaïque. L'objectif principal de cette autorité est de contrôler les fonds marins situés dans les eaux internationales en ayant un droit de regard sur les activités liées aux ressources minérales et aux activités qui leur sont rattachées ;
- des contrats d'exploration ont été signés avec des organismes de recherche pour mener des campagnes d'exploration. L'IFREMER a par exemple signé un contrat pour la France en octobre 2017.

Zoom sur des acteurs-clés

La Commission des limites du plateau continental et le Tribunal international du droit de la mer

La Convention de Montego Bay a mis en place une **Commission des limites du plateau continental (CLPC)**.

Elle est chargée en premier lieu de **collecter et de traiter les demandes des États** pour étendre leur zone économique exclusive suivant des critères stricts. Les zones demandées doivent se situer dans la continuité du plateau continental, qui est le prolongement, sous la surface de l'eau, du relief continental sans discontinuité.

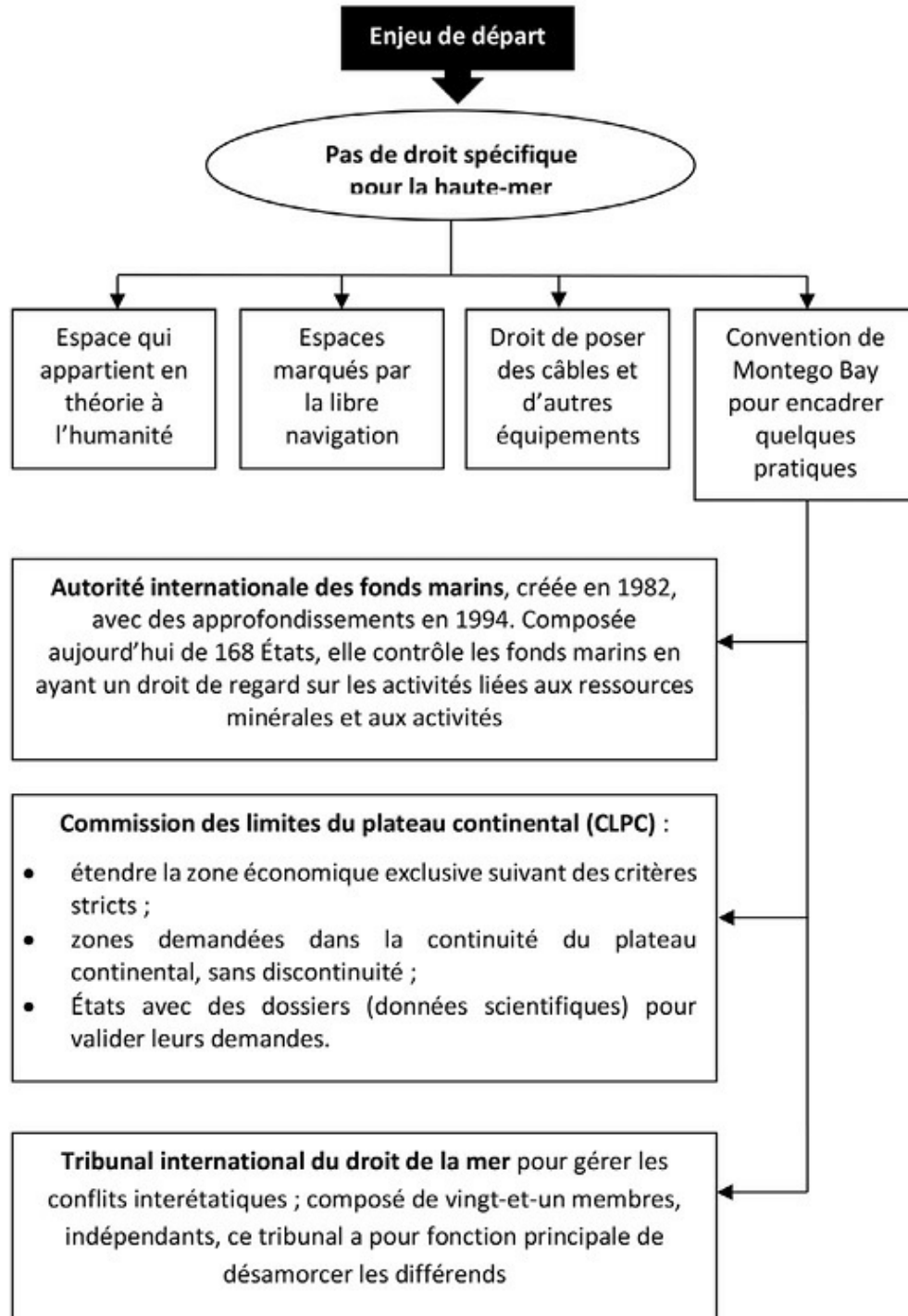
Les États doivent **transmettre des dossiers suffisamment étayés avec des données scientifiques et techniques** pour valider leurs demandes. Cela suppose de mener des campagnes scientifiques de prospection des fonds marins pour établir des cartes les plus précises possibles, avec des données convoitées. La

connaissance des fonds marins est en effet indispensable aux militaires pour établir les trajectoires des sous-marins et les camoufler dans les grandes profondeurs, qui les rendent indétectables.

La CLPC peut adresser des recommandations aux États côtiers concernant les questions des limites du plateau continental au-delà des 200 milles nautiques prévus dans la Convention de Montego Bay. En 2020, la France a ainsi obtenu une extension de 151 000 km² de sa ZEE au large de la Réunion et de Saint-Paul et Amsterdam, soit près d'un quart de la superficie terrestre de la France métropolitaine.

Enfin, un **Tribunal international du droit de la mer a été mis en place par la Convention de Montego Bay (1982)** pour gérer les conflits interétatiques. Composé de vingt-et-un membres, indépendants, ce tribunal a pour fonction principale de désamorcer les différends. Le Tribunal international du droit de la mer peut trancher des décisions de n'importe quel État ayant ratifié la Convention de Montego Bay. Ce tribunal est également organisé en chambres spécialisées, pour traiter le plus précisément possible les affaires et leur donner une pleine légitimité.

Les instances d'arbitrage international



Les principales zones de tensions maritimes dans le monde

Grands axes

Depuis les premières réflexions au XVII^e siècle, les espaces maritimes sont marqués par la liberté de navigation. Aux XIX^e et XX^e siècles, se sont ajoutés le droit de poser des câbles sous-marins (447 aujourd'hui dans le monde) et d'autres équipements comme les conduites de pétrole (oléoducs) ou de gaz (gazoducs).

Les espaces maritimes n'en demeurent pas moins l'objet de rivalités pour le contrôle des ressources et/ou des réseaux.

L'essentiel à connaître

Les tensions ayant pour objet principal l'exploitation des zones maritimes et des ressources sous-marines tendent aujourd'hui à se diffuser à toutes les échelles :

- à l'échelle mondiale, la piraterie sévit surtout dans les zones de détroits, comme nous le verrons plus loin (fiche 100), et au large des arcs de crise, comme dans la Corne de l'Afrique ;
- à l'échelle régionale, la mer de Chine méridionale fait figure d'exemple révélateur (voir la fiche 72). La zone revendiquée par la Chine (que certains appellent la « langue de bœuf ») se superpose aux zones économiques exclusives du Vietnam, de l'Indonésie, des Philippines et du Japon.

Les États-Unis disposent de forces navales inégalées dans le monde. Véritables gendarmes maritimes mondiaux, les États-Unis disposent de 11 porte-avions, avec 14 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ils doivent aujourd'hui composer avec la montée en puissance de nouveaux concurrents, comme la marine chinoise, qui possède en 2021 deux porte-avions ainsi que de nombreux sous-marins. L'Inde devient de plus en plus une puissance navale, tournant ses regards particulièrement vers l'Océan Indien. En 2018, le tonnage total des bâtiments de combat de l'armée indienne dépassait le tonnage de la France : 300 000 tonnes pour l'Inde contre 280 000 tonnes pour la France.

La maîtrise des mers et des océans est un facteur déterminant dans l'affirmation des puissances navales. Les États cherchent à avoir la capacité d'agir sur les espaces maritimes et d'en tirer profit grâce à une flotte et à des bases navales dispersées en différents points stratégiques. Un petit nombre d'États dispose d'importantes flottes militaires leur permettant de protéger leurs intérêts commerciaux et militaires en mer : les États-Unis, la Chine, la Russie, le Royaume-Uni, le Japon, l'Inde, la France, la Corée du Sud...

Toutes les tensions ne se transforment pas en conflits ouverts. Il s'agit plutôt de pressions exercées par les puissances ou les pays qui entourent ces zones pour faire entendre leurs intérêts et/ou pour peser dans d'autres négociations. La Turquie, par exemple, fait pression sur l'Union européenne au sujet des migrants et des réfugiés en provenance du Proche et du Moyen-Orient. Les tensions maritimes sont donc partiellement instrumentalisées.

Comme pour d'autres domaines ayant trait à la géopolitique, les tensions liées aux ressources maritimes évoluent avec le temps et le développement des technologies. Les espaces maritimes étaient encore, dans les années 1960, largement à l'écart en dehors des ressources pélagiques.

Le réchauffement climatique et la fonte de la banquise bouleversent les équilibres géopolitiques. Ils suscitent les convoitises des pays riverains comme les États-Unis, le Canada, le Danemark, la Norvège ou encore la Russie pour l'exploiter les ressources (dont

certaines restent à découvrir, faute de campagnes de prospection dans ces régions difficiles d'accès auparavant) et la maîtrise des nouvelles routes maritimes marchandes, comme la « route du Nord-Est ». Ces tensions entre États peuvent être de haute intensité comme dans l'Océan Indien, où l'Inde essaie par tous les moyens de limiter l'influence commerciale et militaire de la Chine dans cette zone d'influence qu'elle considère comme indienne.

Les mers et les océans sont aussi menacés par les pollutions diffuses :

- deux gyres, autrement dit des zones d'accumulation des déchets plastiques flottant sur l'eau et décomposés en microparticules pour les plus dégradés, ont été relevés dans l'océan Pacifique, deux autres dans l'océan Atlantique, un dans l'océan Indien ;
- le gyre le plus important se situe dans le Pacifique Nord, avec une superficie estimée entre trois et six fois la superficie de la France ;
- chaque année, près de 10 millions de tonnes de plastique sont rejetées dans les mers, s'échouant et polluant tous les espaces du globe, très loin parfois des pôles émetteurs, en fonction des courants marins.

Les déchets plastiques dégradent la qualité des eaux océaniques, en diminuant le pH des océans et en acidifiant les eaux, avec la concentration croissante de CO₂, ce qui met en péril les fragiles équilibres. Toutes les interactions ne sont pas connues aujourd'hui, faute d'études de vaste envergure et avec un recul suffisant menées sur ce sujet.

Zoom sur des situations conflictuelles

Quelques exemples de tensions au niveau régional

Les fonds arctiques sous-marins pourraient abriter 15 % des réserves mondiales de pétrole et 30 % de celles de gaz. La Russie a déposé, via un sous-marin, un drapeau en titane de près d'un mètre

de hauteur à ses couleurs au fond de l'océan glacial arctique, à plus de 4 000 mètres de profondeur le 2 août 2007. Cette initiative a été largement relayée à travers le monde par les médias.

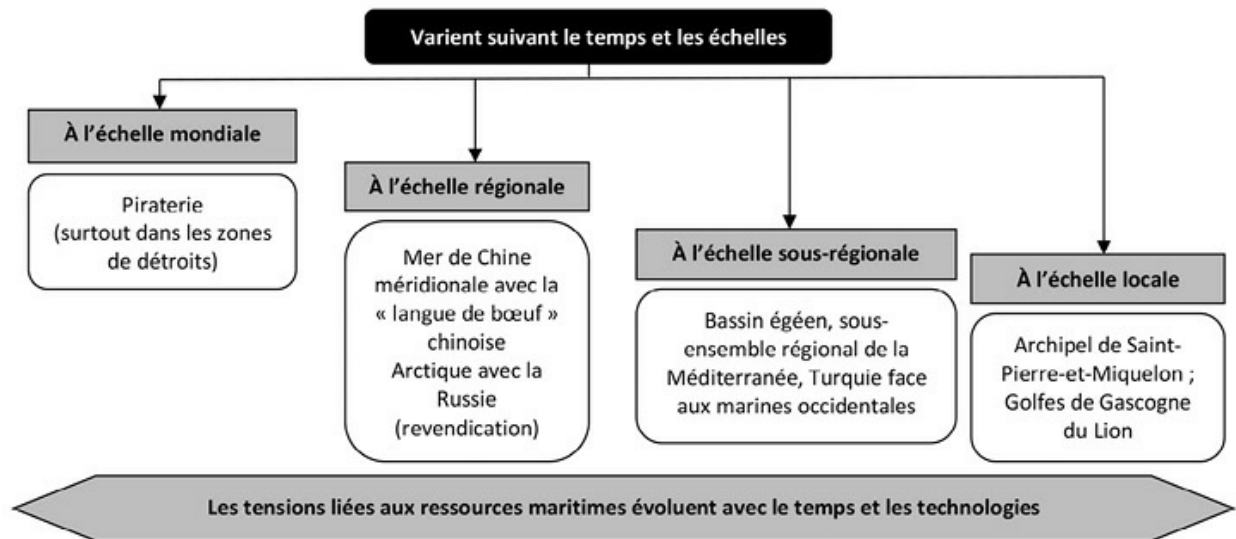
La Russie déclare également que la dorsale de Lomonossov se situe en continuité avec la Sibérie continentale, ce qui lui permet d'asseoir et de légitimer ses revendications maritimes.

Dans le bassin égéen, dans un sous-ensemble régional de l'est de la Méditerranée, la Turquie s'est opposée aux marines occidentales (grecques, française et chypriote) pour prospecter une zone au large des îles grecques de Kastellorizo, à 2 km au sud des côtes turques. La Turquie cherchait dans cette zone des hydrocarbures. La Turquie conteste également les délimitations de la zone économique exclusive chypriote, la partie nord de l'île étant gouvernée par une république turque. La communauté internationale a toujours refusé de reconnaître cette dernière.

Dans les années 1980, l'archipel des Malouines a fait l'objet d'une grave crise interétatique avec la guerre entre l'Argentine et la Grande-Bretagne (avril-juin 1982). La dictature des colonels conteste la souveraineté britannique sur cet archipel, situé à près de 400 km de la Terre de Feu. Les Malouines sont instrumentalisées et deviennent un enjeu pour le nationalisme argentin, qui souhaite les réintégrer au territoire national pour affirmer sa puissance sur la scène extérieure. La Grande-Bretagne s'y oppose fermement et dépêche sur place 20 000 soldats (contre 10 000 soldats argentins). Elle l'emporte finalement en juin 1982, renforçant la position de la Première ministre, Margaret Thatcher.

À une échelle beaucoup plus réduite, à Saint-Pierre-et-Miquelon, les pêcheurs français et canadiens se disputent régulièrement les ressources pélagiques de l'archipel ; de même, dans le golfe de Gascogne ou le golfe du Lion, les pêcheurs français peuvent se heurter à leurs homologues espagnols.

Les principales zones de tensions maritimes dans le monde



Les enjeux de la piraterie et de la sécurité maritime

Grands axes

La liberté de circuler sur les mers et les océans est menacée par la piraterie, particulièrement dans les golfes et à proximité immédiate des détroits.

Ces points de passage obligés des routes commerciales se trouvent à proximité de foyers d'instabilité, comme la Corne de l'Afrique ou le Moyen-Orient, ce qui multiplie les risques.

Les grandes puissances extérieures interviennent directement dans ces zones pour sécuriser leurs approvisionnements, multipliant les risques de déplacement des zones de tensions vers des espaces proches.

L'essentiel à connaître

Tous les espaces maritimes ne sont pas sûrs.

Les conditions climatiques sont particulièrement éprouvantes et réputées comme telles au large de l'Afrique du Sud et de la pointe sud de l'Amérique. Ce ne sont pas les plus graves menaces. La piraterie se concentre en des endroits stratégiques :

- de part et d'autre de l'isthme de Panama ;
- dans le golfe de Guinée ;
- le golfe du Bengale ;

- le détroit de Malacca ;
- ou encore au large de la Corne de l'Afrique.

Ces zones de piraterie correspondent aux espaces maritimes où le trafic est le plus intense et où l'on trouve des hydrocarbures.

Les pirates ne cherchent d'ailleurs pas à prendre le contrôle des navires commerciaux pour leurs cargaisons ou leurs valeurs marchandes. Ils souhaitent rançonner les équipages, obligeant les armateurs et les grandes compagnies de transport maritimes à faire appel aux puissances étatiques voire, dans les cas extrêmes, à des sociétés privées de sécurité, qui leur mettent à disposition des hommes lourdement armés pour assurer la sécurité des membres d'équipage.

Des dispositifs pour repousser d'éventuels assaillants sont aussi mis en œuvre sur les navires de dernière génération avec des canons à eau.

Le contrôle et la sécurisation des routes sont assurés par les États les plus impliqués dans la mondialisation, donc les pays de la Triade et en premier lieu, les États-Unis. Ces derniers sont aujourd'hui les seuls à disposer de flottes prépositionnées ou en circulation permanente sur tous les espaces maritimes du globe. Les rapports de force reflètent la hiérarchie des puissances :

- ils entretiennent par ricochet les tensions voire les conflits et la militarisation de certaines zones avec les phénomènes de rattrapage pour les pays qui souhaiteraient peser davantage dans les équilibres géopolitiques ;
- l'Asie du Sud-Est présente un très bon exemple de ces enjeux territoriaux et de puissance en matière maritime ;
- l'Australie a signé, en février 2019 (rompu à l'automne 2021), avec Naval Group un contrat-record en matière d'armement avec l'achat de 12 sous-marins d'attaque pour un montant de 50 milliards de dollars ;
- l'objectif du gouvernement australien est de faire face à la menace grandissante représentée par la Chine.

La concentration des routes maritimes joue un rôle important dans la multiplication des risques. L'explosion de la piraterie, comme au large de la Corne de l'Afrique, le foisonnement des trafics illicites et de l'immigration clandestine, les tensions autour des détroits (Ormuz, Malacca) sont autant d'exemples de rivalités et de tensions liées aux grandes routes de la mondialisation.

Cela explique la volonté de certains États et de certaines firmes (les armateurs) de trouver de nouvelles routes comme le passage du Nord-Ouest pour limiter les distances et donc les coûts. Les zones grises encouragent également les États à chercher de nouvelles routes ou passages maritimes, pour éviter les risques liés à l'insécurité et leurs impacts sur les primes d'assurance, qui pénalisent les compagnies de transport et peuvent, à terme, freiner la croissance économique.

La piraterie finance enfin les réseaux clandestins et entretient parfois des liens avec les mouvements terroristes. Les milices de la Corne de l'Afrique utilisent ainsi la piraterie pour tirer des ressources qui alimentent par la suite les luttes politiques. Elles contribuent à déstabiliser durablement la région, entretenant un climat d'instabilité propice aux trafics.

Zoom sur un événement

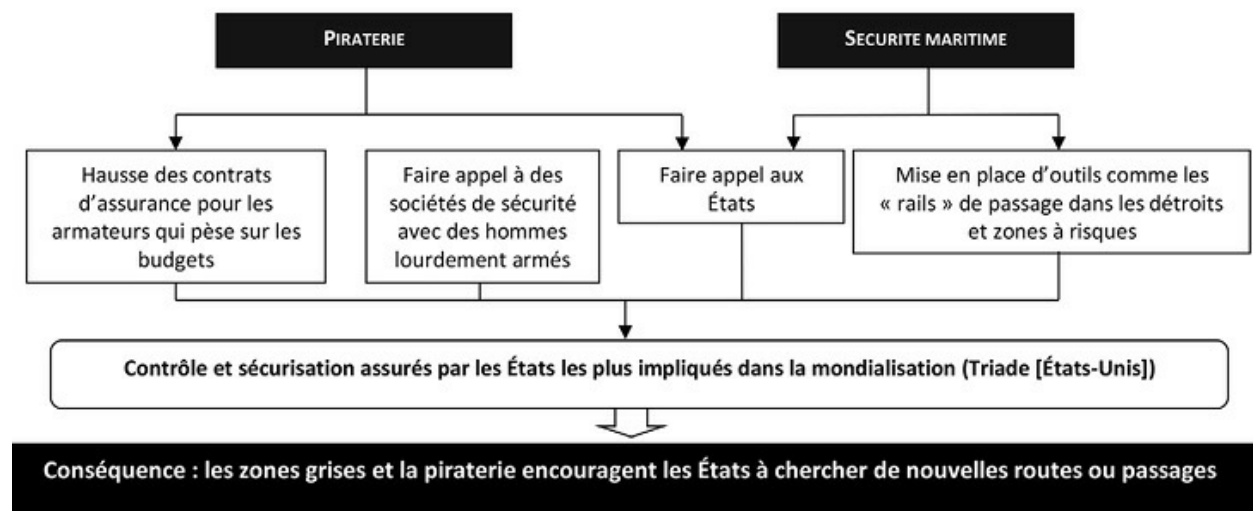
L'opération Atalante

Décidée et votée en novembre 2008 par le Conseil de l'Union européenne, l'opération Atalante regroupe des forces navales européennes et internationales pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, où les navires marchands s'engagent vers la mer Rouge avant de rejoindre la Méditerranée ou se dirigent vers l'océan Indien. Cette zone est en effet stratégique pour les circuits commerciaux de conteneurs et, surtout, d'hydrocarbures entre le Moyen-Orient et l'Europe.

Régulièrement renouvelée en 2009 et 2012, l'opération Atalante a concerné une dizaine de pays avec 1 800 militaires sur zone. Les effectifs et les moyens déployés ont évolué au cours du temps, en fonction des disponibilités des États et en fonction des autres opérations extérieures.

Globalement, cette opération a été un succès, qui a démontré que la coordination internationale pouvait permettre de lutter efficacement contre les attaques de pirates, même si tous les problèmes à l'origine de ces attaques (instabilité politique, misère et problèmes d'accès aux ressources) n'ont pas été résolus, loin de là. Le déploiement des forces aéronavales doit donc être conjugué à des actions sur le continent pour réduire la menace, tout en cherchant des réponses politiques pour stabiliser les territoires et réduire les menaces en s'attaquant directement aux racines des disparités.

Les enjeux de la piraterie et de la sécurité maritimes



Bibliographie indicative

La bibliographie présentée ne cherche nullement à être exhaustive. Les références suivantes n'ont pour autre objectif que de souligner la diversité des approches et d'éclairer le lecteur qui souhaiterait approfondir tel ou tel point concernant les champs d'étude, les méthodes ou encore les exemples en prise avec l'actualité. D'autres éclaircissements, sur des points beaucoup plus précis, sont insérés dans les renvois des livres et articles, inscrits ci-dessous.

Pour une première approche et une remise en contexte

Ancel Jacques, *Géopolitique*, Paris, Delagrave, 1936.

Aron Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

Aron Raymond, *République impériale. Les États-Unis dans le monde, 1945-1972*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

Aron Raymond, *Les Dernières Années du siècle*, Paris, Julliard, 1984.

Autrand Françoise, Bély Lucien, Richefort Isabelle (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge – Temps modernes*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Braudel Fernand, *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 10^e éd. : 2017 (1^{re} éd. : 1949).

Brunet Roger, *Le Déchiffrement du monde. Théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, rééd. : 2017 (1^{re} éd. : 2001).

Cataruzza Amaël, Limonier Kevin, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Armand Colin, coll. « Portail », 2019.

- Claval Paul, *Espace et pouvoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1980.
- Claval Paul, *Les espaces du politique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2010.
- Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands repères/Manuels », 2019.
- Coutau-Bégarie Hervé, Motte Martin, *Approches de la géopolitique*, Paris, Economica, 2013.
- Durand Marie-Françoise, Lévy Jacques, Retailé Denis, *Le Monde. Espaces et systèmes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques/Dalloz, 1993.
- Dalby Simon, O Thuatail Gearoid, *Rethinking Geopolitics*, Londres, Routledge, 1998.
- Defay Alexandre, *La Géopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2005.
- Encel Frédéric, *Horizons géopolitiques*, Paris, Le Seuil, 2009.
- Encel Frédéric, *De quelques idées reçues sur le monde contemporain. Petit précis de géopolitique à l'usage de tous*, Paris, Autrement, 2013.
- Foucher Michel, *La bataille des cartes : analyse critique des visions du monde*, Paris, François Bourin éditeur, 2011.
- Franck Robert, *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2012.
- Korinman Michel, *Quand l'Allemagne pensait le monde. Grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris, Fayard, 1990.
- Lacoste Yves, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspero, 1976.
- Lacoste Yves, *Questions de géopolitique*, Paris, Livre de poche, 1988.
- Lacoste Yves, *Vive la nation. Destin d'une idée géopolitique*, Paris, Fayard, 1998.

- Lacoste Yves, *De la géopolitique des paysages. Dictionnaire de géographie*, Paris, Armand Colin, 2006.
- Lacoste Yves, *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2006.
- lacoste Yves, « Le pivot géographique de l'histoire : une lecture critique », *Hérodote*, n° 146-147, 2012.
- Lasserre Frédéric, Gonon Emmanuel, Mottet Éric, *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 3^e éd. : 2020.
- Lévy Jacques (dir.), *L'invention du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- Loyer Barbara, *Géopolitique*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2019.
- Moreau-Defarges Philippe, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Le Seuil, coll. « Points », 2009.
- Morgenthau Hans J., *Approches de la géopolitique*, Paris, Economica, 2013
- Raffestin Claude, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 1980.
- Ratzel Friedrich, *La géographie politique. Les concepts fondamentaux*, Paris, Fayard, rééd. : 1987 (1^{re} éd. : 1897).
- Rosanvallon Pierre, *Notre histoire intellectuelle et politique (1966-2018)*, Paris, Le Seuil, 2018.
- Rosière Stéphane, *Géographie politique et géopolitique*, Paris, Ellipses, 2^e éd. : 2007.
- Sanguin André-Louis, *La géographie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1977.
- Tellenne Cédric, *Introduction à la géopolitique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2019.
- Zajec Olivier, *Introduction à l'analyse géopolitique. Histoire, outils, méthodes*, Paris, Éditions du Rocher, 2^e éd. : 2016 (1^{re} éd. : 2013).

Zajec Olivier, *Nicholas J. Spykman. L'invention de la géopolitique américaine*, Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2016.

Géopolitique et aménagement des territoires

Kempf Hervé, *Notre-Dame des Landes*, Paris, Le Seuil, 2014.

Subra Philippe, *Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2016.

Subra Philippe, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Paris, Armand Colin, coll. « Perspectives géopolitiques », 2^e éd. : 2018 (1^{re} éd. : 2007).

Représentations et pouvoirs

Anderson Benedict, *L'imaginaire national*, Paris, La Découverte, 1996.

Balassa Bela, *The Theory of Economic Integration*, Homewood, David D. Irwin, 1961.

Bonelli Laurent, Pelletier Willy, *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, La Découverte, 2010.

Brustlein Corentin, « La victoire aujourd'hui. De l'évanescence au dépassement », *Politique étrangère*, n° 3, 2018.

Brzezinski Zbigniew, *Le Grand Échiquier*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1997.

Buhler Pierre, *La puissance au XXI^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Biblis », 2011.

Debarrieux Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, vol. 24, n° 2, 1995, p. 97-112.

Di Méo Guy, Buléon Pascal, *L'espace social*, Paris, Armand Colin, 2005.

Newman David, Paasi Anssi, « Rethinking Boundaries in Political Geography », dans : Antonsich Marco, Kolossov Vladimir, Pagnini M. Paola, *On the Century of Ratzel's Politische Geographie*

Europe between Political Geography and Geopolitics, Rome, Societa Geographica Italiana, 2001, p. 301-316.

Frontières et géopolitique

Amilhat-Szary Anne-Laure, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.

Amilhat-Szary Anne-Laure, Girault Frédéric, *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, Basingtoke, Palgrave Macmillan, 2015.

Badie Bertrand, *La Fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.

Badie Bertrand, *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.

Badie Bertrand, *L'Impuissance de la puissance. Essai sur les incertitudes et les espoirs des nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004.

Badie Bertrand, Foucher Michel, *Vers un monde néo-national ?*, Paris, Éditions du CNRS, 2017.

Douzet Frédéric, Giblin Béatrice (dir.), *Des frontières indépassables ?*, Paris, Armand Colin, 2013.

Foucher Michel, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, 1991.

Foucher Michel, *La Bataille des cartes. Analyse critique des visions du monde*, Paris, Bourrin, 2010.

Foucher Michel, *L'Obsession des frontières*, Paris, Perrin, 3^e éd. : 2012 (1^{re} éd : 2007).

Foucher Michel, *Le Retour des frontières*, Paris, Perrin, 2016.

Gottmann Jean, *La politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin, 1952.

Raffestin Claude, « Élément pour une théorie de la frontière », *Diogène*, vol. 34, n° 134, 1986, p. 3-21.

Thual François, *Le désir de territoires. Morphogénèses territoriales et identités*, Paris, Ellipses, 1999.

Thual François, *Contrôler et contrer. Stratégies géopolitiques*, Paris, Ellipses, 2004.

Identités et géopolitique

Anderson Benedict, *L'imaginaire national : réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 2006.

Appadurai Arjun, *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot, 2005.

Battistella Dario, « La notion d'empire en théorie des relations internationales », *Questions internationales*, n° 26, 2007, p. 27-32.

Battistella Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Battistella Dario, « La théorie des relations interétatiques », dans : Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau Manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères/Manuels », 2019.

Brunel Sylvie, *La Planète disneylandisée. Pour un tourisme responsable*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2012.

Fougier Eddy, « Où en est le mouvement altermondialiste ? », *La Vie des idées*, mars 2008.

Gellner Ernest, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989.

Gonin Alexis, Quéva Christophe, *Géographie des espaces ruraux*, Paris, Armand Colin, coll. « Portail », 2018.

Hobsbawm Eric, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Huntington Samuel, *Le choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1996.

Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Éditions Mille et Une Nuits, rééd. : 1997 (1^{re} éd. : 1882).

Roche François, « Pour une géopolitique de la culture », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, vol. 114, n° 1, 2002.

- Roche François, *La culture dans les relations internationales*, Rome, École française de Rome, 2002.
- Roche François, *Géopolitique de la culture. Espaces d'identités, projections*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- Saïd Edward, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Le Seuil, rééd. : 1980 (1^{re} éd. : 1978).
- Saïd Edward, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, 2000.
- Smith Anthony, *The Geopolitics of Information. How Western Culture Dominates the World*, Boston, Faber and Faber, 1980.
- Tétart Franck, *Atlas des religions*, Paris, Autrement, 2015.
- Wallerstein Immanuel, *Geopolitics and Geoculture. Essays on the Changing World-System*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

Religions et conflits

- Barnavi Élie, Rowley Anthony, *Tuez-les tous ! La guerre de religion à travers l'histoire, VII^e-XIX^e siècle*, Paris, Perrin, coll. « Tempus », 2006.
- Bayart Jean-François, *Violence et religion en Afrique*, Paris, Karthala, 2018.
- Conesa P, *Dr Saoud et Mr Djihad. La diplomatie religieuse de l'Arabie saoudite*, Paris, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », 2016.
- Corm Georges, *Pour une lecture profane des conflits. Sur le « retour du religieux » dans les conflits du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2015.
- Giorgini Didier, *Géopolitique des religions*, Paris, Presses universitaires de France, 2016.
- Kepel Gilles, *La revanche de Dieu. Chrétiens, juifs et musulmans à la reconquête du monde*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 1991.

Sfeir Antoine, *L'Islam contre l'islam. L'interminable guerre entre sunnites et chiites*, Paris, Grasset, 2013.

Géopolitique et conflits

Agier Michel, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

Allison Graham, *Vers la guerre ? L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?*, Paris, Odile Jacob, 2019.

Argounès Fabrice, *Théories de la puissance*, Paris, Éditions du CNRS, coll. « Biblis », 2018.

Barnavi Élie, *Dix Thèses sur la guerre*, Paris, Flammarion, 2014.

Battistella Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

Boulanger Philippe, *Géographie militaire et géostratégie*, Paris, Armand Colin, 2015.

Bouthoul Gaston, *Glossaire polémologique des termes de violence*, Paris, Institut français de polémologie, 1975.

Cabanes Bruno (dir.), *Une histoire de la guerre, du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2018.

Cataruzza Amaël, Sintès Pierre, *Géopolitique des conflits*, Paris, Bréal, 2016.

Clausewitz Carl von, *De la guerre*, 1832 (trad. L. Murawiec).

Chopin Olivier, Oudet Benjamin, *Renseignement et sécurité*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2^e éd. : 2019 (1^{re} éd. : 2005).

Delpech Thérèse, *Le Nouvel Âge du nucléaire. La dissuasion à l'ère de la piraterie stratégique*, Paris, Odile Jacob, 2013.

Feldman Jean-Philippe, « Crime contre l'humanité », dans : Alland Denis, Rials Stéphane, *Dictionnaire de la culture juridique*, Paris, Presses universitaires de France, 2003.

Gérardot Maie, Lemarchand Philippe, *Géographie des conflits*, Neuilly, Atlande, coll. « Clefs concours », 2011.

- Giblin Béatrice (dir.), *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.
- Gray Colin.S, *The Geopolitics of the Nuclear Era*, New York, Crane, Russak and Co, 1977.
- Gray Colin S., « The Nuclear strategy, the case for a theory of victory », *International Security*, vol. 4, n° 1, 1979.
- Pancracio Jean-Paul, « Le retour des tensions entre États », *Questions internationales*, n° 85-86, 2017.
- Rosenau James N., « Du touriste au terroriste, les deux extrêmes du continuum de la géopolitique », *Études internationales*, vol. 10, n° 2, 1979.
- Rosenau James N., *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- Rosière Stéphane, *Le nettoyage ethnique. Terreur et peuplement*, Paris, Ellipses, 2006.
- Rosière Stéphane, Richard Yann, *Géographie des conflits armés et des violences politiques*, Paris, Ellipses, 2011.
- Sémelin Jacques, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil, 2005.
- Servent Pierre, *Extension du domaine de la guerre*, Paris, Robert Laffont, 2016.
- Tétart Franck (dir.), *Géographie des conflits*, Paris, SEDES, 2011.
- Vandier Pierre, *La dissuasion au troisième âge nucléaire*, Paris, Éditions du Rocher, 2018.

Géopolitique et puissances

- Badie Bertrand, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur « l'ordre international »*, Paris, La Découverte, 2016.
- Badie Bertrand, *Quand le Sud réinvente le monde. Essai sur la puissance de la faiblesse*, Paris, La Découverte, 2018.
- Bull Hedley, *The Anarchical Society. A Study of Order in the World Politics*, Londres, MacMillan, 1977.

- Burton John W., *World Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.
- Castex Raoul, *Théories stratégiques*, Paris, Economica, rééd. : 1997 (1^{re} éd. : 1929-1935).
- Charillon Frédéric, « La défaillance des États et ses multiples formes », *Questions internationales*, n° 85-86, 2017.
- Colomonos Ariel (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995.
- Devin Guillaume, « Norbert Elias et l'analyse des relations internationales », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 2, 1995.
- Devin Guillaume, *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 4^e éd. : 2018.
- Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- Fukuyama Francis, *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- Fukuyama Francis, *State Building. Gouvernance et ordre du monde au XXI^e siècle*, Paris, La Table ronde, 2015.
- Gallois Pierre M., *Géopolitique. Les voies de la puissance*, Paris, Plon, 1990.
- Gnesotto Nicole, « Le nouveau désordre mondial international », *Esprit*, août-septembre 2014.
- Gomart Thomas, *L'affolement du monde*, Paris, Tallandier-Essais, 2019.
- Gottmann Jean, *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, 1952.
- Gottmann Jean, *The Significance of Territory*, Charlottesville, The University Press of Virginia, 1973.
- Haas Richard N., *The Reluctant Sheriff. The United States After the Cold War*, New York, Council on Foreign Relations Press/Brookings Institution Press, 1996.

- Harbulot Christian, *La main invisible des puissances*, Paris, Ellipses, 2005.
- Harbulot Christian, *Le manuel de l'intelligence économique. Comprendre la guerre économique*, Paris, Presses universitaires de France, 2015.
- Harbulot Christian, Lucas Didier (dir.), *La guerre cognitive*, Paris, Lavauzelle, 2002.
- Hassner Pierre, *La violence et la paix*, Paris, Le Seuil, 2000.
- Hassner Pierre, *La revanche des passions. Métamorphoses de la violence et crise du politique*, Paris, Le Seuil, 2015.
- Herz John H., *Political Realism and Political Idealism*, Chicago, University of Chicago Press, 1950.
- Ikenberry John G., *After Victory. Institutions, Strategic Restraint and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton, Princeton University Press, 2001.
- Keohane Robert O., Nye Joseph S., *Transnational Relations and World Politics*, Harvard University Press, Cambridge, 1972.
- Keohane R, Nye Joseph, *Power and Interdependence*, New York, Longman, 1977.
- Keohane R, *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984.
- Kissinger Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1994.
- Mackinder Harold J., « The geographical pivot of history », *The Geographical Journal*, vol. 23, n° 4, 1904.
- Mahan Alfred T., *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783*, Boston, Little, Brown and Co, 1890.
- Mahan Alfred T., *The Interest of America in Sea Power, Present and Future*, Boston, Little, Brown and Co, 1897.
- Marcuse Peter, *Of States and Cities. The Partitioning of Urban Space*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- Mayor Federico, *Un monde nouveau*, Paris, UNESCO, 1999.
- Mead Walter R., « The return of geopolitics. The revenge of the

- revisionist power », *Foreign Affairs*, vol. 93, n° 3, 2014.
- Moïsi Dominique, *Approches de la géopolitique*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2015.
- Motte Martin (dir.), *La mesure de la force. Traité de stratégie de l'École de guerre*, Paris, Tallandier, 2018.
- Mueller John, *Retreat from Doomsday. The Obsolescence of Major War*, New York, Basic Books, 1989.
- Nye Joseph S., *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992.
- Nye Joseph S., *The Future of Power*, New York, Public Affairs, 1999.
- Nye Joseph S., *Soft Power. The Means to Success in World Politics*, New York, Public Affairs, 2004.
- Petiteville Franck, Placidi-Frot Delphine, *Négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
- Smouts Marie-Claude, *Les nouvelles relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1988.
- Smouts Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, coll. « Cours », 1995.
- Spykman Nicholas S., *America's Strategy in World Politics. The United States and the Balance of Power*, Hamden, Archon Books, 1942.
- Walker Christopher, Ludwig Jessica, « The meaning of sharp power : how authoritarian states project influence » *Foreign Affairs*, novembre 2017.
- Waltz Kenneth N., *Man, the State and War*, New York, Columbia University Press, 1959.
- Waltz Kenneth N., *Theory of International Politics*, New York, McGraw Hill, 1979.
- Waltz Kenneth N., *The Use of Force. Military Power and International Politics*, New York, Rowman and Littlefield Publishers, 2009.
- Wendt Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

La mondialisation et ses enjeux

- Carroué Laurent, *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 4^e éd. : 2019 (1^{re} éd. : 2002).
- Cohen Samy, « ONG et altermondialistes : un même combat ? », *L'Économie politique*, n° 25, 2005.
- Luttwak E, *Le Turbo-capitalisme. Les gagnants et les perdants de l'économie globale*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- Polet François, « L'altermondialisme en mal de débouchés », *Le Monde diplomatique/Manière de voir*, n° 84, 2005.
- Redon Marie (et alii), *Ressources mondialisées : essai de géographie politique*, Paris, Publications de la Sorbonne (2015).
- Ryfman Philippe, *Les ONG*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 3^e éd. : 2014 (1^{re} éd. : 2008).
- Tartakowsky Danielle, *La manif en éclats*, Paris, La Dispute, coll. « Comptoir de la politique », 2004.
- Veltz Pierre, *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2014.
- Wihtol de Wenden Catherine, *Les nouvelles migrations. Lieux, hommes, politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Géopolitique et économie

- Esambert Bernard, *La guerre économique mondiale*, Paris, Olivier Orban, 1992.
- Goldfinger Charles, *La géofinance. Pour comprendre la mutation financière*, Paris, Le Seuil, coll. « Odyssée », 1986.
- Laïdi Ali, *Histoire de la guerre économique mondiale*, Paris, Perrin, 2016.
- Lorot P (dir.), *Introduction à la géoéconomie*, Paris, Economica, 1999.
- Lorot P, « De la géopolitique à la géoéconomie », *Géoéconomie*, n° 50, 2009.
- Lorot P, Daguzan J-F, *Guerre et économie*, Paris, Ellipses, 2003.

- Luttwak E, « From geopolitics to geo-economics : logic of conflict, grammar and commerce », *The National Interest*, n° 20, 1990.
- Mearsheimer John J., *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, W. W. Northon and Co, 2001.
- Mearsheimer John J., *The Great Dellusion : Liberal Dreams and International Realities*, New Haven, Yale University Press, 2018.
- O'Brien Richard, *Global Financial Integration. The End of Geography*, Londres, Pinter, 1992.
- Ohmae Kemichi, *A Borderless World. Power and Strategy in Interlinked Economy*, New York, McKinsey and Company, 2^e éd. : 1999 (1^{re} éd. : 1991).
- Ohmae Kemichi, *De l'État-nation aux États-régions*, Paris, Dunoz, 1996.
- Pitron Guillaume, *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition écologique et numérique*, Paris, Les liens qui libèrent, 2018.
- Strange Susan, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- Strange Susan, *States and Markets*, Londres, Pinter, 1994.
- Strange Susan, Rosenau James N., *Global Changes and Theoretical Challenges*, Lexington, Lexington Books, 1989.

Géopolitique et environnement

- Arnould Paul, Simon Laurent (dir.), *Géographie des environnements*, Paris, Belin, coll. « Major », 2018.
- Blanc Pierre, *Terres, pouvoirs et conflits : une agro-histoire du monde*, Paris, Presses de Sciences Po, 2018.
- Brun Alexandre, Lasserre Frédéric, *Le partage de l'eau. Une réflexion géopolitique*, Paris, Odile Jacob, 2018.
- Chartier Denis, Rodary Estienne (dir.), *Manifeste pour une géographie environnementale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2016.

De Bélizal Édouard (*et alii*), *Géographie de l'environnement*, Paris, Armand Colin, coll. « Portail », 2017.

Gauchon Pascal, Tellenne Cédric, *Géopolitique du développement durable*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Major », 2005.

Gemenne François (dir.), *L'enjeu mondial. Environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

« Géopolitique des océans », *Questions internationales*, n° 107-108, 2021.

Laslaz Lionel, « Les espaces protégés : une mise en ordre du monde », dans : Arnould Paul, Simon Laurent (dir.), *Géographie des environnements*, Paris, Belin, coll. « Major », 2018, p. 194-210.

Le Pestre Philippe, *Protection de l'environnement et relations internationales. Le défi de l'écopolitique mondiale*, Paris, Armand Colin, 2005.

Le Pestre Philippe, *Global Ecopolitics Revisited. Towards a Complex Governance of Global Environmental Problems*, Abingdon, Routledge, 2017.

Litzellmann André, « Les espaces maritimes, source, enjeu et arène de la puissance », *Questions internationales*, n° 14, 2005.

Reghezza-Zitt Magali, Rufat Samuel (dir.), *Résilience ; sociétés et territoires face à l'incertitude, aux risques et aux catastrophes*, Paris, ISTE Éditions, 2015.

Géopolitique de l'Amérique

Golub Philip, *Une autre histoire de la puissance américaine*, Paris, Le Seuil, 2011.

Haas Richard N., « The Age of Nonpolarity : what will follow U.S. Dominance », *Foreign Affairs*, vol. 87, n° 3, 2008.

Haas Richard N., *A World in Disarray. American Foreign Policy and the Crisis of the Old Order*, New York, Penguin, 2017.

Kagan Robert, *Of Paradise and Power. America and Europe in the New World Order*, New York, Alfred A. Knopf, 2003.

Kagan Robert, *Dangerous Nation. America's Place in the World from the Earliest Days to the Dawn of the Twentieth Century*, New York, Alfred A. Knopf, 2006.

Kagan Robert, *The return of History and the End of Dreams*, New York, Alfred A. Knopf, 2008.

Kagan Robert, *The World America Made*, New York, Alfred A. Knopf, 2012.

Kagan Robert, *The Jungle Grows Back. America and Our Imperiled World*, New York, Alfred A. Knopf, 2018.

Kennan George F., *American Diplomacy, 1900-1950*, Chicago, Chicago University Press, 1952.

Luttwak Edward, *Le rêve américain en danger*, Paris, Odile Jacob, 1995.

Théry Hervé, *Le Brésil, pays émergé*, Paris, Armand Colin, coll. « Perspectives géopolitiques », 2014.

Géopolitique de l'Asie

Boisseau du Rocher Sophie, Dubois de Prisque E, *La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation*, Paris, Odile Jacob, 2019.

Buissou Jean-Marie, *Géopolitique du Japon. Une île face au monde*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Major », 2012.

Cabestan Jean-Pierre, *La Politique internationale de la Chine. Entre intégration et volonté de puissance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010.

Carrère d'Encausse Hélène, *La Russie entre deux mondes*, Paris, Fayard, 2010.

Duchâtel Mathieu, *Géopolitique de la Chine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2017.

Zhao Suisheng, *The Making of China's Foreign Policy in the 21th century. Domestic Sources and International Implications*, Denver,

University of Denver, 2016.

Géopolitique de l'Union européenne

Cohen Élie, *La Tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996.

Duchêne François, « The European Community and the uncertainties of interdependence », dans : Kohnstamm Max, Hager Wolfgang (dir.), *A Nation Writ Large ? Foreign Policy Problems before the European Community*, Basingstoke, MacMillan, 1973.

Laïdi Zaki, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Petiteville Franck, *La politique internationale de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

Rosencrance Richard, *The European Union. A New type of International Actor*, Bruxelles, Institut universitaire européen, 1998.

Cyberespace et géopolitique

Boyer Bertrand, *Cyberstratégie. L'art de la guerre numérique*, Paris, Nuvis, 2012.

De Brabandere Luc, *Homo Informatix*, Paris, Le Pommier, coll. « Essai », 2017.

Cataruzza Amaël, *Géopolitique des données numériques. Pouvoirs et conflits à l'heure du Big Data*, Paris, Le Cavalier bleu, 2019.

Douzet Frédéric, « Le cyberespace, un champ d'affrontement géopolitique », dans : Giblin Béatrice (dir.), *Les Conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2016.

Gibson William, *Le neuromancien*, Paris, J'ai lu, 2001.

Limonier Kevin, *Ru.net : géopolitique du cyberespace russophone*, Paris, Éditions de l'Inventaire, 2018.

Owen Taylor, *Disruptive Power. The Crisis of the State in the Digital Age*, Oxford, Oxford University Press, 2015.

Payne Kenneth, *Strategy, Evolution and War. From Apes to Artificial Intelligence*, Washington DC, Georgetown University Press, 2018.

Taillat Stéphane, Cataruzza Amaël, Danet Didier (dir.), *La cyberdéfense. Politique de l'espace numérique*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 2018.

Références en ligne

Ballif Florine, Rosière Stéphane, « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique*, vol. 38, n° 3, 2009, p. 193-206 (en ligne). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2009-3-page-193.htm>

Boulineau Emmanuelle, « Pour une géographie politique de la coopération territoriale », *L'Espace politique*, vol. 32, n° 2, 2017 (en ligne). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/4357>

Cultures et conflits (en ligne). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/conflits/>

« Géographie politique et géopolitique : un état des lieux », *L'Espace géopolitique*, n° 32, février 2017 (en ligne). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/4110>

« La géopolitique des géopolitiques », *Hérodote*, n° 146-147, 3^e-4^e trimestres 2012 (en ligne). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/lectures/9655>

« Bibliographie internationale de géographie politique et de géopolitique » (en ligne). Disponible sur : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/1601>

Guérin-Pace France, Guermond Yves, « Identité et rapport au territoire », *L'Espace géographique*, vol. 35, n° 4, 2006 (en ligne). Disponible sur : <https://www.cairn.info/journal-espace-geographique-2006-4-page-289.htm>

Post-conflit : entre guerre et paix, *Hérodote*, n° 158, 3^e trimestre 2015 (en ligne). Disponible sur : [https://www.herodote.org/spip.php ? rubrique72](https://www.herodote.org/spip.php?rubrique72)

Rosière Stéphane, « Les frontières internationales entre matérialisation et dématérialisation », *antiAtlas Journal*, n° 2, 2017 (en ligne). Disponible sur : [https:// www. antiatlas-journal.net/02-les-frontieres-internationales-entre-materialisation-et-dematerialisation/](https://www.antiatlas-journal.net/02-les-frontieres-internationales-entre-materialisation-et-dematerialisation/)

Stratégie du cyberspace, *Revue Stratégique*, n° 117, 4^e trimestre 2017 (en ligne). Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategie.htm>

Cyberspace : enjeux géopolitiques, *Hérodote*, n° 152-153, 1^{er} trimestre 2014 (en ligne). Disponible sur : <https://www.herodote.org/spip.php?rubrique66>

Instruments de travail

Carroué Laurent, *Atlas de la mondialisation*, Paris, Autrement, 2018.

Cattaruzza Amaël, *Atlas des guerres et conflits*, Paris, Autrement, 2017.

Durieux Benoît, Jeangene Vilmer Jean-Baptiste, Ramel Frédéric, *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.

Encel Frédéric, *Mon dictionnaire géopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, 2017.

Franck Robert, « Relations internationales », dans : Gauvard Claude, Sirinelli Jean-François (dir.), *Dictionnaire de l'historien*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2015.

Gauchon Pascal, Delannoy Sylvia, Huissoud Jean-Marc (dir.), *Dictionnaire de géopolitique et de géoéconomie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Major », 2011.

Gauchon Pascal, Huissoud Jean-Marc (dir.), *Les 100 Lieux de la géopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 6^e éd. : 2018.

Gauchon Pascal, Huissoud Jean-Marc (dir.), *Les 100 Mots de la géopolitique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 5^e éd. : 2019.

Ghorra-Gobin Cynthia (dir.), *Dictionnaire des mondialisations*, Paris, Armand Colin, 2006.

Lacoste Yves (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.

Moreau-Defarges Philippe, *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2002.

Régnier Paul-David, *Dictionnaire de géographie militaire*, Paris, Éditions du CNRS, 2006.

Rosière Stéphane, *Dictionnaire de l'espace géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.

Table des matières

Introduction générale

Première partie Remises en perspective

Qu'est-ce que la géopolitique ?

1. L'étude de l'espace politique et de ses enjeux
2. Les liens avec les sciences humaines et le public
3. Un moment charnière pour la fondation de la discipline : la fin du XIX^e siècle
4. La géopolitique dans la première moitié du XX^e siècle
5. La géopolitique au début de la Guerre froide (années 1950-1970)
6. De nouveaux objets d'étude aujourd'hui : les représentations

Les grands équilibres dans le monde

7. Les nouveaux équilibres mondiaux
8. Les autres formes de mondialisation
9. Quelques exemples de préoccupations sociétales

Deuxième partie Les concepts et objets d'étude

Les frontières

10. Les frontières sont au cœur de la géopolitique
11. Les frontières et les interfaces

- 12. Les frontières et les barrières
- 13. Les tensions et les coopérations liées aux frontières
- 14. Dépasser les frontières : l'exemple des eurométropoles

Les puissances

- 15. L'approche réaliste « classique » des relations internationales
- 16. Des relectures nécessaires : les relations entre la Corée du Nord et les États-Unis
- 17. Les formes de la puissance : la puissance coercitive
- 18. Les formes de la puissance : le monde multipolaire
- 19. Les puissances aujourd'hui : les États- Unis, une puissance incontestée ?
- 20. Les puissances aujourd'hui : la Russie
- 21. Les puissances aujourd'hui : l'Union européenne
- 22. Les puissances aujourd'hui : les pays émergents, des puissances d'abord régionales

Les acteurs de la puissance

- 23. Les États : place et rôle dans la mondialisation
- 24. L'emboîtement des pays dans les institutions internationales
- 25. Une organisation de premier plan : l'Organisation des Nations unies (ONU)
- 26. Les organisations non gouvernementales (ONG)
- 27. Les lanceurs d'alerte et l'opinion publique

Des rivalités aux tensions ouvertes : les conflits

- 28. Les rivalités et tensions liées aux équipements : l'exemple de Notre- Dame-des-Landes (Loire-Atlantique, France)
- 29. Les codes et les usages de la guerre (conventionnelle)
- 30. Les conflits asymétriques et leurs enjeux

- 31. Les conflits hybrides
- 32. Les débats liés aux conflits
- 33. Les nouveaux enjeux de la sécurité
- 34. Les enjeux de la sécurité numérique
- 35. Les cyberattaques et leurs enjeux
- 36. Les opérations de maintien de la paix
- 37. La question de l'ingérence

Les identités et les discours

- 38. Les identités : une construction d'abord sociale
- 39. Discours expansionnistes et identités
- 40. Identités et discours nationalistes : l'exemple de la Catalogne
- 41. Séparatismes, communautarismes et identités

L'environnement et ses enjeux

- 42. La question des ressources naturelles
- 43. Des ressources plus rares et plus convoitées
- 44. Ressources et rivalités : l'exemple de l'eau douce
- 45. L'accaparement des terres : approche géopolitique
- 46. Les enjeux de la lutte climatique
- 47. Les enjeux des éoliennes *off- shore* : l'exemple de la France
- 48. Parcs nationaux et préservation de l'environnement

Troisième partie

Approches géopolitiques par les territoires et les échelles

L'Afrique, un continent face à des défis multiples

- 49. Des ressources rares et convoitées au Sahara
- 50. Le Sahara, un territoire géopolitique de première importance
- 51. La gestion de l'espace et des flux au Sahara

- 52. L'Afrique dans les relations internationales
- 53. La modernisation et le développement du continent africain
- 54. De nombreux obstacles pour le développement
- 55. La question des réfugiés et des déplacés
- 56. Les arcs de crise et zones grises en Afrique subsaharienne
- 57. Les ressources naturelles et les conflits en République démocratique du Congo

L'Amérique, un continent avec des puissances contrastées

- 58. Les États-Unis : une puissance prédominante et hégémonique
- 59. Les États-Unis : gendarmes et modèle du monde ?
- 60. Les lieux et les formes de la puissance aux États-Unis
- 61. Un géant en devenir : le Brésil
- 62. D'autres pays émergents ? Le Chili et l'Argentine
- 63. Des situations politiques hétérogènes
- 64. Les principaux types de contrastes en Amérique
- 65. Des tensions nombreuses et variées en Amérique
- 66. Quelques exemples d'associations régionales commerciales et leurs enjeux

L'Asie, une région multipolaire

- 67. Le premier foyer de peuplement au monde
- 68. Les enjeux de la croissance et du développement
- 69. La diffusion de la croissance économique en Asie de l'Est et du Sud-Est
- 70. Une croissance qui alimente les rivalités
- 71. Quelques exemples de zones de tensions en Asie du Sud et de l'Est
- 72. Chine et Japon : des risques de tensions qui se multiplient
- 73. Chine et Japon : deux puissances rivales, mais complémentaires

74. Les conséquences des rivalités sino-japonaises

L'Europe, entre intégrations et fragmentations

75. Les bases de la construction européenne (années 1950)

76. Les défis de l'approfondissement et de l'élargissement

77. La relance du processus de construction politique dans les années 1990

78. Une plus grande fragmentation, de nouvelles frontières

79. S'affirmer sur la scène extérieure et choisir des institutions européennes

80. Les remises en question depuis 1992

81. Les guerres en ex-Yougoslavie et dans les Balkans

82. Le Brexit et ses enjeux

Le Proche et le Moyen- Orient, des tensions et des rivalités multiples

83. Le démantèlement de l'Empire ottoman et ses conséquences géopolitiques

84. Le Proche-Orient sous les mandats de la SDN

85. La création d'un foyer national juif en Palestine

86. Un enjeu stratégique lors de la Guerre froide (1947-1991)

87. Des conflits à répétition depuis les années 1950

88. L'affirmation du problème palestinien (1948-1991)

89. Le Moyen-Orient et le nouvel ordre mondial (décennie 1990)

90. Des enjeux stratégiques multiples

91. Régler le conflit israélo-palestinien (années 1990-2020)

92. Le « printemps arabe » et ses suites

Les mers et les océans, des territoires de plus en plus stratégiques

- 93. Les mers et les océans, véritables carrefours commerciaux
- 94. Des circuits dominés par les grandes puissances
- 95. L'exploitation des ressources halieutiques et hauturières
- 96. Le partage des ressources
- 97. Des espaces soumis à des recompositions multiples
- 98. Les instances d'arbitrage internationales
- 99. Les principales zones de tensions maritimes dans le monde
- 100. Les enjeux de la piraterie et de la sécurité maritime

Bibliographie indicative